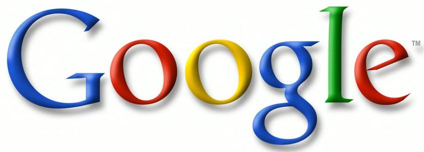
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

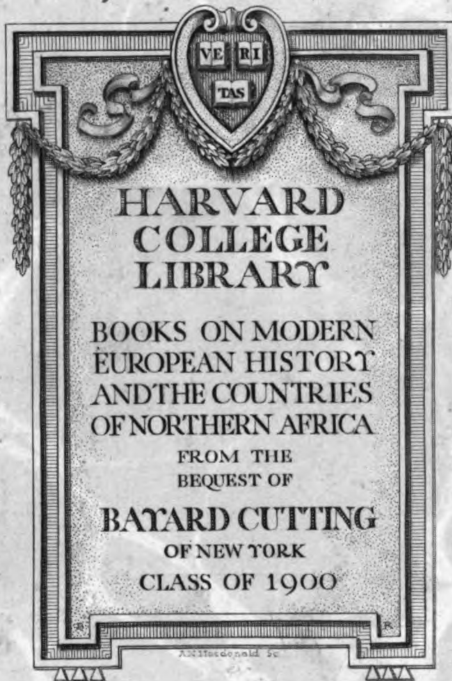
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

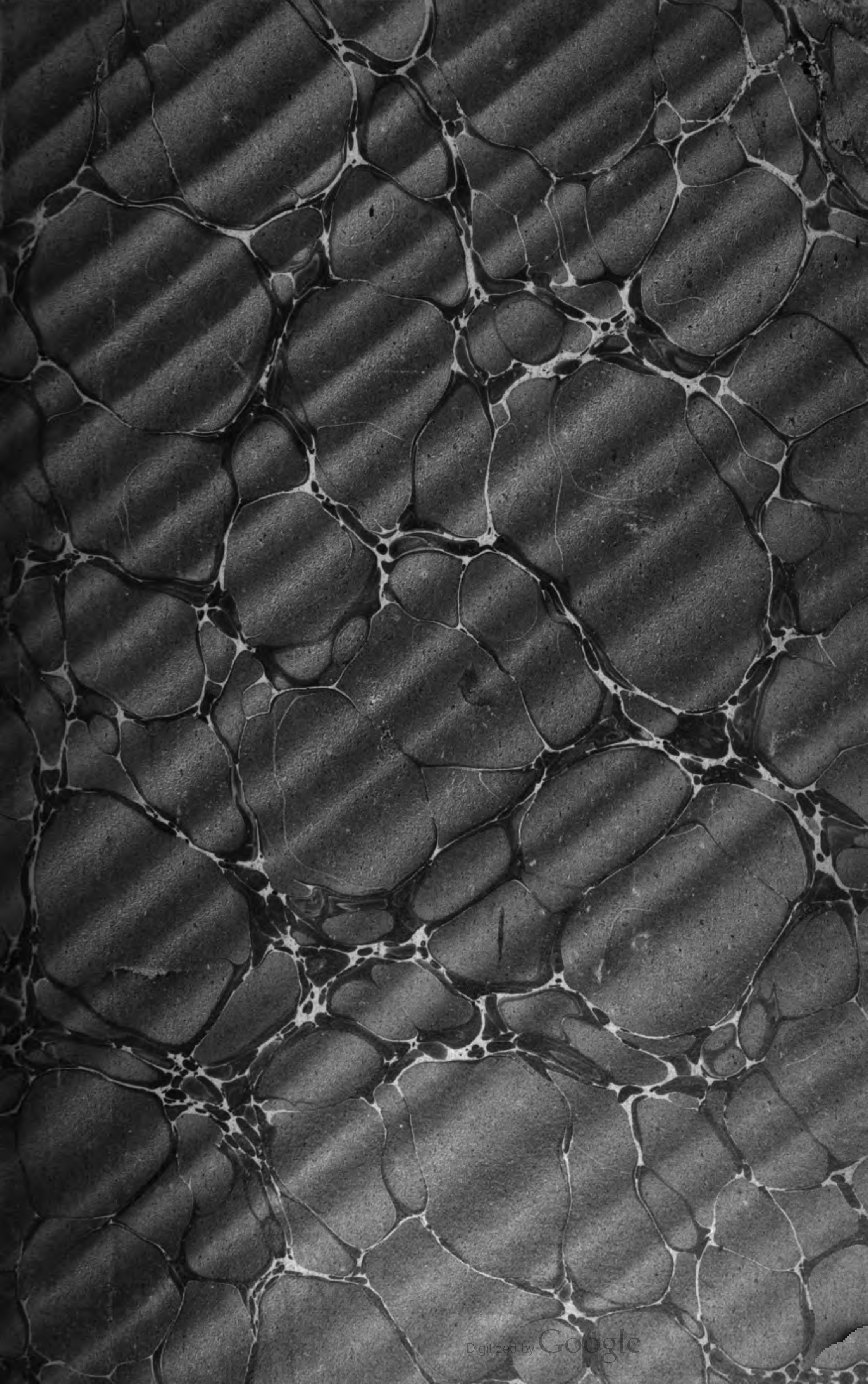


Digitized by Google

Fr 45.9



Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1902 — 43ME ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

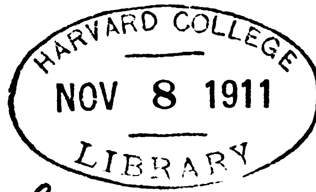


ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1902

Digitized by Google

Fr 45.9



Cutting fund

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ✻ ✠ ♆ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur Thonion ♆ I, ancien député et M. C. Marteaux ♆ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc Le Roux ♆ A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max Bruchet ♆ A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean Ritz O ✚ ♆ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Le Roux, Marteaux, Bruchet et Gonthier.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Balliard Charles, à New-York.

Barthélemy (Anatole de) ✻ ♆ I, membre de l'Institut.

Chantre Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Camus Jules, professeur, à Turin, ♆ I ✠ ✚.

S. A. I. Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

Du Bois-Melly, homme de lettres, à Genève.

Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

Fouquet (D^r) ♆ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste Anne de Russie, au Caire.

Hollande ♆ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✚, membre de l'Académie des sciences à Turin.

Papier ✻ ♆ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

Revil, géologue, à Chambéry.

Revon Michel ✻, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.

Theuriet André O ✻, membre de l'Académie française.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
BALLEYDIER ✿ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
BACH-SISLEY ✿ A, publiciste à Lyon.
BELLY, receveur des finances, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ✱ ✿ A, conseiller général, maire d'Annecy.
BOIRET ✿ A ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant à Annecy.
BRUCHET Max ✿ A, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François ✱ ★, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER J., architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CORCELLE ✿ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
CROLARD Albert, ingénieur à Cran-Gevrier.
CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
CROSET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, juge d'instruction, à Thonon.
DUCLOZ ✿ I ✠, imprimeur à Moûtiers.
DUMONT ✿ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
DUNANT Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✱ ✠ ✿ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN ✿ A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ✱ ✿ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL ✿ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FENOUILLET ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
FERRERO Marius, négociant, à Annecy.
FOLLIET André ✠ ✿ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FOREST-DIVONNE (comte de la) O ✱, chef de bataillon en retraite, à Laon (Aisne).
FREY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.

Digitized by Google

Guerby ✪ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
Guigné (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
Le Marant de Kerdaniel, juge, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Le Roux Marc ✪ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Levet Eugène ✻, commandant chef du génie, à Gap (Hautes-Alpes).
Marteaux Charles ✪ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mayan, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
Meyer ✪ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
Millet ✪ A ★, ingénieur, à Annecy.
Miquet François ✪ A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
Monnet (Mme), à Annecy.
Mugnier François ✻ O ✠ ✠ ✪ I, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche Isidore ✪ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
Ogier (l'abbé), à Annecy.
Pernoud, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
Philippe Charles ✪ A, principal au collège de Dreux (Eure-et-Loir).
Piccard Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
Pissard Charles-Eugène ✪ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Raillon, architecte départemental, à Annecy.
Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
Ritz Jean O ✠ ✪ I, compositeur de musique, à Annecy.
Robert Victor, à Annecy.
Rollier Joseph, notaire, à Annecy.
Romand Alph. ✠ ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) ✻ O ✠, à Thorens.
Saint-Bon (de), à Marseille.
Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
Sautier-Thyrion, à Lyon.
Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
Seyssel-Cressieu (le comte Marc de), château de Musin, à Belley.
Taine (Mme), à Menthon-Saint-Bernard.
Thonion ✪ I, médecin, ancien député, à Annecy.
Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
Vernaz O ★ ✪ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
Perrin ✪ ✠, archéologue, à Chambéry.
Plezance, à Paris.
Vuarnet, à Messery.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE, (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universelle).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Journal des savants (don du Ministère).
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.

Digitized by Google

Paris. Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique et Bibliothèque de la Sorbonne.
— La Tradition.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). Société agricole et scientifique.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.
Toulon. Académie du Var.
Toulouse. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
Valence. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Aoste. Société académique du duché d'Aoste.

ETRANGER.

Berne. Mitthellungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
Fribourg. Société d'histoire de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Sociéta italiana di scienze naturali.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Saint-Louis. The Missouri botanical garden.
Stuttgart. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
Turin. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
Urbana. Illinois state laboratory of natur. history.
Washington. Smithsonian Institution.
Wisconsin. Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

Digitized by Google

OUVRAGES DE FONDS

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in-8° de 300 à 400 pages). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

☛ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1901 inclusivement, composée de 42 volumes brochés, 166 francs; collection précédente moins l'année 1870, 136 fr. et moins les années 1870 et 1893, 116 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. Marteaux et Max Bruchet. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. Marteaux et J. Serand. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. Marteaux et Marc Le Roux. Un vol. gr. in 8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc Le Roux et Ch. Marteaux. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue sommaire du Musée d'Annecy, par M. Marc Le Roux. Br. in-8°, 1 fr.; *franco,* 1 fr. 25.

Voie romaine de Boutae à Aquae *(Section d'Annecy à Cusy),* par MM. Ch. Marteaux et Le Roux. 1 br. in-8° avec carte et gravures, 2 fr., *franco,* 2 fr. 25.

Voyage au long cours sur le lac d'Annecy *précédé d'une ascension au Semnoz,* par J. Replat. Prix : 0 fr. 50; franco, 0 fr. 65.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 15 janvier 1902.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

Ségur (L. P.) l'aîné : *Politique de tous les Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, 1801, 3 vol. in-8°. (Intéressants détails sur la Cour de Turin.)

Piccard : *Les Moynat de Sales du Chablais*, Thonon, 1901, in-8°. (Extrait du t. XIV des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*.)

G. Martin : *Taine aux Champs*. (Fascicules de la *Revue hebdomadaire*, 7 déc. 1901.)

M. Désormaux donne lecture d'une page intéressante, extraite du récent ouvrage de M. Gebhart, intitulé *Conteurs Florentins du Moyen Age* (p. 58). Elle est relative à Francesco Barberino.

« ... M. A. Thomas a révélé les nouvelles que renferme le manuscrit du *Commentaire des Documents*. Il conte l'aventure d'un chevalier savoyard à qui le roi d'Angleterre, séduit par la renommée de ses mérites, offre en mariage sa propre fille, fontaine de toutes les beautés... Il passe la Manche, se rend à la cour, admire la fiancée, mais se laisse bien plus charmer par la bonne éducation d'une petite fille de neuf ans, la fille de messire Guillaume, son hôte. Le Savoyard, sans hésiter, renonce à la princesse, demande la main de la petite Fioretta, l'obtient, épouse l'enfant sans dot et l'emporte dans un panier d'osier attaché au dos d'un cheval. L'histoire en est invraisemblable, mais la moralité est radieuse. »

M. Bruchet fait remarquer que la mention du roi d'Angleterre dans cette légende n'est pas indifférente. Au XIIIe siècle, deux petites-filles de Thomas, comte de Savoie, épousèrent l'une, Henri III, roi d'Angleterre, l'autre, son frère, Richard, duc de Cornouailles. De nombreux gentilshommes savoyards les accompagnèrent et ces relations étroites entre l'Angleterre et les familles de la Savoie se resserrèrent encore sous le règne du petit Charlemagne, comme on peut s'en convaincre par la lecture du travail de M. Mugnier sur Pierre d'Aigueblanche,

Digitized by Google

qui devint évêque d'Hereford et conseiller d'Henri III. Cette jolie nouvelle du chevalier savoyard d'outre-Manche pourrait donc cacher, sous son invraisemblance, quelque fait historique déformé par la tradition.

Le portrait de Berthollet, est offert à la société par M. Alexis Chamoux. Cé dessin au crayon nous montre sous des traits bien vivants, l'illustre chimiste à la fin de sa carrière, avec l'embonpoint qui sied à un pair de France; il sera déposé dans les collections du Musée pour enrichir la série des Hommes célèbres de la Savoie.

M. Bruchet signale quelques noms intéressants pour la toponomastique des environs de Faverges, tirés d'une reconnaissance féodale communiquée par M. Rose, datée du 21 juin 1433.

Par acte passé par-devant Jacques *Verbini*, de Faverges, notaire, *apud Fabricas ante operatorium notarii subscripti*, un certain *Jordanus* déclare tenir en fief des frères Antoine et Jean *Forrerii*, fils de feu noble Hugues *Forrerii* de Tournon, chevalier, divers biens situés sur les confins de la paroisse de Viuz-Faverges, notamment : « *Es Deveyens*, (in territorio de Unglana) circa unum jornale exerti... juxta vineam et cheynetum Johanneti Corboz alias Cheynus..., juxta nemus et exertum Johannis de Calce et Mermeti Boquet. *Supra crosum*, 2 seyturatas prati juxta terras et exerta corborum de Unglana, inferius pratum et nemus Johannis Agerii et ejus uxorem, vionum vocatum de Perchetis tendentem apud Monteingellier. superius exertum Jordani Bruneti et Berthodi Bruneti;... unam peciam borzerii et gleyrie continentem circa unam seyturatam prati sitam in loco vocato ou publuz prati Rondeti, juxta pratum et gleriam quod fuit Aymonis de Balmeta, gleriam aque mortue ab occidente. » Parmi les autres personnages mentionnés appartenant à des familles de Faverges se trouvent Mermet Boquet et Jean *de Calce* de *parva Unglana parrochie de Vyu*, vassal des frères *Forrerii* pour les biens appartenant auparavant à Berthet d'*Unglana*, situés sur le territoire de *Deveyns de Unglana, Petrus Corboz, Petrus de Toveria, Johannes Corboz alias Chaffallet, Petrus Corboz alias Mermodi* et *Mermetus filius Johannis Hudrisserii de Chambillon*. Ce parchemin donne quelques formes topographiques intéressantes : *Aqua mortua* pour la rivière appelée aujourd'hui ruisseau de Saint-Ruph et qui ne prend le nom d'Eau-Morte qu'en aval de Faverges : *Unglana* pour le

Digitized by Google

hameau d'Englannaz, et chose plus curieuse, prouvant la persistance des appellations de simples lieux dits, *Pratum Rondeti* pour le pré Rondeau et *Monteingellier* pour Montangellier, tous deux situés sur la montagne de La Motte, près du Petit-Charbon. Une pièce des Archives de la Haute-Savoie (E 49) donne déjà pour un autre lieu dit bien connu des Annéciens, le Pré Vernet, la forme *pratum Vernays situm in monte de Rampon* en 1294.

L'ordre du jour de la première séance de l'année comportant le renouvellement du bureau de la Société, le **Président** fait procéder au vote.

A la suite du dépouillement du scrutin, tous les membres sortants, ceux du bureau, ainsi que ceux du comité de rédaction sont proclamés réélus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 5 février 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

J. CORCELLE : *Géographie du département de l'Ain*, Bourg, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

MARTEAUX et BRUCHET : *Voyage de deux Florimontans en Tarentaise, Val d'Aoste et Maurienne*, Annecy, 1902, in-8°. (Don des auteurs.)

J.-L. COT : *Dictionnaire de la Législation des Etats sardes*, Chambéry, 1838-1841, 9 fascicules. (Manque le fasc. 7 ; don de M. Pignarre Fabien, avocat.)

DÉSORMAUX : *Rapport sur les travaux de la Société Florimontane*. (Extrait du C. R. du Congrès des Soc. sav. de la Savoie tenu à Annecy en 1901.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du professeur CAMUS, exprimant ses remerciements à l'occasion de sa nomination au titre de membre d'honneur de la Société.

M. Marteaux dépose une série de photographies de monuments et de costumes de la Savoie, destinés à la série archéologique que la Société dans une précédente séance, et sur sa proposition, a décidé de constituer pour fournir des documents aux travailleurs qui se proposeront, dans l'avenir, la reconstitution de notre histoire locale.

Digitized by Google

Il est ensuite donné acte d'une rectification au quatrième fascicule de la *Revue* en 1901. Le casque de pompier d'Annecy, mentionné dans la liste des dons au Musée a été offert par la Compagnie des sapeurs-pompiers et non par M. SERAND, qui n'a été que l'intermédiaire.

Dans la liste des membres qui ont reçu des distinctions universitaires au 14 juillet dernier, on a omis de citer M. CORCELLE, nommé officier de l'Instruction publique. En adressant ses tardives, mais sincères félicitations à notre confrère, la Société décide que la rectification paraîtra dans la liste des membres du premier fascicule de 1902.

M. Bruchet signale l'intérêt présenté par deux registres conservés aux archives de la ville de Lyon, sous les cotes AA 25 et AA 42. On trouve dans ces deux recueils de très nombreuses lettres originales des princes de la maison de Savoie adressées aux échevins de Lyon depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe siècle. Elles sont particulièrement curieuses pour le règne de Charles-Emmanuel Ier, en raison des secours demandés aux Ligueurs lyonnais par ce prince, dans ses entreprises contre Genève. Beaucoup sont datées de la fin du XVIe siècle, de Rumilly, d'Annecy, de La Roche, du fort Sainte-Catherine et autres localités de nos régions, dates permettant de fixer la marche peu connue des troupes ducales. Quelques-unes de ces correspondances émanent aussi des princes de Genevois-Nemours, notamment du célèbre Jacques et de son fils, Charles-Emmanuel.

Le même présente la candidature de M. PERNOUD, agent voyer en retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 5 mars 1902.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. PERNOUD, agent-voyer en retraite, est reçu membre effectif de la Société.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Digitized by Google

Theuriet (André) : *Le Manuscrit du Chanoine*, Paris, 1902, in-12. (Don de l'auteur.)

[Descostes] : *Le Livre d'Or du Monument de Maistre*, Chambéry, 1901, in-8°. (Don du Comité du Monument.)

Costa de Beauregard ; *Les Cuirasses celtiques de Fillinges*, Paris, 1901, in-8°. (Extrait de la *Rev. archéol.*; Don de l'auteur.)

Sallaz : *Revue de l'Industrie laitière*, Annecy, 1901, in-12 ; *Bulletin mensuel du Syndicat départemental et des Sociétés d'agriculture de la Haute-Savoie*, Annecy, 1901, in-12.

Dubois (Marcel) et Auguste Terrier : *Exposition universelle de 1900. Publications de la Commission chargée de préparer la participation du Ministère des Colonies. Les Colonies françaises. Un Siècle d'Expansion coloniale*, Paris, 1902, in-8°.

Planche in-folio renfermant 8 photographies relatives à Michel-Marie Pacthod, général de division, comte de l'Empire, né à Saint-Julien en Genevois, le 16 janvier 1764, décédé à Paris le 24 mars 1830 : reproduction du sabre d'honneur donné par la ville de Marseille reconnaissante le 12 prairial an III, de divers brevets et décorations du Combat de la Fère-Champenoise du 25 mars 1814. (Don de M. Duval, sénateur.)

Germain de Maidy (Lens) : *L'ancienne Cloche de Mettaincourt, 1723*, Nancy, 1898, in-8° ; *Sept Cloches anciennes des Côtes-du-Nord*, Caen, 1899, in-8° ; *Le Lit d'Antoine duc de Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon au Musée historique lorrain*, Nancy, 1895, in-8° ; *Une Taque de foyer aux écussons de Jacques III Busselot*, Nancy, 1897, in-8° ; *Une Taque de foyer aux armoiries de la famille Savary*, Nancy, 1897. (Don de M. Buttin.)

La Société adresse ses remerciements à M. André Theuriet, pour le don de son dernier roman, *Le Manuscrit du Chanoine*, publié récemment dans la *Revue des Deux-Mondes*, dont les scènes se déroulent avec un charme pénétrant sur les bords du lac d'Annecy; elle lui témoigne sa vive gratitude pour la bienveillance avec laquelle le sympathique académicien a apprécié les travaux de quelques-uns de ses collaborateurs.

L'attention a aussi été attirée par la belle publication d'un Annécien, M. Auguste Terrier, secrétaire du comité de l'Afrique française, sur les *Colonies françaises*, faite en collaboration avec M. Marcel Dubois, professeur à la Sorbonne. Des félicitations sont envoyées à notre compatriote, qui fait honneur à l'ancien collège chapuisien.

En prenant connaissance du *Livre d'Or du Monument de Maistre* que le Comité de ce monument a adressé à la Bibliothèque florimontane, la Société a constaté qu'elle ne figurait pas parmi les souscripteurs. Elle a chargé son président de lui exprimer ses regrets et de lui rappeler que par délibération du 23 août 1896, elle avait mis à la disposition du Comité une somme de cinquante francs, désireuse de témoigner par cette

Digitized by Google

modeste mais bien cordiale souscription, sa sympathie pour l'initiative prise par l'Académie de Savoie.

La Société décide de supprimer l'échange avec les *Annales Dauphinoises* et de prier la Société d'archéologie lorraine d'envoyer non seulement son *Journal* qui parvient très régulièrement à notre bibliothèque mais aussi ses intéressants mémoires.

M. Ritz présente le compte-rendu financier de l'année 1901 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1901	1.558 60
Cotisations des membres effectifs	975 »
Abonnements à la *Revue savoisienne*	403 40
Vente de nos de la *Revue* et de brochures.......	72 25
Subvention de la municipalité pour le concours Andrevetan	600 »
Subvention de la municipalité pour le Congrès des Sociétés savantes	300 »
Cotisations des membres du Congrès	555 »
Intérêts des fonds placés......................	60 60
TOTAL	4.524 85

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue*, imprimés, clichés...................................		1.210 90
Abonnement à trois *Revues*..................		47 50
Achat de volumes............................		155 15
Frais de reliures............................		61 10
Epreuves photographiques		15 »
Souscription au Congrès de Chambéry		10 »
Frais de recouvrement.......................		18 50
Frais de bureau et correspondance............		54 65
Prix d'histoire et de poésie du concours Andrevetan		600 »
Dépenses du Congrès : banquet, réception......		456 10
TOTAL........		2.628 90
Encaisse au 31 décembre 1901		1.895 95
TOTAL ÉGAL.......	4.524 85	4.524 85

En séparant de l'encaisse ci-dessus la somme réservée pour le volume du congrès, soit : 398 fr. 90, l'encaisse réel de la Société florimontane est de 1,497 fr, 05, soit une diminution de 61 fr. 55, sur celui de l'année précédente.

Des félicitations sont adressées à notre dévoué trésorier.

M. Bruchet communique des renseignements qu'il a reçus de M. Victor VAN BERCHEM, membre de la Société d'histoire de Genève, au sujet de l'itinéraire suivi par les pèlerins

Digitized by Google

allemands qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, passant par Genève, Rumilly, Aix, Chambéry et Les Echelles.

Le guide du moine Hermann Künig, écrit en 1495, ne laisse aucun doute sur la route suivie, car il parle de l'hôpital de Marlioz. Les pèlerins, pour aller de Genève à Rumilly, ne passaient ni par l'ancienne voie romaine de Clermont, ni par la route de Pommiers, Cruseilles et Annecy, mais par Marlioz et Sallenôves. Quelques indices de ce passage se trouvent dans l'existence, à Genève, sur le pont du Rhône, de l'hôpital ou chapelle de Saint-Jacques-du-Pont, (*M. D. G.*, t. III, p. 256), fondé vers le milieu du XIVe siècle, et dans la fondation d'un hôpital à Marlioz en 1453, sous l'invocation de saint Jacques-le-Majeur (*Ibidem*, p. 270).

Le guide de Künig, malheureusement très sobre de détails sur notre région, a été réimprimé en 1899 à Strasbourg sous le titre de *Das Walfahrtsbuch des Hermannus Künig von Vach und der Pilgerreisen der Deutschen nach Santiago de Compostella*.

M. Clerc, instituteur à Essert-Esery, envoie la copie d'une poésie italienne très répandue au moment de l'annexion de 1860, exprimant les regrets causés par cet évènement. Cette pièce en sept strophes débute ainsi :

Addiò Savoia, Fra la tue Alpi
Le aquile nostre posero i nidi.

Une rectification est proposée par **M. Désormaux** à l'article du Dictionnaire de MM. Hartzfeldt et Darmesteter, sur les *marrons* de Savoie : il s'agit ici non de fruits, mais de guides de montagne, cités dans Rabelais, et que des textes inédits des Archives de Turin, remontant au XIVe siècle, nous montrent comme les auxiliaires indispensables de ceux qui voulaient passer de Piémont en Savoie ou en Valais.

Sa communication sera insérée dans le premier fascicule de 1902.

M. Buttin qui a fait don à la bibliothèque de la Société de cinq brochures relatives aux *taques de cheminées* et aux *cloches* illustrées de reproductions, à lui envoyées par M. Léon Germain de Maidy, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie à Nancy, fait à ce sujet les observations suivantes :

Deux de ces brochures décrivent et identifient des *taques* de foyer (contre-cœurs de cheminée) armoriées et montrent quels utiles renseignements l'archéologie et l'histoire locale peuvent

Digitized by Google

trouver dans ces pièces souvent fort artistiques où s'étalaient devises et armoiries. Notre Musée ne possède que deux taques, dont l'une très belle représentant un buste entouré de faisceaux, de drapeaux et de canons dans le style de la fin du XVII[e] siècle a été récemment recueillie par le conservateur du Musée et placée sous les portiques du musée lapidaire. Il serait fort à désirer que l'on put accroître cette partie de nos collections de quelques autres.

Deux de ces opuscules sont relatifs à des cloches anciennes dont l'une, de Mattaincourt, a été refondue en 1882 ; sept autres rapportées des Côtes-du-Nord par M. Robert, fondeur à Nancy, ont été soigneusement étudiées avant leur fonte et savamment décrites par M. Germain de Maidy qui dit dans une de ses brochures :

« Je souhaite que cet article fasse comprendre une fois de « plus, l'intérêt qu'offre l'étude des anciennes cloches et dé- « montre combien il serait désirable d'en conserver les ins- « criptions, de même que la description des ornements qu'elles « portent. »

Le voisinage de la fonderie Paccard donne à ce souhait un intérêt tout particulier pour Annecy où d'ailleurs les désirs de M. Germain de Maidy sont fidèlement réalisés (Voir notamment séance du 4 juillet 1900 où M. Bruchet a présenté l'estampage de la cloche de Thoires.)

Des observations faites par M. de Maidy sur ces cloches, une surtout est à retenir pour nous. Il a relevé sur une cloche du XVII[e] siècle l'emploi de caractères gothiques :

« Nouvelle preuve, dit-il, des retards considérables de l'épi- « graphie campanaire. »

La cinquième et la plus importante de ces brochures renferme la description et l'historique du lit d'Antoine, duc de Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon, lit qui se trouve au Musée historique lorrain. Une gravure donne l'ensemble, et de nombreuses figures dans le texte reproduisent les armoiries, les monogrammes et les devises qui font de ce lit un monument précieux ; l'auteur y a joint divers textes contemporains de ce lit qui expliquent et commentent les figures qui le décorent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Digitized by Google

NOTES DE LINGUISTIQUE

Marrons et Marrons.

Le *Dictionnaire général de la Langue française* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas est, comme on sait, l'une des œuvres les plus importantes de la lexicologie contemporaine. Pour tout ce qui concerne la prononciation, l'étymologie, la sémantique, ce Dictionnaire fait autorité. Plus l'ouvrage est estimé, plus il convient de relever les rares inexactitudes qui ont pu échapper aux auteurs. Or, à l'article *marron* 1, on trouve la citation suivante :

« MARRON [*máron*], s. m. [Etym. Mot venu de Lyon et appliqué d'abord aux châtaignes du Vivarais, § 11. || 1533. *Les marrons des montaignes de Savoie*, Rab. *Pantagr. prognostic.* »

Il était intéressant de constater que le premier texte cité faisait mention de ces « *marrons* des montaignes de Savoie ». Mais alors, pourquoi le mot *marron* originaire, à ce qu'on nous dit, de Lyon, a-t-il été tout d'abord appliqué aux châtaignes du Vivarais ? Y aurait-il erreur sur ce point ? Les fameux marrons de Lyon, qui ne proviennent ni des environs de Lyon, ni même du Lyonnais, venaient-ils jadis, en partie du moins, de la Savoie [1] ?

Tout en songeant aux beaux châtaigniers de la Puya, je parcourus la *Pantagruéline Prognostication*, et voici la phrase que je trouvai au ch. 7, intitulé *Des quatre saisons de l'Annee et premierement du printemps* :

« Les gryphons et *marrons* des montaignes de Savoye, Daulphiné et Hyperborees, qui ont neiges sempiternelles, seront frustrez de ceste saison, et n'en auront point, selon l'opinion d'Avicenne, qui dict que le Printemps est lors que les neiges tombent des monts ».

Nous voici loin des fruits du marronnier. *Marrons* signifie ici : « ceux qui portent à bras les voyageurs dans les mauvais chemins des Alpes », comme l'explique un glossaire de Ra-

1. « *Marrons de Lyon*, beaux et bons marrons, ainsi dits parce que Lyon est le centre qui les reçoit des pays voisins ». (Littré.)

« *Marroun de Lioun*, marrons de Lyon, qui sont récoltés dans le Vivarais ». (Mistral.)

Cf. *Hist. XVIe s.* : « Les sardonnes [châtaignes de Sardaigne] sont celles qu'on appelle a Lion *marrons*, cogneues par toute la France pour le traffique de tel fruit. » (O. de Serres, 691).

Digitized by Google

belais, ou plus généralement : « guides de montagne », suivant la définition de Godefroy (v° *maron*).

La phrase de Rabelais est mentionnée dans le *Dictionnaire de l'ancienne Langue fr.*, avec le passage suivant, où *marrons* a le même sens :

« Arrivant a la Nouvalaize, on luy fit entendre que la tourmente estoit sur la montagne, ce nonobstant on ne luy sceut dissuader de passer ce jour la, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les *marrons*, qui sont ceux qui congnoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer. » (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IX, f° 298, r°, éd. 1569.)

Voici encore une citation du xvie siècle. Elle est tirée du poème bien connu de Jacques Pelletier du Mans, *La Savoye*, publié à Annecy par Iaques Bertrand, en 1572 :

Là haut pourtant la sublime Alouette
Se guinde en l'air, y crie et pirouette :
Et si n'a lieu, ce semble, iour n'y (ni) soir,
Que sur la Neige, où el' se puisse assoir.
Là les *Marrons*, quand les Neiges tout couurent,
Vous vont guidant, par le chemin qu'ilz ouurent.
Puis quand faudra pardeça repasser,
Le long du val vous viendront ramacer.

(*Second Livre de la Savoye*, p. 49).

Même mot dans le *Mystère de Saint-Bernard de Menthon* :

LE VII° PELLERIM.

Par ma foy, il seroit bien fol
Qui n'y doubteroit cel passage.
J'ay grant paour que ne laissons gaige.
Ne prendrons nous rien de *marrons* ? (vers 829,sqq.)

M. Lecoy de La Marche donne l'explication suivante : « *Marrons* ou *maroniers* est demeuré le nom des frères lais du Saint-Bernard qui vont à la recherche des voyageurs égarés. Ce terme était également usité dans quelques autres montagnes de la chaîne alpestre. » (Ed. du *Mystère*, p. 38).

Le mot *marron* est déjà employé par Eustache Deschamps. Dans une ballade composée en 1391, et qu'on trouvera dans l'édition publiée par le Mis de Queux de S. Hilaire, (au tome V, p. 129, *Paris* 1887), le poète se plaint des difficultés qu'offre la traversée du Mont-Cenis : depuis Aiguebelle jusqu'à la Ferrière, petite localité sur le versant piémontais avant d'arriver à Suse,

Fault entre roches chevauchier
Quatre ou six jours, tres dur pais.

Digitized by Google

Aussi les préférences du poète vont-elles au *doubz pais* de France, à Paris, à Reims, à Rouen :

La ne fault *marron* n'estrangier
Ne sur la nege avoir doubtance
N'a la Ferriere desplaisance
Ou l'en pert par cheoir la vie
Souvente foiz.

D'après des textes qui m'ont été communiqués par M. Bruchet, on trouve fréquemment dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie, au XIVe siècle, la même expression désignant les guides de montagne. En 1379, quand le fils aîné du Comte Vert, Amé, se rendit en Italie, après son mariage avec Bonne de Berry, il eut besoin au retour pour passer le Mont-Cenis de l'assistance de ces montagnards :

« Item, livré ledit jour [16 nov. 1379] à XVIII *marrons* qui « ont passé la montagnie avoy Amé Monseigneur et per ses « gens, donnés par le comandement Amé Monseigneur 2 s. « gros. » (Le prince Amé était le 15 novembre à Suse et le lendemain à Lanslebourg.) [D'après un compte des Archives camérales de Turin].

L'extrait de comptes suivant, également dû à l'obligeance de M. Max Bruchet, complètera utilement les citations qui précèdent :

Computus viri nobilis et potentis domini Ybleti, domini de Chalant et Montisjoveti de subscriptis receptis et libratis factis per ipsum pro domina et domino eundo de mandato domine de Chamberiaco in Valesium, de Valesio Ypporigiam et de Ypporigia Papiam et inde redeundo apud Chamberiacum a die 14 inclusive mensis februarii A. D. 1392 usque ad diem 3 exclusive mensis aprilis anno predicto, receptus apud Chamberiacum presentibus Anthenio Barberii et Petro Magnini de Chamberiaco, magistris computorum domini, de mandato domine...

Libravit Bertrando Silvestri, conestabulo brigandorum peditum existentium in Valesio causis predictis... pro stipendiis suis et 16 sociorum suorum unius mensis incepti die 23 mensis feb. a. predicto, capiento quolibet 5 fl. per mensem ...85 fl. pp.

Libravit Jaconino de Magnie pro stipendiis suis et 17 brigandorum peditum existentium cum eodem in civitate predicta ...1 mensis ...90 fl. pp.

... L. 18 *marronis* et 2 bestiis ad bastum pro transeundo Montem Jovis eundo Ypporigiam quando malum tempus ibidem vigebat capienti quolibet *marrono* 2 den. gross. et qualibet bestia totidem, 3 s. 4 d. gross.

L. 6 hominibus *marronis* et 2 bestiis ad bastum quœ transierunt cum dicto domino Ybleto per Colonam Jovis capientibus ut supra, 16 d. gross.

... L. tam ad expensas quam pro salario *marronorum* qui dictum Francisquinum [de Montegrando] associaverunt tam per Colonam Jovis quam per Montem Jovis ubi malum tempus vigebat taliter quod opportuit ipsum

manere apud Sanctum Germanum una die cum dimidio, quibus dictum montem transire non potuit propter dictum malum tempus, 3 fl. pp.

(Turin, *Arch. camerales* : Inv. 38, fol. 6, paquet 5).

Je n'ai trouvé actuellement aucune trace de l'emploi de ce mot dans nos régions et il n'a pas été relevé par A. CONSTANTIN [1]. Toutefois il est mentionné sous la forme *maronnai*, usitée au Saint-Bernard dans le sens de guide, d'après le Glossaire du patois de la Suisse romande de BRIDEL [2].

Y a-t-il quelque analogie entre ces « *marrons* des montaignes » et l'adj. *marron* (nègre *marron*, courtier *marron*)? Rappelons que, suivant SCHELER, comme d'après MM. H.D.T., ce dernier mot est emprunté de l'espagnol *cimarron*, sauvage. Les textes du XIVe siècle rendent cette étymologie impossible. D'ailleurs, comme le remarque LITTRÉ, le bas-latin a *marrones* [3], (et aussi, comme on l'a vu, *marroni*, *marronorum* « nom de gens qui servaient de guides dans les Alpes ». (Cf. DUCANGE, vº *marrones*.)

Marron serait-il une variante locale de *marran*, *marrain*, sobriquet que les Français et les Italiens donnaient jadis à une

1. Je n'ai pas cru pouvoir rapprocher ce terme de l'expression *maronjhě*, usitée à Annecy et qui s'emploie seulement suivie des mots *du tên : é tonbě la maronjhě du tên* [il tombe du grésil]. Se dit aussi des averses de courte durée qui ont lieu au printemps, lors même qu'elles ne sont pas accompagnées de grésil. A Thônes et aux environs d'Annecy, on dit aussi : *la colérě du tên*, ce qui a permis de voir dans *maronjhě* un dérivé du verbe *maronâ*, murmurer, gronder, grommeler; cf. l'expression populaire : une pluie *maronnante*, qui fait maugréer.

2. « MARONNAI, sm. Garde-malade; domestique qui va chercher et guider les voyageurs perdus dans les neiges (Saint-Bernard). — Dans le patois de la Pouille, les *marrani* sont des hommes forts, hardis, courageux ».

Le *Dictionnaire Provençal-Français* de F. MISTRAL donne MARROUN, sm. : peuplade des Alpes d'origine Mauresque; nom que le cardinal Bentivoglio donne à des paysans des Alpes qui portent les voyageurs en litière dans les passages difficiles...

BRIDEL a aussi relevé le mot *maron, marron*, sm. : infirmier, au fém. *maronna* : femme qui soigne les malades, garde-malade. (Cf. vº *corbé*, sm. : corbeau; infirmier d'hôpital appelé aussi *marron*).

Au terme *maronnai* donné par BRIDEL, correspond le fr. † *maronier*, qui figure dans le *Supplément* de LITTRÉ, avec cette définition : « nom, au monastère du mont Saint-Bernard, des frères lais, qui servent aussi de guides. » Cf. le passage suivant de TOPFFER (*Le Presbytère*, Lettre CXXVI) : « De l'hospice du Grand-Saint-Bernard. — Mme de la Cour est au Bourg-Saint-Pierre, d'où nos *maroniers* arrivent en cet instant, ayant pu par bonheur l'empêcher de s'engager plus avant... les pères y sont allés, car nos *maroniers* étaient rendus ».

LITTRÉ donne aussi la forme † *marronier*, avec une citation du *Journal de Genève* : ... *marronier* ou domestique du couvent...

En provençal : *li marrounié dóu mount Sant-Bernat*, les domestiques du couvent du grand Saint-Bernard. (MISTRAL.)

3. Au *Supplément*, ces *marrones (marones)* sont ainsi qualifiés (vº † *maronier*) : « bandits des Alpes, nom appliqué à des gens connaissant bien les chemins de ces montagnes. » Ce sens de « bandit » rappelle celui du wallon *maroner* = fureter; en vx. fr. *maronner* signifie aussi : faire le métier de pirate.

Digitized by Google

sorte de caste méprisée [1], aux descendants de Maures [2] et de Juifs, et plus tard aux Espagnols ? (Cf. Godefroy, v° *marrane* ; Littré, v° † *marrane* et au *Supplément* v° *marranisme*).

Si cette conjecture était vraie, elle expliquerait bien le double sens de bandits et de guides donné à *marrones*. Les *marrons* des Alpes, avant de guider les voyageurs, les auraient détroussés ou rançonnés. Ils remonteraient sans doute au temps où les Sarrasins, après avoir parcouru, vers le milieu du xe siècle, non seulement la France méridionale, mais encore la Savoie et la Suisse, avaient laissé quelques bandes solidement retranchées dans plusieurs hautes vallées. « Suivant la tradition du pays, dit M. Lecoy de La Marche, ils y auraient fait souche, et ainsi s'expliqueraient dans quelques vallées savoyardes, comme celle des Bauges, la présence de certains types, de certains usages n'ayant rien de commun avec ceux de la population indigène ; car ces colonies sarrasines, établies à la faveur des troubles d'une époque agitée et oubliées ensuite, ne se seraient mêlées que fort tard aux anciens habitants. »

Plus loin, M. Lecoy de La Marche rappelle qu'un comte de Provence, Hugues, « pour empêcher Bérenger, son compétiteur à la couronne d'Italie, de venir lui disputer la région des Alpes, ne trouva rien de mieux à faire que d'appeler au Mont-

1. « C'était une insulte qui s'adressait particulièrement aux gens soupçonnés d'avoir eu des ancêtres juifs ou musulmans. » (Godefroy).

Ce sobriquet fut donné tout d'abord par les Espagnôls aux Arabes et aux Juifs convertis. Cf. Ducange, v° *maranus*. Ce fut aussi, d'après Mistral, v° *marran*, le nom des Maures devenus chrétiens qui passèrent d'Espagne en Languedoc.

Littré compare l'espagnol *marrano*, d'origine inconnue, qui signifie porc et aussi maudit, excommunié. Le catalan a *marran*, l'ital. *marrano*, traître.

Pour ce qui est de la phonétique, *marran* et *marron* sont des formes très voisines. Dans certains parlers, les voyelles nasales *an* et *on* sont fréquemment confondues. A Saint-Jeoire, *á* tonique libre suivi de *n* aboutit au son *on* : *panem* a donné *pon*, *manum*, *mon*, *granum*, *gron* ; à *marránum* correspondrait donc une forme *marron*.

On pourrait d'ailleurs invoquer, non sans vraisemblance, une influence analogique due à *larron (latronem)*, analogie qui aurait contribué à transformer *marran* en *marron*.

2. Le rapprochement que fait Mistral de cette peuplade des Alpes, suivant lui d'origine mauresque, et de nos guides ou porteurs de montagne semblerait autoriser cette dernière étymologie. En tout cas, il serait intéressant d'avoir sur tous ces *marrons* des Alpes de plus amples renseignements.

Ajoutons que le rapprochement indiqué ci-dessus se trouve déjà dans Ducange : *Marrones, Marones, Marruci.* [Vita sancti Odonis Cluniacensis abbatis] *Dum patriam reverteretur, inter Burdonum Alpes,* etc... *Secus locum autem illum habitat quoddam genus hominum, qui* Marrones *vocantur...*

[Chron. S. Trudonis lib. 12 ubi de Monte Jovis, in Alpibus] *Et post aliquot dies præmonstrata eis a præducibus* Maronibus *difficillima via :* Marones *enim appellantur viarum præmonstratores...*

Sic vero appellatæ circa Alpium juga Saracenicæ gentis reliquiæ quædam...

Digitized by Google

Joux une horde sarrasine et de l'y installer, avec la mission de fermer le passage... Une fois maîtres de la position, les Sarrasins s'y fortifièrent, suivant la tactique adoptée par eux, qui était de se retrancher sur les hauteurs et de rançonner de là toutes les populations d'alentour... » (*Le Mystère de Saint-Bernard de Menthon*, Introduction, p. IX, sqq.)

D'après la tradition qui a été suivie par l'auteur inconnu du *Mystère de Saint-Bernard de Menthon*, Bernard, alors archidiacre d'Aoste, aurait renversé l'idole du Mont-Joux et mis en fuite ses adorateurs. Puis il fonda un monastère et un hospice sur l'emplacement même de l'ancienne *Colonne-Jou*. Les pillards de la montagne disparurent; la « terreur sarrasine » cessa. La route par où cheminaient les caravanes de *romiers* qui de France se rendaient à Rome devenait libre : aux « bandits » des Alpes succédèrent des guides ou des infirmiers.

Peut-être quelques descendants de ces *païens* [1], devenus chrétiens, furent-ils les auxiliaires des moines du monastère et servirent-ils de guides dans une région qu'ils connaissaient si bien. Leur nom même survécut, sous la forme qu'on a vue; mais la variante dialectale *marron* perdit peu à peu sa signification primitive. Plus tard on aurait appliqué ce mot non seulement aux guides du Petit et du Grand-Saint-Bernard, mais par extension aux guides des Alpes, aux guides de montagne en général.

A l'époque où fut rédigé le *Mystère de Saint-Bernard*, le sens péjoratif a disparu. Loin de redouter les *marrons*, les pèlerins qui craignent d'affronter le dangereux passage du Mont-Joux se demandent s'ils n'auront pas recours à leurs services.

Telle est la conjecture qu'on peut proposer.

Je laisse à de mieux informés le soin d'élucider plus complètement ce petit problème d'histoire et de linguistique.

J. Désormaux.

1. « On sait que ce nom était spécialement et constamment donné aux Sarrasins par les peuples du moyen âge, qui n'établissaient guère de distinction entre le paganisme romain et la religion des Arabes, et qui faisaient de *Mahom* une idole, d'Apollon une divinité musulmane. » (M. Lecoy de La Marche).

Digitized by Google

L'ÉPICÉA DE SAINT-EUSTACHE

Il existe dans une propriété particulière sur le territoire de la commune de Saint-Eustache (Haute-Savoie), un Epicéa remarquable par sa ramification serrée, sa frondaison compacte et sa forme rigoureusement conique qui le font ressembler à un arbre taillé au ciseau. Dans son ensemble cet arbre présente assez exactement l'aspect d'un *Sequoïa gigantea* [1].

On trouve cet Epicéa à une altitude de 1,100 mètres environ sur la croupe exposée au nord-ouest qui domine le hameau de la Magne à la limite des prairies et des bois, au-dessous du passage du col de la Cochette qui conduit à Entrevernes.

Le tronc mesure $1^{m}90$ de circonférence à hauteur d'homme; la hauteur totale de l'arbre est de 16 mètres environ. Le couvert embrasse une surface d'une circonférence de 30 mètres.

La tige est munie à partir d'une hauteur de deux mètres, de branches assez fortes de direction horizontale et disposées en verticilles serrés. Ces branches présentent à leur insertion un renflement conique très prononcé.

Les rameaux sont grêles et munis d'aiguilles peu serrées; ils gardent une direction presque horizontale ou se redressent à leur extrémité au lieu d'être pendants comme dans l'Epicéa commun. *(V. la planche ci-jointe.)*

L'importance économique de l'Epicéa dans nos contrées et la place à peu près prépondérante qu'il tient dans les forêts de la Haute-Savoie justifieront les quelques indications que je vais donner sur les espèces et variétés de cet arbre.

Le Prodrome de De Candolle comme la Flore forestière de Mathieu ne mentionnent qu'une espèce ou variété distincte de l'Epicéa commun, *Picea excelsa* Link., *Abies excelsa* D. C. (Cette essence a été appelée par Linné : *Pinus Abies* nom très mal approprié et qui n'a pas prévalu bien qu'on la retrouve encore désignée sous ce nom dans quelques Flores).

C'est le *Picea obovata* (Ledebour) propre à la Sibérie et indiqué par Mathieu comme habitant quelques hauts plateaux du Jura. Mais les annotateurs de la 4e édition de la Flore forestière, n'admettent pas le *Picea obovata* comme espèce française.

Dès 1870 dans la *Revue des Eaux et Forêts* et en 1878 dans une brochure *Remarques sur deux variétés d'Epicéa* (Impri-

1. Voir les deux beaux *Sequoïa* du grand portail de la Préfecture d'Annecy.

Digitized by Google

merie nationale), M. Brenot avait fait distinguer une espèce ou variété répandue dans les basses stations du Jura et à proximité du lac Léman, l'*Epicéa à cônes verts* appelé ainsi par opposition avec l'*Epicéa à cônes rouges* qui est l'espèce commune des moyennes et hautes stations.

Dans un mémoire inséré à la *Revue des Eaux et Forêts*, t. XXXIV, année 1895, M. S. étudie chacune de ces espèces, et essaie de les décrire et de les délimiter à l'aide d'un très grand nombre de caractères botaniques.

Il leur donne respectivement les noms suivants :

1° Epicéa de Sibérie, ou Epicéa à cônes rouges, *Picea obovata* (Ledebour) ;

2° Epicéa pleureur ou à cônes verts, *Picea subcylindrica (species nova)*. Mais à cette nouvelle espèce il n'attribue aucun nom d'auteur.

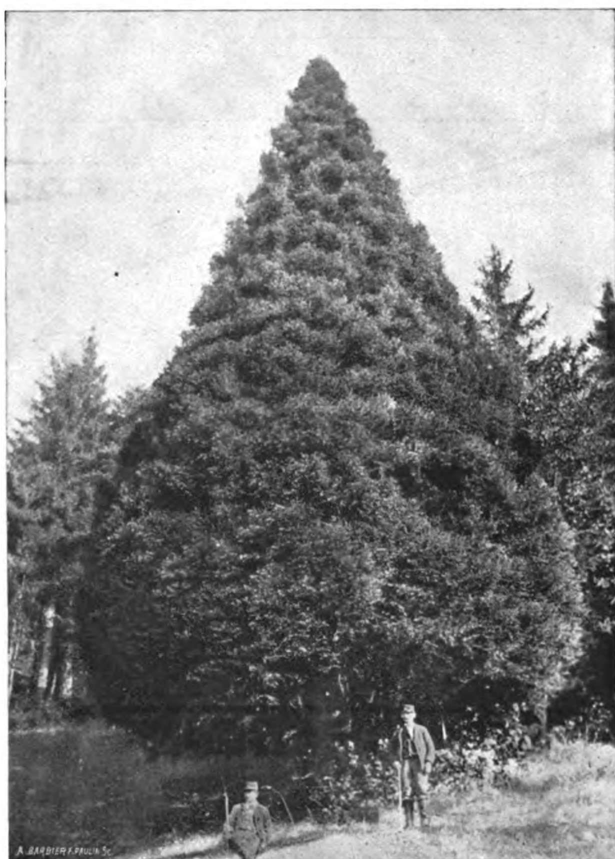
Quelle que soit la valeur des caractères botaniques de ces espèces ou variétés, il est certain que sauf les transitions, elles se différencient assez facilement à simple vue, indépendamment même de la couleur des cônes, l'Epicéa à cônes rouges ayant les branches en arc plus ou moins relevé vers l'extrémité et supportant des rameaux secondaires formant comme des festons, tandis que l'Epicéa pleureur a les branches presque horizontales munies de rameaux secondaires grêles, longuement pendants en vertu de leur poids et formant comme une frange continue plutôt que des festons.

On peut observer cette dernière forme notamment dans les Iles du Fier, de Dingy à Thônes.

Une troisième forme encore plus distincte se trouve sur les hauts plateaux de la Chartreuse et du Jura, c'est l'*Epicéa colonnaire* dont la tige est revêtue comme d'un fourreau de branches serrées, courtes et qui donnent à l'ensemble de l'arbre l'apparence d'un cylindre.

Plusieurs botanistes, et notamment le Dr Schrœter *(Ueber die Vielgestaltigkeit der Fichte)* [sur les variations de l'Epicéa, Zurich 1898], ont reconnu la très grande variabilité de l'espèce. Mais la distinction des espèces ou variétés est des plus difficiles, soit qu'elles se fondent entre elles, soit tout autre cause, et les descriptions ou témoignages des botanistes sont pleins de contradictions. Par exemple, l'on est d'accord pour distinguer l'Epicéa à cônes rouges de l'Epicéa à cônes verts, mais il paraît que de tous les caractères différentiels les deux seuls permanents sont les suivants : 1° l'Epicéa à cônes verts est plus tardif ;

Digitized by Google



L'ÉPICÉA DE SAINT-EUSTACHE

Digitized by Google

Digitized by Google

2° il a des aiguilles plus serrées. La forme des écailles des cônes qui fournit les caractères les plus précis dans l'Epicéa comme dans les divers genres d'arbres résineux pour distinguer les espèces ou variétés ne donne pas ici d'indications constantes. On n'est pas non plus d'accord sur les différences de couleur et de qualité des bois, pas même sur les stations préférées.

Les variétés décrites par Carrière (*Traité général des Conifères*) ne sont guère que des variétés horticoles ; au contraire les espèces et variétés décrites par le D[r] Schrœtter ont été observées en forêt.

Ce dernier auteur distingue dans l'Epicéa :

1° Des variétés différant surtout par le cône (pour lui la variété étant un ensemble d'individus s'écartant des autres par un certain nombre de caractères mais réunis en grand nombre sur une aire donnée et présentant des formes de passage avec le type normal).

2° Des formes accidentelles qu'il appelle *Lusus* : Les *lusus* sont des individus qui s'écartent nettement de l'espèce par certains caractères, mais qui sont toujours en très petit nombre, disséminés, et ne présentent pas de formes de passages avec le type normal.

L'Epicéa de Saint-Eustache est un *lusus*.

Ces *lusus* sont, on le conçoit, extrêmement rares. On en connaît un remarquable (que j'ai visité) dans la forêt communale de Gilley près de Morteau (Doubs). Deux Epicéas voisins de moyenne taille, sur la lisière qui borde une prairie, y présentent une ramification diffuse extrêment compacte, rappelant le *balai de sorcière* du sapin. Il n'y a pas d'arbre semblable dans les environs.

3° Des formes dues aux conditions extérieures ; le climat et la station (tourbières) produisent diverses formes : ainsi l'Epicéa colonnaire qui est une forme du nord et de la haute montagne. Il existe du reste dans le Tyrol et en Carinthie, même à de faibles altitudes, une forme d'Epicéa colonnaire bien accusée *(var. alpestris, Brügger)*, dont la distinction repose sur des caractères botaniques assez précis et qui ne paraît pas due aux conditions du climat comme notre Epicéa colonnaire du Jura ou de la Chartreuse.

Parmi les conditions extérieures pouvant amener des variations de forme, on peut citer les causes accidentelles ou intentionnelles agissant d'une façon durable ou non. Ainsi la suppression de la flèche de l'Epicéa (coupée de main d'homme ou

Digitized by Google

brisée par les vents) provoque le redressement des branches supérieures, dont chacune arrive à former une cime semblable à celle de l'arbre croissant naturellement, et il en résulte la forme d'Epicéa *en candélabre*.

Il existe plusieurs épicéas en candélabre, très curieux, près de la ferme des *Avenières*, non loin de l'Abbergement, sur le versant Sud du Salève.

E. GUINIER.

LES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges

AVANT-PROPOS.

Vers la fin du mois de septembre 1870, en suite d'une proclamation adressée aux habitants de la Haute-Savoie par le préfet Jules Philippe, le *Comité départemental de la Défense nationale*, annonçait l'organisation d'une compagnie de *Francs-tireurs du Mont-Blanc*, destinée à combattre l'invasion allemande.

Une réunion publique eut lieu à Saint-Julien, à l'Hôtel-de-Ville, le 2 octobre suivant, pour la formation d'un Comité de Défense nationale de l'arrondissement, et l'organisation du corps franc projeté.

Des comités analogues furent institués à Bonneville et à Thonon, et tous s'étaient mis à l'œuvre avec le plus grand zèle pour hâter le recrutement et l'équipement de cette compagnie franche, lorsque, presqu'aussitôt, une décision de l'autorité supérieure vint arrêter ce mouvement patriotique en contremandant la formation déjà commencée.

Sur les instances de notre excellent préfet Jules Philippe qui, avec raison, avait fait remarquer qu'en quelques jours la compagnie des *Francs-tireurs du Mont-Blanc*, déjà recrutée en grande partie, pouvait être bien vite en mesure de rejoindre l'armée active, le Gouvernement républicain de Défense nationale autorisa l'organisation de la compagnie, laquelle fut rapidement pourvue de son armement et équipement et dirigée sur le théâtre de la guerre.

Tout récemment, le brave Mogenier, ancien lieutenant de

Digitized by Google

cette compagnie de francs-tireurs, m'adressait le journal de marche de ce corps de volontaires, en me faisant le très grand honneur de me dédier cette relation.

Il m'a semblé que ce récit méritait d'être publié, car il met en lumière la belle conduite de nos concitoyens et ajoute une page glorieuse à l'histoire militaire de notre pays de Savoie.

La *Société Florimontane* ayant décidé l'insertion de ce travail dans la *Revue savoisienne,* j'ai le devoir d'en faire connaître l'auteur : Joseph Mogenier, dit *La France.*

Joseph Mogenier est né à Taninges (Haute-Savoie), le 6 juillet 1837, de Marie Mogenier et de Marie Grange.

Sa famille, ancienne et honorable, était de modeste condition; le père, ouvrier cloutier, n'avait, pour élever ses six enfants, que le faible produit de son travail.

Le fils aîné Joseph dut, dès qu'il le put, gagner sa vie. Il fut successivement petit berger, porte-mortier *(trague),* puis garçon de peine, « amassant deci delà, comme il le dit, quelques bribes d'instruction qu'il dévorait avec l'avidité de l'enfant affamé trouvant un bon fruit ».

A l'âge de dix-huit ans, en juin 1855, il contracta un engagement volontaire au service de France et fut incorporé au bataillon de tirailleurs du 2e régiment étranger organisé à Auxonne (Côte d'Or). Le bataillon était sous les ordres du commandant Lion, et la 2e compagnie, dont il fit partie, était commandée par le capitaine Pagnamenta.

Embarqué pour l'Afrique en 1856, il prit part à l'expédition du Sud (Beled-ul-Djerid) assista au combat et prise de Ouargla, le 1er janvier 1857 (colonne Desvaux), et à la prise de la Kabylie (Maréchal Randon, division Maissiat); aux combats et à la prise du col de Schelata, le 28 juin, de M'zien, le 4 juillet, d'Aïn-Aziz, les 7 et 16 juillet (prise de Lalla-Fathma), etc.

Il termina son service militaire en juillet 1858 et rentra à Taninges. Sa mère était morte, ses frères s'étaient dispersés pour aller chercher le pain de chaque jour; il reprit l'outil, le travail étant sa seule ressource.

Pendant son séjour en Afrique, il avait eu l'occasion de rencontrer les victimes du coup d'Etat du 2 Décembre transportés à Lambessa, et ces martyrs de la foi républicaine firent de lui un apôtre convaincu des idées démocratiques, lui inspirant la haine de toutes les oppressions, de toutes les iniquités en même temps qu'une profonde tendresse pour les opprimés et les déshérités.

Digitized by Google

Occupé avec son père à la construction d'une route dans la vallée du Giffre, il prit place dans les rangs de ceux qui, en Faucigny, combattirent énergiquement le régime impérial.

Lorsque la guerre éclata, en juillet 1870, l'ancien soldat d'Afrique n'attendit pas le décret du 10 août pour rejoindre le drapeau. Engagé volontaire au 21e régiment d'infanterie en garnison à Annecy, il fut chargé de l'instruction militaire des nouveaux contingents appelés sous les armes.

Lorsque la compagnie des Francs-tireurs du Mont-Blanc fut organisée, il en fut nommé lieutenant et s'occupa spécialement d'instruire militairement les volontaires jusqu'au moment où ils furent conduits devant l'ennemi.

Son récit fera connaître la part qu'il prit à la campagne où les Francs-tireurs du Mont-Blanc eurent la gloire de conquérir le drapeau du 61e régiment poméranien, placé aujourd'hui à l'hôtel des Invalides, un des deux drapeaux conquis sur l'ennemi pendant cette guerre néfaste.

Licencié à la paix, Mogenier se décida à partir pour Paris où, pensait-il, la réparation des ruines du siège et de la Commune devaient nécessiter de grands travaux. Il trouva en effet le travail qu'il espérait et c'est là, dans ce milieu ouvrier, qu'il se donna de tout son cœur de patriote et de républicain à relever le courage de ses camarades, ébranlé par les effroyables secousses qu'ils venaient de traverser, leur faisant comprendre que sous un régime républicain, ils arriveraient à leur émancipation et à l'amélioration de leur condition par l'union fraternelle et l'organisation syndicale corporative, beaucoup mieux que par la révolte armée qui avait failli compromettre la République elle-même. Il aida de tous ses efforts à la création des premières chambres syndicales ouvrières.

En octobre 1875 eut lieu le premier Congrès national des Travailleurs français dont il fut un des organisateurs : élu par les ouvriers du XIe arrondissement de Paris.

Président de la Commission des Chambres syndicales, il prit une part active aux discussions de ce Congrès que Crémieux nomma : « Le premier pas assuré des Travailleurs vers un meilleur avenir du monde du travail. »

Avant de se séparer le Congrès nomma une commission de onze membres, chargée de poursuivre la réalisation des modestes desiderata du prolétariat français et des réformes qu'il sollicitait des pouvoirs publics.

Digitized by Google

Président de cette commission, il porta, le 10 novembre 1876, à Versailles, devant les délégués du Sénat et de la Chambre des Députés, les vœux du Congrès des Travailleurs.

Il se tint en rapport aussi avec les principaux membres républicains du Parlement, et c'est dans une visite à Victor Hugo qu'il reçut de notre illustre poète national, le surnom de « *La France* » dont il est si justement fier. Voici dans quelles circonstances :

Introduit avec ses camarades auprès du grand homme, Mogenier lui expliqua les vœux et les aspirations des prolétaires dont il était l'organe, et Victor Hugo, l'ayant écouté avec la plus grande attention, frappé de la chaleur de conviction, de l'éloquence naturelle et de la noblesse des sentiments de l'orateur, appela sa petite-fille Jeanne qui jouait avec son frère dans un coin du cabinet, et lui montrant Mogenier, lui dit : « Mon enfant, embrasse ce citoyen ! » et, comme l'enfant hésitait, il insista, lui répétant : « Allons, Jeanne, embrasse-le donc, c'est la France laborieuse que tu embrasseras ! » L'enfant s'exécuta et le vieux soldat d'Afrique éprouva, ce jour-là, une émotion qui reste la joie de toute sa vie.

Il continua son apostolat et contribua à la formation d'un nombre considérable de Sociétés syndicales à Paris et en province, consacrant sa vie à l'œuvre de fraternité et d'union autour du drapeau républicain.

Il fut un des fondateurs de la Société mutuelle savoisienne et de l'Union fraternelle de la vallée du Giffre, de Paris.

Occupé à la construction des écoles de la rue de l'Espérance, à Montparnasse, il eut la jambe brisée dans un accident et reçut les soins de l'illustre docteur Broca. Il revint au pays natal achever sa guérison. Puis il reprit son outil et son apostolat, parcourant la France et créant partout des associations ouvrières, notamment à Evian, La Roche, Aix-les-Bains, Grenoble, Gap, Saint-Paul, Montdragon, Orange, Caderousse, Alais, Nîmes, Lodève, etc.

Passant la Méditerranée, il alla travailler sur cette terre d'Afrique que, soldat, il avait aidé à conquérir. Là aussi, il groupa les Travailleurs et constitua les « Pionniers d'Algérie et de Tunisie » qui l'envoyèrent en France en 1889 comme délégué de leur Association, au Congrès ouvrier réuni à l'occasion de l'Exposition Universelle.

Ensuite, il parcourut de nouveau la France, créant des Associations ouvrières en Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Côte-

Digitized by Google

d'Or et Rhône, puis il reprit le chemin de cette terre de Savoie dont le souvenir ne l'avait jamais quitté.

Aujourd'hui, malgré les soixante-cinq ans qui pèsent sur ses épaules, il travaille encore et gagne sa vie, bien que faiblement, gardant la chaleur de ses convictions, la fidélité à l'idéal républicain et le dévouement à la Patrie. Il supporte avec sérénité et philosophie les épreuves et les privations, donnant ainsi l'exemple d'une vie entière consacrée à la fraternité et à l'humanité.

J'ai fait la connaissance du brave Mogenier à Dijon, en janvier 1871, après le combat d'où le franc-tireur Curtat avait rapporté le drapeau du 61e régiment prussien; je l'ai revu depuis et j'ai pu apprécier les qualités natives de ce bon citoyen, à qui il n'a manqué, dans son enfance, que les moyens de cultiver et de développer sa remarquable intelligence; il marquera parmi les enfants de la Savoie qui ont honoré leur pays et je suis heureux, pour ma part, d'avoir pu mettre en lumière une faible partie des services rendus avec tant de dévoûment et de désintéressement par ce patriote et par ce républicain.

C. Duval,
sénateur.

18 avril 1902.

***

A notre digne représentant, notre vieil ami et frère d'armes de l'Année terrible, M. César DUVAL, sénateur de la Haute-Savoie.

Ce n'est pas par une vaine gloriole que nous retraçons de souvenir, après plus de trente ans, ces récits qui, comme tout ce qui peut servir à l'enseignement de l'avenir ou fait partie de l'histoire de la petite patrie, ne doivent être dédaignés. A l'heure présente, et il en sera encore longtemps ainsi dans notre chère vieille Savoie, on éprouve une émotion bien compréhensible et légitime à la lecture de l'histoire de cette légion des Allobroges, nos aïeux, combattant sur tous les champs de bataille pour la République et la France; on les admire, en adressant à leurs mânes le salut du souvenir de leurs petits-fils, sur ces champs des Pyrénées, de Provence, d'Egypte et à cette immortelle journée de Lodi, où ils firent inoubliable le nom des fiers montagnards gaulois, dont César lui-même vantait l'indomptable vaillance pour la défense de leur liberté. Nous n'avons pas l'intention de nous livrer à des dithyrambes sur le courage

Digitized by Google

de nos volontaires de 1870-71 ; nous ne voulons rappeler ces souvenirs que pour saluer les rares survivants de la petite légion Allobroge en la néfaste année, dire en réponse à certains détracteurs, ce qu'ils firent et aux jeunes qui suivront ce qu'ils furent.

Nous n'avons pas d'autre pensée.

I.

Les défaites succédaient aux défaites ; un décret de l'Impératrice-régente rappelait sous les armes tous les anciens militaires jusqu'à 35 ans.

Un comité de défense s'était constitué à la préfecture de la Haute-Savoie, sur l'initiative d'un comité de Bonneville, pour la création d'un corps de volontaires. En août, le comité de défense séant à la préfecture publia un appel à toutes les volontés, à tous les cœurs qui battaient d'émotion en apprenant les désastres qui fondaient sur la France ; cet appel fut aussitôt entendu jusqu'en nos communes les plus reculées, ainsi qu'on le verra par la liste des volontaires qui est jointe ici. Bonneville fut désigné pour le lieu de concentration de ceux qui, réunissant les aptitudes voulues, venaient s'enrôler. Des souscriptions abondèrent pour l'équipement et l'habillement de cette compagnie, à laquelle on donna le nom de « *Compagnie des francs-tireurs du Mont-Blanc* ». Les ressources ne permirent de porter le chiffre de la petite légion qu'à cent cinq hommes qui vinrent offrir leurs bras et leur cœur. Le cadre fut constitué et l'organisation faite en peu de jours.

Nos compatriotes de la Savoie avaient constitué la vaillante compagnie des « *Chasseurs des Alpes* » et nos frères de l'Isère, l'intrépide compagnie des « *Gris* », qui opéraient dans les Vosges, où, sous les ordres de l'héroïque Michard, capitaine des « *Alpes* » et du vaillant Rastain, capitaine des « *Gris* », ils faisaient valeureusement leur devoir, disputant le sol et les passages des Vosges à nos envahisseurs. Aussi nos *Mont-Blanc* brûlaient-ils d'impatience d'aller les rejoindre, de partager leurs dangers et de faire eux aussi leur devoir.

L'habillement et l'équipement se firent attendre jusqu'en octobre. Durant ce temps ils s'employèrent à des manœuvres conformes au service que l'on attendait d'eux. Le lieutenant, vieux routier d'Afrique, les entraînait, les haranguait, les instruisait sur la guerre d'embuscades et de surprises, comme l'étaient les guerres d'Algérie. Il n'était guère possible d'appor-

Digitized by Google

ter plus de bonne volonté, d'ardeur et d'attention que nos volontaires, qui, pour ces manœuvres, avaient les fusils à piston de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bonneville, en attendant l'arrivée des armes du gouvernement, des chassepots.

Des marches militaires étaient faites et souvent répétées, afin de rompre les chaussures et d'habituer les épaules ; ces marches étaient ponctuées de manœuvres selon la configuration du sol : attaques, défenses, etc., et jamais une plainte de fatigue, jamais une réclamation. Oh ! on peut le dire en toute assurance et devoir, ils ont entièrement tenu ce qu'ils promettaient, honneur à eux !

Enfin, une dépêche d'Annecy annonce que les chassepots et les sabres-bayonnettes sont en route pour Bonneville. Il pleuvait ce jour-là, les hommes devaient l'employer au repos et à des théories ; au su de la dépêche, ils s'élancent sur la route de La Roche, jusqu'à la rencontre des voitures qu'ils escortent au chant de la *Marseillaise*. Le soir même, il fallut faire la répartition des armes ; on nous assura qu'il y en eut bon nombre qui les logèrent dans leur lit. Quelques tirs furent ensuite exécutés et l'ordre du départ arriva, salué par le plus sincère, le plus ardent enthousiasme, aux cris de « Vive la France ! »

Le lendemain était un dimanche, veille du départ. La Compagnie des Chasseurs du Mont-Blanc, que l'on eut, à son air et à son ordre, pu prendre pour une compagnie de vieux praticiens d'armée, était rangée en bataille devant l'Hôtel-de-Ville. Un long cortège de dames qu'escortaient les autorités et la municipalité s'avançait en tête; une jeune fille, Mlle Clerc, portait un petit drapeau où se lisait sur une face : « Vaincre ou mourir » et sur l'autre : « Chasseurs du Mont-Blanc ».

Le moment était d'une grande solennité, la place était noire de monde, parents, amis de ceux qui allaient partir. Que d'âmes, de cœurs de mères, de sœurs, d'amis, de pères, de frères, devaient se poser cette terrible énigme : « Les reverrons-nous ? » L'honorable et regretté M. François Dumont, président de la municipalité, s'avançant devant le front de la Compagnie, dit : « Chasseurs du Mont-Blanc, volontaires de la patrie, nos fils, nos frères, nos compatriotes qui allez partir remplir le saint et grand devoir de combattre et de mourir, s'il le faut, pour cette chose sublime la Patrie, et cette patrie : la France ! nous avons l'assurance que vous accomplirez ce devoir dans toute sa plénitude. Vos mères, vos sœurs, vos amies viennent vous confier ce symbole qu'elles

Digitized by Google

ont fait de leurs mains. Qu'il soit votre ralliement, votre étoile vers le devoir, le vivant et tangible souvenir de ceux que vous quittez, mais dont les cœurs vous suivent. Après les combats, rapportez-le, noirci par la poudre, lacéré par les lames, troué par les balles, mais beau et fier d'honneur, pour qu'il demeure parmi nous, emblème et trophée du devoir accompli.

« Vous allez jurer sur ce modeste guide d'être prêts autour de lui à tous les sacrifices, même celui de votre vie ! »

Les officiers s'avancent au centre, l'arme au poing, les Chasseurs présentent les armes, les contenant de la main gauche et étendant la droite vers le fanion. Toutes les têtes sur la place sont découvertes, tous les yeux sont voilés de larmes ; un frémissement court dans la foule quand une voix éclatante partie de toutes les bouches et de tous les cœurs des Chasseurs du Mont-Blanc, clame : « Je le jure! » Le capitaine ajoute : « Nous jurons de le rapporter si nous ne tombons pas tous autour de lui en le défendant ! »...

De tels instants, de telles heures sont intraduisibles et à jamais inoubliables !

Le lendemain, dès la première heure du jour, les Mont-Blanc quittaient la patriotique cité, escortés par les habitants et prenaient la direction d'Annecy où ils devaient recevoir l'ordre de leur destination.

A La Roche, où un très grand nombre de citoyens Bonnevillains étaient venus accompagner nos volontaires, la population fit une ovation à la Compagnie et lui offrit, malgré l'heure matinale, un vin d'honneur ou plutôt d'adieu. Derniers serrements de main, un grand cri : « Vive la France ! » et le Mont-Blanc gravit la côte de la Borne du plus allègre pas. La Compagnie arriva à Annecy vers deux heures ; les sous-officiers, caporaux et soldats du 21ᵉ de ligne étaient venus l'attendre au pont de Brogny. La réception à Annecy fut extrêmement sympathique ; la petite légion fit une excellente impression ; elle fut reçue à la préfecture par le préfet qui passa en revue les volontaires haut-savoyards.

Dans l'allocution qu'il leur adressa, il dit que le pays était assuré qu'ils sauraient accomplir leur devoir et qu'il ne l'oublierait point. Une distribution de linge fut faite par les soins du Comité des dames d'Annecy, sous la présidence de Mᵐᵉ Philippe qui reçut ce jour-là et conserva le titre de Mère des Chasseurs du Mont-Blanc ; elle le justifia durant cette guerre et s'acquit la reconnaissance inaltérable de nos volon-

Digitized by Google

taires. Le soir, un banquet d'adieu les réunissait tous : autorités, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 21ᵉ de ligne, sapeurs-pompiers, citoyens et volontaires. Il y avait encore dans les cœurs place pour l'espérance; on but à l'avenir et à la fin de nos patriotiques douleurs, à la République et à l'immortalité de la France.

Dans l'après-midi, avant le banquet, la Compagnie du Mont-Blanc s'était rendue au cimetière, sur la tombe du grand penseur et profond républicain Eugène Suë dont les cendres reposent en ce lieu, et là au milieu de l'émotion de tous les assistants, les Chasseurs du Mont-Blanc avaient renouvelé leur serment de combattre et de mourir, s'il le fallait, pour la France, pour la liberté !

Le lendemain, accompagnée des autorités et de la population, la Compagnie s'embarquait à la gare pour Lyon où elle arriva dans la nuit, qu'elle acheva dans les salles d'attente. Dans la matinée, elle reprit un train qui l'emporta à Chalon-sur-Saône.

On venait d'amener en cette ville deux cavaliers allemands, éclaireurs pris entre Chalon et Chagny. On disait cette dernière ville occupée par l'ennemi. Le capitaine et le lieutenant se rendirent à la sous-préfecture, sollicitant un train pour Chagny. Un désarroi absolu régnait dans les bureaux ; on eût dit que les Teutons étaient aux portes de la ville ; à la gare, on réunissait wagons et locomotives pour les rabattre sur Lyon ; l'émotion était grande en ville. Les officiers insistèrent pour obtenir un ordre de transport de la Compagnie; ils l'eurent enfin et le capitaine fit à la gare les démarches nécessaires pour hâter le départ. Plusieurs chasseurs des Alpes, entr'autres le Dʳ Jules Carret, médecin-major, allant rejoindre leur corps à Autun et que nous avions eu la joie de rencontrer à Chalon, se joignirent à la Compagnie. Le train partit vers Chagny ; le capitaine était monté sur la machine pour soutenir par sa présence le moral du mécanicien, qui, croyant fermement Chagny occupé par l'ennemi, allait avec plus d'hésitation que de prudence.

A Chagny, calme complet, nul ennemi ; il est, dit-on, dans la vallée de la Dheune, peut-être à Santenay ou à Saint-Léger. En route ! La gare de Santenay n'est éclairée que par une seule lanterne ; on stoppe un instant, pour prendre des informations ; l'ennemi est au Creusot, on a entendu le canon dans la journée. En avant ! le capitaine Tappaz, s'étant nommé pilote, est tou-

Digitized by Google

jours sur la machine, au mépris des règlements. On traverse Saint-Léger, puis les stations suivantes et l'on entre en gare du Creusot : moins d'Allemands que dans un rêve, mais on apprend qu'il y a eu, dans la journée, un combat vers Autun. « En route, crie le capitaine, et vite. » Le moral des hommes est excellent ; on repart, mais le tunnel de Marmaque, assez long, donne un surcroit d'inquiétude au mécanicien. « Prudence, mais courage ! lui dit Tappaz, sortons d'abord de ce trou. » Le train arrive à Etang ; on stoppe pour courir aux nouvelles ; le capitaine télégraphie à Autun, au général sous les ordres duquel allait se placer le Mont-Blanc. La commune d'Etang est émotionnée — et non sans raison — le canon a bruit non loin ; en effet, ce jour, a eu lieu le combat d'Autun et on ignore la position de l'ennemi ; est-il proche ou loin ? En attendant, les hommes ne quittent pas les wagons, ils se sont installés comme ils ont pu, à tout hasard.

Vers le matin, arrive une dépêche du quartier général, appelant la Compagnie ; le train se remet en route, la voie est sûre, aussi le mécanicien n'épargne pas la vapeur ; le grincheux pilote a repris sa place avec ses hommes lorsque le train entre en gare d'Autun. En cette ville se trouve le quartier général de l'armée des Vosges et Garibaldi son général en chef.

(A suivre.)

GLANURES SALÉSIENNES

Dans la *Revue savoisienne* de 1901, page 117, j'ai parlé des Psaumes de Desportes, que saint François de Sales avait lus, et qu'il a cités une fois dans l'*Introduction à la vie dévote*.

Dans son *Traité de l'amour de Dieu*, à plus de trente reprises, saint François a cité une traduction en vers des Psaumes ; mais ce n'est pas toujours celle de Desportes ; et quand il cite Desportes, il paraît le faire de mémoire, ce qui entraîne des altérations de texte. Comme exemple des comparaisons qu'on peut établir, je choisis quatre psaumes qui sont cités plus d'une fois, les psaumes 18, 41, 72 et 83 ; et je donne pour chacun d'eux les passages cités dans le *Traité*, et le texte correspondant de Desportes.

Ps. 18. *Traité*, livre III, ch. 12 :

> Comme l'Espoux qui, en maintien royal,
> Sort tout joyeux de son lict nuptial.

Digitized by Google

Même psaume. *Traité,* livre XI, ch. 17 :

Le respect au Seigneur porté
Est saint, rempli de pureté ;
Sa crainte en tout siecle est durable,
Tout ainsi que sa Majesté
Est a jamais tres adorable.

Texte de Desportes :

... de la manière
Qu'un espoux en haut appareil
Sortant de la chambre nocière.
. . . .
Le respect au Seigneur porté
Est saint et plein de pureté ;
Sa crainte en tout siècle est durable.
Ses jugements sont vérité :
Chaque point en est équitable.

Ps. 41. *Traité,* livre II, ch. 16 :

C'est a Dieu que je souspire,
C'est Dieu que mon cœur desire.

Un peu plus loin :

Les cerfz longtems pourchassés,
Fuyant pantois et lassés,
Si fort les eaux ne desirent,
Que nos cœurs, d'ennuis pressés,
Seigneur, apres toy souspirent.
Nos âmes, en languissant
D'un desir tous-jours croissant,
Crient : helas ! quand sera-ce
Que nos yeux verront ta face ?

Même psaume. *Traité,* livre VI, ch. 13 :

Helas, quand viendra le jour
Que la douceur d'un retour
M'ostera cette souffrance !

Texte de Desportes :

Le cerf long tans pourchassé,
Fuyant pantois et lassé,
Si fort les eaux ne desire
Que mon cœur, d'ennuis pressé,
Seigneur, après toi soupire.
Mon ame, ô Dieu tout-puissant,
Se fond toute en languissant
Après toy, fontaine vive ;
A ma soif toujours croissant
Toute demeure est tardive.

Digitized by Google

Helas! Quand viendra le jour
Que la douceur d'un retour
M'ôte cette impatience ?
Quand viendrai-je en ton séjour ?
Quand serai-je en ta présence ?

Ps. 72. *Traité*, livre III, ch. 5 :

O mon Dieu, mon Seigneur, Dieu pour jamais aymable,
Tu m'as tenu la dextre, et ton tres saint vouloir
M'a seurement guidé jusqu'à me faire avoir,
En ce divin séjour, un rang tant honorable.

Même psaume. *Traité*, livre X, ch. 5 :

Dans le ciel, sinon toy, qui me peut estre cher ?
Et que veux-je ici-bas sinon toy rechercher ?

Même psaume. *Traité*, livre XII, ch. 4 :

Que veut mon cœur, sinon Dieu,
De ce qu'au Ciel on admire ?
Qu'est-ce qu'emmi ce bas lieu,
Sinon Dieu, mon cœur respire ?

Texte de Desportes :

Tu m'as tenu la dextre, et ton sage vouloir
M'a seurement guidé, jusqu'à me faire avoir
Mainte honorable grâce;
Dans le Ciel, sinon toy, qui me peut être cher ?
Et que voudroy-je aussi, fors que toy, rechercher
En cette terre basse ?

Ps. 83. *Traité*, livre IX, ch. 4 :

Que vos pavillons souhaitables,
O Dieu des armees redoutables,
Helas, a bon droit sont aymés!
Mon ame fond d'ardeur extrême,
Et mes sens se pasment de mesme
Apres vos parvis reclamés;
Mon cœur bondit, ma chair ravie
Saute apres vous, Dieu de la vie!

Même psaume. *Traité*, livre X, ch. 2 :

Heureux qui loge en ta mayson!
Il te loüe en toute sayson.

Même psaume. *Traité*, livre III, ch. 1 :

Montant a la vie eternelle
De vertu en vertu nouvelle.

Texte de Desportes :

Digitized by Google

Que tes pavillons souhaitables,
O Dieu des armes redoutables,
Las, las, à bon droit sont aimez !
Mon âme fond d'ardeur extrême,
Et mes sens se pâment de même
Après tes parvis reclamez ;
Mon cœur bondit, ma chair ravie
Saute après toy, Dieu de la vie.
. . . .
Heureux qui loge en ta demeure !
Il te chante et loue à toute heure.
. . . .
Mais les bénissons (*bénédictions*) éternelles
Les doûront de vertus nouvelles.

Il serait fastidieux de poursuivre ici jusqu'au bout la comparaison des textes. Ce qu'on vient de voir permet de distinguer trois cas : 1° Saint François a suivi le texte de Desportes, avec ces légères modifications de texte qui se font d'elles-mêmes quand on cite de mémoire ; 2° Le texte de Desportes lui sert pour ainsi dire de point de départ ; mais il le modifie de propos délibéré, comme il le dit dans sa préface ; 3° Son texte est tout autre que celui de Desportes ; et alors une question se pose : ce texte (qui n'est pas celui des traductions protestantes de Clément Marot et de Théodore de Bèze), est-il de saint François lui-même, ou est-il emprunté à quelque auteur contemporain ? Cette question mérite d'être étudiée, et je la soumets au savant éditeur des Œuvres de saint François de Sales.

Eugène Ritter.

GLANES

Parmi les lauréats des derniers concours de l'Académie de Savoie figurent :

M. l'abbé Lavanchy : *Histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution.*

M. l'abbé Piccard : *Abbaye de Filly.*

M. Lugeon, professeur à Lausanne : *La Brêche du Chablais.*

M. Douxamy, professeur à Lyon : *Les Terrains tertiaires de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse occidentale.*

Mgr Rosset : *De Sacramento matrimonii Tractatus.*

A. de Foras : *Armorial et Nobiliaire de Savoie.*

Briot : *Alpes françaises.*

Le prix A*dor*, de la valeur de 2,000 francs, mis au concours par la Faculté des lettres de Genève et concernant l'histoire des Allobroges et de la colonie de Vienne jusqu'à l'occupation burgonde vient d'être remporté par MM. Monnier et Nicole. M. Monnier est un ancien élève de la Faculté des lettres de Lyon.

Digitized by Google

Souvenir d'été

Dites, notre lac bleu vous verra-t-il encor,
Sur un banc d'ombre, en robe rouge assises,
Jetant aux arbres verts vos deux notes exquises
Dans la splendeur du matin d'or.

Serti comme un saphir aux courbes du rivage,
Vous l'avez tant caressé de vos yeux
Que sans doute en vos cœurs, même sous d'autres cieux,
Flottera sa riante image.

Il est parfois en nous d'angéliques instants
Où l'on sourit à l'aspect d'une chose ;
Il semble qu'un bonheur éteint depuis longtemps
Revive en une vision rose.

Si vous sentez un jour vos âmes frissonner
En regardant une eau bleue endormie,
La brume ensoleillée ou la mélancolie
D'un sapin noir sur un rocher,

C'est que le paysage aimé de l'heure brève
Toujours subsiste aux plis de votre cœur ;
Un détail entrevu vous rendra le bonheur
Que vous croyiez clos dans un rêve.

Votre image exilée en nos hivers lointains
Elle aussi flottera sur leurs rives moroses
Et des yeux chercheront souvent vos ombres roses
Dans la tristesse des matins.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Chronique du chevalier Louis de Diesbach, page de Louis XI, publiée par le comte Max DE DIESBACH, président de la société d'histoire du canton de Fribourg. Genève, Ch. Eggimann, 1901, in-8°.

L'attention est retenue depuis longtemps par l'intérêt des livres de famille, si précieux pour l'histoire des mœurs. La puissante maison bernoise de Diesbach avait, dans ses traditions, la rédaction de ces journaux intimes qui pouvaient

Digitized by Google

parfois présenter une utile contribution à l'histoire générale en raison des fonctions ou des ambassades confiées à ses membres. L'un d'entre eux, Louis de Diesbach, seigneur de Diesbach et de Landshout né en 1452, mort en 1527, au moment où il était gouverneur de Baden en Argovie, songea à rédiger l'un de ces livres « afin que ses descendants puissent « profiter de son experience et diriger leur conduite dans la « bonne comme dans la mauvaise fortune *les priant* du plus « profond de son cœur de lire et de consulter *et de continuer*... « ce livre en notant leurs aventures bonnes ou mauvaises, « chose très utile pour l'avenir, afin de rappeler le souvenir « des bienfaits et de premunir contre les entreprises des « méchants. »

Connue déjà par la traduction fautive faite en 1789 par M. de Diesbach de Belleroche, puis par la publication du texte original allemand en 1838 dans le 8e vol. du *Geschichtsforscher*, l'œuvre de Louis de Diesbach méritait l'honneur d'une plus fidèle traduction et d'un commentaire indispensable pour l'intelligence de certains passages importants par les relations entre les cours de France, de Savoie, de Bourgogne et la République de Berne.

Pour se familiariser avec le français, Louis de Diesbach à l'âge de 15 ans fut attaché comme page à un gentilhomme du Bugey, Guillaume de Luyrieux, et accompagna ce grand partisan du duc de Bourgogne « dans ses voyages souffrant la faim et la soif, le chaud et le froid bien qu'il fut encore fort jeune et peu habitué à de pareilles chevauchées. » Son arrivée dans les cours de Rome et de Bourgogne coïncidait avec la libération de Philippe Monsieur, que sur les instances de son père Louis, duc de Savoie, fatigué de son ambition inquiète, le roi de France avait emprisonné depuis 2 ans (1464) au château de Loches.

Mais le cousin et le frère aîné du jeune page étaient, au contraire, favorables à la cause du roi de France auquel ils le recommandèrent en juillet 1468. Louis XI accueillit et entretint convenablement son nouveau page, lui donnant « un valet, trois chevaux, une montre et une bourse » : Louis de Diesbach avait donc le pied à l'étrier, mais il ne sut pas en profiter. « J'étais sur le chemin d'une grande fortune, si je l'eus voulu, dit-il, mais j'avais peu de goût pour le travail et j'agissais suivant ma libre volonté; de plus, la passion de la chasse s'étant emparée de moi, je m'éloignais souvent de la

Digitized by Google

cour; tout cela me causa du tort et me nuisit dans l'esprit du roi. J'en ai supporté les conséquences, quoique le roi m'eut adressé plus d'une fois de paternelles remontrances; mais le prince, dans sa bonté, tint compte de ma jeunesse et des mérites de mon cousin et de mon frère; il ne laissa pas d'augmenter continuellement ma solde qui s'éleva, à la fin, à 20 écus par mois. Dix auraient suffi à mes besoins en ce temps de paix: cependant tout fut dépensé. Toutefois cela eut lieu en tout honneur et avec des gens de bien et non pas au jeu ».

Pendant son séjour en France, qu'il quitta définitivement en 1476, Louis de Diesbach assista à de nombreux événements dont le récit présenterait pour les historiens un grand intérêt. Malheureusement le bon chevalier, qui maniait la plume avec quelque difficulté, écrivait moins pour la postérité que pour sa famille, et s'étendra plus volontiers sur l'existence et les regrets de la mort de Antonia de Ringoltirgen, sa douce et chère femme que sur la politique du roi Louis XI ou de Philippe Monsieur. Toutefois certaines pages, notamment le récit de l'entrevue de Péronne (octobre 1468) dont il fut l'un des rares témoins, seront très remarquées.

De retour à Berne, Louis de Diesbach par les fonctions honorables mais modestes qu'il occupe, échappe alors à l'histoire générale. C'est un bon patriarche, entouré d'une vingtaine d'enfants, préoccupé des besoins de sa nombreuse famille, tentant quelques spéculations dans le commerce de gens industrieux, dépensant même un bien considérable dans l'industrie des mines et pour l'alchimie, contrarié souvent par d'autres revers de fortune notamment par ce soulèvement des paysans de 1512. « Ces gens infidèles, traitres et scandaleux *qui* pillèrent *son* chateau de Spietz et *lui* occasionnèrent ainsi une perte de plus de 800 livres, Puisse Dieu les punir dans ce monde et dans l'autre ».

Les archives de Berne et de Fribourg et la connaissance des derniers travaux publiés sur cette période ont donné à l'éditeur la matière d'intéressantes notes qui éclairent et précisent singulièrement le texte souvent obscur du page de Louis XI. Les historiens de Savoie sauront gré à M. Max de Diesbach d'avoir apporté une utile contribution à l'étude des intrigues de Philippe-Monsieur. Les Bibliophiles lui auront grande reconnaissance d'avoir enchassé ce bijou de famille dans une parure élégante et discrète. M. B.

*
* *

Digitized by Google

MAILLEFER (Paul) : *Histoire du Canton de Vaud dès les Origines,* Lausanne, Payot et Cie, éditeurs ; prix en souscription, 7 francs ; après la souscription, 10 francs ; un volume de 500 p. gr. in-8°, illustré de 200 gravures.

A l'occasion du centième anniversaire de l'émancipation du canton de Vaud, M. Paul Maillefer, professeur d'histoire à l'université de Lausanne, va faire paraître une histoire de ce pays qui intéressera vivement tous ceux qui s'occupent de l'étude de la Savoie.

Les destinées du pays de Vaud ont été, comme l'on sait, jusqu'à l'occupation bernoise, celles de la maison de Savoie. Nos princes aimaient à séjourner dans leurs châteaux de Chillon et de Morges. Les gentilshommes du Chablais entretenaient avec leurs voisins de l'autre rive des relations étroites resserrées par de nombreuses alliances et attirés aussi par des affinités de langue et de race portant comme eux l'empreinte burgonde.

Depuis cinquante ans, de nombreuses découvertes ont permis de compléter ou de rectifier l'histoire classique de Verdeil sur le canton de Vaud. Les publications de la Société d'histoire de la Suisse romande ont mis à jour de nouveaux documents qui permettent, non seulement pour la part archéologique, mais aussi pour le moyen âge, de donner des aperçus nouveaux. M. Maillefer qui a fondé et dirige depuis 10 ans la *Revue historique vaudoise,* a bien voulu coordonner les résultats acquis aujourd'hui à la science et en faire un ouvrage de vulgarisation historique et archéologique qui sera en même temps un sérieux instrument de travail.

Les 7 premiers livres de son ouvrage intéresseront la Savoie soit par la période des *premières civilisations,* celle de l'époque romaine et celle de la domination des Burgondes, des Allemanes et des Francs, soit par le développement des institutions de la féodalité, soit encore par l'étude de la domination bernoise et de la réforme suivie de comparaisons précieuses pour les historiens du Chablais et du Bailliage de Ternier.

De nombreuses gravures ayant un caractère documentaire, reproduisant les trouvailles intéressantes des fouilles, des fragments des meilleurs morceaux de l'architecture religieuse et militaire, des portraits, des costumes servent de commentaire à ce livre patriotique. Il serait à désirer que l'auteur y joigne une bibliographie des meilleurs ouvrages à consulter. M. B.

Digitized by Google

*
* *

STUCKELBERG : *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, Zurich, 1902 ; CXVI et 324 pages in-8°, avec 40 gravures. Prix : 10 francs.

La Société suisse des traditions populaires vient de faire paraître (en allemand) un volume : *Histoire des reliques en Suisse.*

C'est une espèce de régeste ou table chronologique (1954 numéros) de tous les faits qui se rapportent aux reliques en Suisse, depuis le quatrième siècle de notre ère, où eut lieu ce qu'on appelle, en termes liturgiques, l'*invention* des corps des martyrs d'Agaunum, jusqu'au printemps de 1901.

Une table des noms de lieu termine le volume. On y remarque les noms de quelques localités de Savoie : *Abondance*, à propos de reliques données à l'abbaye par le couvent de Saint-Maurice ; — *Annecy :* reliques apportées de Genève par les chanoines de cette ville, en 1535 ; reliques de saint François de Sales ; — *Chambéry :* le saint Suaire.

A vrai dire, ce sont là — sauf les deux premiers points — des articles où l'auteur est sorti du cadre géographique qu'il s'était tracé. Son ouvrage est d'ailleurs fait avec soin, et très intéressant. Il serait à désirer qu'il se fît pour la Savoie un travail du même genre. Eugène RITTER.

*
* *

Académie chablaisiennne, t. XIII. — *Séances :* Communication intéressant : les fortifications d'Evian en 1377 ; une lettre de Marie-Clotilde de France ; les marqueurs des poids et mesures de la Tarentaise et de Maurienne ; les dîmes du bailliage de Gaillard aliénées en 1762 en faveur de J.-J. Foucet, baron de Montailleur ; l'occupation française de 1690-1693 ; un acte de vente en 1560 avec le sceau des baillis bernois ; l'inventaire des bois de St-Paul en 1645 ; une lettre de Dom Félix de Savoie ; l'école primaire de Sixt en 1773 (la réponse de l'avocat fiscal général à cette demande d'école est fort curieuse) ; un acte enregistrant un emprunt fait par un habitant de Croysenaz (Chilly) à un chanoine de Lausanne en 1465 ; l'occupation française de 1690-1693 ; deux lettres de Charles-Emmanuel au seigneur de Bonnevaux ; la confirmation des franchises de Beaumont en 1602 et en 1634 et leur cessation en 1681 ; l'érection d'un marché à la Clusaz, d'une foire à Thônes et d'un banc à sel à Mégève. — *Mémoires,*

Digitized by Google

A. Folliet : *Monographie de la commune de Beaumont.* 1re partie : essai soigné et intéressant, et aussi documenté que possible, de l'histoire d'une petite commune étudiée dans les manifestations de la vie publique et non plus seulement représentée comme gravitant autour de l'église et du château ; l'auteur, en traitant de la personnalité de cette modeste agglomération, a su la dégager des intérêts purement seigneuriaux ou ecclésiastiques et la montrer, surtout dans la deuxième partie (*Id.* t. XIV), s'acheminant vers son épanouissement social. Peut-être aurait-il fallu insister sur les origines de la paroisse et des diverses localités, dont suit un plan tout à fait nécessaire et très clairement reproduit. Il est peu exact de parler du chemin de Genève à Bautas (Annecy-le-V.); on ne connaît que la voie romaine de Genève à Bautas (Fins d'Annecy), mais on ignore encore sa véritable direction. La 2me partie, qui comprend la vie municipale de 1792-1900, est traitée complètement, avec des statistiques suffisantes, sauf pour le régime climatérique. En somme, c'est une monographie qui peut servir de modèle.

T. XIV (suite). — *Séances :* Une épidémie de pulmonie à Annemasse et aux environs au xviiie s. ; testament d'Aymon de la Ravoire, de St-Jean-de-la-Porte, 1469 ; actes concernant les Quisard de 1263 et 1385 ; prestation de fidélité de Pierre de Charançonay en 1278 ; invent. des parchemins de la seignie de Coudrée (reçu des censes de vins en 1617, et recensement de Sciez de 1780 ; invent. de comptes tirés des archives de Turin concernant les seigneurs de Clermont et de Miolans 1312-1506 ; concession de foires et marchés à Alby, 1647 ; ext. des registres consulaires de Thonon concernant l'occupation française, 1690-1696 ; lettre de la duchesse Jeanne-Baptiste de Savoie ; notes extraites d'un fragm. d'inventaire de la chartreuse de Vallon-Ripaille ; hommage de Robert de Lucinge au Cte Guillaume de Genève en 1318 ; acte testam. de Claudine Servon, 1481 ; donation d'Aimon de Conches au curé de Massongy, 1326 ; vente du mas de Bret par les syndics d'Evian, 1616 ; invent. des Barnabites de Bonneville ; transaction de 1571 entre le seigneur de la Fléchère et les pêcheurs de Rive-sous-Thonon ; confirm. des franchises de la communauté de St Maxime de Beaufort, 1578. — *Mémoires II.* L.-E. Picard : les Moynat de Sales, du Chablais (tableaux généalogiques ; parenté de St François de Sales). — Inauguration du monument du général Dupas.

Digitized by Google

Académie delphinale, t. IX. — A. PRUDHOMME : *L'Assistance publique à Grenoble* (histoire de la peste ; hôpital, médecins, remèdes, édits).

T. XI. — L. DE MIRIBEL : *La Mistralie de Voiron* (lettres-patentes d'Amédée V, d'Edouard et d'Amédée VI comtes de Savoie concernant la nomination des mistraux). A. PRUDHOMME : *L'Assistance publique à Grenoble* (maladreries ou léproseries). R. REY : *Le Royaume de Cottius et la province des Alpes cottiennes d'Auguste à Dioclétien* (bibliographie utile à consulter pour la région alpine).

T. XII. — DULLIN : *Savoie et Dauphiné* (résume les liens historiques qui unissent ces deux provinces) ; rép. de M. H. Ferrand.

T. XIII. — J. DE CROZALS : *La Famille de Cavour.* DE VERNISY : *La Seigneurie de Parizet,* (mentionne le curé Antoine Chaffarand, natif de Montailleur, 1737 à 1766).

Académie de Dijon, 1895-1896. — A. CHABŒUF : *Le président de Brosses à propos d'une esquisse de Paul Véronèse.* « Ce pur Bourguignon, en qui s'est cristallisé ce qu'il y a de plus vif, de plus savoureux dans l'esprit dijonnais, n'était pas même d'origine bourguignonne. Les Brosses, qui portent sans nom de famille celui d'un fief du Faucigny, viennent de Savoie et sont fort bons gentils hommes... Nul n'a été plus bourguignon dans l'âme que ce fils d'une vieille race savoisienne ».

Académie d'Hippone, bull. 28. — ALEX. PAPIER : *Notice sur J.-Fr. Doublet, secrétaire-général* (anc. membre corresp. de la *Soc. Florim.*

Académie de Lyon, 3me sér. II, 1893. — Dr HUMBERT MOLIÈRE : *Mém. sur le mode de captage... des sources thermales de la Gaule romaine* (complète utilement l'article du Dr René Brian, dans le Dict. des Antiq. grecques, soit *aquæ*.

III, 1895, — H. BEAUNE : *Les Faramanni burgondes dans la loi Gombette.* Ce nom, qui vient de *fara,* famille, race et de *mann,* homme, désigne les familiers de la demeure seigneuriale, ailleurs *convivae, amici, familiares, farones.*

IV, 1896. — Dr H. MOLIÈRE : *Introduction à l'histoire des Gaulois* (expose d'une façon claire, d'après les derniers travaux, ce que l'on peut saisir sur l'histoire autrefois si obscure et embrouillée comme à plaisir, des Celtes et des Galates. Notons en passant qu'il ne faut pas regarder comme absolue la ligne séparative des dolmens due à M. Alex. Berthrand, puisqu'il

Digitized by Google

en existe d'assez nombreux échelonnés dans notre vallée de l'Arve. CH. CORNEVIN : *Les animaux domestiques dans les cultes antiques* (la zoolâtrie semble avoir existé chez tous les peuples, et même dès l'époque magdalénienne).

Académie de Mâcon — 1896, abbé B. RAMEAU : *Henri de Merzé, cardinal d'Albano*, 1160-1188 (abbé d'Hautecombe en 1173); 1897, J. MARTIN : *Sépultures barbares des environs de Tournus* (ordinairement sur des lieux élevés, dans des lieux dits aux noms caractéristiques comme la Mortpierre, Champ des morts, la Morlue, les Crêts, en Crotelez ; plusieurs des tombes renfermaient des monnaies du IIIe siècle). — L. LEX et S. BOUGENOT : *Journal de la famille des Dupré, bourgeois de Mâcon et de Tournus* (1407-1520); cite le nom de Pierre Masuer, (Masuerius) damoiseau d'Amédée VIII, duc de Savoie, mentionne, en 1455, des troubles en Savoie et, en 1464, l'emprisonnement de Philippe-Monsieur. — 1898, B. RAMEAU : *N. sur les tombeaux des év. Dinet, de Lingendes et de Tilladet* (bases et accessoires faits en pierre blanche de Seyssel, en Savoie).

Académie de Montpellier. — 1897, abbé C. DOUAIS : *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne*, 1565-1572 (v. à la table des matières les mots : Chambéry, duc de Savoye, sénat de Chambéry, comtesse de Varax).

C. M.

ERRATA

DE LA *REVUE SAVOISIENNE*, ANNÉE 1901.

P. 243, 7e ligne, au lieu de : « A critiquer des poésies dont *l'inspiration*... lire : à critiquer des poésies dont *l'invention*. »

P. 246, 1re ligne, au lieu de : « il *s'est efforcé*, lire : il *a essayé*... »

P. 251, 10e ligne, au lieu de : « sous un dais de *nuage*... lire : *nuages*. »

P. 251, après le 9e vers de l'ATRE, ajouter ce vers omis : *Les pieds froids, nez rougi... nous y penserons peu,...*

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7212. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 avril 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce à la Société la mort de son ancien correspondant musical, Johannès Weber, survenue le 20 mars dernier. Critique au journal le *Temps,* Weber envoya, à la *Revue savoisienne,* de 1864 à 1880, et très régulièrement, une chronique trimestrielle dans laquelle il passait en revue et étudiait les productions musicales jouées à Paris au cours de chaque année. C'était un travailleur consciencieux et probe, à l'esprit droit, d'un jugement sûr, impartial et dont l'avenir a rarement démenti les appréciations.

M. Le Roux fait part également de la mort de Venance Payot, survenue à Chamonix le 10 mars dernier. Ce naturaliste explora pendant plus de cinquante ans tout le massif du Mont-Blanc dans le but d'y recueillir des échantillons de la flore, de la faune, des roches et des fossiles. Il arriva ainsi à constituer un remarquable herbier de la chaîne : phanérogames, mousses et lichens et dressa la liste des nombreuses espèces minérales et pétrographiques spéciales à ce massif.

Par un acte de générosité très louable, Venance Payot fit don en 1899, à la ville d'Annecy d'un vaste herbier précieux en ce sens que les exsiccata y sont souvent accompagnés de déterminations critiques d'auteurs, d'une importante collection d'œufs d'oiseaux de Savoie et d'un certain nombre de minéraux et roches. Le tout est actuellement disposé dans une salle spéciale du Musée. Il abandonna également à cet établissement sa bibliothèque contenant surtout les principaux ouvrages d'histoire naturelle relatifs à la Savoie. Enfin par son testament, Venance Payot léguait à la ville une somme de deux mille francs dont les intérêts serviront annuellement à l'entretien et à l'accroissement de ses collections.

Au cours de sa longue carrière, Venance Payot a publié dans divers recueils plusieurs notes sur l'histoire naturelle régionale. Il consigna notamment dans la *Revue savoisienne* les mouve-

Digitized by Google

ments d'extension et de recul de nos glaciers et dressa sous le titre de *Florule du Mont-Blanc*, des listes floristiques de phanérogames et de cryptogames qui fournissent d'excellents renseignements sur l'habitat des plantes dans le Haut-Faucigny et sur le versant français de la grande chaîne cristalline.

La Société Florimontane s'associe à la ville d'Annecy pour adresser un reconnaissant hommage à la mémoire du généreux donateur.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

LOCHE (comte de) : *Histoire d'Aix-les-Bains*, Chambéry, 1898-1900, 2 vol. in-8°. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société de la Suisse romande, tomes 2 à 13 et tome 15. (Echange avec M. Rémy.)

GAROFALLO : *Gli Allobroges*, Paris, 1896, in-8°. (Achat.)

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, n°° 2 à 25, 1895-1901, in-8°. (Echange.)

Le même fait passer sous les yeux des membres présents une intéressante publication de la Société d'histoire du canton de Berne envoyée en échange des premières années de la *Revue savoisienne* : *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*. Berne 1884-1901, 6 vol. in-8° : c'est une source très importante pour la fin du xve siècle, et le commencement du xvie siècle jusqu'en 1536, particulièrement précieuse pour le règne du duc de Savoie Charles III. Il fait observer, au sujet du passage de cette chronique relative au renouvellement de l'alliance entre le duc de Savoie, les villes de Berne et de Fribourg en 1477 que l'un des négociateurs savoyards *Bertrand von Deyra* a été identifié à tort par les éditeurs avec Bertrand d'Ivrée : il s'agit certainement de Bertrand de Dérée, propriétaire de la seigneurie de ce nom sur les bords du lac d'Annecy, vice-juge mage en 1457 puis président du conseil de Genevois jusqu'à sa mort qui arriva vers l'an 1488. Il prit part à ces négociations en Suisse avec deux autres gentilshommes du voisinage Bernard de Menthon et Urbain de Chevron, protonotaire apostolique et abbé de Tamié. *(Valerius Anshelm*, t. I, p. 113.)

M. Bruchet présente la candidature de M. PÉRILLAT, administrateur du Bon Marché, à Paris:

Le même annonce que M. FOURNIER, maire d'Annecy-le-Vieux, a découvert une clef de voûte du xve siècle, provenant sans doute de l'une des chapelles de l'église paroissiale d'Annecy-le-Vieux : cette pierre porte les armoiries des familles de La Rochette et de Montfalcon.

Digitized by Google

Le même communique la photographie de l'un des feuillets du plus ancien Registre des Délibérations de la ville d'Annecy, relative à une assemblée générale tenue le 1er mai 1479, par les bourgeois et habitants de la ville d'Annecy, prévenus la veille par le crieur public et le jour même de la réunion par la cloche de l'église Notre-Dame. L'assemblée se tenant dans la grande salle de l'hôpital de la collégiale Notre-Dame à la requête des syndics Rolet Fournier et Pierre Joly, syndics d'Annecy et de noble Jacques *de Nemoribus,* vice-châtelain d'Annecy et avait pour but l'élection des deux syndics : les voix se portèrent sur Jean Dunant, Jean Novel et Petremand de Lallée. Parmi les personnages de distinction qui assistèrent à cette séance se trouvent messire Jean d'Ossens, docteur en lois, juge de Genevois ; Eustache de Crans, maître de la Chambre des Comptes de Genevois et maître Jean Métral, docteur en médecine.

M. Bruchet donne l'analyse de quelques documents qui lui ont été communiqués par M. Dubettier :

1387, 2 janvier : Testament de *Jonod de Veria de Chessenaz* : legs à la confrérie du Saint-Esprit de Chessenaz de 60 sous de bons genevois et d'une rente annuelle de 1 coupe de froment à la mesure de Chaumont « ita quod dictus testator sit perpetuus confrater predicte confratrie ». L'acte est passé par devant Peronet Dumont, notaire de Chaumont, à Chessenaz « in citurno predicti testatoris, presentibus dogno Jacobo de Veria, de Chissinaz, Petro Pastoris de Chomonz marescallo, Roleto de Ulmis de Chissinaz, Roleto de La Very et Petro ejus filio, Perrerio de La Very, Johanne de La Very, Henrico Cessore de Chissinaz et Peroneto Boiat ».

1624, 2 décembre, Paris : Enterinement par Henri de Savoie, duc de Genevois, de Nemours, etc., à la requête du président de Montfalcon, de l'affranchissement de la personne et des biens de Jean Moret, bourgeois de Chambéry, fils de feu Jean Moret, bourgeois d'Annecy, affranchi par Charlotte de Chivron (?) veuve de François de Livron, sr des Clefs.

1566, 12 décembre : « Accord pour réglement de comptes entre « magnifique seigneur messire Philibert de Pingon, baron de Cusi, conseiller d'estat de Son Altesse et referendaire de Savoye, d'une part et noble et puyssant Loys de Pingon seigneur dudit lieu, frères,... faict et passé hors le faulbourg de la porte de Montmellian de la ville de Chambéry, au chemin public, jouxte le pont et grange de Tornes es presences de reverend Pierre-Marie de Pingon, docteur ès droicts, prevost

Digitized by Google

d'Aiguebelle, leur frere, spectable André Gruet, docteur en droict, seigneur de Vullionex, maitre Bartholomé Creste, procureur de la Bonneville en Faucigny, Françoys Berod, notaire ducal aussi de la Bonneville et noble Guillon Rousson, citoien de zaix (*lire* Aix) en Provence. »

Le même signale quelques poésies qui attestent le séjour d'Etienne Arago en Savoie pendant son exil vers 1850. Elles se trouvent dans le recueil intitulé *Une Voix de l'Exil* publié à Genève en 1860. Deux d'entre elles *Les Fleurs* (page 127), et la *Nature inerte* (p. 135), sont datées du chalet d'Eugène Süe, près d'Annecy. D'autres sont composées à Chambéry, à Genève, à Turin, au Mont-Cenis. On n'y trouve point malheureusement de description de notre pays : le poète était trop absorbé par la tristesse de son éloignement de la mère patrie ainsi qu'il le dit dans une pièce rédigée à Annecy :

Que me fait à moi ce paysage vert
Si partout où je vais je porte le désert.
Ce lac est sans éclat, cet air est sans espace
Les fleurs de l'étranger quand près d'elles je passe
Ne répandent jamais de parfums sur mes pas.
Les cailloux de l'exil ne me connaissent pas.

M. Serand fait observer que le 2 août 1856, le ministre de l'intérieur du royaume de Sardaigne, Ratazzi, autorisa Etienne Arago à « s'établir tranquillement à Annecy si tel est son désir, mais la police devra s'assurer s'il noue des relations avec les individus appartenant au parti avancé et reconnus comme dangereux par leurs intrigues soit qu'ils soient du pays ou de localités plus ou moins éloignées ». Le mois suivant, l'intendant général faisait connaître le départ d'Arago pour Aix, « où il passera probablement quelques jours avec M. Eugène Sue qui s'y trouve depuis un peu de temps avant de se rendre à Turin où il doit se diriger ».

M. Bruchet exprime le désir que la municipalité d'Annecy fasse des démarches pour obtenir, conformément à l'article 5 de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 24 décembre 1901, le prêt avec la Bibliothèque nationale et les autres grandes bibliothèques de Paris ainsi qu'avec les Bibliothèques des universités autorisées à communiquer les ouvrages qu'elles possèdent en double exemplaire.

M. Marteaux fait les communications suivantes :

M. l'abbé Lavanchy, dans son histoire des châteaux de Duin (*Acad. salés.*, VII, 1884, pièce justific. J.) parle d'un acte

Digitized by Google

rédigé dans la *chonziata* ou *chonsiaz* du vieux château et il fait suivre ce mot d'un point d'interrogation. L'explication s'en trouve dans Ducange au mot *concha*, qu'il définit la partie de l'église qui renferme l'autel, sorte d'hémicyle dont la voûte s'arrondit en coquille ; son dérivé, *conciata*, désigne la chapelle particulière de la demeure seigneuriale.

Certains cours d'eau doivent leur nom au réalisme parfois grossier de nos ancêtres. Ainsi le lat. *merda*, sur lequel il est inutile d'insister, s'est appliqué à des ruisseaux ou à des torrents aux alluvions boueuses et jaunâtres et par suite aux lieux habités voisins. Telle la Melde, dans l'Aube, appelée ainsi par politesse, dit M. Longnon. Les dérivés romans sont plus répandus et comme adoucis par des suffixes *Merdantius* apparaît en 946 dans les chartes de Cluny, p. 647. Merdasson, de *merdaceus* + *io*, ruisseau dans la Vienne, est un hameau de la Muraz. Un dérivé analogue, *Merdaceus* + *arius*, donne le Merdacier, à Ugine. Près de Taninges, le *Merdarellus* et dès 1041 dans *ripa merdarella*, le Merderel de St-Sorlin d'Arve (v. J.-J. Vernier : *Diction. topogr. de la Savoie*). On peut en rapprocher le Mardereau, affluent de l'Indre, autrefois *Merdero*. Ajoutons qu'en patois de la Tarentaise *émerdeller* a le sens d'ébouler (*Rev. sav.*, 1869, 14).

M. Dussaix, de Megève, envoie la copie d'un document fort intéressant découvert par lui dans les archives de cette commune : c'est une lettre patente du Comte Vert, datée du 3 décembre 1375 reconnaissant moyennant la somme de cent florins d'or que les habitants du hameau de La Thonnaz, commune du Praz, sont non pas des taillables mais des hommes francs, astreints à fournir pour la cavalcade du comte « 1 client » armé, suivant l'usage de la « mestralie » de Megève : cette déclaration a été confirmée en 1515. On savait déjà que dès 1282 les habitants de Megève jouissaient de franchises accordées par le dauphin de Vienne. Mais on n'en connaissait que le texte de 1578 (voir *Mém. de la Société savoisienne d'histoire*, t. XXVIII, p. 214 et 503), la trouvaille de M. Dussaix complète très heureusements ces renseignements.

Charte concernant les franchises accordées aux habitants de la Thonnaz, hameau de Mégève, par Amédée VI, comte de Savoie dit le comte Vert, du 3 décembre 1375. *(D'après la copie d'un vidimus daté de Bonneville du 21 juillet 1410. Conservé aux Archives de Mégève.)*

Nos Amedœus, Comes Sabaudiae, notum facimus universis quod cum Poncetus de la thona, Villiermetus filius Nicoleti de la thona. Guichardus

filius Petri de la thona, Jacmettus Tropellet filius joannis de la thona, Richardus filius Perrerii de la thona, Perretus et Jacquettus filii Perrissody de la thona, Peronetus filius Petri Ramusii de la thona, Joannes filius Perreti Loperonet de la thona, Joannes filius Michaelis de la thonna, et Petrus filius Jacquemetti de la thona, Joannes Gaydon et Petrus ejus frater, et Thomas foliet, vir Marietta filia Joannis de la thona mandamenti nostri Flumeti homines inquietarentur per dilectum Joannem Galliardum Secretarium nostrum et Commissarium in terrâ nostrâ Faucignaci inquietarentur super ea quod ipse nomine nostro proponebat quod omnes massi et preysiæ mandamenti nostri prædicti a nobis moventes solent esse talliabiles nisi quantum per prædecessores nostros fuerunt ascensati seu affranchiti; et prædicti asserentes se esses franchos usi fuerunt Libertatibus admodum aliorum Clintum Mandamenti nostri prædicti fidem nobis faciendo per aliquas litteras prædecessores nostrorum qualiter dictus Cliens eis fuit impositus, nisi quantum reperitur in extinctis nostris, et prædecessorum nostrorum, unde idem Commissarius noster dicebat ipsos non esse franchos et abusos fuisse in quantum usi fuerunt per modum franchorum, et clientum, ipsique nobis humiliter supplicaverunt quatenus attestari per litteras nostras modum et forma per quos ipsi, et ipsorum prædecessores nobis et prædecessoribus nostris dominis terræ Faucignaci reperiuntur in ipsis extinctis et recognitionibus astricti, et per ipsum modum dignaremur jubere, tenere et tueri, et nos ipsorum supplicationibus benigniter inclinati visis pluribus recognitionibus antiquis factis per prædecessores prænominatorum, et etiam per ipsos Nobis factis in quibus continetur quod ipsi, et eorum prædecessores confessi fuerunt esse ipsorum pradecessorum nostrorum, et nostri homines franchi, et unum clientem debere armatum in nostris calvacatis ipsos homines, et eorum posteritatis habemus, et tenemus pro hominibus nostris franchis dictum clientem nobis debentibus reservatis nobis servitiis, et usagiis, aliis si que ipsi homines vel alter ipsorum nobis seu prædecessoribus nostris reperiantur recognovisse seu debere volentes, et harum serie ipsis hominibus, et eorum posteritatibus concedentes ut ipsi, et eorum posteritates gaudeant, et utantur libertatibus et immunitatibus quibus cumque tanquam homines franchi, et clientem debentes in quibuscumque contractibus, et actibus, et prout, et quemadmodum cæteri homines nostri franchi, et clientes mistraliæ Megevæ uti consueverunt, et gaudere pro quibus a prædictis hominibus manu dilecti fidelis Antonii Championis consilliarii nostri de ipsis nobis computare debebit centum florenos auri boni ponderis habuisse, et recepisse confitemur et de quibus ipsos serie presentium solvimus, et quitamus mandantes tenore presentium judicii terræ nostræ prædictæ faucigniaci, castellano flumetti et aliis officiariis nostris presentibus et futuris quatenus omnia et singula in eis nostris litteris contenta attendant firment et observent in nulloque contra faciant vel se opposant. Datum Aquiani die tertia mensis decembris anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo quinto. Per Dominum,. presentibus Dominis priore Burgeti, Ballivo faucignaci, judice et Antonio Championis.

Aujourd'hui le hameau de la Thonaz est situé sur le territoire de la commune du Pratz, qui fut séparé de Megève en 1669. Ce hameau est le plus gros et le plus peuplé de cette commune.

Digitized by Google

Sa position à l'ouest est très pittoresque, on y jouit d'une belle vue sur la vallée de Flumet.

Le privilège qui fut accordé à ses habitants a été confirmé le 31 juillet 1515 par Philippe de Savoie, comte de Genevois, sur la relation de Angellin de Pontverre, président du conseil de Genevois.

Sur la proposition de **M. Désormaux** la Société fera l'échange de ses publications avec la *Revue d'Histoire de Lyon* dirigée par M. Charléty.

M. César Duval fait don à la bibliothèque de la Société d'une gravure de Chastillon, représentant le siège du château de Sainte-Catherine, près de Viry, par Henri IV. Cette estampe sera exposée dans la salle de la Savoie historique au Musée.

M. Fontaine fait une communication sur les chapiteaux des fenêtres du clocher d'Annecy-le-Vieux, dont il montre d'intéressants croquis.

M. Marteaux remet au bibliothécaire quelques nouvelles photographies dont il a fait l'acquisition pour l'album de la Société consacré aux monuments intéressants de la Haute-Savoie.

M. Serand soumet à l'approbation de la Société les modèles et le libellé des plaques qui pourraient être appliquées sur certaines maisons historiques d'Annecy : celle de la maîtrise et l'ancien évêché. Il annonce qu'il a commencé des démarches auprès des propriétaires des immeubles afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Une somme de cinquante francs est mise à la disposition de notre collègue pour les frais d'établissement de ces inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 mai 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président exprime les regrets causés par la mort de M. Emile Laeuffer, membre de la Florimontane depuis le 25 février 1875 et adresse à la famille de notre ancien collègue ainsi qu'à M. C. Dunant, son oncle, l'expression des sincères condoléances de la Société.

Digitized by Google

M. Serand transmet de la part de M. Metzger, membre de l'Académie de Savoie, un cadre contenant trois photographies de Germain Sommeiller que le donateur offre à la Bibliothèque d'Annecy.

M. Marteaux dépose sur le bureau les numéros parus de la *Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste* que M. l'abbé Frutaz adresse à la Florimontane.

De vifs remerciements lui sont exprimés et il est décidé qu'une partie de la collection de la *Revue savoisienne* sera envoyée à nos collègues de la vallée d'Aoste.

M. Charvier offre divers objets provenant du Japon, qui seront énumérés dans la liste des nouvelles acquisitions paraissant dans le dernier fascicule de l'année.

Des remerciements sont votés à l'adresse des donateurs.

M. Désormaux donne lecture de la préface qu'il vient d'écrire pour le *Dictionnaire savoyard,* qui doit paraître dans le courant de cette année. En raison de l'importance philologique de cet avant-propos la Société décide de le publier dans le prochain numéro de la *Revue.*

Le Président fait ensuite procéder au vote sur la candidature présentée dans la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Périllat est proclamé membre de la Société Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 juin 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Perpéchon (F.) : Bibliothèque municipale de Chambéry. *Catalogue méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits,* Chambéry, 1901, in-8°. (Don de l'auteur.)

Camus (Jules) : *La Cour du Duc Amédée VIII à Rumilly en Albanais 1418-1419,* Annecy, 1902, in-8°. (Don de l'auteur.)

Ducis (chan.) : *La Sapaudia avant les Allobroges sous les Romains et jusqu'à l'avènement de la Maison de Savoie,* Chambéry, 1902, in-8°. (Extrait de la *Revue savoisienne.*) (Don de l'abbé Bouchage.)

Digitized by Google

Ricotti (Ercole) : *Storia della Monarchia piemontese*, Firenze, 1861-1869, 6 vol. in-8°. (Achat.)

Bouchage (père F.) : *Le Prieuré de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) et les sœurs du même lieu*, Chambéry, 1889, in-8°. (Achat.)

Illustrazione italiana, n° du 4 mai 1902, contenant la reproduction du monument élevé au duc d'Aoste à Turin. (Achat.)

Napione : *Notizia delle antiche Biblioteche della real Casa de Savoia.* [Turin, 1826], in-4°. (Achat.)

Claretta : *Gli ultimi anni di Bona di Savoia duchessa di Milano*, Firenze, 1870, in-8°. (Achat.)

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Dès décembre dernier, notre vice-président, M. le Dr Thonion, m'avait avisé de la découverte à Sonney, près d'Ugine, de plusieurs sépultures paraissant très anciennes ; de son côté M. l'abbé Perret, curé d'Uginè, l'avait fait savoir à M. Le Roux. Le mauvais temps nous ayant empêchés de nous rendre sur les lieux et M. l'abbé Perret ayant bien voulu me faire savoir à nouveau qu'il était plus que temps de constater cette découverte, je profitai de mes loisirs de jeudi dernier pour me rendre à Sonney et de là à Ugine, où je reçus l'hospitalité la plus affable.

« Sonney, en pat. *Sôna*, est une localité d'origine assez ancienne et qui possède une vieille chapelle consacrée à S. Claude. M. César Bizilliat-Donnet y possède une maison à laquelle est contigu un terrain qu'il avait toujours vu recouvert de murgers embroussaillés et de gros blocs que les torrents semblaient y avoir apportés. Ce terrain est précisément situé en contrebas de la chapelle dont il est distant d'une centaine de mètres. L'ayant défriché à la fin de l'année dernière, il rencontra d'abord, une fois les grosses pierres enlevées, une couche d'alluvion torrentielle épaisse de près d'un mètre et à $0^{m},50$ plus bas sept tombes en dalles schisteuses soigneusement cimentées, disposées en forme de cercueils et d'une longueur de deux mètres. L'une d'elles renfermait deux grands squelettes ; une seconde, trois autres dont le plus récemment introduit reposait sur le ventre ; les têtes, appuyées sur une dalle intérieure inclinée, regardaient le soleil, soit le midi. Les ossements ont été détruits malheureusement, mais M. Bizilliat, qui se mit à ma disposition avec la plus grande obligeance, pense n'avoir défoncé qu'une partie de ce cimetière qui lui parut enclos d'un mur grossier et qu'il fouillera au prochain automne, me réservant l'ouverture d'une tombe couverte d'une énorme dalle encore inviolée. A l'est, par conséquent plus près du

Digitized by Google

village, on avait déjà exhumé de ce terrain des pierres taillées et moulurées, débris d'une maison assez importante des siècles précédents.

« M. Perret, en consultant les *Registres paroissiaux*, me donna l'explication de ce fait. On y lit en effet que le 29 juin 1715, à la suite d'un orage qui éclata sur le mont Charvin, il tomba des pluies torrentielles dont une partie s'écoula par le nant de Croex et ravagea Sonney, faisant une victime, Hugues Charrière, d'Arith. Les 13 et 14 octobre 1740 des pluies abondantes provoquèrent une autre inondation qui fit de la plaine d'Ugine un lac ; le nant Pugin et le nant Trouble débordés abîmèrent les Corrües et Pussier, etc. Ainsi s'expliquerait l'épaisse couche de *marrain* qui recouvre les tombes de Sonney lesquelles, ajoutons-le, n'ont fourni aucun objet et qui, pour cela, paraissent postérieures au VIIIe siècle.

« Nous avons fini la journée en montant au vieux château d'Ugine dont il reste encore une tour imposante, quoique délabrée, et qui offre encore aux regards une porte d'entrée, un escalier conduisant à la cave et à un étage supérieur une pierre de fenêtre à figure humaine : puis en rendant visite à Pierre Martine, gros bloc de poudingue sans autre intérêt. »

M. Bruchet annonce que l'Académie delphinale a le projet de faire, prochainement, une excursion archéologique dans notre région : la Société, heureuse de resserrer des liens d'amitié déjà ancienne, charge MM. Marteaux, Nanche, Le Roux, Serand et Bruchet du soin de faire connaître à nos voisins les monuments de la ville ainsi que les collections du Musée et de la Florimontane.

Le même communique un témoignage précieux du duc de Savoie Emmanuel-Philibert sur un épisode assez obscur de la vie du célèbre M. de Nemours. On sait que Catherine de Médicis, auprès de laquelle Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, passa une grande partie de sa vie, soupçonna ce prince d'avoir voulu lui enlever son fils le duc d'Orléans premier prince du sang (le futur Henri III) pour le mener hors du royaume « faignant que c'estoit pour le faire nourir ou avec... la duchesse de Savoye ou sa sœur de Lorraine, où il lui promettoit pour plus aisément le persuader à se laisser enlever qu'il seroit plus doucement traité et caressé ». La reine s'en plaignit amèrement en novembre 1561 au roi d'Espagne en le suppliant de ne point recevoir en son service M. de Nemours. (La Ferrière : *Lettres de Catherine de Médicis*, I 245 ; v. *Revue*

Digitized by Google

savoisienne, 1898, p. 107, note 2.) Le duc de Savoie fut avert des accusations qui pesaient sur son cousin. Son journal manuscrit conservé aux archives de Cour à Turin (traduit de l'espagnol et français sous le titre de « Lettres et Journaux de S. A. S. le duc Emmanuel-Philibert », contenant avec quelques interruptions ce qui lui est arrivé en Flandre depuis l'année 1550 jusqu'à l'année 1559. (Mazzo 10 de la 3e catégorie du fonds *Storia real Casa*) contient à la fin quelques notes postérieures à 1559 sur diverses affaires importantes à traiter, un projet d'entreprise sur la ville de Lyon, le cérémonial usité pour la Chambre du prince, une prière, une recette pour faire de l'or. Voici le texte des notes d'Emmanuel-Philibert relatives à l'entreprise du duc de Nemours :

(Folio 299.) Novembre 1561. Le jour de St. Martin, on a dépêché M. de Tolon pour résider de nouveau à la Cour de France et avec commission de dire à M. de Nemours qu'il ne paroisse en aucune maniere où je seray qu'il ne se soit premièrement justifié auprès de la Reine d'avoir voulu lui enlever le duc d'Orléans son second fils : ce que je ne crois pas aussi positivement qu'on le débite mais il se pourroit faire qu'il en fut quelque chose, étant fomenté par les Guises.

(Folio 300.) Octavio Fregoso est venu de la part de M. de Nemours me rendre compte du bruit qui a couru qu'il vouloit prendre M. d'Orléans et le conduire en Lorraine ou icy. Il dit qu'il veut s'en justifier. Je lui ecris qu'il ne vienne pas ici qu'il ne l'aye fait. Il est maintenant à Annecy.

Il est venu un gentilhomme de la Chambre du Roy chercher icy mon cousin, et lui ayant dit que je ne le verrais point qu'il ne soit justifié il l'est allé retrouver pour entendre ce qu'il dira.

Le duc de Nemours réussit à se justifier ; au mois de mai suivant, Catherine de Médicis annonçait en effet à la duchesse de Savoie que le fait de son cousin était accommodé et de fait jusqu'à sa mort la Reine de France lui conserva une fidèle affection comme en témoignent des lettres écrites à l'occasion de ce triste évènement et publiées tout récemment par M. Baguenault de Puchesse p. 338 du 8e vol. des Lettres de Catherine de Médicis (Paris 1901). Toutefois, contrairement à ce que pense le savant éditeur de cette correspondance, le duc de Nemours mourut non pas à Annecy le 15 juin 1585, trompé sans doute par Guichenon, mais le 18 juin de cette année à La Cassine-Chastelier près Montcalier à quelques kilomètres de Turin, dans une résidence où il passa dans une douloureuse retraite les dernières années de sa vie. (V. *Rev. sav.* 1898, p. 110.)

Le même membre attire l'attention sur la petite église de Charly (commune d'Andilly, Haute-Savoie). L'abbé Poncet,

Digitized by Google

dans son *Etude historique et artistique sur les anciennes églises de la Savoie*. (Annecy, 1884; ext. du t. VII des Mém. de l'Académie salésienne) l'a complètement oubliée. C'est un type assez intéressant d'une petite église de construction du XVe siècle précédée d'un clocher formant porche de la même époque.

M. Désormaux donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Ant. THOMAS, professeur à la Faculté des Lettres de Paris : « Paris, 23 mai 1902 : Monsieur, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la notice philologique *Marrons et Marrons* que vous avez bien voulu m'adresser. La citation faite par le *Dictionnaire général* (si mal à propos) a eu au moins un bon résultat, et il sera difficile maintenant de confondre les marrons des Alpes avec les marrons de Lyon. Malheureusement même après la lecture de votre article, l'étymologie de l'un et l'autre de ces mots reste toujours mystérieuse. Je ne puis croire que les *marrons* des Alpes soient des *marrons*, car ce dernier mot est resté confiné en Espagne jusqu'au XVIe siècle ; mais je n'ai aucune hypothèse à vous proposer, aucun renseignement à vous fournir, tant vous avez bien exploré les sources accessibles. »

Mme Jules Philippe, veuve de l'ancien secrétaire de la Florimontane, qui fut au moment de la guerre de 1870 préfet de la Haute-Savoie, adresse à la Société la lettre dont nous extrayons les passages suivants au sujet du Récit de la campagne des Francs-Tireurs du Mont-Blanc, dû à l'ancien lieutenant de la compagnie, M. Joseph Mogenier : « Annecy, 30 mai 1902 : L'hommage que la Société Florimontane veut bien rendre en ma personne à la mémoire de son ancien secrétaire, M. Jules Philippe, me touche profondément. Si les tristes souvenirs de l'Année terrible pouvaient s'oublier, la relation du bon et brave Mogenier, publiée par la *Revue savoisienne*, sera toujours là pour les faire revivre et en conserver la mémoire. Beaucoup de ceux qui vivaient à cette époque douloureuse de notre histoire sont morts ou dispersés aujourd'hui. Les Chasseurs du Mont-Blanc n'ont pas été épargnés, mais des survivants et de leur patriotique lieutenant je reste et resterai toujours la mère glorieuse, aimante et dévouée. »

M. Serand a le regret d'annoncer qu'à la suite de ses démarches auprès du chapitre de Saint-Pierre, pour obtenir l'autorisation de placer une plaque avec inscription rappelant le séjour que fit J.-J. Rousseau, en 1730, dans la maison de la

Digitized by Google

Maîtrise, propriété des chanoines, il vient de recevoir une réponse négative.

En présence de ce refus que déploreront sans se l'expliquer tous ceux qui honorent indistinctement la mémoire des grands hommes et s'intéressent à l'histoire d'Annecy, M. Serand propose de surseoir au placement d'autres plaques en attendant de meilleures dispositions et donne, pour mémoire, le libellé des deux inscriptions qui devaient figurer sur les plaques dont l'acquisition avait été précédemment votée.

Rue de l'Evêché, n° 13 :

MAISON DE LA MAITRISE
HABITÉE PAR
J.-J. ROUSSEAU
EN 1730
Placée par les soins de la Société Florimontane

Rue Sainte-Claire, n° 18 :

SAINT FRANÇOIS DE SALES
ET LE PRÉSIDENT FAVRE
FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
EN 1606
ET LE GRAMMAIRIEN VAUGELAS
ONT HABITÉ CET HOTEL
Placée par les soins de la Société Florimontane

Il donne également lecture de la liste des monuments et habitations qui seraient pourvus successivement d'inscriptions commémoratives.

1° Le Château ;
2° Le Palais de l'Isle ;
3° La Cathédrale;
4° L'ancien hôtel de Mme de Charmoisy;
5° L'Eglise Saint-Maurice;
6° L'habitation de Philibert de Pingon, historiographe de Savoie ;
7° Le Clocher de Notre-Dame;
8° L'ancien Collège;
9° Le château de la Tour où est mort Eugène Suë ;
10° Sur l'emplacement de l'habitation de Madame de Warens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Digitized by Google

Rondo

Dans le parc vert et or, quand les rayons du soir
Caressent en mourant la pelouse attendrie,
Au banc songeur je vais m'asseoir ;
Et pâle et fin nuage au feu de l'encensoir,
Mon âme s'évapore et flotte endolorie.

C'est l'heure propice et douce aux hallucinés.
Sur les prés alanguis montent des formes blanches
Mirage des yeux obstinés ;
De poussière d'argent leurs gestes façonnés
En lys sveltes et las sur la terre se penchent.

Au soupir d'ombre venu des cîmes du soir
S'élève la plainte des sapins sur ma tête :
On dirait un long vol d'espoirs,
Un bruit de grandes eaux tombant aux gouffres noirs,
Un écho très lointain de multitude en fête.

Leur chanson me berçait en un rêve infini.
Je m'endormis tout triste aux fuites des années.
Et je *les* vis au soir terni ;
Un nœud de tulle ombrait leur visage jauni ;
Elles dansaient en rond dans leurs robes fanées.

Elles dansaient devant l'angoisse de mon cœur.
Je les reconnus à leurs lèvres sans sourire,
Aux rides de leur front penseur.
Elles dansaient, la main dans celle de leur sœur,
Et leurs yeux morts me regardaient sans rien me dire.

Oh ! bonnes, dansez-moi la ronde du passé.
De vos plis vaporeux, étranges ballerines,
Douleur et plaisir effacé
Reviennent doucement à mon cerveau lassé,
Enclos obscur où l'âme se heurte à des ruines.

Digitized by Google

Dansez l'hymne divin dont l'orgue en un sanglot
Berça dans la nef d'or mes extases premières ;
Bruit de folie et de grelot
N'émut jamais le ciel de mon printemps pâlot
Egayé de cyprès sur des roses trémières.

Dansez ! sous un drap noir de pleurs d'argent transi,
Un cercueil se raidit aux étoiles des cierges,
Où dort celui qui fut choisi,
Et le prêtre, du vase saint qu'il a saisi,
Sur ce silence humain jette les gouttes vierges.

Puis le tambour martial gronde en roulements sourds ;
Des êtres languissants se groupent aux portiques
Fuyant le gai soleil des cours ;
Et leurs jeunes cerveaux rompus aux labeurs lourds
S'étiolent lentement sur des livres antiques.

Dansez l'air de tristesse enclose aux vagons noirs
Dont les essieux roulants rythment la valse lente ;
Qu'ils sont loin les calmes des soirs
De mon pays baignés aux mobiles miroirs
Et que la lande est triste à la brume dolente.

Tels mes jours ondulaient dans le parc argenté.
« Bientôt s'élargira, dis-je, votre couronne,
Quand d'autres sœurs m'auront quitté.
Verrai-je cette fois un rayon de gaîté
Alléger sur mon cœur la nuit qui l'environne ? »

Sur le banc sans écho se turent les rameaux ;
J'ouvris mes yeux de songe ; elles étaient allées,
Et je sentis un froid aux os,
Un froid de mort raidir mes membres de roseaux
Et l'astre au masque blanc pâlit sur les allées.

Charles Marteaux.

Digitized by Google

MALHEUREUSE EXPÉDITION

DU SEIGNEUR DE SALLENOVE ET DE QUELQUES PARTISANS SAVOISIENS

en Auvergne en 1422

La Chronique dite de la Pucelle, de Cosinot de Montreuil, renferme un passage concernant notre pays, qui peut intéresser les chercheurs. Emile VUARNET.

AFFAIRE DE LA ROCHEBARON.

« Il avoit en Auvergne un grand seigneur terrien nommé le seigneur de la Rochebaron qui possedoit plusieurs belles terres et seigneuries, et tenoit le party du duc de Bourgogne et par conséquent du roy d'Angleterre, lequel eut en sa compaignée un Savoisien nommée le seigneur de Salenove, et se misrent sus accompagnez de bien huict cent hommes d'armes et les archers ; et tenoient les champs et faisoient beaucoup de maux et endommageoient le pays en diverses manières. La chose vint à la cognoissance du conte de Perdriac, fils du feu conte d'Armagnac, du mareschal de France nommé la Fayete et du seigneur de Groslée, séneschal de Lyon et bailly de Mascon, lesquels assemblèrent gens le plus diligemment qu'ils peurent et se mirent sur les champs en intention de rencontrer les dits de Rochebaron et de Salenove. Et de faict les trouvèrent et cuidèrent frapper sur eux, mais ils n'attendirent pas et se retirèrent en une place nommée Bousos.

« Tout au plus près d'icelle place avoit un moulin auquel un arbalestrier mit le feu, et fut si fort et véhément qu'il entra en la ville, dont on ne se donnoit de garde, tellement que les Bourguignons et Savoisiens en furent tuez et après ce lesdits de Perdriac, le mareschal et Groslée, allèrent devant la place de Rochebaron et fut prinse avec toutes les autres de ce seigneur ; et ceux de leurs gens qui s'en peurent fuir furent tuez en montagnes en divers lieux par les gens du plat pays que on nommait Brigans ; et tout ce pays fut lors réduit en l'obéissance du roy. »

Digitized by Google

DICTIONNAIRE SAVOYARD

publié sous les auspices de la Société Florimontane

PAR

A. CONSTANTIN
Ancien Vice-Président et Secrétaire honoraire
de la Société Florimontane

J. DÉSORMAUX
Agrégé de l'Université,
Professeur au Lycée Berthollet

Lors de la séance qui eut lieu le 7 mai de cette année, M. Désormaux, après avoir communiqué aux membres présents la dernière feuille tirée du *Dictionnaire savoyard*, a donné lecture de la Préface qu'il vient d'écrire pour cette œuvre à laquelle s'intéresse si vivement notre Société.

Sur la proposition d'un des membres, l'assemblée a voté à l'unanimité l'impression de cette Préface dans le prochain fascicule trimestriel.

Nous la publions in-extenso.

Les lecteurs de la *Revue* auront ainsi la primeur de ce travail.

Le *Dictionnaire*, dont l'impression est aujourd'hui très avancée, ne tardera pas à être envoyé aux souscripteurs.

Le 22 mars 1900, mourait à Annecy un érudit bien connu de tous ceux qui s'intéressent aux parlers et aux traditions de la Savoie. Aimé Constantin laissait de nombreuses contributions relatives à la linguistique et au folk-lore (1). Il n'eut malheureusement ni le temps de terminer, ni la satisfaction de voir publié ce *Dictionnaire savoyard* qui, dans les dernières années, avait été l'objet de sa constante préoccupation.

En 1891, A. Constantin faisait à la Société Florimontane, dont il était vice-président et secrétaire honoraire, le dépôt de son projet de Dictionnaire. Depuis lors il n'avait cessé d'amasser des matériaux. Jadis il allait de localité en localité, interrogeant les habitants et de préférence ceux qui n'avaient guère quitté leur village. Puis, forcé par l'âge et par son état de santé d'interrompre ses courses, il ne laissa pas de recueillir de nouvelles informations.

Pour lui, de dévoués correspondants n'épargnèrent ni leur temps ni leur peine. Ils comprenaient combien devait être utile l'œuvre entreprise par l'infatigable travailleur. Les vieux parlers locaux ne perdent-ils pas chaque jour du terrain devant l'invasion des vocables français? Il n'était que temps de sauver ces formes destinées sans doute à disparaître. Quelques essais intéressants avaient déjà été

(1) On en trouvera la liste dans la notice biographique et bibliographique que nous lui avons consacrée (Annecy, éd. Abry, 1900). Cf. *Revue sav.*, 1900, p. 139 sqq.

Digitized by Google

tentés : M. A. Despine surtout, dans ses *Recherches sur les Poésies en Dialecte savoisien*, parues de 1864 à 1869 dans la *Revue savoisienne*, avait bien montré l'importance et l'attrait de pareilles études. Dans la plupart des régions limitrophes de la Savoie, les patois ont été l'objet de nombreux travaux : presque toutes ont leur vocabulaire. Pourquoi la Savoie ferait-elle exception ? N'y avait-il pas lieu de répandre la connaissance de l'un de nos dialectes les plus curieux, qui est pourtant l'un des moins étudiés (1) ?

Telle est la question qu'A. Constantin se posait déjà, il y a plus de vingt-cinq ans. Dès qu'il fut revenu de Russie et surtout depuis son élection comme vice-président de la Société Florimontane en 1877, il rêva de donner à ses compatriotes ce Dictionnaire qui leur manquait.

Lors du premier congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Saint-Jean-de-Maurienne, le 12 et le 13 août 1878, on mit à l'ordre du jour les recherches concernant les patois. « Serait-il possible, demandait-on, de faire dans chaque arrondissement des études sur les dialectes et de recueillir les vieux chants patois ? » A. Constantin montra que « ces études, surtout si elles pouvaient amener la découverte des lois de la formation du patois, rendraient d'importants services à l'histoire... La philologie française, disait-il, profiterait certainement de ces travaux (2) ». Déjà il s'était mis à l'œuvre : il recueillait les chansons modernes, colligeait des textes anciens, notait les termes les plus intéressants. « La pensée d'être

(1) Dans sa très remarquable thèse, *Essai sur la Langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, M. l'abbé A. Devaux signalait encore cette exception, en 1892 : « A ne regarder qu'autour de notre province (le Dauphiné), nous remarquerons que tous les pays qui nous avoisinent, sauf la Savoie, peuvent présenter quelques recherches sur le passé de leur langue, recherches d'inégale valeur sans doute, mais qui témoignent du vif intérêt de notre siècle pour la grammaire historique. » (*Introduction*, p. x.)

(2) Abbé Truchet : *Congrès des Sociétés savantes de la Savoie*, 1re session, p. 94 (Saint-Jean de Maurienne, 1879).

Pareilles recherches ne sont pas aussi récentes qu'on pourrait le croire. Ducange, dans la préface de son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, ouvrage encore aujourd'hui si précieux, exhortait les érudits provinciaux à étudier les patois, qui peuvent éclairer d'une si vive lumière les documents du moyen âge. Rappelons à ce propos que tous les préfets furent invités par Montalivet, en 1812, « à recueillir les éléments d'une étude comparative des idiomes, dialectes ou patois usités dans les diverses parties de l'empire ». Au XVIIe siècle même, Ch.-A. de Sales aurait, dit-on, laissé un manuscrit intitulé : « *Dictionnaire du dialecte savoysien*, avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé. »

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, retrouver la trace de cet ouvrage qui, suivant Gaudy-Lefort, aurait été transporté à Turin et dont l'importance n'échappera à personne.

Digitized by Google

utile à mes compatriotes, écrivait-il plus tard, surtout aux instituteurs, a été ma grande préoccupation. C'est elle qui a inspiré mon travail et qui m'a soutenu dans ce rude labeur (1). »

Depuis vingt ans les recherches relatives aux patois se sont multipliées. Les revues spéciales sont devenues plus nombreuses. On souscrit volontiers au jugement suivant de M. J. Finot : « Pour étudier une langue, il faut aller la chercher dans ses racines, dans ses patois divers. C'est ainsi que nous n'aurons pas une véritable grammaire historique française, de même qu'une histoire de notre langue, jusqu'au moment où les patois du Nord et du Midi seront étudiés à fond et utilisés comme éléments d'orientation et de comparaison (2). »

Si l'on doutait encore de l'importance que peuvent avoir ces recherches, il suffirait, pour se convaincre de leur intérêt, de lire le premier article publié dans la *Revue des Patois Gallo-Romans*. Sous ce titre : *Introduction à l'étude des Patois*, un des spécialistes dont la compétence en pareille matière ne saurait être contestée, M. l'abbé Rousselot, a fait très nettement ressortir l'utilité de semblables études. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici quelques réflexions du savant linguiste :

« Les patois ne sont plus pour la science ce qu'on les a crus trop longtemps, des jargons informes et grossiers, fruits de l'ignorance et du caprice, « des tares du français », dignes tout au plus d'un intérêt de curiosité. Ils ont conquis la place qui leur est due, à côté de notre langue littéraire dont ils sont frères, appartenant comme elle au latin vulgaire qui est parlé dans les Gaules depuis la conquête romaine...

« L'observateur attentif qui traverse nos campagnes et qui en étudie les patois, voit reparaître à ses yeux tout le travail qui s'est accompli au sein du gallo-roman depuis près de deux mille ans. Il retrouve des faits dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir et qui remontent au latin lui-même; des phénomènes anciens que l'induction seule faisait connaître et qui sont ramenés par le hasard des combinaisons récentes ; les intermédiaires qui rattachent entre elles des formes, des

(1) On peut comparer ce qu'A. Constantin écrivait jadis dans ses *Etudes sur le Patois savoyard*, 1877, p. 6.

(2) Voir la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) du 15 janvier 1902. La phrase citée est extraite d'un intéressant article de M. J. Finot, relatif aux expériences de M. l'abbé Rousselot et aux rapports de la phonétique avec les maladies.

Digitized by Google

significations supposées jusqu'alors isolées..... Le passé lui devient présent; bien plus, il peut prévoir le sort réservé aux mots qu'il étudie et décrire à l'avance leurs transformations futures.

« Les patois ne sont donc pas seulement indispensables pour l'étude particulière du groupe de langues auquel ils appartiennent, ils fournissent encore les données les plus sûres à la philologie générale; et, si je disais toute ma pensée, je réclamerais pour eux, en regard des langues cultivées, la préférence que le botaniste accorde aux plantes des champs sur les fleurs de nos jardins..... Mais la philologie n'est pas seule à profiter de l'étude des patois. L'histoire des races, des mœurs, des institutions, de la religion, la psychologie elle-même y trouveront d'utiles renseignements. Toutes les phases par lesquelles est passée la vie d'un peuple ont laissé des traces dans sa langue. La date, l'origine d'un mot peuvent souvent être déterminées avec certitude par la phonétique. Or la date et l'origine du mot donnent la date et l'origine de la chose. De plus, la lutte incessante de la pensée contre la condition matérielle du langage, l'accommodation perpétuelle de formes anciennes à des besoins nouveaux, offrent au philosophe des éléments précieux pour juger du travail intérieur de la pensée.

« L'étude des patois est donc autre chose qu'une vaine curiosité; elle peut, elle aussi, apporter son contingent aux lumières générales de l'humanité (1). »

Aussi bien, l'entreprise d'A. Constantin répondait-elle aux désirs des romanistes, comme au vœu de tous les amis de la Savoie. Mais, à sa mort, on put craindre un instant que l'ouvrage ébauché ne disparût avec lui. La Société Florimontane, d'accord avec Mme Constantin, crut qu'il était de son devoir de conserver les matériaux amassés. Conformément au désir exprimé par la veuve du regretté savant, sur la proposition de M. Camille Dunant, le très honoré président de la Société Florimontane, et de M. Max Bruchet, nos collègues nous prièrent de continuer l'œuvre entreprise. Ils nous chargèrent « de recueillir les manuscrits laissés par A. Constantin, de reviser ces notes, de les classer, de les compléter ou de les rectifier au besoin, et de donner au *Dictionnaire* sa forme définitive ».

Le *Dictionnaire* devait d'abord paraître chaque trimestre, dans la *Revue savoisienne*. La publication eût ainsi duré fort longtemps. Or le vœu de tous était de voir achever l'ouvrage le plus tôt possible.

(1) *Revue des Patois Gallo-Romans*, I, 1 (1887).

Digitized by Google

Pour contenter ce désir et pour honorer la mémoire de son mari, Mme Constantin décida que le *Dictionnaire*, tout en étant publié sous le patronage de la Société Florimontane, serait imprimé à ses frais. Elle satisfaisait ainsi aux dernières volontés du travailleur mourant avec le regret de laisser sa tâche inachevée (1900, juin).

Encouragé par nos estimés collègues et par nos anciens et très honorés maîtres de la Faculté des Lettres de Lyon, nous acceptâmes, non sans hésitation, la lourde tâche qu'on nous confiait. Depuis lors, nous avons consacré à ce travail tous nos loisirs, heureux de contribuer ainsi à une œuvre utile et désintéressée. Puissent les recherches d'A. Constantin et les nôtres être bien accueillies du public. Ce sera pour nous, avec un encouragement à faire mieux encore, la meilleure récompense.

* * *

Dans quel état se trouvait l'ouvrage à la mort d'A. Constantin? Quelle a été notre part de collaboration au *Dictionnaire*? Nous devons au lecteur quelques explications sur ce point.

Si nous n'avions eu qu'à recueillir un travail à peu près achevé et à le publier, nous ne nous serions certes pas reconnu le droit de le modifier, ni surtout celui de placer notre nom à côté du nom de l'auteur. Mais A. Constantin était bien loin d'avoir mis la dernière main à son œuvre, comme on aurait pu le croire d'après une note trop hâtive annonçant le décès de notre regretté collègue. Le *Dictionnaire* n'était rien moins qu'achevé. C'est ici le lieu d'indiquer le plan primitif du travail entrepris et les modifications que nous avons jugées nécessaires.

Les notes qui devaient servir à l'élaboration du *Dictionnaire* avaient été recueillies sur une foule considérable de petites fiches qui nous furent transmises par Mme Constantin. Notre premier soin fut de mettre quelque ordre dans cet amas et d'établir un premier classement. Un certain nombre de mots patois étaient réunis suivant la localité d'origine : ils constituaient comme autant de petits lexiques spéciaux, d'ailleurs peu étendus (Chambéry, Beaufort, Juvigny, etc.). C'était la partie la moins considérable. Les autres fiches, beaucoup plus nombreuses, purent former deux groupes distincts : tantôt, pour un mot français donné on mentionnait un ou plusieurs mots patois correspondants, suivant les localités (lexique français-sa-

Digitized by Google

voyard), tantôt on partait du mot patois, dont on donnait l'équivalent français (lexique savoyard-français). Ainsi nous avions l'ébauche de deux glossaires, d'importance d'ailleurs fort inégale.

Restaient plusieurs séries de fiches : les unes comprenaient un essai de grammaire, d'autres une esquisse de *Dictionnaire analogique*, où, comme nous le verrons plus loin, les mots étaient groupés non plus suivant l'ordre alphabétique, mais d'après le sens. Il y avait enfin un recueil de textes modernes transcrits avec soin.

Les recherches relatives à la *Flore savoyarde* formaient une série spéciale. Aimé Constantin avait lui-même fait cet extrait, qui devait être l'objet d'une publication séparée. Nous nous empressâmes de faire parvenir ces notes au R. P. Gave, chargé par la Société Florimontane de mettre à point ce travail (1).

Après avoir établi une première classification, nous fûmes bien embarrassé. Quelle forme donner à l'ouvrage ? Devait-il y avoir deux, trois glossaires ? Quel était le plan ? Pour nous guider, nous n'avions aucune explication, aucune préface. Il nous fallait en outre reconstituer péniblement la graphie d'A. Constantin, en nous aidant de ses publications antérieures.

Notre embarras redoubla quand nous reconnûmes que ces fiches, datant d'époques assez éloignées, n'avaient pas toutes été rédigées suivant un même système graphique.

A. Constantin a en effet plusieurs fois modifié sa notation, afin de la rendre plus parfaite. Il avait compris que la graphie de nos patois ne saurait être étymologique : aussi abandonnant les lettres inutiles qui encombraient jadis l'écriture, il aboutit à un système plus simple, assez voisin de la notation purement phonétique pour que les sons fussent rendus avec exactitude et précision, sans toutefois dérouter le lecteur par l'invention d'un trop grand nombre de caractères conventionnels.

Enfin, à la suite de nouvelles recherches faites à notre prière parmi les papiers laissés par son mari, Mme Constantin put découvrir une seconde liasse de documents qu'elle s'empressa de nous remettre. Elle comprenait une esquisse des lettres A et B, imprimée par A. Constantin lui-même, à l'aide d'une petite presse. Il desti-

(1) On trouvera dans le *Dictionnaire* les noms d'un certain nombre de plantes qu'A. Constantin avait conservés, sans doute parce qu'il les jugeait plus intéressants au point de vue philologique. Nous renvoyons pour la *Flore* à la prochaine publication du R. P. Gave.

Digitized by Google

nait ces recueils à ses correspondants et les priait d'ajouter tous les renseignements qu'ils jugeraient utiles (1).

Voici le préambule du petit fascicule contenant la lettre A. On verra quel était primitivement le plan d'A. Constantin.

PRÉAMBULE.

Ces feuilles ne sont qu'à l'usage de quelques amis qui m'ont si souvent prêté leur bienveillant concours. Ils voudront bien, je l'espère, excuser ce nouvel appel à leur obligeance.

Avant de donner à mon Dictionnaire sa forme définitive, j'ai jugé bon d'en soumettre la plus grande partie à leur appréciation.

Pour leur faciliter ce travail, j'ai laissé vis-à-vis de la plupart des pages imprimées du papier blanc, et je vais tâcher de donner une idée du travail de révision que je sollicite.

Prenons pour exemple les mots *abadâ* et *abèquâ*, qui ont presque partout la même prononciation et la même signification. Dans quelques localités cependant l'*â* final se prononce *ô* ; en ce cas il suffira de passer un trait de plume sur *â* et de mettre un *ô* en marge ou sur la page blanche. L'absence de toute remarque sera l'indice que, dans la localité habitée par un correspondant, ces mots ont la même prononciation et le même sens qu'à Thônes ; s'ils n'y avaient pas cours, le correspondant écrirait simplement sur la marge *inconnu*, ou bien il notera par quels mots on les remplace dans ladite localité.

Dans certaines vallées on dit *ma darirè è poncò abadayè*, et non *pocò abadâ* ; ailleurs on dit *abèçhi* et non *abèquâ on tnon* ; en cas pareils on procèdera de même : l'on passera un trait de plume sur le mot imprimé, et l'on écrira sur la page blanche les corrections voulues. Il va sans dire que toutes les remarques et observations que l'on voudra bien y ajouter seront bien venues.

Le plan de cet ouvrage différant beaucoup de celui qui est généralement adopté dans les travaux de ce genre, quelques mots d'explication sont nécessaires.

Le Dictionnaire est précédé : 1° de l'exposé du système orthographique adopté pour figurer la prononciation ; 2° du tableau des lettres et signes abréviatifs ; 3° de la Grammaire du patois de la ville de Thônes, qui a été pris comme type du patois savoyard, et auquel je compare les autres sous-dialectes. Puis vient le Dictionnaire qui en contient trois, savoir un dictionnaire français-savoyard, un dictionnaire savoyard-français et un dictionnaire analogique dans le genre de celui de Boissière.

Comme les vocables et français et savoyards se suivent dans l'ordre alphabétique,

(1) Nous avons entre les mains quelques-uns de ces recueils avec les réponses des correspondants. Nous devons mentionner ici M. le chanoine Mercier, M. Bernard, curé de Pralognan, M. l'abbé Francoz, M. l'abbé Gonthier, ainsi que les correspondants de Gruffy, Dingy, Tignes, Massongy, dont le nom n'est pas indiqué.

Pour les formes du canton de Samoëns, A. Constantin a tiré un très utile parti, comme nous l'avons pu constater, d'un *Glossaire du canton de Samoëns* qu'avait rédigé un érudit local, M. Riondel, géomètre à Samoëns. Le manuscrit est conservé dans les archives de la Société Florimontane.

Digitized by Google

on distinguera le vocable français placé en tête de ligne en employant une majuscule.

Il va sans dire que si le mot français ne diffère pas ou presque pas du mot patois qui y correspond, nous ne citerons en tête des lignes que l'un des deux.....

Quant au dictionnaire analogique, il a pour but de faciliter la recherche de certains termes qui ont entre eux une communauté d'idées; ainsi, aux mots Chariot, Porte, Fenêtre (1), on trouvera réunis les noms des différentes pièces dont ces objets se composent; au mot Cri, les vocables exprimant les cris des animaux; à celui de Proverbe (2), la liste des mots où se trouvent des proverbes. (Suivent des explications qui ont trait au *système graphique* adopté.)

Tel devait être le plan primitif. Outre ces documents, nous eûmes le plaisir de trouver, parmi quelques chansons modernes et plusieurs copies de textes anciens, dont les originaux sont conservés à la Nationale ou au British Museum, l'essai plus récent de préface qui suit, avec le chapitre relatif au système graphique que nous donnons plus loin.

PRÉFACE.

Le patois qui fait l'objet principal de ce volume est celui de la ville de Thônes; celui des autres parties des deux Savoies y occupe une large place. Le français local, ainsi que celui de Genève, y est grandement représenté.

Etre aussi exact que possible, accumuler le plus de données dans un cadre restreint et faciliter les recherches des travailleurs, telle a été ma constante préoccupation.

Pour atteindre ce but, il m'a fallu adopter une autre disposition que celle qui est généralement suivie dans les travaux du même genre. De là la nécessité de lire les explications suivantes.

Les deux dictionnaires (le *français-savoyard* et le *savoyard-français*) marcheront de front; le premier à gauche et le second à droite. De cette manière on peut supprimer quantité de mots et de lignes dans la colonne de droite ou dans celle de gauche (3).

Sous la rubrique DICTIONNAIRE ANALOGIQUE, j'ai réuni à la suite de certains mots, principalement de ceux qui ont trait à la vie domestique ou à la vie des champs, les vocables qui s'y rapportent. Ainsi, au mot *Charrue*, on trouvera, outre la tra-

(1) Manquaient.

(2) Manquait. Nous pouvons suppléer à cette lacune, grâce à la petite brochure d'A. CONSTANTIN : *Littérature orale de la Savoie*. Voyez aussi, dans le DICTIONNAIRE, le mot *conparèson*.

(3) [Ainsi à la lettre *G* on lit (on aurait lu) : *Gabriel*, n. pr. : *Gabri, Gâbriél, Grabi*. Dans la colonne de droite devraient figurer en tête de ligne les vocables patois *Grabi, Gâbriél*; ils ne s'y trouvent pas parce que leur ressemblance avec leur correspondant français est trop évidente pour que le lecteur ne l'aperçoive pas. La facilité qu'il a de s'édifier à cet égard, en jetant un coup d'œil sur la page de vis-à-vis, sur la précédente ou sur la suivante, me permet de les supprimer et de ne donner que *Grabi* à son lieu et place].

Digitized by Google

duction de ce vocable, les noms des différentes espèces de charrue et des diverses pièces qui entrent dans leur construction ; au mot *Cordonnerie* tous les termes qui s'y rapportent ; au mot *Médecine*, tous les vocables qui contiennent quelque indication sur la médecine populaire, etc. (1).

Les vocables et les citations proviennent, les uns, de nos vieux auteurs (2) ou de publications plus récentes ; les autres, de la bouche même d'un habitant de la commune dont le nom suit sous la forme d'un monogramme.

Par exemple (4A) désigne Annecy ; (4Aa) désigne Alex, commune d'Annecy.

Avant le Dictionnaire se trouvent :

1° le *Système graphique ;*

2° la *Clé des monogrammes ;*

3° l'indication des *Abréviations* et des *Signes* employés (3).

Ainsi le plan de l'ouvrage était nettement déterminé. Dans le premier projet, un seul lexique : les mots patois étaient mêlés aux mots français, d'après l'ordre alphabétique. Suivant la préface plus récente, une des pages de chaque feuillet devait être réservée au dictionnaire français-savoyard, et l'autre au dictionnaire savoyard-français.

Cette disposition était sans doute préférable à la précédente. Cependant nous n'avons pu réaliser le dessein d'A. Constantin. Les deux lexiques étaient d'importance trop inégale ; beaucoup de pages seraient demeurées blanches ou n'auraient été qu'à moitié remplies ; l'impression devenait plus délicate et la disposition typographique n'eût pas été sans doute fort attrayante. Tel fut du moins l'avis des personnes compétentes dont nous prîmes conseil. Enfin nous devions autant que possible éviter toute dépense qui ne fût pas indispensable. Voilà pourquoi le *Dictionnaire* n'a pas la forme qu'il aurait eue probablement, si Aimé Constantin avait pu l'achever. Mais nous avons fait pour le mieux : nul doute qu'il n'eût lui aussi obéi à semblables scrupules.

La nécessité de remanier l'œuvre entière a beaucoup compliqué notre tâche. Il nous fallut fondre en un seul les deux vocabulaires, en y incorporant les petits lexiques locaux. Nous avons adopté la

(1) Voyez, par exemple, dans le Dictionnaire, les mots *çharwi, solâ*. On trouvera groupés sous les rubriques *Cri, Emprô, Jeux*, un certain nombre de renseignements relatifs au chant ou aux cris des animaux, les formulettes et les jeux les plus usités. Pour la *Médecine*, nous n'avons rien trouvé de tel.

(2) A. Constantin n'a pas eu le temps de les dépouiller, car les fiches laissées portent très rarement pareille mention.

(3) Nous avons ajouté une bibliographie sommaire. Nous donnons aussi, en complétant quelques indications laissées par A. Constantin, une liste des textes anciens. Quant à la Grammaire, elle fera l'objet d'une prochaine publication.

Digitized by Google

forme d'un glossaire patois-français plutôt que celle d'un glossaire français-patois. Cette disposition nous a paru la plus utile.

En donnant assez souvent une liste de synonymes, nous avons essayé de conserver un des avantages du glossaire français-patois, où l'on trouve groupés d'après le sens des mots d'origine diverse, mais désignant un même objet.

Bien loin de méconnaître l'utilité d'un glossaire français-savoyard, nous aurions volontiers, suivant le conseil de M. Clédat, ajouté en appendice un second vocabulaire, si nous n'avions craint d'allonger une publication dont Mme Constantin devait couvrir les frais.

Nous avons été obligé, sinon pour compléter le *Dictionnaire*, (pareil travail pourrait-il jamais être complet ?) du moins pour que les omissions fussent moins nombreuses, de doubler à peu près l'étendue de l'ouvrage primitif. Voici en quoi consistent nos principales additions.

La base d'opération d'A. Constantin était, comme on l'a vu, le patois de Thônes et de la vallée de Thônes. Aux mots usités dans cette vallée il comparait les formes en usage dans d'autres localités. On verra plus loin que celles-ci sont fort nombreuses. Le principe même de la comparaison était excellent. Mais, comme tout vrai savant, A. Constantin était modeste. Il n'avait certes pas la prétention de donner en quelques centaines de pages un recueil complet de toutes les variantes locales. Nous avons jugé utile d'ajouter un certain nombre de formes que nous avons recueillies dans les communes des environs d'Annecy. La liste des termes annéciens a été fort augmentée, grâce à l'obligeance de M. J. Terrier ; celle de Rumilly, grâce à l'obligeance de M. C. Buttin.

A notre avis, la comparaison devait s'étendre aux parlers des régions voisines de la Savoie. Le *Dictionnaire* offre de nombreux rapprochements, particulièrement avec les mots du Lyonnais et de la Suisse romande. A. Constantin avait étudié sur place le parler genevois ; il avait relevé bon nombre de formes communes à Genève et à la Savoie. Nous avons conservé les vocables genevois qu'il avait recueillis, lors même que la mention de la localité de la Haute-Savoie où le même terme est usité faisait défaut. Ces indications pourront être plus tard complétées et précisées davantage.

M. P. Marchot prétend quelque part (1) que « le savoyard présente à l'étape moderne les faits du lyonnais et ne peut rien fournir d'inté-

(1) *Revue de Philologie française et provençale*, tome VIII, p. 36.

Digitized by Google

ressant ». La seconde partie de ce jugement est absolument erronée (1). Mais que le savoyard soit proche parent du lyonnais, cela ne fait aucun doute. Aussi avons-nous eu souvent l'occasion de faire des rapprochements. On pourrait d'ailleurs aisément les multiplier. Nous avons retrouvé avec plaisir, dans les Glossaires d'Onofrio et de Puitspelu, nombre d'expressions voisines des vocables savoyards, expressions qui nous étaient familières pendant notre enfance.

En effet, comme le dialecte lyonnais, les patois de la Savoie appartiennent au groupe des parlers romans auxquels M. Ascoli a donné le nom de franco-provençal (2).

Le domaine du franco-provençal comprend, outre les deux Savoies et le Lyonnais, le Dauphiné septentrional, la Bresse, Gex et le Bugey; les cantons suisses de Vaud, de Genève, de Neuchâtel, une partie du Valais et de Fribourg ; enfin le Val Soana et la Vallée d'Aoste.

Nous regrettons vivement de ne pas mieux connaître le dauphinois et d'ignorer complètement les dialectes piémontais. Nul doute que la comparaison n'eût offert le plus grand intérêt.

Nos regrets ont été plus vifs encore, quand nous avons entendu M. le général Borson nous citer un certain nombre de formes qui eussent fourni matière à de très utiles rapprochements. Mais, nous le répétons, le *Dictionnaire* actuel n'est, dans notre pensée, qu'une première base. Ce que nous n'avons pu faire, d'autre le feront sans doute ou nous aideront à le faire, pour le plus grand profit des études de lexicologie dialectale.

Les Sociétés savantes de la Savoie, auxquelles nous sommes heureux de dédier le *Dictionnaire*, en reconnaissance de l'excellent accueil fait à l'ouvrage, lors du Congrès tenu à Annecy, au mois d'août 1901, voudront bien, nous l'espérons, prendre le présent travail comme point de départ de recherches nouvelles dont l'intérêt ira croissant. Nous sollicitons aussi bien vivement le concours de tous ceux qui s'intéressent aux questions de linguistique. Grâce à eux, une seconde édition du *Dictionnaire* pourra être à la fois moins incomplète et moins imparfaite.

(1) Il suffirait en effet de citer ici une phrase qu'écrivait jadis un philologue bien connu, M. Joret : « Je ne saurais trop regretter que mon état de santé m'ait forcé d'interrompre brusquement un voyage qui m'eût permis d'étudier les patois si curieux et encore si inconnus de la Savoie. » (Ch. Joret : *Du C dans les Langues romanes*, p. 212.)

(2) Ce type idiomatique « réunit avec ses caractères spécifiques plusieurs autres caractères en partie communs au français, en partie au provençal. Il ne provient cependant pas d'une conjonction secondaire d'éléments divers, mais il atteste avec certitude une indépendance historique analogue à celle qui permet de distinguer les autres types principaux. » (Ascoli : *Schizzi franco provençali*.)

Digitized by Google

L'ouvrage que nous publions n'est pas uniquement un recueil de variantes phonétiques, avec des exemples très simples empruntés au langage de chaque jour. Suivant le projet d'A. Constantin, il devait, semble-t-il, s'adresser à une double catégorie de lecteurs : aux lexicologues et aux phonéticiens, d'une part, de l'autre au grand public.

De là un certain nombre de renseignements plus attrayants qu'une simple énumération de formes. Ils sont relatifs aux jeux, aux usages locaux, etc., sur le point de disparaître. Nous avons quelque peu développé cette partie : ici encore beaucoup de détails intéressants nous ont été fournis par MM. C. Buttin et J. Terrier.

Nous avons eu recours parfois aux textes des chansonniers savoyards récents, mais nous n'avons fait entrer ces citations dans le *Dictionnaire* que lorsque nous avons pu noter l'exacte prononciation locale et la transcrire suivant le système graphique adopté.

On trouvera plus loin une liste des textes anciens. Nous regrettons qu'A. Constantin n'ait pas eu le temps de les dépouiller, comme il se l'était proposé. Nous complèterons plus tard le *Dictionnaire* actuel, en rédigeant un glossaire des formes anciennes. En attendant, nous avons fait un certain nombre de citations qui nous ont paru intéressantes.

Les archaïsmes conservés dans les patois et dans ce qu'on appelle le français local sont, comme on sait, très nombreux. Nous avons eu souvent l'occasion de comparer les formes actuelles du savoyard aux formes de l'ancien ou du moyen français. Pour tout ce qui concerne l'ancienne langue, nous devons beaucoup au *Dictionnaire* si précieux de Godefroy, qui a déjà rendu tant de services (1).

Nous n'avons pas jugé utile de donner l'étymologie de tous les mots. Nous ne cachons pas d'ailleurs que nous aurions été bien souvent embarrassé. Nous avons proposé seulement un petit nombre d'explications qui sont nouvelles. Pour les formes voisines du français, lorsque nous donnons l'origine, nous avons pris pour guide l'ouvrage récent et universellement réputé de MM. Hatzfeld, Dar-

(1) Le caractère archaïque des patois savoyards est frappant. On peut le constater non seulement dans la phonétique et dans la morphologie, mais aussi dans le vocabulaire, où l'on retrouve nombre de mots et de sens disparus dans le français propre. Dans la liste des termes usités au XVIe siècle et qui sont depuis tombés en désuétude, figurent *acomparer*, *agriper* (saisir), *cavein* (creux), *conchier* (salir), *graffigner* (égratigner). Sous des formes voisines, ces mots vivent encore dans les parlers de la Savoie, aussi bien que *chapuis*, *chavon*, *condir*, *coulon*, *golliard*, *grillet* et une foule d'autres.

Nous avons réuni dans un appendice spécial les archaïsmes relatifs aux lettres A et B qui ont le plus attiré notre attention.

Digitized by Google

MESTETER et THOMAS : *Dictionnaire général de la Langue française*.

« Dans l'état où sont encore en France les études romanes, oser faire un dictionnaire historique d'un dialecte est une témérité (1). » Bien que ces lignes écrites par l'un de nos anciens maîtres, M. F. BRUNOT, datent déjà d'une quinzaine d'années et que la science ait fait depuis de très rapides progrès, pareille appréciation n'a pas laissé de nous rendre circonspect. Peut-être même nous reprochera-t-on de ne l'avoir pas été davantage. Elle nous a du moins obligé à supprimer certaines étymologies qui ne sont plus admises aujourd'hui. A. Constantin abusait parfois, comme on le faisait jadis, des origines celtiques, sans aller aussi loin cependant que l'auteur du récent *Dictionnaire étymologique de la Langue gasconne* (2), M. A. DURIEUX. On nous pardonnera volontiers d'avoir été moins affirmatif.

Au reste, les parties supprimées sont relativement peu de chose en raison de ce que nous avons dû admettre de nouveau : termes omis, folk-lore, citations et comparaisons diverses, références, etc. La plupart des citations ont été ajoutées, entre autres celles de Godefroy, de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, de Littré, de Bridel et Favrat, d'Onofrio, de Puitspelu, d'Humbert et autres lexicographes. En un mot, nous avons fait de notre mieux pour répondre à la bienveillante estime de nos collègues et amis de la Société Florimontane et pour rendre notre travail plus digne d'intérêt.

On nous avait demandé de modifier le nom de l'ouvrage. Si nous avons conservé celui de *Dictionnaire savoyard*, c'est que tel devait être le titre qu'A. Constantin lui aurait donné, s'il avait eu le loisir de l'achever et de le publier. De plus, ce n'est pas uniquement un recueil de mots patois, puisque le français local y est largement représenté. Aussi bien le titre proposé : *Glossaire du Patois savoyard* eût-il été assez impropre.

C'est là d'ailleurs un détail auquel nous attachons peu d'importance.

On craignait, paraît-il, que le titre choisi ne fût mal interprété : ceux qui placent le Mont-Blanc en Suisse ne risqueraient-ils pas de croire que le patois est l'idiome exclusif des Savoyards ?

Nous ne sommes plus, il est vrai, au XVIe siècle, et point n'est besoin de renouveler la polémique de Marc-Claude de BUTTET et son *Apologie pour la Savoie*. Cependant, afin de prévenir toute confusion, nous nous permettons de transcrire ici quelques passages

(1) *Revue des Patois*, I, 137.
(2) Auch, 2 vol., 1899 et 1901, Foix, éditeur.

Digitized by Google

d'un article que nous écrivions récemment, pour le nouveau *Guide de la Haute-Savoie*, de M. Marc Le Roux (1) :

« En Savoie, on parle français. Cette constatation pourrait sembler inutile. Combien pourtant s'imaginent encore qu'avant l'annexion l'italien était le langage usuel ? N'avons-nous pas entendu plus d'une fois cette question : « En Savoie, quelle langue parle-t-on ? » On comprend la réponse d'un Savoyard quelque peu agacé : « En Savoie, Monsieur, on ne parle pas !... »

« Mais, si le français est le langage des gens cultivés, si tous les Savoyards ou presque tous l'entendent et le parlent aisément, le patois était et est encore, dans beaucoup de localités, la langue courante du grand nombre. A Annecy même, d'excellents Savoyards, connaissant le mieux du monde les nuances les plus délicates de la langue française, se plaisent à répéter, dans la conversation familière, le vieil idiome de leurs pères... »

Voilà donc le lecteur mal renseigné prévenu : il n'y a pas en Savoie que des « patoisants ». Après cela, nous espérons qu'on ne nous tiendra pas rigueur d'avoir maintenu le titre primitif, non plus que d'avoir employé le qualificatif de *Savoyard*, au lieu de *Savoisien* ou *Savoyen*, comme d'aucuns l'eussent préféré.

Il nous reste à remercier de nouveau, avec les anciens correspondants d'A. Constantin, tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur utile concours, tous ceux dont les précieux encouragements nous ont puissamment soutenu dans l'accomplissement de notre tâche souvent bien ingrate. M. Marc Le Roux a dressé la carte qui accompagne l'ouvrage ; M. Max Bruchet a mis très obligeamment à notre disposition toutes les ressources de notre belle bibliothèque de la Société Florimontane ; M. A. Despine s'est empressé de nous communiquer le curieux recueil laissé par feu A. Despine. Nous leur en sommes profondément reconnaissant. Nous avons déjà mentionné M. J. Terrier, qui nous a fourni bon nombre de renseignements. Enfin, nous n'osions guère infliger à l'un de nos amis la pénible corvée de revoir les épreuves. *É capwé*, nous a répondu M. C. Buttin, en bon rumillien. Et non content d'accroître notre moisson tout en nous évitant des erreurs, il a tenu à lire chaque fois les premières épreuves. Qu'il reçoive ici l'expression de notre bien vive gratitude.

Annecy, avril 1902.

J. DÉSORMAUX.

(1) *La Haute-Savoie*. — Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue, par Marc LE ROUX, docteur ès-sciences, conservateur du Musée d'Annecy ; 1 vol., 335 p. avec 105 dessins et photographies et 3 cartes en couleurs. Paris : Maison et Cie, éditeur, 1902.

Digitized by Google

LES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges

(Suite.)

A la descente du train, la Compagnie se met en ligne ; un groupe d'officiers, à la tête duquel est un jeune homme à la fine moustache noire, la reçoivent ; on lui indique l'endroit où se trouve l'état-major, et elle gravit silencieusement les rues en pente qui conduisent à la sous-préfecture. Soldats et civils regardent et se demandent quel est ce corps.

La compagnie se range en bataille devant l'état-major ; le capitaine et le lieutenant se présentent dans les bureaux pour prendre les ordres du général près duquel ils sont introduits par le général Bordonne, chef d'état-major, qui annonce : « *Les Officiers des Chasseurs du Mont-Blanc* », et se retire.

Une grande table consulaire occupe ce salon ; au bout est un vieillard à barbe blanche, couvert d'un chapeau gris à larges bords, à la figure majestueuse, au regard très doux ; sur ses épaules, une couverture qui l'enveloppe : Garibaldi ! L'émotion des deux officiers est profonde, le général leur tend la main : « Salut, mes braves, dit-il, je suis heureux de l'arrivée du Mont-Blanc ; dès l'origine de mon commandement j'eus la satisfaction d'avoir vos frères, les Chasseurs des Alpes, sous mes ordres. Ce sont des vaillants, des héros ; vous êtes aussi des Savoyards, je sais que je n'ai pas moins à attendre de vous que de vos frères ; vous êtes les Allobroges ! Je vous place sous le commandement de mon fils Ricciotti, lequel est prévenu de votre arrivée et vous formerez le bataillon : Alpes, Isère, Mont-Blanc, sous les ordres de votre vaillant compatriote Michard, nommé commandant. »

Tant bien que mal, étreints par l'émotion, les deux officiers remercièrent le général en chef, l'assurèrent de leur entier dévouement et de leur obéissance et prirent congé pour se rendre auprès du chef de brigade et prendre ses ordres. Durant leur absence, un officier général avait passé devant le front du Mont-Blanc : « J'aurai ce corps », avait-il dit et il passa à l'état-major ; les deux officiers le croisèrent dans les bureaux. C'était le général Bossack-Kreuké, commandant la

Digitized by Google

1re brigade, le héros polonais qui devait héroïquement tomber devant Dijon le 22 janvier. Le quartier de la 4e brigade était au séminaire, tout à fait au haut de la ville et c'est de ce côté que l'ennemi avait attaqué la veille, avec son artillerie, pendant que sa cavalerie pénétrait dans Autun par l'autre. Les puissantes branches des marronniers séculaires de l'esplanade gisaient là, à terre, ou pendaient le long du tronc, retenues par leurs filaments. Dans le bas du séminaire, à l'est, les Chasseurs des Alpes et de l'Isère avaient, à la baïonnette, mis en retraite l'artillerie allemande ; la veille, devant ce séminaire, la petite artillerie de Garibaldi desservie par les mobiles de l'Hérault, avait fait bon ouvrage. Les officiers du Mont-Blanc se présentèrent au commandant de la 4e brigade qui les reçut avec urbanité et tout militairement. C'était le jeune chef vu à la gare à l'arrivée de la compagnie : Ricciotti, fils cadet du général en chef.

Les ordres reçus, les deux officiers rejoignirent leurs hommes auxquels on avait donné les corridors de la mairie comme casernement. Le froid était si vif, qu'il y eut dans cette nuit-là des hommes morts de congestion par le froid, dans les églises où ils avaient été parqués ; de plus, les vivres étaient rares et hors de prix par suite de la présence de l'armée ; il fut fait une distribution de viande et les hommes cuisinèrent gaiement sur la place et le long des rues. La Compagnie recevait les visites des Chasseurs des Alpes et de l'Isère, joyeux de pouvoir deviser en patois, lorsque retentit le rappel ; de toutes parts sonnait le clairon ; les compagnies coururent aux armes. On venait d'annoncer un retour offensif de l'ennemi. En moins de temps peut-être que je n'en mets à écrire cette page, Alpes, Isère, Mont-Blanc, le bataillon Allobroge se trouva en ligne de bataille devant le séminaire, son brave commandant encore souffrant de ses nombreuses blessures à la tête. La nuit venait, le colonel Ricciotti passa devant le front ; observant plus particulièrement les nouveaux arrivés, il regardait chaque homme dans les yeux, adressait un bon mot par ci, par là. Il est à croire qu'il fut satisfait de son inspection, car il dit aux officiers : « Vous avez là une bien belle compagnie, Messieurs ». « J'ose vous promettre qu'elle sera bonne », dit le commandant qui avait entendu : « Je le crois », ajouta le jeune colonel.

Celui-ci n'avait pas été seul à observer les Haut-Savoyards ; les camarades des Alpes et de l'Isère, eux aussi, avaient voulu voir « l'air » des nouveaux à l'heure où sonnerait le combat. L'ennemi ne se présenta pas et les compagnies rentrèrent dans leurs

Digitized by Google

quartiers ; retrouverait-on les marmites ? Mais les brûleurs de loups crièrent aux chamberots : « *Nos in quo qu'ion !* » On ne leur demanda pas l'explication du mot, mais on sourit. Le soir, les officiers du Mont-Blanc firent une visite au commandant et à leurs collègues des Alpes et de l'Isère. Le lendemain, la compagnie du Mont-Blanc était envoyée à Château-Chinon, sous-préfecture de la Nièvre, observer les mouvements de l'ennemi, en force à Saulieu à 52 kilomètres de distance et qui pouvait d'un instant à l'autre s'emparer de l'excellente position de Château-Chinon, situé sur une hauteur.

En deux jours de marche, la Compagnie atteignit cette ville. Sur tout le parcours et particulièrement à la Scelle, chef-lieu de canton, elle reçut de sympathiques acclamations des populations ; elle fut accueillie avec enthousiasme par les habitants de Château-Chinon qui reçurent les volontaires comme des frères ; la Compagnie en a gardé un bon et profond souvenir.

Chaque jour, une demi-compagnie faisait un service de reconnaissance, très long et très pénible, recueillant tous les renseignements possibles, qui, quotidiennement, étaient adressés à l'état-major. Chaque jour aussi, l'une des deux demi-compagnies prenait son tour. Jamais nulle plainte de fatigue. En rentrant, les chasseurs trouvaient chez leurs excellents hôtes, les bons et braves habitants de Château-Chinon, les soins et le confort qui allégeaient leurs fatigues. Chaque jour, la fraction qui demeurait faisait une séance de tir et fournissait, de concert avec la garde nationale sédentaire, les différents postes. L'ordre de départ arriva, apporté par le lieutenant d'état-major de Bary ; la compagnie devait en toute hâte, se reporter sur Autun. Au départ, le lendemain, elle fut accompagnée fort loin par la population, aux cris de « Vive le Mont-Blanc ! » « Vive la Savoie ! » auxquels nos volontaires répondaient « Vive la France ! Vive la République ! » Vive Château-Chinon ! » Le lendemain, ils arrivèrent à Autun vers deux heures et à cinq, le train emportait la 4me brigade dans une direction inconnue. Vers une heure du matin, le train stoppa, aucune gare ni maison ; la lueur douteuse de la neige seule indiqua que c'était la rase campagne. La brigade marchait sans bruit, le colonel en tête, on entendait de rares et lointains coups de feu ; une lumière brilla ; la brigade entrait dans un village. Sur la droite se trouvait une grande ferme ; la brigade fit halte, le colonel mit pied à terre et ordonna de sonner. On ne fit aucune réponse ; la lumière qui avait lui disparut ;

Digitized by Google

« Ouvrez cette porte ! », commanda Ricciotti ; et le Mont-Blanc qui était compagnie de tête allait unir ses efforts pour ouvrir cette porte-cochère, semblable au porche d'une église, lorsqu'un d'eux, le chasseur Marc Carrier, ordonnance du capitaine Tappaz, doué d'une force peu commune, y appuyant sa robuste épaule, l'ouvrit toute grande et le colonel fit pénétrer toute la brigade dans la vaste cour. Tous les bâtiments, remises, fenils, granges qui l'encadraient furent occupés par les compagnies ; des hommes détachés de chacune d'elles, sous les ordres du lieutenant du Mont-Blanc, assurèrent le service d'ordre et de reconnaissance intérieure et extérieure. A de longues intermittences, des coups de feu lointains s'entendaient. La nuit s'écoula ainsi. Au point du jour, le colonel, qui avait dormi sur la paille, roulé dans la même couverture que Carrier donna l'ordre du lever de tout le monde. En quelques instants, la brigade fut prête et se dirigea sur un village que traverse la route de Beaune à Nuits et qui se nomme Ladouët. La brigade le franchit et vint occuper les hauteurs boisées qui le dominent. Quelques compagnies furent engagées ; toutes les conquêtes du Mont-Blanc, à cette bataille, se réduisirent à la prise de deux ulhans, longs et maigres, qui n'opposèrent pas grande résistance. Cette journée de Nuits qui aurait pu être une victoire fut une défaite, malgré l'héroïsme des légions du Rhône et de quelques compagnies de francs-tireurs dont les coteaux gardent les ossements. Nous ne porterons pas de jugement sur les hommes, sur ce qu'on eût dû faire ou ne pas faire, nous nous bornons à la simple narration des faits.

Vers midi, la brigade abandonna ses positions et reprit la route de Beaune, le colonel Ricciotti n'ayant pu obtenir du général Cremer de marcher sur Dijon pour enlever cette ville à l'ennemi en devançant les corps allemands qui venaient de nous vaincre. Ah ! c'eût été une belle revanche !

La brigade reprit le train à Beaune et par Chagny et le Creusot, rentra à Autun, où elle ne fit que toucher barre, et se dirigea sur Château-Chinon où les Mont-Blanc furent reçus à bras ouverts par les habitants qui vinrent à leur rencontre.

Le lendemain, une grande alerte eut lieu. « Aux armes, l'ennemi » ! En effet des troupes approchaient; le colonel jeta en avant les Alpes et le Mont-Blanc : c'étaient des dragons français, une fraction de l'armée de la Loire qui allait composer l'armée de l'Est.

Le jour suivant, par un temps lamentable, la brigade se

Digitized by Google

dirigeait sur Lormes où elle reçut fort bon accueil, puis le lendemain sur Tannay d'où elle repartit à trois heures du matin pour Clamecy qu'elle traversa au point du jour, se dirigeant sur l'Yonne. Elle fit une courte halte à Coulange et continua sa route vers Courson que l'on venait d'apprendre occupé par l'ennemi.

Le colonel accélerait la marche sur Courson ; on rencontrait des gens qui fuyaient cette localité et narraient en larmoyant les horreurs commises par les Allemands ; Courson fut atteint, mais les ennemis venaient de l'évacuer ; ils avaient appris la marche de la brigade et s'étaient retirés en hâte. Tout était brisé, c'était bien un passage de Vandales. Les habitants avaient fait quelques prisonniers ; qu'apprit le colonel ? nous l'ignorons, mais le lendemain, dès la première heure, la 4e reprenait la direction de Coulange-sur-Yonne par une autre route ; elle passa la nuit en cette localité, puis prit la direction d'Avallon par Mailly, Vermenton. « Mais, ces gueux-là nous fuiront donc toujours », disaient nos hommes : « *Attend te on pou, y ne pardron ran pe attendre* », répondait le voisin (attends un peu, il ne perdront rien pour attendre).

A Mailly, près d'une demeure seigneuriale, le personnel se mit à crier au passage de la brigade ; la colère allait succéder à l'étonnement quand un loustic cria en patois : « *Tê, l'hopital des fous, pourra gens !* » et le rire remplaça la colère.

Dans la matinée, on avait pu voir vers l'Est des cavaliers qui, sans doute, devaient être des ulhans; aussi la plus extrême prudence était-elle observée. En traversant un bourg dont nous avons le regret de ne pas savoir le nom, mais qui précède Vermenton en y allant de Mailly, les habitants avaient placé des tables chargées de pains et de vin offrant ainsi à nos soldats l'hospitalité sainte de la patrie. Le colonel les remercia chaleureusement, mais fit traverser le village sans arrêt, au grand regret de ces braves gens. Nul ne put sortir des rangs et aucune protestation, aucun murmure ne s'éleva, bel exemple de discipline offert par ces volontaires que certains ont accusés de chapardise. On en verra d'autres preuves dans le courant de ce récit.

Dans l'après-midi, les compagnies arrivaient à Vermenton pour prendre leur repas et préparer leur logement. Des postes solides furent placés sur toutes les routes, dans toutes les directions ; le Mont-Blanc, les Alpes et l'Isère fournirent à peu près toutes ces grand'gardes.

Digitized by Google

Le curé de Passe-aux-Allouettes, commune du canton de Vermenton où se trouvait un poste du bataillon allobroge, apprenant la présence des Garibaldiens, expédia à l'ennemi un homme chargé de lui en porter l'avis par un pli cacheté dont il était porteur ; mais l'homme ne put franchir les attentives sentinelles; pris, interrogé, fouillé, il n'avoua et ne remit le pli que devant une menace de mort. Le curé fut immédiatement arrêté aussi et conduit le lendemain par la brigade à Avallon, puis de là dirigé sur Autun, siège de la cour martiale.

La patriotique cité avallonnaise reçut la brigade avec un réel sentiment de joie, car elle attendait à toute heure la funeste avalanche allemande; les citoyens venaient offrir leur concours au colonel pour combattre.

Le jeune chef attendit trois jours l'arrivée de l'ennemi qui, malheureusement pour les désirs de la petite armée, mettait en pratique à son égard les principes du chien de Jean de Nivelle.

Ces trois jours furent bien employés et salutaires pour les hommes qui avaient un réel besoin de repos ; ils réparèrent leurs forces et acquirent, s'il eut été possible et nécessaire, un surcroît d'énergie.

Au reste, autant entendait-on de voix, autant entendait-on d'éloges de l'hospitalité et du patriotisme des bons français, des braves citoyens d'Avallon.

Le 3 janvier cependant, on eut pu croire que nous allions avoir un commencement de réglement de compte avec messieurs d'Outre-Rhin. A deux heures le rappel sonnait au pas gymnastique ; le rassemblement fut l'affaire d'un instant ; à deux heures et demie, la brigade s'engageait sur la route de Vouvray, d'où l'on était venu signaler la présence de l'ennemi, lorsqu'après une marche de quelques kilomètres, un cavalier arrivant au galop, remit un pli au colonel qui fit rebrousser chemin : toute la brigade rentra à Avallon.

La confiance des compagnies de la brigade qui dès son origine avaient été sous les ordres du jeune colonel et avaient avec lui livré tant de combats : Pasques, Lanthenay, Châtillon, Autun, était sans limite ; aussi ne se demandait-on jamais ce qu'étaient les ordres, on ne les discutait ni ne les critiquait ; l'obéissance comme la confiance, disons-le encore, étaient sans bornes.

Personne donc, ne se demanda : « Pourquoi nous fait-on rentrer à Avallon? »

Digitized by Google

Remarquons ici que bon nombre de citoyens de cette ville, armés de fusils de chasse, s'étaient joints à la brigade.

Le lendemain, celle-ci attendit dans un calme absolu jusqu'à quatre heures du soir, heure à laquelle sonna de nouveau le rassemblement.

Elle reprit cette fois la route de Vouvray qu'il était trop tard pour atteindre, ou plutôt pour des raisons que le colonel seul connaissait, la brigade s'arrêta à Cussy-les-Forges, les compagnies se séparant le moins possible pour s'héberger. Au reste, le sommeil n'allait pas être long ; à deux heures, les chefs de compagnie recevaient l'ordre d'éveiller leurs hommes, à trois heures la brigade était en marche sur Vouvray qu'elle atteignit à cinq heures. Le colonel fit faire halte en ordonnant le plus de silence possible ; les cafetiers et hôteliers se levèrent à la hâte avec d'autant plus d'empressement qu'ils entendirent et comprirent que c'était des Français. Ordre leur fut donné de ne pas ouvrir les devantures, à moins qu'il n'y eut pas d'autres portes. Ils comprirent ; les hommes restaurés quelque peu, reprirent leur route par des chemins vicinaux ou de desservitude dans lesquels les convoyeurs n'étaient guère à l'aise avec leurs attelages. Vers neuf heures, la brigade entrait à La Roche-en-Breuil, petite ville qui doit être fort agreste alors que le soleil et le printemps la dépouillent de son manteau de neige. Tout-à-coup, une fusillade éclate en avant du bourg, la colonne s'arrête, le colonel se porte en avant, les compagnies attendent des ordres, le silence est absolu ; une balle est venue frapper un enfant sur l'escalier d'une maison. Le colonel revient et fait reprendre la marche. Voici ce qui s'était produit : la deuxième brigade, colonel Lobia, avait délogé l'ennemi de Saulieu, et l'occupait ; de même que les Allemands, les éclaireurs de Lobia battaient les chemins en tous sens et chevauchaient ce matin-là vers La Roche, ignorant la présence de la quatrième brigade.

Le brouillard était très épais, les cavaliers de Lobia, aperçurent tout-à-coup d'autres cavaliers ; ne fut-il pas crié « Qui vive ? », n'y répondit-on pas ? tant est qu'ils tirèrent, ceux de la quatrième s'élancèrent le sabre au poing... on peut juger de l'étonnement des uns et des autres en se reconnaissant. L'un des francs-cavaliers de Ricciotti et l'enfant dont nous venons de parler étaient tombés victimes de cette regrettable erreur dont la densité du brouillard était la seule cause.

Cette douloureuse circonstance attrista la journée. Si au

Digitized by Google

moins c'eut été l'ennemi ! La marche devenait monotone : « *Ne les rencontrerons-nous pas ; ont-ils évacué le territoire ; où se cachent ces ours ?* » se demandaient avec rage les volontaires. La réponse n'allait pas tarder.

La colonne arriva à Précy-sur-Thil, riche localité à l'apparence bourgeoise, où elle rejoignit la route de Château-Chinon à Semur. Là les hommes éprouvèrent quelques difficulté à se loger ; ils étaient importuns : « *Le gouvernement devrait bien coucher ses hommes, sans en charger les autres !...* » Il faut avouer que le cœur se sent affecté, lorsque dans cette patrie pour laquelle il souffre, pour laquelle il va peut-être mourir, le soldat, le volontaire, rencontre l'expression de tels sentiments. Ne nous y arrêtons pas !

En ce lieu, un monsieur à la mise élégante, que nul ne connaissait, interrogeait les volontaires sur leur nombre, la destination de la brigade, sa composition, etc. On prévint le lieutenant du Mont-Blanc ; celui-ci aborda l'étranger et l'interrogea sur son identité ; il déclara arriver de Metz, où il était directeur des haras et venu avec un sauf-conduit pour affaires en Bourgogne et dit se nommer Liégeard. Le lieutenant avait donné, *en patois*, l'ordre à un homme d'aller prévenir le commandant qui arriva sur l'heure. L'étranger quitta le ton de supériorité qu'il avait employé avec le lieutenant, officier subalterne, lorsqu'il fut en présence d'un officier supérieur.

Et quelque peu embarrassé par le droit et clair regard du commandant qui fouillait le sien, l'homme s'embrouillait dans ses réponses et sa main semblait vouloir retirer un ruban rouge qu'il portait. Il avoua avoir visité Autun, Château-Chinon et être arrivé dans la journée pour se rendre à Dijon après avoir terminé quelqu'affaire à Montbard. Le commandant le fit arrêter et conduire, sous bonne garde, au colonel qui, après avoir interrogé le personnage, approuva et complimenta le commandant dont il sanctionna la décision. Le voiturier, qui était au service de cet homme déclara ne pas le connaître et ajouta que, bien qu'il ne lui ait pas communiqué ses affaires, il l'avait vu, à plusieurs reprises interroger des personnes, mais hors de sa présence.

Le Liégeard fut expédié au quartier général, à Autun dès le lendemain.

Ce même jour, 6 janvier, la colonne arrivait à Semur, chef-lieu d'arrondissement de la Côte-d'Or. La garde nationale y était sérieusement organisée ; les forces de l'ennemi à Mont-

Digitized by Google

bard étaient considérables ; les chefs de compagnie reçurent l'ordre de tenir bien en main leurs hommes ; la caserne de gendarmerie fut assignée comme casernement aux Alpes et au Mont-Blanc qui durent fournir les grand'gardes lesquelles furent renforcées le soir. Les autorités étaient en permanence ; il y avait « quelque chose en l'air » disaient les nôtres.

Un poste de 48 hommes sous les ordres du lieutenant du Mont-Blanc, comprenant 24 chasseurs des Alpes et de la Haute-Savoie et 24 citoyens gardes nationaux, avait été établi sur la partie gauche de la ville, commandant les routes de Montbard, d'Arnay-le-Duc et l'Yonne. Toutes les issues, ayant leurs postes, étaient gardées. Les sentinelles bien qu'assez avancées étaient suffisamment rapprochées entre elles, autant que le permettait la configuration du sol ; le silence était absolu dans la ville dès la clôture de la nuit,

Le commandant Michard fit, cette nuit-là, les rondes des postes ; à dix heures, il se trouvait à celui que commandait le lieutenant du Mont-Blanc, quand un coup de feu suivi d'un autre, retentit à une assez courte distance. L'officier prit un homme avec lui et tous deux allaient s'élancer en reconnaissance quand le commandant ordonna au poste de se tenir sous les armes. Au même instant, une sentinelle crie : « Aux armes, l'ennemi ! » Les 24 chasseurs sont jetés en avant, les gardes nationaux demeurent sous les armes devant le poste, par ordre du commandant. Les hommes marchent en file indienne de chaque côté de la route ; les deux officiers, l'arme au poing, sur la chaussée ; une masse noire tranchant sur la neige, semble se mouvoir. « Qui vive ? » crie le commandant. Pas de réponse ; « Qui vive ? » répète-t-il ; même silence ; puis un mugissement sonore, les deux officiers se jettent en avant... Tonnerre et sang ! un troupeau ! dix-sept bœufs sans conducteur. On chercha et on trouva celui-ci à demi-mort de peur dans le fossé de la route.

Ce bétail était à destination de Dijon, pour un sieur Arbillot[1] et destiné à l'alimentation des troupes allemandes occupant cette ville. Le troupeau fut emmené à Saumur ; le poste reprit son ordre de service qu'avait un instant interrompu cet incident.

Vers une heure, un autre convoi de quinze bœufs passa, cette fois on s'en empara tout simplement, il fut conduit à la place

1 C'est celui que le général Cremer fut accusé d'avoir fait fusiller malgré son innocence.

Digitized by Google

comme le précédent. Certes, la prise était bonne, il ne faut point, en ces circonstances, mépriser le peu.

La nuit s'écoula sans autre événement. Le samedi matin 7, le lieutenant du Mont-Blanc se rendit à la place où il rencontra le commandant qui lui donna l'ordre de relever le poste, sauf les gardes nationaux qui le seraient plus tard, et d'avertir les chasseurs Alpes et Mont-Blanc de se rallier à la caserne de gendarmerie pour le départ en reconnaissance, ce qui fut fait.

A neuf heures, les deux compagnies de Savoie, au chiffre de 164 hommes, sous les ordres du commandant Michard, quittaient Semur et s'engageaient sur la route de Montbard; le temps était sombre; le brouillard intense, bruinait, « le brouillard pisse », disaient nos hommes; la route verglassée fit faire plus d'une *cupesse*. Le commandant avait divisé sa troupe, le lieutenant et trente hommes en avant-garde; le capitaine avec sa compagnie moins ces trente hommes, puis les chasseurs des Alpes. L'avant-garde devait prendre tous les renseignements à droite et à gauche de la route; en conséquence, le lieutenant détacha le sergent Dunand, de Thonon, avec douze hommes chargés de passer dans les hameaux voisins et de se nantir de tous les renseignements possibles; le sergent Bally, avec même ordre et même effectif, fut envoyé sur la gauche; tous deux devaient rallier au pont de Chevigny au plus tôt et avant midi.

Il était onze heures quand le lieutenant arriva au pont avec les quelques hommes qui lui restaient.

Là commence une vallée assez étroite dont le fond est occupé par une rivière; les coteaux qui l'enserrent, assez accidentés et élevés de quelques centaines de mètres, sont boisés. Les derniers contreforts de ces côtes portent des hameaux de communes rapprochées les unes des autres; cette vallée décrit un petit arc du côté de Montbard et fait de même vers Semur, ce qui lui donne la forme d'un S très ouvert. Au bout du pont de Chevigny se trouve une forge et sur une légère élévation, le village de Chevigny, dominant la route dans la course de l'S. Le capitaine arriva, les hommes se massèrent comme ils purent dans la forge et les locaux de la maison.

Le capitaine ne permit à personne d'aller jusqu'au village, cependant peu éloigné; le commandant arriva avec les Alpes, puis un peu après, le sergent Bally qui lui fit son rapport. Le commandant assembla les officiers et leur déclara qu'il fallait s'attendre à une rencontre et, qu'en conséquence, il leur fallait

Digitized by Google

tenir leurs hommes dans la main. « Que celui qui a quelque chose à se mettre sous la dent le fasse », dit-il. Le brouillard n'avait rien perdu de sa densité et cette humidité incommodait comme aussi le froid pénétrant : on battait la semelle, et les quolibets, les narquoiseries n'avaient plus leur vivacité ordinaire. Dunand ne revenait pas, le commandant s'en montrait inquiet : par ce temps, cette brume, le sergent avait pu dépasser Chevigny et perdre sa direction.

Voici quels avaient été les renseignements apportés par le sergent Bally : ordre avait été donné, par l'ennemi, dans la matinée, aux communes de la vallée de tenir prêtes pour l'après-midi des réquisitions consistant en lard, fromage, vin, paille, avoine, son, pommes de terre, etc., etc.

Le commandant envoya à Chevigny un officier qui, à son retour, confirma le rapport du sergent Bally. Il était midi et quart et Dunand n'était pas de retour ; tout-à-coup, une décharge, comme un feu de salve retentit vers *Champ-d'Oiseau* à l'étranglement de la vallée, à deux ou trois cents mètres.

« Aux armes ; en ordre ; en tirailleurs ; en avant ! » commande Michard d'une voix forte entendue de tous. On se fut cru à une manœuvre tant le mouvement fut rapide et correct, nous allions dire mathématique. Il fallait les 164 hommes pour que la chaîne des tirailleurs, espacés théoriquement à cinq pas de distance, put tenir toute la largeur du terrain ; donc pas de réserve possible. Quelles étaient les forces de l'ennemi ? Il fallait voir.

Les capitaines Bally et Tappaz étaient au centre, le lieutenant des Alpes à droite, le lieutenant du Mont-Blanc à gauche.

« Vive la France ! En avant ! » crie le commandant.

Avant de commencer ce récit avec les premiers coups de feu, disons ce qui venait de se produire en avant.

Ainsi que l'avait craint le commandant, le sergent Dunand et sa petite troupe avaient en effet dépassé Chevigny, que leur avait voilé le brouillard ; ils arrivèrent à un chemin descendant des hameaux du coteau droit de la vallée à la grand'route. A cette jonction se trouvaient des buissons d'osier ; le sergent se demandait s'il devait poursuivre par la grand'route ou retourner en arrière ; où diable était Chevigny ? et personne pour se renseigner. Comme le sergent Bally, il avait appris l'approche de l'ennemi. En cet instant apparurent deux cavaliers descendant le chemin de la côte ; il fait coucher ses hommes dans les buissons et laisse passer les deux hussards de la mort, qui

Digitized by Google

fumant et baragouinant en chevauchant, ne les aperçurent pas et prirent la grand'route. Au même moment, un bruit sourd se fit entendre dans la direction de Montbard. « Les voilà, et les nôtres qui sont à Chevigny vont être surpris! » pensa le sergent. Il fit agenouiller ses hommes dans les buissons bordant la route et tous se tinrent prêts à tirer. Le bruit approchait, enfin un peloton de cavalerie apparut, devisant gaîment. Lorsqu'il fut en face d'eux : « Feu ! commanda le sergent. » Les hussards tombent, les chevaux se cabrent, nos treize vaillants sautent dans le brouhaha, *su le moué* (sur le tas) — nous dit l'un d'eux —, de la crosse et de la bayonnette. Ceux qui n'étaient pas tombés se rabattirent en hâte, affolés par cette attaque à bout portant.

Alors, profitant de l'instant et du brouillard, les chasseurs se dirigèrent sur Chevigny, en hâte, on peut le croire ; ils rencontrèrent vite la ligne de tirailleurs qui marchait en avant. « Mon commandant, c'est tout un corps : cavalerie, artillerie, infanterie, le diable et son train ! », dit le sergent en abordant Michard ; « C'est bien, mes enfants, entrez à vos rangs et en avant ». L'un des hommes arrivait à son pas ordinaire, paraissant porter une charge ; c'était Carrier, le colosse du Mont-Blanc : il n'avait pas voulu revenir à vide, avait achevé peut-être « *le moué* » et s'était fait un bon fagot de sabres, sabretaches, mousquetons. Il avait même un kolback de hussard de la mort qu'il avait mis sur sa tête, pour le porter plus commodément et à l'envers ce qui, en d'autres circonstances, eût produit une inextinguible hilarité.

C'étaient bien les 1,500 hommes qui devaient venir occuper Semur ; en quelques instants, ils eurent pris leurs dispositions de combat, divisant leur infanterie; leur gauche fit face à notre droite et leur droite à notre gauche ; la colonne, sans déploiement; au centre, leur artillerie et leur cavalerie que masquaient deux sections d'infanterie. Ils jetèrent en avant un escadron chargé de reconnaître les forces qu'ils avaient devant eux et qui vinrent se heurter à la ligne de tirailleurs français. En constatant l'étendue de cette ligne, ils pensèrent fort judicieusement que de sérieuses réserves l'appuyaient. Voilà pourquoi ils divisèrent ainsi leurs forces d'infanterie, manœuvrant pour tourner nos ailes.

Le feu avait commencé sur toute la ligne avec un terrible acharnement. Lorsque le commandant arrêta le mouvement en avant, les combattants n'étaient pas à 200 mètres de dis-

Digitized by Google

tance et, vers les ailes, les deux groupes d'infanterie ennemie gravissaient les pentes pour les tourner. Le lieutenant du Mont-Blanc, voyant ce mouvement, n'attendit pas d'ordres. « Coûte que coûte, se dit-il, il faut atteindre la hauteur et empêcher d'être tourné. » Il enleva donc la gauche ; l'ennemi dirigea un feu terrible vers ce point qui, se trouvant dénudé, avec les uniformes noirs formant cible sur le blanc tapis de neige, pouvait anéantir notre gauche. « Hue ! hue ! mes enfants ! » Là tombèrent Derout, Rosset, Francoz. Ils n'atteignirent pas moins le sommet, au nombre de huit, le lieutenant portant ce chiffre à neuf.

Les chasseurs avaient heureusement rencontré sur le mamelon un contre-bas, creux d'une ancienne carrière apparemment ; ils s'y jetèrent et purent reprendre haleine un instant, tandis que l'ouragan de plomb passait sur leur tête. Les ennemis crurent sans aucun doute l'extrême gauche des nôtres fauchée ; leur feu contre le mamelon se ralentit pour diriger toute sa vivacité sur la ligne qui demeurait ferme et dont le feu faisait de terribles brèches dans les rangs allemands. Le commandant, sans souci des balles, allait d'un bout de la ligne à l'autre, fortifiant les tirailleurs de sa parole respectée, leur recommandant la mobilité et l'espacement pour ne pas donner de point de mire.

Tappaz, Chavin, capitaine et sous-lieutenant, tout en faisant observer les distances, avaient empoigné des chassepots et prouvaient aux ennemis qu'ils étaient tireurs de chamois au pays et tireurs d'Allemands ce jour-là ; on voyait les corps étendus rayer d'une masse sombre le blanc linceul de la neige ; le commandant rayonnait.

La colonne qui tentait de tourner la gauche montait toujours. Les chasseurs de la carrière s'étaient appuyés contre la moraine, leur cartouchière devant eux, et ils attendaient l'ordre du lieutenant qui, debout sur la butte, épiait l'instant où la colonne serait à portée convenable pour recommencer le feu, car il craignait avec juste raison, l'épuisement des munitions « Mont-Blanc, — dit-il —, souvenez-vous du serment et attention au commandement ! »

Ces hommes ne devaient pas sortir vivants du creux où ils se trouvaient si l'infanterie qui gravissait la côte arrivait à eux ; ils eurent un retour de bonne humeur et la crâne expression de leurs traits en regardant leur vieux lieutenant, le doigt sur la détente, criait leurs sentiments ; oh ! oui, il avait foi en eux.

Digitized by Google

Les Allemands étaient à 80 mètres au jugé, l'officier cria : « Vive la République ! Feu ! »... Huit hommes tombèrent dans les rangs des assaillants, puis d'autres, puis d'autres encore... ils s'arrêtèrent à vingt pas de ce petit cratère et battirent précipitamment en retraite pensant sans doute que ce fatal mamelon recélait une force. Certes oui, il y avait là une force : il y avait des enfants de la France, défendant leur mère !

La retraite de cette colonne entraîna celle de toute leur infanterie qui alla se mettre en bon ordre derrière l'artillerie qui, vu l'espacement de nos tirailleurs et le rapprochement, ne fit que peu ou pas de mal et leur cavalerie fit une dernière tentative sans plus de succès. Les munitions allaient manquer, c'était la grande crainte du commandant qui avait expédié un officier des Alpes pour faire connaître cette situation au colonel qui déjà y avait pourvu ; elles étaient là derrière la ligne, mais l'ennemi n'attendit pas cette distribution ; il se replia en très bon ordre sur Montbard emmenant ses morts et ses blessés pour le transport desquels vingt-neuf véhicules furent réquisitionnés dans la commune de *Champ-d'Oiseau* qui a donné son nom à la journée du 7 janvier 1871.

Les capitaines des Alpes et du Mont-Blanc grillaient de l'envie de se précipiter sur les canons ; mais la pensée du commandant était celle d'un chef prudent autant que brave.

Le chef allemand avait dû penser que pour qu'une telle ténacité se produise, il fallait que les « réserves » soient considérables. Or, si le commandant avait poussé plus avant, il forçait l'ennemi à un retour offensif et... la lutte allait avoir d'autres conséquences. La ligne de tirailleurs demeura donc au point où elle se trouvait, chaque homme à son poste de combat ; le commandant gravit le mamelon, les « carriers » étaient noirs de poudre, décolletés, beaux de laideur ! il embrasse le lieutenant, serre la main de chacun, les volontaires étaient émus aux larmes de ce témoignage de leur héroïque chef. « Mon commandant, fit l'officier, nous pouvons aller et... les autres peuvent venir, avec des gars comme ceux-ci. » « Oh ! mes enfants, nous n'avons pas fini le travail, il reste du labeur, mais Vive la France ! »

L'ennemi était en retraite sur Montbard ; les vaillants habitants de Chevigny dont nous ne pouvons assez faire l'éloge vinrent avec civières, linges, et procédèrent au pansement des blessés et au transport des morts.

La nuit venait ; le combat avait duré plus de trois heures

Digitized by Google

dans les proportions incroyables que l'on sait : 164 contre 1,500 ; pas une défaillance ne s'était produite, pas une hésitation ; officiers et chasseurs, tous avaient fait leur devoir, en soldats et les habitants de Chevigny en bons Français. Après trente-deux années, nous en témoignons avec bonheur.

Les blessés furent immédiatement dirigés sur l'hôpital de Semur, les morts emmenés dans la soirée furent inhumés par les soins des bons habitants de Semur, qui leur firent de touchantes et imposantes funérailles.

Le colonel ayant appris l'engagement de Champ-d'Oiseau, s'était porté en avant avec la brigade ; il suivait avec grande attention les phases de la lutte, mais il voulut laisser aux Savoyards tout l'honneur de la journée et ramena la brigade à Semur pour la nuit.

Les compagnies vinrent la passer à Chevigny, sauf le lieutenant du Mont-Blanc qui demeura sur le mamelon, dit désormais « de la carrière » avec vingt chasseurs du Mont-Blanc, comme grand'garde en cas de retour offensif.

Les morts étaient un « Alpes » un « Mont-Blanc » et Francoz qui expira pendant qu'on le transportait à Semur, en plus cinq blessés, soit huit hommes hors de combat.

Le soir eut lieu un conseil des officiers savoyards ; le compte-rendu de la journée fut envoyé à Chambéry, Annecy, Albertville et Bonneville.

Cette grande petite victoire de un et demi sur quinze avait accru la force morale de nos hommes ; ils étaient satisfaits d'eux et reportaient leur pensée vers leur famille, leurs montagnes. « *Y vont y savai u paï* » disaient-ils et le gros Carrier, l'ordonnance du capitaine (il avait rapporté encore un fagot d'armes ce bon Carrier !) : « *Lous Allemands, mau z'infants, y est pas la mé à boire !* », disait-il en levant les épaules et il rallumait sa bouffarde.

Le lendemain, dimanche, les deux compagnies se groupèrent et vinrent se ranger à sept heures au bord de la route ; la brigade, colonel en tête, arrivait de Semur ; dès que celui-ci aperçut les Alpes et le Mont-Blanc, il fit placer la brigade par demi-sections au port d'armes et vint, entouré de son petit état-major, complimenter les deux compagnies. « J'ai voulu, dit-il, mes braves, vous laisser tout l'honneur. Au nom de la brigade, au nom de l'armée des Vosges, je vous félicite ! » Il serra la main des officiers, alla se replacer en tête de la brigade et commanda le défilé au port d'armes devant les deux compa-

Digitized by Google

gnies qu'acclamaient leurs camarades ; le drapeau du Mont-Blanc, qui devint par la suite celui du bataillon, était salué de l'épée par les officiers ; les compagnies honorées présentaient les armes.

Voilà comment le jeune chef récompensait ses soldats !

Cette ovation, cet honneur avaient profondément touché les camarades ; ils étaient heureux et fiers : *« Poé, y vont savé san chi no »*, disait encore Carrier et même son chien Black, qui marchait crânement la queue en trompette derrière les clairons, était content. Ah ! c'est qu'il avait sa part de gloire, lui, le chien du Mont-Blanc, si connu de toute la brigade par les services qu'il a rendus aux avant-postes, à nos sentinelles perdues et qui est mort au champ d'honneur ; il a bien mérité que son nom soit rappelé en ce récit.

Les « carriers » (le poste du mamelon) avaient été relevés et avaient rejoint la compagnie; celle-ci prit son rang et la brigade se remit en route en saluant de ses acclamations le champ de bataille qu'elle traversa.

Elle marchait vers Montbard et tous savaient que l'on allait droit à l'ennemi. Un peu avant d'arriver sous Montfort, on fit une halte et tous purent entendre des coups de feu, voir la fumée sur la hauteur qui domine Montbard et qui, avec Crépont à gauche, couronne l'entrée de la vallée venant à Semur ; puis des cavaliers descendirent la côte. Le colonel fit prendre la montée à travers champs, la brigade grimpa hardiment et traversa Montfort, s'engagea dans un bois et l'ayant traversé, se trouva sur un vaste plateau, dominant les vallées de Semur et de Montbard à Tonnerre. Encore une fois, les ennemis étaient trompés ; ils occupaient les hauteurs de droite, nous nous trouvions sur celles de gauche, en face d'eux, menaçant Montbard par un point qu'ils n'avaient pas prévu. Rapidement ils descendirent dans la vallée pour tenter l'assaut des hauteurs de Crépont ; notre convoi, qui n'avait pu monter, fut pris ainsi que les docteurs Carret et Lilinski qui furent emmenés prisonniers.

Par le chemin qui de Crépont monte sur le haut plateau, le plus facile, le gros de leurs forces faisait l'ascension, pendant que d'autres montaient par toutes les côtes, dans tous les sens. Le feu s'ouvrit contre les assaillants venant par Crépont, ce village se trouvait à 200 mètres en contre-bas du plateau ; les chasseurs de l'Isère et de la Loire, sous le commandement du brave capitaine Albert de Laberge, mort sénateur de la Loire, causèrent

Digitized by Google

d'énormes pertes aux corps d'assaut et arrêtèrent leur marche, malheureusement ils se laissèrent emporter par leur fougue et descendirent à la bayonnette jusque dans le village où la lutte fut terrible et où ils laissèrent sept hommes, mais ils empêchèrent le mouvement ascensionnel de l'ennemi.

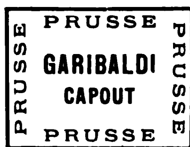
Une section du Mont-Blanc et des Alpes se porta à l'extrémité du plateau et le capitaine avec les autres hommes à la crête de gauche. Toutes les crêtes étaient garnies de nos tirailleurs qui, couchés et tirant dans cette position faisaient de terribles ravages dans les rangs des assaillants par la justesse de leur tir due à ce qu'ils pouvaient appuyer leurs armes.

L'artillerie ennemie s'était établie sur le plateau d'en face, les obus arrivaient nombreux, mais ne causaient pas grand dommage.

Cependant le nombre des Allemands, malgré leurs pertes, leur permit d'atteindre les hauteurs ; ils avaient vu la brigade monter vers Montfort et avaient pu juger de sa force qui était de 600 hommes. Devant le grand nombre d'ennemis qui sans cesse atteignaient le plateau, le colonel fit sonner la retraite que le commandant et le lieutenant du Mont-Blanc n'entendirent pas; ils furent attaqués de toutes parts et ils se mirent à la hâte en retraite en continuant leur feu. De leur côté, les ennemis, essoufflés par la montée, étaient nécessairement obligés de reprendre haleine ce qui permettait aux nôtres de gagner du terrain pour rejoindre la brigade. Mais, si la fonte de la neige ne permettait pas une marche rapide, il en était heureusement de même pour les Allemands. Sans cette circonstance, il est fort certain que le commandant, le lieutenant et leurs hommes n'eussent jamais redescendu le plateau.

On avertit le colonel de l'absence de cette section ; il envoya la compagnie des francs-tireurs de Toulouse qui les dégagea et ils purent rejoindre la colonne, en route sur Montfort. Bravo, Toulouse, et merci ! L'ennemi ne poursuivit pas ; on s'en étonnait ; nous ne savions guère ce qui nous attendait.

A Montfort, les hommes furent répartis chez les habitants pour prendre quelques aliments et un peu de repos. Ils apprirent alors qu'après leur passage, des cavaliers prussiens avaient traversé Montfort, traçant sur les portes cette inscription significative :



La nuit vint; tout était silencieux dans Montfort ; volontaires et habitants parlaient à voix basse. Le colonel prévint les chefs de

Digitized by Google

compagnie et leur communiqua cet ordre : « Nous sommes cernés, nous n'avons aucune issue, mais courage et prudence. A une heure, les compagnies se grouperont sans bruit ; hormis les munitions, tout sera abandonné qui peut gêner la marche. Sous peine de mort, il ne sera pas prononcé une parole, excepté à voix basse ; les hommes veilleront à ce que l'on n'entende aucun bruit d'armes ; les sabots des chevaux seront entourés de chiffons qui amortiront le bruit des fers. »

Durant le combat, l'ennemi avait pris les mesures suivantes : des forces s'étaient portées vers Champ-d'Oiseau, à l'étranglement de la vallée, sur la côte qui fait face à Montbard et sur le haut de Montfort, voilé par les bois. C'en était fait, nous étions pris, mais nous avions une confiance illimitée en notre jeune colonel et nous ne devions, pas plus cette fois que d'autres, être trompés.

Avec des chevaux pris à Châtillon-sur-Seine, Ricciotti avait monté un petit escadron d'éclaireurs qui avaient nom : « Francs-cavaliers de Châtillon » au nombre de 82 : c'était la cavalerie de la 4e brigade. Quant à son artillerie, elle consistait en deux tirailleuses de 8 canons chacune soit seize balles, qui étaient montées sur deux roues et que tiraient deux hommes, plus un petit canon sur un trépied, don du directeur des mines d'Epinac à des francs-tireurs et que ceux-ci voulurent emporter, un homme le portant sur ses épaules.

Après minuit, une nuit sans lune, sombre et froide, on entendit crépiter une fusillade vers Champ-d'Oiseau, puis des feux de salve, des bruits de voix, qu'était-ce ? Et le feu crépitait de plus belle, il y avait donc un combat ; toutes les compagnies se rangèrent dans le plus grand silence, la brigade se mit en marche, on eut dit un long serpent noir descendant la vallée ; on traversa un pont sur la rivière qui en occupe le fond et on fit halte au pied de la côte. Pas un bruit, pas une parole, on se remit en marche, la fusillade augmentait ; la colonne arriva au petit col et descendit l'autre versant. Le Mont-Blanc était d'arrière-garde. De la cavalerie venant derrière nous, on juge de l'inquiétude du capitaine ; il fit avertir le colonel qui répondit : « Silence, et marchez ! » ; c'étaient les francs-cavaliers de Châtillon. Le colonel avait bien joué ; nos éclaireurs étaient allés tirailler contre l'infanterie gardant Champ-d'Oiseau ; ceux-ci, croyant au passage des volontaires, tirèrent; nos cavaliers répondirent tout en se retirant ; la colonne qui gardait le petit col que la brigade venait de franchir, crut aussi que celle-ci se

Digitized by Google

rabattait sur Semur et vint se joindre aux forces postées à Champ-d'Oiseau.

Certains qu'enfin ils tenaient « *ces coquins de francs-tireurs* », les Allemands descendirent pour nous prendre entre deux feux ; ainsi, ils dégarnirent le col, abandonnèrent le passage dont profita la brigade qui le franchit impunément et à sept heures atteignit la route nationale de Paris à Dijon.

Et nos loustics s'en donnaient à cœur joie de les plaisanter. Carrier disait à ses voisins : « *Y est bon bougres lou z'Allemands, quand on lou z'a ben frotta le naz, y se tourzane pè no lassi passà* ». (Ce sont de bons garçons, les Allemands, quand on leur a bien frotté le nez, ils se rangent pour nous laisser passer.) Au lever du soleil, malgré la fatigue et la faim, la bonne humeur était revenue ; le colonel, radieux, marchait au milieu des hommes, riait avec eux. « Chantez mes enfants, — dit-il, — allons, la Savoie, un bon couplet de vos montagnes. » Tous entonnèrent *Les Allobroges*.

Une heure après, la colonne était à Lannes ; elle avait glissé comme une anguille entre les doigts des Allemands : « Il ferait bon voir la tête qu'ils font ce matin », disait-on.

Il serait peut-être bon, avant d'aller plus loin, d'apprendre au lecteur de quels éléments était composée cette brigade dite « des francs-tireurs savoyards ». C'était : un petit état-major ayant à sa tête le capitaine Tarelli-Cox, le lieutenant Georges Thiébaud et le sous-lieutenant Franzoni ; les francs-cavaliers de Châtillon, peloton de cavalerie d'une trentaine d'hommes suivant la brigade, le complément des 82 battant la campagne isolément en toutes directions, éclairant la brigade ; en artillerie, ainsi que nous l'avons dit, deux tirailleuses traînées à bras par deux hommes chacune ; le petit bataillon Allobroge, composé des trois compagnies Alpes, Isère, Mont-Blanc, à peu près de 250 hommes ; les chasseurs de la Loire (de La Berge), une soixantaine d'hommes ; le petit bataillon Nicolaï, d'une centaine ; l'Aveyron, une quarantaine ; les francs-tireurs dolois (Habert), 30 hommes ; la Croix de Nice, autant ; Toulouse, une centaine ; les Enfants perdus ; les Eclaireurs de Caprera et les francs-tireurs des Vosges (Valter) en tout six cents hommes.

Mais revenons à notre récit.

Les hommes occupent le côté ouest du vaste cirque où aboutissent au nord, la vallée qui va vers Châtillon ; à l'ouest celle de Montbard ; au sud, celle de Semur et celle de Viteaux à l'est. De ce côté est Alise-Ste-Reine, l'antique *Alésia* sur la hauteur

Digitized by Google

de laquelle s'élève la statue du grand gaulois *Vercingétorix* et la plaine que traversait ce matin-là la brigade est le champ de bataille où fut anéantie la liberté gauloise. Cette pensée se communiqua de rang en rang, tous les regards montaient sur cette *Alésia* où il y a deux mille ans, nos grands ancêtres luttèrent, souffrirent et moururent pour la même cause ; leurs descendants, le cœur plein d'émotion à ces grands souvenirs, sur ce sol arrosé du sang des Gaules, s'arrêtèrent, tournés vers la statue du chef des cent vallées ; un grand cri retentit, sorti de six cents bouches, de six cents cœurs : « Vive la France ! Vive la République ! » Et la colonne gravit la montagne par la route de Flavigny.

Arrivés sur la hauteur, les volontaires de la 4e brigade purent voir déboucher les colonnes allemandes à leur poursuite dans la vallée de Montbard. La position était belle et bonne ; là, sur la droite, la grande statue du héros Arverne ; il courait un frisson enthousiaste en toutes ces âmes, des cris de provocation étaient jetés à l'adresse des ennemis arrêtés dans la plaine : « *Venez donc, montez à nous, Teutons, que votre sang aille rafraîchir celui de nos pères, desséché par les siècles !* »

Ils oubliaient les fatigues de ces trois journées et la faim ; les regards allaient de Vercingétorix aux ennemis ; ceux-ci, d'ailleurs, ne tentèrent pas de suivre la brigade ; ils reprirent la direction de Montbard et nous celle de Flavigny où nous arrivâmes vers trois heures.

Ces instants-là sont inoubliables !

Les hommes étaient à bout de forces ; ils éprouvèrent les plus grandes difficultés pour se procurer quelque nourriture, non par suite de l'apathie ou de la mauvaise volonté des habitants, mais pendant deux jours consécutifs, les Allemands s'étaient abattus sur ce malheureux petit chef-lieu de canton et l'on sait ce que l'on peut trouver après le passage des *Kaiserliks !* Tant bien que mal la nuit s'écoula. De solides grand-gardes avaient été placées sur tous les chemins, mais il n'y eut aucune alerte.

Le lendemain, mardi 10 janvier, la brigade se remettait en route, les compagnies suivaient les guides sans trop savoir si on allait vers le nord ou le midi, tant le brouillard avait de densité. A dix heures, on rencontra des francs-tireurs du Tarn lesquels annonçaient que l'ennemi battait la campagne et qu'en conséquence il devait être en force non loin de là. Les hommes n'en avaient souci, le colonel « savait » pour eux, ils n'avaient

Digitized by Google

nulle préoccupation, moins encore d'appréhension à cet égard; « le colonel était là ».

Honneur aux chefs qui savent inspirer une telle confiance, une telle affection, à de tels hommes !

La brigade atteignit après une montée assez abrupte, la route de Montbard à Dijon, qu'elle traversa et marcha quelques moments à travers champs. Le colonel l'arrêta et détacha les deux compagnies de Savoie, sous les ordres du commandant Michard, avec ordre de prendre la direction de gauche, de traverser Villeneuve et de se porter de là sur *Baigneux-les-Juifs*, de se masquer sous bois près de ce bourg et d'attendre, pour se jeter dans Baigneux, d'entendre le feu ou le clairon sonner la charge. Le commandant fit partir en avant-garde le lieutenant et le sous-lieutenant Chavin avec quelques hommes. Ceux-ci vinrent déboucher dans le village de Villeneuve et aperçurent quatre chevaux devant l'auberge du lieu ; aux chabraques, on reconnut des chevaux de cavalerie allemande : on les atteignit en rasant les maisons et l'un des officiers, avec deux hommes, se précipita dans l'auberge le sabre au poing et fit prisonniers les quatre cavaliers attablés et servis qui, à demi-morts de frayeur, se rendirent incontinent. Le commandant arriva et l'on continua la marche, emmenant chevaux et cavaliers; à 200 mètres de Baigneux, à droite de la route, était un bois dans lequel le commandant plaça ses hommes, attendant le signal, selon l'ordre du colonel. Ils n'attendirent pas longtemps, le clairon retentit; le commandant, — laissant quelques hommes à la garde des prisonniers — et les compagnies se précipitèrent sur Baigneux par le côté sud tandis que le colonel entrait par le nord. Les Allemands faisaient charger leurs réquisitions sur les fourgons et les voitures, d'autres avaient allumé de grands feux autour desquels ils buvaient et mangeaient, quand tout-à-coup les balles se mirent à pleuvoir sur eux, tandis que luisaient les redoutables bayonnettes des francs-tireurs. Ce fut alors, un inénarable sauve-qui-peut, à travers champ; certains, immobilisés par la terreur, se laissent prendre, tandis que les nôtres poursuivent les fuyards; le clairon les rappela.

Nous devons raconter ici un fait qui peint bien le cœur de nos volontaires : rappelé de sa poursuite, un groupe de chasseurs passait près d'un lavoir, quand l'un d'eux aperçut cinq ou six têtes aux yeux effarés émergeant à la surface du bassin. Il rappelle ses camarades et ils s'apprêtaient à piquer ces têtes de

Digitized by Google

la pointe de leurs sabres-bayonnettes pour s'assurer que c'étaient bien des têtes humaines, lorsque les dites têtes se levèrent ; on constata qu'elles appartenaient à des corps ruisselants d'eau, comme on peut penser. Ils sortirent de cette baignoire où la frayeur les avait fait se cacher. C'étaient des jeunes gens d'une vingtaine d'années ; nos chasseurs les emmenèrent à la course en un logis, les déshabillèrent prestement, les frictionnèrent pour rétablir la circulation du sang, firent grand feu pour sécher leur linge, leur donnèrent du vin bouillant, les enveloppèrent de couvertures, enfin, leur prodiguèrent tous les soins nécessaires, puis les réunirent aux autres prisonniers. En eussent-ils fait autant à l'égard de Français ? Il est permis d'en douter ; que de fois nos francs-tireurs n'ont-ils pas partagé leur pain avec leurs prisonniers ! Voilà cependant les hommes dont certaines gens ont tant médit !

Le lendemain, tous les prisonniers étaient emmenés à Dijon par les gardes nationaux.

Les habitants de Baigneux reprirent toutes leurs denrées de réquisitions, sauf le vin qu'ils furent heureux d'offrir aux volontaires.

L'arrivée de ces derniers s'était produite fort à propos pour ces braves gens, car, outre la reprise de leurs denrées, les officiers réquisiteurs n'avaient pas eu le temps de toucher la contribution pécuniaire imposée ; les braves habitants refirent donc nos estomacs qui en avaient un réel besoin, à la grande satisfaction de tous.

Avant l'aube, la brigade était en route pour Aignay-le-Duc, où elle arriva peu après sept heures ; le colonel espérait que les réquisiteurs se présenteraient et les mesures étaient prises pour qu'ils vinssent en toute assurance dans Aignay, les chasseurs ayant reçu l'ordre de ne pas quitter leurs maisons.

Mais les ennemis avaient acquis un surcroît de prudence ; ils envoyèrent une avant-garde pour s'assurer *de visu* s'il n'y avait aux alentours aucun de ces maudits francs-tireurs ; mais celle-ci vint se faire prendre à Aignay et le corps de réquisition ne le voyant pas revenir, n'osa sans doute tenter l'aventure et ne se présenta pas.

Le colonel fit reposer deux jours la brigade qui en avait un besoin urgent, comme on pense bien ; les braves habitants d'Aignay donnèrent à nos soldats la plus française hospitalité dont la brigade ait gardé le souvenir.

La colonne reprit sa marche par Etalente, elle arriva un peu

Digitized by Google

avant la nuit à Avod où elle coucha et rencontra la 3e brigade qui y faisait étape. Le lendemain, par Cîteaux, elle arrivait dans la soirée à Is-sur-Tille d'où elle partit le lendemain pour Dijon par la route de Langres.

A l'arrivée, la brigade vint se ranger devant le quartier général ; depuis plusieurs jours, le général en chef était sans nouvelles de la 4e brigade ; on peut juger quelle était l'inquiétude du grand et illustre vieillard. « Je veux des nouvelles, disait-il, à son chef d'état-major, le général Bordone, si mon fils est mort, c'est que ses braves sont tous tombés aussi, je veux la vérité, toute la vérité ! » On pense quelle fut l'émotion de ces deux grands cœurs à cette première entrevue ; le colonel présenta à son père les officiers de la 4e brigade, il serra la main de chacun chaleureusement, leur adressa d'élogieuses paroles en vantant leur bravoure et leur dit combien il était heureux de posséder sous ses ordres des hommes dont il appréciait hautement les qualités de résistance.

La brigade défila devant le général en chef qui avait le colonel à son côté. Les habitants de Dijon firent une ovation aux volontaires.

Chacun se logea comme il put et il fut donné huit jours de repos, du moins si les circonstances le permettaient. Au reste, les hommes se remirent vite. La ville était encombrée de troupes, les logements tous occupés, il n'existait plus un seul local pouvant servir à un casernement quelconque et chacun dut s'ingénier à se procurer un abri, quel qu'il fût.

Le 19, la compagnie du Mont-Blanc prit un service de grand-garde, dans un bois dominant la vallée de Morges et y passa la nuit. Cette dernière localité étant occupée par l'ennemi, la plus grande vigilance était de rigueur. Vers deux heures du matin, une petite voiture attelée de deux petits chevaux, bien connue de tous, se présenta aux sentinelles; c'était le général en chef faisant son inspection ; il s'enquit des observations faites dans la journée, de ce qui pouvait s'être produit, donna ses instructions et continua son inspection se dirigeant vers d'autres points. L'ennemi sortit de Morges vers huit heures du matin et se dirigea vers l'est, en suivant la vallée ; on en informa immédiatement le quartier général et quelques heures plus tard, la grand'garde, relevée rentrait à Dijon.

Le 20, il y eut repos. Le 21, à 6 heures, la brigade se réunissait et prenait la route de Langres qu'elle quittait au-delà de Pouilly pour celle de Saint-Seine-l'Abbaye. A dix heures, elle

Digitized by Google

arrivait à Messigny et dans les bois de cette commune elle entendait crépiter une fusillade.

Les hommes étaient sans sacs, deux ou trois fourgons de munitions suivaient la colonne. La vivacité du feu augmentait au fur et à mesure que les compagnies débouchaient sur la place; l'ennemi qui débordait de toutes parts, se retrancha bientôt en grand nombre dans le cimetière et dans les maisons du haut du village.

Il fallut assiéger chacune d'elles et, comme le feu du cimetière que protégeait une batterie, faisait beaucoup de mal, il fut résolu de l'enlever; un assaut enragé fut donné, la batterie, dont presque tous les pointeurs tombaient, changea de position; en cet instant, les hommes du bataillon Allobroge sautèrent dans le champ des morts. Ce fut là un vrai carnage; l'ennemi lâcha prise, puis revint, la batterie qui avait changé son front continuait néanmoins à voir tomber successivement les pointeurs, qu'abattait le feu d'un Mont-Blanc, Boissier, de Mont-Saxonnex, chasseur de chamois, lequel embusqué sur un toit, derrière une cheminée, avait pris pour objectif de son tir les servants de l'artillerie allemande. L'infanterie ennemie ébauchant un mouvement tournant, fut arrêtée par le feu nourri et meurtrier de la compagnie « les Enfants-Perdus de la montagne » (Capitaine Durrier); les Allemands levèrent alors la crosse de leurs armes en marque de reddition et le chef accourut pour recevoir les armes : ce fut un tort. A peine les hommes avaient-ils fait cinquante pas hors de leurs positions que les crosses de fusil s'abaissèrent; un feu terrible faucha un grand nombre des trop confiants volontaires.

Un cri de vengeance retentit; une compagnie, Toulouse, croyons-nous, arriva au secours des Enfants-Perdus; les Allemands étaient pris entre deux feux; furent seuls sauvés ceux qui possédaient les meilleures jambes.

Une demi-compagnie des Mont-Blanc et divers autres qui se trouvaient bloqués près de l'église, s'ouvrirent un passage à la bayonnette jusqu'à la sortie du bourg où ils rejoignirent la compagnie qui s'était postée dans un enclos. Le colonel donna alors le signal de la retraite. Cette brigade de six cents combattants, venait de soutenir le choc de la division allemande Franzeki, de midi à quatre heures; nos pertes étaient considérables, mais celles de l'ennemi l'étaient bien davantage. Les Allobroges avaient perdu le lieutenant Jérôme Chaillier, le brave Joseph Rouge, Bossonnet, Lauda, Arnaud; la Loire et les Enfants-

Digitized by Google

Perdus, une partie de leur effectif : toutes les compagnies de la brigade furent atteintes, en revanche on fit des prisonniers.

La brigade semblant reprendre la route de Dijon, l'ennemi ne l'inquiéta pas. On entendait une formidable canonnade du côté de Dijon : c'étaient les pièces de Talant (françaises) et de Fontaines (prussiennes) qui donnaient ce redoutable concert.

Cependant il se faisait tard ; le colonel détacha une compagnie pour emmener les prisonniers à Dijon et la brigade gravit les hauteurs de Fontaine qu'occupait l'ennemi. Lorsqu'elle atteignit le plateau supérieur, la nuit était tombée, mais la lutte continuait ; l'artillerie, s'était tue des deux côtés, mais l'infanterie à ses pieds, dans le Val-Suzon, nous donnait un spectacle grandiose et les feux de salve ou à volonté se croisaient à assez courte distance.

Enfin, tout se tut dans la vallée ; autour de nous, cependant, les détonations crépitaient toujours ; on entendait les cris, les appels des blessés, la nuit était sombre et leurs plaintes émotionnant les âmes, on les cherchait à tâtons dans les buissons, autour des souches... Le combat avait dû être rude aussi sur ce point dans l'après-midi. Tout-à-coup, une fusillade éclata dans l'obscurité, en avant du front, en contre-bas et sur la droite ; sont-ce les nôtres, est-ce l'ennemi ? Des chasseurs en rampant vont jusqu'aux tirailleurs ; ils reviennent, c'est bien l'ennemi. Sans arrêt notre feu se dirige de ce côté, enfin il n'y est plus répondu ; on emporte ce que l'on peut de blessés et par la nuit de plus en plus noire, la brigade descend silencieusement des hauteurs et à onze heures, rentre à Dijon.

Outre les pertes en hommes, la journée avait été dure pour la brigade ; pendant quatre heures, à Mésigny, elle avait supporté le choc terrible des forces cinq ou six fois supérieures de Franzeki ; les hommes n'avaient pris aucun aliment de la journée et en rentrant à Dijon à cette heure tardive, il était de toute impossibilité d'y pourvoir.

Dès le matin du 22, les hommes s'enquirent d'aliments ; il était temps, bien qu'ils eussent contracté l'habitude peu agréable de cette gymnastique qui consiste à sauter les repas à pieds joints. Le lieutenant Chavin parvint sous un déguisement à franchir les lignes allemandes et à rentrer dans Messigny à la recherche de nouvelles de nos manquants. Comme on procédait à l'enterrement des morts, il put reconnaître le sous-lieutenant Chaillier, des Alpes, dont les Allemands laissèrent passer le corps et qui fut transporté à Chambéry, puis Joseph Rouge, du Mont-

Digitized by Google

Blanc, et Pansa, des Alpes, qui furent inhumés à Messigny; dans sa visite à l'hôpital il retrouva nos blessés Bosonnet et les autres.

L'ennemi avait modifié son plan d'attaque. Dès le matin le combat battait son plein vers Plombières; les mobilisés de Saône-et-Loire se battaient comme de vieilles troupes. De Dijon on apercevait leurs mouvements et l'on entendait les feux; la brigade était sous les armes attendant l'ordre de marche. Vers dix heures elle prit la direction de Fontaine et fut placée en réserve; elle put assister à la lutte qui se continua toute la journée et dont le succès s'affirma dans la soirée par la retraite de l'ennemi. Ce même jour on apprit le massacre de nos ambulances à Plombières et la mort héroïque de l'intrépide général Bossack-Hauké, commandant la 1re brigade de l'armée des Vosges qui en opérant une reconnaissance, rencontra une troupe de ulhans et se précipita sur eux le sabre au poing ainsi que son officier d'ordonnance et deux cavaliers d'escorte; tous furent hâchés par les misérables qui eussent dû, eux soldats, respecter les corps de leurs vaincus et admirer leur sublime bravoure.

Mais ces sentiments-là n'étaient guère connus de l'armée allemande. Quand on apprit cette nouvelle, ce fut un cri de rage et d'indignation. Mais nous devions voir d'autres prouesses de ces barbares.

A la nuit close, les compagnies rentrèrent à Dijon.

(A suivre.) J. MOGENIER.

LE VOYAGE DE CHARLES-EMMANUEL Ier A PARIS

(DÉCEMBRE 1599)

QUATRE LETTRES INÉDITES, AVEC INTRODUCTION

Le traité de Vervins entre la France et l'Espagne (mai 1598) laissa à la Savoie, qui non sans peine avait trouvé une place dans cette entente, un héritage d'embarras pour la question du marquisat de Saluces, soumise à l'arbitrage du pape. Une espèce de duel commença aussitôt entre le roi Henri IV et le duc Emmanuel Ier. L'enjeu était la possession de cette pro-

Digitized by Google

vince fertile et peuplée qui, après avoir appartenu plus de cent ans à la couronne de France, avait été saisie par la Savoie pendant les troubles de la guerre, 1588. Cette question, qui devait se trancher deux ans plus tard sur le champ de bataille, débuta par des voies pacifiques devant la cour de Rome. Le duc y envoya une députation importante déjà pendant le séjour de Clément VIII à Ferrare vers la fin de 1598. Le roi, tout en soumettant ses titres à l'examen du pape, montra bien moins d'empressement, et exprima hautement sa conviction que la décision devait nécessairement être formulée en sa faveur. Paris devint bientôt le vrai centre des négociations. Charles-Emmanuel avait fondé ses espérances sur une entrevue personnelle avec son auguste concurrent, et se vantait de pouvoir plus dans une journée que ses ministres dans un an. Quand le roi eut renoncé à faire une visite à Lyon où le duc devait le rencontrer, celui-ci s'attacha avec une espèce d'infatuation au projet d'une entrevue à Paris, contre l'opinion de ses meilleurs conseillers et les désirs d'Henri IV lui-même.

A l'influence de ses paroles et au charme de ses manières engageantes il comptait ajouter le crédit de ses amitiés parmi les gens de la noblesse française, dont plusieurs avaient même été ses alliés pendant la ligue, et dont quelques autres, comme Biron, étaient très mécontents de la récompense accordée à leurs services. Pour gagner les cœurs plus faciles à séduire, il se préparait à verser habilement de l'argent, et surtout il se promettait l'appui des dames de la cour. « Le duc de Savoie, écrit l'ambassadeur vénitien, vient sur la faveur de quelques dames. » Gabrielle d'Estrées, dont la puissance était à son apogée au commencement de 1599, et qui disait que Dieu seul pourrait l'empêcher de devenir reine de France, lui avait promis son assistance. Il lui avait envoyé de riches présents en août 1598. Charles-Emmanuel escomptait aussi la profonde répugnance que le pape partageait avec les autres princes d'Italie à l'égard de la présence de l'étranger dans la péninsule. Il savait combien Clément VIII était vénéré par le roi très-chrétien, et l'intérêt qu'avait celui-ci à contenter le pontife en vue du divorce qu'il poursuivait. Enfin il espérait allécher l'ennemi traditionnel de l'Espagne par la perspective d'une attaque commune contre le Milanais.

L'une ou l'autre de ces raisons aurait pu avoir quelque force dans des circonstances différentes. Mais toutes étaient bien insuffisantes devant la détermination arrêtée d'Henri IV de

Digitized by Google

recouvrer ses anciennes possessions ou l'équivalent, et contre sa méfiance profonde envers son frère de Savoie.

Ce qui avança la cause du duc à la cour romaine lui fit tort dans les esprits français, où des soupçons légitimes faisaient interpréter en mal ses meilleures actions. L'ambassadeur vénitien écrit que l'avis des conversions opérées à Thonon lors du passage du légat est soupçonné à Paris d'être un artifice du duc pour plaire au pape : « On aurait fait venir des gens pas du tout hérétiques et bien préparés. » De même, le cardinal d'Ossat, dans une lettre du 1er juillet 1602, attaque ainsi l'auguste patron de la Sainte-Maison de Thonon : « Certains marauds, tous savoyards, sous le nom pitoyable de Notre Dame de la Compassion des Sept-Douleurs, érigée à Tonon en Savoie, pour la conversion des hérétiques, osent et entreprennent ce que vous voyez : d'envoyer, non seulement au roi d'Espagne, mais aussi à tout le reste du monde, et servent d'occasion à leur procureur *et à celui qui les met tous en besogne* d'abuser de leur commission... Le forgeron est ce brouillon suprême, mortel et implacable ennemi de la France. Le dessein de ces mémoires est sien, comme aussi de la dite confrérie et de tout ce qui s'en est ensuivi. »

Le choix que Charles-Emmanuel fit d'un ambassadeur en ces circonstances n'était pas de nature à améliorer sa position. C'était le chevalier Berton, homme de peu de dignité, ardent ligueur et par conséquent mal vu du roi, et qui n'avait d'autre recommandation que l'amitié que Gabrielle lui portait. Aussi le duc le chargea de peu de négociations ; il multipliait plutôt les voyages à Rome et à Paris de son secrétaire Léonard Roncas, qui se plaint d'être un simple courrier et non un agent. Même la mort tragique de sa protectrice, arrivée le 10 avril, n'arrêta pas les insistances du prince pour obtenir d'Henri IV son congé de départ. Il était déjà en Savoie à la fin août, pour rencontrer à Rumilly la première semaine de septembre Bonaventure Secusio à Caltagirone, patriarche de Constantinople et nonce extraordinaire en France, venu exprès de Paris pour le voir. Enfin le roi, fort de la certitude d'obtenir son divorce, céda aux demandes pressantes de l'illustre solliciteur. C'était le 5 novembre. Tout était en fête. Roncas s'empressa à aller porter la bonne nouvelle. Berton se mit à procurer des habits pompeux pour les membres de l'ambassade. Henri de son côté appelle autour de lui à Fontainebleau les princes du sang et ses autres grands feudataires, et fait préparer l'hôtel de Navarre à Paris pour loger

Digitized by Google

son illustre hôte. Charles-Emmanuel également convoque ses nobles à Chambéry pour le 15 novembre, se proposant d'abord de partir le 20 de ce mois et retourner à Chambéry pour Noël. Enfin il quitta la Savoie le 1er décembre et « pour laisser » dit de la Popelinière, « en mémoire des Français un signe notable, tant de la grandeur de son mérite et richesses que des alliances espagnoles, il vint à Lyon avec plus de 1,200 nobles et gentilshommes qualifiés, train dont le premier monarque du christianisme se serait contenté ». Il avait voulu habiller toute cette suite en soie de brillantes couleurs, mais ne trouvant pas à Lyon les étoffes nécessaires il se décida à prendre le deuil, sous prétexte de respect pour sa femme, morte le 7 novembre 1597. Diminuant peu son train, il s'embarqua à Roanne sur des bateaux faits exprès à Orléans, ville où le duc de Nemours et d'autres de ses amis l'attendaient, et où il aborda le 16. Le jour suivant, de grand matin, il arriva à Fontainebleau.

Notre intention n'est pas d'aller plus loin pour parler des négociations qui aboutirent au traité du 27 février 1600, par lequel le duc s'engagea à rendre Saluces ou à céder la Bresse dans un délai de trois mois. Ce fut un refus d'exécuter l'une ou l'autre de ces conditions qui, au mois d'août suivant, amena la guerre. Il quitta Paris fin février, et le 9 mars écrivit à son fils pour annoncer son arrivée à Dijon. Pour toutes ses peines et ses quatre cents mille écus de frais il ne remportait, disaient les Parisiens, que la boue de leur ville sur ses habillements.

La première de nos lettres, dont l'original existe au château de Giez, est adressée à Amé III de Chevron-Villette, cousin de saint François de Sales. On remarque dans l'adresse le titre de baron qui se trouve sur plusieurs documents dont ce seigneur est destinataire à cette époque, bien que ses patentes ne soient que de 1604. Amé jouait un rôle considérable à la cour de Savoie, comme il fit plus tard sur le théâtre plus étroit d'Annecy. La reine dont il est parlé est Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, la « Reine blanche » dont le jeune François de Sales, étudiant à Paris, estimait tant la chasteté. Henri IV ne l'admirait pas moins. On peut voir l'éloge de cette sainte femme dans le beau paysage où Brantôme rachète quelques-unes de ses pages honteuses. Elle vivait retirée dans le château de Moulins, se dédiant aux bonnes œuvres et à plaindre son mari.

La lettre II, extraite des archives d'Etat de Turin, est destinée

Digitized by Google

au fils aîné du duc de Savoie Philippe-Emmanuel, mort en Espagne, 1605. Elle est traduite de l'italien. La IIIe lettre, en italien, est conservée aux archives d'Etat de Florence (*Francia*, paquet XXIII), dans un volume des relations de Bonciani, agent à Paris du grand-duc de Toscane, Ferdinand Ier, auquel la lettre est adressée. La dernière de nos pièces, dont l'original anglais se trouve dans les archives de Lord Moray à Donybriske, Ecosse, est adressée à Jacques VI d'Ecosse, plus tard Jacques Ier d'Angleterre, par Alexandre Lord Home, son ambassadeur à Paris. Elle est en un sens inédite, n'ayant paru jusqu'ici que dans les *Reports of the Historical Manuscripts commission* (Vol. VI).

Dom B. MACKEY, O. S. B.

I.

Trescher, bien amé et conseiller,

Parce qu'alant par eau comme nous faisons nous ne pourrons de passage fere reverence a la Reine qui se trouve a present a Molins, avons estimé de vous envoyer la cy-enclose, a celle fin que le faictes a notre nom, l'asseurant de la voulenté qu'en avons, et qu'a notre retour ne faudrons de le faire; l'accompagnant des parolles qu'en ce subject vous connoistres plus convenables. Et prions Dieu qu'il vous ait en sa garde. De Roane, ce 9 décembre 1599.

C. EMMANUEL. BOURSIER.

Au baron DE VILLETE.

A notre trescher bien amé et feal conseiller et maistre d'ostel le Baron de Villette.

II.

Bien aimé Fils,

J'arrivai ici l'autre matin de bonne heure, voulant prévenir ce Roi et l'empêcher d'aller à ma rencontre à trois lieues d'ici, où il devait déjeuner; mais je ne pouvais arriver assez tôt pour ne pas le retrouver sortant de son palais bien royal de Fontainebleau. J'y reçus mille faveurs desquelles vous serez informé par autres lettres de ma part et de la part de plusieurs. A présent nous partons d'ici et nous en allons à Paris. Roncas achèvera ceci, car à ce moment arrive le Roi et m'enlève le papier de la main, disant que l'heure est tard pour arriver à Paris et qu'il suffit de vous dire que je suis en bonne santé, et qu'il me donnera ensuite sujet pour vous écrire plus amplement. Je pars par la poste avec lui, et je vous rappelle de m'envoyer ce courrier afin que j'aye de vos nouvelles.

De Fontainebleau ce 21 décembre 1599.

Ton père, CHARLES-EMMANUEL.

III.

Mon très illustre Seigneur et très honoré Patron,

Le duc de Savoie arriva à Fontainebleau le 17 courant et à l'imprévu. Il a trompé habilement M. de la Varenne, le général des postes, qui l'accompa-

Digitized by Google

gnait et qui avait reçu l'ordre d'annoncer au Roi, qui voulait aller à sa rencontre, le moment de son arrivée. Monseigneur avait trouvé le moyen de faire préparer sans bruit cinq chevaux de poste, et partant d'une propriété du Duc de Nemours, pas loin de Fontainebleau, il vint, à l'insu de Varenne, trouver Sa Majesté. Celui-ci était à la messe, et après un peu d'attente Son Altesse se présenta, à la sortie de l'église. Avec grande déférence il mit le genou à terre pour baiser celui du Roi, qui ne le voulait pas permettre, et chaque fois que l'un s'inclinait pour le faire, l'autre le releva et l'empêcha gracieusement. Ils se mirent à se promener dans la galerie, où ils restèrent longtemps à la vue de toute la cour, composée de tous les principaux seigneurs de ce royaume. Le Duc employait très souvent des gestes de soumission, de compliment, de déférence, comme le Roy de son côté traitait le Duc avec toute courtoisie et cordialité, et très familièrement selon l'usage de ce pays. Ils mangeaient ensemble et jouaient aux dés.

Une fois que le Roi conduisait son hôte à la chasse du cerf il arriva que les nobles, avec leur liberté française et cette familiarité affectueuse qui leur est habituelle, faisaient aller et venir leurs chevaux tout près du Roi et du Duc, en telle façon que celui qui ne connaîtrait pas leur nature les aurait taxés d'impertinence et manque de respect. Son Altesse en effet montra sa surprise, ce dont Sa Majeté s'apercevant dit : « Mon frère » (ainsi appelle-t-il toujours le Duc), « vous vous étonnez de voir mes nobles si peu respectueux et moi si facile à les supporter, mais sachez que je les souffre parce qu'ils foulent mes ennemis en bataille avec la même ardeur que vous les voyez fouler mes pauvres chiens. Ils m'entourent de telle sorte que parfois je ne puis pas mettre la main à l'épée. » Ainsi promptement et prudemment le Roi fit sa défense et celle des siens, se moquant en même temps de ses ennemis. Toutefois, Sa Majesté ne laissa pas de tancer ses nobles le même soir, leur disant que c'était une honte pour lui d'être obligé de se tenir le bouclier au bras pour défendre son honneur et le leur, et qu'il fallait montrer plus de respect.

Je dois ajouter que quelques mots d'aigreur ont passé entre Sa Majesté et le Duc pendant qu'ils étaient à Fontainebleau. Je ne puis pas les rapporter textuellement, mais c'était au sujet du marquisat de Saluces. Son Altesse voulait parler de cette affaire, mais le Roi repartit que c'était mieux de laisser travailler leurs conseils, et, en attendant, faire bonne chère et passer un bon temps. Le Duc insistant et montrant un grand désir de conférer sur ce sujet, Sa Majesté l'interrompit et proféra des paroles qui signifièrent qu'il voulait son marquisat sans tant de discours.

Ils sont arrivés ici le 22 par la poste avec une suite peu nombreuse, en très mauvais temps, et descendirent chez le s^r Zamet où ils soupèrent, couchèrent et déjeunèrent. Le lendemain ils sont allés chez le s^r Gondi matin et soir, où le Duc resta pour la nuit, Sa Majesté revenant se coucher chez Zamet. Je me trouvais avec le s^r Giovannini lorsqu'ils entrèrent dans l'hôtel Gondi, et nous observâmes que lorsqu'ils passaient par la cour Sa Majesté montra au Duc un buste en marbre du Grand Duc lequel est très bien travaillé et très honorablement placé en dessus de la porte principale d'entrée de la dite cour, dans le corps des bâtiments. Or le Duc étant un peu derrière Sa Majesté, celui-ci, se doutant s'il avait bien compris, le prit par le manteau et de nouveau se tourna pour montrer avec le doigt la dite tête, proférant je ne sais quelles paroles.

Digitized by Google

Et je vis que le Duc se mit à bien regarder, le Roi en même temps l'observant, mais ne répondit rien. Le matin suivant le Roy retourna à déjeuner chez Gondi et le soir alla avec le Duc à la maison de Mr de Nemours où Son Altesse a couché et s'est entretenu la plupart du temps. Depuis trois jours il est au Louvre, où le Roi va souvent le voir et lui a fait et fait encore bonne chère. Le Duc est venu avec une très noble compagnie, et on dit qu'il a avec lui environ trois cents gentilhommes, bon nombre de personnes de qualité et chevaliers de son Ordre.

Il montre de la libéralité dans ses actions, et en jouant avec Sa Majesté il tenait le train de celui qui aime plutôt perdre que gagner. Cela ne plut pas au Roi qui se leva avec vivacité, et le Duc distribua en largesse à la cour et aux serviteurs six cents écus d'or qui lui restaient encore. M. le Grand lui disant : « Comment, Altesse, vous avez perdu et vous donnez? » il répondit : « J'ai gagné, car il m'en reste ; » ce qui fut noté par Sa Majeté. Du reste il montre de la soumission, et à César Monsieur, fils du Roi, il dit. en lui baisant les mains, qu'il lui aurait vite envoyé quelqu'un pour lui servir à sa place, voulant dire son fils. Ceci fut remarqué et ne contribua pas beaucoup à sa dignité, comme encore la grande déférence qu'il montre ordinairement envers chaque gentilhomme. Les serviteurs n'ont pas été distribués dans les maisons de Zamet, Gondi et autres, comme l'on avait dit, aux frais du roi. Sa Majesté n'a couvert les dépenses que pour le temps que l'on a été à Fontainebleau. Ils se défrayent et sont bien logés dehors, et le Duc a donné à dix de ses gentilhommes trois mille écus chacun pour fournir la table aux autres.

Le Duc a amené son conseil de six députés pour les affaires de Saluces : le chancelier, deux secrétaires, deux maîtres de requêtes et, je crois, le marquis de Lullin, qui était son mandataire pour le traité de Vervins. Ici furent nommés autres six : le connétable, le duc de Biron, le chancelier de Villeroi, de Roni et de Maisse, auxquels furent ajoutés le maréchal de Bouillon et Lesdiguières. Jusqu'à l'heure on est resté sur les belles paroles sans venir au point, et en vue de la détermination du Roi et son conseil de vouloir reprendre possession du marquisat, on ne comprend pas l'opportunité de la visite du Duc. Il s'en est repenti déjà, et en rejette le blâme sur son ambassadeur qui l'encouragea. Je crois que ses révérences et inclinations ne lui ont pas beaucoup servi, et qu'il s'en ira peu satisfait. Voilà tout ce que je puis dire à Votre Excellence en fait de nouvelles publiques...

[Paris] 26 décembre 1599.

IV.

Le duc de Savoie est arrivé dans cette cour avec très grand et honorable train, au nombre, pour le moins, d'environ deux cents ou trois cents gentilshommes de qualité et marque, quarante pages, quatre-vingts laquais et environ mille chevaux de gentilshommes plus ordinaires, de serviteurs et suivants. On croit que S. A. a pour sa propre selle jusqu'à quatre-vingt gros chevaux d'Espagne, d'Italie et de Barbarie, et avec telle sorte de magnificence partout que chose pareille n'a pas été vue ici depuis longtemps. Il a été très honorablement reçu par le Roi et toute la noblesse du royaume, qui l'entretiennent selon leur capacité. Ainsi on ne voit rien autre à Paris que festins, bals et inventions faits pour contenter les étrangers. De son côté le Duc de Savoie

Digitized by Google

fait très libéralement des cadeaux à tous les favoris du Roi, et il est sûr qu'il a donné infiniment ce jour de l'an... Le but de son voyage est supposé d'être, ou de travailler pour garder Saluces qu'il surprit au règne du Roi précédent, ou autrement de travailler au préjudice de son bon frère le Roi d'Espagne, pour quelque désir ou espèce de titre qu'il prétend au duché de Milan.

Paris, 2 janvier 1600.

LA DERNIÈRE CAMPAGNE D'AMÉDÉE VI, COMTE DE SAVOIE

(1382-1383)

d'après les Comptes des Trésoriers généraux conservés aux Archives de Turin.

Les raisons, qui amenèrent Amédée VI comte de Savoie à donner son concours au duc d'Anjou dans la guerre que ce dernier avait déclarée à Charles de Duras pour le royaume de Naples, sont très connues [1]. Nous nous bornerons donc à accompagner de quelques notes justificatives le journal que Pierre Voisin [2], qui suivit le Comte Vert dans cette campagne, nous a laissé. Le voyage, que ce prince fit pour rejoindre son allié, a été signalé par Cibrario mais d'une manière trop laconique. Il a paru intéressant de compléter son œuvre.

Disons tout de suite que Pierre Voisin ne pouvait nous donner des renseignements sur le côté militaire ou politique de la campagne, qui se déroulait devant lui. Trésorier de l'hôtel du prince, ses fonctions étaient des plus modestes, car elles se bornaient à enregistrer jour par jour les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de la maison de son puissant seigneur et maître. Une seule fois, l'honnête secrétaire laisse entrevoir l'homme : la mort de son maître lui arrache un cri de douleur; il lui envoie son dernier hommage d'admiration et de dévouement.

Nous ne reproduisons ici son compte ni dans son intégrité, ni selon son procédé. Nous avons pensé que les mêmes frais de

1. Cfr. Scarabelli : *Parapolimeni di Storia italiana.* — Valois : *Expédition et Mort de Louis I d'Anjou en Italie*, en *Revue des Questions historiques*, N. S., t. XI, 1894. — *La France et le nouveau Schisme*, Paris, Picard, 1896. — Gayet : *Le grand Schisme d'Occident.* — Jean Lefèvre : *Journal*, éd. *Moranvillé*, Paris, 1887. — Gabotto : *L'Eta del Conte Verde.* — *Romano Niccolò Spinelli da Gio Vinazzo* in *Arch. Napolitano*, an. 1900-901. — Guichenon, etc.

2. Archives de la Cour des Comptes de Turin, Comptes des Trésoriers des guerres. N° 21.

Digitized by Google

cuisine, sommellerie ou maréchalerie, qui se reproduisent chaque jour avec une invariable monotonie ne présentaient pas assez d'intérêt pour être reproduits *in extenso*. De temps à autre cependant nous avons donné des indications destinées à permettre de relever la différence des prix du bétail et des denrées entre les localités d'Italie, que le Comte Vert parcourut dans son dernier voyage. Il nous a semblé de même que sans nuire à l'importance et à la précision de son journal, on pouvait en modifier la forme. Voisin avait divisé son compte en quatre parties : *les recettes, les dépenses ordinaires, la liste des guerriers* qu'Amédée VI avait à sa solde et *les dépenses extraordinaires*. Nous avons refondu ensemble les trois dernières catégories, en introduisant la liste des guerriers à la date du jour où le prince quittait Turin, lieu probable de concentration. Quant aux *dépenses extraordinaires*, nous en avons mis l'indication à la date du jour où elles ont été faites ou payées.

Au moment de partir avec les restes de son Prince, qu'on emportait à Hautecombe, Pierre Voisin fut atteint d'une maladie qui l'obligea de s'arrêter à Aversa (près de Naples) et Mermet Rouget fut chargé de le remplacer. Aux renseignements, que nous avons trouvés dans le compte de ce trésorier [1], nous avons consacré la deuxième partie de notre ouvrage. Les malheurs qui semblent s'appesantir sur les malheureux guerriers, qui emportent le cadavre de leur capitaine, sont du plus haut intérêt. L'orage affreux qui les surprit près de l'île de Montecristo, le débarquement d'Albenga, suivi d'une fuite précipitée causée par la crainte des Del Carretto, seigneurs de ces lieux, les vicissitudes poignantes du séjour de Savone, où le cadavre du Comte Vert fut déposé dans une mauvaise auberge, pendant que ceux de l'escorte luttaient contre des difficultés énormes, donnant en gage le peu qui leur restait et se servant pour vivre des monnaies qu'on trouvait dans les poches des camarades mourant dans cette ville sont narrées dans ce compte, que nous regrettons, faute d'espace, de ne pouvoir donner complet. Enfin, après deux semaines de misère et de détresse, grâce à un emprunt assez onéreux qu'on put faire à Gênes et à l'intervention du prince d'Achaye, qui leur fit annoncer que les routes étaient libres, les malheureux purent venir en Piémont.

Avant de fermer son compte, à l'arrivée de la dépouille

1. Archives de la Cour des Comptes de Turin. Comptes des Trésoriers de l'hôtel. Inv. 38 fol. N° 22.

Digitized by Google

mortelle du prince à Fossano, Mermet Rouget nous dit que les frais du voyage de cette ville à Rivoli furent payés par le prince d'Achaye ; Barthélemy de Chignin solda les dépenses pour le trajet de Rivoli au Mont-Cenis et, enfin, le trésorier général de Savoie, André Belletruche, fut chargé à son tour de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour rendre au Comte Vert les honneurs qui lui étaient dus. Malheureusement, il nous a été impossible de trouver le compte de Barthélemy de Chignin, à peine avons nous trouvé les documents [1] qui concernent les pompes funèbres, qui furent célébrées à Vigone, où tous les personnages illustres du Piémont furent conviés par le prince d'Achaye pour y recevoir le convoi funèbre, qui se rendait, comme nous avons déjà dit, de Fossano à Rivoli. Parmi ces documents, qui se trouvent dans la troisième partie, nous en signalerons deux. L'un concerne un message que le prince d'Achaye envoya vers la moitié de février de l'année 1383, pour avoir des renseignements sur une certaine galère qui venait de Naples, qui, disait-on devait arriver à Savone. L'envoyé alla jusqu'à Fossano, où il apprit ce qu'on voulait savoir, puis, sans pousser plus loin, il s'en retourna à Pignerol [2]. L'autre document concerne un autre messager, que Amédée d'Achaye envoya dans le plus grand secret à Pavie [3], pour s'informer de ce qu'on disait à la cour du comte de Vertus sur la mort du Comte Vert. Soupçonnait-on à la cour de Pignerol que le Comte Vert n'eût pas été enlevé par la maladie qu'on avait annoncée, ou des bruits sinistres étaient-ils arrivés en Piémont ?

La dernière partie est donnée d'après les comptes d'André Belletruche, trésorier général de Savoie [4], qui nous parle des *placita recuperata,* impôt plus ou moins spontané, que les bien *aimés* et *féaulx* sujets étaient appelés à payer au moment de la mort du prince, et des détails sur l'enterrement et les obsèques solemnelles, qui se firent à Hautecombe aux mois de mai et de juin de la même année.

Le règlement des comptes ne se fit pas avec la célérité qu'on aurait pu attendre : les pourparlers traînèrent avec une telle lenteur que, vingt-huit ans après la mort d'Amédée VI, les Comtes de Savoie n'avaient pas encore reçu tout ce qu'on avait

1. Archives de la Cour des Comptes de Turin. Comptes des Trésoriers généraux des Princes d'Achaye. N° 2.
2. V. doc. 227.
3. V. doc. 230.
4. Archives de Turin. Vol. n. 35 des Comptes des Trésoriers généraux de Savoie.

Digitized by Google

promis à leur ancêtre. Nous n'avons pas négligé d'en donner des documents à l'appui.

Qu'on nous permette maintenant de remercier ici notre excellent ami M. Max Bruchet, qui a bien voulu faire publier nos recherches dans la *Revue savoisienne*. Nous écrivons à côté de son nom, celui de M. Louis Hugues, l'éminent professeur de géographie de l'Université de Turin, qui s'est empressé de venir à notre aide pour identifier les noms des lieux, que Pierre Voisin avait estropiés. La tâche n'était pas facile, car quelques-uns étaient tout à fait méconnaissables.

A tous les deux toute notre reconnaissance.

Turin, 6 juillet 1902.

S. CORDERO DE PAMPARATO.

***

I. — COMPTES DE PIERRE VOISIN.

RECETTES.

Computus Petri Vicini de Confleto secretarii et thesaurarii expensarum hospicii illustris principis domini domini Amedei Comitis Sabaudie, ducis Chablaysii et Auguste et in Ytalia marchionis de receptis et libratis per eum nomineque et mandato prefati domini nostri Comitis factis a die prima inclusive mensis may anno Domini millesimo ccc octuagesimo secundo.

[1] Recepit a domino Henrico de Gorzano milite castellano Ripollarum. quos libravit ad expensas hospicii Domini factas Ripolis in mense junii anno mccclxxxij, de quibus habet literam de mandato allocandi dat. Taurini die ij julii : xij mod frumenti.

[2] Ab eodem castellano, que libravit ad expensas hospicii Domini factas Rippolis in mense julii anno quo supra, de quibus habet literam Domini de mandato allocandi, datum in campis de Lestallon [1] die xviij julii : v mod frumenti.

[3] A domino Amedeo Symeonis Ripolis die xvj mensis aprilis anno Domini mccclxxx secundo in lamis argenti manu Magistri Stephani Serrach dorerii : v lib viij unc. argenti ad xj den ; iiij lib viij unc. argenti ad viij den.; xvij unc. argenti ad vj den.

[4] Recepit a Thoma Orselli castellano castri novi manu Michalleti de Croso die xx mensis may de quibus idem Thomas habet literam Domini de mandato allocandi, datam Taurini die sexta julii anno Domini mccclxxxij : lx flor p. pond.

[5] Manu Micheleti de Croso pro precio unius navis Domini et postium infra existencium emptis Seysselli, que Dominum portavit a loco Channati Avinionem pro tanto vendite : xiiij francs aur viij den gross.

[6] Ab Hugoneti de Arlo pro precio duarum sumatarum cum dimidio avene, vendite apud Carpentracum de avena ibidem Domino donata, que remanet ad expendendum.

1. Villastellone.

Digitized by Google

[7] A Petro Henrieto de Castelamont [1] mutuo per ipsum Domino facto Taurini die ix julii anno mccclxxxij : iij^{c}duc auri.

[8] A Reynerio de Casasco de Avillania in exoneracionem majoris quantitatis in qua Domino tenetur. Taurini die ix julii : ij^{m} den auri. xij^{c}xlv fl. x den gross pp. un quart den.

[9] A domino Stephano de Balma milite pro infeudacione sibi facta per Dominum de jurisdicione, redditibus et pertinenciis castrii Sancti Denysi prope Sanctum Germanum de Ambeyriaco, quod castrum olim fuit Petri Gerbaisii. P. lit Domini dat in campis de Lestallon die xiiij Julii.

[10] A domino Aymone de Challant castellano Bardi [2] : ij^{c} fl pp.

[11] Ab Andreo Bellatruche de Chamberiaco consiliario Domini quos idem Andreas receperat a gentibus domini Ducis Calabrie et Andegaviensis de solucione status domini ac gentium armorum....... Nous Ame Conte de Savoye duc de Chablais et d'Ouste et marquis en Ytalie, prince, savoir faysons que nous avons eu et receu de monseigneur le Duc de Calabre et d'Aniou par la main de George Tegrin Thesaurier des guerres de mon dit seigneur au pays d'Ytalie et de Naples baillies et aportes a Chamberi par Johan Mariani, familier du dit Thesaurier, la somme de xlv^{m} francs d'or contant en descharge du premier payement, que le dit monseigneur le duc nous doit fayre pour trois moys, tant pour nostre estat come pour les gages de mille lances tant chevaliers comme escuyers. De laquelle somme de xlv^{m} francs dessus nomes nous nous tenons pour payes et contans, et repromettons de les deduyre et rebattre sur le dit premier de la paye des trois mois dessus ditz selon les payes et convenances a nous faictes par le dit Monseigneur Duc sur cestuy fait. Donne a Chamberi le xx jour de may l'an mccclxxxij et en tesmoing des choses dessus dictes nous havons fait sceler ces presentes de nostre propre scel P. Monseign. Michel de Tries.

Payement des gages de iiij^{xx} lances de trois mois ij^{m}viij^{c} fr. desquelles doit nous servir le sire de Pierre de ij mois : Avignon xxix moy.

Pour mille lances tant cheval comme escuyers : xxij^{m}v^{c} fr. auri. Turin xj jour de Juillet.

Pro complemento stipendiorum centum lancearum, in quibus computantur decem milites, videlicet sub stipendiis quindecim franchorum pro quolibet milite et centum franchorum pro capitaneatu dictarum centum lancearum et sub stipendiis sexaginta franchorum auri per mensem pro statu unius bannereti ; ultra ij^{m}viij^{c} francs auri receptis pro predictis manibus Michelleti de Croso die prima junii anno subscripta apud Avinionem a dicta domina Duce manu dicti Georgii.

Datum in campis Stradelle die xxvij aug : ij^{m}vj^{c}xxx fr.

A dicto domino duce Calabrie et Andegaviensi, manu Matei Freron ejus secretarii in exoneracionem stipendiorum status Domini et mille centum lancearum, in quibus sunt centum et decem milites, Domino debitorum pro quodam mense ; de quibus habet literam Domini de confessione et recepte datam in campis prope Ravennam die xvj aug. xx^{m} duc. quinque flor camp. florenis de Alemania.

Ab eodem manu Georgi Tegrini thesaurarii guerrarum dicti domini Ducis Aquille die xxiij mensis septembris pro ipsis tradendis dicto Query seu Niseto conestabili quadraginta septem balisteriorum per dominum nostrum

1. Castellamonte.
2. Bard.

Digitized by Google

Comitem retento dicta die ad stipendia Domini de mandato prefati domini Ducis.

[12] Die nona mensis novembris de vaissella dicti domini Ducis, in una navi argenti deaurati ad quatuor rotas, cum quinque ciphis argenti deaurati, quinque ciphis argenti albi, uno bacino ad lavandum manus esmaillato' viginti uno platellis coquine quadraginti scutellis, uno potu armonerio, tribus potis rotondis, duabus aigueriis argenti, ponderantibus insimul et ponderati per Henricum dorerium dicti domini Ducis.

Apud Matallonum [1] ducentum viginti una marchas, sex uncias cum uno quarto argenti ad pondus de Troes, per ipsum dominum Ducem Domino venditas, qualibet marcha quinque ducatos cum tribus quartis unius ducat : xij^{c}lxxv den j quar den.

[13] A domino Pétro de Craon milite, mutus per ipsum factis Domino tam Magnani quan in campis prope Casertam : iij fl. duc Januensium, Camere Medilani.

[14] A domino Johanne de Bueil milite mutuo per ipsum Domino facto in Matellone. : iij^{c} francs auri.

[15] A Johanne Revelu dicto Meijson, mutuo per ipsum Domino facto in Monte sarculo [2] die xxiij Januarii anno Domini mccclxxx tercio, de quibus dictus Johannes habet a Domino in pignore unum fermaillium auri cum una esmerauda preciosa, coronata cum tribus grossis perliis super nodo Domini, de quibus habet literam Domini clausam directam Domine de mandats sibi solvendi et dictum fermaillum retinendo : vj^{xx} fl. b. p. ad xij den ob gross.

Ab eodem Johanne Revelu dicto Meijson, mutuo per ipsum Domino facto in novem marchiis argenti et uno pancerono Domino vendito, et de quibus idem Johannes habet literam Domini de debito et mandato sibi solvendi per Dominum comitissam Sabaudie dat in Montesarculo die xxv januarii : iiij^{xx} fl. b. obd xij den gross.

[16] A domino Gaspardo de Montemajori marescallo Sabaudie mutuo per ipsum Domino facto die prima novembris apud Matellonum prope Neapolim : l duc auri.

[17] A domino Stephano de Balma mutuo per ipsum Domino facto apud Matallonum die prima mensis novembris : cl ducat auri.

[18] A domino Hugone de Grandissono mutuo per ipsum Domino facto apud Montemsarculum die xj mensis dec. : c flor vet. Alam.

[19] A domino Nycolao de Sampremont de Neapoli milite in exoneracionem redempcionis factae apud Calays [3] videlicet apud Montemsarculum die viij januarii : cl duc auri et ad ix querlinos pro ducato ij^{c}x duc.

1. Maddaloni.

2. Montesarchio.

3. Nous lisons dans le compte d'André Belletruche, trésorier général, I, vol. 35, fol. 55 v° : « Nos Bona de Borbonio Sabaudie Comitissa. Notum facimus universis inspecturis, quod habuimus et recepimus, nosque habuisse et recepisse per presentes confitemur a dilecto consiliario nostro Andrea Bellatruche thesaurario Sabaudie pignora et jocalia nostra infrascripta, que dicto Andree de mandato domini nostri carissimi Sabaudie Comitis tradita fuerunt pro ipsis impignorandis ; et primo unum fermaillium auri, in medio cujus est imago Beate Marie cum quatuor grossis balays, uno grosso saphiro una grossa emerauda et decem novem grossis perliis, quod ponderat septem uncias cum dimidia. Item unam coronam auri, inqua sunt decem floroni cum quatraginta novem balays, quatraginta novem emeraudis et quaterviginti grossis perliis, que ponderat undecim uncias. Item unum chapelletum auri, in quo sunt quatuordecim floroni cum octo grossis safiris, octo grossis

Digitized by Google

[20] A domino Francisco de Arenthone milite quos Domino mutuo tradidit in partibus Neapolitanis : vj duc auri.

[21] Precio unius corrigie argenti, duarum quolliarum argenti et garnisionis unius dague ponderantis insimul ij marchas et quatuor uncias argenti recept a Domino de donis Sondin Turc de Ast : xv duc.

[22] A domino Gaspardo de Montemagori milite pro turns unius corrigie argenti deaurati de corrigiis Domini sili per Dominum in excambium tradite ad unam parvam corrigiam per ipsum dominum Gaspardum Domino tradite apud Montem sarculum et quam heredibus dicti domini Gaspardi computati fuerunt per ipsum Petrum in deductionem stipendiorum ipsius domini Gaspardi : xxiiij duc.

[23] Recepit in mensibus novembris et decembris anno Domini mcccl xxxij et in mensibus januarii et februarii anno mccclxxxiij in precio sex candelariorum, unius magni poti armonerii, duodecim potorum rotondorum, trium potorum ad lavandum manus, seu bacignorum ad idem, quorum duo erant deaurati ; viginti quatuor ciphorum, viginti quinque platorum pro coquina, septuaginta quinque scutellarum, duarum heygueriarum et unius parvi dragerii argenti tam fini quam alliati, de veyssella Domini recepta per ipsum Petrum tam apud Montemsarculum, quam apud Campumbassum, et tam manu dicti Dignia valleti botoillerie, domini Johannis de Druynt, parvi Janini valeti Camere, domini Anthoni, dicti Camus, et dicte Muriene valeti coquine Domini, quan eciam Francisci de Luigno coquoti Domini, ponderantium insimul sexcies centum marchas ; et de qua veyssella vendite fuerunt et tradite nomine mutui gentibus armorum Domini comitis per ipsum Petrum Vicini, pro expensis hospicii Domini faciendis, ducentum et quatraginta novem marche ; qualibet marcha sex ducat auri, vendite cuidam mercatori vocato Angelo de Campobasso.

[24] A domino Johanne de Serravalle alias Panterot pro precio duarum scutellarum argenti de veyssella Domini sibi traditorum per dominum Franciscum de Arenthone magistrum hospicii Domini apud Aquillam in mense septembris anno mccclxxij ; in quo loco remansit infirmus, et que dicto Panteroto per ipsum Petrum Vicini computate fuerunt in ejus stipendiis : xxvijdm.

[25] A domino Francisco de Aranthone magistro hospicii Domini precio duorum scutellarum argenti de veyssella, una cum certis aliis jocalibus Domini, idem Petrus Vicini confessus fuit habere per inventarium factum manu Johannis Ravaysii, secretarii Domini, quamvis dictam vayssellam habebant in custodia Johannes de Druynt, Franciscus Rusffini et Franciscus

balays, undecim parvis emeraudis, quatraginta octo perliis et vj granaz. Quod ponderat septem uncias, et quinque oytens. Item unam coronam auri, in qua sunt tresdecim florini cum quatraginta tribus balays undecim safiris et septuaginta novem grossis perliis, et que quidem corona ponderat octo uncias et tres quartos uncie. Item unam aliam coronam auri, in qua sunt undecim florini et quatraginta tres grossi balays, quatraginta quatuor grosse emeraude, quinque parvi balays, sex parve emeraude et quinquaginta quatuor perlie grosse ; que quidem corona ponderat decem uncias et unum quartum. Mandantes tenore presencium magistris et receptoribus computorum dicti domini nostri Sabaudie Comitis, quatenus quatercentum florenos auri parvi ponderis et occies viginti franchos auri, quos idem Andreas solvit realiter et libravit Bonino et Aaron Clopino Judeis, quia supra pignoribus predictis mutuaverunt. Item sexaginta flor auri, quos idem Andreas ipsis judeis et certis aliis personis solvit realiter et libravit pro precio et usura etc... ut per literam Domini datam Taurini die vij mensis julii anno mccclxxxij..... Dat Burgeti die vigesima tercia mensis februarii anno mccclxxxiij.

Digitized by Google

de Luigno quocus Domine, et quas duas scutellas idem Franciscus cepit post decessum Domini auctoritate sua propria : xxiiij duc.

[26] A domino Richardo Musardi magistro hospicii Domini in precio duarum aliarum scutellarum argenti dicte veysselle per ipsum dominum Richardum post decessum Domini, ut supra captorum : xxiiij ducat.

A Johanne de Vallata pro precio sex siphorum argenti de dicta veyssella, per ipsum venditorum post decessum Domini pro expensis familie Domini faciendis apud Frisellonum et Aquamvivam in comitatu de Molins [1] die septima mensis januarii.

A Theodorico rege heyraudorum Sabaudie pro precio unius ciphi de dicta veyssella, sibi traditi per dictum Petrum apud sanctum Stephanum post decessum Domini pro suis expensis fiendis misso ad partes Sabaudie pro notifficando decessum Domini ; quod minime fecit, sed remansit Neapoli, in quo loco gentes corpus Domini portates ipsum reperierunt, et postmodum facte fuerunt sibi expense ix duc.

A domino Amedeo domino Urteriarum milite, pro precio sex scutellarum argenti et duorum platellorum argenti de dicta veissella Domini per ipsum habitarum et sibi traditarum per Franciscum de Luyno quocum Domini die tercia marcii anno lxxxiij apud Sanctum Stephanum predictum post decessum Domini, ponderatium insimul viginti marchas, qualibet marcha sibi vendita quinque duc. auri.

DÉPENSES.

Avignon — Chambéry — Rivoli — Turin

Incipit liber expensarum hospicii illustris principis domini nostris domini Amedei comitis Sabaudie factarum per Petrum Vicini secretarium et thesaurarium dictarum expensarum.

[27] Primo pro expensis Domini factis eundo Chamberiaco Avinionem per aquam, equis et valletis ipsius et gentium suarum subscriptarum per terram euntibus, ad dominum nostrum Papam Clementem septimum et dominum ducem Calabrie et Andegaviensem, ibidemque stando pro factis cavalcate per eosdem ordinate in anno presenti in partibus Ytalie, Francie, et aliis pluribus de causis ; et inde per Provinciam et Dalphinatum apud Secusiam redeundo ; ad que vacaverunt viginti septem diebus inceptis die xxj sero inclusive mensis maij anno mccclxxxij secundo, et finitis die xvij sero exclusive junii anno predicto, cum viginti uno equis et totidem personis infrascriptis ; videlicet pro Domino vij, pro domino Francisco de Arenthone iij, Guillelmo de Serravalle ij, Johanne de Syons ij, Hugone de Arlo ij, Micheleto de Croso ij, Aniquino de Brucella ij Francisco coco. Inclusis expensis domini Gaspardi de Montemajore militis cum quinque equis factis cum Domino infra dictum tempus ; Guillelmeti de Challes cum duobus equis, factis cum Domino, viginti diebus finitis die xiij Junii anno quo supra exclusive ; Johannini Chabodi, cum duobus equis factis cum Domino xiiij diebus ; dicti Nurry de Delphinatu, cum quatuor equis factis cum Domino xiij diebus ; domini Guillelmi le Roy, magistri hospicii dicti domini Ducis, cum septem equis factis cum Domino sex diebus ; inclusis expensis plurium ambassiatorum Provincie factis cum Domino sex diebus ; inclusis expensis plurium ambassiatorum Provincie factis cum

1. Frosolone ed Acquaviva nel Molise.

Digitized by Google

Domino apud Carpentracum quatuor diebus. Inclusis decem septem florenis pro precio unius navis empte pro portando Dominum Sessello Avinionem, que postmodum vendita fuit ; de cujus precio dictus Petrus computat in receptis. Quatuor solidis, quatuor denariis gross. precio viginti sex postium positarum in dicta navi : septem denariis gross. pro corda et octo tennis seu palis pro dicta navi : triginta duobus florenis, quatuor den : gross turon. pro stipendiis tresdecim hominum nautarum trahencium de loco Seissello Avinionem : septem den gross. pro corda et chivronis necessariis in dicta navi : duobus den gross pro quatuor duodenis tachiarum. Quatuor florenis p. p. pro una culcitra et uno pulvinali plumarum positis in dicta navi cum Domino, que postmodum date fuerunt per Dominum Johanni de Duynt : tribus solidis quatuor denaris gross datis quatuor aliis nautis pro eodem, scilicet a Lugduno Avinionem et uni ipsorum pro regressu suo de Avinione Lugdunum : quatuor florenis p. p. datis tresdecim nautis de Seissello ultra eorum salario, ut velocius et assidue traherent et laborarent, de mandato Domini. Quatuor den gross. datis cuidam nuncio misso Channato Annassiacum cum literis Domini directis Comiti Gebennarum. Duodecim den. gross datis duobus hominibus missis de nocte Channato Chamberiacum cum literis domini Comitis directis domino Hugoni de Scabillone. Quatuor franchis cum dim pro duodecim parvis tualliis de lino pro Domino, continentibus septem cannas cum dim : inclusis viginti franch auri pro una pecia camelloti pro Domino ; decem sol. novem den. gross. pro una pecia taffatani : viginti quinque sol. uno den gross pro tribus cannis cum dimidia panni pro faciendo vesta pro Domino : tribus sol. decem den gross. pro factura duarum aupelandarum longarum de predictis pannis factarum pro Domino, et tresdecim sol uno den gross. pro duobus cannis cum dimidia panni viridis per Dominum donatis Percevallo de Arenthon, pro una vesta pro eodem. Quindecim den. gross pro dimidia canna panni viridis pro una copertura selle pro Domino; sex den gross. pro tonsura dictorum pannorum; uno den gross pro una ramacia [1] pro vestibus Domini. Uno francho dato tribus menestreriis de Pertuys Roste [2]. Uno francho dato menestrerio Sisanne prope Oucz [3]. Duobus sol. septem den cum uno quarto gross tur pro oblacionibus, helemosinis dicto tempore mandato Domini factis, manu Guillelmi de Serravale, ultra helemosinas et oblaciones factas infra dictum tempus manu Micheleti de Croso, manibus Hugonis de Arlo, Guillelmi de Serravale, Johannis de Syons, Aniquini de Brucella, secretari Domini. Ultra hec quod cum Dominus fuit Avinioni undecim diebus in palacio summi domini nostri Pape, sumptis ipsius domini Pape pro persona sua et aliquibus sibi servientibus tantum; et tinellum [4] Domini fuit in albergaria, sumptibus Domini ; ultra eciam panem et vinum Domino datis per dominum Henricum, Episcopum Mauriane ; ultra eciam expensas Domini et gentium suarum factas in Carpentraco quinque diebus, quibus fuit ibidem, pro majori parte sumptibus dicti domini Episcopi, ultra eciam quindecim somatas avene Domino datas per comunitatem Carpentraci, tres somatas avene datas per Episcopum Carpentraci, que avena fuit ibidem expensa, exceptis duabus somatis cum dimidia avene, que vendite fuerunt. Ultra

1. Ramacia. Brosse.
2. Pertugio. Rosta.
3. Cesana près d'Oulx.
4. Tinellum. Service, suite.

Digitized by Google

eciam expensas Domini factas in Brianczono die xvj junii, pro sumptibus comunitatis Brianczoni. Et ultra hoc, quod ipse Dominus fuit apud Oucz die martis xvij in prandio, sumptis domini Prepositi d'Oucx.

[**28**] Famulo Johannis de Naja (die xxiij maii), qui Domino apportavit sellam et frenum unius mule.

[**29**] Libravit Avinioni die xxiiij mensis maij, anno Domini mccclxxx secundo, domino de Corgerone pro suis expensis et gentium suarum faciendis de mandato Domini, quem Dominus misit a loco Avinionis ad certos passus, in quibus debet deviare gentem armigeram domini ducis Andegavie ab itinere Brianczonis et ipsam gentem dirigere ad passus collis Argenterie [1]; ultra hoc, quod dictus dominus de Corgerone sub stipendiis Domini nostri infra dictum tempus existebat.

Dicta die Tharentayse missi de Avinione Chamberiacum et Ripailliam et inde Rippolas cum literis Domini.

Libravit ibidem dicta die (iiij junii) magistro Mauseo secretario domini ducis Calabrie dono sibi facto per Dominum, co quia pro Domino saepissime laboravitet scripsit licteras donacionis facte per dictum dominum Ducem Domino de comitatu Pedemontii.

Ibidem (Avinioni) die tercia junii domino Petro Bonczani procuratori in curia Romana pro testibus productis et examinatis super facto promotionis fratris Milleti Symeonis ad episcopatum Y porrigie [2] : v fl. vij den. gross p. p.

Cuidam barberio domini nostri Pape, qui Domino sepissime fecit barbam, dum fuit Avinioni : ij fl. auri.

[**30**] Die quarta junii anno Domini mccclxxxij pro precio quadraginta octo scutellarum, sex parvorum platorum ad lavandum manus argenti fini ad signum Parisiis, ponderancium centum et sexaginta octo marchas, quatuor uncias et viginti unum denarios ad marcham curie ; qualibet marcha sex florenos et novem den gross. Et pro precio duodecim ciphorum argenti curie ponderancium decem septem marchas, quatuor uncias et duodecim denarios, qualibet marcha curie sex flor. et septem den. gross curie.

Sacriste ecclesie B. Marie de Dons pro faciendo celebrari in dicta ecclesia quindecim missas in honorem Dei et Beate Marie : iij franch

Domino Hernes de Brunsvich militi dono : xv lib.

Cuidam fratri predicatori, qui celebravit missam, dum Dominus fuit in palacio Pape : iij francs.

Per manus dicti Michelleti (de Croso) domino Gaspardo de Montemajori pro suis expensis faciendis redeundo Avinione ad partes Sabaudie.

Domine Johanni de Brognie cubiculario summi Pontificis pro una veste pro eodem, quem Dominus resmuit de robis suis. xxxiij francs.

[**31**] Pro duabus cannis panni viridis de Vervino per Dominum datis cuidam domicelle marchionisse Montisferrati pro una veste pro eadem. Qualibet canna tribus florenis cum dimid. p. p.

[**32**] Die septima junii in Carpentras Santiner misso eques Carpentraco apud Burgum in Breissia ad Amedeum dominum nostrum, et inde Rippolis eum literis Domini.

Die viij junii. Cuidam fratri predicatori, qui dum fuit Dominus Carpentraci, Domino missam celebravit : ij franch.

1. Entre la vallée de Barcelonnette et de l'Ubaye et celle de la Stura.
2. Ivrea.

Digitized by Google

[33] Die ix junii Carpentraci cuidam barberio qui Domino fecit barbam : j franch auri Dono facto per Dominum Anthonino de Ploczasco, qui Domino apportavit literas ex parte consilii Domini.

[34] Die x junii messagerio domini Ducis Calabrie equiti misso Carpentraco Burgum in Bressia ad Amedeum de Sabaudia cum literis Domini nostri.

Vesino de Romagniano pro suis expensis faciendis eundo ad partes Pedemontiuum.

[35] Carpentraci du xiij Guillemeto de Challes misso de Salto Avinionis ad dominum nostrum Papam, Duces Calabrie et de Burgundia et inde ad Amedeum dominum nostrum et pro suis expensis faciendis eundo Rippolas ad Dominum.

[36] Pluribus oblacionibus et helomosinis de mandato Domini datis et oblatis in pluribus capellis, hospitibus et aliis pluribus pauperibus Xpi a de xxj sero inclusive may, usque ad diem xvij sero exclusive junii : ix franch xiij den quart den gross.

Chambéry.

[37] Libravit Chamberiaci die xx may manu Petri Andreueti Johanni Chabodi misso cum literis directis domino Duci Burgundie Parisiis pro facto domini Bellijoci.

[38] Die xxj Guillelmeto de Challes misso per Dominum Avinionem ad dominum Ducem Andegaviensiem.

Manu dicti Martini de Calcibus de mandato Domini Marguerite de Vienna domine Sancti Laurencii de Ruppe in exoneracionem eorum, in quibus Dominus sibi teneri potest pro homagio et recognicione factis bone memorie domino Eduardo comiti Sabaudie quondam, per dominum de Sancto Vincentio militem quondam dominum de Sancto Laurencio de Ruppe de bastita inter Sargia et Meyna et de centum libris annualibus, die xvij februari proxime lapsi per dictam dominam Margaritam eidem Domino confirmatis et recognitis, de quibus fecit instrumentum manu Micheleti de Croso datum die xvij februari receptum.

[39] Precio unius magne tente tele pro portando cum Domino ad partes Ytalie, empte per Dominum et Franciscum Bonivard ab Aubertino de Broscas alias de Cortisona de Querio.

Die xxij may de mandato Domini domino Johanni de Fonten capellano Domini pro ipsis mittendis apud Sanctum Anthonium de Vienna, quos Dominus nomine suo precepit offerri xx franchos, et pro ipsis mittendis apud Sanctum Claudium, causa predicta xx franch.

Domino Humberto de Columberio pro precio duodecim barralium ferratorum emptorum Friburgi pro vino portando id partes Ytalie cum Domino : xij franch.

Pro expensis faciendis pro ducendo barralia Melduno Ypposigim Expensis domini Humberti factis Lausane pluribus diebus, quibus stetit ibidem pro financia per Dominum gentibus armorum Burgundie danda ibidem expectando.

[40] Die xxiiij may mandats Domini manu Martini (de Calcibus) Johanni Brich militi Henglico in exoneracionem eorum, in quibus Dominus sibi teneri potest, de quibus dictus Petrus Vicini habet literam c fl pp.

[41] Die xxix may Girardo barberio Domini misso Chamberiaco ad partes Vaudi pro facto equorum pillardorum Domini xij d. gross.

Digitized by Google

Certis judeis habitatoribus Gebennis in solucionem centum quatuor ducatorum auri per eosdem Domino mutuatorum super quodam fermallio perliarum et aliorum lapidum preciosorum Domini ciiij ducat auri.

[42] Manu dicti Mayllet familiaris Domini pro expensis suis cum uno equo factis quadraginta tribus diebus inceptis die xxiij mensis aprilis et finitis die qunta junii exclusive, eundo ad partes Tharentasie et Novalesie pro mulis procurandis pro Domino, pro ipsis secum ducendo ad partes Ytalie; et inde Rippolas eundo, ducendo dictos mulos.

Suse — Rivoli — Turin.

[43] Dicto Robino in duabus particulis tam in anno mccclxxx primo apud Taurinum, quam mccclxxxij in mense Junii apud Secusiam in viginti quatuor scutellis et duodecim platellis argenti ad octo den. legis ponderancium insimul quater viginti quindecim marchas et duas uncias, quarum marcharum singule duodecim, pro novem libris Janue ponderis subtilis computantur, in operatis seu factis per magistrum Stephanum Serrach dorerium habitatorem Avillanie, de mandato Domini ad legem superius declaratam de argento Domini, de quo dictus Petrus superius in recepta computavit, inclusis duodecim unciis seu una marcha argenti ad octo den legis, computatis dicto magistro Stephano pro cala dictarum quater viginti quindecim marcharum, duarum unciarum argenti operatarum ut supra; ultra quatuor den gross, qui dicto magistro Stephano computati sunt pro operagio cujusdam marche dictarum scutellarum et platellorum et alliamento cupe argenti suprascripte, quod operagium dicti Petri inferius allocatur.

[44] Die tercia junii mandato domini Martini de Calcibus Anthonio Bertheti misso de mandato domini Girardi d'Estres Avinionem ad Dominum cum quibusdam literis Domino directis per Ducem Janue.

[45] Ibidem die sexta junii bastardo fratris Petri Andreueti misso de mandato domini Girardi d'Estres Secusia obviam Domino venenti Avinione cum litris Petri Andreueti denuo missis de Parisiis.

[46] Ad expensas domini Gaspardi de Montemajori militis cum octo equis, Petri Vicini cum sex equis factis eundo Confleto et de Vilariofalet Lugdunum de mandato Domini causa recipiendi financiam per dominum Ducem Andegaviensem Domino tradendam, causa eundi ad partes Ytalie; Lugdunique stando, dictam financiam expectando et inde apud Pontembellivicini redeundo; ad que vacaverunt quindecim diebus inceptis die penultima inclusive aprilis et finitis die xiiij exclusive may anno Domini mcclxxx secundo; inclusis expensis Guillelmi de Chally cum duobus equis factis, eundo Chamberiaco Lugdunum, et inclusis expensis dicti Guillelmeti octo dierum finitorum die xij sero exclusive may anno predicto, quibus stetit cum eisdem Lugduni causa predicta, inclusoque uno francho auri dato curidam nuncio de Lugduno per eosdem a loco Lugduni Morgiam ad Dominum misso cum literis eorumdem; inclusisque duobus franchis auri traditis dicto Guillelmeto pro suis expensis cum duobus equis factis eundo Lugduno Morgiam ad Dominum misso die xij maij post prandium anno predicto : inclusisque tresdecim franchis auri pro expensis ipsius Petri cum sex equis factis eundo de Pontebellivicini Lugdunum, ibidemque stando et inde Chamberiacum redeundo. Ad que vacavit, causa predicta, septem diebus finitis die xxj maij exclusive, et inclusis duobus franchis

Digitized by Google

auri pro suis et dicti domini Gaspardi expensis cum sex equis factis Chamberiaci.

[47] Cuidam nuncio misso (die xiij Junii) de Secusia Pinerolium cum literis consilii Domini directis Philippo Simeonis, quod veniat ad dictum consilium.

Pro expensis domini Girardi d'Estres cancellarii Sabaudie Andre Belletruche, Magistri Boni [1] phisici Domini, Anthonini Barberii, bastardi Porterii, dicti Becart, dicti Digne, Johannis Grossi, Robini de coquina. Mignioni, messagerii Domini et eorum familie factis Secusie, Dominum ibidem expectando, apud Avinionem cum domino nostro Papa et domino Duce Andegaviense existente, quindecim diebus inceptis die martis sero, tercia exclusive junii, inclusis expensis domini Johannis Mistralis cum tribus equis et Petri Vicini cum quinque equis factis ibidem tresdecim diebus finitis ut supra. Ad quas expensas fuerunt presentes infrascripti videlicet dominus Richardus Musardi et Mermetus Rougeti continue per dictum tempus, dominus Panterotus de Serravalle duobus diebus, dominus Stephanus de Balma, Sybuetus de Briordo, Amedeus de Orliaco, Aymo de Menthone, Guigo Marchiandi, dictus Bis de Melduno, Franciscus Bonivardi, Johannes de Challes et multi alii extranei, nobiles, ibidem supervenientes. Inclusis tribus franchis auri pro expensis Andree Mulini, eundo Secusia ohviam Domino per Brianczonesium, et reperit Dominum apud Attalardum.

Et fuerunt pro domino Girardo d'Estres equi v — pro Andrea Bellatruche x — pro magistro Bono ij — pro Anthonio Barberii iij — pro Porterio j — pro dicto Digne j — Berart j — Johanne Grassi j — Robino de coquina j — inclusis etiam expensis mulorum et valletorum ipsos mulos ducentium.

[48] Libravit Secusie die xvj junii anno quo supra dicto Bon Johan mulaterio misso Pineyrolium, causa Rippolas apportandi cameram aquillarum Domini, cum duobus mulis.

[49] Diebus martis xvij mensis junii sero et mercurii xviij ejusdem tota die fuit Dominus Secusie, presentibus domino Comite Gebennarum, Johanne fiilo domini comitis de Namours, marescallo Pape, Guidone de Craon, Karolo Danget, Johanne de Grolea, de Vinnay, Guillelmo le Roy, Petro Eynardi, Girardo de Novocastro, Girardo d'Estres Han Dandilli, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi, Eymerico de Namours, Petro de Voseyriaco, de Menthone, Henrico de Varas, Guillelmo de Luyriaco, Reynaudo Dandelost militibus; dominis de Montagny, dominis Savino de Florano et Johanne Mistralis legum doctoribus, magistro Bono phisico Domini et pluribus aliis nobilibus, militibus, scutiferis, secretariis et aliis plurimis personis retentis pro eorum personis, tam de hospicio Domini, licet existant ad stipendia Domini. Panateria manu Hugoneti de Arlo — Novem libris et septem unciis pulveris pro clareto faciendo pro adventu domini Ducis Calabrie Andegaviensis; qualibet libra viginti quator solidis Vienn. — Botoilleria manu Guillelmi de Serravalle — Coquina manu Anthonii de Chignino — Sexdecim libris baconis, qualibet duodecim denariis — uno porco iiij libr v sol. iij den Vienn. esper. — Triginta sex postibus positis et implicatis faciendo unum decterium in aula, unum aliud in coquina, re

1. D'après le compte d'Andrée Belletruch, trés. gén., le nom de ce médecin serait Omobono di Ferrara.

Digitized by Google

parando et realtando plura scanna et plures tapectes in abbacia Secusie pro adventu domini Ducis Calabrie et Andegaviensis; incluso salario et expensis septem carpentariis, qui predicta fecerunt, et viginti sex solidis, octo denariis pro scobando [1] coquinam et aulam dicti hospicii — Sex oyonis, quolibet sex sol. Quingentis quinquaginta scutellis et cisoriis fusta empta Ripolis, quolibet cento triginta tribus solidis. Decem novem libris cum dimidia lardi, quolibet sexdecim den. Vienn. uno bove empto a bastardo de Falaverchiis xj sol. gross tur. Qui dati fuerunt Domino per dominum prepositum [2] Ulciensem xj mutones — xviij lib. gingiberis pisti, qualibet xxj sol Vienn. — xx lib pulveris communis, qualibet xvj lib — vj lib piperis, qualibet viij sol. — vj lib grane paradisi, qualibet xiiij sol — x lib canelle, qualibet xij sol — ij lib saffrani de Orta qual iiij lib xvj sol Vienn — ij lib nucis muscati, quat xxxij sol — iij lib garophili — ij lib Vienn — ix unciis galinga lxxv s. Vienn — una lib cubebarum c sol Vienn — xxxlib zucari Babilonie xij sol. — Quadraginta libr diversarum conficturarum emptarum Taurini pro die et instauro, qualibet libra xiiij sol Vienn. — tribus libris conficturarum et una libra zucari Johanni Granatini lx sol.— tercent quinque libris cum uno quarto cere operate in sexaginta una torchiis, quatuor grossis dobletis pro mensa Domini et triginta libris candelarum minutarum, qualibet libra v sol, quatuor den pro die et instauro iiij^{xx}j lit viij sol Tur — quinque quaternis papiri pro literis Domini scribendis. — quatuor sacis carbonis pro die et instauro xx sol Vienn.

Guillelmo de Serravalle, quos Dominus obtulit die xviij junii Secusie in capella Beate Marie xl sol. Vienn.

Quos Dominus dicta die dari fecit pluribus peregrinis de Ferraria xviij s. viij den Vienn.

[**50**] Die jovis xix mensis junii fuit Dominus Secuxie tota die, presentibus dominis Comite Gebennarum, Johanne de Namours, Marescallo Pape, Girardo d'Estres, Savino de Florano, Johanne de Blonay, Francisco de Aranthone, Richardo Musardi, Guillelmo de Luyriaco, Johanne de Vernesio Johanne de Grolea, Johanne Turpini, Johanne Trich militibus, domino Johanne Mistralis, legum doctore, magistro Bono phisico Domini et plurabus aliis nobilibus, militibus et personis extraneis, ac de hospicio domini nostri Comitis, — tribus quarteriis bovis datis pauperibus Xpi.

Dono facto per Dominum duobus messageriis civitatum Veneciarum et Janue, qui literas ex parte comunitatum dictarum civitatum Domino presentaverunt ij franch.

[**51**] Die veneris xx mensis junii fuit Dominus Secuxie tota die, et dominus Dux Calabriensis et Andegaviensis, ibidem dicta die sero cum ejus militibus et comitiva. Et sunt presentes cum Domino tota die ; dominus Comes Gebennensis, Johannes de Voseyriaco, Johannes de Grolea, Johannes Frich, Franciscus de Arenthone, Richardus Musardi, Johannes de Vernesio, Johannes Turpini, Savinus de Florano, Johannes Mistralis, Magister Bonus et plures alii nobiles, milites, scutifferi et persone extranee. — Sextarium vini val. xxiiij sol. Vienn. — Sextar. vim clareti xxxij sol. Vienn. — Ducentis quinquaginta novem libris cum dimidia piscium emptorum *in pluribus* locis patrie Pedemoncium, diversis preciis ; inclusis octo libr *iiij sol.* quatuor den Vienn datis pluribus nunciis missis ad plura loca, pro dictis

1. *Scobando* : Balayer.
2. D'Oulx.

Digitized by Google

piscibus habendis et pro portagio piscium a dictis locis Secusiam. — Sestario avene ad mensuram Secusie, et librantur in sestario quatuor equi pro sero — quol sestario xiiij sol vienn esper. Pro quol. 'equo ferrando ij sol. Vienn.

Bartholomeo Rabion pro expensis domini Guichardi Danget et Tremoillardi ambassiatorum domini Ducis Burgundie factis Secusie pro tribus diebus cum dimid. finitis die xxj junii exclusive.

(A suivre.)

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Haute-Savoie[1], par M. Marc Le Roux.

Tout pays a comme l'homme un corps et une âme. Le corps c'est le paysage aux multiples aspects qui dévoile aux yeux curieux, ses vallées féeriques, ses montagnes bleutées aux toques d'hermine, ses ruisseaux en cascades, en torrent. Son âme, c'est l'ensemble des mœurs locales, le condensateur des moi de tous les individus qui peuplent la région, les chansons, les traditions, tous les souvenirs enfin des soleils d'antan.

N'étudier que le paysage, c'est-à-dire scientifiquement, la géographie, ce n'est que considérer l'être physiquement et physiologiquement. C'est négliger complètement la vie psychique de cette organisme, faire une œuvre incomplète.

C'est ce que jusqu'ici tous les guides ont fait. Ils se bornent à indiquer les horaires des trains, à signaler d'ici de là une curiosité, à exposer sèchement les principaux caractères géographiques, en entassant des noms sur des noms. Aussi leur œuvre est ennuyeuse. La confusion y règne et l'excursionniste a peine, au milieu de ce fatras, à démêler les routes intéressantes. Non prévenu, il ne fait pas attention aux particularités du pays, ou s'il remarque une coutume, son guide muet, ne lui fournit aucune explication.

Que retient-il alors de son voyage! Peu de choses! Des impressions vagues de décor. Pour que dans son esprit se fût burinée une impression forte, il aurait fallu qu'avant on lui eût présenté le pays. Alors, l'attention en arrêt, il aurait vécu de sa vie durant son séjour, se serait attardé à étudier ses mœurs, ses traditions, à en surprendre les secrets.

1. **La Haute-Savoie,** *guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue*, par Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du musée d'Annecy. 1 volume in-16, de la collection des *Guides Boule*, illustré de 105 dessins et photographies et de 3 cartes en couleurs (**Masson et Cie, éditeurs**), cartonné toile, couverture illustrée .... **4 fr. 50**

Digitized by Google

Composer une petite encyclopédie de telle sorte que le touriste puisse trouver en même temps que des horaires, des renseignements précis sur les trouvailles, les monuments, s'il est archéologue, sur les origines, les mœurs, les coutumes, s'il est ethnographe, voilà ce qui restait à faire pour chaque département français et ce que vient de faire pour la Haute-Savoie, l'éminent conservateur du musée d'Annecy, M. Marc Le Roux. Son guide est des plus intéressants. Rien d'aussi complet n'a encore été fait sur la Haute-Savoie. C'est un volume utile à tous les points de vue.

M. Marc Le Roux a rassemblé tous les documents capables d'intéresser un voyageur et résumé dans ce livre ses recherches personnelles comme aussi celles de plusieurs savants de la Société Florimontane qui ont apporté d'utiles contributions à l'histoire de notre Savoie. Après l'exposé géologique, orographique, hydrographique, de la région, il étudie minutieusement la flore et la faune. Pour le botaniste, c'est un livre précieux. Toutes les fleurs des Alpes y sont nomenclaturées avec l'endroit précis où on les trouve.

Mais ce qu'il y a surtout de neuf dans cet ouvrage, c'est la partie anthropologique et archéologique. On suit, pas à pas, l'évolution de la Haute-Savoie à travers les âges depuis la période paléolithique avec les hommes du Salève jusqu'à nos jours. Cette histoire repose entièrement sur les fouilles et les recherches opérées et sur les objets, monuments, monnaies retrouvés.

Enfin, les mœurs actuelles, les costumes, les chants, y sont étudiés avec minutie dans un intéressant chapitre dû à la plume élégante de M. Joseph Serand.

Comme on le voit, c'est un recueil géographique et historique que vient compléter toute une série d'itinéraires, de renseignements, de cartes utiles aux excursionnistes.

Ajoutons que de nombreuses gravures illustrent agréablement ce petit volume et en rendent l'intérêt plus grand. A noter aussi la jolie couverture d'un excellent artiste, M. Armand Beauvais.

M. Marc Le Roux a fait là une œuvre scientifique et nécessaire, indispensable non seulement aux touristes, mais encore à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale et qui aiment la Savoie.

Marc Saunier.

*
* *

Digitized by Google

Académie salésienne t. XX, 1898. Abbé Hilaire FEIGE : *Histoire de Mélan*, villa des seigneurs de Faucigny, puis monastère de moniales chartreuses du XIIIe s. à la Révolution. On suit avec intérêt la vie de ce monastère à qui ni les donations ni les protections n'ont manqué et qui, autant par incurie, semble-t-il, que par suite des calamités, du manque de bras et des procès avec les maisons religieuses voisines et les particuliers, n'a guère fait que végéter jusqu'au XVIIe siècle. En 1732 il comprenait une quarantaine de personnes et possédait 584 hectares de divers terrains. L'auteur a consciencieusement dépouillé l'inventaire des chartes de Mélan et en a reproduit, avec plusieurs documents inédits, ce qu'il y avait de plus intéressant; de nombreuses gravures illustrent l'ouvrage. A noter un curieux cas de télépathie arrivé, d'après le P. Ferrus, à D. Pégon.

T. XXI. Table alphabétique des vingt premiers volumes. Chanoine ALBERT : *Les trois abbés Picollet*. Vie de trois abbés sous la Révolution, avec des renseignements sur les établissements où ils se sont trouvés. Bulle du pape Eugène prenant sous sa protection le monastère de Talloires avec les églises qui en dépendent (1145-1579).

T. XXII. *Séances* : autographe de St Fr. de Sales trouvé à Nonglard. *Mémoires*. Abbé GONTHIER : Jean-Louis de Savoie, év. de Genève 1460-1482, étudie la vie politique et administrative de ce prince-évêque; donne la liste des vicaires-généraux, des évêques auxiliaires, des maladières, des hôpitaux et des principaux lieux de dévotion, rapporte (p. 71 et 105) un curieux cas de possession à Mégevette; docum. Cte AM. DE FORAS : *Documents* concernant *Girard du Pas, abbé d'Abondance et les anniversaires de Ripaille*; *cartulaire de l'ancien prieuré de St-Paul en Chablais*, 1270-1280. — *Obituaire du clergé du diocèse de Genève de 1704 à 1742*, dressé par les soins de Mgr de Rossillon de Bernex.

T. XXIII. J.-M. CHEVALLIER : *Monographie de Reignier* (énumère les faits qui concernent les curés depuis 1227; appendice sur les usages et les mœurs; flore due au P. Gave. J.-F. GONTHIER : *Liste des abbés des monastères de chanoines de St-Augustin du diocèse de Genève*. Fondation d'un hôpital à Samoëns et testament du bourgeois Bernard Ducis en 1660.

T. XXIV. abbé A. GAVARD : *Peillonnex, prieuré, paroisse, commune* (v. dans *Rev. sav.* 1901 p. 229, l'analyse au point de vue topographique, de la charte de 1012; corr. *Businiaco* en *Buviniaco*). Cette monographie, qui représente une somme de travail considérable, est certainement l'une des meilleures; elle est écrite avec impartialité et l'histoire ne peut que gagner à cette exposition pure et simple des faits. La flore, en appendice, est due au P. Gave.

Académie de Savoie, 4e sie t. VI. *Séances* : A. PERRIN : trouvaille au col de la Crusille, dans la c. de Gerbaix, d'une amphore en terre grossière, couverte d'une plaque de molasse et pleine de quinaires gaulois. Sur près de 300 pièces, il a pu en étudier 94, la plupart au type de Pallas, en imitation des monnaies des familles Porcia et Fabia, et au revers du cavalier au galop, la lance en arrêt. Elles comprennent : 1 ayant au dr. *Ambill*, rev. anép.; 2 dr. *M...* rev. *Eburo*; 2 dr. *Ricat*, rev. *Vroca*; 32 dr. *Durnacos*, rev. *Auscro*; 36 dr. id.; rev. *Donnus* etc. D'après M. A. Barthélemy ces pièces auraient été frappées entre 125 et 113 av. C. Il faut noter toutefois qu'avec elles se trouvait une monnaie consulaire marquée *L. Rubri* et que M. Perrin date de 83 av. Près de la cachette gisait une sépulture qui a fourni

Digitized by Google

des ossements fusés, et quelques débris. Inscription romaine de Bassens : Sex. Decid(ius) Prisci lib(ertus) Pud(ens) IIIIII vir aug. ex testam. Nisus leg(.atus). Insc. funéraires de Mgr Charvaz, à Gênes et du chanoine Fernaud de Pierrefeu à Monaco; acte mentionnant un accord passé en 1211 entre Amédée de Chambéry, ses cinq fils et le prieuré de Lémenc; lettre de M. de Villeneuve, gouverneur de Miolans, au maréchal de Berwick lui annonçant sa capitulation; la ste épine de Montbel; imprimeurs et livres rares de Savoie. *Mémoires* : F. DESCOSTES : *Rapport sur un monument à Jos. et à X. de Maistre*; C.-F. PARONA et G. BONARELLI : *Faune du callovien inférieur de Savoie* avec bibliog. desc. des fossiles, pl.; J.-J. VERNIER : *Le siège de Turin de 1706*, avec notice bibliog. du cte Eug. d'Oncieu de la Bâthie; Cte EUG. D'ONCIEU DE LA BATHIE : Registre de correspondance du général Frésia. — NÉCROLOGIE : Eloge de l'abbé Ducis par M. d'Arcollières. — VII, VIII, Cte DE LOCHES : *Hist. d'Aix-les-Bains*.

Académie de la Val d'Isère de 1897. *Docum.* concernant Nicolas Granger, de Chevron, bourgeois en 1695, le prieuré de Marthod 1265-1462, l'archev. Rodolphe de Chissé, Humbert de Chevron (1442), lettres de Louis de Savoie, le conseil municipal de Moûtiers, les communiers d'Allondaz, les affranchissements en Tarentaise, de 1485 à 1711, la Révolution à Moûtiers, etc. *Mémoires* 1894 chanoine BORREL. Patrie du Pape Innocent V 4e rép. à M. le chanoine Béthaz (v. Ducis, *Rev. sav.*, 1870 p. 43 et 1871 p. 97). 1897. A. DURANDARD : *Notice hist. sur q.qs. inondations... dans les arrondiss. de Moûtiers et d'Albertville* (Je ne crois pas à l'origine sarrazine des noms de famille Allermoz, *à l'orme*, Mangard, cp. *Mangaudus* VIIIe s., Mansord, cp. Mansard, Jarzuel, *Garisolium* ?) PASCALEIN : *Les trois capitales de la Tarentaise* (place le Forum Claudii à Ceutron, qui avait pris ce dernier nom après 283 et aurait ensuite péri peu après. V. Ducis, *Rev. sav.*, 1866, 96, 110, 1867, 21, 1868, 104). Abbé F. CHENU : *Louis XIII et Richelieu en Tarentaise*, d'après les mém. de Bassompierre. TRÉSALLET : *N. sur l'anc. église de Cevins*. DURANDARD : *N. sur les Clarisses de Moûtiers*. PONCET : *Le prieuré de St-Alban à Moûtiers*. COUTEM : *A propos d'un simple document* (ordonnance de Christine de France accordant une pension à un ancien soldat, Pierre Novel, dit la Rippe). — 1899. Fr. ARNOLLET : *La légende ceutronne* (pense que les Ceutrons n'ont été soumis que sous Auguste, après la défaite des Salasses, et que *Salassi, Acitavones*, de l'inscription du trophée des Alpes, est une corruption de *Salassi ac Ceutrones*). — 1900. J.-F. BORREL : *Patrie du pape Innocent V*; erreurs où est tombé le P. Mothon. F. CHENU : *N. sur Aime et Tessens*, curés d'Aime, affranchissements, etc. PASCALEIN : *Hist. de la Tarentaise*; TRÉSALLET : *N. sur l'église de Cevins*; F. CHENU : *N. sur Aime pendant la Révolution*.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7356. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 2 juillet 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Des remerciements sont adressés à M. le Maire d'Annecy, qui, par lettre du 30 juin 1902, annonce qu'il sera heureux de mettre l'un des salons de l'Hôtel-de-Ville à la disposition de la Société à l'occasion de la réception des membres de l'Académie delphinale.

Notre collègue M. Mugnier, président honoraire de la Cour d'appel de Chambéry, ayant été nommé le 28 mai 1902, par M. le Ministre de l'instruction publique, *membre non résident du Comité des travaux historiques*, la Florimontane est heureuse d'applaudir à cette distinction rare couronnant une carrière laborieuse dont tous les loisirs ont été employés à de fécondes recherches sur l'histoire de Savoie. D'autre part, elle envoie à M. Jean Ritz, à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare, l'expression de sa bien vive sympathie que partageront tous ceux qui ont assisté au succès du dernier concours musical de Turin : son active collaboration avec le regretté M. de Villanova et le comte de Rora, pour l'organisation de cette belle fête, a gagné à la France de nouvelles amitiés dans une ville où la Florimontane compte déjà de nombreux amis.

La Société s'empresse aussi d'enregistrer une distinction accordée à un autre de ses membres pour ses études archéologiques sur les armes, récemment publiées par la *Revue savoisienne*. Au mois de juin dernier, pendant le congrès tenu à Düsseldorf par les membres de la *Verein für historische Waffenkunde*, M. Ch. Buttin a été nommé délégué pour la France de cette savante association.

M. Désormaux donne lecture d'une lettre de M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Paris, relative à une récente communication parue dans la *Revue savoisienne*. « Je me permets de faire remarquer que la nouvelle « sa-

Digitized by Google

voyarde » contée par Barberino ne vient pas du commentaire latin inédit dont j'ai publié des extraits dans ma thèse (*Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*, Paris, Thorin, 1883), mais du *Reggimento e costumi di donne*, p. 46 de l'édition Baudi di Vesme (Bologne, 1875). M. Gebhardt ne donnant pas la référence, il n'est pas inutile de faire cette remarque au cas où quelque membre de la Société Florimontane voudrait remonter à la source soit pour faire une étude critique de ce récit, soit simplement pour en goûter le charme littéraire et moral. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la première feuille de la préface du *Dictionnaire savoyard*. Je ne doute pas que l'ensemble de l'œuvre confirme la bonne impression que le début m'a causé. »

M. Bruchet communique un extrait des Comptes du Trésorier général de Savoie, volume 82, folio 290 verso, conservé aux Archives camérales de Turin, relatif à la destruction de la ville de Sallanches par une inondation. En voici le texte :

1436, 16 février. Libravit burgensibus et incolis ville et communitatis Sallanchie quibus illustris dominus noster princeps Pedemontis primogenitus et locumtenens generalis domini, ad ipsorum burgensium humilem supplicacionem, 300 florenos parvi ponderis per illustrem pie memorie dominam Bonam de Bitturis, Armagniaci comitissam, avam dicti domini nostri principis eisdem ville et communitati in subsidium restauracionis et fortifficacionis dicte ville Sallanchie que in ruinam ob dilivia aquarum vergebat et per que saltim major pars destructa fuit, pie et graciose donatos.

La princesse qui fit cette largesse est Bonne de Berry, veuve en premières noces d'Amédée VII, comte de Savoie, laquelle eut dans son domaine la châtellenie de Sallanches. Elle mourut vers 1435.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau, de la part de l'auteur :

GELEY : *Les Preuves du Transformisme et les Enseignements de la Doctrine évolutionniste.* Conférences faites à l'Université populaire d'Annecy, Paris, 1901, in-12.

Des remerciements lui sont adressés, ainsi qu'à M. H. CAILLIES pour l'envoi de son tableau du Palais de l'Isle.

M. Bruchet annonce le succès des longues négociations qui avaient pour but le classement du château d'Annecy parmi les monuments historiques. Ce résultat est dû en grande partie à la constante sollicitude de M. SUISSE, architecte en chef des Monuments historiques. Le décret de classement a été signé le 7 mai 1902.

Le Président ajoute que M. Bruchet a droit également à la

Digitized by Google

reconnaissance des amis de notre ville et des études archéologiques pour ses recherches si documentées qui ont mis en lumière l'intérêt du château d'Annecy.

La séance se termine par une causerie sur les récents ouvrages publiés au sujet du Saint-Suaire de Turin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max BRUCHET.

INFLUENCE DES FORÊTS SUR LE RÉGIME DES EAUX

L'opinion communément accréditée, basée qu'elle a été d'abord sur une expérience vulgaire mais immémoriale, corroborée ensuite dans son ensemble au moins, et sauf dérogation, par des observations et des recherches précises, admet des résultats qui peuvent se formuler ainsi :

Sur les terrains boisés comparés aux terrains nus, aux landes, ou terres livrées à l'agriculture, le régime des sources et cours d'eau est plus régulier ; il y a peu, ou il y a moins d'intermittences dans l'écoulement : le niveau des fortes crues est atténué et le débit moyen est augmenté. Des sources nouvelles apparaissent à la suite d'un reboisement ; des sources disparues par le fait d'un défrichement retrouvent leurs eaux quand le bois a repris possession du sol. Par suite du déboisement de la contrée, des rivières, surtout dans le midi de la France, autrefois flottables ont cessé de l'être. Des cours d'eau où la pêche était affermée sont maintenant à sec tout l'été. Enfin, les rivières des pays boisés ne produisent pas d'inondations comparables à celles qui désolent périodiquement le midi de la France et surtout l'Espagne ou d'autres pays méridionaux.

On résume cette action de la forêt, ou du moins on en exprime le fait le plus saillant, en disant que *la forêt régularise le régime des sources et cours d'eau.*

Les expériences établissent les faits suivants :

La pluie est plus abondante en pays boisé qu'en pays découvert.

Compensation faite de la plus grande abondance des pluies et de l'eau interceptée par le couvert des arbres, le sol forestier est aussi bien ou mieux abreuvé que le sol nu des régions agricoles.

Digitized by Google

L'évaporation de l'eau est beaucoup plus forte en sol découvert qu'en sol boisé. Le sol des forêts qui reçoit autant et plus d'eau que le sol nu, la retient donc avec beaucoup plus d'énergie. On en conclut que la végétation et l'alimentation des sources y trouvent leur profit.

Mais d'un autre côté, deux ordres de phénomènes sont aujourd'hui établis :

1° *Le boisement en pins a pour effet d'assécher les terres humides, de faire disparaître l'eau des fossés d'assainissement, celle des* LETTES *de Gascogne et de faire tarir des sources anciennes. L'assèchement par les plantations d'Eucalyptus dans les pays chauds est des plus énergiques* ;

2° *Le niveau des nappes souterraines au-dessous des massifs forestiers dans les grandes plaines, s'abaisse s'il est comparé au niveau des nappes analogues au-dessous des terrains découverts* (fait observé en premier lieu en Russie).

Ces deux phénomènes, — assèchement par les pins et abaissement des nappes souterraines sous les forêts, — ont paru presque jusqu'aujourd'hui des anomalies inexplicables. Cependant l'exactitude des observations ne peut pas être invoquée en doute.

Pour comprendre le rôle hydrologique de la forêt, examinons quelle affectation reçoit l'eau météorique reçue par la forêt.

Cette eau est dans de certaines proportions :

— Retenue par le feuillage des arbres ;

— Absorbée par la couche de terre végétale (laquelle est formée de la couverture de feuilles mortes, gazon ou mousses, du terreau sous-jacent, du lacis des racines des arbres et autres végétaux, et enfin, de la partie du sol d'origine minérale où s'étendent les racines) ;

— Distribuée au sous-sol où elle disparaît à des profondeurs diverses ;

— Fixée dans le corps des végétaux ;

— Enfin, rendue à l'atmosphère sous forme de vapeur. Cette vapeur provient de deux sources, savoir : *évaporation physique* à la surface du sol et des feuilles, et *transpiration physiologique* des végétaux.

L'émission, à l'état de vapeur, de l'eau puisée dans le sol par les racines constitue ce que l'on appelle la *faculté asséchante de la forêt*, un peu distincte de la *faculté asséchante de l'arbre* considéré isolément. Cette propriété de la forêt tient non

Digitized by Google

seulement à la perte de vapeur par exhalation du feuillage, mais encore à l'ensemble des actions dont l'effet est de retenir une fraction ou même la totalité des eaux météoriques dans le feuillage, dans la couverture du sol et dans la terre végétale. La dissipation d'une partie des eaux qui imprégnent le sol, par le fait de la transpiration du feuillage, n'est qu'une des composantes du phénomène de l'assèchement par la forêt.

La répartition des eaux météoriques dans le feuillage et dans les diverses couches du sol varie suivant des circonstances extrêmement complexes : — essence des arbres, leur enracinement, la consistance de leur feuillage ; — nature de la terre végétale et du sous-sol ; — variations infinies du climat et de ses composantes : chaleur, radiation solaire, vents, humidité de l'atmosphère, enfin régime des pluies, c'est-à-dire fréquence, intensité, durée des chutes d'eau.

Pouvons-nous présumer quel sera le régime des sources et cours d'eau issus d'un terrain reboisé comparativement avec ce qu'il était avant le reboisement ?

Mettons à part tout d'abord l'action de la forêt sur le *phénomène torrentiel* : Tout torrent est *éteint* par le reboisement de son bassin de réception. Les crues sont moins subites, l'écoulement étant ralenti par l'action mécanique du sol forestier qui oppose par les végétaux qui le couvrent mille obstacles à cet écoulement; les eaux restent claires étant comme filtrées à travers la couche superficielle du sol boisé ; il n'y a plus apport de matériaux et les inondations s'il s'en produit encore sont bien moins dangereuses.

Cela posé, mettons en balance d'un côté la totalité de l'eau météorique reçue par la forêt, de l'autre la somme des pertes que subit cette eau, pertes dont j'ai fait connaître les causes. La différence représentera l'eau libre ; c'est-à-dire l'eau qui restera stagnante à la surface si le sol est horizontal et qui s'écoulera par ruissellement ou s'épanchera en sources, si le sol est en pente.

Cette différence, que j'appellerai D pour abréger, variera très notablement suivant qu'elle sera appréciée pendant une période de temps plus ou moins longue et diversement choisie en raison des saisons pluvieuses ou sèches, de l'absence de feuillage en hiver (pour les arbres à feuilles caduques), de l'activité de la végétation, variable suivant les saisons, etc. Supposons que cette comparaison ait lieu pour la durée d'une année. Puis faisons abstraction pour le moment, de ce fait parfaitement

Digitized by Google

établi qu'il pleut davantage sur la forêt (la forêt attire les pluies comme on le dit vulgairement).

Dans les conditions les plus ordinaires, alors même que le sol forestier reste mieux abreuvé que le sol nu, pour des chutes de pluie égales, D sera plus faible dans l'état boisé à cause de l'absorption par le feuillage et par le sol. Mais les sources et cours d'eau existants pourront se maintenir, avec un régime différent il est vrai ; les écoulements étant ralentis par le sol forestier et ce sol en vertu de sa consistance quasi spongieuse n'abandonnant que peu à peu l'eau dont il est plus ou moins imprégné, il y aura prolongement des crues, diminution de leur débit maximum à un moment donné, par suite *régularisation réelle du régime des eaux, avec diminution toutefois du débit moyen*, peut-être même y aura-t-il production de sources nouvelles, là où il n'y avait qu'un écoulement tout à fait temporaire.

Dans d'autres conditions la différence D sera nulle ; le sol absorbera la totalité de l'eau reçue ; le terrain reboisé ne donnera lieu à aucun écoulement : les sources anciennes seront taries (celles du moins qui proviennent d'eaux superficielles).

Enfin il arrivera que D sera négatif, c'est-à-dire que non seulement la forêt absorbera toute l'eau météorique, mais encore que sa puissance absorbante ne sera pas satisfaite. La forêt restera capable d'absorber davantage et alors sa faculté asséchante s'exercera aux dépens des eaux ayant une toute autre origine que l'eau pluviale reçue directement, — celles par exemple que distribue tel ruisseau arrivant de l'extérieur et ayant eu pour effet avant le boisement de rendre le sol marécageux. L'assèchement du sol sera visible et plus ou moins énergique.

Mais maintenant si nous tenons compte du fait qu'il pleut davantage sur la forêt que sur le terrain nu, l'on conçoit que la différence D puisse augmenter par suite du boisement, les pluies étant supposées suffisamment intenses : dès lors les sources existantes seront plus abondamment alimentées ; elles tariront moins facilement, il se créera de nouvelles sources : les écoulements superficiels seront plus abondants et plus durables, les nappes souterraines seront mieux alimentées. Et, en somme, la régularisation du régime des eaux sera réalisée pleinement telle qu'on la conçoit d'ordinaire, y compris l'augmentation du débit moyen des eaux issues du sol forestier.

Digitized by Google

Et, en dernière analyse, si l'action du boisement vient se combiner avec certaines conditions topographiques propres à amener d'énormes précipitations de pluie, on comprend que la différence D augmentant toujours, non seulement le débit moyen des sources et cours d'eau augmentera à proportion, mais aussi le débit *maximum* à un instant donné et à la suite de grandes pluies, pourra être plus grand qu'il ne le serait à l'état déboisé, et cela malgré l'influence retardatrice du sol forestier.

Si ce phénomène se produit sur l'étendue d'une vaste contrée, le niveau des fortes crues des rivières sera plus élevé, et les inondations seront aggravées au point de vue du volume des eaux.

Cette conséquence n'est point, comme on le voit, en opposition véritable avec l'idée accréditée de la régularisation des cours d'eau comportant l'augmentation du débit moyen. Du reste, on peut se rendre compte immédiatement de ce résultat : supposons que par suite de pluies très prolongées, le feuillage des arbres et le sol (couverture et terre végétale) soient saturés ; si à ce moment arrive une nouvelle chute de pluie, les choses se passeront comme dans le cas d'une éponge recevant sans interruption un filet d'eau et qui, une fois saturée, laisse couler une quantité d'eau égale à celle dont elle continue à être abreuvée. Ainsi toute l'eau reçue par la forêt à partir du moment où le sol est saturé, restera libre et cette eau sera en quantité plus considérable que si le terrain était déboisé, à cause des chutes de pluies plus intenses.

En résumé, l'action de la forêt sur le régime des eaux, peut se traduire par les effets les plus divers ou même les plus opposés. Le fait de la *régularisation* des sources et cours d'eau admis par l'opinion, est sans doute exact (réserve faite pour le débit moyen) si l'on considère l'ensemble des faits les plus ordinaires et surtout si l'on a égard au régime des rivières et fleuves d'une région étendue. Mais l'étude approfondie du rôle hydrologique de la forêt, nous apprend que cette régularisation n'est qu'un cas particulier, qu'une des solutions multiples du problème.

Les faits connus d'asséchement par les forêts d'arbres feuillus sont très rares ; probablement parce que l'on a constamment négligé de les observer [1].

1. La présente notice n'est qu'un résumé succinct de la Conférence que j'ai faite sur le sujet qui nous occupe, au Congrès de la Société forestière de Franche-

Digitized by Google

Les faits d'asséchement par les pins sont au contraire abondants et bien connus. L'on a cru pouvoir autrefois mettre les propriétés des pins en antagonisme avec celles des feuillus, et même des autres arbres résineux. Mais il est facile de reconnaître que les pins n'agissent ni par un mécanisme spécial ni par l'intervention de causes étrangères aux autres arbres ; et toutes les tentatives faites pour expliquer la prétendue anomalie de l'action des pins, n'ont abouti qu'à attribuer leur faculté asséchante tantôt à l'une, tantôt à l'autre des causes qui agissent dans tous les arbres, mais avec des intensités diverses [1].

Comté et Belfort à Bourg, le 8 juillet 1901. A ce moment, je n'ai pu citer qu'un seul fait à ma connaissance montrant l'assèchement d'un cours d'eau par une forêt feuillue : Il s'agissait du ruisseau de *Labécède, à Tarascon* (Ariège), dont les écoulements pendant et après les pluies avaient été considérablement réduits comme volume *et comme durée* à la suite du reboisement du bassin de réception opéré naturellement en chêne et feuillus divers.

Notons en passant que ce fait de la durée moindre des écoulements est en désaccord flagrant avec cette idée accréditée que le reboisement du bassin de réception d'un ruisseau plus ou moins torrentiel doit donner lieu à l'écoulement presque constant d'un filet d'eau, ce régime remplaçant les écoulements intensifs mais très intermittents de l'ancien état de choses. (Cela soit dit sans altérer la constatation de ce fait bien établi par l'expérience vulgaire de la régularisation des grands cours d'eau par le reboisement. Nos expériences ou observations sur l'assèchement ne portant que sur de petites surfaces et il serait imprudent ici de conclure du petit au grand.)

Or, récemment, j'ai reçu avis qu'un propriétaire des environs *d'Argenton-le-Château* (Deux-Sèvres), ayant fait reboiser, il y a une trentaine d'années, à l'aide d'un semis de chêne un vaste terrain où coulaient plusieurs sources peu volumineuses mais intarissables, avait vu ces sources s'amoindrir jusqu'à disparaître à mesure que le bois créé prenait la consistance d'un taillis épais : un suintement souterrain accusé par la verdure plus intense du bois indique seulement l'emplacement de quelques-unes d'entre elles. Le témoignage de ce propriétaire, ancien agent forestier, ne peut être révoqué en doute. C'est là un phénomène identique à celui de l'assèchement par une plantation de pins, et différant, comme on le voit, de l'assèchement partiel observé dans les ruisseaux débouchant d'un bassin de réception et servant d'écoulement aux eaux pluviales.

Dans ces divers cas d'assèchement, l'on conçoit du reste que les propriétés hydrologiques du sol puissent varier dans un avenir plus ou moins éloigné par suite de l'accroissement du massif où les arbres seront plus gros et moins serrés, et où la végétation basse qui couvre le sol changera de nature et de densité, et peut-être la faculté asséchante de la forêt n'aura plus ce caractère tranché, ou bien même (qui sait ?) sera renversée. A cet égard comme sur bien des points concernant le sujet qui nous occupe les observations et expériences font défaut.

Les expériences précises le plus désirables d'abord, parce qu'elles seraient relativement très faciles et donneraient des résultats certains, devraient porter sur l'hydrologie d'un torrent à bassin de réception très restreint (moins de 30 hectares), le dit bassin étant (ou ayant été primitivement) tout à fait dénudé, puis ayant été ou devant être soumis à des travaux de reboisement ayant pour but l'extinction complète du torrent. La faible étendue du terrain sur lequel porteraient les expériences permettraient de circonscrire et de déterminer exactement les conditions de sol, de climat et autres susceptibles d'influer sur le phénomène.

1. Le pin n'est pas, au surplus, la seule essence résineuse qui possède des facultés asséchantes développées. Dans les Vosges, l'on a fait depuis longtemps déjà des reboisements en *Epicéa* sur une zone située au dessous des sapinières qui couronnent les plateaux et le sommet des versants et séparent ces forêts des

Digitized by Google

La faculté asséchante de la forêt n'est du reste pour ainsi dire que *relative*, car le sol forestier est, toutes choses égales, toujours plus humide à sa surface que le sol découvert, alors même que l'assèchement se manifeste en supprimant les sources et les écoulements superficiels. La persistance de l'humidité à la surface du sol forestier est d'une connaissance vulgaire et sûre et d'ailleurs des expériences précises nous apprennent qu'à une certaine profondeur (70 à 80 centimètres, c'est-à-dire dans la région occupée par les racines des arbres) le sol forestier est plus sec que les terres nues à la même profondeur. Que l'on reboise en pins, cette essence éminemment asséchante, un terrain tout à fait aride : dès que les plants auront 80 centimètres à 1 mètre de hauteur, le sol gardera déjà un peu d'humidité et il s'y développera des mousses ou des herbes que l'aridité primitive excluait complètement [1].

L'action hydrologique de la forêt est donc toute relative et varie suivant les combinaisons en nombre infini que présentent ses nombreux facteurs : Le fait bien constaté de l'abaissement des nappes d'eau souterraines au-dessous des vastes massifs forestiers peut encore nous édifier à ce sujet.

La forêt est mieux abreuvée que le sol nu : de plus l'évaporation du sol est moindre : Comment donc comprendre ce phénomène ?

Eh bien ! ici encore, la forêt agit par sa propriété asséchante. Cette propriété s'exerce non pas directement, comme si la forêt puisait dans un réservoir l'eau que les arbres consomment ou qu'ils versent dans l'atmosphère à l'état de vapeur, mais bien en interceptant pour les besoins de la végétation et l'imbibition

terres cultivées de la vallée. Ces reboisements font tarir les sources qui prennent naissance dans cette zone. Ce fait, très fréquent dans la région et très connu des habitants, ne paraît pas avoir été étudié de très près, ni même (sauf erreur de ma part) été divulgué dans la science.

1. Quant à l'aggravation possible du danger des grandes inondations par le boisement général de la région, elle paraît possible, elle est fréquente peut-être, dans les pays équatoriaux où les chutes de pluie sont très intenses ; mais un phénomène pareil ne peut être que très exceptionnel dans nos climats ; encore faudrait-il supposer un état de boisement presque complet que les conditions économiques rendent impossible. Cependant j'ai signalé dans la conférence de Bourg ce fait comme ayant été au moins possible autrefois dans le bassin de la rivière d'*Arre*, affluent de l'*Hérault*, rivière qui coule au Vigan ; des témoignages anciens indiquent en effet des inondations fortes et prolongées correspondant à l'état primitif très boisé de toute la région. Mais les conditions topographiques du bassin de l'*Arre* se prêtent spécialement à ce régime d'inondations, le bassin étant fermé par un cirque de rochers assez élevés formant un rempart contre lequel se brisent les vents humides du sud et du sud-ouest, ces vents qui, même dans l'état de déboisement actuel, produisent dans cette partie des Cévennes des pluies d'une abondance étonnante.

Digitized by Google

du sol végétal l'eau qui pourrait aller alimenter la nappe souterraine. En effet les racines ne pénètrent pas à la profondeur souvent considérable du niveau des nappes (parfois 12 à 15 mètres). L'influence de la capillarité qui ne paraît pas faire remonter l'eau dans les conditions les plus favorables à plus de 1m50, n'expliquerait pas non plus une action directe des racines. Le mécanisme de l'assèchement n'est donc pas absolument identique à celui de l'assèchement des terres marécageuses par les pins et surtout les *Eucalyptus*, comme dans la campagne de Rome où ces arbres munis de facultés asséchantes très développées, agissent comme de véritables pompes aspirantes. La forêt s'oppose simplement à l'approvisionnement des nappes.

Ce phénomène est, on le conçoit, en relation directe avec le régime des pluies. On a constaté en effet en Russie (même en France dans quelques expériences nouvelles) que le niveau des nappes souterraines s'abaisse dans une proportion qui décroît à mesure que les arbres ont plus d'eau à leur disposition. Aussi cette action se trouve renversée dans certains pays tropicaux où les chutes de pluies sont très abondantes et cela malgré l'évaporation sur le sol, qui prend, à cause des chaleurs torrides une très grande importance.

Je terminerai ici cette revue trop sommaire de cet ensemble de phénomènes si compliqués et parfois si difficiles à interpréter, mais non sans une dernière remarque des plus importantes.

La divulgation de tous les phénomènes dont la constatation contrarie le principe de la régularisation du régime des sources et cours d'eau, ainsi que de leur plus abondante alimentation par l'action de la forêt, a été accueillie par le public quelque fois avec incrédulité ou au moins avec défiance, presque toujours avec appréhension. L'on paraît s'en émouvoir comme si ces données renfermaient en germe un péril, comme si l'existence de nos grands bois était menacée et que la cause du reboisement fut compromise au moment où cette cause devenue populaire semblait avoir triomphé sans retour d'opinion possible !

C'est que nous nous sommes accoutumés à considérer l'action hydrologique de la forêt comme inévitablement favorable à notre économie rurale et industrielle, aux besoins les plus immédiats et les plus urgents de notre existence.

Ne demandons-nous pas trop à la forêt ?

Digitized by Google

Nous voulons qu'elle retienne toutes les eaux qui s'écouleraient inutiles ou se répandraient dévastatrices dans nos campagnes, et que ces eaux, elle nous les rende comme un dépôt fidèlement gardé en appropriant leur écoulement à nos convenances. C'est beaucoup exiger !

La forêt a son utilité générale : elle garantit dans la nature un équilibre que sa destruction trouble d'une façon souvent désastreuse : elle constitue un élément essentiel de l'harmonie de la création.

Et ces forêts qui assèchent le sol ne sont-elles pas précieuses pour l'assainissement des marécages, ou pour dissiper les eaux qui détrempent les masses terreuses des versants, en provoquant l'éboulement et sont cause d'effroyables catastrophes [1] ? Ces mêmes forêts ne rendent-elles pas à l'atmosphère une partie aussi de l'eau qu'elles en reçoivent, une partie aussi de l'eau qu'elles ont soutirée au sol ?

Cette humidité remise ainsi en circulation, combien elle sera bienfaisante, qu'elle se résolve en pluie, qu'elle forme des brouillards, ou que, restant suspendue à l'état de vapeur invisible, elle s'oppose au desséchement de nos récoltes et favorise le dépôt de la rosée ! Et la forêt restera toujours le grand réservoir d'humidité.

Les Russes se gardent bien de conclure de l'abaissement des nappes souterraines qu'il faille extirper les arbres au lieu de reboiser ; au contraire, ils entreprennent de sillonner leur région des « *terres noires* » d'un réseau de bandes boisées.

C'est avec toute raison que nous entreprendrons de reboiser le bassin de la Loire afin d'améliorer le régime de ce fleuve et sans craindre la diminution du niveau des basses eaux, ni l'aggravation des grandes inondations,

Dans les montagnes aux flancs escarpés, le reboisement est d'abord un moyen parfaitement sûr d'arrêter le phénomène torrentiel, et ensuite une garantie contre le trop rapide écoulement des eaux pluviales et surtout contre la rapidité de la fusion des neiges.

Nous continuerons à reboiser en pins quelles que soient les facultés asséchantes de cet arbre, les terres les plus maigres et les plus arides : Ces pins permettront l'introduction sous leur

1. Le souvenir du torrent de boue qui détruisit en partie le village de *le Bois* en Tarentaise, le 2 juin 1868, est loin d'être éteint. Le phénomène était dû au défrichement d'une forêt qui dominait le village.

Digitized by Google

abri des bois feuillus, et d'ailleurs ils attireront les pluies, détourneront les orages de grêle, etc.

Mais nous nous abstiendrons de planter des pins à proximité des sources, et nous nous épargnerons ainsi des déceptions parfois bien pénibles.

Au surplus, les recherches d'ordre scientifique doivent rester en dehors de toute considération utilitaire, et au point de vue des intérêts matériels de la société, peut-il d'ailleurs exister d'autre danger que la méconnaissance des lois qui régissent la physique du globe ?

E. GUINIER.

LA CRYPTE

HIC REQUIES////
BONE MEM/////
VRSVS EPS//////

La cloche bourdonne là haut superbe et lente.
Dans l'orgueil de la nef les lèvres par milliers,
Vers les vitraux dont l'âme irise les piliers,
Murmurent les espoirs de la foi chancelante.

Dans l'abside l'autel trône comme un décor.
L'orgue bruyant s'écrase aux voûtes colossales
Et sur les blancs surplis agenouillés aux stalles
Vingt cierges géants jettent leurs flammes d'or.

Dessous, depuis mille ans se tait la crypte obscure
Et ses arceaux muets sur les fûts sans sculpture
Pleurent l'écho naïf de ses derniers chants.

Au mur se dresse encor le vieil autel de pierre ;
Mais son bloc massif où s'éteignit la prière,
Pèse toujours plus lourd sur les saints ossements.

Charles MARTEAUX.

Digitized by Google

LES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges

(Suite et fin.)

Dans l'après-midi, c'est-à-dire après la retraite de l'ennemi, le général en chef, rentrant du champ de bataille fut l'objet de la part des habitants d'une ovation dont l'enthousiasme tenait du délire. Les renforts ne cessaient d'arriver : c'étaient des bataillons de mobilisés mal armés et qui, sans ce capital défaut, eussent été une très grande force. Le courage ne manquait pas, mais — nous l'avons constaté — le seul fait d'être aussi mal équipés ôtait aux hommes toute confiance en eux-mêmes, ne leur laissant que l'appréhension, sentiment qui ne devrait jamais faire partie du bagage moral du soldat en campagne.

On eut ce soir-là des nouvelles du pays par notre ami Cl.-J. Piccot, de Lullin, qui se rendait à Langres portant des effets, du linge, à nos mobiles occupant cette ville.

Dans la nuit, l'ennemi avait opéré d'importants mouvements et changé son point d'attaque de l'ouest vers le nord, suivant le mouvement esquissé le 21.

Le 23, le soleil se montra le matin ; on apprit l'arrivée des mobilisés de la Haute-Savoie ; les chasseurs du Mont-Blanc après avoir accompagné à la gare le corps du lieutenant Challier allèrent déposer leurs armes et accoururent serrer les mains de leurs compatriotes arrivant de Beaune. Ce furent des étreintes, des joies réellement fraternelles pendant de trop courts instants, hélas !

A ce moment, le canon retentit; des obus tombaient sur la ville et le clairon de la 4e brigade appelait aux armes; tous accoururent et vinrent en hâte se réunir rue des Godrons, lieu d'appel. En quelques minutes, la Savoie fut réunie : puis le colonel arriva au galop : « Vos compagnies sont-elles prêtes, Michard ? demanda-t-il au commandant — Pas un ne manque, lui fut-il répondu. — En avant ! en avant ! » La brigade arriva à la porte Saint-Nicolas que l'on se hâtait de barricader; c'était

Digitized by Google

une véritable confusion d'allants et venants. Le canon tonnait au bout du Champ de Mars sur lequel donnait la porte Saint-Nicolas, à laquelle aboutissaient les routes de Langres et de Gray; à droite du Champ de Mars, sur les hauteurs de Saint-Apollinaire, était placée une batterie française.

En débouchant sur le Champ de Mars, la brigade vit courir vers la ville des fuyards à la débandade, c'étaient des mobiles qui venaient d'abandonner leurs positions contre les talus du chemin de fer de Gray, à l'approche des colonnes ennemies débouchant de Messigny, de Morges et par la tranchée de la ligne du chemin de fer. Devant le château de Pouilly et dans le parc, la lutte était extrême, les compagnies de francs-tireurs se faisaient décimer, une batterie française était broyée dans le Champ de Mars. La batterie de Saint-Apollinaire faisait cependant rude et bon travail, mais l'ennemi, en forces considérables, débordait de partout.

La brigade s'était rapidement déployée, sa droite à cheval sur la route de Langres et sa gauche sur celle de Morges; l'ennemi venait d'installer une batterie au château de Pouilly, une des pièces était sur la route qu'elle balayait; le feu était terrible; on voyait se fondre, pour ainsi dire — et le mot n'est pas trop fort — nos vaillantes compagnies de francs-tireurs qui ne bronchaient pas d'une semelle. Il en fut qui perdirent la moitié, les trois-quarts même de leur effectif; le Champ de Mars se couvrait de cadavres, mais nul ne rompait; cependant la ligne ennemie tendait à les envelopper.

A droite de la route, à un kilomètre environ de la porte Saint-Nicolas, se trouvait une petite usine de noir animal consistant en un bâtiment au fond de la cour à l'ouest; un bâtiment d'habitation à l'entrée et dont la facade était au nord, sur la cour; en face, une remise; le tout ceint de murs de deux mètres d'élévation. Une porte de bois donnait accès dans cette cour; à droite du bâtiment du fond, une poterne s'ouvrait sur les champs; un peu plus loin, entre les champs et la ligne du chemin de fer se trouvait en contre-bas, une ancienne carrière de sable. Le colonel jeta dans cette usine le bataillon Allobroge (soit quatre compagnies, une seconde étant arrivée de l'Isère portant l'effectif à 317 hommes). Le premier soin de nos hommes fut de percer avec leurs bayonnettes, des trous dans les murs, ce qui était fort possible en raison de la matière qui les composait. Le colonel prit ses dispositions et distribua ainsi les combattants: *le Mont-Blanc* dans la cour; au premier

Digitized by Google

étage *les Alpes*; dans les combles et galetas *l'Isère*; puis il réunit les officiers près du puits qui existait au milieu de la cour. « Messieurs, c'est ici qu'il faut mourir ou remporter la plus étonnante victoire ; je vous connais, avec votre courage et du sang-froid, il nous reste une espérance. Quoiqu'il en soit, à mon commandement, que chaque officier observe ses hommes et tire sur le premier qui quitterait son poste par défaillance ; je connais nos braves, la recommandation peut être inutile ; je le répète, silence absolu et feu à mon commandement seulement, allez Messieurs. » Pas un n'avait pâli, pas une fibre de leur visage n'avait tressailli à cette communication du jeune colonel, du chef aimé et respecté.

Un chasseur du Mont-Blanc se souvenant de son histoire grecque, écrivit sur le panneau d'une porte : *Passant, va dire à la Savoie que ses fils sont morts, mais que pas un n'a fui.*

Le feu allait s'affaiblissant dans le parc et le Champs de Mars mais augmentait du côté de Fontaine ; les Prussiens avaient pivoté pour se jeter vers la porte Guillaume pensant ce point affaibli par l'envoi des forces vers Pouilly, mais ils furent trompés dans leurs calculs : de là le combat de Fontaine.

De l'usine, on pouvait constater que les compagnies de francs-tireurs tenaient toujours, mais que malheureusement il y avait plus d'hommes à terre que de combattants ; la garde royale, s'avançant en demi-cercle, allait les entourer quand ils se retirèrent sur Saint-Apollinaire.

L'usine était enveloppée, sauf du côté de la ville qui bientôt fut occupé aussi ; le colonel suivait ce mouvement avec la plus profonde attention ; dès que le cercle de fer fut fermé, les Allemands poussèrent un hurrah formidable. Ces corps, 61e, 42e, 50e et 47e, si nous nous rappelons bien, étaient ces redoutables Poméraniens, les premiers soldats de la Prusse.

Après leur hurrah, ils s'élançèrent pour l'assaut ; les chasseurs, muets, attendaient de pied ferme, le doigt sur la gachette ; le colonel, au milieu de la cour, levant son sabre, cria : Vive la France, vive la République ! Feu !

De mémoire de soldat, jamais crépitement pareil ne s'entendit ; les rangs allemands ondulèrent comme des blés sous la faux, plus de la moitié des premiers rangs tombèrent. Cependant des ennemis atteignirent les murs, la porte d'entrée en planches et la petite poterne donnant sur les champs. Tandis que *les Alpes* et *l'Isère* n'arrêtaient pas leur feu, *le Mont-Blanc*, dans la cour, bouchoyait de la bayonnette les audacieux qui

Digitized by Google

avaient pénétré. Nous ne passerons pas sous silence l'héroïque défense de la petite poterne dont nous avons parlé, par le chasseur Jules Deschamps, du *Mont-Blanc*, qui, à lui seul, l'encombra de cadavres ennemis. Les Allemands se jetèrent en contre-bas dans la sablière, pour se reformer. L'usine était muette, le parfait silence s'y était rétabli.

Les Allemands avaient laissé sur le champ de bataille le drapeau du 61ᵉ, le drapeau royal ; il fallait qu'il fut relevé ; les chasseurs l'avaient vu flotter, mais ne savaient pas qu'il fût resté sur le terrain.

Les ennemis se ruèrent à nouveau sur l'usine ; cette fois, c'était de la rage, le cratère se rouvrit tout-à-coup ; le drapeau se relevait, retombait, se relevait encore, quand retentit cet ordre : *Mont-Blanc*, au drapeau, à la bayonnette !

Par la petite poterne, une section de la compagnie se jeta dehors ; autour du drapeau, les combattants s'éclaircissaient, ils le défendaient avec une bravoure qui fait encore notre admiration ; pendant que le feu continuait sans trève ni merci, que les héroïques Deschamps, Carrier, Revuz et d'autres dont les noms nous échappent, bouchoyaient de la bayonnette, le chasseur Victor Curtat arrachait le drapeau et l'apportait à l'usine. Une balle allemande coupant le col de sa tunique, cassa la hampe du drapeau qui n'en rentra pas moins, vaincu, dans l'usine ; les derniers survivants allemands de cette lutte homérique se retirèrent dans la sablière, ils restaient trente-un !

Le général Garibaldi entrait à ce moment dans la cour de l'usine : « Mon père, dit le colonel, je vous présente ce drapeau, conquis par vos braves, ce trophée de leur victoire. — Mes héros, répondit le général, vous avez encore une fois bien mérité de la Patrie ! » et il se retira avec son état-major, emportant le trophée. Dijon était sauvé !

Nous serions coupables si nous ne rendions hommage au courage, à la vaillance dont nos ennemis donnèrent de si éclatantes preuves dans cette attaque et pour la défense de leur drapeau ; le petit nombre de survivants l'affirme assez haut.

Le feu avait cessé, il était quatre heures ; la 4ᵉ brigade avait trois tués et dix-sept blessés.

« *Y a fait chaud, hui !* » (il a fait chaud aujourd'hui) dit Carrier en s'épongeant le front ; il avait fait sa tâche, le bon colosse.

Le général Garibaldi fit porter le drapeau conquis et le fanion du Mont-Blanc par l'état-major au quartier général ;

Digitized by Google

ils traversèrent la place de la préfecture aux applaudissement délirants de la population et des troupes.

Faible compensation pour tous ceux qu'un traître et félon avait livrés à Metz sans combat.

Craignant un retour offensif, les compagnies restèrent à l'usine ; les grand'gardes furent placées et la nuit venue, des rondes et des patrouilles fréquentes parcoururent les alentours ; le calme le plus profond avait succédé à l'effroyable tempête.

Dans la nuit, une ronde visitait le château de Pouilly, abandonné, lorsque nos francs-tireurs furent frappés d'horreur en découvrant le cadavre d'un capitaine brûlé vif.

Nous allons laisser parler un neutre [1], un Anglais :

« Je sors à l'instant d'un des hôpitaux de Dijon où j'ai vu un spectacle si révoltant que je suis encore à me demander : est-ce un rêve ? Nous savons bien que les Prussiens sont capables des faits les plus barbares, mais, ici même, personne n'a pu croire qu'ils pouvaient être capables d'un crime comme celui dont on va lire les détails : le 23 on s'est battu tout autour et dans le château de Pouilly. L'ennemi prit un capitaine de francs-tireurs et dix hommes de sa compagnie. Se trouvant forcés de battre en retraite, les Prussiens n'hésitèrent pas à passer ces dix hommes par les armes pour éviter de les emmener ; quant au pauvre capitaine, on le réserva pour les raffinements les plus horribles de leur cruauté...

« On le conduisit au château de Pouilly (il était blessé). Là, on lui lia les mains et on le suspendit à une poutre par les poignets. Pour ajouter à ces tortures, il avait eu les muscles de l'épaule déchirés par un éclat d'obus. On peut se figurer les angoisses qu'a dû produire, l'extension des nerfs meurtris : vous frémissez d'indignation, mais attendez. Les Prussiens ramassèrent de la paille, du bois, tous les combustibles qu'ils trouvèrent sous la main, en entourèrent le patient et y mirent le feu. Pendant combien de temps ont duré ses souffrances ? Je ne pourrais le dire, mais on voit, aux contorsions du cadavre qu'elles ont été longues. Tous les habitants de Dijon peuvent attester l'exactitude de ces détails. »

Au su de cette épouvantable découverte, il est plus que probable que si les prisonniers de l'usine n'eussent été évacués sur Dijon, pas un n'eut échappé à la mort, il eut été impossible aux officiers de contenir leurs hommes.

1. Des : *Histoire de la Guerre de 1870-71.*

Digitized by Google

Cette nuit fut cruelle, nul ne put fermer les yeux ; on couchait entouré de cadavres entre lesquels on ne pouvait faire trois pas sans trébucher. Enfin des vivres arrivèrent de Dijon au milieu de la nuit, les hommes purent se réconforter ; le lendemain les compagnies rentrèrent à Dijon, acclamées par les habitants.

Le soir on apprit l'armistice ne concernant pas l'armée des Vosges.

Une panique s'étant produite à un moment donné parmi les mobilisés de la veille, le général Pellissier crut devoir faire afficher une proclamation de flétrissure contre ces malheureux qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avec les « outils » qu'ils avaient en fait d'armes étaient loin d'avoir confiance en des chefs improvisés, inexpérimentés, n'ayant même pas les connaissances d'un soldat de trois mois et s'étaient laissés entraîner à la débandade.

Les officiers et les soldats des deux compagnies des Alpes et du Mont-Blanc se sentirent blessés, l'injure leur tombait sur la face ; les officiers, le commandant Michard en tête allèrent demander une explication au général en chef et protester contre un acte qu'ils considéraient à juste titre comme une insulte à la Savoie.

Le général en chef déclara ignorer cette proclamation et manda sur l'heure le général Pellissier auquel il demanda compte de cet affichage ; celui-ci en revendiqua hautement la responsabilité.

Les officiers savoyards, contenus par la discipline, n'osaient parler devant le général en chef, mais leurs regards étincelants fixés sur le général Pellissier, disaient assez leur indignation.

Le général Garibaldi prit la parole : « Général, — dit-il, en regardant fièrement aussi le général Pellissier, — les Savoyards sont les enfants de huit siècles de gloire ; ils ont le droit de regarder avec fierté leur histoire car la bravoure et l'honneur sont inscrits à toutes les pages. Ils viennent d'écrire la dernière pour la France, avec leur propre sang et ils ont le droit et le devoir de le rappeler à ceux qui l'oublient. » Puis, se tournant vers les officiers : « Oui, soyez fiers de votre pays, de son honneur, comme je suis fier de vous. Je vous redis, Messieurs, que durant toute cette guerre et hier encore, comme avant, comme toujours, vous avez bien mérité de la France et de la République. »

Digitized by Google

Les officiers étaient émus aux larmes, ils pleuraient eux qui ne pâlissaient point devant la mort; le général Pellissier voulut bien leur adresser des éloges et leur déclara qu'il n'avait pas eu en vue la Savoie dont il était le premier à reconnaître la valeur militaire, etc.; puis se retira. Les officiers remercièrent avec une indicible effusion l'illustre Garibaldi qui leur dit en leur serrant la main : « Que la France n'a-t-elle une armée de soldats tels que vous! A bientôt, mes braves amis. »

Ces Messieurs se retirèrent, ils étaient vengés!

Qu'allait-il advenir de la nouvelle situation, de l'armistice? Nul ne le savait et chaque jour qui s'écoulait n'apportait aucun éclaircissement à cette énigme; on faisait des reconnaissances, l'ennemi se maintenait dans ses lignes, les Français dans les leurs et ainsi jusqu'au 31 janvier où l'on apprit la stupéfiante nouvelle de l'évacuation de Dijon, par ordre du gouvernement français.

Le 2 février, à sept heures du soir, la 4e brigade quittait Dijon la dernière, les compagnies de Savoie formant l'arrière-garde. Les Prussiens étaient là, ils entraient par la porte Saint-Nicolas avant que nous n'eussions franchi celle de Saint-Pierre pour prendre la route de Seurre; les nôtres ne pouvaient se résoudre à l'abandon d'une ville qu'une victoire de trois jours leur avait rendue chère. Pauvre, pauvre France! disaient nos volontaires et ils se fussent avec joie retournés contre l'ennemi pour se mesurer une dernière fois avec lui. « *Ah!* — disait Carrier, le colosse, — *si de pouvo en étranglia dou u trê devant que modô!* » (si je pouvais en étrangler deux ou trois avant de partir!)

Il fallut se mettre en route, la retraite!... on marcha une grande partie de la nuit; le matin, le soleil parut radieux : un grand cri s'éleva des rangs de la compagnie de la Haute-Savoie et des camarades des Alpes, tandis que s'agitaient les képis des uns et les chapeaux des autres : le Mont-Blanc! Tout là-bas, dans l'embellie d'une étincelante matinée, il semblait, le géant des Alpes, sourire à ses fils et leur dire : enfants, je suis content de vous!

L'émotion était générale, le colonel lui-même et toute la brigade qui aimait les compagnies de Savoie, en ressentirent l'impression; Carrier pleurait à chaudes larmes; dame, c'est qu'il était de Chamonix, ce brave Marc.

La brigade atteignit Seurre, où elle passa agréablement la nuit, et le lendemain elle se dirigea sur Verdun où les vivres

Digitized by Google

manquèrent ; dans cette « retraite » la faim suivait les compagnies. Enfin, on arriva à Chalon-sur-Saône.

Le quartier général s'était établi provisoirement en cette ville, le général avait fixé sa résidence au château de Courcelles.

L'armée des Vosges non entamée était la dernière que possédât la France, nos volontaires avaient conscience de cette situation ; aussi attendait-on impatiemment l'expiration de l'armistice.

Deux brigades de l'armée des Vosges étaient à Chalon, de nombreux corps de l'armée de l'Est vinrent les rejoindre ; Chalon ressemblait à une immense caserne réunissant tous les corps.

Les compagnies *Alpes* et *Mont-Blanc* avaient reçu comme casernement les locaux d'une maison de banque allemande du nom de Hauthmorth et Cie, dont nos volontaires avaient fait : « Eau morte et scie. » Les habitants tenaient à avoir des hommes de la 4e brigade de préférence, il résulta que tous furent logés chez les bons habitants de Chalon, nos excellents voisins.

L'un des hommes du *Mont-Blanc*, le chasseur Armand, originaire de Nantua (Ain), avait été blessé à l'épaule au combat du 23 et pour ne pas être séparé de sa compagnie, il avait refusé de rester à l'hôpital et par suite des souffrances physiques endurées pendant ce rude hiver, il succomba à Chalon. Il fallut employer les bons offices de M. Ch. Boisset, maire de la ville pour obtenir un drap mortuaire. On ne put obtenir celui de l'église, on prit celui du pasteur protestant. Pourquoi cet ostracisme, cette mauvaise volonté de l'autorité ecclésiastique de Chalon, direz-vous ? Eh ! parbleu, parce que c'était un garibaldien.

Toute la brigade assista en armes à ses funérailles.

En attendant, les compagnies de la brigade se livraient chaque jour à des exercices de tir ou à des marches militaires, se préparant ainsi à tout événement ; dans l'un de ces exercices, concours entre les compagnies de la brigade, la cote de moyenneté des compagnies s'éleva au 67 °/o, le bataillon Allobroge alla à 83 °/o : « Toujours en tête », dit le colonel.

Les élections eurent lieu ; les compagnies devant voter, les deux Savoie eurent leurs réunions préparatoires. Dans ces assemblées on n'écoutait que les orateurs préconisant la continuation de la lutte. Hélas ! on ne connaissait pas la situation de la France. Les résultats des élections furent proclamés ; le général en chef Garibaldi avait été nommé par plusieurs dé-

Digitized by Google

partements. Alors commencèrent ces haines inextinguibles de toutes les réactions contre le grand homme qui avait offert à la France en détresse, son épée, son cœur, son sang, celui de ses fils, la vie de tous les siens. Elles s'affirmèrent par des diatribes, de lâches calomnies non seulement contre le vieux et illustre général, mais aussi contre son armée. La compagnie des chasseurs du Mont-Blanc ne fut pas épargnée, même en son département, par ces hommes du passé, véritables « sans-patrie » qui étaient restés les pieds sur les chenets en ces temps angoissants tandis que nos volontaires, nus et souvent sans vivres, dans la neige, affrontaient ennemis et souffrances pour défendre un sol dont la plupart ne possédaient pas un sillon.

Nous nous arrêtons, nous nous sommes promis de n'écrire ici que l'histoire de la seule compagnie du Mont-Blanc.

Au résultat général des élections, on comprit que désormais, la guerre était bien finie. Le chef de la 4e brigade, récemment promu général, prévoyant un prochain licenciement, passa en revue sa brigade puis les officiers se réunirent et votèrent une adresse au général Garibaldi ; le texte de cette adresse a été publié dans toutes les histoires de l'armée des Vosges, vu l'exiguité de ce récit, nous nous abstenons de le reproduire. Le lendemain, Ricciotti présentait au général en chef, son père, au château de Courcelles, les officiers de la 4e brigade ; ceux-ci garderont à jamais le souvenir de cette entrevue.

Le surlendemain, le général faisait ses adieux à son armée et prenait le train pour Bordeaux, acclamé avec enthousiame par ses soldats et les populations. Au dernier moment, il dit, en saluant : « *Amorę di Amore si paga !* » Ce furent les dernières paroles qu'entendirent ses braves, comme il se plaisait à les appeler.

Ils ne devaient plus le revoir. Et lui s'en allait à Bordeaux recevoir de l'Assemblée nationale la récompense que l'on sait, que l'histoire a enregistrée, boire enfin son calice d'amertume jusqu'à la lie... Oubliera qui pourra.

Un peu après l'arrivée de la brigade à Chalon, la compagnie du Mont-Blanc avait reçu du Comité des Dames de la Haute-Savoie, par les soins de « la Mère », l'inoubliable Mme Jules Philippe, et sous la conduite de M. Ernest Guy, des effets d'habillement, du linge, etc. Ce fut une manne bienfaisante, la compagnie était dans un état de délabrement à faire pitié à Job lui-même ! Aussi adressa-t-elle à ses bienfaitrices une lettre que tous se bousculaient pour signer ; elle était ce-

Digitized by Google

pendant bien courte la pauvre lettre : « Mère et mères, disait-elle, sœurs, amies, vous toutes, femmes de notre cher pays, merci, merci ! » pas une signature ne manqua.

Le 16 mars, la brigade recevait l'ordre de désarmement dans Chalon ; il fallait rendre ces armes dont nos volontaires avaient fait si bon usage ; ils eussent dû les rendre dans les chefs-lieux de département où elles leur avaient été confiées, mais la réaction commençait ; au reste, les hommes n'avaient plus qu'une pensée, le pays, la bonne vieille Savoie, la famille, le repos.

L'amiral Penhoat qui avait succédé à Garibaldi, adressa à l'armée des Vosges une proclamation qui passa presque inaperçue et le jour même, toute cette armée, partant dans toutes les directions, se dispersait dans un dernier cri : Vive la France ! vive la République ! vive l'Avenir ! » A Mâcon, un poste de gendarmerie, sous les ordres d'un commandant de cette arme, dépouilla les hommes des souvenirs qu'ils emportaient : casques, sabres ou fusils pris à l'ennemi. Ces dépouilles leur étaient chères et une échauffourée allant inévitablement se produire, le lieutenant du Mont-Blanc courut au quartier général et revint peu après, apportant l'ordre de l'amiral de rendre ces objets à leurs propriétaires.

Le commandant Michard et le capitaine Tappaz s'étant rendus à Bordeaux, au ministère, le capitaine Bally et le lieutenant du Mont-Blanc présidèrent au rapatriement des deux compagnies qui se séparèrent à Aix-les-Bains, après un vin d'honneur offert par la municipalité. Cette séparation n'eut pas lieu sans cordiaux élans et promesses. d'éternelle amitié et fraternité.

Le lendemain, la compagnie du Mont-Blanc, reçue à la gare par M. Camille Dunant, conseiller de préfecture, faisait son entrée à Annecy dans un calme absolu. Avant de rompre les rangs, la compagnie alla saluer « la Mère » Mme Jules Philippe et lui exprimer de vive voix ses sentiments de gratitude et de profonde reconnaissance. Dans l'après-midi, un bon dîner qu'elle voulut bien présider et auquel assistait le Comité des Dames, réconforta nos volontaires. Des paroles qui allaient au cœur de tous furent prononcées, on but à la mémoire des nôtres qui reposaient dans la terre de France qu'ils avaient si bien défendue, à la France de l'avenir, à la perpétuité de la République, pour la réparation de nos désastres du présent et la reprise de son glorieux rang dans le monde.

Digitized by Google

Plusieurs familles étaient venues recevoir les leurs à Annecy, chacun se dispersa, se donnant rendez-vous à l'appel de neuf heures le lendemain, pour prendre la route de Bonneville où devait avoir lieu la dislocation.

A l'heure indiquée, la compagnie était réunie et prenait la direction de Bonneville, cette fois, dans des véhicules que les habitants d'Annecy avaient mis à la disposition de nos francs-tireurs.

A l'arrivée à La Roche, une bienvenue leur fut offerte, puis ils se remirent gaîment en route, heureux de revoir leurs montagnes et de fouler la terre des aïeux. Au bas de la montée de La Roche, la compagnie se trouva devant une partie de la polation de Bonneville venue au devant d'elle, musique en tête, un petit bataillon ayant le titre de « Vengeurs du Mont-Blanc » portant des fleurs, des palmes, etc.

Hélas ! l'heure n'était guère aux entrées triomphales, la France vaincue, meurtrie, sanglante, était devenue la proie de deux vautours impitoyables : l'ennemi et la réaction ; mais nos volontaires furent heureux néanmoins de ces témoignages de leurs chers compatriotes de Bonneville qui leur prouvaient ainsi qu'ils étaient fiers de leur compagnie.

A Bonneville, la foule était compacte ; les familles, les amis attendaient, cependant les rangs ne furent pas rompus ; la compagnie, comme au départ, vint se ranger devant l'hôtel-de-ville. Les autorités, la foule emplissaient de nouveau la place ; le lieutenant, remplaçant le capitaine absent, s'avança devant les autorités et dit :

« Magistrats et chers concitoyens, voici la compagnie des Francs-Tireurs du Mont-Blanc qui s'est formée sous vos auspices. Elle tient à déclarer par mon organe qu'elle a accompli le serment à vous fait lors de son départ ; elle a conscience d'avoir fait son devoir, tout son devoir. Hélas ! tous ne reviennent pas, ils sont tombés là-bas, devant l'ennemi ; la terre de France, pour la défense de laquelle ils sont glorieusement tombés, garde leurs chères dépouilles. O vous qui les pleurez, consolez-vous en songeant qu'ils sont morts comme mouraient les aïeux, pour notre France, pour son indépendance ! Gardons leur souvenir en nos cœurs et rappelons leur mémoire à ceux qui nous suivront.

« Femmes de Faucigny, voici le guidon que vous nous confiâtes au départ, avec vos bénédictions, il nous a guidés, réconfortés ; il nous souriait durant les jours d'absence et de

Digitized by Google

combats; il fortifiait nos cœurs en leur parlant de vous. Nous n'eussions certes jamais osé penser qu'il aurait, lui, le grand petit, la gloire de faire prisonnier l'orgueilleux drapeau de la garde royale de Prusse.

« Dans la joie du retour et le salut à nos frères qui dorment là-bas, nous nous unissons à vous, chers compatriotes, dans ce cri qui, nous l'espérons, sera à jamais le nôtre, le vôtre, celui de nos descendants en ce cher pays : Vive la France ! Vive la République ! »

On entendait les sanglots des familles de ceux qui, hélas! ne revenaient pas et dont les regards obscurcis par les larmes cherchaient dans les rangs la place des chers disparus.

M. François Dumont, entouré du Conseil municipal et des membres du Comité d'organisation, reçut le drapeau et, dans une allocution d'une patriotique et touchante éloquence, salua la compagnie au nom du pays et glorifia ce noble petit drapeau désormais historique que la cité saura garder religieusement, comme un glorieux souvenir. Dans une péroraison d'une haute envolée, il envoya le salut de la Savoie à ses enfants morts au champ d'honneur.

Ces instants-là demeurent gravés à jamais dans le cœur de ceux qui les vivent.

La journée s'écoula dans la joie du retour et s'acheva en un banquet offert aux volontaires par la municipalité.

Le lendemain, le dernier appel réunit une fois encore les Francs-Tireurs du Mont Blanc et la compagnie entendit prononcer la dissolution. Un dernier repas réunit tous ces braves dont les cœurs battaient d'émotion à l'idée de se séparer. Dans une dernière étreinte, ils poussèrent encore le cri de leurs âmes : Vive la France ! Vive la République ! et chacun prit la direction de sa demeure.

A quelques jours de là, le général Ricciotti, ne voulant pas quitter la France sans revoir ses Francs-Tireurs du Mont-Blanc, vint à Bonneville, accompagné du commandant Michard et du capitaine Tappaz. Le plus grand nombre des volontaires accoururent pour recevoir le général, revoir encore leur affectionné colonel qui les avait conduits à des combats toujours heureux.

Son arrivée fut un vrai triomphe ; il fut reçu à l'entrée de la ville par toutes les autorités et escorté jusqu'à l'hôtel-de-ville par toute la population, aux cris de : Vive la République ! Vive Garibaldi !

Digitized by Google

Un grand banquet fut donné le soir en son honneur et tous les Francs-Tireurs du Mont-Blanc présents y assistèrent.

Après le départ du général, tout rentra dans le calme et... la paix (de Bordeaux).

Réunis à Bordeaux, les députés déclarèrent que les Francs-Tireurs du Mont-Blanc avaient bien mérité de la Patrie.

Les compagnies de volontaires savoyards ne pouvaient attendre une plus haute récompense.

CONCLUSION.

Telle est l'histoire de la compagnie des Francs-Tireurs du Mont-Blanc et de la part qu'elle a prise à cette guerre néfaste.

Certes, la compagnie des Chasseurs des Alpes avait déjà à son actif, à l'arrivée du « Mont-Blanc », qu'elle avait précédé dans les Vosges, de nombreux combats où elle avait établi, soutenu pour mieux dire, la réputation de bravoure des soldats savoyards : Gray, Pasques, Lanthenay, Châtillon, Talant, Autun.

Si, à leur très grand regret, les Francs-Tireurs du Mont-Blanc n'arrivèrent pas plus tôt pour combattre coude à coude avec leurs frères, il faut en accuser la lenteur de leur équipement causée par la pénurie d'armes où se trouvait en ce moment-là la France.

La profonde amitié qui unit ces deux compagnies sous un même chef, l'héroïque commandant Michard, fit un même corps, une famille pour mieux dire de ces enfants de la vieille Savoie, parlant ensemble le patois de leurs montagnes, se connaissant et s'aimant.

La tâche des chefs fut facile, douce même ; jamais il n'y eut lieu de sévir, tous donnèrent l'exemple de la plus absolue discipline ; les lettres des municipalités où ils séjournèrent et passèrent, — et qui sont aux préfectures des deux départements, — donnent une haute preuve de leur parfaite conduite. Honnêtes et probes autant qu'ils furent braves au combat, disciplinés et vaillants toujours, tels furent les volontaires savoyards.

C'est par ce éloge, par ce témoignage, que nous sommes aussi fier qu'heureux d'attester, que nous terminons ce récit.

Digitized by Google

COMPAGNIE DES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

GRADES	NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES D'ORIGINE
Commandant	MICHARD Louis [1]	Chambéry
Capitaine	TAPPAZ Léon	Bonneville
Lieutenant	MOGENIER Joseph	Taninges
Sous-lieutenants	CHAVIN François	Bonneville
	CHAPUIS Hippolyte	Annecy
Adjudant	CLERC François [2]	Sallanches
Sergent-major	GUILLERMIN Louis	Bonneville
Sergent-fourrier	DUBOULOZ François	Annecy
Sergents	PACCOT Joseph	Boëge
	ROSSET Edouard	St-Gervais-les-Bains
	DUNAND Jean	Thonon
	BALLY Ajax	Bonneville
	REVIL	Annecy
Caporal-fourrier	GUY Jules	Bonneville
Caporaux	MONTANT Jean-Pierre	Taninges
	LAPOIRRE Jules	Annecy
	BARBIER Pierre [3]	St-Julien-en-Genevois
	JACQUEMOUD Charles	Contamines (St-Gerv.)
	ANTHONIOZ Michel	Les Gets (Taninges)
	ALMÉRAZ Antoine	Bonneville
	GENOUX Joseph	Cluses
	VEYRAT Adolphe	Bonneville
	JACQUIER Alexandre	Id.
	GRENAT Jean [4]	Abondance
Clairons	ROUGE François	Taninges
	SEITIER François	Moûtiers
Chasseurs	COLLOMB Joseph	Alby
	CLARET Joseph	St-Julien-en-Genevois
	REINIER Joseph	Alby
	MASSON Jean	Id.
	EXERTIER [5]	Id.
	FRANCOZ Joseph	Rumilly
	CHALLIER Charles	Annecy
	REPLAT Léon	Id.
	ROBERT Nestor	Id.
	CURTAT Victor [6]	Id.
	RICHARD-CUGNET Léon	Thônes
	GIROD Eugène	Grand-Bornand
	PROBUS Paul	Thorens
	ROSNOBLET Jean	La Roche
	DUNANT Jean	Id.
	BEAUTET Joseph	Passeirier (La Roche)
	TERRIER François	Id.
	GANTIN Louis	St-Pierre-de-Rumilly
	DONAT-ROGAZZI Joseph	Id.
	ÇINQUIN Alfred	Bonneville
	BERTHET Jean	Id.
	MONTESSUIT Célestin	Id.
	ROUGE Joseph	Id.
	DONAT Isidore	Id.

1. Commandant Alpes et Mont-Blanc.
2. Passé au service des ambulances.
3. Blessé à Dijon d'un coup de feu à la jambe.
4. Passé dans un régiment de marche (ligne).
5. Renvoyé chez lui malade.
6. Victor Curtat s'empara du drapeau du 61ᵉ régiment poméranien. Ce drapeau, après beaucoup de péripéties, a fini par être déposé dans la chapelle des Invalides, à Paris, où il flotte depuis quelques années. — C. D.

Digitized by Google

GRADES	NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES D'ORIGINE
Chasseurs	SANDRIN John	Bonneville
	DZILINKI Stanislas [1]	Id.
	JOLY Albert	Annecy
	VUAGNAT François	Ayze (Bonneville)
	DONAT-MAGNIN Eugène	Id.
	CHEVRIER Louis	Id.
	PETTELAZ Louis	Brison (Id.)
	BOISSIER François	Mont-Saxonnex
	CAUX Joseph	Scionzier (Cluses)
	DESBIOLLES Auguste	Id.
	BOUVIER Victor	Cluses
	CHRISTIN Joseph	Sallanches
	PARENT Joseph	Contamines (St-Gerv.)
	BOUVARD François	Id.
	PERRAUD Jules	St-Gervais-les-Bains
	HOFFSTELTER Raymond	Servoz (Chamonix)
	DESCHAMPS Jules	Id.
	CARRIER Marc	Chamonix
	BIORD Eugène	Samoëns
	TAVERNIER Marie [2]	Id.
	GINDRE Adelin	Id.
	DENARIÉ Auguste [3]	Taninges
	BOSONNET Jules	Id.
	VIGNY Louis	Id.
	REVUZ Antoine	Id.
	ROUGE Jean	Id.
	GRANGE Jean	Id.
	GRANGE Adrien	Id.
	BURTIN François	Id.
	DEROUT Claude	Les Gets (Taninges)
	BLANC François	Id.
	JULLIARD Jean	Mieussy
	DUFRÊNE Louis	Saint-Jeoire
	NANTERNE Auguste	Id.
	CHARDON Eugène	Boëge
	MOREL François	Id.
	DUVILLARD Alexandre	Id.
	BOZON (dit Kiki) Joseph	Id.
	BARBERO Eugène	Thonon
	DUBOULOZ Emile	Le Biot
	POLLIENNE [4]	Evian
	COMPAGNON Louis	St-Julien-en-Genevois
	BOYMOND Eugène	Thairy
	SAVIOZ	Saint-Julien
	MATHERON	Id.
	BACHET Joseph	Id.
	HUNTY Frédéric	Neuchâtel
	ARMAND Jules	Nantua (Ain)
	MESSIN Ernest	Arbois (Jura)
	MENALDO Joseph	Suze
	DIGARD Jean	Moûtiers
	DIRING	Finlande
	SALLAZ [5]	Frangy
	ARMAND Jean-Marie	St-Julien-en-Genevois

1. Passé aux éclaireurs à cheval.
2. Quitte le camp à Autun (malade).
3. Renvoyé malade chez lui.
4. Quitte le camp ne pouvant pas suivre.
5. Renvoyé ne pouvant suivre.

Digitized by Google

Nous ne saurions terminer ce récit de la campagne des Francs-Tireurs du Mont-Blanc sans donner ici les noms des bons et dignes citoyens qui composèrent le comité de création de cette compagnie, et qui, par leurs efforts et leur dévouement, ont pris une large part à l'action, — dans cette inoubliable guerre — de la petite légion créée sous leurs auspices.

MM. Jules Philippe, préfet de la Haute-Savoie;
F. Dumont, pharmacien à Bonneville, président;
Pierre Clerc, maître d'hôtel à Bonneville;
Constant Orsat, avoué à Bonneville;
Albert Ducroz, avoué à Bonneville (depuis député);
Warchex, avocat à Bonneville;
Blanc, avocat à Bonneville;
Perrody, entrepreneur à Bonneville;
J.-B. Collin, maître-charpentier à Bonneville;
Buttin, agent d'affaires à Annecy;
L'Heureux, ingénieur à Annecy;
Inversin, horticulteur à Annecy.

Nous n'oublierons pas Mmes Jules Philippe, Dubouloz, Déléan, Brunier et toutes les dames composant le Comité des Dames d'Annecy, que nous voudrions nommer ici et dont les secours furent si précieux à nos volontaires durant le rude hiver de l'Année terrible.

A elles aussi l'inoubliable et reconnaissant souvenir.

J. Mogenier.

APPENDICE.

La commune de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) a fourni six volontaires à la compagnie des *Francs-Tireurs du Mont-Blanc*.

Barbier Pierre-André-François-Bernard, né le 2 août 1849, fils cadet de M. André Barbier, chevalier des SS. Maurice et Lazare, plusieurs fois syndic de Saint-Julien et chef incontesté et considéré du parti libéral avant l'Annexion.

Pierre Barbier, caporal des Francs-Tireurs, eut la jambe traversée par une balle, à Dijon, en janvier 1871. Rentré dans ses foyers, il était notaire à Saint-Julien, lorsqu'il mourut des suites d'une chute de cheval, le 29 juin 1880, regretté et pleuré par toute la population, dont il était l'enfant gâté.

Claret Jean-Marie-Joseph, né à Saint-Julien, le 24 février 1845, décédé le 29 novembre 1890.

Armand Jean-Marie, né à Saint-Julien, le 22 janvier 1844, décédé le 4 avril 1887, victime d'un drame de famille.

Compagnon Louis, né à Saint-Julien, le 2 mai 1845, décédé à Paris vers 1880.

Bachex François-Joseph, né à Saint-Julien, le 13 novembre 1840; seul survivant des francs-tireurs de Saint-Julien. Il eut l'heureuse chance de retrouver à Chalon-sur-Saône, un frère de son père, parti très jeune pour la France, et n'ayant jamais donné de ses nouvelles. Cet oncle, que l'on croyait mort depuis longtemps, avait amassé une petite fortune, à force de travail et d'économie. La famille Bachex, de Saint-Julien, en hérita quelques années plus tard.

Matheron, fils d'un ancien percepteur de Saint-Julien. — C. D.

Digitized by Google

LA DERNIÈRE CAMPAGNE D'AMÉDÉE VI, COMTE DE SAVOIE (1382-1383)

(Suite.)

[**52**] Die Sabati xxj mensis junii fuit Dominus in Sancto Ambrosio in prandio ; presentibus domino Duce Calabrie, domino Comite Gebennarum cum eorum gentibus et comitiva, sumptibus domini abatis Saneti Michaelis[1], excepto pro pane. Et in sero fuit Dominus in Rippolis, presentibus dicto domino Duce, dominis Comite Gebennarum, Henrico de Britannia cum eorum gentibus, domino Principe Achaye, marescallo Pape, Ludovico de Sabaudia, dominis Johanne de Grolea, Johanne de Balma, Henrico de Varas, Hugonino de Sabaudia, Petro de Voseiriaco, Aimone Bonivardi, Richardo Musardi, Reynaudo Dandelost, Panteroto de Serravalle, Bartholomeo de Chignino, Bonifacio de Chalant, Johanne de Corgerone, Girardo d'Estres, Johanne de Varas militibus, dominis Mistralis, Savino de Florano legum doctore et pluribus aliis militibus dictorum domini Ducis Calabrie et Comitis Gebennarum et aliis gentibus extraneis et de hospicio Domini retentis, licet existentibus ad stipendia Domini. — Octo duodenis citronorum Francisci Danielis. — A domino Henrico de Gorzano castellano Ripollarum xvij mod frumenti ad mensuram Ripollarum. — Caseus, qual. libra x den. — Avena xviij modiis, quatuor sest avene ad mensuram Ploczaschi, in quibus reperta fuerunt xx modia et tercium unius sestarii ad mensuram Ripollarum : quol. sestario ad mensuram Ploczaschi viij sol Vienn. quol. sest ad mens Ripollarum vj sol vj den Vienn. Anthonio Curteti, quos Dominus obtulit in ecclesia beate Marie de Fonte prope Secusiam. Guiffredo de Rampone pro centum postibus sapini et quercus, octo trabibus sapini et quindecimi quarteriis sapini emptis ab Anthonio Tornerii, Dominico Palmeri, parvo Johanni, dicto Sire, Johanni Biton, Martino Bellens et Cocardo de Montemajore pro faciendo duo magna scanna alta, et duo alia pro cameris et aulis, unum buffetum, quinque tabulas, viginti quatuor tripodes pro adventu dicti domini Ducis, unum dicterium in coquina, decem mengerias in stabulo castri Domini Ripollarum et pro aptendo plura alia in dicto castro, necessaria pro adventu etc. Pro expensis Petri de Montefalcone, Gabrielis de Costillioliis[2], dicti Morant, dicti Cognins pagiorum Domini et unius ipsorum valleti, factis Rippolis decem septem diebus finitis. quibus steterunt ibidem, Dominum expectando.

[**53**] Die dominica xxij mensis junii fuit Dominus Ripolis tota die, presentibus quibus supra. Qual. galina quatuor sol. Vienn. Qualibet libra risi xvj den. Vienn. Decemocto scuffiis garnitis, emptis Rippolis ab Anthonio sellerio de Avillania pro corseriis Domini ij sol. iij gross. tur. Triginta quatuor escutellorum armorum Domini factorum de panno empto de Bartholomeo de Camagna.

[**54**] Die lune xxiij mensis junii, vigilia sancti Johannis Baptiste, fuit Dominus Taurini tota die; presentibus Ludovico de Sabaudia, domino Johanne

1. San Michele della Chiusa près d'Avigliana.
2. Costigliole.

Digitized by Google

de Grolea, de Varas, Urteriarum, Reynaudo de Andelost, militibus et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Tinellum suum (fuit) Rippolis tota die ; presentibus dominis Gerardo Destres, Johanne Mistral, Johanne de Challes, Richardo Musardi, Panteroto de Serravalle, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis mulateriisque et pillardis Domini.

Manu domini Francisci de Arenthone militis, magistri hospicii Domini pro expensis quindecim pilliardorum domini de Vando infrascriptorum, videlicet Mermeti Chimisy, Thome Casca, Henrici Peronini, Roleti Lombardi, dicti Franceysonis de Yverduno, Ottonini de Yverduno, Hudriseti de Villafer, Henrici de Vuyso, Aymoneti Vetier, Petri Petit de Roton dimonte, Auberti Foveta, Michaelis Champart, Perrodi de Volliens, Mermeti Chatrary de Melduno et Jaqueti de Rota, viginti duorum dierum inceptorum die ultima inclusive mensis may, anno mccclxxxij et finitorum die xxij exclusive junii, quibus steterunt Yporrigie de mandato Domini.

[**55**] Die martis xxiiij junii, die festi sancti Johannis, fuit Dominus Taurini tota die, presentibus domino Principe Achaye, Ludovico de Sabaudia ejus fratri, dominis Urteriarum, Johanne de Grolea, Johanne de Vernesio, Savino de Florano, Anthonio de Scalengiis, Aymone Bonivardi, Jacoto Provane, militibus et pluribus aliis et tinellum suum remansit Rippolis tota die presentibus ut supra. Ovi, quol cento xij sol Vienn vj den. Guillelmo de Serravalle, quos Domino mutuo tradiderat Taurini die xxiiij mensis junii, traditos dicto Animant regi eyrandorum misso ad marchionem Montisferati.

(Eidem) quos Dominus obtulit Taurini die xxiiij junii in duabus missis vj s. iiij den Vienn.

(Eidem) Qui dicta die dati sunt pluribus pauperibus Xpi tam manu dicti Guillelmi quam domini Johannis monachi. xlvj s. viij denn Vienn.

(Eidem) Quos Dominus obtulit dicta die xxiiij junii in ecclesia beate Marie Virginis de Consolacione vj libr.

[**56**] Die mercurii xxv mensis junii fuit Dominus Thaurini tota die; presentibus quibus supra, una cum dominis gubernatore Dalphinatus, de Chassenage, Petro de Craon, Raynaudo de Bria, Gaspardo de Montemajore Richardo Musardi, Bartholomeo de Chignino et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Tinellum suum Rippolis tota die, presentibus quibus supra.

(Dicta die) Taurini Petro Andreueti, que sibi debebantur per Dominum, pro certis piscibus, per ipsum in anno presenti apud Scabillonem [1] emptis, pro paratu Domini apud Masticonem faciendo; ubi Dominus noster minime fuit; que postea Scabilonem remanserunt, eo quod Dominus noster non fuit Masticoni, ad dietam ibidem ordinata coram domino Duce Burgundie.

Guillelmo cavalcatori Amedei domini nostri, qui literas Domino aportavit.

Petro Andreueti pro expensis duorum corseriorum, per Dominum missorum domino Guidoni de Tremoillia, faciendis.

[**57**] Die jovis xxvj mensis junii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus domino Principe Achaye, Ludovico de Sabaudia ejus fratre, dominis Johanne de Grolea, Bonifacio de Chalant, Francisco de Arenthone, Savino de Florano, magistro Michaele de Petridonia et pluribus aliis : tinellum

1. Chalon-sur-Saône.

Digitized by Google

Rippolis tota die, presentibus quibus supra, una cum dominis Henrico de Varas et Reynaudo de Andelost.

Cuidam nuncio misso (de Rippolis) cum literis mandamenti Domini directis Johanino marchionibus Ceve.

Cuidam nuncio misso de Rippolis ad Syondinum Asinerii et Gaudinum Turc cives Astenses cum literis Domini pro dicto mandamento.

Domino Ybleto de Chalant capitaneo Pedemontis [1] per Dominum misso de Taurino Papiam ad dominum comitem Virtutum pros certis negociis Domini.

Cuidam Ungaro dono facto per Dominum, manu Mermeti de Sancto Georgio : j fl p. p.

[**58**] Die veneris xxvij junii fuit Dominus Taurini in prandio, presentibus domino Principe Achaye, dominis Urteriarum, Johanne de Grolea, Amedeo de Montejoveto, Bonifacio de Chalant, Francisco de Arenthone, Savino de Florano, Bartholomeo de Chignino et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Sero fuit Dominus Rippolis, et tinellum suum ibidem tota die, presentibus Ludovico de Sabaudia, domino de Armilliaco, et aliis quibus supra, exceptis dominis de Varas et Reynaudo Dandelost.

(Dicta die) Rippolis relacione Andree Bellatruche libravit domino Savino de Florano legum doctori pro suis expensis faciendis eundo de Rippolis Avinionem ad sanctissimum dominum nostrum Papam. Domino Francisco de Arenthone pro suis expensis cum tribus equis et Philippi de Brosulo de Taurino cum duobus equis, octo dierum finitorum die xxvij eiusd junii, quibus vacaverunt tam eundo Secusiam, Ypporigiam, ibidemque stando pro mostris gentium armorum ibidem existencium, quam inde Taurinum ad Dominum redeundo.

[**59**] Die sabati xxviij junii fuit Dominus Taurini, presentibus dominis Girardo d'Estres, Urteriarum, Johanne de Grolea, Richardo Musardi, et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Sero fuit dominus Rippolis et tinellum ibidem tota die ; presentibus Ludovico de Sabaudia, domino de Vota, domino de Varas, domino Reynaudo de Testa, Johanne de Grolea, Amedeo de Urteriis, Johanne de Challes, Reynaudo d'Andelost, Johanne de Varas, Salamardo, Johanne de Avrilliaco, Guillelmo de Luyriaco, Girardo d'Estres, Bartholoméo de Chignino, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi, Johanne Mistrali, Magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis.

[**60**] Die dominico xxix fuit Dominus Taurini tota die, persona sua in castro cum domino Duce Calabrie, et ejus gentes fuerunt eciam Taurini in domo episcopali ; presentibus Ludovico de Sabaudia, Johanne Philippi filio domini comitis Montisbeliardi, dominis Johanne de Namours, de Chivrone, Girardo d'Estres, Johanne de Challes, De Anso in Dalphinato, Urteriarum, Johanne de Grolea, Archimando de Grolea, Reynaudo de Andelost Guido de Bellorespectu, Johanne de Varas, Eymerico de Namours, Humberto de Salamart, Johanne de Balma, Johanne de Blonay, De Langino, Jacobo de Vergis, Jocerando de Saxo, Amedeo et Bonifacio de Chalant, Guillelmo de Luyriaco, Johanne de Amelliano, Petro de Fernay, Johanne de Crangiaco, Johanne de Turre, Hugone de Vaudis, Johannardo Provane, Johanne Serini, Gaspardo de Montemajore, Girardo de Nono castro, Olive-

1. Le capitaine de Piémont remplissait les fonctions de Gouverneur général au-delà des Alpes.

Digitized by Google

rio de Petra, Guillelmo de Granvilar militibus, Johanne Mistralis et pluribus aliis nobilibus, militibus et personis extraneis. Tinellum fuit (vero) Rippolis tota die, presentibus domino Francisco de Arenthone, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus.

Santiner misso per Dominum Parisiis ad Rege Francie et ducem Burgundie cum literis domini ducis Andegaviensis pro facto Amedei domini nostri et domini Bellijoci.

Quinquaginta quatuor fassis lignorum, xlv sol. vienn.

[**61**] Die lunc ultima mensis junii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus Ludovico de Sabaudia, Johanne Philippi de Montebeliardo, dominis Urteriarum, de Chavigny, Johanne de Grolea, Gaspardo de Montemajore Gerardo d'Estres, Richardo Musardi, Girardo de Novo castro, Guillelmo de Graviler, Johanne de Turre, Reymundo d'Andelost, Johanne de Blonay, Johanne d'Amiliaco, Archimando de Grolea militibus, domino de Cossonay et pluribus aliis. Tinellum fuit Rippolis tota die; presentibus dominis Panteroto de Serravalle, Francisco de Arenthone, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis.

[**62**] Cuidam marescallo domini Barnabonis [1], qui Domino presentavit ex parti dicti domini Barnabonis duos corserios; inclusis octo franchis datis quatuor valletis, qui Domino parti predicti quatuor auberionos, aportaverunt.

Marescallis dominorum Ludovici et Karoli, filiorum domini Barnabonis (supradicti) qui Domino presentaverunt duos corserios et quatuor auberionos; inclusis sex franchis auri datis sex valletis dictos equos custodientibus.

Menestreriis et trompetis dictorum dominorum Ludovici et Karoli filiorum domini Barnabonis, manu Piamondi menestrerii Domini.

Petro messagerio misso ad Manfredum de Busca.

Dicto Nyqueyse pro pavaillonis Domini iiij franch.

Pluribus helemosinis de mandato Domini donatis pluribus panperibus Christi tam in ecclesia beate Marie de Taurino de Consolacione, quam alibi: vij s. vj d. iij quart. gross.

[**63**] Die martis prima mensis julii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus quibus supra, minus domino de Chauvigny et Johanne Philippi de Montebelliardo. Tinellum Rippolis tota die, presentibus dominis Panteroto de Serravalle, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis.

Libravit Taurini Bertholomeo de Chignino pro ipsis expediendis certis brigandis de Cony [2]. Petremando Ravaysii pro precio trium equorum per ipsum Janue emptorum mense marcii. Pro precio unius equi morelli per Dominum donati Ludovico de Sabaudia xl duc. xl duc. unius alterius equi baij donati domino Bonifacio de Chalant xxij duc j quart; unius alterius equi baij virgati per Dominum donati Jacobo de Cheveluto xx ducat.

[**64**] Die mercuri secunda mensis julii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus comite Gebennarum et aliis quibus supra et pluribus aliis; tinellum Rippolis tota die. Vino quolibet sestario, quadraginta octo solidis.

[**65**] Die jovis tercia mensis fuit Dominus Taurini tota die, presentibus Johanne Philippi de Montebelliardo, dominis de Turre, Girardo d'Estres, Girardo de Novocastro, Jacobo de Vergy, Raynaudo de Vantadour, domino

1. Visconti, frère du comte de Vertus.
2. Cuneo.

Digitized by Google

de Petra, domino de Cossonay, domino Urteriarum et pluribus aliis. Tinellum Rippolis tota die ; presentibus dominis Richardo, Johanne de Amelliaco, Francisco de Arenthone, magistro Bono et pluribus aliis.

[66] Die veneris quarta fuit Dominus Taurini tota die : presentibus Johanne Philippi de Montebeliardo, dominis de Turre, de Varas, Jacobo de Vergis, Urteriarum, Gaspardo de Montemajore, Girardo d'Estres, Bartholoméo de Chignino, Francisco de Arenthone, Reynaudo d'Andelost, Johanne de Rossillione, Johanne de Blonay, Johanne Mistralis, Johanne de Monteacuto, Johanne de Varas, Hugone de Vaudrey, Henrico de Chauvigny, domino de Cossonay et pluribus aliis. Tinellum Rippolis tota die, presentibus domino Petro de Serravalle, Richardo Musardi et pluribus aliis.

(Taurini) Dono facto per Dominum magistro Johanni messagerio domini Couciaci, qui literas Domino apportavit.

Expensis Johannis Pinczet mulaterii, sex aliorum mulateriorum et duodecim mulorum Domini duorum dierum de mensi julii, quibus vacaverunt eundo Rippolas Pineyrolium pro aportando scopos, queissias et pavillonos Domini et inde veniendo.

Expensis Michaudi Curbandi. Roberti tonsoris et Angellini palafrenerii Domini pro ipsorum expensis cum tribus equis factis eundo Rippolis Taurinum ad Dominum, ibidemque stando, ad que vacaverunt quinque septimanas finitas xxiij et junii, xxiij fl iiij d gross p. p.

[67] *Aysiamenta coquine.* Libravit Rippolis die quarta julii Bartholomeo de Camagna burgensi Avillanie pro octo magnis chauderiis cupri estagnatis, pro duabus pelis cupri estagnatis, pro uno testo cum ono folio cupri pro dartris faciendis, pro uno cacia [1] cupri ad bulliendum estagninata pro coquina Domini ponderantibus insimul quatercentum quadraginta sex libris cupri, quolibet cento sexdecim sol. gross lxxj sol v den gross. Item pro tercentum viginti libris ferri pro dicta aysiamenta ferrando emptis pro tanto, inclusis quindecim solidis pro laboratura dicti ferri xj sol. xj den. j quart gross. Eidem pro triginta focillis pro portando cum Domino iij sol ix den gross. Tribus duodenis aypiorum seu securum xj sol iij den gross. Pro quatuor pichiis ferri ij sol gross. Pro viginti quatuor libris ferri operati in varvellis pro pavillonis et tentis Domino vj sol iij quart gross. Pro viginti sex libris et duabus peciis telarum ferri Alamagnie pro dictis pavailllonis et tentis xiiij den gross. Pro centum et novem anulis ferri pro equis Domini estachiandis iiij sol ix dm quart gross. Pro portagio predictorum ab hospicio magistrorum predicta facentium ad hospicium domini Bartholomei vij sol iij den. Pro precio quatuor peciarum tele portatarum a loco Avillanie Pineyrolium ad dictum Nyqueyse pro pavaillonis Domini.

[68] Die sabati quinta fuit Dominus Taurini tota die, presentibus dominis de Turre Girardo d'Estres, Gaspardo de Montemajore, Raynaudo d'Andellost, Urteriarum, Bartholomeo de Chignino, Panceroto de Serravalle, Richardo Musardi, Francisco de Arenthone, Johanne de Varas, Johanne de Laya, Johanne de Alvilliaco, magistro Bono.

Ad expensas decem tam corseriorum quam someriorum Domini et sex valletorum dictos equos custodiencium, unius equi et unius valleti Johannis de Syons et Stephani marescalli Domini cum uno equo factas Vigoni septuaginta septem diebus inceptis die xix marcii et finitis die quarta julii.

1. Casserolle en cuivre.

Digitized by Google

[69] Die dominico sexto mensis julii fuit Dominus Taurini tota die presentibus pluribus militibus et aliis personis extraneis.

[70] Die lunc vij mens julii fuit dominus Taurini in prandio, presentibus prout supra Diebus sabati, dominico et lunc quinta, sexta, septima julii fuit Tinellum Domini Rippolis, et fuit ibidem Dominus dicta die lune sero.

(Taurini) Una eymina farine pro pastillis et tartris viij s. vienn. Una libra cannelle xii sol vienn. Una libra grane paradisi xiiij sol Vienn. Una libra pulveris comunis xvj sol Vienn. Una a saffrani viij sol Vienn. Una libra zucari xij sol Vienn. Vino, quolibet sestario quadraginta quatuor solidis Vienn. Amidule, qualibet libra xviij den Vienn. Caseus novellus : qualibet libra x den. Duobus tupinis [1] terre pro coquina ij sol Vienn esper. — Cera : qualibet libra cere operate v sol iiij den Vienn esper. Pro et duobus quarteriis bovis ponderantibus ducentum quadraginta septem libris : qualibet libra vj sol Vienn. Galine : qualibet quatuor sol Vienn. — Potagio curdis, petrosillo, salino et cepe ix sol vj den Vienn. Sex oyonis xxxvj sol Vienn. dimidio porco lxiiij sol ij d Vienn.

Copertura panis. Hugoni de Arlo pro sexaginta septem rasis panni persici, de quibus facti sunt sexdecim coperture pro coperiendo sachos panum et farine Domini, inclusa factura et estophis dictarum coperturarum et protela alba pro crucibus albis, ibidem factis : xxiiij lib. xix sol. Vienn.

Factura unius tente tele facte de veteri tenta existente Taurini, inclusis cordis, fustagno et ferratura dicti fuste et inclusis sexdecim sol pro panno rubeo et albo pro escutellis factis in dicta tenta pro officio forrerie.

Hugoni de Arlo pro factura unius tente tele facte de tela magna tente veteris Domini, inclusis panno rubeo et albo pro crucibus albis positis in dicta tenta de panateria Domini et pro cordis, ferratura et fusta pro dicta tenta xviij lib iij vj d Vienn esp.

Cuidam clerico domini prepositi Ulciensis [2] qui Domino apportavit quasdam literas de donatione Domino facta per dominum prepositum predictum de quadam missa, in perpetuum die qualibet pro Domino in dicto prioratu celebranda iiij francs.

Cuidam fratri predicatori de Querio eunti ad studia.

[71] Diebus martis viij, mercuri ix, jovis x et veneris xj mensis julii fuit Dominus in campis prope Taurinum.

Libravit die viij julii anno quo supra, cuidam nuncio misso de Rippolis Ciriacum [3] et Casellas [4].

Pro factura unius tente facte de magna tenta veteri Domini pro portando cum Domino pro officio botoillerie.

Precio quatuor mulorum emptorum a Petro Cadreto de Albertis parochie Montis Jovis [5] ; quorum unus est pili falconi, alius pili brunelli, et alii duo pili rubei.

Die nona julii Taurini Piemondo menestrerio Domini pro precio unius equi empti ab eodem per Dominum tradito Symondo Brulafer armeatori Domini xxvj fr. auri.

Taurini die decima julii dono facto per Dominum sex tam menestreriis

1. Pots.
2. D'Oulx.
3. Cirlè.
4. Caselle.
5. Bourg Saint-Pierre.

Digitized by Google

quam trompetis marchionis Montisferrati manu Johannis de Cresto : x francs auri.

Ibidem manu et die predictis de mandato Domini pro sepelliendo quem dam pauperem hominem, quem mortuum Dominus prope Taurinum invenit.

Taurini die xj julii Anthonio filio quondam domini Nicolini domini Charavesane [1] in exoneracione trecentorum florenorum, in quibus Dominus sili tenebatur pro homagio per eum Domino recognito, traditis Berruerio de Quarreto ejus procuratori.

Taurini dicta die dono facto per Dominum domino Johanni de Varas militi, eo quod Dominus Henricum dominum de Varas et dominum Johannem dicta die de quadam questione inter ipsos dominos Henricum et Johannem fratres, jamdiu est ventillata, accordavit.

Taurini dicta die xij Girardo de Fontana capitaneo Sancte Agathe [2] pro ipsis de proprio mandato Domini secreto dandis cuidam x duc auri.

Girardino barberio Domini pro certis unguentis per ipsum emendis et portandis cum Domino ad partes Ytalie : vj fl. ij d. gross.

[72] Libravit in mensibus may, junii et julii anno mccccIxxx secundo manu Martini de Calcibus, clerici Andree Bellatruche, Aniquino sellerio de Lugduno pro precio duodecim sellarum viridum garnitarum bridis, peytralibus, estreriis et croperiis emptarum pro corseriis et aliis equis Domini per dominum Stephanum de Balma militem iiij ^{xx} xvj franch. Dicto Frich sallerio de Chamberiaco pro quatuor sellis viridibus pro corseriis Domini copertis coréo cocto, garnitis tassis seu allotis Ungarie, bridis, croperiis et peytralibus xxiiij franes. Pro quatuor capistris ad caput pro corseriis Domini, garnisione quatuor parium bocellarum calibis cum copertura corei selle unius aquinee Domini ; duobus morsis bridarum, uno pari falsorum estrieriorum pro Domino ij sol gross. Pro una sella nervata pro corserio pennoni Domini empta ab Huguelino sallerio vj sol gross. Sex magnis et una parva mallis ad bautum et duobus mallis trosseriis pro Domino emptis a dicto Leysard pro Petro Bonivardi lxvj franc cum dimidio. Magistro Petro dorerio de Chamberiaco pro ipsis ponendis et implicandis deaurando quam dam capellinam Domini, plures boclias jaquorum et aguillietas pro Domino viij ducat. Perino sartori Amedei de Sabaudia domini nostri pro quinque ulnis fustanei albi pro uno sacco pro Domino ij s. j d. gross. Jnardino mercerio Chamberiaci pro precio duorum magnorum gardamiger pro Domino emptis per Franciscum Bonivardi iiij. Pro una daga pro Domino empta per fratrem Bonivardi xij den. gross. Pro duobus forellis pro bacignetis Domini ij francs. Pro garnisione et forrando duos tissutos sirici viridis ad cingendum super auberionum pro Domino iiij den. gross. Pro factura unius tessuti viridis, rubei et albi pro aguilletis pro jaquis Domini xiiij den. gross. Pro factura unius tessuti viridis pro faciendo unam reysiam in empse Domini x den. gross. Dicto Brulafer pro una cupa bacigneti pro Domino empta per Franciscum Bonivardi pro uno linteamine veteri pro invilopando arnesia Domini iij den. gross. Magistro Anthonio furbisserio de Chamberiaco pro reparacione unius empsis garniti argenti pro Domino vj den. gross. Pro garniendo, reblanchiando et reparendo unum auberionum, unas bracas mallie et unum par corsetorum pro Domino xv

1. Clavesana.
2. Santhià.

d gross. Duobus cordis pro ligando duos panierios, in quibus portati fuerunt casei Domino datis per dogmum Cartusie magne j d. gross. Aymoneto de Amberiaco escofferio de Lugduno pro viginti quatuor sotularibus operatis pro Domino iiij francs. Duodecim paribus coffenorum corii albi pro Domino ij franch j quart. Pro quatuor paribus magnarum boteillarum et duobus paribus de gardiaminger calibis, emptis Gebennis ab Arsiagio de Ferro pro portando cum Domino ad partes Ytalie xj s. iiij d. gross. Pro quatuor paribus butinarum ad armandum pro Domino ij francs. Dicto Anie pro quatuor unlis cum dimidio frangiarum sirici viridis pro estandardo Domini iiij d. vj den. gross. Stephano Meyroti de Secusia pro viginti quatuor botis corci emptis Secusie pro portando vinum cum Domino ad partes Ytalie xxij francs iiij d gross. Pro precio duorum gardamigier emptorum Avinioni iij franch cum dimid. Henrieto de Cornalis de Taurino pro decem octo rasis panni viridis de Vervin, quolibet xiiij den. gross. Pro quatuor rasis panni viridis de Lonay. Pro viginti rasis panni viridis de Ygna, quolibet xvj den ob gross. Duobus rassis panni viridis de Aretois ij sol vj den gross. Duobus rassis panni albi de Ygna; tonsura dictorum pannorum, de quibus pannis facti sunt tabardi, calige et capucii pro Petro de Montefalcone, dicti Morand, d'Arcey, Petro de Montonis, dicto Cognins pagiis et Guillelmo palafrenerio Domini.

[**73**] Petremando Ravaysii pro precio trium equorum per ipsum Janue emptorum de mense marcii, pro precio unius morelli per Dominum donati Ludovico de Sabaudia xl ducat. Pro precio unius alterius equibais donato domino Bonifacio de Chalant xxij duc j quart, unius alterius equi baii per Dom. donati Jacobo de Cheveluto pagio xx duc.

II. — JOURNAL DE LA CAMPAGNE.

A) LA MONTRE.

In nomine Domini — Amen. Anno Domini millesimo tercentesimo octuagesimo secundo in mense may.

Incipiunt librate et mutua facte et facta per Petrum Vicini de Confleto Clericum illustris et magniffici Principis domini Amedei domini nostri comitis Sabaudie, nomine et ex parte et de proprio et expresso mandato prefati domini nostri Comitis gentibus armorum infrascriptis, mandatis per prefatum Dominum die quindecima maij anno predicto, causa eundo cum prefato Domino nostro cum equis et armis in partibus Neapolitani et Ytalie, in guerra serenissimi Principis Principis domini Ludovici Ducis Calabrie et Andegavie causam habentis Johanne bone memorie Regine Sicilie et Jherusalem contra dominum Karolum de Duracio occupantem dictum regnum; videlicet in annis mccclxxxij et lxxxiij in pluribus particulis, diversisque diebus et locis, sub stipendiis triginta franchorum auri pro quolibet milite et quindecim franchorum auri pro quolibet scutiffero, seu qualibet aliarum lancearum, et pro uno francho auri cuilibet capitaneo pro qualibet lancea tam milite quam scutiffero pro quolibet mense, et cuilibet capitaneo capitaneorum infrascriptorum.

a) Capitaneis.

[**74**] Dom Archimando de Grolea. Militi Capitanco xxxij lancearum.

Digitized by Google

Guioto le Pillons, Philippo Dars, Petro de Bruna, Amedeo de Grolea, Johanni de Sansey, Johanni Dameysins, dicto Dyaque, Francisco de Chellon, Joffredo de Mourigant, Johanni de Bioley, Mahno de Saxo, Anthonio de Ayes, Johanni Revellu, Amedeo Regis, Francisco Regis, Guichardo de Palagnins, Berlioto Laura, Guichardo de Loras, Perrino Rotain, Petro de Monlouy, Petro Domengis, Johanni de Monlouy, Girontone Monchet, Louvat, Guidoni de Grolea, Humberto, Francisci et Petro bastardo Grolea, fratri dicti Guidonis, Guillelmo de Grolea, filio domini Johannis de Grolea quondam, Henrico Traffey, Guillelmo bastardo de Grolea, Henrico de Bellovidere.

Thome de Fontana et Johanni de Longavalle, Arthaudo bastardo de Bressieu.

Perreto Bonczani, Johanni de Barbut, Aniquino Bonczani, Johanni de Balma, Petre Castri et Henrico de Rossillione et pro capitaneatu gentium armorum comitive ipsius Perreti.

Johanni Bonaudo et Johanni de Champagne.

Guigoni Richarino, Guillelmo de Castillione, Francisco Richarino, Jaquemeto de Bellomonte, Aymoneto de Bellovidere, Francisco de Gramont, Anthonio Johaneti, Anthonio de Savonay et Raymundo de Savonay, incluso capitaneatu eorumdem.

Johanni Gigneti de Mech in Lotorengia, Johanni Bataillart, Andree de Anuyt, Joffredo de Tiert.

[**75**] Dom. Nicholino de Ploczasco [1] alias de Publes [2] et Vulliello de Noyseto capitaneis C lancearum ; videlicet Frant de Colognie, Johanni Guillelmi, Galeati de Nantua, Anthonio de Plooczasco, Fabiano de Padua, Azo de Palu, Jacobo de Plonczasco, Gileto Corne, Dandaz de Tipel, Johannino de Fratta, Proto de Villafan, Bonnetouy de Solite, dicto Preul de la Pure, Francisco de Solerio, Pilloto Fallet, Gamouli de Cadan, Concino de Crogniay, Gonsimino de Condoux, Reynerio de Cornaczan, Johannino de Ploczasco, Johanni de Bologny, Aymoni de la Fay, Johanni de Carmona, Paulins de Ast, Bralia de Benasc [3], Reymundo de Cavaler Majour [4], Truf bif (?) Bassano Eipel, Anthonio de Syons, Ruffino Olevant, Henricio de Cest, Carrant de Sancto Salvatorio, Germano de Valencia, Facioto de Marquey, Paulo de Menusie, Karolo de Mecza, Pellatono de Noyseti, Nicolino de Sancto Martino, Jacobo Castellan, Henrico de Alamagne, Petro de Cayrasco, Petrolo Lancie, Francisco de Sartillanne [5], Ambroisio de Royna, Blasio de Perdoil, Bogiamino de Collet, li Volus d'Alemania, Maximeto de Vallencia, Anthonino Nus, Bartholomeo de Cramona, Johanni Gallera, Michaeli de Nom, Johanni de Gaze, Michaeli de Montebello, Jacopino de Balme, Petro de Bononia, Ludovico de Ploczasco, Jacobo de Pleisencia, Bono de Tanebon, Maffons de Verona, Henrico de Francia, Jacobo Bergeis, Ambrosio Arezon, Johanni Bascheria, Conrado de Gerole [6], Jacobo de Romagnia, Jacobo de Provencia, Corbono de Sales, Francisco de Valencia, Serrino Vernach, Francisco de Zeneve, Anthonio Sartizanna, Nicolao Venz, Bartholomeo de Valencia, Michaelio de Florencia, Johanni de Serognia, Hestacio de Plozasco, Thome

1. Piossasco.
2. Piobesi.
3. Beinasco.
4. Cavallermaggiore.
5. Sartirana.
6. Giarole.

Digitized by Google

de Luserne, Jacobo de Forlins, Hugoleto de Burlant, Anthonio Marcellini, Perrino Delila, Maihe Brif, Bartholomeo de Verona, Jacobo Cortesan, Henrico de Daneyre, Matheo de Carasana, Vionisio de Trinitate, Perrino de Miromarolo, Stephano Marcellina, Anthonio de Vergo, Johanni de Masaza, Bartholoméo de Vaschet, Philippo de Mayr, Aniquino de Cologny, Simondo de Absbourg Bartholomeo de Genebon.

[**76**] Domino Amedeo de Challant militi filio domini Ybleti de Challant domini Montisjoveti capitaneo xl lancearum.

Videlicet Chiz de Creno, Henrici de la Penne, Mathei Reyter, Hermes Effebat Riquit Fonses, Hennes Feveson, Penis Retter, Los de Vuinguel, Oirac de Lanerbat, Quereyt de Fenit en Colle, Otte de Munit, Teygenart le Prepat, Martini Espusso, Girardi de Fredoner, Hennes Despoyer, Folleine de Barque, Guillelmi de Linted, Jonich de Vainguel, Henrici Sileguen, Capitannie de Comblans, Humberti Bruni, Golus de Engueliis, Godaldi de Alcenour, Johannis de Milan, Jaquini de la Trous, Polini de Veneson, Vateri de Alande, Hermandi Hoc, Henri de Nuribert, Petri de Novassella, Oberti de Lessons, Boniffacii de Sallion alias de Cly, Johannis Marescalli, Nicodi Dogoz, Petri Bastardi Destres, Petri Bartholomei..... *ultra partem sibi contingentem de Aquilla auri domino data per dominos Verone et tradita dicto domino Amedeo de Challant pro dictis Theotonicis et de ipsorum mandato et voluntate in solucionem eorum, in quibus Dominus sibi teneri posset ac eciam aliis Theotonicis in pignore.*

Compret de Calcavit Theotonico Georgio de Requiestavit Teotonico.

[**77**] Domino de Gostolf Theotonico Capitaneo xxiiij lancearum videlicet.

Robel Zosendropt, Henrici de Bonie, Henrici Bossellin, Johannis Coler, Theys Gueypen, Varnerii de Bosco, Conchellini de Colen, Suay Roten, Henrici Helf, Reinaudi de Buchondel, Guillelmi Mys, Petri Jreys, Roti Vultent, Gonraldi de Borr, Clarmondi Heilfort, Gonraldi Vehnheuquer, Johannis Fribourg, Bertodi Cost, Lans Liespre, Hannes de Vianie, Anthon Castellnuef, Juques de Ramquibel, Guillelmi Englocis, Hen. de Salle, incl tribus ducatis pro redempcione unius panceronis dicti dom. impignorati in manibus Christophori de Landulpho de Montesarculo.

[**78**] Aniquino Dourebat Theotonico capitaneo xxiiij lancearum infrascriptarum; vid Johannis Vuynquebourse, Henrici Riffen, Aniquini de Vert, Conrardi d'Auteriche, Rodolphi Trapuquel, Ans Moser, Ayns Ruypten, Cochelini de Rugerren, Conchi de Lesten, Thienri de Gruail, Mathei de Meyse, Girardi Milqueyque, Angelin Stigre, Conrardi Stayn, Johannis de Droil, Girardi Ayloing, Armandi Carlo de Bourg, Vedri de Aquelelat, Rolandi de Soyda, Arnaudi de Mostrant, Aniquini de Brot, Henrigen Dalpen, Loynard de Bevent, Ulry et Ambat, *ultra partem sili contingentem de Aquilla auri Domino date per dominus Verone et tradita dicti domino Amedeo de Challant pro dictis Theotonicis et de ipsorum mandato et voluntate in solucionem eorum, de quibus Dominus sibi teneri posset, ac eciam aliis Theotonicis in pignore.*

[**79**] Clot de Mesich Theotonico, Capitaneo xiiij lancearum infrascriptarum Johannis de Coybel, Nicolai de Grenne, Meisilini de Sibourg, Reynerii de Ohn, Couchi de Bujat, Henrici de Granchamp, Henrici de Ponte de Stura, Belij de Couel, Nicolay de Colognier, Girardi de Grans, Voul de Castin, Johannis de Morigueten.

[**80**] Domino Estour domino de Petra capitaneo quaterviginti lancearum.

Digitized by Google

Luquin bastardi quondam de Petra militis, Hermandi de Cobetes, Germondi ejus fratris, Perroti de Campis, Philippini de Villanova, Johannis de Insulis, Martini Albi, Aigonis Sochon, Johannis de Camu, dicti Malbis. Petri Garelli, dicti Bronat, Guillelmi de Sancta Columba, Bernardi domini de Sennaret, Gilberti domini de Montvisieux, Ludovici Donat, Escorgonis Cornillis, Mondonis Regalis, Gilleti de Villers, Dionisii Jordani, Joffredi Merlat, Berardi de la Barge, Bertrandi Trop, Bartholomei de la Brance, Yvanit fratris domini de Graygnia, Guillelmi d'Avignon, Bernini de Saint Aon, Joffrenodi de la Roque, Guinodi Vigier, Pinoti Bocheron, Miroti de la Roqua, Dandonis del Cros, Guiffredi de Saint Alayse, Mondoneti de Vanguer, Guillelmi Fabri, dicti Moyne de Antreygues, Johannis de Villey, Anthonii Days, Raynaudi Vigier, Astaudi domini de Massan, Jaqueti de Sancto Aon, domini Juillelmi de Deaux militis, Francisci de Grangia, Reymondi Janciel, Johannis dou Monteil, Guillelmi de la Faye, Johannis de Chavigniat, Girardi de la Janse, bastardi de Fouhade et Guigonis la Roche, Bernardi domini de Sennaret, dom Alberti de Baleysieu militis, Girardi de la Foussa, Bondoni d'Ussel, Petri de Crotes, Petri Allignie, Raymondi bastardi Allignieux, dom Hugonis Bochu militis Protini Delany, Stephani Duryel, Johannis Calliet, Guigonis de Cologniaco, Ludovici de Tollone, Ludovici de Chapponay, Guigonis Daly, Petri de Chavignac, Hileroni de Serra, Petri Cuson et Gironi de Villanova, Pauleti Visdonne, Guillelmi de Mornas, dicti Chambint, Johannis Fernil, Johannis de Monteacuto, Sornio Dumontel, Petri de Cabannis, Humberti dicti Cochet, Guilelmi de Monroydat, Johannis de Bordellis, domini Petri de Boussu militis de Roddes, Huganeti Del Tom.

[**81**] Domino Guillelmo de Corgenone domino de Chaumont capit xxij lancearum pro stipendiis suis Anthonii bastardi domini Sancti Amoris, dicti Pella de la Gellere, dicti Mongerbe, Petri Pellon, dicti scutifferi de Pernay, Johannis de la Doussa, Petri de Cordieu. Anthonii de Sarmoe, Anthonii filii Andree de Sancto Amore, Guillelmi Andreueti, Guillelmi et Catellini de Condes, dom Philiberti de Saffres militis, Guillelmi de Boyssi, Johannis Bruni, Bastardi de Rognie, Amédei Berthodi, Stephani de Marczi, bastardi de Genos, Petri Morelli, Johannis Fristandi.

[**82**] Domino Johanni domino Corgenonis militi capitaneo xxxij Lancearum pro stipendiis suis Petri de Meseria, Laurencii Mercerii, Johannis de Sactrins, Guillelmi de Lus, Lancelloti de Chandea, Nycolai Mathei, Joffredi domini de Salomay, Stephani bastardi Despinoux, Francisci Bey Aygue, Anthonii Bibodi de Ruppecula, Francisci Luiseti, Aymoneti de Garda, Stephani de Bioleto, Villelmi de Corsant, Percevalli de Balma, Guichardi de Monfaucon, bastardi de Balma, Girardi de Ly, Guillelmi de Genos, Petri de Velles, dicti Seyffort, Johannis Luppi, Bastardi de Sala, Guillelmi de Corgenone, fratris domini Corgenonis, Johannis de Loras, Johannis de Laya, Stephani de Loese, Guigonis de Coras, Archardi Grassi, Jacquemeti Gaubart, Anthonii de Santo Paulo, Perrini de Sancto Paulo.

[**83**] Domino Bonifacio de Challant capitaneo xxxvj lancearum, pro stipendiis sus, Christophori de Fosepa, Thome Cusini, Johannis Pavossant, dicti Ysaddaz, Ruffineti de Taris, Francisci Ruffineti, Johannis Porterii, Amedei Challant fratris dom Boniffacii, Mermeti de Chisaux, Johannis de Bon, Aymonis de Gay de Ville, Marqueti de Ville ejus filii, Eymardi Mermays, Francisci de Freyneto, Petri de Brenas, Petri filii domini Stephani de Lu-

Digitized by Google

cingio, Francisci Ruffini, Johannis Porterii, Mermeti de Villiaco, Guigonis Porterii, Petri de Bellagarda alias Former, Johannis de Bellagarda, Petri de Bellagarda, dicti Piquet, Roleti de Curnillone, Richardi de Curnillone, Stephani et Roberti de Sillingie fratrum, Johannis de Villiaco, dicti Argonay, Petri Dantier, Brochardi et Mussillioni de Mussiaco fratrum, Girardi de Villiaco, Jaquemeti Biol, Francisci et Viffredi de Lucingio, Johannis Ogerii, Humberti Vaginardi, Reymondi de Reynasco, Anthonii de Fracia, Petri Grossi, qui steterunt in garnisione castri Montissarculi [1].

[**84**] Domino Johanni de Vernesio militi capitaneo xl lancearum pro stipendiis sus, Bertini Marescalli, Johannis de Voyrie, Nicodi Albi, Johannis de Cologniaco, Petri de Margentello, Petri de Baleysone, Girardi de Baleysone, Petri de Foras, Guillelmi de Petignie, Glaudi de Marcossay, Petri Alamandi, Humberti Alamandi, Alamandi de Borchanin, Petri de Columberio de Saillono, Aymoneti de Quindalibus, Ludovici de Freyneto, Aymoneti Alamandi, Johannis bastardi Baches, Johannis Sadoti, Girardi de Gimignona, Aymoneti Botollier, Mermeti Simily, Guicardi de Saconay, bastardo de Saconay, Angelloni de Porta, dicti Grant, Johan de Folliet, Guillelmi de Peneyriaco, Girardi de Bogio, Petri Cornuberti, Johannis de Coyna, Guiffredi Patras, Goysson Beauvit, Martini de Porta, Francisci Raches, Ruffineti de Luserna [2], Thome de Lusernaejus fratris, Conchellinis de Luserna, Anthonii Fornerii, Philippi Porterii, Guillelmi Raches.

[**85**] Domino Ludovico domino de Venton militi capitaneo sex lancearum, pro stipendiis suis. Girardi de Turre, Guillelmi Ysuardi, Emerici de Brianczone, Guigonis de Turre, Johannis Motollon.

[**86**] Mautino de Marigniaco capitaneo sex lancearum, mutuo super stipendiis suis. Percevalli de Voanio, Johannis de Chisoney. Allegreti de Molon, Johannis et Guillelmi de Sterne fratrum.

[**87**] Domino Guillermo de Luyriaco militi capitaneo xxxiiij lancearum.

Dom. Humberto de Saloavard militi Artaudo de la Varnia, Joffredo de Grès, Anthonio de Lesczos, Eyduardo Ferlay, Petro de Soutognins, Morello de Vuerles, Guioto de Nancuyse, Johanni de Gorrinot, Bartholomeo de Avanciaco, Johanni de Noblans, Guillelmo Bet, Francisco de Rogemont, dicto Corna, Guillelmo de Lioneres, Guillelmo de Saxo, Henrico de Gletens, Hugonino de Laya, Percevallo de Genos, Anthonio Pilloux, Humberto de Bersie, Francisco de Pra, Guillelmo Girini, Ludovico Francisci, Johanni Delila, Johanni filio domini Boverii de Chignino, Nicolao Escot, Petro de Luyriaco, Ludovico de Franchellin, dicto Malvisin, Johanne Bochardi.

[**88**] Dom. Johanni domino Miolani et Humberto de Sabaudia domino Alti Villarii Capitaneis xxxviij lancearum.

Dom. Johanni de Claromonte militi, dom. Anthonio de Crecherello militi, Johanni Bernardi de Chamberiaco, Petro de Castellano Boviciarum, Petro de Molario de Chamberiaco, Guillelmo de Foresta, Johanni de Vallata, Johanni Bonivardi, dicto Esclavo, Petro de Verduno, Richardo Berli de Dalphinatu, Guillelmo Chabodi de Chamberiaco, Anthonio de Voyron alias de Thoyre et bastardo Bonivardi de Chamberiaco, Vauterio de Ravoira, Guillelmo de Martello, Bartholomeo Moyrodi, Anthoneo de Mari, Aymoni Destrinnoz, Derrioso Dencieu, Roberto Guers de Dalphinatu, Rudeto del Aval, Glaudio de Verdon, Humberto de Maresca, Bastardo de Maresca,

1. Montesarchio.
2. Mort près d'Ancone.

Digitized by Google

Johanni de Mecoras, Bartholomeo Garnerii, Frepeto de Gramont, Galvagnino de Bellomonte, Falconeto Coqua, Roberto de Monteregali, Johanni de Palude, Johanni de la Ravœre, Guigoni de Natagio, Johanne Cabiz, Bartholomeo de Casallione, Johanni de Verduno.

[**89**] Dom. Johanni de Balma domino del Albergiment capitaneo xxxiiij lancearum.

Ottonini de Bellovidere, Johannis de Sancto Sulpicio, Petri Chonet, bastardi de Bellovidere, Rampelleti de Franchellins, Maillardi de Balma, bastardi de Sancto Tornesio, Johannis Giriodi, Gornii de Laubespin, Guillelmi de Verion, Bastardi de Crangia, Johannis de Loys, Nigri de Graliosci, Bornio de Ploczasco, Goffredi de Solerio, dom Guidonis de Sancto Triverio militis, dom Ludovici Chambu militis, Anthonii de Saxo, Vincentii de Laya, dom. Johannis de Grangia militis, Johannis Pelloczart, Henrici Noer Girardi et Johannis de Chiveriaco, dom. Jocerandi de Saxe militis, Johannis de Benart, Griffoneti de Laubespin, Tielandi Penart, dom. Anthonii Destres militis Johannis bastardi Aront, Anthonii de Bruon, Henrici de Nuons de Chaudien, Tenini Breyssart, Petri de la Verneta.

[**90**] Dom. Guillelmo de Rossillione domino Bochagi capitaneo xxxvj lancearum incl capitaneatu comitive sue.

Guiffredo Prout, Petro Joffredi, Johanni de la Cort. Amedeo de Sancto Genisio, Jaquemeto de Mota, Simondo de Bussi, dom. Petro Chanrot militi, Petro Facier, Johanni Bernardi de Quirieu, Falco d'Ays de Brenay, Ansermo Richarino de Sauchiez, Joffredo Boquet de Claromonte, Johanni Nicodi, Arthaudo Mathi Drueto Marest, Valli de Pineto, Humberto, Arnaud de Novay, Guillelmo Vande, Gilfardo Delilez, dom. Petro de Rossillione militi, Alamando de Peurion, Philippo de Capello, Gilleto Copier, Petro deles Moles, Berthelo d'Ays, Johanni de Boczosello, Guillelmo Richarino.

[**91**] Dom. Galesio de Viriaco capitaneo xxix lancearum, incl capitaneatu, et sexaginta franch auri in precio unius troterii morelli sibi (Domino) venditi apud Montemsarculum ; Johanni de Bignins, Nicodo de Glaux, Girardo de Grana, Johanni de Cornens, Anthonio de Boion, Petro de Castillione, Jaquemeto de Envy, Humberto de Trevort, Aymoni de Graveyrenel, Guillelmo de Monricher, Henrico de Castellione, Bastardo de Castellione, Humberto de Tratier, Francisco et Matheo de Fracia fratribus, Hugoneto de Contamineta, Oddeto de Berbesio, Aymone de Maragnie, Girardo de Marcossay, Petro filio condam Roberti Pugini, Johanni de Civrone, Petro dou Ravennoz, Petro de Fleyer, Petro Grassi, Petro filio quondam domini Girardi de Chissiaco, Petro filio quondam Guillelmi de Clussiaco, Beneytono Bara, Petro de Rossillione, Rudolpho filio dom. comitis de Grueriis, Jacobo de Chatonay, Girardo de Melduno.

Dom. Johanni de Montebello militi domino Intramoncium, Catellino de Mataffellon, Johanni bastardo de Bussy Guilleto Cagnodi, Francisco de Miolano, bastardo Urteriarum, Guillelmo de Cordone domino Marchiarum, Galesio de Cheveluto, dicto Morellet, Petro Chavellot, Humberto Morelli, Jassemeto de Marchiis, Johanni de Chambrovaign, Ludovico Chamot.

[**92**] Perreto Ravoyre capitaneo ix lancearum.

Dom. Ludovico de Poypia militi, Johanni Marescalli de Sanchier, bastardo domini Amblardi de Balma condam, Eynardo Charasat, Amedeo de Chatonay, Aynardo Ravoyrie, Anthonio de Lay, Johanni Liatardi, Petro de Mecorie.

Digitized by Google

[**93**] Dicto Bocanoyra, Bartholomee Rotarii, Beneytono Rotarii, Girardo de Pontey, Laurencio Truchiis, Fracono Rosarii, inel capitaneatu ipsius Bocanigra

Henrieto filio domini Anthonii Turc de Ast capitaneo vj lancearum pro stipendiis suis et Johannis Servage de Frassiney, Quellini, Johannis Baritelli, Nicolai de Montabon, Albrici de Florencia, dicti Cassaveys.

[**94**] Ruberto de Morant Théotonico capitaneo xxvij lancearum stip. suis incluso capitaneatu et stipendiis;

Nycolai de Nullet, Peter Desembor, Vitalini Risat, Auxi de Quenoc, Henrici de Rudiguel, Johannis Varsat, Ludovic de Nus, Ans Destier d'Alamagne, Michaelis Destier, Choulz de Miribet, Henrici de Cologny, Janequini Aduet, Vulliconti Breton, Johannis Vuller, Pascot de Tolent, Conraldi de Vuestenbourg, Johannis de Londres, Raynaudi de Malzo, Conraldi d'Ausbourg, Stephani de Vienna, Jacobi de Souzelbourg, Viarmus de Frant Fort Avis d'Austerit.

Gerardo Rabia, mutuo stip. suis, Henrici d'Alamagnie, Johannis de Benol, Gandulph Destour et Peter Destre, inel capitaneatu.

[**95**] Dom. Johanni de Turre capitaneo iij lancearum.

Jalardo de Sancto Marciali, Anthonio de Casal, Laurencio Nobeyre.

Dom. Johanni de Corgenone, domino de Millonax, baillivo Breyssie et Francisco de Pingontier.

Gandulpho Bergonio de Ast.

[**96**] Dom. Jacobo de Vigiez militi, mutuo super stipendiis suis et Philippi Dangolanent, dicti Lovat de Venton, Hugonis de Fontana, Johannis Molans, Gauterio de Mostrovelz, Girardi de Sauvigny, Simondi de Sancta Maria, Guillelmi de Mandres, Johannis de Mostruels, Petri de Lornay, Johannis Lamberti de Channet, Peroneti Dart, Johannis de Leschaulz, Guioti de Gundens Philippi de Orney, Henrici de Thornie, Johannis de Sinriez, inel capitaneatu, dom. Hugonis de Vaudria militis, Hugoni ejus filio, Augusto de Chauvent, Guioto de Ruppeforte, Jacoti de Granz, Lugueti de Gray, Richardi de Duynt alias de Voufflens, Perrino de Coez, Girardo Lu Gay.

Richardo de Duynt, domino Bastie Sancti Eustacii, Perrino de Thoys.

[**97**] Francisco domino de Montagny capitaneo xiiij lancearum pro stip. suis.

Johannis de Borbon, Tristaudi de Corcelles, Roberti de Sartinens, Guioneti de Sollognie, Perrini de Blanvis, Anthonii Rabutin, Thome de Templo, Henrici du Sonnemter, Petri de Sancto Laurencio, Johannis Championis, Johannis de Bosse, Johannis de Sancto, Henrici de Moncevel, incluso capitaneatu Henrici de Montruel et Guigonis de la Chousse.

[**98**] Arnaudo Dulphie de Comitatu de Foreys capitaneo xiiij lancearum pro stip. suis et :

Johannis Rigaudi, Johannis de Clameres, Stephani bastardi de Saint Porgo, Guillelmi de Vergonay, Ludovici de Verneto, Hugoneti dicti Espagniol, Johannis de Bellomonte, Francisci de la Riola, Johannis Faron, Nicolai de Brancion, Johannis bastardi de Vienna, Guillelmi le Roy, Guigonis de la Chauce.

[**99**] Francisco de Sancto Georgio capitaneo ix lancearum, pro stipendiis suis et :

Ludovici Veterba, Anthonii de Vallepergia [1], Johannis Bornin, Johannis

1. Valperga.

Digitized by Google

Rosa, Huguelloni Fellitaf, Frasterit de Lynis [1], Perpaille de Levillas, Janequin Brish, Anthonii Grassi de Taurino.

[100] Georgio domino de Ferruczasch capitaneo xiiij lancearum pro stip. suis.

Aniquini Ruer, Jacobi Darba, Mallani Personda, Vuillelmi Rotarii, Gairioti Bersond, fratris Johannis de Scalengues [2] militis de Roddes, Johannis de Scalengues, Brocardi de Scalengues, Michaellis Correa, Oliverii de Brenecio, Johannis filii domini Philippi de Brenecio, Angelini Daymel, Villarii Provane, Geori de Boc, Johannis Mercuandi, Henrici Marcuandi et Johannis Musc.

[101] Guillelmo bastardo filio domini Johannis de Vienna alias de Sancta Cruce capitaneo xxiij lancearum infrascriptarum videlicet; Johannis bastardi de Vienna ejus patris, Johannis de Tintrey, Hugonini de Cromary, Johannis bastardi de Vienna, filii domini Villarii en Grete, Johannis Guiot, Perini Chaudepteriot, Peroneti de Gueyneron. Thome Beraud, Johannis Geneveys, Petri Geneveys, Reynaudi de Champrougeroux, Bertrandi de Torlavour, Girardini de Pernay et Petri Penart.

[102] Domino Johanni de Rossillione militi domino de Anso capitaneo novem lancearum videlicet, Gilleti de Vinie, Gomberti de Gumin, Petri Pany, Johannis Bastardi de Bressieu, Guillelmi Girini, Aymari de Reves, Aymari de Chiseaux de Rossillione.

b) **Aliis Militibus.**

[103] Johanni Philippi de Montebeliardo domino de Orbaz, filio domini comitis de Montebeliardo pro stipendiis suis Richardi le Noblat, Johannis de Lomont, Henrici Borgeys, Hermandi de Ville Prot, Peroneti de Coconaus, Guioti de Costa, Henrici Dumaigny.

[104] Dominico Henrico de Sannevy militi, Johanni de Turre, Hugonini Le Carre de Segnaus.

Johanni de Longueville, Stephano de Duerne, Johanni de Montefaucone, Heyrardo Chapiron, Johanni du Maigny, Thiebaudo Choutain, Lanczando de Spiney, Jaquemardo filio quondam Guillelmi de Longueville, Johanni Chatet, Jacoto filio Reynaudi de Longueville, Hugonino de Dompno Martino. — Vauterio de Cusances domino de Bellovidere, Oddeto Prepositi de Santia, Gerardo de Laniron, Theobaldo bastardo de Cosance, Oddeto le Martellet, Guillelmo de Thorayse, Humberto de Cleyron, Jacqueto Falquet, Guillelmo de Villes, Stephano de Borsallie. — Guillelmo de Grandi Villario militi, Henrico de Grandi Villario ejus filio, domino Johanni de Monte Acuto militi, Philippo Guiriaco, Johanni Bon Varlet, Johanni de Lentillers, Humberto de Jorio, Altimando de Millande, Henrico de Greyse, Petro de Ayz, Simondo Costans, Stephano Dornlens, Stephano de Greysie, Philippo domino de Aynie, Anthonio de Gumeriis.

[105] Johanni de Lomby pro stipendiis suis Guillelmi de Binant, Peroneti Calliot, Aniquini de Raon, Johannis Ysnardi, Falqueti de Sauneguy, Johannis Marlet, Francisci de Terrages, Guillelmi de Tolujon, Oddeti de Planat, Guillelmi de Lenant, Remarienti de Sonant, Johannis le Bron, Domini Hugonis de Vaudrie militis Hugonini de Vaudrie e:us filii, Aguti de Chavayn, Guioti de Ruppe Forti, Jacoti de Grant.

1. Leyni.
2. Scalenghe.

Digitized by Google

[**106**] Domino Girardo bastardo de Novocastro militi pro stip. suis et domini Vauterii de Columbo militis, dom. Hugonis Derrin militis, Petremandi de Van Matriel, Johannes bastardi dou Terrail, Johannis Libornet de Morteaux, Tyetricis de Baudran, Godofredi de Torcellery, Ottonini de Priet de Boclans, Claveti de Diesez, Johannis de Belfort, Stephaneti de Boflens, Johanis Grassoti de Serrata, Johannis de Livron, Octonini Le Bel de Noysie, Johannis de Noysie, Johannis Dorchans, Reynaudini de Verceaux Johannis Hori de Belrestoir, Johannis Alamant de Collieges, Girardi de Mortier, Anthonii de Strabin, Vullielmi de Renat, Ulric de Ebonet, Vauterii de Gotelan, Turini Renelmant, Johanis de Foncines, Mesquellini Falceis, Peroni Despiney, Ottonini de Noysie, Sadol de Albant de Plania, Nicodi de Divone, Anthonii Championi, Berteleti de Vesoncier, Jacquemeti de Bastia.

[**107**] Domino Anthonio de Turre domino de Irlens et Darcontier militi mutuo super stipendiis suis Francisci de Viegio, Francisci de Pont, Petremandi Forga, Ansely de Duins, Johannis bastardi de Blonay, Fric bastardi de Brandicto, Geronimi de Gabestey, Henrici Moyno, Alegi de Outingliez, Hans Venizian, Henrici Lornembert, Henrici Morgas, Amedei de Rossillione, Guillelmi Darbugnion, Johannis Dalay, Francisci de Monfarcon, Guillelmi de Novassella, Burquilly Folla, Stephani Colonella, Georgi de Dreysie, Petri de Novasella et Johannis de Montefalcone, Henrici de Lucelzufen. Brocardi Ferramet, Hans Mulx, dicti Hytellon, Girardi de Estavoyriaco, Hudriseti Calliat, Mansealli, et fuerunt *(les derniers)* licentiati in campis prope Anconam, Guillelmi d'Alinge.

[**108**] Ludovico domino de Cossonay pro capitaneatu viginti quatuor lancearum, ipso incluso et pro capitaneatu domini filii domini Nicodi de Bloynay, Johannis de Corcelles, Johannis de Mons, domini Lancelloti Borgesii de Gayo militis, Francisci de Brussinel, Petri Davencho, Johannis Marchand, Johannis de Bannies, Reymundi Rubei, Girardi de Thesaux, Nycoleti bastardi de Bettens, bastardi de Sancto Martino, Ludovici de Biery, Petri de Chanronay, Aymonis de Lucingio, Henrici Revenerii, Johannis de Morles, Jacobi de Columberio, Petri bastardi Borgeys, Johannis de Senarclens, Girardi filii Ottonini de Estaveyaco, Petri de Blonay, Petri de Laugnis, Guillelmi de Lavignie, Nicoleti Coynet, Guichardi de Monboyron, Johannis de Corselles.

[**109**] Johanni de Spata de Burgundia, pro stip. suis Guioti du Verney, Petri de Verney, Johannis de Bonvillei, Hugonis de Gray, Petri de Luyserna, Hugonis de Maillie, Bastardi de Malpre, Alleint le Breton, Petri de Caet, Amedei de Moyson, Petri de Miribello, Guillelmi le Fornion, Simonini de Villeta, Richardi de Grison, Reynaudi de Spata, Stephani Fauquier, Guioti Darbois, Johannis Davanchier, Bastardi Gracchin, Johannis Darboy, Pinczardi de Visanczon, Estoud Longre, Poleti de Monte Joveto.

[**110**] Domino Stephano de Balma militi, marescallo Sabaudie, sub stipendiis quaterviginti franchorum auri per mensem, dom pro lancea sua quam pro officio Marescalcie, ex ordinacione Domini, ac eciam pro capitaneatu quadraginta quatuor lancearum ejus comitive Petro bastardo de Sancto Georio, Jaquemeto de Sillingio, Francisco de Chillie, Hudriseto de Balma, Nantermeto de Jussiaco, Hugonino de Lafay, Andrea bastardo de Sillens, Johanni Delescant de Breysia, Girardo de Livrone, Petro de Sancto Sulpicio dicto Poepy, Domino Richardo de Langino militi, Petro de Anne-

Digitized by Google

riis, Vites. de Castronovo Jacquemeto de Jussiaco, Guillelmo de Ravorea, Petro de Villa, Johanni de Ravorea et Johanni de Arlo, Beraudo de Meroges, Guillelmo de Meroges, Guillelmo domino de Germola, dicto Grant Guillaume, Bastardo Grom, Johanni de Bua, Johanni de Crimigny, Reymundo Berengerii, Guillelmo Berengerii, Gervasio de Fillens, Johanni Bastardo de Fillens, Anthonio de Fillens et Johanni de Fillens, Johanni Baron, Jocerando Doncieu, Johanni Ferlay, Ludovico de Boxosello, Thome Pany, Trolliardo de Lisigney, Vincentio de Verneto, Stephano de Verneto, Johanni de Vallegrignosa, Girardo de Piveron, Guillelmo de Champaney.

(A suivre.) S. CORDERO DE PAMPARATO.

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Comité des trav. historiques. Bull. archéol. — 1890. J.-B. GIRAUD : *Les épées de Bordeaux* (il s'agit de Bordeaux, près de Chambéry, et non plus de Bordeaux, en Guyenne. Cp. sur cette étude *Rev. sav.* 1898 p. 101. — 1897. L. MAX-WERLY : *Ornementation du foyer depuis la Renaissance* (cite une taque aux armes d'Ant. de Luxembourg et de Marg. de Savoie du musée de Troyes n° 598). — 1898. A. BLANCHET : *Ateliers de céramique dans la Gaule romaine* (n'est pas au courant en ce qui concerne notre département). Max BRUCHET : *Inv. du château d'Annecy en 1393* (intéressant surtout en ce qui concerne manuscrits, tentures, tapisserie et lingerie). — 1900. J.-B. GIRAUD : *Les épées de Rives*, p. 86 (commerce de fer entre Allevard et la Savoie). J. GAUTHIER et P. BRUNE : *Etude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du XVII° au XVIII° s.*, p. 362 (dans la cathédrale de St-Jean de Besançon existait une statue en cuivre doré d'Alix de Savoye, femme d'Hugues, comte de Bourgogne, dont les religieux firent vers 1750 une lampe pour le chœur).

Bull. histor. et philologique. — 1895. A. PRUDHOMME : *Lettres adressées à Gui de Maugiron durant les guerres du Piémont et du nord de la France* 1545-1562. Certaines parlent de l'occupation de St-Jacquème, en Tarentaise, d'un envoi d'artillerie dans cette place ; d'une tentative du capitaine Mascot contre elle, de l'état des routes. Deux sont écrites par Claude de Savoie, comte de Tende. Abbé TILLET : *Doc. relatifs au monastère de N.-Dame du Plan. près de Bollène* (*Vaucluse*) ; est cité Aymon de Alouzier, lu peut-être pour *de Alonzier*, vice-recteur du collège St-Nicolas d'Annecy, à Avignon. L. DE LA BRIÈRE et René DE MAULDE : *Lettres de Ferry Carondelet à Marguerite d'Autriche*, 1512 ; sont cités l'archev. de Maurienne, P. de la Beaume, Augustin de Asellis, président du duc de Savoie. Maurice DUMOULIN : *Jacques de la Fin* (seigneur du Bourbonnais, sa mission en 1557 auprès du duc de Savoie, avec Charles-Emmanuel en 1600. Max BRUCHET : *Mirabeau et Mad. de Monnier*. Mirabeau a enlevé Mme de Monnier, femme du premier président de la chambre des comptes à Dôle ; les deux fugitifs sont recherchés en Savoie et signalés. (Cf. Paul COTTIN : *Le Roman d'amour de Sophie de Monnier et Mirabeau, 1776-1781*. Paris, Plon 1902.)

1896. F. MOLARD : *Invasion des Français en Piémont*, 1536-1559 d'après les lettres de leurs *informateurs* aux ducs de Mantoue. Eug. THOISON : *Contribution à la biogr. de Jacques Ier Androuet du Cerceau* (ne paraît pas s'être retiré à Annecy en 1583). M. BRUCHET : *L'Emigration*

Digitized by Google

des Savoyards originaires du Faucigny au XVIIIe s. (s'explique par la situation misérable du paysan et l'insuffisance du commerce local.)

1898. De Gérin-Ricard : *Anciens registres paroissiaux de Provence*; donne l'acte de baptême d'Honoré d'Urfé, le 11 fév. 1567, et dont le parrain fut Honoré de Savoie, comte de Tende. — 1899. Cuissard : *Contrat de mariage de Jacques Bongars*, devant épouser Odette Spifame, dont le père sieur de Challonge, possédait des biens à Bourdigny, au bailliage de Gex, en Savoie. Baguenault de Puchesse : *Révolte et mort du maréchal de Bellegarde* (Emmanuel-Philibert semble avoir joué dans cette affaire un rôle plutôt conciliant). — 1900. Arnaud : *Patente d'immunité*, accordée en 1650 par Charles-Emmanuel à un habitant de Turin, père de douze enfants. U. Chevalier : *Etude critique sur l'origine du suaire de Lirey-Chambéry-Turin* ; montre qu'à Lirey les papes en toléraient seulement l'exhibition, que les chanoines de Lirey le confièrent en 1418 à Humbert. comte de la Roche ; que sa veuve, au lieu de les leur restituer, le céda au duc Louis I de Savoie, et qu'il fut ensuite transporté de Chambéry à Turin. — 1900. Max Bruchet : *Instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son duché de Savoie en 1721* (elles touchent l'organisation politique, sociale et économique de son duché et règlent même certains points de cérémonial ; l'auteur, dans une introduction documentée, met bien en relief l'énergique figure du premier roi de Sardaigne).

Bull. des sc. économiques. A. de Foville : *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, t. II, 1899. J. Corcelle : *Les maisons-types en Savoie* (renseignements exacts, sauf une certaine confusion dans la subdivision en maisons-types de haute montagne et en maisons-types de plaine ; l'auteur aurait dû réserver la dénomination de chalets aux demeures temporaires en bois de la haute montagne élevées près des pâturages dans les endroits les plus commodes pour le bétail et qui sont surtout des fruiteries ; le moindre de ces chalets coûte 2,000 fr., avec une écurie pour une dizaine de vaches, si toutefois le bois est à proximité et n'est pas acheté. Ce que l'auteur appelle maisons ou chalets de montagne (p. 236), ce sont des maisons villageoises mi pierre, mi bois, en forme de chalets et dont la moindre coûte 4,000 fr. (fig. 2) ; le type de chalet (?) de la fig. 1 vaut près de 7,000 fr.

1900. L. Salefranque : *La fortune privée en France.* Nous donnons les chiffres qui concernent la Savoie et la Haute-Savoie : valeurs constatées : 21,900,000 et 19,700,000 fr. ; fortune privée : 676,200,000 et 608,200,000 francs ; soit par tête 2,602 et 2,287 fr. Dans ces totaux, les biens meubles entrent pour 191,500,000 et 185,200,000 fr. Ceux-ci se subdivisent en : valeurs mobilières : 37,500,000 et 50,200,000 fr. ; meubles incorporels : 126,300,000 et 106,200,000 ; fonds de commerce : 7 millions et 4 millions 600,000 ; meubles corporels : 20,700,000 et 24;200,000 ; fortune immobilière 484,700,000 et 423 millions ; fortune immobilière urbaine : 268,600,000 et 213 millions ; — rurale : 216,100,000 et 333,500,000 (d'après l'enquête de 1898, effectuée par l'Administration de l'enregistrement). — 1901. Id. : transmissions immobilières par ventes ordinaires, en millions de fr. : 8.8 et 10.5 ; par licitation et soultes 0.8 et 1.2 ; par capitaux taxés 77,200 et 130,000 fr. ; par capitaux mis en mouvement : 154,400 et 260,000 fr. au point de vue des mutations immobilières la Savoie occupe le 74me rang pour les ventes et le 77me pour les échanges ; la Haute-Savoie les 65me et 68me rangs.

Digitized by Google

Congrès archéologique, Nimes 1897. J. DE St-VENANT : Anciens vases à bec (dits du type pégau, à bec ponté ; qqs-uns ont été trouvés en Maurienne ; aucun, jusqu'ici, en Haute-Savoie).

Congrès des soc. sav. savoisiennes, Aiguebelle 1894. C.-A. DUCIS : *Les Alpes Cottiennes, royaume et préfecture* (cp. *Acad. delph.* t. XI.) Chanoine TRUCHET : *Établissement du conseil municipal d'Aiguebelle en 1682.* C[te] DE MARÉCHAL DE LUCIANE : *La mestralie de St-Michel en Maurienne.* Abbé J.-E. BORREL : Le précepteur du roi V.-Emmanuel (M[gr] Charvaz). Abbé GONTHIER : *Relations historiques entre les diocèses de Maurienne et de Genève.* DE SOIRIER D'EVIRES : *Le capitaine adjd.-major Jos.-Maurice Nicollet en Espagne et à Waterloo.* Florim. TRUCHET : *N. sur qqs. peintures de la cathédrale de St-Jean de Maurienne.* F. BUTTARD : *Mad. de Warens et J.-Guill. Sautier de la Balme* (contrat et supplique au roi au sujet de l'exploitation des mines de la H[te]-Maurienne). Eug. RITTER : *Liste des saints honorés dans le diocèse de Tarentaise.* Abbé PONCET : *Qqs. contrats d'apprentissage et de louage au XVII[e] et XVIII[e] s.* Abbé GROS : *St. André pendant l'occupation espagnole 1742-1748.* Abbé RECHU : *Le chan. Sébastien Brunier et l'atterrissement des iles de Barouchat* (ses déboires sous la Révolution). Abbé FRANCOZ : *N. sur les variétés du patois à Lans-le-Bourg, Modane, St-Michel et St-Jean de Maurienne.* Chanoine TRUCHET : *Le château de Ste-Hélène sur Isère.* L. DUFOUR-VERNES : *Analyses de notaires.* Chanoine CHEVALIER : *Note bibliog. et littéraire sur la nouv. édition des œuvres de St-Fr. de Sales.* Chanoine TRUCHET : *Conférence sur le château de Charbonnières.*

Evian 1896. A FOLLIET : *Les Savoyards à l'armée d'Italie 1796.* Le P. BOCCARD : *N. hist. sur le collège d'Evian.* A PERRIN : *N. inéd. sur Denis Moène de Copponay* (médecin empirique, 1674-1699). Abbé GROS : *Entrée de Mgr Conseil à Chambéry.* Eug. RITTER : *Les saints honorés dans le diocèse de Genève.* Chanoine CHEVALIER : *Date de la mort de St-B. de Menthon 1086.* A.-M. BRASIER : *Les princes de Savoie aux eaux d'Evian.* Max BRUCHET : *Qqs. symboles de transmission de propriété en Savoie.* Abbé J.-F. GONTHIER : *L'archev. de Gribaldi et sa parenté* (son testament à Evian ; généalogie). Abbé Jos.-Em. BORREL : Le précepteur du roi V.-Emmanuel II (M[gr] Charvaz ; v. 1894). Abbé JEUNET : *Louise de Savoie* (énumère plusieurs erreurs des historiens). Curé PONCET : *Statuts de la confrérie du St-Nom de Jésus.* Fr. MUGNIER : *Les dixains de Jehan de Boyssoné pour Franç. de Miosinge, d'Annecy 1540.* Cés. DUVAL : *Souvenirs de guerre du général baron Pouget* (1806-1809). Fr. DESCOTES : *Genèse du monument de Maistre.* D[r] F. CHIAÏS : *Sur les effets de l'eau d'Evian.* A. NAEF : *Communic. sur le château de Chillon* (bâti au XI s., reconstruit au XII[e], transformé en 1264 par le comte Pierre II, achevé vers 1300 sous le comte Amédée V). P. BOURBAN : *Confrérie de St-Amédée* (à S[t]-Maurice ; statuts de 1764, membres, etc.). Cl BLANCHARD : *La châtellenie d'Aix a-t-elle fait partie du baillage du Chablais ?* (confusion faite par certains avec *Aquianum*, Evian). D[r] Ed. DUFRESNE : *Jules Vuy* (biogr. et œuvres). J. DUBOULOZ : *Un docum. du XIII[e] s.* (vente en 1294 par Raym. de Lucinge à Béatrix de Faucigny de biens possédés à Mont-Saxonnex). Cés. BALLIARD : *Les rois de Sardaigne aux eaux d'Evian.* Jules MICHEL : *Abbaye de St-Maurice* en Valais ; résultat des fouilles sur l'emplacement des anc. basiliques de St-Maurice d'Agaune, autrefois

Digitized by Google

Tarnadæ; insc. romaines dont une à Deo Sedato. Abbé L.-É. Piccard : *Les ducs de Savoie et la Réformé dans les bailliages de Chablais,* etc., 1567-1599, doc. inéd. (articles présentés par les ministres à la signature d'Emmanuel-Philibert ; lettres-patentes en faveur des villes d'Annemasse et de St-Julien. A. Duplan : *Arrêt criminel du Sénat de Savoie et arbitrage* 1610-1611 (entre Claude de Blonay, curé de Sciez et Georges de Grilly, seig. de St-Paul ; actes passés à Annecy). Dr Gasp. Bordet : *La chambre des Archives dans les anc. maisons d'Evian* (archives de la fam. Bordet).

Chambéry 1899. Rapports sur les travaux des sociétés. Chanoine L. Bouchage : *Transaction au prieuré de Lémenc* 1560. Max Bruchet : *La Chambre des comptes de Savoie et ses archives* (fut instituée d'abord pour la vérification des comptes des agents domaniaux, au xive s. ; transportées à Turin, ces archives renferment les dépenses d'hôtels des souverains, les registres des trésoriers généraux, les comptes de châtellenies, subsides, constructions, revenus du domaine, etc.). Pascalein : *Origine du nom de Maurienne* (d'une ancienne villa romaine Mauriana, devenue plus tard St-Jean de M. et dont le nom s'est ensuite étendu à la vallée dès le viiie s.). Jos.-Em. Borrel : *Origines du christianisme en Tarentaise* (d'après un manuscrit apocryphe). Chan. Chevalier : *Parallèle entre St-François de S. et le cte Jos. de Maistre.* Fr. Descotes : *La table au Sénat de Savoie* (menu d'un grand dîner en 1783). Fr. Mugnier : *Notice sur Ant. Govéan.* Eug. Ritter : *La Savoye,* poëme de Jacques Peletier du Mans (cite qqs. passages). Chan. Léon Bouchage : *Le marquis Alexis Costa,* économiste savoyard, 1726-1797 (sa famille, sa maison, sa vie). And. Perrin et abbé Gonthier : *Patentes de bourgeois à Fr.-Xav. Maistre,* à Chambéry et à Annecy 1756-1773. And. Perrin : *Anc. coutumes relatives aux mariages en Savoie.* Fr. Descotes : *Marie-Louise de France au Carmel de St-Denis* 1737-1787 (d'après les archives de Sales). C. M.

* * *

Le prix Marcellin-Guérin destiné à récompenser les ouvrages « qui paraîtraient les plus propres à honorer la France ; à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères et à ramener notre société aux principes salutaires pour l'avenir », a été décerné, cette année, par l'Académie Française, à notre compatriote M. Auguste Terrier, d'Annecy, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, pour le volume *Un Siècle d'Expansion coloniale,* qu'il a publié récemment en collaboration avec M. Marcel Dubois, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne.

Cet ouvrage a déjà été couronné par la Société de géographie de Paris et par la Société de géographie commerciale qui lui ont décerné la première, une de ses médailles, la seconde, le prix Castonnet. Il a été honoré également d'une souscription de la ville de Paris pour ses écoles publiques.

Notre compatriote a tenu à faire hommage d'un exemplaire de cet utile travail à la Bibliothèque de la ville d'Annecy et à la Société Florimontane.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

7474. — Annecy. Imprimerie Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 8 octobre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture du programme du XLI[e] Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le 14 avril 1903. Les mémoires devront être adressés au cinquième bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, avant le 20 janvier prochain, afin d'être soumis à l'approbation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment acquis.

Journal de la campagne de Piémont pendant l'année 1691 et du siège de Montmélian sous le commandement de M. de Catinat..., par M. Moreau de Brasey : Paris, 1692, in-12. (Achat.)

1900 : *IV° Congrès de Chimie appliquée, tenu à Paris du 23 au 28 juillet 1900.* Compte-rendu in-extenso, par M. Henri Moissan et M. François Dupont. Paris, 1902. 3 vol. in-8°. (Don de notre collègue M. Dupont.) Remerciements particuliers à M. Dupont.

Chantre : *Notice sur la Vie et les Travaux d'Albert Falsan.* Lyon, 1902. (Don de l'auteur.)

Coulloy Marcel : *Nouvelle France,* poésies. Paris, 1885, in-8°. (Don de l'auteur.)

L'échange de la *Revue savoisienne* est consenti avec le *Bulletin of the Lloyd library of Botany* de Cincinnati (Ohio).

M. Désormaux annonce que le *Dictionnaire Savoyard* paraîtra très prochainement.

Le Président se fait l'interprète de tous les membres de la Société pour féliciter M. Désormaux de le voir enfin arrivé au terme de ses laborieux efforts.

M. Marteaux offre à la Bibliothèque de la Société de la part de M. Bourron, membre de l'Académie Delphinale, quelques épreuves photographiques représentant les sites ou les monuments visités par nos collègues.

Digitized by Google

M. Nanche offre également quelques cartes postales représentant l'éruption de la montagne Pelée et les restes de Saint-Pierre de la Martinique.

Le même dépose pour le Musée, de la part de MM. Paccard frères, des moulages en plâtre, des inscriptions et des motifs d'ornementation qui décoraient une cloche du xvie siècle mise à la fonte à Annecy-le-Vieux. Soit une bande formée d'un rinceau de fleurs, quatre médaillons sculptés représentant saint Georges, saint Joseph, saint Pierre et une Vierge à l'enfant Jésus.

L'inscription porte en caractères gothiques :

IHS XRS VENIT IN PACE : DEUS HOMO FACTVS EST FAIT L'AN MIL VCCCCC XI

Il y a dans la date une évidente erreur de l'artiste qui a ajouté un V en trop en avant des CCCCC.

M. Bruchet donne quelques détails sur l'excursion de l'Académie Delphinale à Annecy.

Samedi 5 août dernier, les membres de cette Société amie étaient reçus à la gare de Lovagny, par une délégation de la Florimontane : MM. Guinier, Le Roux, Serand et Bruchet. Parmi les excursionnistes se trouvaient M. Nicolet, président de l'Académie Delphinale, M. Prudhomme, secrétaire perpétuel, M. Robert de Massy, M. Sibut, M. de Miribel, M. de Magny, M. le général Livet, M. Perrier, M. de Vernisy, M. l'abbé Prunières, M. l'abbé Sennequier-Crozet, M. Bourron et M. Ogier. Quelques dames avaient bien voulu se joindre à la caravane. Après la visite des Gorges du Fier et une courte excursion à la Mer de Rochers, les membres de l'Académie se sont dirigés en passant par le pont de Pontvert, sur le château de Montrottier où le maître de céans, M. Frèrejean, leur avait aimablement fait préparer quelques rafraîchissements. MM. Bruchet et Le Roux donnent quelques détails archéologiques tandis que M. Serand rappelle les curieuses légendes du château et du Pontvert.

Dans l'après-midi, à trois heures, le général Brunet fait à ses anciens amis de Grenoble, les honneurs du château d'Annecy ; puis les vieux quartiers, le Palais de l'Isle, les souvenirs de Madame de Warens et de Rousseau attirent leur attention jusqu'au moment de se rendre dans les salons de l'Hôtel-de-Ville où les attend un vin d'honneur, offert par

Digitized by Google

la Florimontane. M. Boch, maire d'Annecy, s'est empressé de souhaiter une cordiale bienvenue à nos hôtes, au nom de la municipalité. M. Nicolet a exprimé les remerciements des membres de l'Académie Delphinale, pour l'accueil sympathique qui leur avait été réservé. Enfin M. Marteaux, au nom du bureau de la Florimontane, a fait ressortir l'heureuse influence des relations cordiales, déjà anciennes, qui unissaient les deux sociétés.

La journée archéologique s'est terminée par la visite du Musée, sous la direction de M. Le Roux. Le soir, Delphinaux et Florimontans étaient réunis dans un banquet, à l'hôtel Verdun. Le Président de l'Académie Delphinale, à l'heure des toasts, a rappelé le brillant passé de la première Académie Florimontane et l'œuvre laborieuse de la Société actuelle. Le général Brunet, M. Balleydier et M. Bruchet ont prononcé ensuite quelques paroles pleines de cordialité.

Le lendemain, à 7 heures, MM. Marteaux, Nanche, Fontaine, Désormaux, Serand et Bruchet attendaient devant l'hôtel Verdun nos amis de l'Académie Delphinale. Quelques autres membres s'étaient excusés de n'avoir pu prendre part à l'excursion projetée, notamment MM. Mugnier, A. Crolard, Ducloz, Buttin et Charvier. La petite caravane est partie en voitures à la recherche de l'inscription de *Tincius Paculus* sur l'antique voie romaine, visitant au passage le clocher roman d'Annecy-le-Vieux et son incription lapidaire du 1er siècle. Un temps magnifique a favorisé la promenade de Dingy-Saint-Clair. Au retour, M. de Menthon et quelques personnes de sa famille ont bien voulu faire les honneurs du fier château féodal, dont la restauration scrupuleuse a excité le plus vif intérêt. Tout en appréciant un frais vin blanc, gracieusement offert sur la terrasse qui domine le lac, les yeux des visiteurs cherchaient Talloires que l'on va bientôt rejoindre, après de justes remerciements adressés à M. de Menthon pour un accueil si sympathique.

Un excellent déjeuner attendait les excursionnistes à l'hôtel de l'Abbaye. Sous les arcades du cloître, dans une dernière allocution, M. Marteaux, au nom de la Florimontane, a fait ressortir la nécessité pour les deux Sociétés sœurs de se connaître encore davantage. « Nous avons la même origine, a-t-il déclaré, et cette origine plonge dans un passé lointain. Nous sommes fils d'Allobroges, mais plus encore fils de Romains, nous ne pouvons oublier que votre Vienne a été autrefois

Digitized by Google

notre capitale florissante, notre Rome, berceau de notre patriotisme provincial. » Il a ensuite témoigné le désir qu'il y eut entre les deux Sociétés une communion plus intime, soit par collaboration, soit par des voyages, « pour la plus grande gloire de la patrie commune ».

Des applaudissements unanimes ont accueilli ces paroles et le vœu formé par le Président de l'Académie Delphinale pour une prochaine réunion des deux Sociétés. C'est en se disant un cordial *au revoir* que Delphinaux et Florimontans se sont séparés le soir à la gare d'Annecy.

M. Moussard, préfet de la Haute-Savoie, a bien voulu acheter pour les offrir à la Société, les deux ouvrages suivants :

Historia della Vita di S. Francesco di Sales, vescovo di Geneva, Milano, 1665, in-4°.

La Vita di S. Francesco di Sales, vescovo e principe di Geneva, Venezia. 1789, in-4°.

M. Duval, sénateur, a envoyé aussi pour les archives de la Société, la photographie d'une lettre de Charles-Emmanuel Ier, relative à la garnison du fort Sainte-Catherine, du 19 septembre 1590.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Bruchet attire l'attention sur l'intérêt d'une notice que M. Carta, bibliothécaire de l'Université de Turin, lui a adressée sur un missel de Félix V, qui a figuré à l'Exposition d'art sacré de Turin en 1898. La Société exprime le désir que ce travail soit publié dans la *Revue*.

Il donne communication d'une lettre de M. Vuarnet, signalant la trouvaille à Loisin au lieu dit Ballavais, d'un denier en argent d'Hadrien : HADRIANUS AVGUSTUS. Tête laurée à dr. au revers. COS III avec un guerrier debout tenant la haste de la main gauche et une victoire ailée de la main droite.

M. Marteaux a vu chez M. Gouville, à Préle (Menthon), une cloche haute de 0m28, d'un diamètre de 0m24, pesant une vingtaine de kilogs et qui, d'après l'opinion du propriétaire, avait dû appartenir autrefois au prieuré de Viuz-Faverges. Elle porte, vers la calotte l'inscription : LOVVE SOIT IESVS MARIE JOSEPH, en lettres de 0m015, chaque mot étant séparé par un petit ornement. En dessous se lit la date 1676. La partie centrale est décorée d'une croix de Lorraine dans un cadre de S ornées, d'une croix simple, d'un cadre ovale radié enfermant les initiales IHS surmontées d'une croix et placé entre deux feuilles de laurier, d'un bouquet de trois de ces mêmes feuilles;

Digitized by Google

au bord de la panse : I. BASSAND A. FAVERGES. Il communique les estampages de ces motifs de décoration.

Le même rend compte d'une excursion qu'il a faite, il y a déjà quelque temps, à Alex, au lieu dit le *Château-Vert*. En partant de l'église ou du château actuel, on parvient par un sentier à un petit plateau au mas du Pomier-Dessus, où s'élevait, dit-on, ce vieux château détruit il y a cinq cents ans. En 1864 l'instituteur en avait évalué la superficie à sept ares et y avait signalé, dans le *Répertoire archéologique* des trouvailles d'ossements, de ferrailles, de monnaies et d'un cachet. Ayant eu l'occasion d'interroger un des habitants du lieu, M. Marteaux apprit qu'en effet le s^{r} Longuet, ayant miné ce terrain vers 1862 y avait découvert des murs rectangulaires de 1^{m}50 d'épaisseur dans la partie nord tandis que dans la partie sud-est, où il supposait que s'élevait le donjon au-dessus du ravin d'un petit nant, ils atteignaient deux mètres. Dans l'espace intermédiaire, Longuet et d'autres fouilleurs recueillirent des ossements, un mors de cheval en bronze, des rondelles trouées du même métal ; au centre du mamelon une couche de chaux épaisse de 0^{m}10 ; sous le jardin n° 4917, au cad. de 1730, une sorte de béton, enfin aux environs immédiats, des monceaux d'os de porcs à demi brûlés. Un chemin pavé menait de ce château au sentier avenant. A qui appartenait cette bâtisse seigneuriale dont il ne reste plus que le souvenir ?

Au sujet de cette communication, **M. Gonthier** croit qu'il s'agit d'un ancien château ruiné dit Vermont, ayant appartenu aux nobles de Coysin, de Chambéry, originaires de Bresse.

D'après M. de Foras, Louis II de Coysin possédait au village de Chanay (sans doute Chanay sur la rive droite du Rhône), une maison-forte nommée *Vermont* dont il obtint l'érection en maison noble et forte, le 22 janvier 1654. Devenu propriétaire à Alex d'un vieux castel, il lui aura donné le nom de sa maison d'Outre-Rhône, comme cela se faisait souvent.

Si la maison-forte de la Loy, dont il est fait mention dans l'histoire des Menthon n'est pas le château actuel d'Alex, on pourrait supposer que c'était celui de Vermont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Digitized by Google

Séance du 5 novembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

GONTHIER (abbé J.-F.) : *Le Bois de Bret ou Evian et Meillerie aux XIVe, XVe et XVIe siècle*, Annecy, 1902, in-8°. (Don de l'auteur.)

LAVOREL (J.-M.) : *Etude sur la Famille d'autrefois*, Annecy, 1902, in-8°. (Don de l'auteur.)

M. l'abbé BOUCHAGE fait hommage à la Société, comme souvenir de son ancien vice-président Ducis, d'une liasse de notes manuscrites et de parchemins trouvés dans sa succession.

La Société adresse à tous ces donateurs ses vifs remerciements.

M. Bruchet annonce que les ruines de Saint-Jean-d'Aulps achetées récemment, grâce à l'intervention de MM. SUISSE et RAILLON, viennent d'être classées comme monument historique par décret du 6 octobre 1902.

Le Conservateur du Musée annonce que M. RASSAT, instituteur en retraite à Gruffy, a bien voulu donner au Musée les pièces les plus intéressantes de sa collection, soit quelques monnaies de Savoie et autres, des fossiles provenant du Semnoz ou des bords du Chéran et surtout les antiquités gauloises trouvées autrefois sous le meurger du Molard, consistant en une épée, un fer de lance, un javelot, une fibule, trois défenses de sangliers et deux dents d'ours avant servi de pendeloques à un collier, plus deux crânes humains trouvés au lieu dit la Sablière, confiées par M. Rassat au Dr Thonion qui en fera la remise prochainement. Ces pièces viendront heureusement compléter dans les vitrines de l'archéologie régionale, la série de la belle trouvaille de Gruffy.

La Société adresse ses plus chaleureux remerciements au généreux donateur et sur la proposition de **M. Le Roux**, elle attribue à M. RASSAT une subvention de 20 francs pour lui permettre de continuer les fouilles dans la portion encore existante du meurger.

M. Le Roux fait circuler la photographie d'une peinture donnée autrefois au Musée par l'Administration des hospices

Digitized by Google

d'Annecy. Ce tableau qui est probablement la partie centrale d'un triptyque, est une peinture sur bois de 0m84 de hauteur sur 0m53 de largeur, et représente un *Couronnement de la Vierge*. La Vierge à genoux et les mains jointes dans une attitude de recueillement, est revêtue d'une robe rouge. Ses cheveux blonds se déroulent en arrière et sur les côtés d'un lourd manteau bleu d'azur aux plis rigides. Deux anges dans l'attitude du vol, soutiennent au-dessus de sa tête une couronne enrichie d'émaux. A gauche, un ange musicien dont on ne voit qu'une partie de la tête et une main touche de l'orgue ; à côté de lui un ange tient des cymbales, tandis qu'un autre à droite pince de la harpe. On voit à droite la main bénissante et le bras d'un personnage revêtu d'une robe.

Les fonds sont dorés et les rayons de la gloire qui nimbe la tête de la Vierge, sont gravés au pointillé. La facture des figures et les ornements en forme de flamme semés sur le manteau de la Vierge, les instruments de musique, le sentiment particulier qui se reflète sur les visages, donnent à penser que cette peinture est l'œuvre d'un artiste italien de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Suivant l'avis de l'éminent peintre Luc-Olivier Merson, auquel la photographie a été soumise, ce tableau dont le sujet est intéressant et d'une rencontre fréquente, présente bien le caractère des œuvres italiennes de cette époque avec leurs défauts et leurs qualités.

Ce panneau était un peu détérioré, une partie du manteau notamment était effacée. Le Conservateur en a fait prendre une photographie afin de conserver un témoin de l'état primitif et en a confié la restauration à M. KERINGER, professeur au lycée, qui s'est acquitté de ce travail délicat avec beaucoup de discrétion et un profond sens artistique.

Le même montre trois objets en bronze, recueillis dans la Saône et offerts au Musée par Mme Georges MARTIN : une chaînette à mailles alternativement fer et bronze, réunies à l'endroit du fermoir par un petit tube cylindrique en verre bleu et deux bronzes d'usage indéterminé.

M. Marteaux croit reconnaître dans l'un de ces objets le robinet d'un réservoir ou récipient quelconque par comparaison avec un bronze analogue trouvé dans le Rhône près de Lyon [1].

M. Gonthier donne connaissance de la note suivante ex-

1. V. *Bull. archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1898, p. 540. — Salomon REINACH : *Bronzes figurés du Musée des antiquités nationales*, n° 296. — BABELON : *Catal. des bronzes antiques de la Bib. nat.* n° 1,885 et 1,886.

traite par M. Em. Vuarnet du *Centenaire de Diez*, Genève, 1894 :

« Victor Duret (auteur de la *Grammaire savoyarde*) étant professeur au collège d'Annecy, avait invité Roumanille, le poète provençal, à faire partie de la Société Florimontane.

« Dans une lettre datée d'Avignon, le 17 janvier 1859, Roumanille répond en ces termes :

« On m'a fait l'honneur, pour ainsi dire à mon insu, de « *m'élire membre correspondant* de l'Académie de Castres, « que si vous tenez à me mettre dans quelque coin de l'Aca- « démie de saint François de Sales, je vous laisserai faire de « tout mon cœur. J'aime trop ce grand saint et, vous aussi « pour faire fi de votre proposition ; mais ce ne serait que par « respect pour le saint et par amitié pour vous. »

M. Fontaine fait passer le calque d'une inscription du xve siècle, qu'il a relevée sur une porte à Thuy près de Thônes. Eu égard à l'intérêt présenté par certaines ligatures de lettres, la Société décide que la reproduction en sera publiée dans un des prochains fascicules de la *Revue*.

M. Marteaux revient sur le mot *bezière* dont il a précédemment parlé. L'existence du patois *bedière* qu'on ne lui avait pas signalé, détruit l'étymologie qu'il en avait donnée et nous fait remonter à une forme *bedaria* particulière à notre région et ignorée, non seulement de Ducange, mais même de l'abbé Billet. Celui-ci ne cite en effet, dans son Glossaire des mots de la basse latinité, publié dans les *Mém. de l'Académie de Savoie*, 1861, doc. II, que *biale* et *bialeria*, avec le sens de canal, aqueduc servant à amener l'eau à la roue d'un moulin, sens qu'ont tous les dérivés assez nombreux de cette famille. Ils sont énumérés dans Ducange sous les formes *bedale*, *bedalis*, xie siècle, *bedalium*, plus tard *beale*, *bialis*, d'où le marseillais *beal*, lit de ruisseau, *bialera* et *bialeria*. Le simple *bedum* qui désigne la palissade faite pour contenir l'eau en avant du moulin afin de la faire tomber sur la roue avec plus de force, remonterait d'après Littré, à l'ancien haut allemand *betti*, maintenant *bett*, lit, par métaphore lit d'un cours d'eau, et d'après M. Bourciez (*Phonétique française*, p. 161) au germanique hypothétique *bedu*, d'où descendrait ainsi le français *bief* ou *biez*, en notre patois *bi*.

Le même a appris que M. Dangon, en extrayant de l'argile pour sa tuilerie de Saint-Jorioz avait trouvé autrefois deux haches en pierre dont il a donné l'une à M. Mugnier, institu-

Digitized by Google

teur. Peut-être ce dernier consentirait-il à se dessaisir de cet objet en faveur du Musée d'Annecy.

M. Désormaux donne lecture d'une partie de la postface du *Dictionnaire Savoyard* que nous reproduisons ici :

Le *Dictionnaire* inaugure toute une série d'*Etudes philologiques savoisiennes*. Ces publications comprendront :

« 1° Une *Anthologie de Textes anciens et de Textes modernes ;*

« 2° Un *Essai de Grammaire ;*

« 3° Une *Phonétique ;*

« 4° Un *Glossaire des Termes anciens.*

« Nous avions tout d'abord l'intention de faire suivre l'ouvrage actuel d'un *Appendice.* Cet appendice eût compris, outre l'*Erratum* et un *Complément* (omissions), une étude des *Archaïsmes* restés dans les parlers savoyards, une transcription patoise des noms de toutes les communes de la Haute-Savoie et de la Savoie ainsi que de leurs habitants, une liste des vocables mentionnés comme savoyards par les lexicographes des régions voisines et qui ne figurent pas dans notre recueil.

« Les termes propres au français local dont on trouve des exemples dans les œuvres de nos romanciers contemporains qui ont décrit les « choses et les gens de Savoie » devaient fournir matière à un dernier chapitre.

« L'appendice ainsi conçu formera un nouveau volume qui paraîtra ultérieurement sous le titre de *Supplément.*

« Nous avons en effet recueilli, depuis près de deux ans que l'impression est commencée, bon nombre d'expressions, de locutions, de citations, qui serviront à compléter le recueil actuel.

« Mais il nous a semblé préférable de soumettre dès maintenant au public le présent volume. Nous avions pour cela d'excellentes raisons. La meilleure, sans doute, est que nous verrons, après la publication du *Dictionnaire*, croître le nombre de nos si dévoués collaborateurs. Ainsi le public pourra tirer profit des réflexions qui nous seront communiquées.

« Nous serons profondément reconnaissant envers tous ceux de nos souscripteurs ou de nos lecteurs qui voudront bien, par leurs critiques comme par leurs conseils, nous aider à rendre moins imparfaite l'œuvre que nous leur présentons aujourd'hui.

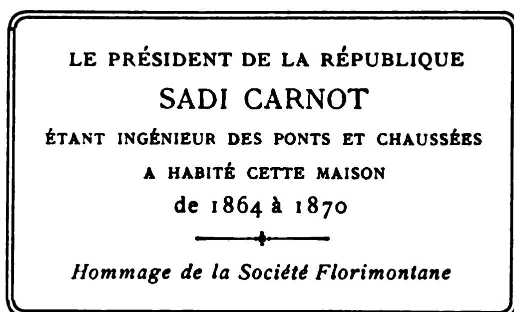
« Nous souhaiterions vivement que, dans chaque agglomération, un nouveau « travailleur de bonne volonté », prenant le

Digitized by Google

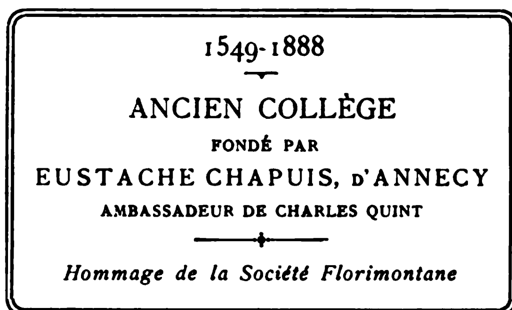
Dictionnaire savoyard comme guide ou comme moyen de contrôle, rédigeât une étude locale. Ces contributions pourraient être centralisées par la Société Florimontane.

« On s'acheminerait ainsi vers l'idéal entrevu par M. Gaston Paris et par les auteurs de l'*Atlas linguistique de la France :* « Que chaque commune, d'un côté, chaque forme, chaque mot de l'autre, ait sa monographie tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles ! »

M. Serand propose une nouvelle utilisation des 50 francs votés pour l'apposition d'inscriptions sur la maison de saint François de Sales et sur celle de la Maîtrise (en raison de l'autorisation refusée en ce qui concerne cette dernière). On placerait ainsi suivant les dispositions adoptées ci-dessous les plaques commémoratives suivantes :


LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
SADI CARNOT
ÉTANT INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES
A HABITÉ CETTE MAISON
de 1864 à 1870

Hommage de la Société Florimontane


1549-1888

ANCIEN COLLÈGE
FONDÉ PAR
EUSTACHE CHAPUIS, D'ANNECY
AMBASSADEUR DE CHARLES QUINT

Hommage de la Société Florimontane

Le Président remet les manuscrits envoyés pour le concours de poésie de 1902, aux membres du jury élus à cet effet : MM. Désormaux, Marteaux et Ritz.

La Société sera convoquée en séance extraordinaire dans le courant de décembre pour entendre la lecture du rapport et les noms des lauréats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

Séance du 3 décembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Marteaux donne quelques détails sur la découverte d'une tombe gallo-romaine du IIIe siècle faite par M. Rigaud dans son terrain des Fins inscrit au n° 384 du cadastre de 1860; elle était allongée parallèlement à la voie pavée qui passait à proximité et tout près d'elle. Dans un cercueil de bois dont on n'a retrouvé que les clous gisait un squelette de femme dont rien malheureusement n'a été conservé. A la tête du corps se dressait une gargoulette à deux anses recouverte par une large et épaisse tuile carrée. Quand M. Rigaud la souleva, il aperçut l'orifice à demi fermé par un anneau de suspension en argent. En le tirant à lui, il amena une chaîne-ceinture de femme à chaînons doubles terminée par une plaque de ceinture et ornée d'une pendeloque, le tout en argent. Dans cette chaîne étaient passées sept bagues ou anneaux d'homme ou de femme; soit : une bague serpentiforme de fantaisie, deux alliances, deux bagues chevalières, et deux bagues cachet à intailles, l'une en pâte de verre bleuâtre, l'autre en cornaline, assez fine et à sujet spécial, enfin une monnaie de l'impératrice Orbiana. A côté du vase en terre reposait une statuette en argile blanche au type dit de la Vénus gauloise et assez bien conservé. Une description plus étendue ayant sa place dans une étude qu'il compte publier plus tard ici même sur le vicus des Fins, M. Marteaux, sans s'étendre plus longuement sur ces objets, fait des vœux pour que le propriétaire veuille bien les céder au Musée de sa propre ville.

Le Conservateur du Musée fait passer sous les yeux des membres présents le dessin de ces objets qui lui ont été confiés pendant deux jours par l'auteur de la trouvaille. Cette planche prendra place dans l'étude et la monographie des antiquités gallo-romaines des Fins qui sera publiée ultérieurement.

M. Le Roux montre un crâne très curieux exhumé du même terrain où gisaient plusieurs squelettes burgondes (dont les ossements ont malheureusement été tous brisés) bien datés par la trouvaille d'un mobilier funéraire composé d'un peigne

Digitized by Google

en os à rivets de bronze analogue à celui qui figure au Musée provenant des tombes burgondes de la propriété Damedier, voisine de cet endroit, et de deux bracelets ouverts à section ronde en argent. La tête osseuse en question présente une brachycéphalie extraordinaire I = 88,27 résultant d'un aplatissement exagéré de l'occipital et des pariétaux depuis l'inion jusqu'à l'obélion. Cette déformation détermine la forme nettement pyramidale du crâne en accusant sa hauteur d'une façon anormale.

Si l'on considère l'indice céphalique des crânes savoyards étudié par Hovelacque [1] = 85,4 sur une série rendue très homogène par l'élimination des crânes étrangers, l'indice établi par Broca [2] = 83,63 sur 22 Savoyards, celui calculé par Pittard [3] = 82, il est évident que l'on ne doit pas attribuer à cette race le crâne qui nous occupe. Les autres mesures craniologiques, celles de la face répondent d'ailleurs à celles bien connues des Burgondes [4]. L'indice céphalique maximum constaté chez les races humaines pour la brachycéphalie est de 85,63 chez les Lapons pour les moyennes de séries, mais l'écart est beaucoup plus considérable si l'on s'adresse à des crânes déformés; c'est ainsi que l'indice s'est élevé jusqu'à 103 pour un crâne péruvien de la nécropole d'Ancon. En présence de notre crâne, on songe naturellement à une déformation artificielle portant sur l'arrière. Cette pratique, en effet, a été reconnue il y a déjà longtemps par Gosse qui retira des tombes burgondes de Villy [5] deux têtes osseuses déformées d'une autre manière et présentant un aplatissement considérable antéro-postérieur portant sur le frontal jusqu'au lambda, mais l'une d'elles montrant également une déformation très nette de la partie postérieure des pariétaux qui intéresse également l'occipital.

M. Marteaux, à propos de la communication faite dans la dernière séance au sujet de l'admission, en 1854, du poète Roumanille en qualité de membre de la Florimontane, déclare qu'il n'a pas trouvé trace de ce fait dans la *Revue savoisienne* au cours de son travail de dépouillement effectué en vue de la rédaction d'une table des matières.

1. Hovelacque : *Le Crâne savoyard* (*Bulletin Soc. anthrop.*, Paris, 1891).
2. Broca : *Sur la Classification et la nomenclature craniologiques, d'après les indices céphaliques* (in *Revue d'Anthrop.*, t. I, p. 385, 1872).
3. Pittard : *Note sur l'Ethnologie de la Savoie et de la Haute-Savoie* (*Globe*, t. XXXIX).
4. Le Roux et Marteaux : *Les Sépultures burgondes* (*Rev. savoisienne*, 1898).
5. Gosse : *Notice sur d'anciens Cimetières* (*Société d'Inst. et d'arch. de Genève*, t. IX et XI).

Digitized by Google

M. Fontaine montre les dessins d'une très intéressante cheminée du XVI[e] siècle qu'il a découverte en faisant exécuter des travaux au Château d'Annecy. Lorsque cette cheminée sera complètement restaurée, notre collègue donnera une notice accompagnée de dessins qui paraîtront ultérieurement dans la *Revue*.

Le Secrétaire présente à la Société, de la part de **M. Désormaux**, le *Dictionnaire Savoyard* qui lui est dédié, et dont un exemplaire a été offert à chacune des Sociétés savantes de la Savoie. En félicitant de nouveau M. Désormaux, les membres présents l'encouragent vivement à continuer avec ardeur la tâche dont il s'est chargé. L'œuvre commune d'Aimé Constantin et de son continuateur sera le point de départ d'intéressantes recherches philologiques, études trop négligées jusqu'ici en Savoie. C'est un nouveau service que la Société Florimontane sera heureuse d'avoir rendu à la grande et à la petite patrie.

M. Désormaux remercie ses collègues de l'appui si bienveillant et si cordial qui ne lui a jamais fait défaut. Il est heureux d'annoncer à la Société que le *Dictionnaire* a trouvé auprès de nombreux romanistes le meilleur accueil, non seulement en France, mais en Allemagne, en Suisse, en Italie. Déjà de nouveaux collaborateurs lui ont envoyé ou lui enverront d'intéressantes observations pour les ouvrages qui sont en préparation. A ce sujet, M. Désormaux donne lecture de la lettre suivante, qu'il a adressée à tous les instituteurs, et dont M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu autoriser l'insertion dans le *Bulletin de l'Enseignement primaire* [1] :

« La Société Florimontane, à la suite de la publication du *Dictionnaire Savoyard* paru sous ses auspices, a décidé, sur ma proposition, de faire appel à tous les travailleurs de bonne volonté, pour compléter l'enquête commencée concernant les parlers savoyards. Aussi je me permets d'avoir recours à la collaboration de mes collègues si dévoués de l'enseignement primaire, dont plusieurs m'ont déjà communiqué, comme précédemment au regretté Aimé Constantin, d'intéressants renseignements. Toutes les observations qu'ils auront l'obligeance de m'adresser, pour compléter ou rectifier le *Dictionnaire Savoyard*, seront les bienvenues. Ils pourront me les faire parvenir directement, ou par l'entremise de la Société Florimontane, à Annecy. Je remercie d'avance tous ceux qui voudront bien

1. *Bulletin de l'Instruction primaire de la Haute-Savoie*, 34[e] année, n° 10, octobre-novembre 1902.

Digitized by Google

contribuer ainsi à perfectionner une œuvre utile et qui a déjà reçu les plus précieux encouragements. »

M. Désormaux, en attendant, vient de rédiger deux nouvelles contributions à l'étude des parlers savoyards. La première est relative aux *Noms de Nombre* en Savoie. Elle paraîtra dans les *Mélanges Ferdinand Brunot*, recueil d'articles philologiques dédié par ses élèves au savant professeur de la Sorbonne, pour le vingtième anniversaire de son entrée dans l'Enseignement supérieur, à l'imitation des *Mélanges Gaston Paris*, *Ascoli*, etc.

La seconde étude, dont l'auteur donne lecture, a été écrite à la prière de M. Corcelle, pour le nouveau *Guide de la Savoie*, en préparation, et correspond au petit chapitre relatif à la langue, imprimé dans le *Guide de la Haute-Savoie* dû à M. Marc Le Roux.

Pour compléter le *Dictionnaire Savoyard*, M. Désormaux se proposait d'étudier prochainement les dialectes valdôtains, si voisins des parlers de la Savoie. Il avait l'intention de passer les prochaines vacances dans la vallée d'Aoste, dont MM. Bruchet et Marteaux ont conservé un si excellent souvenir. Or, il vient de recevoir de M. l'abbé Joseph Henry, président de la *Flore Valdôtaine*, une charmante lettre lui annonçant que M. l'abbé Cerlogne doit bientôt publier un *Dictionnaire du Patois Valdôtain* : les documents sont depuis longtemps recueillis. Le futur ouvrage, dit M. J. Henry, collaborateur de M. l'abbé Cerlogne, pourra s'autoriser du *Dictionnaire Savoyard*. C'est là en même temps qu'un hommage rendu à la mémoire d'Aimé Constantin, un aimable encouragement pour les travaux de son collaborateur. Avec cette lettre, M. l'abbé J. Henry faisait parvenir à M. Désormaux deux ouvrages intéressants, concernant le patois de la vallée d'Aoste. M. Désormaux regrette à ce sujet de n'avoir pas connu plus tôt les œuvres du « trouvère valdôtain », dont les compatriotes célébraient avec éclat le cinquantenaire, le 30 octobre de cette année. (Voir l'*Union Valdôtaine*, numéro du 9 novembre 1902.) Ces œuvres doivent avoir leur place dans la *Bibliographie* qui figure en tête du *Dictionnaire Savoyard*. Elles seront analysées sous peu, dans un article destiné à la *Revue Savoisienne*, et qui traitera de la comparaison du dialecte valdôtain et des parlers savoyards.

Enfin M. Désormaux annonce que le manuscrit du *Dictionnaire patois-français de la Flore savoyarde*, ouvrage dû à la

Digitized by Google

collaboration d'A. Constantin et du R. P. Gave, sera bientôt donné à l'impression.

Une autre question est celle du dernier Congrès, tenu à Annecy. En s'excusant de retenir plus longuement que d'habitude l'attention de ses collègues, M. Désormaux donne divers renseignements relatifs au volume du *Compte-Rendu*, dont la dernière feuille est en ce moment sous presse. Il communique aux membres présents la partie du volume relative à *l'Historique du Congrès*, dont il est l'auteur. On y remarque avec plaisir les portraits des présidents et vice-présidents, ainsi que diverses gravures représentant des monuments ou des paysages annéciens. Les dépenses faites pour ces reproductions sont fort minimes : elles entament à peine la subvention affectée par le Conseil municipal d'Annecy à l'impression du *Compte-Rendu du Congrès*. En effet, il a fallu commander seulement quatre clichés : portraits de MM. Ritter, C. Dunant, Frutaz et Chevallier. Les autres ont été mis très gracieusement à la disposition de M. Désormaux soit par M. Abry, éditeur, soit par la Direction du *Savoyard de Paris*, par le Syndicat d'Initiative et par la Société Florimontane. L'ouvrage sera remis aux membres du Congrès dès le début de la semaine prochaine.

Le même offre à la Société, de la part de M. Ritter, le portrait du très sympathique président de l'Institut genevois. Il annonce en même temps que M. le général Borson se propose de faire don à la Société d'un travail de Sommeiller, tout entier écrit de la main du savant.

Il communique une lettre de Mlle Jean Bach-Sisley, qui regrette de donner sa démission de membre de la Société Florimontane, aux séances de laquelle elle ne peut assister, et il présente la candidature de M. Auguste Terrier, rédacteur au journal des *Débats* et secrétaire général du Comité de l'Afrique française.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau l'ouvrage suivant récemment acquis :

Grenus : *Documents relatifs à l'Histoire du Pays de Vaud de 1293 à 1750*, Genève, 1817, in-4°.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

Séance du 17 décembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société ayant été convoquée aujourd'hui en réunion extraordinaire pour entendre la lecture du rapport du jury de poésie, le **Président** donne la parole à **M. Désormaux**, rapporteur.

La Société approuve les conclusions qu'il présente et décerne les récompenses suivantes :

1er prix : 300 francs. — (N° 21) M. René BEAUVERIE, contrôleur des Mines à Rodez.

2e prix : n'a pas été décerné.

3e prix ex-æquo : 50 francs à chacun. — (N° 10) M. Henry PEYRE, de Bétouzet, Paris ;

(N° 12) M. Georges BÈGUE, Annecy ;

(N° 15) M. Paul MUGNIER, Annecy.

Mention très honorable ex-æquo. — (N° 5) Mlle Maria THOMAZEAU, Bouin (Vendée) ;

(N° 9) M. Gabriel CLOUZET, Paris ;

(N° 16) M. Fernand RICHARD, La Machine (Nièvre).

Mention honorable ex-æquo. — (N° 19) M. Auguste CROZE, Paris ;

(N° 26) M. Lucien CHISELLE, Saint-Florent (Cher) ;

(N° 27) « IDOLE », La Machine (Nièvre) ;

(N° 28) Ely NEVIL, Angers.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Auguste TERRIER est proclamé membre actif de la Société Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

ouvert par la Société Florimontane pour l'année 1902.

MESSIEURS,

Chaque année, le mois de décembre voit reparaître, avec le concours de poésie fondé par le Dr Andrevetan et subventionné par la ville d'Annecy, les conclusions de celui de vos collègues que vous avez condamné, semble-t-il, aux rapports à perpétuité. Certes la tâche que vous lui imposez n'est pas toujours sans attrait : n'est-ce pas un vif plaisir pour le critique de découvrir des vers délicats et gracieux, des images nouvelles, des sentiments nobles et généreux? Parfois même des pièces entières révèlent un réel talent. Mais, en revanche, quelle besogne souvent fastidieuse! On voudrait admirer, et l'on blâme; on ne cherche qu'à juger équitablement, et l'on risque de passer pour un zoïle. Les longs ouvrages nous font peur, et nous ne pouvons les feuilleter d'une main distraite, « en sautant vingt feuillets pour en trouver la fin ». Celui-ci épuise le sujet, quand il y a un sujet; celui-là compile, oubliant qu'à notre époque on ignore presque jusqu'au nom de « centon ». Et le Jury se demande avec angoisse : « Quand auront-ils tout dit? »

Trop de rimeurs s'imaginent que la quantité peut suppléer à l'absence de qualités. Mais on ne compte pas les vers, on les pèse. Cette remarque est assurément fort banale; elle n'est cependant pas inutile, et telle est la première réflexion qui s'impose aux membres du Jury.

Nous n'insisterons pas sur ces œuvres copieuses, très copieuses. Mieux vaut relever les mérites des pièces couronnées, sans revenir sur des fautes grossières et trop souvent signalées. Ajoutons que le Jury goûte fort peu certaines fantaisies, car ce n'est point « forger des vers bien frappés » que de « marteler le bon sens ».

*
* *

Nous avons dû classer les envois de vingt-huit concurrents. Ils ne manquent pas de variété : tous les genres, ou presque tous, y compris, comme d'habitude, le genre ennuyeux, sont représentés, depuis le modeste sonnet jusqu'au long poème, dépassant un millier de vers.

Digitized by Google

Une première lecture a suffi pour éliminer certaines compositions : l'une d'elles est immédiatement au-dessous de zéro, les autres immédiatement au-dessus. Elles n'ont de bien que la devise. Telles sont les pièces inscrites sous les numéros suivants :

N° 1, Devise : « *Excelsior!* »
N° 3, — « Vive le Faucigny! »
N° 8, — ?
N° 11, — ?

Pour ces deux derniers envois, la devise est oubliée. Elle est sans doute mentionnée, avec le nom de l'auteur, dans le pli cacheté joint au manuscrit. A défaut, le Jury propose ce vers bien connu :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

Ces œuvres trahissent presque toutes une réelle inexpérience, non seulement de la versification, mais encore de la vie : envois de collégiens, peut-être, que les lauriers cueillis par Victor Hugo à l'âge de seize ans empêchent de dormir.

Très inférieures également sont les poésies qui portent les numéros 7, Devise : « *Remember!* »
et 24, — « La plus timide voix est souvent la plus pure. »

* * *

Bien au-dessus de cette première catégorie, nous placerons un certain nombre de compositions où l'on peut glaner quelques idées neuves, où des vers élégants s'étonnent de se trouver en assez mauvaise compagnie. Tel celui-ci :

Quand la mort d'un coup sec a souffleté la vie.

C'est fort bien dit; mais ce vers fait malheureusement ressortir la faiblesse de ceux qui l'entourent.

Dans cette série sont classés les envois suivants :

N° 2, Devise : « Loin d'un monde léger, venez donc à vos pleurs,
« Venez associer les bois, les eaux, les fleurs. »
N° 4, — « Elle apporte de Dieu la promesse et l'appui. »
N° 6, — « J'allais volontiers m'asseoir au bord du lac. »
N° 13, — « Je ne chante ni l'espérance, ni la gloire, ni le bonheur. »
N° 14, — « Prolonge les printemps, règne de longs étés. »

Digitized by Google

N° 17, Devise : « J'aime des troubadours les histoires naïves. »
N° 18, — « Quelle misère ! Où sont les rêves qui nous rendaient le cœur content ? »
N° 20, — « Espérance et modestie. »
N° 22, — « Et rose elle a vécu ce que vivent les roses. »
N° 23, — « Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème. »
N° 25, — « L'ange Azraël du Coran la fortifiait. »

*
* *

Parmi ces œuvres figurent une sorte d'hymne ou de cantate au Soleil, des rêveries inspirées par une visite au tombeau de Taine, une évocation des gloires annéciennes qui ont pu admirer le bijou des lacs alpestres, avant que « son écrin rutilant d'améthystes eût été croqué par le pinceau merveilleux de Hugo d'Alési » (!) On y trouvera encore des élégies et des complaintes, qui sont vraiment lamentables, « les mémoires d'une rose », des sonnets, et nombre de petites pièces qui ont la prétention d'être lyriques ; enfin un drame en cinq actes et, plusieurs degrés au-dessus, une petite saynète et une épopée médiévale.

L'hymne au *Soleil* (N° 14) pourrait avoir comme épigraphe tel vers homérique dont A. Chénier a enchâssé la traduction dans *L'Aveugle* : « Soleil, qui vois, entends, connais tout... » Soleil, qui fais mûrir les blés et rougir les treilles, soleil, tu n'as pas ton pareil ! Tu es, comme aux âges mythiques, le divin, le resplendissant, le bienfaisant par excellence... Et le poète cherche en quelques centaines de vers à démontrer semblables nouveautés, assurément peu subversives.

Cette pièce de lyrisme « objectif », comme disent les critiques d'outre-Rhin, est cependant supérieure aux fantaisies « subjectives » des poètes qui prétendent nous intéresser à toutes les impressions de leur être sensible. Leur « moi » n'est point haïssable, nous l'admettons volontiers ; pourquoi s'épanouit-il en des vers trop souvent franchement détestables ? Toutes ces « lyres d'ivoire » ne seraient-elles que des guitares ?

En tout cas, elles risquaient de produire une douce somnolence. Mais l'auteur du drame veillait, et voici qu'il nous tire bruyamment de notre torpeur aux sons d'une fanfare méridionale et au cliquetis des armes. « Faisons du bruit ! » clament ses héros en se trémoussant, et ils font du bruit, beaucoup de bruit... pour rien.

Digitized by Google

Seyd (N° 25) est le rejeton dégénéré de *Hernani* et de *La Favorite*. Cette histoire romanesque mériterait sans doute le premier prix, si le Jury avait à se prononcer sur un concours d'ameublement ou de costumes pour opéra comique. Le meilleur du drame, c'est la mise en scène. Mais quel luxe, quelle magnificence! Habits de soie ou de velours, tentures d'or ou d'argent, manteaux de brocart blanc bordés d'hermine, dentelles, rubis et diamants, armes damasquinées, palais féeriques, etc., etc., tout le décor des *Mille et une Nuits*. Que d'apparat pour nous montrer quelques fantoches!

Bonjour Voisine, tel est le titre de la saynète (N° 18). Deux voisins s'entrevoient chaque jour depuis deux mois. Un soir, le jeune homme s'avise de saluer sa voisine. Ce premier salut est accueilli par un mouvement d'effroi. Mais la jeune fille s'enhardit, et l'on jase comme de vieux amis. Ce sont des confidences sans fin, ou plutôt la fin se devine aisément. Le sujet, comme vous le voyez, n'est guère original, et il est traité avec moins de naturel que de naïveté.

Comment passer de la saynète à l'épopée ? Toutes deux sont également prosaïques et font preuve d'assez médiocre invention. Sans nous mettre en quête d'une meilleure transition, il nous faut exposer avec quelques détails le sujet de cette œuvre de longue haleine.

Le public ne connaît guère Berthe aux grands pieds que par les vers de la ballade fameuse où Villon associa son nom à ceux de « la reine Blanche comme un lys » et de « Jeanne la bonne Lorraine qu'Anglais brulèrent à Rouen ». Mais la mère de Charlemagne inspira jadis nombre d'œuvres populaires. La plus célèbre est le roman d'Adenet, le Roi des Trouvères. Les aventures de Berthe ressemblent fort à celles de Geneviève de Brabant : c'est, comme on l'a dit, le conte de l'épouse innocente persécutée [1].

« Berthe était fille du roi de Hongrie Floire et de la reine Blanchefleur. Le roi de France Pépin, ayant entendu parler de ses vertus, la fait demander en mariage et l'obtient. Elle part pour la France, accompagnée de son cousin Tybert et de deux serves, la mère et la fille : cette dernière, nommée Aliste, ressemblait extraordinairement à sa maîtresse. Profitant de cette ressemblance, les deux serves et Tybert ourdissent un complot

1. Léon Clédat : *Chrestomathie du moyen âge*, p. 56. On pourra lire avec plaisir sur cette légende, dans les *Echos des Vieilles Chansons de France* dont M. Joseph Fabre a fait suivre son adaptation de la *Chanson de Roland*, le chapitre intitulé *La Femme d'un Roi de France*, p. 407, sqq.

Digitized by Google

contre Berthe. Le soir du mariage, on réussit à écarter la nouvelle reine, et on lui substitue Aliste. Le lendemain, on met un couteau entre les mains de Berthe, on la pousse dans la chambre de Pépin, et, la faisant passer pour Aliste, on l'accuse d'avoir voulu tuer la reine. On l'entraîne aussitôt loin de Pépin, qui la condamne à mort sans l'entendre. Chargé de l'exécution de la sentence, le traître Tybert conduit sa cousine à cinq journées de marche de Paris, dans la forêt du Mans; au moment où il va lui trancher la tête, Berthe réussit à s'enfuir. Elle erre pendant plusieurs jours dans la forêt, puis elle est recueillie par le voyer Symon, dans la famille duquel elle reste plus de neuf ans. Pendant ce temps, Aliste jouissait du fruit de son crime. Mais, un jour, Blanchefleur voulut revoir sa fille et arriva à Paris. Très étonnée du peu d'empressement que met sa fille à se rencontrer avec elle, elle pressent la vérité, force la consigne qui la tenait éloignée de la reine, et reconnaît Aliste à la petitesse de son pied. Tout se découvre alors et les traîtres sont impitoyablement châtiés. Pépin se met à la recherche de la vraie reine Berthe ; il finit par la rencontrer dans la forêt du Mans, et la ramène triomphante à Paris. »

Telle est la légende [1] qu'a voulu rajeunir l'auteur du poème portant comme inscription : « J'aime des troubadours les histoires naïves. » (N° 17). A son avis, nos vieilles chansons de geste, qui nous ont valu, entre autres joyaux, *Aymerillot* et *Le Mariage de Roland*, sont loin d'être une matière épuisée. Nous sommes absolument de cette opinion. « Peut-être le poète moderne, écrivions-nous à ce sujet, songera-t-il à renouveler son inspiration en puisant à la source jadis si féconde de nos épopées nationales, source qui ne semble pas encore tarie [2]. » L'auteur de *Berthe aux Grands Pieds* l'a entrepris. Malheureusement il n'a pas complètement réussi.

Il a suivi, nous dit-il, la traduction de M. Joseph Fabre. L'invention semble donc réduite à sa plus simple expression. A une traduction en vers, ou à une adaptation plus ou moins fidèle, nous préférons d'ailleurs une version faite d'après le système préconisé par M. Léon Clédat, dans son étude sur

1. Le texte a été publié pour la première fois par M. Paulin Paris, en 1832 Voir l'édition récente de M. Scheler.

2. *Revue du Siècle*, mars 1899. (Analyse de l'ouvrage de M. L. Clédat intitulé *Chansons de Geste.)* Dans une lettre récente, qui figure en tête de la deuxième édition de *La Chanson de Roland* due à M. J. Fabre (1902), M. Gaston Paris encourage les tentatives faites pour ressusciter et pour rajeunir « nos vieux poèmes trop oubliés, qui méritent de ne pas être lus seulement par les savants et de fournir à tout notre peuple un élément vivifiant ».

Digitized by Google

Rutebeuf : rendre le rythme avec le sens, en sacrifiant la rime. Cette méthode a été adoptée par M. J. Fabre dans son édition de la *Chanson de Roland.*

Le remaniement qu'on nous soumet, sorte de prose rimée, est loin de produire la même impression que l'œuvre du vieux trouvère. Il suffirait, pour s'en convaincre, de comparer le même passage chez les deux poètes, par exemple l'épisode de Berthe dans la forêt :

La dame fu el bois, qui durement plora,
S'oï les leus uller et li huans hua....
Par le bois va la dame, qui grant paour avoit....

L'auteur a du moins le mérite de nous rappeler une intéressante légende. Son travail consciencieux lui eût sans doute valu une mention honorable, si les œuvres jugées supérieures par le Jury n'étaient pas aussi nombreuses.

En effet, la moyenne générale du concours a paru cette année sensiblement plus élevée que l'année précédente. Je ne crois même pas qu'elle ait été aussi satisfaisante dans aucun des six concours antérieurs dont j'ai eu l'honneur de vous faire connaître les résultats. Aussi le groupe des poètes récompensés est-il assez compact.

Onze concurrents sont proposés, les uns pour une mention honorable, les autres pour un prix. Le Jury aime mieux être taxé d'indulgence que de faire preuve d'une trop grande sévérité.

*
* *

L'auteur du numéro 27 est loin d'être un penseur. Il se contente de vers souvent vulgaires, que terminent des rimes banales ; mais il rencontre aussi quelques détails heureux ; il a des strophes délicates et d'un rythme harmonieux. *Fleurs de Mai,* poésie écrite sans prétention, a trouvé grâce devant le Jury, sans recueillir toutefois l'unanimité des suffrages.

La Chanson (N° 19) est une œuvre prolixe, où trop souvent la rime est la génératrice de vers qui n'ajoutent guère à la pensée. Vous y chercherez en vain ce « frisson d'eau sur de la mousse », qui ravissait l'auteur de *La Bonne Chanson.* C'est une suite d'allégories mythologiques qui nous laissent assez froids.

Le sujet, a-t-on dit, n'était pas facile à traiter, et le poète a fait preuve d'invention et d'habileté.

Mais le style est prosaïque et négligé. La citation suivante en donnera quelque idée :

Digitized by Google

Elle (la chanson) fonde, à la Pomme de Pin, le Caveau
Où Panard vient porter son verre légendaire.
Bien qu'un litre en entier fût tenu dans ce verre,
Le temps de dire un vers, le verre était vidé.

Que penser de ce verre et de ce vers?

Divers épisodes gracieux ont intéressé le Jury : ils ont valu à l'auteur d'être classé parmi les concurrents encouragés.

Nous trouvons dans le *Nouvel Evangile* (N° 26) des idées nobles et généreuses, qui ne sont point aussi nouvelles que le poète pourrait le croire. On en jugera par cette strophe qui sert de conclusion au poème :

Oui, puisque sous les cieux il n'est rien d'inutile,
Aime, travaille et chante, ô noble Humanité,
Et proclamant enfin le Nouvel Evangile,
Dans un monde nouveau fais fleurir la Beauté.

Rappelons-nous les beaux vers qui terminent la pièce célèbre où Leconte de Lisle magnifiait *Hypatie* et chantait « l'hymne mélodieux de la sainte Beauté » :

Elle seule survit, immuable, éternelle :
La mort peut disperser les univers tremblants,
Mais la Beauté flamboie, et tout renaît en elle,
Et les mondes encor roulent sous ses pieds blancs !

La beauté, tel est donc le « Nouvel Evangile » : grâce à elle le poète trouve une nouvelle raison de vivre. Plus de pessimisme amer ; écoutez ce début :

C'est vrai : la vie est douce à celui qui sait vivre.
Pourquoi gémir, pourquoi pleurer? Lève ton front,
Poète, et que la voix qui parle dans ton livre
Relève les fiertés de ceux qui l'entendront !

Si toutes les strophes valaient celle-ci, si les autres pièces pouvaient soutenir la comparaison avec *Le Nouvel Evangile*, nul doute que le poète n'eût été proposé pour un prix. Mais les courtes compositions intitulées *Charme*, *Vieilles Rimes*, *Souffle Printanier*, *L'Attente*, sont moins originales et l'expression est parfois bien négligée.

De Profundis (N° 28) est une sorte de thrène en souvenir des aimés qui ne sont plus. Le sentiment est sincère et touchant, mais la composition est bien lâche. L'œuvre comprend deux parties très mal liées. On y trouve aussi des vers faibles ou durs, comme celui-ci :

Ou gémit sous l'arceau tout prêt à OSCILLER.

Digitized by Google

Le Petit Détenu et *Le Droit aux Larmes* sont d'un style prosaïque. *La Sœur converse* serait un fin pastel, si l'on pouvait effacer quelques touches maladroites. La petite pièce qui a pour titre *En Chantant* exprime une pensée délicate. Le Jury conseille à l'auteur d'écrire plus de rêveries dans ce goût et moins de chansons pseudo-humoristiques, comme celle de *La Pilule*, qui termine le recueil.

*
* *

Au-dessus de ces quatre concurrents, figurent les auteurs des œuvres inscrites sous les numéros 5, 16 et 9.

Le premier nous envoie, sous ce titre *Au Caprice des Rêves*, un copieux recueil de poésies fugitives. Un grand nombre de ces petites pièces ne sont que des variations connues sur des thèmes connus. La versification est aisée, harmonieuse, mais la langue assez peu châtiée. Çà et là nous remarquons de petits tableaux frais et délicats. Telle la pièce qui a pour titre *Deux Sourires*. Parfois le poète hausse le ton, mais il semble peu fait pour traiter des sujets qui demandent de la force et de la vigueur. *Le Journalier de la Mort*, dont l'idée est du moins heureuse, suffirait à le prouver.

C'est aussi un habile versificateur que l'auteur des poésies portant comme épigraphe *Sursum* (N° 16). Ses rondels sont gracieux. Si le sonnet *Résignation*, dédié à Auguste Dorchain, a semblé assez faible, *Harmonie* n'a pas laissé d'intéresser, malgré la recherche bizarre de certaines images :

Une neige d'accords sur mes pâles pensées
Retombe....

La meilleure pièce du recueil est *Mystère dans la Nuit*. On y relève pourtant des pensées obscures, des impropriétés, des vers d'une certaine banalité :

Mais l'âme qu'épuisa la douleur TROP IMMENSE....
Les regards de la lune au BLÊME ET FROID VISAGE....

Bon nombre d'expressions témoignent, il est vrai, d'un effort méritoire pour donner une forme nouvelle à de vieilles idées :

L'angoisse du mystère étreint les horizons.

Les derniers vers sont parmi les mieux tournés :

. . . . . *Et le silence enfin devient une harmonie,*
Cantique de l'azur, vibrante poésie,
Chœur des étoiles d'or si suave et si beau,
Que l'âme, où saigne encor l'angoisse de la vie,
En rêve s'abandonne à l'extase infinie
Dont l'aurore rayonne au-delà du tombeau.

Digitized by Google

On souhaiterait que tout le recueil pût soutenir la comparaison avec cette période rythmique assurément fort remarquable.

Voici une œuvre originale, qui serait parmi les meilleures si la forme était plus soignée et si l'auteur avait su condenser la pensée, trop souvent délayée. Le vrai poète ne s'efforce pas de tout dire : il laisse au lecteur le plaisir de parfaire son œuvre; il évoque, il suggère, il a l'attrait de l'imprécis et du mystère; notre rêve s'associe à son rêve et parfois le transforme, l'agrandit. « L'ombre est la parure des choses. » Le charme indéfinissable du soir, n'est-ce pas, comme l'a remarqué Guyau, de ne montrer les objets qu'à demi ? Ce sera l'honneur des poètes symbolistes d'avoir réagi contre la sécheresse et l'exactitude scrupuleuse des derniers parnassiens. Irons-nous jusqu'à dire, avec un de leurs maîtres, que « nommer un objet, c'est supprimer les trois-quarts de la jouissance du poème, qui est faite du bonheur de deviner peu à peu [1] » ? Non, sans doute, mais il faut bien avouer que l'œuvre poétique ne doit pas avoir une rigueur, une précision mathématiques.

Ces réflexions peuvent s'appliquer à la première partie du poème intitulé *Le Fondeur* (N° 9). Le sujet est heureux; mais le vers, pour être trop précis, devient souvent prosaïque. On a également critiqué certaine lourdeur due à l'abus des propositions relatives, aux conjonctions trop fréquentes. Des rimes telles que les suivantes étaient déjà démodées du temps de Boileau :

> *Et le maître-fondeur sous l'azur* SANS PAREIL
> *Sentit l'œuvre des nuits monter dans le soleil....*

Il vaut mieux oublier ces faiblesses pour signaler une qualité qui est plus rare qu'on ne l'imagine. Comme Lamartine célébrant *La Cloche du Village*, le poète se sent ému en écoutant la voix forte et grave qui retentit là-haut, dans le vieux campanile, et son émotion est communicative.

*
* *

Nous arrivons aux œuvres jugées dignes d'être proposées pour un prix. Trois d'entre elles se recommandent par des qualités différentes, tout en étant à peu près d'égale valeur, et nous leur avons attribué, avec le même rang, la même récompense.

Les poésies inscrites sous le n° 15 peuvent être réparties en

1. Stéphane MALLARMÉ : *Enquête sur l'Evolution littéraire* (1891).

Digitized by Google

deux catégories. Les unes sont originales, les autres sont des adaptations de l'antique. Les sonnets sont agréablement tournés, malgré une recherche trop visible de l'effet. Le poète nous rappelle, dans *Hiérarchie*, que les petits monts jalousent les plus grands, qui jalousent le Mont-Blanc. Sans doute celui-ci est humilié à son tour,

.....Car
Il entendait la voix du grand Gaurisankar.

L'idée n'est point neuve, et cette conclusion n'est pas de notre poète. Il nous souvient que ce vers terminait un sonnet présenté à un précédent concours, où l'auteur exprimait une pensée analogue.

Pessimisme traduit une fois de plus des réflexions familières à tel de nos poètes romantiques atteint du « mal du siècle ». Cette amplification quelque peu juvénile est d'une inspiration médiocrement réconfortante ; elle fait preuve toutefois d'un réel talent.

La composition du petit poème intitulé *Le Coffret* peut être aisément critiquée : il y a deux sujets, reliés par un fil assez ténu, et l'œuvre vaut surtout par les détails. Une kermesse « au ventre du coffret... déroule les bachiques anneaux de sa danse ». Cette description fait songer aux tableaux des maîtres flamands. Elle est, sans contredit, plus intéressante que les vers symboliques formant la seconde partie du poème.

Le Coffret

Au ventre du coffret la kermesse déroule
Les bachiques anneaux de sa danse, et la foule
Se presse et tourbillonne autour du piédestal
Où se dresse l'archer aux regards de métal,
Le Dieu maître des cœurs et qu'aiment ceux qu'il frappe.
Une ribaude fuit, désirant qu'on l'attrape ;
Un rustre aux yeux de braise halète sur ses pas.
Elle rit de ployer sa taille entre ses bras
Et d'entendre, croyant naïvement qu'il joue,
Le clapement goulu des lèvres sur sa joue.
Maint buveur, ventre plein, roule sur le gazon.
Un joueur de mandore attaque sa chanson,
Mais un marchand d'onguents en braillant l'essorille,
Tandis que, dans un coin, Cassandre en souquenille
Reçoit de Trivelin plus d'un coup doctoral.

Ainsi les gestes drus, le vin, l'amour brutal
Emplissent tous les cœurs d'une fumeuse ivresse,
Qui monte, avec l'odeur du peuple qui se presse,

Digitized by Google

Avec les cris, les chants, vers l'impassible Dieu.

. . . .

Ma bien-aimée a pris sur ses genoux, par jeu
Ce coffret d'argent mat empli de pierreries,
Et dans les chatoyants reflets, ses mains ravies
Plongent en frémissant d'une âpre volupté.
Près du saphir profond comme une aube d'été,
Eclate le doux feu du rubis qui rougeoie.
L'opale indolemment repose sur la soie ;
Son âme énigmatique irradie en halo
Et, comme au sein de la transparence de l'eau,
La lumière s'y perd, en sort décomposée.
La perle tient captif en sa chair irisée
Un familier esprit de joie et de douceur.

Je suis des yeux les mains où passe la lueur
De ces joyaux tissus de l'Inde ou de l'Afrique ;
Je sens s'insinuer leur vertu chimérique
En mon cœur qui bénit celle qui l'asservit.
Je songe. Un vieux symbole en mon âme revit,
Qui, pressentant comme une affinité secrète,
Unit l'âme ou l'idée à leur forme concrète.
Le coffret où festoie un peuple endimanché
Renferme dans ses flancs, comme un esprit caché,
L'éclat des gemmes, sœurs lointaines des étoiles.
Ainsi ma bien-aimée, en sa forme sans voiles,
Recèle le mystère attirant de son cœur :
Ses pensers, ses vouloirs ont le charme vainqueur
Des joyaux ; ils en ont aussi la transparence.
Sa tendresse reflète un rayon de souffrance
Et sa fierté scintille ainsi qu'un diamant.

Mon rêve, à ses côtés, s'envole éperdument.
Je l'aime d'un amour agenouillé. J'oublie
L'idole que forgea mon âme enorgueillie,
La gloire, sacrilège amour d'un passé mort.
Maintenant, la beauté comme un philtre m'endort.
A quoi bon parcourir la route triomphale ?
Je préfère, filant dans l'ombre aux pieds d'Omphale,
Vivre un rêve d'amour en tournant ses fuseaux
Et n'être qu'une barque heureuse, au fil des eaux.

Par sa tournure d'esprit, par les sujets choisis et par la manière dont ils sont traités, l'auteur du *Coffret* n'est pas sans avoir certaine affinité avec ceux qui font revivre parmi nous les qualités et aussi les défauts de l'alexandrinisme. Si je me permets cette comparaison, c'est qu'il semble l'indiquer lui-même, en donnant une adaptation d'un petit poème attribué à Virgile par Servius et Donat. Ce poème figure, dans l'édition Benoist, parmi les *Carmina Minora*. Il a pour titre *Ciris*,

Digitized by Google

et nous apprend comment Scylla trahit son père Nisus et livra Mégare à Minos, son amant, en arrachant le cheveu de pourpre auquel étaient liées les destinées de sa patrie. Minos, rempli d'horreur pour un si grand crime, fit attacher Scylla à la proue de son navire ; mais un dieu la changea en aigrette. Le chant de l'oiseau, triste et lointain, s'élève dans le ciel bleu,

Et Minos observait la forme gémissante
Dont la brise, à l'avant, tordait les cheveux d'or.
Il oubliait Mégare et la patrie absente,
En écoutant, ivre d'orgueil, ce chant de mort.

Ainsi que *Le Retour de Minos*, *Protée* fait revivre d'antiques souvenirs en rappelant l'épisode célèbre d'Aristée [1]. Cette courte pièce est moins heureuse. Les réflexions philosophiques qui la terminent (Protée est un symbole de l'univers que l'homme cherche encore à saisir sous ses métamorphoses), sont assez banales. Il en est de même de certaines expressions ou comparaisons : le dieu « grogne comme un cerf aux abois », il « souffle comme un phoque », « et ronfle avec des sons de tambour et de flûte ». Ce dernier vers est du moins très expressif.

Aux poèmes antiques, nous préférons les sujets modernes, ou cette enluminure du moyen âge qui a pour titre *Le Chevalier Errant*. Elle suffira pour donner une idée assez exacte des autres œuvres, dont l'auteur semble avoir certain penchant pour Mœterlinck, comme pour l' « écriture artiste ». Les fins de vers faibles sont en petites majuscules.

Le Chevalier errant.

Brocéliande a vu passer l'aventurier :
Son cœur, à coups égaux, battait sous son armure.
Au rude cliquetis de son harnois guerrier
Il avançait, levant ses regards VERS L'ARCTURE.

Son rêve était comme un serviteur familier
Qui stimulait le pas égal de sa monture.
Il évoquait Artus, Æneas, Olivier,
Et demandait à Dieu la force et la droiture.

Les aegipans rusés, les nains insidieux
Ne purent DÉTOURNER SON VISAGE IMPAVIDE :
Sa foi le protégeait contre eux MIEUX QU'UNE ÉGIDE.

1. Cet épisode a été très souvent traduit en vers français. Le plus récent essai est dû à M. Alexandre BLANCHARD, professeur au Lycée d'Amiens. On le trouvera dans l'appendice d'un volume qui vient de paraître et qui a pour titre : *Histoires tirées des Tragiques Grecs*. Cf. Marc LEGRAND : *L'Ame antique*, p. 193.

Digitized by Google

Et, comme il côtoyait les lacs mystérieux,
Dans la brise du soir qui frôlait son visage,
Il voyait des splendeurs d'ailes devant ses yeux —

Ailes d'ivoire qui planaient sur son passage.

Les sonnets, à en juger par les envois des concurrents, sont de plus en plus en honneur : ils sont particulièrement nombreux cette année. L'un des meilleurs, à notre avis, avec *Le Lion de Granit* et *Les Souvenirs*, qu'on lira plus loin, figure parmi les huit qui sont inscrits sous l'épigraphe : « *Odi profanum vulgus* » (N° 10). Le dernier vers est fort beau et l'œuvre entière pourrait ne pas trop déplaire à l'auteur des *Trophées* :

La Niké de Samothrace.

Penchée à l'éperon de sa nef triomphale,
D'un indomptable élan s'enlève une Niké.
Son péplum de Paros translucide est plaqué
Sur son torse où le vent de mer souffle en rafale.

Tout s'obscurcit devant la splendeur sans rivale
De ce buste incomplet, de ce geste tronqué
Que l'ensemble du marbre a bientôt expliqué :
Elle vole annonçant la victoire navale.

Sublime mutilée, œuvre d'un inconnu,
J'oublie en t'admirant le malheur survenu
A ta chair au niveau du col et des aisselles.

Qu'importe que l'écueil du temps où tu sombras
T'ait privée à jamais de ton chef, de tes bras ?
Pour l'immortel essor n'as-tu point tes deux ailes ?

Les autres sonnets du même poète ne sont pas aussi remarquables, mais ils sont tous variés et aucun n'est sans intérêt. Il peut lui aussi se rendre cette justice que son vers bien ou mal dit toujours quelque chose. Tantôt il malmène Baudelaire, en pastichant le style des *Fleurs du Mal* ; tantôt il donne une leçon à l'indifférent qui regarde passer un humble agonisant qu'on mène à l'hôpital :

Au lieu de vous signer et de vous découvrir
Devant ceux dont la chair a fini de souffrir,
Saluez donc plutôt la souffrance qui passe !

Les sonnets historiques sont d'une forme moins soignée, surtout celui qui a pour titre *Moscou* (14 septembre 1812). On y a relevé quelques vers prosaïques et des expressions trop vulgaires. Cependant *Le Passage de la Wilia* (qui semble comme inspiré des récits d'Esparbès) n'est pas indigne d'être cité. Nous le donnons ici avec *Les Tuileries*.

Digitized by Google

Le Passage de la Wilia
(24 Juin 1812)

A leur rang de combat, selon leurs numéros,
Les lanciers polonais se metlent à la nage.
Mais un remous saisit DANS SON FOURBE ENGRENAGE
L'intrépide escadron entré jusqu'aux garots.

Brusquement, froidement, les sabres aux fourreaux,
Sans connaître l'orgueil furieux du carnage,
Ils sombrent. Ceux-là seuls que le gouffre ménage,
Avant d'être engloutis, acclament leur héros.

Napoléon muet et pâle sur la rive
Se découvre. Le geste impérial arrive
Jusqu'aux yeux dilatés du dernier éclaireur

Qui coule en souriant à l'idole invoquée,
Et sa bouche déjà remplie et suffoquée
Sort de l'eau pour redire un « Vive l'Empereur ! »

Les Tuileries
(20 Juin 1792)

Ayant franchi le seuil de la cour solitaire
Et le couloir où vibre un cri : Plus de véto !
Le flux des émeutiers enhardis par Santerre
Gagne en tourbillonnant les salons du château.

Fort d'un isolement superbe et volontaire,
Louis presque étouffé, monte sur un tréteau
DEVANT LEQUEL CHAQUE HOMME EN PASSANT DÉBLATÈRE
SON INJURE *et brandit sa pique ou son couteau.*

Maître de lui, le roi dont pas un trait ne bouge
Boit un verre de vin et coiffe un bonnet rouge,
Qu'un insurgé lui tend au bout de son harpon.

Et, comme un vieux soldat très paternel l'invite
A ne pas avoir peur, Louis XVI répond :
« Mets ta main sur mon cœur et sens s'il bat plus vite ! »

Dans le plus faible peut-être de ces sonnets, le poète reconnaît pour maîtres Victor Hugo et Théodore de Banville *(A Deux Maîtres)*. Heureux, dit-il, celui qui

Saurait dans son creuset de fer et d'or souder
Au nombre de Hugo la rime de Banville.

Le choix du second maître pourrait prêter à une ironie facile et de fort mauvais goût. N'est-ce point Théodore de Banville qui, tout en enseignant les procédés techniques de la ver-

Digitized by Google

sification, les compare à de vulgaires recettes grâce auxquelles le premier sot venu peut faire de très bons vers ? Mais l'auteur de *La Niké* veut montrer simplement qu'il a un culte pour la forme : si l'on naît poète, doit-on dédaigner « l'art des vers » ?

Il protesterait volontiers contre la tendance de nos contemporains qui cherchent à s'affranchir de la tyrannie de la rime.

Sans doute, à leur avis, Mardoche n'était point trop à plaindre :

Les Muses visitaient sa demeure cachée
Et, quoiqu'il fît rimer IDÉE *avec* FACHÉE.
On le lisait.....

Rompons donc, concluent-ils, avec « l'école rimeuse ». Tant qu'il y aura en France des jeunes gens, ils reliront *Le Souvenir* et *Les Nuits* incomparables. Et pourtant leur auteur ne fait-il pas rimer *griser* et *lévrier*, *tombé* et *Danaé* ?

On pardonnerait à ces « jeunes » bien d'autres négligences, s'ils pouvaient nous donner de nouveau quelque *Espoir en Dieu*. C'est là peut-être ce que répondrait le disciple de Banville.

Pour lui, il reste fidèle à la consonne d'appui. On en jugera par le sonnet suivant, sorte de tableautin d'ailleurs assez réussi.

L'Attendu

Dominant les assauts d'un gave béarnais,
Un parterre d'iris et de jasmins d'Espagne
Embaume un vieux manoir, vrai tombeau de campagne,
Où l'ennui dessécha deux vieilles en bonnets.

L'une s'est consacrée aux fleurs du jardinet ;
L'autre vit dans l'amour du passé qu'accompagne
Le remords d'avoir bu trois coupes de champagne
Avec un grand seigneur qu'elle seule connaît.

Donnant sur la façade, hermétiquement close
Par des volets moisis AFFECTÉS D'ANKYLOSE,
Une chambre d'honneur atteste, dès l'abord,

Le royalisme ému des vieilles Pyrénées,
Et prévoit en détail, depuis quarante années,
Le retour imprévu du comte de Chambord.

Fort différente est la note qui plaît à l'auteur des poésies inscrites sous le n° 12. C'est un élégiaque et aussi un descriptif, mais un descriptif qui n'est jamais froid. Il associe la nature aux sentiments qu'il éprouve ; pour lui un paysage est vraiment un « état d'âme ». Il ne se contente pas de le peindre en faisant

Digitized by Google

chatoyer les couleurs de sa palette, qui est fort riche ; il cherche à fixer l'impression fugitive. Comme Musset, comme nous, il aime « les tièdes voluptés des nuits mélancoliques », et plus encore l'heure très douce des soirs d'automne, où le soleil

En l'ardente beauté de ce qui va mourir,
Met son rouge baiser aux rochers qu'il embrase.

Alors le Parmelan se couronne de rose, la Tournette flamboie; au lac s'irradient « l'or, le feu, le sang, le rubis et l'opale ». Puis les teintes s'effacent peu à peu et tout se revêt d'ombre...

Tout semble s'affaisser ! Cela pèse et meurtrit !
Subit effondrement qui s'impose et qui navre !
Les rochers et les bois ont des tons de cadavre !
Il plane de la mort au ciel qui s'assombrit !

C'est maintenant l'heure des réflexions attristées. Une foule d'autres écrivains les ont notées sans doute ; aussi notre poète se travaille-t-il à la recherche de l'originalité. Il est moins heureux dans cette partie de la pièce : la composition manque d'unité et de netteté ; il y a des longueurs, des strophes un peu lourdes et maniérées, comme celle-ci :

Tristesse ! Vanité ! Vanité de l'effort !
A quoi bon s'exalter vers le soleil Chimère,
Si doit peser, après, l'heure crépusculaire
De la Réalité plus lourde que la Mort ?

Le Bain est un petit *cuadro*, traité avec sobriété et non sans grâce. Peut-être plaira-t-il plus au lecteur que *Soir d'Automne.*

Le Bain

Au baiser du matin offrant leurs nudités,
Les nymphes aux beaux bras, au bord du lac d'opale,
Ont tordu leurs cheveux en lourds casques d'or pâle
Que le rouge des fleurs avive de clartés.

Le gai soleil de mai, glissant parmi les branches
Où flotte l'émeraude exquise du printemps,
Ruisselle à pleins rayons sur leurs corps éclatants
Et met des reflets d'or sur les courbes des hanches.

Elles entrent sans peur à travers les roseaux,
Dans l'onde qui s'irise en gerbes d'étincelles,
Et leur ravissement d'être jeunes et belles
Eclate en cris aigus comme des cris d'oiseaux.

Le faune qui se cache à l'ombre d'un grand hêtre
Les contemple et sourit ; en ses yeux libertins
Passe l'émoi furtif des souvenirs lointains :
Il sent dans son vieux cœur d'obscurs désirs renaître...

Digitized by Google

Soir d'Automne

Chère, le jour finit, très doux, le temps est beau :
Mets ton chapeau de paille orné de brides mauves,
Qui fait un cadre exquis à tes lourds cheveux fauves,
Viens ; nous suivrons les bords harmonieux de l'eau.

Il semble, au soir tombant, que l'automne répande
Sur les monts et les bois, artiste impétueux,
Autour du lac, saphir unique et fastueux,
Les fabuleux trésors d'un radjah de légende !

On dirait la mystique armure d'un héros !
Fantastique fanfare, éclatante et brutale,
Où l'or, le feu, le sang, le rubis et l'opale
En clameur symphonique unissent leurs chaos !

Le somptueux soleil décline avec emphase,
En l'ardente beauté de ce qui va mourir,
Et, comme s'il vibrait d'un ultime désir,
Met son rouge baiser aux rochers qu'il embrase !

Viol des yeux éblouis ! décor prestigieux
Aux rêves triomphants ! Minute grandiose
Où tout l'Etre frémit ! Cadre d'apothéose
Aux sublimes élans d'amour victorieux !

... Mais le dernier rayon dont mourait la caresse
Lente aux sommets altiers, a disparu soudain !
O l'angoissant frisson qui prend l'âme et l'étreint !
En sens-tu comme moi l'implacable détresse ?

Tout semble s'affaisser ! Cela pèse et meurtrit !
Subit effondrement qui s'impose et qui navre !
Les rochers et les bois ont des tons de cadavre !
Il plane de la mort au ciel qui s'assombrit !

Contraste impitoyable aux espoirs trop rapides !
C'est une lie abjecte après le nectar pur,
Un vol d'oiseaux sinistre obscurcissait l'azur !
Le lac hostile et morne a des pâleurs livides !

Tristesse ! Vanité ! Vanité de l'Effort !
A quoi bon s'exalter vers le Soleil Chimère,
Si doit peser, après, l'heure crépusculaire
De la Réalité plus lourde que la Mort ?

Au couchant triomphal la nuit impénétrable
Aurait dû succéder, soudaine, et ne laissant
Que l'ardent souvenir du soir resplendissant !
Ténèbres du Néant ! Nuit brusque, irréparable !

Digitized by Google

Se ruer à la joie avec le cœur élu !
Pressentir l'infini dans une extase brève !
Oui ! mais mourir ! mourir tout à coup, en plein rêve !
L'inconnu de la mort, c'est encor l'absolu !

Mais, si l'on doit subir après la déchéance,
Dans la petite vie étroite et sans beauté,
Livide crépuscule au cœur désenchanté,
Dis-moi ? dis-moi ? cela vaut-il que l'on s'élance ?....

O but qui toujours fuit quand on croit le saisir !
Mirage décevant de splendeur surhumaine !
Ton éternel recul, pure Etoile lointaine,
Sans pouvoir me lasser, irrite mon désir !

Pourtant jamais ? Jamais nous ne lirons le Livre
Mystérieux ? Jamais au but ? Cruelle loi !
Faut-il désespérer ? Faut-il... — Regarde-moi !
. . . .

Je vois dans tes yeux clairs trop de raisons de vivre !

Les trois sonnets qui, avec *Le Bain* et *Soir d'Automne*, complètent l'envoi de ce poète, sont artistement ciselés. Mais, au lieu d'ajouter à la bonne impression produite par les autres œuvres, ils ont plutôt nui au concurrent. Le Jury a trouvé que ces sonnets fort libres déparaient le recueil, principalement celuï qui a pour titre *Luxure*. A signaler l'apparition du néologisme « le frôl », dont le besoin ne se faisait guère sentir.

*
* *

Enfin voici le maître du chœur. Il ne se borne pas à redire les navrances de son âme désenchantée, ou « les désirs infinis des sens exacerbés ». Sa Muse n'est point une folle ballerine cherchant à nous étourdir en agitant de sonores grelots. C'est une chaste vierge, au sourire grave et doux, parfois un peu triste, lorsqu'elle entend l'écho de ces « vieilles chansons » qui ont bercé son enfance ; mais son visage s'illumine, quand elle songe à tous les semeurs de bonne graine qui laissent faire au temps. A ceux qui vont répétant : « Cueillez, cueillez votre jeunesse », elle répond simplement : « Sois bon et dis vrai. » Ce n'est pas qu'elle proscrive la grâce et la beauté ; mais peut-être conviendrait-elle que, sans le rayonnement moral, il n'est point de splendeur véritable. Ecoutez cette strophe consolante, qui revient, comme une sorte de leit-motive, dans le remarquable poème intitulé *Les Vieilles Croyances* :

Digitized by Google

Ceux qui n'auront pas eu l'eau de source et la mousse,
Les las, les fatigués, un jour reposeront,
Ceux qui saignaient seront pansés d'une main douce,
Les petits, qui longtemps gémirent, souriront.

Certes nous sommes loin de proclamer, avec le poète, la « banqueroute de la science ». Nous avons foi en elle : la *bouteille à la mer* longtemps chemine, poussée par les tempêtes ; mais elle atteindra le rivage. Cet élixir qu'elle contient, c'est la science : elle donne à l'homme des forces nouvelles, elle le rendra meilleur et plus moral. Et cette foi n'est pas une vaine chimère, pour tous ceux du moins qui savent mesurer le chemin parcouru depuis des millénaires. Ceux-là appellent de tous leurs vœux l'âge de bonté souhaité par le Christ, l'âge de justice et de vérité entrevu par le penseur.

Qu'importe, en effet, comme la science le reconnaît, « qu'au terme de son analyse s'étende le domaine de l'Inconnaissable »? Il nous suffit, pour ne point l'accuser d'avoir failli à ses promesses, qu'elle fasse chaque jour reculer « cet océan de mystère qui bat notre rivage » et dont « le vieux Littré, qui fut un saint, a magnifiquement parlé [1] ». Sans doute, quand survient « le crépuscule des dieux », pour nous aventurer sur cette mer ténébreuse, « nous n'avons ni barque ni voile » : est-ce une raison pour désespérer et pour affirmer qu'elle est à jamais infranchissable ?

L'auteur des *Vieilles Croyances* nous communique encore, sous ce titre *Notes Crépusculaires*, de rapides impressions des plaines du Nord. Elles font songer à telle page de Rodenbach, et mieux encore à tels poèmes de Verhœren peignant « la verte immensité des plaines et des plaines », où lentement, très lentement, le vieux moulin tourne, « sur un ciel de tristesse et de mélancolie ».

Les sonnets sont faits de main d'ouvrier. L'un d'eux est une sorte d'invocation à la Paresse : vous pourrez le comparer à la pièce couronnée l'an passé, qui traite un sujet analogue. On remarquera l'emploi très heureux des rimes féminines.

De même, dans *Le Lion de Granit*, œuvre sculpturale d'un puissant relief, les sons rauques et durs sont bien appropriés au sujet.

Avec *Les Souvenirs*, le poète montre que son style, comme son inspiration, sait être varié. Ce sonnet n'est pas inférieur au *Lion de Granit*.

1. Paul Bourget : *Le Disciple*, Préface.

Digitized by Google

Nous avons moins goûté la petite fantaisie intitulée *Echo*, simples effets de rimes auxquels l'auteur n'attache sans doute pas plus d'importance qu'ils ne méritent.

En somme, l'œuvre entière de ce poète nous a paru digne de figurer dans la *Revue savoisienne*. Ce sera, nous aimons à le croire, une agréable distraction pour l'archéologue et pour le savant que de lire des vers bien pensés et bien écrits. Et si votre rapporteur, en applaudissant aux efforts de quelques poètes sincères et délicats, peut les encourager à voler plus haut encore d'un essor plus audacieux, il regrettera moins, Messieurs, d'avoir abusé de votre bienveillante attention, et les Membres du Jury pourront dire avec lui qu'ils n'auront perdu ni leur temps, ni leur peine.

Les Vieilles Croyances

Ils ont cherché en tâtonnant sur toutes les routes et nous assistons, depuis quatre-vingts ans, à l'étrange conflit des systèmes et des sectes qui se relayent pour nous fournir un dogme nouveau et nous offrir un bonheur complet.

TAINE (*Philosophie de l'Art*).

Les vieilles croyances, au moyen desquelles on aidait l'homme à pratiquer la vertu, sont ébranlées et elles n'ont pas été remplacées.

RENAN
(*Dialogues philosophiques*).

On est par trop féru de l'humaine Science,
Car son orgueil est vain et sans fruits son savoir.
Le cerveau peut en vivre et non la conscience :
La Foi, chez nos aïeux, parlait mieux du Devoir.

Aussi c'est grand' pitié qu'on ait fait table rase
De tout ce vieux passé d'envol et de beauté.
L'édifice, plus sûr, tenait mieux sur sa base,
Quand l'homme était un homme et non un révolté.

Certes, dans ce passé, plus d'une heure sanglante
A rougi le manteau des siècles révolus ;
La Force est aujourd'hui, dit-on, moins insolente :
Mais quand on était juste, alors, on l'était plus.

Nos pères ont lutté, c'est vrai, tout leur fut rude :
Jours affamés, réveils d'horreur, deuils douloureux,
Mais ils t'avaient pour lieu d'asile, ô certitude,
Et dans tes murs sacrés — quand même — étaient heureux.

L'autorité d'un Dieu fixait, des monts aux grèves,
Au présent son labeur, à l'avenir ses droits,
Car la terre avait lu le Livre de tes rêves,
Christ ! et savait alors comment on dit « Je crois ».

∴

Or, ces pages d'en haut, qu'un cœur d'homme avait faites,
Ordonnaient d'être bon, de s'aimer jusqu'au soir,

Digitized by Google

Promettaient aux petits les indicibles Fêtes,
Osaient des mots obscurs de revanche et d'espoir.

Tu leur disais, ô Christ : « L'Aube a lui... Dieu m'envoie
« Pour que chacun des pas douloureux soit compté :
« Mon frère, prends ma main, et marche dans ma voie.
« Heureux, trois fois heureux ceux qui n'ont pas douté !

« Pardonne à qui t'accable et n'accable personne,
« Garde dans ton cœur d'homme un sourire d'enfant.
« En vérité, les blés que mon Père moissonne
« Nourriront l'opprimé, mais non le triomphant.

« Ceux qui n'auront pas eu l'eau de source et la mousse,
« Les las, les fatigués, un jour reposeront.
« Ceux qui saignaient seront pansés d'une main douce,
« Les petits, qui longtemps gémirent, souriront.

« Mais il faut qu'on me croie — et je veux qu'on espère.
« C'est vous que j'attendais dans mon éternité.
« Amis, ne pleurez plus : la Maison de mon Père
« Est pour les malheureux de bonne volonté. »

.˙.

C'était bien. Le vaincu pouvait lutter et vivre
Sans s'abîmer le cœur en d'effrayants « pourquoi ».
Le Berger, cape au vent, marchait : il fallait suivre !
Et les brebis suivaient, trouvant belle sa foi.

Tous les humbles, tous ceux dont les vaines tendresses
Dans le froid de la nuit ne purent pas germer,
Tous les sevrés de gloire, ou d'or, ou de caresses,
Trop las pour être heureux et trop seuls pour aimer ;

Ceux que, dès le berceau, le malheur prend pour proie,
Qui, tout petits, tremblaient autour de l'âtre éteint,
Puis que leur charge lourde — un jour trop lourde — broie,
Sans qu'ils aient rien compris aux haines du destin ;

L'affamé, l'épuisé, qui va courbant à terre,
Sous la bise ironique, un dos de paria,
Celui qui n'eut jamais que le droit de se taire
Et d'étouffer son cœur quand la honte y cria ;

Et les valets d'argent, et les traîne-charrue,
Qui font leur maître riche en mangeant du pain noir,
Et tous ceux que l'hiver a couchés dans la rue,
Tandis qu'on s'écartait pour ne pas trop les voir ;

Les éternels bannis, les forçats de la route,
Traînant à leurs pieds lourds la peur du lendemain,
Au point d'être jaloux du bœuf pesant qui broute,
Et qui sont dangereux, puisqu'ils tendent la main !

Digitized by Google

Les gueux, les miséreux, tous les fils de l'Envie,
Tous ceux que nos mépris ont jetés hors la loi,
Ceux qui, fatalement, sont derniers dans la vie,
Front haut — suivaient — portant au cœur : « Tu seras roi ! »

Ils suivaient, libérés, grandis, calmes, sans haines,
Raidis sous leurs fardeaux d'un jour, qui les sauvaient :
Leur Dieu, plus tremblant qu'eux, sous de plus lourdes chaînes,
Avait saigné son sang sur la route. Ils suivaient,

Forts, presque beaux, gardant leurs pleurs, leurs douleurs brèves,
Pour les voir, au réveil, en roses d'or fleurir,
Puis, les yeux élargis vers leur immense rêve,
Entraient sans un frisson dans l'horreur de mourir...

« Ceux qui n'auront pas eu l'eau de source et la mousse,
« Les las, les fatigués, un jour reposeront.
« Ceux qui saignaient seront pansés d'une main douce,
« Les petits, qui longtemps gémirent, souriront. »

Et si tu les trompais, je te bénis quand même,
Pour ta pitié sublime, ô grand Crucifié !
Dupe, on ne le fut pas, quand on croit, quand on aime,
Quand l'espoir chante clair au ciel pacifié !

Notes Crépusculaires

(Plaines du Nord)

La plaine dort sous le ciel morne,
Déserte, profonde, sans borne ;
Les buissons vibrent, l'herbe fuit
Et se courbe au vent dans la nuit
Qui se hâte. Au couchant rougeoie
Le ciel ; les mottes des labours
Luisent. Puis l'Astre meurt, sans joie.

De larges grappes d'oiseaux lourds
Aux nocturnes butins s'attellent,
Rament l'air, trottinent, sautèlent,
Se pourchassent à pas de loup.

Engourdi dans sa ritournelle,
Noir et pointant sur le ciel flou,
Un moulin, figé, dresse une aile.

L'échine en arc d'avoir peiné,
Morne, rigide, abandonné,
Un cheval maigre, sous la bise,
Frissonnant du ventre au garot,
Somnole dans la brume grise.

Le dernier char, le dernier trot
Cahote aux lointains de la route,
L'ombre bruit... l'oreille doute...

Digitized by Google

Et sous son toit, le laboureur,
Ecoute, l'œil pris de terreur,
Des frôlis suspects, à ses portes,

Tandis qu'au fond des plaines mortes
Se traîne, immense, le vol noir
De la Nuit et du Désespoir !

L'Idéal

Fuyant la plaine et les grands bois
Où le mal réduit aux abois
Sa proie,
J'irai vers l'horizon qui luit,
Où nul chasseur ne nous poursuit,
Où l'aube, déchirant la nuit,
Flamboie.

J'irai jusqu'à l'Orbe infini
Où l'azur que rien n'a terni
Commence,
Où l'orgueil des faux dieux se meurt,
Comme le chant gris du rameur,
Où rien n'est grand que la rumeur
Immense.

Et quand enfin je vous aurai,
Harmonie, arpège doré,
O grèves !
Mes bras lourds, je les ouvrirai
Et, plein mon cœur moissonnerai
L'éther bleu, l'idéal sacré,
Les rêves.

Et quand mes bras se lèveront
La Douleur, les Haines fuiront,
Peureuses,
Et les morts pleurés revivront,
Et tous mes frères s'aimeront,
O mon Dieu ! les âmes seront
Heureuses !

Je vois l'Amour, le flot ardent,
Qui s'enfle, emplit tout, déborde en
Caresse.
Je sens mon être s'affoler,
J'entends... Voudrais-tu m'accabler
Chimère ?... tout mon cœur trembler
D'ivresse.

Aux grands appels fous de ma voix,
Surgiront de nouvelles fois

Digitized by Google

Plus belles ;
Du long rivage étincelant,
Vers le ciel vaporeux et blanc
S'éploiera le frou-frou tremblant
Des ailes... des ailes !

A Sarah-Bernhardt

Quand la Terreur livide élargit tes grands yeux,
Quand ta prunelle ardente a des splendeurs de haine,
Ou que ta gorge égrène, en cliquetis de chaîne,
L'âpre et strident sarcasme aux impassibles dieux :

Quand tu pleures, Sarah ; quand l'orgueil des aïeux
Nimbe de pourpre et d'or ta ligne souveraine,
Quand le vers qui s'éploie, avec ton âme, ô Reine,
Ne font plus qu'un frisson sacré, courant aux cieux...

Ce vers a bu ta vie en possédant ta lèvre,
A pris ta voix, a pris tes yeux, tremble ta fièvre,
Sent qu'il vole un baiser du Verbe à la Beauté.

Ta caresse a marqué sa chair comme une flamme,
Et lire un vers d'amour que Sarah a chanté,
C'est entendre Sarah, qui vous chante dans l'âme !

Déesse

Paresse ! viens m'aimer... perds-moi dans la caresse
De toi, de tes cheveux ambrés, de ta voix lente.
Sous le fluide lourd de ta main nonchalante,
Je veux dormir, je veux l'oubli. Viens, ô Paresse !

Comme aux parvis d'Ang-Kor la nuit chaude et troublante
Baigne les dieux déchus d'une impassible ivresse,
Fais-moi ton sourd baiser, ô terrible maîtresse,
Etouffe-moi le cœur dans ton âme accablante.

Déesse, ô viens ! Dis-moi les Voix, les Harmonies,
Et l'encens vert des nuits sur les mers infinies,
Et les temples rêveurs dans les forêts lointaines.

Viens ! Ta gorge luira comme un désert d'opale,
Et tes seins blancs seront deux tentes dans les plaines,
Et la Mort coulera sur nous son regard pâle...

Le Lion de Granit

Une houle de plomb sur le golfe a foncé.
Mais le roi de céans, sans baisser la paupière,
A gardé face aux flots son noir poitrail de pierre
Et raidi dans le choc tout son corps ramassé.

Digitized by Google

Têtu, le croc hargneux et le mufle froncé,
Crispant ses muscles durs sous les coups de lanière
Des lames, renâclant dans la glauque poussière,
Le vieux gardien du roc au roc reste fixé.

Il est tard. Le couchant s'allume. La tempête,
Lasse de se pourfendre à l'impassible bête,
Recule et rampe. Alors, le lion ruisselant,

Triomphal, alourdi de sa sueur qui fume,
Hérisse au ras des flots, sur l'horizon sanglant,
Une crinière d'or, de phosphore et d'écume.

Les Souvenirs

Devant vieillir un jour, je l'aime : c'est un vieux,
Bien vieux, bien accablé. Quand le jour baisse, il passe,
Très lent, à petits pas, pour que sa tête lasse
Puisse, sans trop d'effort, rester levée aux cieux.

Il marche à petit bruit, afin d'entendre mieux
La voix des jours perdus dans le temps et l'espace,
Tout seul, pour leur conter son chagrin à voix basse
Et n'avoir pas trop honte en s'essuyant les yeux.

En vain, l'ardeur de vivre, au grand ciel qui rougeoie
Chante ! — A lui qui faiblit tous les jours, cette joie
N'est qu'un cruel refrain, tous les jours plus moqueur.

Et dans l'obscur passé, dont il a clos les portes,
Il finit de mourir en se grisant le cœur
Des courages tombés et des tendresses mortes...

Ceux qui pleurent

Si la fraiche fleur de jasmin
Que ta mère t'avait donnée
Se meurt, chaque soir plus fanée,
Dans le tremblement de ta main,

Si ta face, un moment tournée
Vers l'inconnaissable Demain,
En frissonnant s'est inclinée
Sur la poussière du chemin,

Si ta pauvre épaule se voûte
Sous les chagrins lourds, sous le doute,
Sous les trahisons de ta foi,

Si tes pieds saignent sur la route,
Ne pleure pas, petit... écoute
Tous ceux qui pleurent avec toi !

Digitized by Google

Echo [1]

L'enfant blonde
De l'Onde,
Telle une
Fée, argente
La sente
Brune.
Hé! lune,
Là-haut?...

Hé ho,
La lune!

L'onde heureuse
Se creuse,
Dolente,
Sur la grève
Où rêve
L'andante,
Que chante
Le flot...

Hé ho
Qui chante?...

Mais ma vie,
O mie
Lointaine,
Fuyant l'heure,
Te pleure,
Vilaine!
Et peine
L'écho.

Ho ho,
Ma peine!...

* * *

La somme disponible était cette année de six cents francs. Le Jury, pour mieux marquer la distance qui existe entre les œuvres du concurrent classé premier et celles qui suivent, a décidé de ne point décerner de second prix. Il vous propose, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

Un premier prix (300 francs) est attribué à l'auteur des poésies inscrites sous le N° 21 *(Vieilles Croyances*; *Le Lion de Granit*; *Les Souvenirs)*. Devise : « Sois bon et dis vrai. »

Le second prix est réservé.

Un troisième prix (50 francs) est attribué à chacun des trois recueils suivants :

N° 10 *(La Niké de Samothrace; La Croix Rouge*; *A Deux Maîtres*; *L'Attendu)*. Devise : « *Odi profanum vulgus.* »

N° 12 *(Le Bain ; Soir d'Automne)*. Devise : « *In medio virtus.* »

N° 15 *(Hiérarchie ; Pessimisme*; *Le Chevalier Errant*; *Le Coffret*; *Le Retour de Minos*; *Protée)*. Devise : « *In sudore vultus tui.* »

Une mention très honorable est décernée à chacun des manuscrits portant les numéros 5, 9, 16 :

N° 5 *(Au Caprice des Rêves)*. Devise : « Simple dans la vertu, forte dans le devoir. »

N° 9 *(Le Fondeur)*. Devise : « Grave, inouï, joyeux, désespéré, sublime. »

N° 16 *(Les Yeux clos* [rondels]; *Résignation ; Harmonie; Mystère dans la Nuit)*. Devise : « *Sursum.* »

Enfin les envois inscrits sous les numéros 19, 26, 27, 28, obtiennent une mention honorable :

1. La succession ininterrompue des rimes féminines est voulue.

Digitized by Google

N° 19 *(La Chanson)*. Devise : « *Ars longa, brevis vita.* »

N° 26 *(Le Nouvel Evangile; L'Attente ; Souffle Printanier)*. Devise : « Oh ! quel orgueil : faire en son champ lever la semence endormie ! »

N° 27 *(In Nocte solitudo ; Fleurs de Mai)*. Devise : « *Ad Augusta per Angusta.* »

N° 28 *(De Profundis ; Le Droit aux Larmes ; En Chantant)*. Devise : « Ouverts à quelque immense aurore. »

Le Rapporteur, J. Désormaux.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS DE 1903. — Le Concours de cette année sera consacré aux Beaux-Arts et à la Poésie. 200 fr. sont affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts. Les œuvres devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1903, *terme de rigueur.* — Sont admis à concourir : 1° tous les Français (excepté les membres effectifs de la Société Florimontane) et les anciens membres dont la démission remonte à quatre années révolues; les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même celles qui ne pourraient supporter une lecture publique; le nombre minimum des vers est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française. — *Sous peine d'exclusion les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les personnes ayant envoyé des œuvres au concours et qui désireraient recevoir (en bonnes feuilles seulement extraites de la *Revue Savoisienne*) le rapport du Jury devront mettre dans l'enveloppe qui contient leur nom la somme de 0 fr. 50 en timbres-poste.

Les manuscrits restent acquis aux archives de la Société; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptées les œuvres de peinture, sculpture et gravure. Les œuvres peuvent être signées, mais celles qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Les concurrents sont invités à les retirer après la clôture de l'Exposition publique et avant le 1er février 1904.

Les œuvres seront adressées, franco, au Musée d'Annecy avec la mention « *Concours de 1903* ».

La Société Florimontane, se chargera, *aux frais des intéressés* n'habitant pas Annecy, de l'emballage et du retour des œuvres présentées.

Le Comité de la Société Florimontane.

Digitized by Google

UN SPECTRE DU BROCKEN

A LA POINTE D'ANDEY

La prédilection que montrent beaucoup de fervents de la montagne pour les courses d'arrière-saison s'explique par des causes variées.

Pour les uns, qui apprécient surtout l'immensité des horizons, c'est la pureté des ciels d'automne, la netteté des contours, même lointains, qui constitue le grand attrait de ces courses.

D'autres, dont les yeux se repaissent surtout de couleurs, aiment dans l'automne cette admirable symphonie faite de puissantes oppositions et de dégradations infiniment douces.

Celui pour qui l'automne de la vie est arrivé, recherche dans ces courses des impressions bien plus fortes et les mots n'expriment que lointainement les harmonies profondes qui s'établissent entre son moi et la nature ambiante, entre sa propre mélancolie et la tristesse des choses, comme entre l'invincible sentiment d'espérance qui tient son être debout et l'énergie latente qu'il devine dans l'arbre endormi, l'eau glacée qui n'attendent qu'un retour de soleil pour donner de nouveau d'éclatantes preuves de vie.

Indépendamment de ces causes générales, il en est d'autres qui peuvent attirer le grimpeur sur les montagnes à cette époque de grande poésie où le vent matinal fait tomber des forêts la pluie ininterrompue des feuilles pourpres et dorées. Certains phénomènes, en effet, toujours intéressants, s'observent plus fréquemment en automne. Tels sont la *mer de nuages* et le phénomène un peu moins fréquent, corollaire du premier connu sous le nom de *spectre*, ou mieux de *spectre du Brocken*.

Des pluies plus abondantes, suivies de refroidissement de l'atmosphère favorisent la formation de ces immenses nappes de brouillards qui s'étendent parfois sur des centaines de kilomètres et se maintiennent en équilibre à une hauteur assez faible pour qu'on puisse les dominer en gravissant des sommets de moyenne ou même de petite altitude.

Lorsque la mer de brouillard est à une grande hauteur, qu'elle atteint ou dépasse par exemple l'altitude du Semnoz, le spectacle est d'une sublime beauté. Quelques pics et quelques

Digitized by Google

chaînes émergent çà et là. Partout l'immense nappe, ici, éblouissante, là, simplement laiteuse, s'étend, remplissant les profondes vallées, contournant les promontoires dont les ombres se projettent sur cette masse gazeuse avec autant de netteté que sur une surface solide.

En contemplant ce tableau, on sent revenir dans sa mémoire les descriptions que nous font les géologues, rivaux des astronomes en poésie grandiose, des glaciers qui couvraient autrefois nos vallées sur une épaisseur atteignant souvent, dépassant parfois un kilomètre et qui ont laissé sur des montagnes et dans des plaines éloignées des témoins irrécusables de leur existence.

Quand les circonstances sont favorables, on peut observer au-dessus de la mer de nuages les apparences connues sous le nom de *spectre du Brocken*.

Nous fûmes témoins, le 2 novembre, M. l'Inspecteur d'Académie et moi, d'un de ces phénomènes qu'il avait eu l'occasion d'observer déjà en 1896 avec M. Serand J. au sommet du Salève.

Nous avions fait, dans des conditions particulièrement agréables l'ascension de la pointe d'Andey, qui domine Bonneville au sud et fait face au Môle.

La mer de nuages, comprise à peu près entre les cotes de 1200^m et de 1550^m, nous avait pris une bonne heure de traversée et, après avoir admiré les délicates dentelles de givre qu'elle avait accroché pendant la nuit aux brins d'herbe et aux menues branches, nous avions, une fois de plus, ressenti ce ravissement qui saisit quand les sommets ensoleillés commencent à se dessiner à travers le voile de plus en plus léger des vapeurs.

Nous avions admiré depuis un moment le spectacle toujours nouveau des grandes Alpes, nommé les sommets du voisinage qui émergeaient encore et, parmi les sommets lointains, les plus glorieux, et nous nous étions amusés à suivre les mouvements de moutonnement des nuages sur le plateau de Salaison dont les chalets, tour à tour apparaissaient et disparaissaient, quand tout à coup l'un de nous (nous nous trouvions depuis quelque temps, en compagnie de quatre Suisses), vers midi, nous fit remarquer que l'ombre du rocher sur lequel nous étions réunis, ombre qui se dessinait nettement sur la mer de nuage, était entourée d'une double auréole colorée.

L'auréole intérieure, plus vivement colorée, présentait le rouge à l'extérieur, le violet à l'intérieur comme le premier

Digitized by Google

arc-en-ciel et comme aussi les couronnes solaires et lunaires; son diamètre, dont la mesure n'a pu être faite que grossièrement, faute d'instruments, mesurait environ 10°. L'auréole extérieure, moins vive mesurait un angle à peu près double.

Au centre de ces cercles était une tache blanchâtre ne présentant aucune forme particulière et correspondant à la projection du point où nous étions groupés.

Aucune modification de forme ou d'intensité ne survint pendant notre séjour de plus de deux heures au sommet. Mais une nouvelle surprise nous attendait à la descente. Comme nous dévallions à une allure de montagnards satisfaits et légèrement refroidis, chacun de nous vit soudain, au moment où nous atteignions la limite supérieure de la mer de brouillards, son ombre se projeter, en avant, légère, aérienne avec une auréole autour de la tête. Ce qui rendait du reste l'observation piquante et faisait de notre groupe une image réduite de notre bizarre humanité, c'est que chacun se voyait seul auréolé et ne connaissait la gloire de ses voisins que par les affirmations de ceux-ci. Le phénomène fut assez fugace; une légère brise ayant, sans doute, déplacé les brumes voisines, tout disparut. De nouveau simples humains, nous retraversâmes la mer de brouillard, puis nous gagnâmes la plaine par la belle route qui longe la rive gauche du Bronze, torrent descendu des flancs du Jallouvre, ayant, pour atténuer nos regrets d'avoir laissé les vastes horizons et la gloire, le plus noble et le plus attendrissant des paysages d'automne à contempler.

* * *

Le phénomène des *couronnes antisolaires* que nous avions eu sous les yeux, présente avec l'arc-en-ciel ces analogies qu'il se produit, par rapport au spectateur du côté opposé au soleil, que la couronne est souvent double, que la disposition des couleurs dans le premier arc est la même que dans le premier arc-en-ciel ; mais les rayons des couronnes antisolaires sont bien plus petits, d'autre part, ils sont variables, tandis que dans les deux arcs-en-ciel ils sont fixes et d'environ 42° et 52° 1/2 ; enfin les couleurs des couronnes sont généralement moins vives que celles du premier arc-en-ciel.

Ces particularités constituent au contraire une analogie avec les couronnes solaires que l'on observe du côté même du soleil quand une légère brume est interposée entre l'œil et l'astre. Les trois phénomènes ont, du reste, ce caractère commun que la

Digitized by Google

condition de leur production est l'existence dans l'atmosphère, de l'eau à l'état de fines goutelettes et qu'ils se distinguent par là des halos, cercles colorés entourant le soleil, l'un à la distance de 22° avec le rouge intérieur et le violet extérieur (expliqué par le physicien français Mariotte), l'autre de 46° (expliqué par l'Anglais Cavendish), et qui sont dus à la présence dans l'air de fins cristaux prismatiques de glace que l'on voit quelquefois flotter et scintiller à une certaine hauteur sans qu'il y ait de chute de neige. Ces deux cercles sont, du reste, souvent accompagnés d'autres lignes formant des figures plus ou moins compliquées dont l'explication fut donnée par Brewais.

La théorie des couronnes solaires a été donnée par Verdet dans un mémoire publié dans les Annales de Physique et de Chimie et reproduit dans ses œuvres complètes. Il les rattache aux phénomènes de diffraction et les expériences délicates de Frauenhofer démontrent que les auréoles doivent avoir, en effet, un rayon variable et que celui-ci est en raison inverse du diamètre moyen des globules.

L'arc-en-ciel, dû à la réflexion et à la réfraction des rayons solaires dans les gouttelettes d'eau, fut expliqué d'abord par Descartes, puis plus complètement par Airy, astronome anglais.

Mais les couronnes antisolaires qui font partie du spectre du Brocken ne sont pas signalées dans Verdet, ni dans le beau traité d'optique de Mascart. Vraisemblablement, elles doivent aussi se rattacher aux phénomènes de diffractions.

*
* *

Le phénomène du spectre du Brocken et des couronnes antisolaires est sans doute moins rare qu'on ne le suppose. Il est signalé et décrit dans bien des revues et des ouvrages consacrés aux Alpes [1].

M. Brunhes l'appelle une variété de halo, mais les physiciens réservent le nom de halos aux cercles de rayons invariables produits par les cristaux de glace. Dans le *Tour du Monde* (an. 1863, 2e sem.), le spectre est décrit dans le récit d'un voyage au Harz, massif auquel appartient le Brocken.

J'ai trouvé également des descriptions dans la *Revue Alpine* de la Section Lyonnaise du C. A. F., de juillet 1902. Enfin la *Nature* contient des récits analogues, notamment le volume de 1887. L'auteur de la note parue en 1887 était à cheval et vit

1. Berlepsch : *Les Alpes*. — *Annuaire du Club Alpin Français*, 28e année; aricle de M. Brunhes, direct. de l'Observatoire du Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

chevaucher à quelque distance de lui une ombre entourée, ainsi que sa monture, de cercles colorés.

Sur les points un peu élevés, dominant des plaines humides, le phénomène doit être assez fréquent en automne, pendant les journées froides. On sait qu'il est commun au Brocken, sommet qui atteint seulement 1142 mètres et domine d'immenses plaines. Pendant longtemps s'est conservée, dans le pays la tradition célèbre relative à la nuit du Walpurgis, pendant laquelle les sorcières se réunissaient au sommet de la montagne et chacun connaît tout le parti que Gœthe a tiré de cette légende. Les chevauchées aériennes de la mythologie scandinave ne sont pas de simples rêveries et, bien des fois, sans doute, les guerriers, sectateurs d'Odin, virent, en revenant du champ de bataille, non pas en imagination, mais de leurs yeux, les gigantesques coursiers aériens emportant les héros vers la Walhalla.

Ainsi, la nature, plus avare pour ces hommes du nord, en ce qui concerne la vie matérielle, qu'elle ne l'était pour les peuples heureux des bords de la Méditerranée, ne leur permettant de vivre qu'au prix d'une continuelle dépense d'héroïsme, se montrait, d'autre part, généreuse pour eux, par la multiplication de phénomènes qui favorisaient l'éclosion de la haute poésie et qui affermissaient leur confiance dans les destinées glorieuses promises aux héros.

F. DUMONT.

NOTES SUR LA VIE PRIVÉE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Ce document, copié aux Archives Camérales de Turin (Inv. Comptes Sav. 95, 1° liasse, pièce 25), a paru intéressant par les détails du mobilier d'un montagnard de Savoie à la fin du milieu du XVIe siècle et la rareté de certaines expressions.

M. B.

1562, 4 sept. : Inventaire des meubles de feu François Borrel, homme lige du duc de Savoie, mort ab intestat, sans enfants, dont la moitié appartient audit duc par droit d'échute et l'autre moitié est adjugée à Etienne Borrel.

Dans le grenier, on trouve de nombreux bichets de froment, de seigle, 50 liv. de fil de ritte; 1 quintal de lard; 4 livres de « chair sallée; deux tuppins de terre dans lesquelles a neuf poctz d'uille de noix »; 1 autre tuppin contenant 2 pots « de mel cuyt »; 1 autre tuppin contenant 2 pots « de mel crud »; « ung barralles de sappin de la contenance de 12 pots »; 1 robe appelée ginelle de drapt de paye; plusieurs « trois » de toile; 1 « mantel » beaucoup de linceulx; 1 « van pour nettoyer le bled »; « deux formes de fromage de se vieulx du poids de seze livres; six fromages appelés meyanchons du poids de 12 livres ou environ; unze petites thomes fresches pesantes 15 livres ou environ; douze petits fromages appelés meyanons du poys de 12 livres ou environ; deux barraulx pour le vin de la contenance d'ung sestier ou env.; ung petit comacle de fert à troys jambes; 1 table de sappin avec ses attaches; 1 plat d'étain; 1 oulle de metail de la contenance de 12 escuelles; 1 taravelle grosse; 2 chemises neufves; 2 autres chemises d'homme; 1 manteau de drapt de pays noir; 1 chausse de drap de pays blanche; 1 chaperon de laine; 1 per de sollier; 1 mortier de pierre; 2 cussins de plume; 1 mule; 30 brebis; 9 vaches laitières; 20 mojes; 6 chevres, etc. »

Digitized by Google

NOTE SUR LA CHAINE DES ARAVIS.

Le premier travail sur la flore de la chaîne des Aravis a paru en décembre 1865-août 1866, dans la *Revue savoisienne*, journal de la Société Florimontane d'Annecy. Cet ouvrage intitulé *La Chaîne des Aravis et ses Vallées* n'est pas exclusivement botanique. Son auteur, M. le Dr Bouvier, à qui l'on doit une Flore des Alpes de la Savoie et de la Suisse, a donné un aperçu de la flore de cette belle région. Depuis cette époque, plusieurs publications importantes ont traité ce même sujet et nous croyons que, dès maintenant, on peut dresser un inventaire, sinon complet au moins très détaillé, des richesses botaniques de cette importante chaîne de montagnes de la Haute-Savoie. Nous avons pensé que ce résumé ne saurait être mieux placé que dans cette *Revue* qui a encouragé les débuts de M. Bouvier. Le lecteur verra combien a été féconde la période de trente-six années écoulée entre la première publication et celle d'aujourd'hui.

Les ouvrages qui nous ont fourni des documents sont :

Dr Bouvier : *La Chaîne des Aravis et ses Vallées*.

Bulletin de la Société botanique de France, XIII, année 1866, session extraordinaire d'Annecy, renfermant : Une communication de M. l'abbé Chevalier, professeur au Grand-Séminaire d'Annecy, sur quelques plantes rares de la Haute-Savoie. Les rapports des herborisations faites par la Société pendant la session extraordinaire. Le résumé de quelques herborisations aux environs d'Annecy, par l'abbé Puget. Herborisations sur la chaîne de montagnes qui s'étend de Bonneville à Sallanches, par le même auteur.

Kieffer : *Un Mois dans la Haute-Savoie*, in *Bull. trim. Soc. bot. de Lyon*, 1889, p. 85-90.

G. Beauverd : *Herborisations dans la Chaîne des Aravis*, in *Bull. des Trav. de la Soc. bot. de Genève*, VII, 1892-94.

Cariot et Saint-Lager : *Flore descriptive du Bassin moyen du Rhône et de la Loire*. Ouvrage classique où sont réunies presque toutes les découvertes importantes concernant la Savoie.

La Haute-Savoie, Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue, par M. Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du Musée d'Annecy. Ouvrage précieux pour les

géologues et les botanistes. Renferme des indications de MM. J. Briquet, R. P. Gave, Ph. Guinier et Bouvier.

Enfin, à tous ces importants documents, nous avons pu ajouter les résultats de nos recherches personnelles, faites pendant 15 journées d'herborisations lors de notre séjour à La Clusaz en juillet 1902. Nous avons fait ces excursions en compagnie de Mlle A. Camus, qui a pu prolonger son séjour pendant tout le mois d'août et a exploré méthodiquement les localités que le défaut de temps nous avait obligé de négliger.

Nos recherches ont pu ajouter des faits nouveaux à ce que nos devanciers ont publié. Nous ferons remarquer que nos investigations n'ont pas toujours été faites exactement sur les mêmes points, bien que peu éloignés. M. Beauverd dont les herborisations se rapprochent le plus des nôtres a surtout visité le versant des Aravis orienté vers la vallée de l'Arly. De plus, comme pour le col du Merdassier, l'époque n'était pas la même. Nos observations se complètent donc assez heureusement. Est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à observer de nouveau dans cette belle contrée que M. Briquet a heureusement qualifiée de sous-district des Alpes d'Annecy [1]. Il y a encore beaucoup de recherches intéressantes à faire et nous signalerons de suite à l'attention des botanistes les *Cirsium* et les *Salix* qui réservent de véritables surprises. Dans ce dernier genre, nous avons vu des arbustes que l'absence de chatons nous a empêché de déterminer d'une manière exacte. Le Nom et le Fier ont des rives riches en saules et des hybrides seront constatés assurément lorsque l'on commencera les recherches de bonne heure.

Renseignements topographiques et géologiques sur La Clusaz et la Chaîne des Aravis. — Liste des excursions à faire pendant un séjour à La Clusaz dans la Haute-Savoie.

Les Aravis forment un massif important presque parallèle à la chaîne du Mont-Blanc. Ils donnent naissance aux vallées du Fier, du Nom et du Borne sur le versant nord-ouest ; à la vallée de l'Arly sur le versant opposé. Le premier tronçon commence au col de Tamié (altit. 900 m.), d'où s'élèvent les crêtes de la Belle-Etoile (1846 m.) ; la Dent de Cons (2068 m.). Le deuxième tronçon limité par le défilé de Marlens comprend le Charvin ou Grand-Carre (2414 m.); les Rochers de l'Etale

1. Briquet : *Recherches sur la Flore du District savoisien et du District jurassique franco-suisse*, p. 56 et 57.

Digitized by Google

(2483 m.). La chaîne s'abaisse ensuite brusquement au magnifique col des Aravis (1500 m.) pour se relever en crêtes rocheuses commençant par les cîmes de la Porte-des-Aravis (2337 m., 2332 m., 2599 m.), La Grande-Tour, (2588 m.); viennent ensuite parmi les points les plus élevés : La Balmaz (2652 m.), l'Aiguille du Pertuiset (2666 m.) [1], la Dent de Bellachat (2545 m.), la Tête Pelouze (2582 m.), le Grand Crêt (2515 m.), la Petite-Forclaz, la Grande-Forclaz (2466 m.), le col de la Grande-Forclaz (2360 m.), puis la crête continue à s'élever par échelons avec les cotes de 3254, 2426, 2369, 2544, 2478, 2569 jusqu'au point le plus élevé de la chaîne. Cette aiguille dont le sommet à peine praticable atteint 2752 m. ou 2757 m. (?) est connue sous le nom de Pointe-Percée du Reposoir. La ligne de faîte s'abaisse ensuite pour se relever à la Pointe d'Areu que les botanistes connaissent mieux sous le nom de Mont Méry (2468 m.); la Tête de Salaz (2020 m.) est le dernier sommet dépassant 2000 mètres d'altitude et la chaîne se termine près de Nancy-sur-Cluses. Tel est sommairement le relevé des altitudes principales de cette fantastique muraille de plus de trente-cinq kilomètres de longueur, irrégulièrement déchirée et dont les sommets les plus élevés, le plus souvent dénudés, restent toujours couverts de névés masquant leurs plus hautes anfractuosités. Les érosions ont donné à ces hautes cîmes urgoniennes la forme de pyramides irrégulières.

« Les Aravis sont formés de zones parallèles de terrains « secondaires reposant sur les schistes cristallins de la vallée « de l'Arly. Les bandes argileuses du Jurassique moyen sont « couvertes de pâturages; tandis que le Jurassique supérieur « est sculpté en abrupts surmontés des pentes douces du Néo- « comien qui supportent elles-mêmes la crête calcaire de l'Ur- « gonien. » Marc Le Roux, loc. cit.

Nous donnons ici les principales herborisations que l'on peut faire en séjournant à La Clusaz. Toutes peuvent être faites dans une seule journée. Pour les détails de l'excursion au Charvin, il vaut mieux partir de Thônes; nous renvoyons le lecteur au Bulletin de la Société botanique de France, 1866, et au Bulletin de la Société botanique de Genève, 1892-94.

La Clusaz est un charmant village alpestre de près de 1000 hab.. ✉, tél., dont les chalets sont disséminés dans une belle vallée divisée en deux branches. L'une, où roule le torrent du Nom qui descend de l'Etale, part du chef-lieu de la commune, alt. 1040 mèt. et étend ses prairies en s'élevant graduellement

1. On donne aussi ce nom à une cîme très voisine cotée 2017 m.

Digitized by Google

jusqu'au col des Aravis, 1502 mèt. Un peu avant les rochers de l'Etale cette branche donne latéralement naissance à des prairies en pente rapide conduisant aux cols séparant la vallée de La Clusaz de celle de Manigod. La deuxième branche dirigée vers le nord est plus étroite ; elle est parcourue par le Nant affluent du Nom qui reçoit plusieurs petits torrents descendant ceux de la rive droite de la Tête de Danay et ceux de la rive gauche des hauteurs des Aravis.

1re Excursion. — **De La Clusaz au Col des Aravis et à la Croix-de-Fer sous l'Etale. Porte des Aravis.**

(Nous ne donnons ici que les noms des principales plantes que l'on rencontre aux localités indiquées.)

Départ de La Clusaz en suivant la route nouvelle d'Annecy à Flumet. Visiter le petit marais coupé par la route avant d'arriver au premier torrent — × *Cirsium rigens*, *Primula farinosa*, *Soldanella alpina*, *Herminium Monorchis*, *Triglochin palustre*, *Selaginella spinulosa*. Les bords de cette route non loin de là donnent asile à de bonnes espèces : *Polygala comosa*, *Geranium Phæum*, *Anthyllis alpestris*, *Silene nutans* var. *spathulifolia*, *Rosa coronata* Crépin, *R. Reuteri Godet*, *R. rubrifolia* Vill. ; *Scabiosa lucida*. Traverser les prairies rocailleuses de Gotty (sur le grès de Taveyannaz), atteindre les Etages (sur le Senonien, puis sur le Gault). Cette localité est très importante, on y rencontre *Thlaspi brachypetalum*, *Dianthus silvestris*, *Laserpitium Siler*, *Peucédanum Austriacum* [1], *Athamanta cretensis* L., *Centaurea nervosa*, *Veronica alpina*, *V. saxatilis*, *Allium schœnoprasum*. Explorer les prairies entre la Porte-des-Aravis et les rochers de l'Etale. Les espèces suivantes y croissent provenant des éboulis de l'Etale : *Ranunculus Thora*, *Dentaria pinnata*, *Trifolium spadiceum*, *Potentilla aurea*, *Pinguicula alpina*, *Pedicularis verticillata*, *P. ascendens*, *Campanula barbata*, *Gentiana purpurea* var. A. et B., *nana*, *Primula Auricula*, *Bartsia alpina*. *Veronica alpina*, *V*, *aphylla*, V, *saxatilis*, *Nigritella angustifolia*.

En quittant le col, dont le point culminant est occupé par une modeste chapelle, gagner la Croix-de-Fer par une pente assez riche où se trouvent : *Veronica aphylla*, *Ranunculus alpestris*, *Thlaspi rotundifolium*, *Cerastium trigynum*, *Silene*

1. Cette plante n'a été signalée en France que dans la Savoie.

Digitized by Google

acaulis, Globularia nudicaulis, Cirsium spinosissimum, Saxifraga stellaris, S. varians, S. androsacea, S. cœsia et *S. oppositifolia* ; *Botrychium Lunaria, Lycopodium clavatum.*

Telle que nous venons de la décrire, cette excursion peut avoir pour complément une visite à la Porte-des-Aravis, mais alors il faut partir de bonne heure, emporter des vivres. Un guide est sinon indispensable au moins très utile.

En montant par le chalet des Juments on trouvera : × *Sorbus hybrida (Aucuparia* × *Scandica)* un seul pied, *Erigeron Drœbachensis, E. glabratus, Aster alpinus.* Sur les rochers de la Porte on récoltera : *Silene rupestris, Linum alpinum, Biscutella lævigata, Arenaria ciliata, Thlaspi rotundifolium, Cerastium latifolium, Saxifraga stellaris, S, oppositifolia, S. androsacea, S. aizoides, Linaria alpina* et le rare *Draba Wahlenbergii.*

Le retour peut se faire en suivant les bords du Nom riches en saules. Les espèces suivantes y croissent pèle mêle, il y aurait lieu d'observer les formes intermédiaires : *Salix grandifolia, S. incana, S. purpurea, S. nigricans, S. daphnoides.*

2e Excursion. — **Vallée de La Clusaz, rives du Nom, rochers de l'Etale. Pâturages entre Crève-Cœur et le Col des Aravis.**

L'itinéraire est semblable à celui de la première course jusqu'aux Etages ; traverser le Nom ; visiter les prairies de la base de l'Etale et faire l'ascension par les rochers du Col ; la descente peut se faire par la pente orientée vers Manigod. Un guide est presque indispensable. Les personnes qui craignent le vertige devront s'abstenir de monter par la pente abrupte du Col ; elles feront mieux de prendre la pente de Manigod.

Par ce dernier itinéraire la course est bien plus facile, mais la récolte s'en ressent beaucoup.

Cette excursion ne devra être tentée que par un temps sûr, car il y aurait grand danger à être surpris dans les rochers par un nuage ou un ouragan. Les habitants de La Clusaz s'y trompent bien rarement. Ils déclarent que la journée sera belle si le sommet de l'Etale est très nettement visible dans toute son étendue, fait qui indique l'absence relative de l'humidité dans l'atmosphère. De la cime supérieure lorsque le temps est beau pour prix de ses fatigues, outre ses récoltes, le botaniste aura l'une des plus belles vues que l'on puisse imaginer, toute la chaîne du Mont-Blanc dans sa splendeur et l'horizon à droite

Digitized by Google

sera borné par les massifs peu distincts de La Chartreuse et du Pelvoux.

La florule de l'Etale nous montre :

Ranunculus Breyninus K. ; *R. alpestris L.*, *Anemone alpina*, *Arabis serpyllifolia*, *A. muralis*, *Hutchinsia alpina*, *Viola biflora*, *V. calcarata*, *Biscutella lævigata*, *Draba aizoides f. alpina*, *Thlaspi rotundifolium*, *Arabis alpina*, *A. alpestris*, *A. muralis*, *Arenaria ciliata*, *Alsine verna*, *Mœhringia*, *polygonoides*, *Silene quadrifida*, *Silene rupestris*, *S. acaulis*, *Hedysarum obscurum*, *Onobrychis montana*, *Oxytropis campestris*, *Trifolium badium*, *T. spadiceum*, *T. alpinum*, *Linum alpinum*, *Sedum atratum*, *Saxifraga stellaris*, *S. varians*, *S. aizoides*, *S. oppositifolia*, *S. cæsia*, *S. androsacea*, *Meum Mutellina*, *Athamanta cretensis*, *Astrantia minor* *Artemisia Mutellina*, *Globularia nudicaulis*, *G. cordifolia*, *Aronicum scorpioides*, *Arnica montana f.*; *Senecio Doronicum*, *Leontopodium alpinum*, *Aster alpinus*, *Leontodon alpinus*, *L. pyrenaicus*; *Gnaphalium carpathicum*, *G. silvaticum var. nigrescens*, *Leucanthemum alpinum*, *Hieracium aurantiacum*, *H. villosum*, *H. piliferum*, *Crepis aurea*, *Vaccinium Vitis-Idæa*, *Arbutus Uva-Ursi*, *A. alpina*, *Primula Auricula*, *Soldanella alpina*, *Pinguicula vulgaris*, *P. alpina*, *Androsace obtusifolia*, *A. helvetica*, *Gentiana Kochiana*, *G. nivalis*, *G. campestris*, *G. purpurea*, *G. Cruciata*, *G. verna*, *G. bavarica*, *Eritrichium nanum* [1], *Erinus alpinus*, *Linaria alpina*, *Pedicularis verticillata*, *P. ascendens*, *Veronica aphylla*, *V. alpina*, *V. fruticulosa*, *V. saxatilis*, *Brunella alpina*, *Plantago montana* et *P. alpina*, *Polygonum viviparum*, *Salix reticulata*, *S. retusa*, *Daphne Mezereum*, *Thesium alpinum*, *Empetrum nigrum*, *Lilium Martagon*, *Traunsteinera globosa*, *Nigritella angustifolia*, × *N. suaveolens*, *Cœloglossum albidum*, *Orchis mascula*, *O. sambucina*, *Luzula spicata*, *L. spadicea*, *L. multiflora var*, *nigricans*, *Phleum alpinum*, *Agrostis alpina*, *A. rupestris*, *Avena versicolor*, *Poa alpina var. vivipara*, *Aspidium Lonchitis*, *Cystopteris fragilis*, *Botrychium Lunaria*, *Lycopodium clavatum*.

Dans les prairies de la base de l'Etale par la pente de Manigod on recueillera *Myrrhis odorata*, *Astrantia minor*, *Polygala Charœbuxus*, *Gentiana verna et purpurea*, *Saxifraga aizoides* entraîné par les torrents.

1. Eriotrichum (Saint-Lager).

Digitized by Google

3e Excursion. — **Route de l'Etale vers Manigod, Col du Merdassier, l'Aiguille.**

Suivre la route basse du col des Aravis jusqu'à La Chapelle, les talus nous donnent *Thymus Serpyllum* var. à fl. blanches, *Cirsium eriophorum*, *Rosa rubrifolia*. Après La Chapelle, traverser le Nom sur un petit ponceau et prendre la route vers Manigod. Peu après avoir passé le pont le talus de gauche en montant est muni d'une colonie d'*Orchis ustulata*. Les abords du col du Merdassier permettent de recueillir *Arnica montana*, *Centaurea nervosa*, *Orchis màscula*, *Traunsteinera globosa*, *Campanula barbata*, *Vicia silvatica*, *Galium rotundifolium*, *Pyrola secunda*, *Cirsium eriophorum* à fleurs d'un beau blanc, *Polygonum Bistorta*; *Rosa alpina* var. *lagenaria*. Les parties marécageuses renferment *Eriophorum angustifolium et E. alpinum*, *Primula farinosa*, *Drosera rotundifolia et D. anglica*, *Crepis grandiflora*.

Le col des Foireux moins étendu que son congénère [1] présente *Trifolium spadiceum*, *Geum montanum*, *Senecio Doronicum*, *Campanula thyrsoidea*, *C. aggregata*, *Gymnadenia albida*, *G. conopea*, *G. odoratissima*, *Drosera rotundifolia et D. anglica*. Le *Hieracium villosum* est disséminé dans toute cette région. Il est de même du *Crepis aurea* et du *Gentiana purpurea* qui sont cependant moins abondants. Près des rochers *Astrantia minor*, *Viola biflora*.

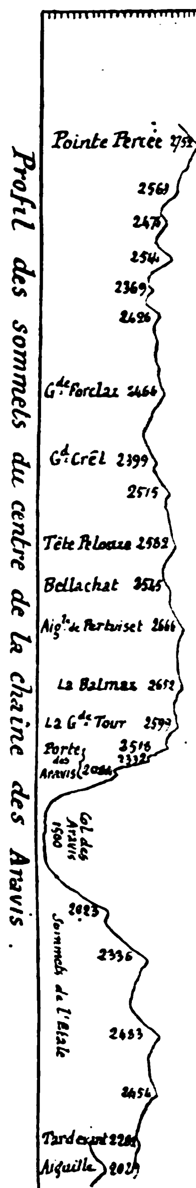
Du col du Merdassier on peut gagner l'Aiguille où M. Beauvert cite : *Linum alpinum*, *Oxytropis campestris*, *Bartsia alpina*, *Pedicularis verticillata*, *Arabis alpestris*, *Heydsarum obscurum*, *Sedum atratum*, *Pinguicula alpina*, *Ranunculus alpestris*, *Draba Wahlenbergii*, *D. aizoides f. alpina*, *D. tomentosa*, *Thlaspi rotundifolium*, *Primula Auricula*, *Androsace helvetica*, *Saxifraga planifolia*, *S. moschata*, *S. stellaris*, *S. Androsacea*, *S. cæsia*, *S. oppositifolia*. En un mot la florule réduite de l'Etale avec des rochers aussi peu hospitaliers.

On peut revenir soit directement par la vallée, soit en passant par Colomban et Beauregard. Cet itinéraire un peu long ne donnera comme compensation qu'une petite prairie où croissent *Herminium monorchis*, *Selaginella spinulosa* et une variété d'*Arnica montana* polycéphale à 5-7 et même 9 calathides.

1. La trivialité des noms de ces deux cols a empêché quelques géographes de les porter sur leurs cartes.

Digitized by Google

4e Excursion. — **Eboulis du Vatican. Bois vers la Tête de Danay. Bords du Nant. Lac de Leytez ou Leyté. Montée du Grand-Cré.**



Prendre la route des Confins jusqu'au chalet nommé le Vatican. Les éboulis qui touchent presque au chalet montrent une association curieuse : *Teucrium Botrys, Gentiana Cruciata, Salvia glutinosa, Cotoneaster vulgaris, Ribes alpinum, Valeriana montana, Erigeron glabratus, Aster alpinus.* Il est bon de noter que le chalet est à l'altitude de 1,050 mèt.

Traverser la route et remonter latéralement les éboulis. Un sentier les traverse dans la partie supérieure. Nous y trouvons *Lathyrus silvestris, Potentilla caulescens, Cotoneaster vulgaris, Sorbus Aucuparia* et *Scandica, Amelanchier vulgaris, Salvia glutinosa, Hieracium amplexicaule, H. glaucum var. angustifolium, H. villosum, Euphrasia, Teucrium Botrys, Veronica fruticulosa* ; en bas près de la route *Hesperis matronalis.* Dans un bois à droite des éboulis, une clairière permet de récolter *Gentiana campestris* var. A. et var. *luteola, Polygala comosa, Orchis ustulata.* Reprendre la route des Confins qui est bordée de *Geranium Phœum.* Près de Fernuy se diriger en montant vers le Grand-Cré [1].

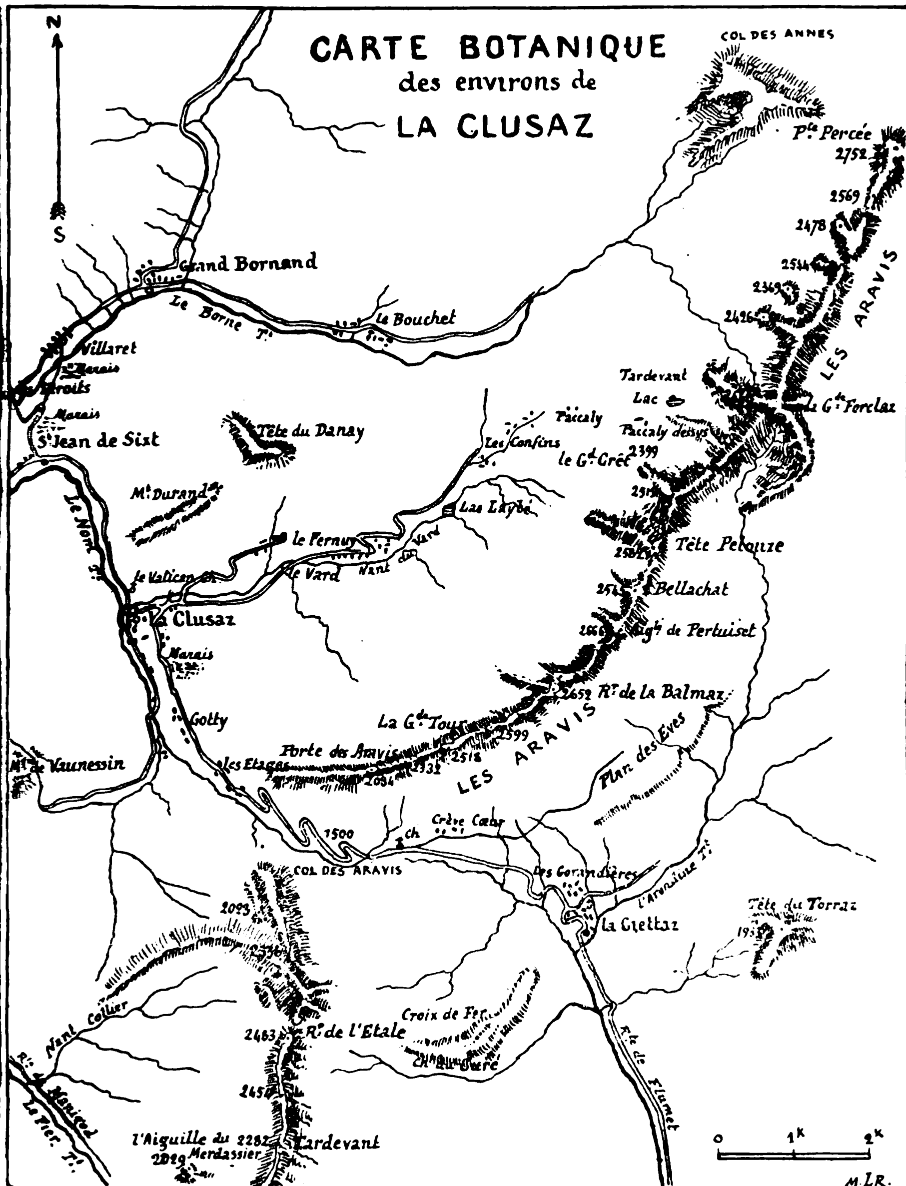
La route est bordée des *Rosa* de la contrée. *Spiræa Aruncus, Galium anisophyllum, Erysimum ochroleucum, Arabis alpina, Thlaspi rotundifolium, Hutchinsia alpina, Saxifraga androsacea, S. varians, Sedum atratum, Lilium Martagon, Veronica alpina, Linaria alpina, Blechnum spicant, Cystopteris alpina, Polygala chamæbuxus, Cirsium spinosissimum, Pedicularis ascendens, P. verticillata, Bartsia alpina, Alnus viridis, Luzula multiflora var. nigricans, Salix retusa, S. serpyllifolia, Gentiana bavarica ; G. purpurea, Soldanella alpina, Daphne Mezereum, Biscutella lævigata, Pinguicula alpina, Viola calcarata, V. biflora, Campanula barbata, Solidago alpestris, Alchimilla conjuncta, Linum alpinum, Silene acaulis, Poly-*

1. Cette montée est assez rapide. Vaincus par la soif nous n'avons pu atteindre complètement le sommet. Il est bon de prendre en note, ce que nous avons appris à nos dépens, que la source marquée sur la carte est tarie vers le 15 juillet. Il est donc nécessaire d'emporter à boire.

Digitized by Google

gala alpestris, Meum Mutellina, Veronica alpina, Gnaphalium supinum (Bouvier), *Geum montanum, Astrantia minor.*

Continuer après cette excursion assez pénible la vallée des



Confins et explorer les abords du lac de Leytez ou Leyté. Le genre *Cirsium* donne là des hybrides. Le × *C. hybridum*, *C. oleracero-acaule* a été signalé par M. Bouvier. Ma fille,

Digitized by Google

Mlle Aimée Camus, a examiné avec soin ces abords et n'a pas retrouvé cet hybride intéressant. Par contre, elle m'a rapporté dans ses récoltes × *C. rigens* (*oleraceo-acaule*), *C. Erysithales* var. à fleurs roses et var. à fl. d'un blanc jaunâtre. Deux hybrides fort probables entre cette espèce et le *C. acaule* d'une part et le *C. rivulare* d'autre part. M. le D[r] Saint-Lager à qui nous avons soumis des échantillons de ces *Cirsium* sans lui donner notre avis préalable, a bien voulu avoir l'obligeance de nous donner ses déterminations qui ont confirmé les nôtres. M. Saint-Lager fort judicieusement faisait observer que ses déterminations toutefois méritaient confirmation sur le vif et sur les lieux. J'avais d'ailleurs donné quelques conseils à ma fille, alors qu'elle était encore à La Clusaz, pour continuer ses recherches. Malheureusement, les herbes furent fauchées et les bords du lac devront être visités à nouveau pour une conclusion définitive. Près du lac on peut encore récolter *Sorbus Chamæmespilus*, *Galium commutatum*, *Stachys alpina*, *Carduus defloratus*, *Aspidium Lonchitis*, *Cystopteris fragilis*, *Athyrium alpestre*.

5[e] Excursion. — **Tardevant, près de la Grande-Forclaz.**

Cette course longue et pénible nous a demandé 14 heures pour l'aller et le retour. Il est difficile de mettre moins de temps si l'on veut explorer avec soin. Nous décrivons ici la course telle que nous l'avons faite, ne voyant pas comment il serait facile de l'abréger.

Partis, mes deux filles et moi, de bonne heure et munis de vivres pour le déjeuner, nous suivons sans incident la route qui conduit au chalet de Pacali-dessous. Nous le trouvons occupé par ses habitants qui nous donnent des renseignements utiles pour faire notre excursion. Le chalet de Pacali-dessus ou du haut, a pour propriétaires les mêmes montagnards que ceux de Pacali-dessous. Il ne sera occupé que huit jours plus tard pour conduire les troupeaux à l'alpage. Il n'y a pas de source près de ce chalet et pour se procurer de l'eau potable, il faut en prendre à une excellente source située à moitié chemin du sentier conduisant au chalet de Tardevant. Le dernier chalet est occupé, il est dépourvu d'eau potable. Nous sommes donc bien renseigné et le lieu d'arrêt pour le déjeuner est fixé près de la source où un tronc d'arbre couché horizontalement et creusé à cet effet, forme un réservoir à eau courante aussi belle que bonne. Nous déjeunerons à l'eau d'*Evian*.

Digitized by Google

En quittant le chalet de Pacali du bas, nous traversons une combe herbeuse où nous trouvons *Polygala chamœbuxus, Nigritella angustifolia, Saxifraga rotundifolia, Astrantia minor, Maianthemum bifolium, Polygonatum verticillatum.*

Nous remontons une pente rocailleuse et herbeuse jusqu'au chalet de Pacali-dessus, qui bien que placé sur une petite arête se trouve dissimulé par quelques arbres et n'est visible qu'à une très courte distance. Un sentier en pente douce et descendante nous conduit dans une alpe mélangée d'éboulis. Nous trouvons :

Rhamnus alpina, Hutchinsia alpina, Thlaspi rotundifolium, Saxifraga stellaris, S. cuneifolia, S. varians, S. rotundifolia, S. aizoides, S. androsacea, S. oppositifolia, Aronicum scorpioides, Senecio Doronicum, Gnaphalium silvaticum var. *nigrescens, Centaurea nervosa, Campanula barbata, Arctostaphylos alpina, Pirola rotundifolia, Gentiana purpurea, G. campestris ; Erinus alpinus, Pedicularis verticillata, P. ascendens, Salix retusa, Paradisia Liliastrum.*

Regrettant après une si belle récolte de ne pouvoir rester plus longtemps dans cet endroit, nous gagnons le chalet de Tardevant. Un petit mamelon formé de lapiaz, par conséquent de rochers à parois lisses, nous paraît impraticable. Nous récoltons à sa base : *Ranunculus alpestris*, abondant mais localisé ; *Biscutella lævigata, Hutchinsia alpina, Campanula barbata, Pinguicula alpina, Myosotis alpestris* var. *albiflora, Erinus alpinus, Bartsia alpina.*

Nous tournons le mamelon et commence alors une marche difficile au milieu d'éboulis épouvantables. La pente a une telle inclinaison que la plus élémentaire prudence nous force à marcher parallèlement pour éviter à chacun de nous de recevoir des blocs mis en mouvement par son voisin.

Nous restons longtemps sur ces éboulis d'abord parce qu'il faut matériellement un temps très long pour marcher utilement, beaucoup de pas sont faits en arrière et ce bien malgré soi. Nous recueillons dans ces éboulis et sur leurs bords herbeux et rocailleux :

Thlaspi rotundifolium, Hutchinsia alpina, Viola biflora, V. calcarata, Gypsophila repens, Alsine verna, Mœhringia polygonoides, Linum alpinum, Hedysarum obscurum, Phaca australis, peu abondant *Oxytropis campestris, Sedum atratum, Saxifraga varians, S. androsacea, Meum Mutellina, Athamanta cretensis, Astrantia minor, Cirsium spinosissimum,*

Digitized by Google

Centaurea nervosa, Pinguicula alpina, Myosotis alpestris var. albiflora, Globularia cordifolia, G. nudicaulis. Alnus viridis, Traunsteinera globosa, Salix retusa, S. serpyllifolia, S. reticulata, Aspidium Lonchitis, Lycopodium Selago.

Arrivés à la crête, nous voyons un grand cirque où se trouvent encore des éboulis en pente plus rapide encore et tournés vers le nord. Une petite prairie presque horizontale nous sépare de ces éboulis; à droite un névé très important ayant à sa base un petit lac d'aspect noir où vont se réunir les eaux de la fonte des neiges de tout le cirque; à gauche, trois névés ayant une pente telle que pour les traverser obliquement il faut faire l'empreinte des pas et prendre beaucoup de précautions pour ne pas lier connaissance immédiate avec le bas des névés. La fatigue commence à se faire sentir, ma boîte énorme ne peut qu'avec peine recevoir de nouvelles acquisitions, entraîné par son poids, je la laisse après le premier nevé. Ainsi allégés nous récoltons :

Primula elatior et *Soldanella alpina* tous deux en fleurs (le 27 juillet) près des neiges fondantes, *Gentiana bavarica, Silene acaulis, Luzula spadicea, L. spicata, Carex tenuis, C. ferruginea, Phleum alpinum.*

Nous arrivons ainsi non loin de la crête finale, la pente est toujours aussi rapide et plus dure à gravir par le défaut d'aspérités. Un gazon serré, humide tapisse la paroi rocheuse et nous contraint à faire des efforts musculaires violents. D'autre part, un changement important dans la pression atmosphérique nous fait sentir ses effets. Ma fille, la plus jeune, deux fois à peu de distance est prise par le mal de montagne et je suis obligé de lui donner des soins qui la remettent sur pieds. Je dirai à ce propos que bien des hypothèses ont été émises au sujet de ce malaise singulier qui peut, à défaut de soins, donner lieu à des suites fâcheuses. Pour ma fille je puis dire : qu'elle n'est point sujette au vertige; qu'elle avait fait, plusieurs jours avant, l'ascension de l'Etale sans éprouver le moindre inconvénient, et que je ne puis attribuer sa syncope qu'à une fatigue musculaire trop prolongée, la marche peu rapide avait duré 11 heures pour la montée, dont on doit retrancher près de 40 minutes pour le repas. Le surmenage causé par une période d'efforts aussi longue peut suffire à expliquer le malaise. Il y a lieu toutefois d'ajouter que les habitants de La Clusaz nous avaient dit que l'ascension de l'Etale par le col demandait surtout pour les femmes le pied montagnard et la [illegible]e exempte de vertige, ils avaient ajouté que deux jeunes filles atteindraient

Digitized by Google

difficilement l'arête de Tardevant, que la fatigue les en empêcherait. Est-ce la fatigue, le changement de pression et l'émotion d'arriver au but désiré qui ont causé notre alerte? Le fait est encore possible.

En résumé il m'a suffi de soutenir ma fille jusqu'à la hauteur de l'arête finale, de la dégraffer pour qu'elle reprenne assez vite l'usage de ses sens. Nous étions d'ailleurs fouettés violemment par le vent, ce qui ne nous a pas été inutile. Quelques instants sont donnés pour jouir de la vue inoubliable sur toute la chaîne du Mont-Blanc et sur la belle vallée qui nous en sépare. Nous récoltons avant de penser à la descente :

Ranunculus montanus, Silene acaulis, Geum montanum, Plantago alpina.

Notre retour s'effectue d'abord assez lentement pour ménager les forces de ma jeune fille, nous traversons de nouveau les névés et je puis reprendre ma boîte laissée à peu près à la hauteur du petit lac. Nous nous dirigeons vers le chalet de Tardevant marchant dans les lapiaz. Revenant au mamelon que nous avions été obligés de tourner en montant, je m'approche sur les bords pour voir s'il y aurait moyen de glisser ou de descendre directement sans faire un long détour par les éboulis. L'heure s'avançait et nous voulions gagner du temps. J'avais oublié les névés qui m'avaient laissé de la neige aux pieds, la boue qui imprégnait la roche et m'approchant du bord, je fus entraîné verticalement par le poids de la boîte. En une seconde mes pieds partaient brusquement sur la base des rochers du bas et le contre-coup me rejetait en arrière heureusement sur ma boîte qui fut seule maltraitée dans cette chute de six ou sept mètres de hauteur. Mes filles instruites par ma glissade purent, grâce à des précautions, descendre dans de meilleures conditions. Quelques instants après, nous avons fait une halte de quelques instants au chalet de Tardevant. Nous étions rentrés à La Clusaz après huit heures du soir.

6e Excursion. — **Lit du torrent du Nom. Bois entre La Clusaz et Saint-Jean-de-Sixt. Saint-Jean. Marais entre ce village et le hameau de Villaret. Retour vers les Etroits et Entremont.**

A la vérité, cette course n'appartient pas à la chaîne des Aravis, mais un séjour à La Clusaz est incomplet si elle est négligée. L'itinéraire que nous donnons ne demande pas une journée entière.

Digitized by Google

Visiter le lit du Nom où l'on rencontre : ***Salix daphnoides***, *S. incana, S. caprea, S. grandifolia, S. nigricans, S. purpurea* et des formes hybrides. La pente boisée qui y conduit permet de récolter *Actæa spicata, Polygala chamœbuxus, Dentaria digitata* et *D. pinnata, Stellaria nemorum, Monotropa hypopithys, Cephalanthera rubra, Neottia Nidus-Avis, Maianthemum bifolium, Polygonatum verticillatum, Campanula pusilla, C. rhomboidalis, Pirola secunda, P. rotundifolia, P. minor, Asarum Europæum, Lysimachia nemorum, Luzula maxima.*

Les bords de la route donnent : *Verbascum nigrum, Salvia glutinosa, Polygala chamœbuxus, Dianthus silvestris, Melica nutans, Carduus defloratus, Galium rotundifolium, Calamintha grandiflora, Kernera saxatilis*. Près d'un calvaire avant le chalet des Agnellet : *Rhodiola rosea, Sedum dasyphyllum, Saxifraga varians* var. *laxa, Veronica urticifolia.*

Tourner à la bifurcation de Saint-Jean-de-Sixt et se diriger vers le Grand-Bornand. Deux prairies tourbeuses laissent croître abondamment *Cirsium oleraceum* et *C. palustre*. La Société botanique de France a récolté dans l'une de ces prairies le × *C. hybridum* (oleraceo × palustre), que nous avons en vain recherché ; nous avons de cette localité le × *C. Rigens*, hybride peu rare dans la contrée. En prenant un chemin de traverse qui conduit au hameau de Villaret, une prairie tourbeuse donnera en abondance : *Herminium Monorchis, Epipactis palustris, Scirpus compressus, Sanguisorba montana.*

Traverser le torrent du Borne, tourner la route pour aller aux Etroits. On trouve à cette altitude relativement basse : *Erinus alpinus, Saxifraga aizoides, Veronica fruticulosa*. On trouve aussi : *Impatiens Noli-tangere, Circœa intermedia* [1], *Chærophyllum Cicutarium, Campanula pusilla* var. *subramulosa, Salix daphnoides.*

Un prompt retour à La Clusaz permettrait de récolter, soit dans le village, soit dans les moissons voisines : *Veronica fruticulosa, Campanula pusilla, Viola alpestris ; Camelina sativa, Neslia paniculata, Epilobium montanum, E. collinum, Geranium silvaticum, Campanula rhomboidalis, C. Trachelium, Ægopodium Podagraria, Pimpinella magna* var. *rubra, Knautia longifolia, Polypodium calcareum, Cystopteris fragilis, Gentiana Cruciata.*

1. Forme douteuse.

Digitized by Google

Liste systématique des plantes signalées dans la chaîne des Aravis [1] et les montagnes voisines.

Ranunculus aconitifolius L. — Charvin ; base de l'Etale !

R. platanifolius L. — La Clusaz ! ; Charvin.

R. alpestris L. — Méry ; abondant mais localisé sur un monticule au milieu des éboulis de Tardevant ! ; Croix de fer sous l'Etale ; Porte des Aravis ; Tournette.

R. parnassifolius L. — Méry au Château.

R. pyrenœus L. — Méry.

R. Thora L. — Col des Aravis.

R. montanus Willd. — Au-dessus des névés, près de la crête de Tardevant ! ; Méry ; Dent de Lanfon ; Brizon ; Vergy ; Tournette.

R. gracilis Schl. — Méry.

R. Breyninus K. — Méry ; Charvin ; Parmelan.

R. spretus Jord. — Charvin.

Anemone narcissiflora L. — Méry, base de l'Etale ! ; Charvin.

A. Alpina L. — Rochers de l'Etale ! ; Tardevant ! ; Charvin.

A. baldensis L. — Méry ; La Balmaz (Delavay), près de Bellachat ; Charvin (Beauverd) ; Vergy ; Tournette.

A. vernalis L. — Méry ; Tournette.

Thalictrum aquilegifolium L. — Charvin ; l'Etale !

T. saxatile D. C. — La Clusaz ! ; Charvin (Chevalier).

Aquilegia alpina L. — Méry.

Aconitum Lycoctonum L. Dans tous les bosquets, répandu mais peu abondant !

A. paniculatum Lamk. — Méry ; Vallées du Borne et du Reposoir.

Actœa spicata. L. — Bois La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

Papaver alpinum L. — Méry, près de la Pointe-Percée.

Corydalis solida Sm. — Crève-Cœur, vers la Porte-des-Aravis (Beauverd).

Arabis alpina L. — A. C. dans les éboulis !

A. brassiciformis Wallr. — Méry ; Tournette.

A. alpestris Schl. — Porte-des-Aravis ! ; l'Etale ! ; Aiguille du Merdassier (Beauverd) ; Méry.

(La var. **cenisia** Reuter. — Tournette).

A. muralis Bertol. — L'Etale ! ; Charvin ; Tournette.

A. saxatilis All. — Méry ; Tournette.

A. sagittata D. C. — La Clusaz !

A. stricta Huds. — Méry.

A. bellidifolia Jacq. – Charvin, au-dessus de Serraval.

A. cœrulea Jacq. — Méry.

Cardamine alpina Willd. — Méry.

C. resedifolia L. — Méry ; Tournette.

Dentaria digitata et **D. pinnata** Lamk. — Bois près de La Clusaz ! ; base des Aravis !

Hesperis matronalis L. — La Clusaz ! ; Les Confins ! ; La Giettaz (Beauverd) ; Charvin.

Erysimum ochroleucum D. C. — Abondant, mais localisé dans les éboulis de l'Aiguille de Pertuiset ! où se trouvent aussi **Thlaspi rotundifolium, Hutchinsia alpina** et **Linaria alpina, Viola biflora.**

1. Les plantes que nous avons récoltées pendant notre séjour à La Clusaz sont suivies du signe ! qui n'est pas une indication de priorité. Nous renvoyons pour plus de détails à ce sujet, aux indications bibliographiques que nous avons données plus haut. Pour faciliter les recherches, nous suivrons à peu près l'ordre des genres tel qu'il a été adopté dans la Flore de MM. Cariot et Saint-Lager.

Digitized by Google

Sisymbrium pinnatifidum D. C. — Pointe-Percée, sur les débris de Flysch.

Diplotaxis repanda Gr. et Godr. — Charvin.

Draba aizoides L. f. **alpina**. — Rochers du sommet de l'Etale ! ; Croix-de-Fer !

D. carinthiaca Hopp. — Aiguille du Merdassier ; Méry.

D. tomentosa Wahlenb. — Etale ! ; Col des Aravis ; Aiguille du Merdassier ; Pointe-Percée.

D. frigida Sauter. — Méry (Puget).

Kernera saxatilis Reichb. — La Clusaz ! ; Entremont (A. Cam.) ; Charvin.

K. auriculata Reichb. — La Clusaz, rochers de la base des Aravis ; moins abondant que l'espèce précédente ! ; Charvin.

Camelina silvestris Wallr. et **Neslia paniculata** Desv. — Abords immédiats et moissons de La Clusaz !

Biscutella lævigata L. — Rochers de l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !, etc. ; tous les hauts sommets de la chaîne.

Thlaspi rotundifolium Gaud. — Mêmes localités ! surtout dans les éboulis.

T. brachypetalum Jord. fruct. — Près du Col des Aravis ! ; Parmelan ; Tournette.

Hutchinsia petræa R. Br. — Hauts sommets et rochers de toute la chaîne !

Helianthemum alpestre. D. C. — Près du Col et sous la Porte-des-Aravis !

H. œlandicum Wahlenb. — Base de l'Etale par la pente de Manigod ; Méry ; Tournette.

Viola biflora L. — Rochers des hauts sommets de toute la chaîne !.

V. calcarata L. — Charvin ; l'Etale ! ; l'Aiguille ! ; etc.

V. Zoysii Wulf. — Charvin (Beauverd).

V. alpestris Jord. — Abondant dans les prairies et les moissons de La Clusaz ! et des Confins !

V. cenisia L. — Porte-des-Aravis et Aiguille du Pertuiset (Beauverd).

Polygala comosa Schr. = **P. vulgaris** var. **parviflora** Coss. et Germ. — Bords de la route de La Clusaz au Col des Aravis, ! non loin du village ; pentes boisées, près des éboulis, vis-à-vis du châlet du Vatican ! Nous avons en herbier cette même plante recueillie au Mont-Brizon, par Timotée.

P. alpestris Reichb. — Col du Merdassier ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Charvin.

P. austriaca Crantz. — Petit marais de la route de La Clusaz au Col des Aravis !

P. chamæbuxus L. — Rochers de l'Etale ! ; Aiguille de Pertuiset ! ; Tardevant ! ; entre Saint-Jean-de Sixt et La Clusaz !

Parnassia palustris L. — Marais de La Clusaz ! et de La Croix-de-Fer sous l'Etale !

Drosera rotundifolia L et **D. longifolia** L. — Marais du Col de Manigod et du Col du Merdassier (A. Cam.). — Nous avons 3 échantillons incomplets provenant de cette dernière localité, nous paraissant appartenir à l'hybride × **D. obovata** M. et K. L'époque un peu tardive a rendu difficile la détermination.

Gypsophila repens L. — L'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; toutes les sommités de la chaîne.

Dianthus silvestris Wulf. — La Clusaz ! ; Col des Aravis !

D. inodurus Kerner. — Vers Bellachat (Beauverd).

Saponaria ocymoides L. — Rochers de l'Etale (Kieff.) ; Vallées du Fier et de l'Arve ; La Clusaz !

Digitized by Google

Silene quadrifida K. — Rochers de l'Etale ! : Col des Aravis; ! Tournette; Brizon.

S. rupestris L. — Rochers de l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Méry; Tournette.

S. vesicaria Schrad. — Charvin (Manceau).

S. acaulis L. — Rochers de l'Etale ! ; de la Porte-des-Aravis; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Charvin ; Méry.

S. bryoides Jord. — Méry.

S. excapa All. — Sur le grès de Taveyannaz, entre Bellachat et La Grande-Forclaz (Beauverd) ; Aiguille du Pertuiset ! ; Méry.

S. nutans L. var. **spathulifolia** (Jord.) Car. et St-Lag. s.-var. à fl. blanches et s.-var. à fl. rosées. — Route de La Clusaz au Col des Aravis !

Spergula glabra Willd. — Col des Aravis.

Lychnis Flos-Jovis L. — Méry.

Mœhringia muscosa L. — Rochers herbeux et humides, La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt ! ; Les Confins ! ; etc.

M. polygonoides Mert. et K. — Rochers de l'Etale ! ; près de Bellachat (Beauverd) ; Tardevant ! ; près des Bombardelles (Kieffert). — Tournette ; Vergy

Alsine verna Bartl. — Toutes les sommités : L'Etale ! ; Aiguille de Pertuiset ! ; Tardevant ! ; etc.

Arenaria ciliata L. — L'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Méry. — Tournette, Vergy.

Cerastium trigynum Vill. — Près de Bellachat ; La Croix-de-Fer sous l'Etale (Beauverd) ; Charvin.

C. latifolium L. — Aiguille du Pertuiset (Beauverd) ; Porte-des-Aravis ; Méry ; Tournette.

Stellaria nemorum L. — Pente boisée près du Nom, à La Clusaz !

Linum alpinum L. — L'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant, près de la Grande-Forclaz ! ; Croix-de-Fer ! ; vers Bellachat ; Aiguille du Merdassier (Beauverd). — Tournette; Mont-Châtillon ; Vergy.

Hypericum fimbriatum Lamk. = **H. Richeri** Will. — Méry. — Tournette.

Geranium Phæum L. — Route de La Clusaz aux Confins ! ; route du Col des Aravis ! ; Charvin. — Tournette.

G. sylvaticum L. — La Clusaz ! ; route des Confins ! ; Charvin.

Impatiens Noli-tangere L. — Entremont ! ; Les Etroits !

Rhamnus alpina L. — Tardevant ! — Tournette.

R. saxatilis L. — Charvin (Beauverd).

Melilotus alba Thuill. — Villards-sur-Thônes !

Anthyllis alpestris Heg. — Prairies entre La Clusaz et le Col des Aravis !

A. montana L. — Charvin. — Tournette ; Calvaire de Thônes ; Brizon ; Vergy.

Trifolium medium L. — La Clusaz !. — Thônes, monts Châtillon et Brizon.

T. montanum L. — La Clusaz ! ; Tardevant ! ; Charvin ; etc.

T. cæspitosum Reyn. = **T. Thalii** Vill. — Charvin ; Méry.

T. pallescens Schreb. — Charvin.

T. alpinum L. — L'Etale ! ; Pointe-Percée ; Tête de Salaz ; Méry.

T. badium Schreb. — L'Etale ! ; Charvin ; Brizon.

T. spadiceum L. — Charvin ; l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ; Tête de Sallaz.

Lotus corniculatus f. **alpinus** Schl. — Tardevant ! ; vers Bellachat (Beauverd).

Astragalus glycyphyllos L. — La Clusaz !

A. aristatus L'Hérit. — Charvin ; Méry.

Digitized by Google

Oxytropis campestris D C. — Rochers de l'Etale ! ; vers Bellachat (Beauverd) ; Tardevant ! ; Méry ; Charvin. — Tournette.

O. montana D C. — Rochers de l'Etale ! ; Charvin ; vers Bellachat. (Beauverd) ; Méry. — Tournette ; Vergy.

Phaca alpina Jacq. — Méry ; Mont-Lachat.

P. frigida L. — Méry.

P. australis L. — Vers Bellachat ; Porte-des-Aravis ; Tardevant ! ; Charvin ; Méry. — Tournette.

P. astragalina D.C. — Tardevant ! ; Méry ; vers Bellachat (Beauverd) ; l'Etale ! ; Charvin. — Tournette.

Vicia silvatica L. — Charvin ; petit bois près du Col du Merdassier ! ; La Clusaz !

Lathyrus sylvestris L. — Eboulis du Vatican, à La Clusaz !

Coronilla vaginalis Lamk. — Col des Aravis. — Tournette.

Hedysarum obscurum L. — Rochers de l'Etale ! ; Tardevant ! ; Méry ; Charvin. — Brizon ; Vergy.

Onobrychis montana DC. — Charvin ; rochers de l'Etale ! ; Méry.

O. supina D C. — Charvin.

Spiræa Aruncus L. — Base du Grand-Cré ! et de l'Aiguille !

Dryas octopetala L. — Toutes les sommités de la chaîne ! ; Col des Aravis.

Geum rivale L. — La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

G. montanum L. — Au-dessus des névés de Tardevant ! ; Plan des Eves (Beauverd) ; Charvin ; Pointe-Percée ; Méry. — Tournette.

Potentilla alpestris Hall. f. — Tournette ; Parmelan.

P. grandiflora L. — L'Etale ; Méry.

P. caulescens L. — La Clusaz, éboulis en face du Vatican ! ; L'Etale (Bouvier). — Vallées du Borne, du Fier et du Reposoir.

Rubus saxatilis L. — La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

Rosa alpina L. — Charvin ; l'Etale ! ; etc.

R. lagenaria Vill. — Vers le Col des Aravis et l'Etale !

R. rubrifolia Vill. — Toute la vallée de La Clusaz !

R. Reuteri Godet. — La Clusaz ! ; Les Confins.

R. Perrieri Songeon et **R. complicata** Gren. — Les Confins (Kieff.).

R. recondita Puget = **R. Clusiana** Bouvier. — La Clusaz !

R. coriifolia Fries. — La Clusaz !

R. dumosa Puget. — Charvin.

R. coronata Crépin. — La Clusaz !

R. pomifera Hern. — La Clusaz ! ; Les Confins !

× **R. spinulifolia** Dem. — Les Confins (Kieff.).

Cotoneaster vulgaris Lindl. — Eboulis du Vatican !

C. intermedia Coste. — Nous ne saurions nous prononcer d'une manière absolue sur cette forme que nous avons trouvée en montant à l'Aiguille, et que nous avons reçue de M. Faure, qui l'a récoltée au Devez de Rabou. Ce n'est peut-être qu'une variété de l'espèce précédente.

Sorbus Aucuparia L. — La Clusaz, ravins et bords des chemins !

S. scandica Fries. — Abondant dant les rochers !

S. Aria Crantz. — Charvin.

S. Chamæmespilus Crantz. — Porte-des-Aravis ! — Tournette ; Brizon.

× **S. hybrida** L. = **S. Aucuparia** × **Scandica** Beck. — Un seul pied *inter parentes* dans les rochers en montant au chalet des Juments, près de la Porte-des-Aravis ! (Fruits peu nombreux et mal conformés).

× **S. arioides** Michalet. = **S. Chamæmespilus** v. **tomentosa** Reuter. — Mont-Méry ; (Reuter, Puget).

Digitized by Google

Amelanchier vulgaris Mœnch. — La Clusaz aux Confins !

Alchimilla glomerata Tausch. = **A. alpina** L. p.p. — Toute la chaîne de 1,400 mèt. jusqu'aux sommités !

A. conjuncta Babingt. — Base de l'Aiguille du Pertuiset ! ; entre La Clusaz et Saint-Jean ! ; Col du Merdassier ! ;

A. sylvestris Schm. — La Clusaz ! et les Aravis !

A. fissa Schm. — Pointe-Percée.

A. pentaphylla L. — Méry ; entre la Pointe-Percée et le Château.

Sanguisorba montana Jord. — Marais à La Clusaz ! et au Grand-Bornand !

Epilobium spicatum L. — La Clusaz ! ; Le Merdassier !

E. Fleischeri Hoscht. — Vers Bellachat (Beauverd).

E. alpinum L. — Méry. — Vergy.

E. alsinifolium Vill. — Charvin ; Méry. — Tournette.

E. collinnm Gmel. — Charvin ; La Clusaz ! ; vieux murs et bords des ruisseaux !

E. montanum L. — La Clusaz !

Circæa alpina. — Charvin ; Méry. — Vallées du Borne et du Reposoir ; Tournette.

C. intermedia Ehrh. — Gorge des Etroits, à Entremont (A. Cam.). — Brizon.

Rhodiola rosea L. — Talus de la route de Saint-Jean-de-Sixt à La Clusaz, près des Agnelets !

Sedum repens Schl. = **S. alpestre** Vill. — Méry ; Pointe-Percée ; sous la Porte-des-Aravis !

S. reflexum L. — Route près du du Col des Aravis !

S. dasyphyllum L. — Route de Saint-Jean à La Clusaz !

S. anglicum Huds. — Charvin (Bouv. in B.S.B.F.)

S. atratum L. — Charvin ; L'Etale ! ; L'Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! — Tournette.

S. annuum L. — Charvin ; L'Etale ! Méry. — Vergy ; Tournette.

S. Anacampseros L. — Méry.

Sempervivum tectorum L. — Le Grand-Bornand !

S. montanum L. — La Croix-de-Fer ; vers Crève-Cœur ; sous la Porte-des-Aravis (Beauverd) ; Méry.

S. arachnoideum L. — Charvin et vers Crève-Cœur (Beauverd).

Ribes alpinum L. — Eboulis du Vatican, à La Clusaz !

Saxifraga stellaris L. — Charvin ; L'Etale ! ; La Croix-de-Fer ; Porte-des-Aravis ; Aiguille du Pertuiset ; près de la Source de Paccali-du-Haut ! ; Plan des Eves ; Méry. — Tournette.

S. cuneifolia L. — Charvin ; près de Paccali, sous Tardevant ! localisé ; Méry. — Brizon.

S. rotundifolia L. — Base des Aravis !

S. oppositifolia L. — Rochers de l'Etale ! ; La Croix-de-Fer ; Aiguille du Merdassier ; Charvin ; Plan des Eves ; Aiguille du Pertuiset. — Tournette.

S. Aizoon Jacq. — Les Aravis !

S. cæsia L. — Rochers de L'Etale !, de La Croix-de-Fer ! ; Aiguille du Merdassier et Porte-des-Aravis (Beauverd) ; Méry

S. varians Sieb. = **S. muscoides** Wulf. var. d. et var. **integrifolia.** — Abonde sur toutes les sommités de la chaîne !

La var. **laxa.** — Entre La Clusaz et Saint-Jean-de-Sixt !

S. exarata Vill. — Rochers de l'Etale ! ; Pointe-Percée. — Tournette.

S. planifolia Lap. — Aiguille du Pertuiset ; Méry. — Vergy.

S. androsacea L. — Charvin ; rochers de l'Etale ! ; Croix-de-Fer ; Porte-des-Aravis ; Aiguille du Pertuiset ! ; Grand-Cré ; Tardevant ! ; Méry ; Vergy. — Tournette.

Digitized by Google

S. aizoides L. — Bords des torrents depuis les hautes cîmes ! jusqu'assez bas, entraîné par les eaux.

Laserpitium Siler L. — Col des Aravis !

Peucedanum austriacum Koch. — Rochers près de la route du Col des Aravis, avant d'arriver au Col ! Col de la Croix-Fry (Kieff.); Brizon. — Vallée du Reposoir.

Imperatoria Ostruthium L. — Les Confins (Kieff); Méry.

Gaya simplex Gaud. — Entre Bellachat et La Grande-Forclaz (Beauverd) ; Méry. — Vergy.

Meum Mutellina Gærtn. — Rochers de l'Etale ! ; Col desAravis ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Charvin ; Méry.

Athamanta cretensis L. — Rochers de l'Etale ! et de Tardevant ! ; Parmelan. — Tournette.

Ægopodium Podagraria L. ; **Pimpinella magna** var. **rubra** (**P. rubra** Hop.) ; **Carum carvi** L. — Dans les prés et bords des chemins des vallées de La Clusaz ! de Thônes ! et de Manigod.

Anthriscus silvestris Hoffm. — La Clusaz !

Myrrhis odorata Scop. — Abondant, mais très localisé en montant à l'Etale ! vers 1.600 mèt.

Chærophyllum cicutarium Vill. Entremomt ! — Parmelan.

C. Villarsii Koch = **C. hirsutum** Vill. — Entre La Clusaz et le Col des Aravis. — Megève ; Parmelan ; Tournette.

C. aureum L. — Charvin (Ripart).

Astratia major L. — Prairies de la vallée de La Clusaz !

A. minor L. — Aiguille du Merdassier ! ; L'Etale ! ; La Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; le Grand-Cré ! ; Charvin ; Pointe-Percée ; Méry. — Tournette.

Eryngium alpinum L. — Méry. — Tournette.

Lonicera alpigena L. — Charvin.

Galium boreale L. — Charvin.

G. rotundifolium L. — Petit bois près du Merdassier ! et entre Saint-Jean et La Clusaz !

G. myrianthum Jord. — En montant à l'Etale !

G. anisophyllum Vill. — En montant à l'Etale et à l'Aiguille du Pertuiset ! ; Méry. — Brizon ; Vergy ; Tournette.

G. commutatum Jord. — Les Confins, près de La Clusaz !

Valeriana tripteris L. — Charvin ; rochers de l'Etale ! — Tournette.

V. montana L. — Eboulis du Vatican !

V. saliunca All. — Mont-Château du Méry.

Knautia longifolia Koch. — Charvin ; bosquets de la route des Aravis à La Clusaz ! et vers Saint-Jean-de-Sixt !

Scabiosa lucida Vill. — Base de la Porte-des-Aravis ! ; bosquets de la route des Aravis !

— La var. **alpestris** Jord. — Tournette.

Carduus defloratus L. — La Clusaz ! ; Les Confins ! ; Beauregard ! ; Charvin ; etc.

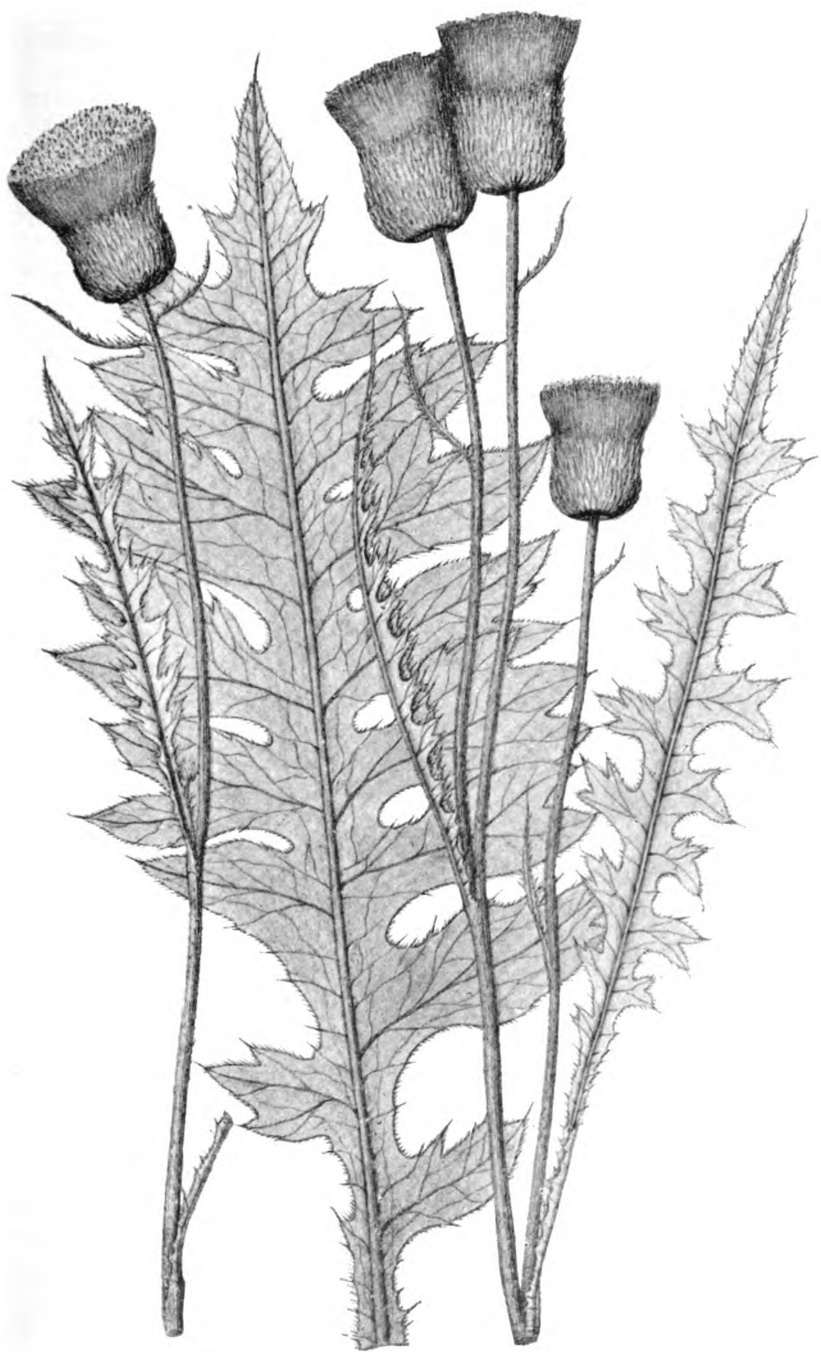
Globularia nudicaulis L. et **G. cordifolia** L. — Les hauts sommets de la chaîne, la première espèce plus rare !

Cirsium eriophorum Scop. — Mont-Aiguille, près de La Balmaz ; Tardevant, près de la Grande-Forclaz ! ; La Croix-de-Fer ! ; Charvin ; Méry ; Vergy ; Tournette. — Var. **alba**. — En allant au Col du Merdassier !

C. spinosissimum Scop. — Aiguille Pertuiset ! Tardevant ! Croix-de-Fer ! Charvin ; Méry. — Vergy ; Tournette.

C. arvense Scop. — Forme à feuilles concolores et presque inermes

Digitized by Google



CIRSIUM ERYSITHALES × ACAULE

dessiné d'après nature par E.-G. Camus.

Digitized by Google

Digitized by Google

sur les deux faces, à bords peu spinescents. — La Clusaz, à l'entrée du village !

C. rivulare Link. — La Clusaz ! ; lac de Laytez !

C. oleraceum Scop. — Charvin ; La Clusaz ! ; Grand-Bornand ! ; Merdassier ! lac de Laytez ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

C. Erysithales Scop. — Lac Laytez, près de La Clusaz ! — Deux formes : l'une à fleurs purpurines (var. **purpureum** Lec. et Lamt.); l'autre à fl. d'un blanc jaunâtre.

× **C. rigens** Wallr. = **C. oleraceo-acaule** et **C. acaule-oleraceum**. — La Clusaz, dans les deux prairies du petit marais coupé par la route du Col des Aravis ! ; près du lac de Laytez ! ; près de la cascade du Chien ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

Après mon départ, ma fille, suivant les recommandations que je lui avait données, fit une excursion au lac Laytez, au hameau de Fernuy, près des Confins. Elle devait y rechercher les *Cirsium* et particulièrement le × *C. hybridum*, *C. oleraceo* × *palustre*, qui avait été signalé à cet endroit par M. Bouvier. La Société botanique de France avait trouvé cet hybride à Saint-Jean-de-Sixt, où nous l'avons vainement recherché. Les parents étaient abondamment représentés, mais le *C. hybridum* n'y était pas. Nous avons trouvé le × *C. rigens* que nous signalons plus haut. Ma fille fut toute étonnée de constater encore l'absence du *C. hybridum* et de trouver en place des formes de *Cirsium* dont les feuilles peuvent, dans une certaine limite, induire en erreur. L'examen des calathides et des bractées et feuilles supérieures ne laissent à ce sujet aucun doute. Elle m'écrivit à ce propos :

« Je retournerai sur place étudier les espèces qui croissent à cet endroit, je ne puis rien comprendre au milieu d'un tel mélange ; il y a là beaucoup de choses, mais assurément pas de *C. hybridum* que je connais bien et que j'ai récolté plusieurs fois avec toi dans les environs de Paris. J'ai toujours fait une ample moisson et nous serons très heureux de conserver toutes ces formes à titre de documents. » Deux jours après, nouvelle visite aux bords du lac. La faux avait achevé son œuvre. Il était nécessaire d'attendre une autre année pour se prononcer définitivement. Lorsque j'examinai les récoltes, je déterminai de suite le × *C. rigens* et pour le reste je fus obligé de reconnaître mon embarras. C'est alors que j'ai envoyé à mon éminent confrère, M. Saint-Lager, un échantillon des doubles des formes récoltées sans lui donner mes impressions. Je donnai des numéros et je priai cet obligeant botaniste de me communiquer ses déterminations et celles que j'ai reçues confirmèrent en grande partie les miennes. Je dois ajouter cependant,

Digitized by Google

que mon éminent confrère m'a fait à ce sujet des réserves parce que pour les hybrides il est nécessaire de voir les plantes vivantes et autant que possible sur place. Je suis heureux de remercier ici M. Saint-Lager d'avoir bien voulu, malgré ses nombreuses occupations, se donner la peine d'examiner notre envoi.

Les formes douteuses que nous signalons sont : *Cirsium Clusianum* Nob., *C. Erisythales?* × *acaule.*

Malgré le peu de doute que nous avons sur l'origine des deux parents, nous croyons utile de donner un nom pour éviter une attribution fausse. Les plantes que nous avons figurées dans la planche n° 1 proviennent de la même souche bien que l'une soit monocéphale et l'autre 3-céphale. Nous croyons utile de donner la description suivante :

Tige de 3-5 décim., à peine aranéeuse, relativement grêle, rameuse ou rarement simple, striée. Feuilles glabres sur la face supérieure, glabrescentes sur la face inférieure dont les nervures sont un peu poilues, longuement atténuées à la base, amplexicaules subauriculées, profondément pinnatifides, à segments 2 plus rarement 3-fides, à bords spinuleux ; les feuilles supérieures promptement décroissantes. Calathides 1-2-3, solitaires au sommet de pédoncules atteignant environ la hauteur des feuilles. Péricline ombiliqué à la base, à folioles appliquées, glabres, spinuleuses au sommet dans celles de l'extérieur qui sont aussi un peu étalées au sommet et munies d'une tache brunâtre sous ce sommet. Fleurs d'un pourpre violacé.

Deux formes ayant les mêmes parents présumés ont été décrites par Michalet dans les Mém. soc. ém. du Doubs en 1854. Ce sont : le × *C. tirolense* Treuinf. Die Cirsien Tirols p. 63 n° 19 et le × *C. capitatum* Arvet-Touvet in Anal. de q.q. pl. ; suite à la monogr. des Hier. et Pilos. p. 36 (1876). Ces formes ne correspondent pas exactement à celles de La Clusaz, nous n'osons donc les identifier. La diagnose de Grenier Fl. ch. jurassique indique *feuilles pubescentes* ; dans notre *C. Clusianum* les nervures seules sont munies de poils et ce, sur la face inférieure seulement, ou sur la face supérieure pour la nervure médiane.

.*C. Killiasii* Brugg. in Jahresb. Naturf. Ges. Graub. XXIII — XXIV, p. 108 (1880-81) = *C. prœalpinum* G. Beck. Fl. Hernst. p. 440 (1884) = *C. triste* Kerner. in Sched. ad. fl. exsicc. aust.-hung., V, p. 62 et n° 1,769 (1888) = *C. Erysithali-rivulare* A. Kerner in Abh. Zool. bot. Ges. Ver. p. 573 (1857).

Digitized by Google

Nous avons deux formes, l'une à calathides agrégées, l'autre à calathides plus ou moins longuement pédonculées ; cette dernière à feuilles moins profondément pinnatifides ; ce sont les plantes représentées Pl. II.

× *C. semipectinatum* Reichb. Fl. excurs. (1829), non D C. ; = *C. oleraceo rivulare* Næg. ap. Koch Syn., ed. 2, p. 217 (1850), à fleurs d'un rose assez intense, varie à calathides solitaires ou agrégées au sommet de la tige. Ce Cirse seul n'a pas été communiqué à M. Saint-Lager. Nous n'en possédions qu'un seul exemplaire.

Centaurea nervosa Willd. — Colomban ; l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; Tardevant, près de Paccali du Haut ! ; Charvin ; Méry. — Parmelan ; Vergy ; Tournette.

Suivant l'opinion de Grenier (Fl. ch. jurass. pag. 448), nous admettons comme synonymes *C. alpestris* Heg. et *C. scabiosa* var. *macrocephala* Gren. Nous avons trouvé le *C. scabiosa* var. *macrocephala* dans les premiers bosquets de La Clusaz et le *C. alpestris* près du Col des Aravis. Nous avons trouvé aussi des formes intermédiaires non hybrides qui nous ont montré le peu de valeur des caractères qui servent à les séparer.

Saussurea depressa Gren et Godr. — Méry, au Mont-Château.

Carlina acaulis L. et f. caulescens. — La Clusaz ! ; Tardevant !

Adenostyles albifrons Reichb. — Base des Aravis !

A. alpina Bl. et Fing. — Charvin ; rochers de l'Etale ! — Tournette.

Petasites officinalis Mœnch. — Vallées du Borne et du Nant !

P. albus Gærtn. — Charvin ; Col des Foireux ; sous l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; gorges de l'Arly ! Tournette. — Brizon

P. niveus D C. — Charvin ; gorges de l'Arly ; Col des Aravis ! ; près du Borne (Beauverd) ; Méry ;

Antennaria dioica Gærtn. — Pelouses rocailleuses et herbeuses !

Gnaphalium carpathicum Wahl. Charvin ; l'Etale ; Méry. — Tournette.

G. silvaticum var. **nigrescens** Gren. — Tête-de-Danay ! ; Beauregard ! ; l'Etale ! ; Tardevant !

G. norvegicum Gunn. — Charvin ; Méry.

Var. **nanum** Cariot et Saint-Lag. =

G. Hoppeanum Koch. — Méry.

G. supinum L. — Charvin ; Aiguille du Pertuiset ! ; Croix-de-Fer (Beauverd) ; Méry. — Vergy.

Leontopodium alpinum Cass. — L'Etale, rochers sur la pente du Col ! ; La Croix-de-Fer (Beauverd). — Vergy ; Tournette.

Artemisia Mutellina Vill. — Charvin ; l'Etale ! même station que le Leontopodium ; Méry.

Erigeron drœbachensis Mill. — Charvin ; en montant à la Porte-des-Aravis ! — Vallée de l'Arve et ses affluents.

E. alpinus L. — Porte-des-Aravis ; Charvin.

E. uniflorus L. — Méry.

E. Villarsii Bell. — Méry.

E. glabratus Hoppe. — La Clusaz, dans les éboulis près du chalet du

Digitized by Google

Vatican ! ; l'Etale ! ; Charvin ; Méry ; Brizon. — Vergy.

Solidago alpestris Waldst. et Kit. — Aiguille du Pertuiset ! ; l'Etale ! — Brizon ; Tournette.

Aster alpinus L. — Eboulis du Vatican ! ; l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Tardevant ! ; Charvin ; Croix-de-Fer ; Méry ; etc.

Senecio viscosus L. — La Clusaz !

S. Doronicum L. — Charvin ! ; l'Etale ! ; Col des Foireux ; Tardevant !

Arnica montana L. — Assez répandu sur toutes les montagnes environnant La Clusaz ! ; on rencontre souvent des individus à 5-7 calathides ; on trouve aussi tous les passages entre le type et la var. **alternifolia** Car. et Saint Lag.

Aronicum scorpioides L. — Charvin ; l'Etale ! ; Col des Foireux ; Porte-des-Aravis ; vers Bellachat (Beauverd) ; Tardevant ! ; Méry. — Tournette.

Leucanthemum alpinum Lamk. Etale ; Croix-de-Fer ; Charvin ; Pointe-Percée ; Méry.

L. atratum D C. — Charvin. — Tournette.

L. maximum D C. — Charvin (Bouvier in B.S.B.F.).

Achillea Ptarmica L. — En montant à la Tête-de-Danay, près de La Clusaz !

A. macrophylla L. — Méry ; Col de La Croix-Fry (Kieff.).

Mulgedium Plumieri D. C. — Charvin.

Crepis aurea Cass. — La Croix-de-Fer ! ; l'Etale ! ; Beauregard ! ; Charvin ; Méry. — Vergy ; Tournette.

C. succisifolia Tausch. — Méry. — Vergy.

C. blattarioides Vill. — Charvin ; vers la Porte-des-Aravis ! ; base de l'Etale ! ; Méry. — Vergy ; Brizon ; Tournette.

C. grandiflora Tausch. — Col du Merdassier ! ; Méry.

C. paludosa Mœnch. — Charvin.

C. montana Reichb. — Méry ; Charvin. — Tournette ; Brizon.

Leontodon pyrenaicus Gouan. — L'Etale ! ; Méry. — Vergy ; Tournette.

L. dubius Reichb. — Méry.

L. taraxacifolius Lois. — Méry. Tournette.

L. glabratus Koch. — La Clusaz !

L. alpinus Vill. — Aiguille de Pertuiset (Kieffer).

Picris Villarsii Jord. — Méry.

P. pyrenaica Pour. Charvin ; en montant à l'Etale !

Willemetia apargioides Cass. — Charvin (Ripart).

Taraxacum officinale var. **alpinum** Koch. — Méry.

Hieracium staticifolium Vill. — Charvin.

H. glaciale Lach. — Méry.

H. aurantiacum L. — En montant à l'Etale ! ; Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Col des Aravis ! ; Beauregard ! ; Méry. — Vergy.

H. glaucum All. var. **angustifolium** Arv. — Touv. — Eboulis en face du Vatican, à La Clusaz !. — Tournette, Châteauvieux, près d'Entremont.

H. villosum L. — Abondant sur toutes les pentes herbeuses conduisant aux Aravis ! et à Beauregard !

La var. **callianthum** Car. et Saint-Lager. — Vers Beauregard ! ; Col de la Croix-Fry (Kieff.).

H. piliferum Hoppe. — En montant à l'Etale ! ; Méry. — Vergy ; Tournette.

H. amplexicaule L Tournef. — En allant aux Aravis ! ; en face du Vatican ! ; Charvin. — Env. de Thônes.

H. Jacquini Vill. — La Clusaz ! — Grand-Bornand.

Digitized by Google

H. fragile Jord. — La Clusaz ! ; Tête-de-Danay !

H. pulmonarioides Vill. — Méry.

H. cydoniæfolium Vill. — Col de de la Croix-Fry (Kieff.).

Phyteuma spicatum var. **cæruleum** Gr. et Godr. — La Clusaz et bases des sommités des Aravis !

P. orbiculare var. **lanceolatum** Gr. et Godr. et var. **ellipticum** Gr. et Godr. Charvin ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

P. betonicifolium Vill. — Charvin.

Campanula barbata L. — L'Etale ! ; Col des Foireux ! Croix-de-Fer ! ; Charvin ; Beauregard ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; etc.

C. glomerata var. **aggregata** Mutel. — Base des Aravis ! ; La Clusaz !

C. linifolia L. — Charvin ; l'Etale ! ; Méry.

C. thyrsoidea L. — Col des Aravis (Kieff.) ; Col des Foireux (Beauverd) — Tournette ; Brizon.

C. rhomboidalis L. — La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt ! ; Tardevant ; Charvin ; etc.

C. pusilla Hœnke. — Assez répandu dans tous les bosquets de la région ! var. **subramulosa** Jord. — Entremont !

Vaccinium uliginosum L. -- Rochers de l'Etale ! ; Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

V. Myrtillus L. — Vers Beauregard !

V. Vitis Idæa L. — L'Etale ! Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

Arbutus Uva-Ursi L . — L'Etale ! ; Tardevant !

A. alpina L. — L'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ; Méry. — Tournette; Vergy.

Rhododendron ferrugineum L. Rochers et rocailles de toutes les sommités ; assez abondant vers 1,800 m. est entraîné assez bas.

Loiseleuria procumbens Desv. — Méry. — Mont de Lachat.

Pirola rotundifolia L. — Tardevant !

P. chlorantha Sw. — Charvin ; La Clusaz !

P. minor L. — Bosquets de la route de Saint-Jean-de-Sixt ! et du Col des Aravis !

P. media Sw. — La Clusaz, près de la route du Col des Aravis (Beauverd !)

P. secunda L. — Beauregard ; route de St-Jean ! route du Col des Aravis, dans les bosquets !

Monotropa Hypopitys L. — Bois entre Saint-Jean et La Clusaz.

Primula elatior Jacq. — L'Etale ! ; Tardevant ! ; près des névés, en fleurs fin juillet.

P. farinosa L. — Prairies tourbeuses La Clusaz ! ; vers Beauregard ! ; etc.

P. Auricula L. — Rochers de l'Etale ! ; la Croix-de-Fer ! ; Charvin ; Col des Aravis ! ; Tardevant ! ; Méry ! — Tournette ; Brizon.

Androsacea obtusifolia All. — L'Etale (Beauverd) ; Méry.

A. helvetica Gaud. — Charvin ; Porte-des-Aravis ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset (Beauverd) ; Méry. — Brizon ; Tournette.

A. pubescens D C. — Aiguille du Pertuiset (Beauverd) ; Méry. — Tournette.

Soldanella alpina L. — Fin juillet en fruits, dans les prairies tourbeuses de la vallée de La Clusaz ! ; même époque en fleurs près des névés dans toute la chaîne !

Lysimachia nemorum L. — Pente boisée descendant vers le Nom un peu au-dessous de La Clusaz.

Gentiana lutea L. — Paturages des régions alpestre et alpine inférieure !

G. punctata L. — Méry ; Aiguille de Pertuiset (Kieff.). — Vergy ; Semnoz ; Tournette.

Digitized by Google

G. purpurea L. — Colomban ; Charvin ; l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; La Giettaz ! ; Croix-de-Fer ! ; Aiguille de Pertuiset ! ; Tardevant ! — Méry ; Tournette.

Var. **lutea** Gaud, — Méry.

Var. **nana** Gaud. — Sous la Porte-des-Aravis ! près du col. — Vergy.

× **G. Charpentieri** Thomas (**purpureo-punctata**). — Méry.

G. asclepiadea L. — Méry.

G. Cruciata L. — La Clusaz, en allant au Col des Aravis ! près du Vatican ! ; Base de l'Etale !

G. excisa Presl. = **G. Kochiana** Song. et Per. — Charvin ; Croix-de-Fer ; en montant à l'Etale ! ; Pointe-Percée ; Méry.

G. Clusii Per. et Song. ; **G. acaulis** L. p.p. — Rochers de l'Etale ! ; Charvin. — Tournette ; Brizon.

G. verna L. — Les Aravis ! — La var. **brachyphylla** au Méry.

G. nivalis L. — Charvin ; Croix-de-Fer ; Porte-des-Aravis (Beauverd) ; Méry. — Tournette.

G. campestris Gren. et Godr. — Charvin ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; etc.

G. campestris var. **luteola** Foucaud. — Bois vis-à-vis du chalet du Vatican, à La Clusaz !

G. bavarica L et var. **imbricata** Schl). — Sommités de la chaîne.

Verbascum nigrum L. — La Clusaz ! taillis de la vallée du Nom et de la vallée du Nant ; Saint-Jean-de Sixt !

Cynoglossum montanum L. — Charvin. — Vallée du Borne.

Myosotis alpestris Schm. — Toutes les sommités. — Var. **albiflora** Nob. — Tardevant, près des névés !

Eritrichium nanum Schrad. *(Eriotrichum)*. — Il y a longtemps croyons-nous que cette plante n'a été retrouvée dans les rochers de l'Etale.

Cerinthe glabra Scop. — Méry ; Charvin. — Tournette.

Erinus alpinus L. — Toutes les sommités de la chaîne !

Digitalis grandiflora Lamk et **D. parviflora** Lamk. — Dans les bosquets et le long des routes ; disséminé depuis Thônes jusqu'au Col des Aravis !

Linaria alpina Mill. — Eboulis rocheux de toute la chaîne !

Tozzia alpina L. — Méry ; Charvin ; l'Etale !

Euphrasia hirtella Jord. — Aiguille du Pertuiset ! ; Méry.

E. salisburgensis Funck. — Charvin ; éboulis du Vatican !

E. minima Schl. — La Croix-de-Fer sous l'Etale ! ; Charvin ; Méry. — Brizon ; Vergy.

Bartsia alpina L. — Charvin ; l'Etale ! ; Croix-de-fer ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ; etc.

Melampyrum silvaticum L. — Ça et là mais peu abondant dans toute la chaîne.

Pedicularis verticillata L. — Charvin ; l'Etale ! Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Col-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Méry.

P. tuberosa L. — Charvin (Blanche) ; Aiguille du Pertuiset (Kieff.)

P. incarnata Jacq. — Charvin.

P. ascendens Gaud. = **P. Barrelieri** Reichb. — Charvin ; La Giettaz ! ; l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

Veronica urticifolia L. — Bois de La Clusaz !

V. aphylla L. — L'Etale ! ; La Croix-de-Fer ; Charvin ; Méry. — Vergy.

V. alpina L. — L'Etale ! ; Porte et col des Aravis ! ; Charvin ; Méry.

V. fruticulosa L. — Col des Aravis ! ; l'Etale ! ; entraîné par les eaux du torrent du Nom se retrouve à La Clusaz ! ; Méry.

Digitized by Google

V. saxatilis Jacq. — Charvin; l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ; Col des Aravis; vers Bellachat (Beauverd) ; Méry. — Tournette.

V. bellidioides L. Charvin (Blanche).

V. serpyllifolia var. **nummularioides** Lec. et Lamt. — Charvin; route de la Clusaz à Thônes.

V. verna L. — Charvin.

Pinguicula vulgaris L. — L'Etale !; Aiguille du Pertuiset !; Col des Foireux.

P. grandiflora Lamk. — Méry.

P. alpina L. – L'Etale !; Col des Aravis !; Aiguille de Pertuiset !; Croix-de-Fer; Charvin ; Tardevant !; Pointe-Percée; Méry. — Vergy; Parmelan.

Orobanche minor Sutt. — Route de Thônes à La Clusaz !

O. Galii Duby. — Route des Confins !

Salvia glutinosa L. — Charvin ; La Clusaz !; Saint-Jean-de-Sixt!

Thymus Serpyllum L. var. à fl. blanches. — La Clusaz, talus de l'ancienne route du col !

Calamintha grandiflora Mœnch. — Charvin ; La Clusaz ! ; Col des Aravis !

Stachys alpina L. — Les Confins, près de La Clusaz !

Betonica hirsuta L. — Charvin; Col des Aravis !; Aiguille du Pertuiset !; Méry. — Vallée du Borne ; Tournette.

Sideritis hyssopifolia L. — Col de La Croix-Fry (Kieff.). — Parmelan.

Brunella grandiflora Moench. — = **B. alpina** Timb. — Lagr. — L'Etale !; Porte-des-Aravis;

Scutellaria alpina L. — Pentes du Charvin, vers Héry ; Méry.

Ajuga pyramidalis L. — Méry; Croix de Fer (Beauverd).

Teucrium montanum L. — Sous la Porte-des-Aravis !; Tardevant!

T. Botrys L. — Eboulis du Vatican jusqu'à 1,200 m. !

Plantago montana Lamk. et **P. alpina** L. — Sommités de la chaîne; Charvin; Etale! Porte-des-Aravis !; Tardevant !

Rumex arifolius All. — Charvin ; **R. alpinus** L. — Près des chalets de la région alpine!

Oxyria digyna Campd. — Charvin; Etale !; Croix-de-Fer; Méry.

Polygonum Bistorta L. — La Clusaz !; Les Confins !

P. viviparum L. — Charvin; l'Etale !; etc.

Daphne Mezereum L. — Base des Aravis !

D. alpina L. — La Clusaz !

Thesium alpinum L. — Charvin ; Etale ! ; Confins ! ;Méry. — Tournette.

Hippophae rhamnoides L. — Torrent du Nom !

Asarum Europæum L. — Bois entre Saint-Jean et La Clusaz !

Empetrum nigrum L. — L'Etale (Bouvier).

Euphorbia platyphyllos L. — La Clusaz !

Alnus viridis D C. — Charvin ; Aiguille du Pertuiset !; Tardevant !; Méry.

Salix fragilis L. — Bords du Nant à La Clusaz !

S. daphnoides Vill. — Bords du Nom !; vallée du Fier. — Vallées du Borne et de l'Arve.

S. incana Schr. — Vallée du Nom! et du Nant, à La Clusaz !

S. nigricans Sm. — Plusieurs formes sur les bords du Nom et du Nant ! — Vallée du Borne.

S. hastata L. — Nous donnons cette détermination sous réserve pour un saule dépourvu de chatons recueilli à Tardevant, près de la Grande-Forclaz; Méry.

S. purpurea L. — Bords des torrents !

S. Caprea et **S. cinerea** L — La Clusaz, près du Nom.

S. grandifolia Ser. — Bords du

Digitized by Google

Nom ! remonte jusqu'à la base de l'Etale ; descend dans la vallée de Thônes. — Entremont. – **S. aurita** L. à Entremont !

S. retusa L. et **S. serpyllifolia** Scop. — Presque tous les sommets de la chaîne ; le dernier plus rare.

S. reticulata L. — Charvin ; l'Etale ! ; Tardevant ! ; Méry. — Vergy ; Brizon ; Tournette.

S. herbacea L. — Méry. — Vergy.

Larix Europæa DC. — La Clusaz !

Juniperus nana Willd. — Colomban ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; etc.

Polygonatum verticillatum Desf. La Clusaz !

Maianthemum bifolium D C. — Bois entre La Clusaz et Saint-Jean.

Paradisia liliastrum Bertol. — Charvin ; Tardevant ! ; vers Bellachat.

Lilium Martagon L. — L'Etale ! ; Charvin ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

Gagea lutea Schultes. — Sous la Porte-des-Aravis, vers Crève-Cœur (Beauverd.)

G. Liottardi Schultes. — Méry. — Tournette ; Vergy.

Allium victorialis L. — Méry.

A. schœnoprasum L. var. **alpinum** = **A. foliosum** Clarion. — Près de la Porte-des-Aravis ! avec le **Peucedanum austriacum** ; Col du Merdassier (Kieff.)

A. ursinum L. — Charvin (Blanche.)

A. sibiricum L. — Méry.

Tofieldia calyculata Wahlnb. — Marais tourbeux et prairies alpines et subalpines !

Veratrum album L. — Prairies de la région subalpine et alpine !

Crocus vernus All. — Base et Col des Aravis.

Orchis ustulata L. – Talus de la route de La Clusaz à Manigod, après le pont du torrent, 1,150 m. env. ! ; coteau près des éboulis du Vatican, 1,110 m. env. !

O. mascula L. — Base de l'Etale !

O. sambucina L. — L'Etale !

Cœloglossum viride Hartm. — Base de l'Etale ! ; Croix-de-Fer ! ; Col des Foireux ; Col des Aravis.

C. albidum Hartm. — L'Etale ! ; Col des Foireux ; Croix-de-Fer ! ; Méry.

Traunsteinera globosa Reichb. — L'Etale ! ; Tardevant ! — Tournette ; Parmelan ; Vergy.

Anacamptis pyramidalis Rich. — Bois de La Clusaz !

Gymnadenia conopea R. Br. — Etale ! Porte-des-Aravis ; Crève-Cœur.

G. odoratissima Rich. — Etale ; Porte-des-Aravis ; Crève-Cœur.

Nigritella angustifolia Reichb. — Charvin ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Croix-de-Fer ! ; Col des Aravis !

× **Gymnigritella suaveolens** G. Cam. = × **Nigritella suaveolens** Kern. — L'Etale (Beauverd.)

Chamæorchis alpina Rich. – Méry.

Herminium monorchis R. Br. = **Triorchis lutea** Lobel. — Prairies tourbeuses. La Clusaz, à droite du chemin montant à Beauregard ! ; petit marais près de la route du col des Aravis ! marais coupé par le chemin de traverse allant de Saint-Jean à Villaret et au Grand-Bornand !

Neottia Nidus-Avis Rich. - Bois entre La Clusaz et Saint-Jean !

Epipactis atrorubens All. — Charvin ; La Clusaz !

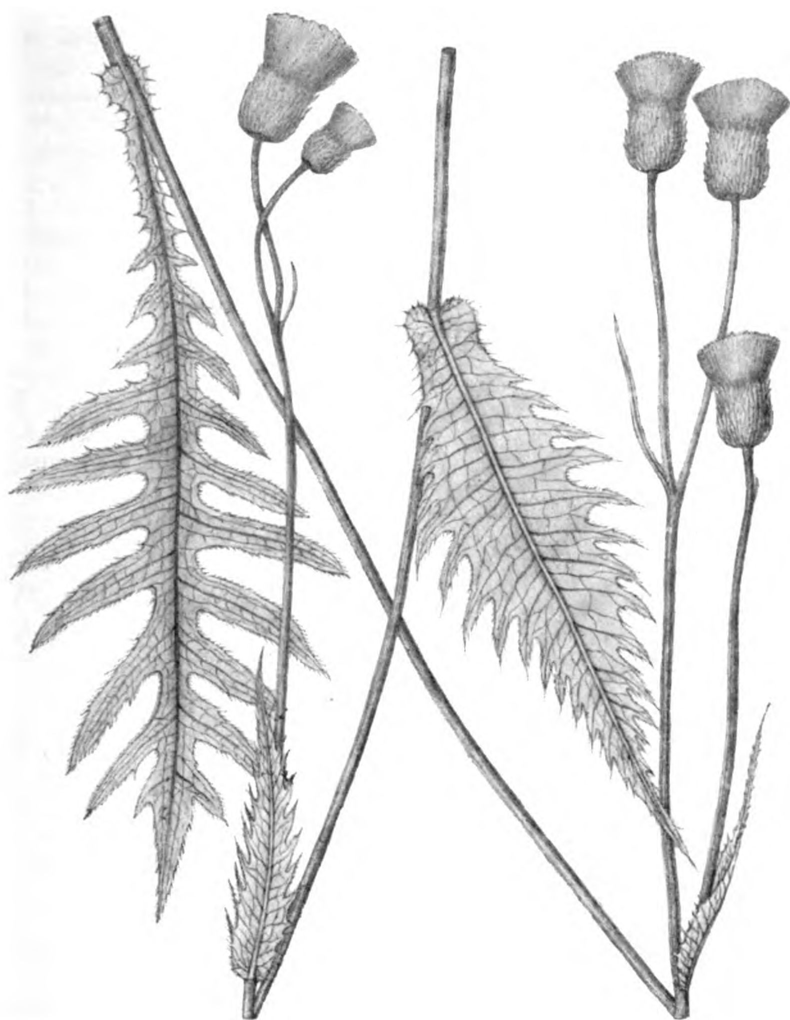
E. palustris Crantz. — Charvin ; La Clusaz !

Cephalanthera rubra Reichb. — Entre Saint-Jean et La Clusaz !

Corallorrhiza innata R. Br. — Charvin, vers Manigod (A. Lombard.)

Triglochin palustre L. — La Clusaz ! ; marais de la route des Aravis !

Digitized by Google



CIRSIUM ERYSITHALES? × RIVULARE

dessiné d'après nature par E.-G. Camus.

Pl. II.

Digitized by Google

Digitized by Google

Luzula maxima D C. — Charvin; La Clusaz!

L. spadicea D C. — L'Etale! Tardevant, près de la Grande-Forclaz!; Méry. — Vergy.

L. spicata D C. — Charvin; l'Etale!; Tardevant!

L. multiflora Lej. var. **nigricans**. — Pâturages des sommités. — L'Etale!; Aiguille du Pertuiset!

Scirpus compressus Pers. — Marais en allant au Col des Aravis!; en allant à Beauregard!; Grand-Bornand.

S. cæspitosus L. (Kieff.). — Merdassier.

Eriophorum alpinum L. — Col du Merdassier (Beauverd.)

Carex tenuis Host. — L'Etale! ; Aiguille du Pertuiset! ; Tardevant!; Vaudessin (Kieff.) — Brizon.

C. ferruginea Scop. — L'Etale; Aiguille du Pertuiset!; Tardevant!; Pointe-Percée; Méry. — Tournette; Parmelan.

C. sempervirens Vill. — L'Etale!; l'Aiguille!; Méry. — Tournette; Vergy.

C. firma Host. — Confins (Kieff.) — Vergy.

C. atrata L. — Pointe-Percée; Méry.

C. nigra All. — Pointe-Percée; Méry.

C. aterrima Hoppe. — Méry.

C. fœtida Vill. — Méry.

Elyna spicata Schrad. — Aiguille du Pertuiset (Kieff.)

Phleum alpinum L. — Presque tous les sommets de la chaîne !.

P. Michelii All. — Vaudessin; Méry.

Agrostis alpina D C. — Méry; l'Etale (Bouvier.)

A. rupestris Roth. — Méry; l'Etale (Bouvier.)

Sesleria cærulea Ard. — L'Etale!

Avena pubescens var. **alpina** Gaud. — Méry; Aiguille du Pertuiset (Kieff.)

A. versicolor Vill. — Charvin; Méry; Etale.

A. distichophylla Vill. — Les Aravis (Car. et S.-L.)

Deschampsia cæspitosa var. **alpina** Gaud. — Charvin.

Melica ciliata L. B. **nebrodensis**. — En montant au chalet des Juments, près de la Porte-des-Aravis!

M. nutans L. — La Clusaz!

Poa alpina var. **vivipara**. — L'Etale!.

Festuca Halleri All. — Méry.

F. violacea Gaud. — Méry; Charvin.

F. nigrescens Lamk. — L'Etale.

F. Scheuchzeri Gaud. — Méry.

Blechnum spicant Roth. — Base de l'Aiguille! Colomban.

Asplenium viride Huds. — Charvin.

Athyrium alpestre Nyland. — Vers les Confins!; Méry. — Brizon; Vergy.

Cystopteris alpina Koch. — Aiguille du Pertuiset!; Charvin.

C. fragilis Berhn. — Charvin; La Clusaz et les Confins! : l'Etale! et base des Aravis.

Nephrodium Oreopteris Kunth. — La Clusaz!; Méry.

Aspidium Lonchitis Sw. — Charvin; l'Etale!; Croix-de-Fer!; Aiguille du Pertuiset!; Tardevant!

Botrychium Lunaria Sw. — Charvin; rochers de l'Etale!; Croix-de-fer!

Lycopodium clavatum L. — Rochers de l'Etale!

L. Selago L. — Charvin; Croix-de-Fer, sous l'Etale!; Tardevant, près du sentier de Paccali-du-Haut!

E.-G. Camus,

Lauréat de l'Institut (Académie des Sciences).

Digitized by Google

DIFFICULTÉ DES APPROVISIONNEMENTS DE GENÈVE
A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

La question des approvisionnements de Genève se posa le jour où le duc de Savoie, rentré par le traité de Lausanne en possession des bailliages de Gex, de Ternier et du Chablais occupés par les Bernois alliés naturels de la cité de Calvin, allait enclaver cette ville.

Emmanuel-Philibert, les yeux toujours fixés sur cette forte position stratégique, ne voulut rien brusquer; son fils au contraire songea dès son avènement à s'emparer par la violence et la surprise de la citadelle protestante. Contrarié par les événements, il manifesta souvent sa mauvaise volonté en essayant d'affamer les rebelles : voici une correspondance inédite émanant de la seigneurie de Genève datée du 7 février 1588 qui édifiera le lecteur sur la tension des rapports entre le duc de Savoie et Genève : c'est un symptôme de la guerre qui éclatera en avril 1589 et accumulera ruines sur ruines sur le Chablais et le Faucigny. Ce document est conservé aux archives d'Etat de Bâle (Politisches XVI H. Kampfe... Genfs mit Savoyen). Il nous a été aimablement signalé l'an dernier pendant que nous faisions quelques recherches sur la Savoie dans ces riches collections, par M. Huber, archiviste-adjoint de ce beau dépôt. Max Bruchet.

... Magnifiques seigneurs, nous ne doubtons pas que les bruits de ce qui advint vendredy dernier entre aucuns des nostres et certains garnemens de Savoye ne parviennent jusques à vous, et prevoyans qu'aucuns, qui nous sont peu affectionnés les pourroient publier à leur avantage pour nous rendre odieux à voz seigneuries, nous avons estimé estre necessaire de vous en informer au vray...

Il est donc ainsy que, deux ans sont passés, il pleust à Son Altesse nous interdire et à ses subjects tout apport des graines et du vin en nostre ville, quoy qu'elle soit environné de totes partz des estats de sadicte Altesse et qu'elle n'en puisse estre fournie si commodement d'ailleurs, et que quelque temps apres, Son Altesse, à l'intercession et requeste des magnifiques et puissans seigneurs des Ligues, nous heust accordé d'amener le blé creu aux possessions des nostres. Mais l'effect de ceste concession fust de fort petite durée, et si fust accompagné de grandes facheries, frais et despends que les nostres ont supporté en la retraite de leurs dictes graines, surtout en ce que, contre la permission de sa dicte Altesse, ses officiers leur imposoient ceste necessité de prendre attestations d'eulx pour la moindre quantité qu'ils heussent à passer, en quoy les gardes et commis ont procedé avec tote rigueur mesmes l'année passée tost apres

Digitized by Google

moissons que les defenses furent rafraichies. Ce nonobstant, nous avons patienté au mieux qu'il nous a esté possible, non sans grand dommage et incommodité en ce que nous avons esté contraincts de nous pourvoir en pays estrangés et loingtains, esperans tousjours recevoir quelque allegement du costé de Savoye où par la grace de Dieu il y a eu assez bonne ceuillete. Mais il est advenu tout aultrement, car s'estans depuis peu de jours mis sus les champs le s[r] de Cornillon, son bastard avec certains garnemens dont les ungs ont esté pour leurs crimes et demerites chastiés en nostre ville et bannis d'icelle, iceux (comme les années passées) ont faict estat d'arrester et saisir les paouvres paysans et aultres noz subjectz et les propres subjectz de Son Altesse et leur ravir et oster leurs graines et aultres denrées qu'ils apportoient vendre en nostre ville ; principalement les jours de marché les deux dernieres sepmaines ilz ont faict de mesmes à l'endroict de noz citoiens, retenans les charretées entieres de leurs bleds avec les chevaux et chariots, encor qu'ils leur fissent apparoir, par deues attestations des lieux, que c'estoit du creu de leurs possessions ; et au lieu d'y avoir esgard, ils ont foullé aux pieds avec grands mespris aucunes desdictes attestations. Le semblable a esté par eux prattiqué au regard du vin des nostres dont ayans faict pleincte au sieur gouverneur des Balliages prochains, au Conseil d'estat de Savoye et audit s[r] de Cornillon mesme, nous n'avons peu avoir aucune provision ny restitution des choses saisies, estant mesme ledict s[r] de Cornillon et ceux de sa suite desadvoués tant par ledit s[r] Gouverneur que le s[r] juge-mage du ressort qui a declairé ouvertement à plusieurs ces gens la n'estre que des voleurs et n'avoir aucune charge, comme aussy cela est tout apparent en ce que non contens de saisir les graines ils ont fouillé les hommes et femmes pour leur oster leur argent, comme ils ont faict à l'endroict d'ung nostre subject auquel ilz ont prins pour une fois cinquante cinq florins avec du blé et jusques à oster aux femmes venans icy aux marchés les aneaux des doigts et qui pis est, les ayant retenues quelques heures enserrées la sepmaine passée, dix de ces voleurs assaillirent à coups d'harquebouzes et d'espieux ung jeune homme, nostre citoien, venant de la terre de Gex, l'ayans blecé oultrageusement et se mettans en debvoir de le tuer sans ce que ung de leur troupe le recognent et garentit. Ils poursuivirent aussy bien pres de nostre ville une femme honorable qui estoit en la compagnie de nostre dict citoien de sorte qu'elle fut contraincte

Digitized by Google

de prendre la fuite jusques icy. Or comme ils ont commis toutes ces violences et hostilités impunement, aussi se sont ils dispensés de passer plus avant et de chercher leur proye sur l'eau comme sur terre. Et comme ainsy soit que l'apport des graines par sur le lac venant des terres des magnifiques seigneurs de Berne nos tres chers allies et confédérés et du pays d'Allemaigne ne nous heust esté jusques icy interdict ny empesché, et que nous ayons toujours heu ceste entrée libre mesme l'année 1582 que nostre ville estoit environnée des gens de guerre de Son Altesse, si est ce que ces garnemens se sont avancés jusques là, que comme quatre bateaux tout de nostre ville comme de Morges et du pays de Valley fussent arrivés jeudy dernier au soir et vendredy matin tout auprès de nostre ville portans bonne quantite de blé, ris, sel et aultre marchandise de grande valeur, voyre mesmes bonne somme de deniers à quelque marchand du pays des Lignes, les garnemens ayant aperceu lesdicts vaisseaux, monterent sur l'eau dans ung bateau et ayans commandé aux bateliers et conducteurs de prendre port et arrester, le contraignirent de ce faire à coups d'harquebouses qu'ils laschèrent sus eux et se mettoient en debvoir de prendre et ravir le tout pour le conduire en la maison du s^r de Cornillon. Ce qu'appercevans les particuliers de nostre ville interessés et ne pouvans supporter une perte si notable, s'estans premierement adressés à ces gens, n'ayans rien peu obtenir amyablement, encore mesme qu'ilz leur voulussent faire ung bon present, ils furent secondés par aucuns de leurs amys qui monterent en plein jour sus quelques petis bateaux pour aller recovrir les aultres vaisseaux chargés... lesquels au lieu d'avoir esgard aux remonstrances amyables qui leur estoient faictes par noz gens qui estoient sur terre et voyans approcher les aultres, commencèrent à faire force et lacher harquebouses et pistoles, et ne pouvans les nostres souffrir d'estre violentés et forcés, furent contraincts se mettre en defense et charger sur eulx de telle façon que le susdit bastard de Cornillon et quelque oultre de sa suite demourerent sur la place et deux de leurs complices estans blecés ont esté icy conduicts. Lesquels garnements, aultre ce que dessus, sont souvent venus dans noz terres et franchises mesmes avec armes, exercer leurs pilleries, voleries et arrançonement... De Geneve ce 7e de febvrier 1588.

Les Syndiques et conseil de Genève.

Digitized by Google

LA DERNIÈRE CAMPAGNE D'AMÉDÉE VI, COMTE DE SAVOIE

(1382-1383)

(Suite.)

[**111**] Domino Gaspardo de Montemajori militi, marescallo Sabaudie pro capitaneatu xxxv lancearum ejus comitive, et pro stipendiis Johannis de Ruppecula ejus scutifferi, Anthonii de Claromonte domini Bastie, et Guigoneti Gasconis, Petri de Revello, Bosonis de Villario Aymonis, Sibueti domini de Silans, Anthonii de Lens, Ansermeti Lobeti, Anthonii Veyer, Johannis Lobet, Anthonii de Sallanova, Petri Davidis, Jaquemeti et Petri de Albigex, Hugoneti Berlio, domini Brenuelli de Bellacomba militis, Johannis Berlio, Glaudi de Montemajori, Anthonii Boneti, Amedei Scqualci, Andreueti de Blancheto, Roleti de Fisiniaco, Johannis Bonivardi, Jaquemeti de Loys, Johannis de Greysiaco, Anthonii Mathi, Petri Beniamins, Petri du Morret, Jaquemeti Perrerii, Johannis de Saxo, Guillelmi Gartini, Aymari domini de Beaumont militis, domini Folci domini de Murnies militis, Alamandi de Murnies.

[**112**] Domino Johannis Marescalli pro stipendiis suis Humberti de Ponte, Petri de Aymavigny, Jaquemeti filii domini Richardi de Buyna, Guillelmi Zenay, Bastardi de Chalamont, Petri de Cuyna, Anthonii Chalamont, Amedei Marescalli, Baltassar Mannelli.

Aniquino Salf Theotonico, capitaneo triginta lancearum.

Bartholomeo Eynunti Capitaneo balisteriorum Domini.

c) Gentes armorum hospicii Domini.

Incipiunt librate facte per Petrum Vicini gentibus armorum hospicii Domini, existentibus ad stipendia Domini, capientibus quilibet miles triginta franchos auri per mensem, et quilibet scutiffer quindecim franchos auri per mensem tantum, nullo capitaneatu computando ultra hoc, quod persona cujus libet domini sit sumptibus hospicii Domini.

[**113**] Domino Rodulpho domino de Langino, pro stipendiis suis, Johannis de Chiseaux et Johannis Lioneti de Foucigniaco.

Domino Amedeo domino Urteriarum militi.

Domino Petro de Vouseriaco militi.

Domino Philippo de Collegio militi.

Domino Johanni de Abbiliaco militi.

Domino Reynaudo Dandello militi.

Domino Johanni de Varas militi.

Domino Johanni de Serravalle dicto Pancerot militi pro stipendiis suis, Glaudi de Serravalle ejus fratris et Aymonis de Belloforte.

Domino Henrico domino de Varas militi, pro stipendiis suis, Johannis Ybent de la Palu et Anthonii Doncieu.

Domino Johanni de Blonay militi domini Sancto Pauli pro stipendiis suis Aymoneti de Contamineta et Petri de Sancto Trefforio.

Domino Joffredo de Saissello alias Days militi pro stipendiis suis Guillelmi de Balma et Nicolay bastardi de Claromonte.

Digitized by Google

Amedeo filio domini Chivronis, Johanni de Challes, Johanni de Cresto, Johanni et Jacobo bastardo Camere, Petro de Balma Danchoys et Anthonio de Balma, Petremando Ravaisii, Hugoneto Darlo, Amedeo filio domini Aymonis Bojardi, Anthonio et Humberto filiis domini Bartholomei de Chignino, Aniquino de Brucella, Jacobo de Flecheria.

Arnaudo Dulphie de comitatu de Foreys, capitaneo xiij lancearum.

Francisco de Sancto Georgio capitaneo ix lancearum.

Guillelmo bastardo filio domini Johannis de Vienna alias de Sancta Cruce capitaneo xiiij lancearum, Johanni de Rossillione militi domino de Anso capitaneo ix lancearum.

Georgio domino de Ferruczascho capitaneo xiiij lancearum.

Mercurino marescallo Domini.

Thome Bisi de Melduno, Johanni de Boegio et Francisco bastardo Ayminionis, Mermeto de Sancto Jorio, Johanni filio quondam Francisci de Chignino, Guillelmo de Serravalle et Francisco de Serravalle ejus filio, Francisco de Gelleria, Animando de Vitroyssant, Guiffredo de Rampone, Amedeo bastardo de Blonay, Anthonio bastardo domini Principis Achaye, dicto Henchiquin, Philippo de Mollario de Maurianna, Henrico de Challes, domino Humberto domino Chivronis militi, Petro de Curtillone, Petro Matheis, Johanni Torlet.

Domino de Challes militi.

Domino Bertrando Bertrandi de Perrousa militi.

Johanni de Altavilla alias de Cort.

Dom. Francisco de Arenthone.

Domino Richardo Musardi militi.

Viffredo de Don.

Domino Petro de Chivron militi.

Bernardo de Valangin, Henrico de Senembert et dicto Aynguent, theotonicis, Francisco Danielis, Jacobo de Chivelluto, Johanni de Sions, Anthoni Donzelli, Aymoni de Menthon, Richardo de Duynt, Johanni Eschaquet, Hugonino archerio Domini, Amedeo de Orliaco, Rigono de Turre, Sybueto de Briordo, Anthonio de Camera.

Siondino Asineri de Ast, Gondino Ture de Ast, Anthonio Compagnini, Janino Chabondi de Parisiis, Aymonis bastardo de Baux et Oddinetto Colliart de Sancto Justo.

Domino Hugoni dom. de Grandissone militi, Jacobo Bruet dicto Ricio in Lumbardia.

Dicto Green capitaneo xj balisteriorum, capientium quolibet pro mense vij ducat.

Mermeto Rougeti, Johanni Ravaisii secretariis domini.

d) **Alie gentes hospicii Domini.**

Que non sunt gentes armorum, sed sub statu ipsius Domini capient quilibet ipsorum decem franchos auri per mensem tantum.

Dominis Johanni Fontana Monacho capellano Domini, pater Dei filio.

Petremando Cutillingalt habitatori Morgie, Auberto dicto Priour, Conchellino, Piamondo, Angellino menestreriis Domini.

Johanni de Boncort, la Fontayne trompetis Domini.

Dicto Oddonarde doctori de fatras.

Vuillelmo Henglico archerio.

Digitized by Google

Theodorico regi Heyraudorum Sabaudie.
Johanni de Challes magistro camere Domini.
Hugone Darlo magistro panatarie.
Guillelmo de Serravalle magistro botoillerie.
Guiffredo de Rampone forrerio Domini.

B) LE VOYAGE.

DE TURIN A MONTESARCHIO.

Moncalieri.

[**114**] Diebus sabati et dominico xij et xiij Juli fuit Dominus in campis prope Montemcalerium. Die xiij domino Freylino Varleta de Ast legum doctori in exoneracione tercentum ducatorum : cdm auri.

Villastellone.

[**115**] Die lune xiiij mensis ejusdem fuit Dominus in campis prope Villam de Lestallon ; presentibus pluribus magnatibus et militibus, scutifferis, et aliis pluribus nobilibus extraneis.

Guillelmo de Serravalle pro locagio duorum curruum, qui portaverunt duas carratas vini Domino datas per communitatem Montiscallerii a Montecallerio ad campum Domini prope Villam de Lestallon.

[**116**] Viginti sex coperlis cepearum : xxvj sol Vienn.

Sex duodenis cepearum, alliorum : xxxij sol Vienn.

Septuaginta duabus libris anchuarum, incl. duobus solidis pro duobus barralibus pro ipsis portandis : ix lib. xiij s. Vienn.

Duodecim tibiis porci : xxxix s. iiij den vien.

Duobus bobus : xxij sol gross.

Una malla ad bautum cum clave pro portando species coquine : xix lib vien.

Una situla corei : xlv sol iiij den Vienn.

Una gratuysia ferri [1] : xj sol Vienn.

Triginta sex tibiis porci emptis a Johanono Teste iiij lib. xij sol Vienn.

Sex paneriis pro aliis, cepe, caseis et tibiis porci portandis lviij sol iiij den. Vienn.

Herbis, favis, petrosillo, et mustarda.

Duobus sestariis aceti cum dimidio : xlviij sol Vienn.

Decem novem rasis estamine.

Donate sunt Domino clxv tibie porci per dominum perceptorem Sancto Anthonii de Ranverso [2].

Expenduntur de pane Ripollarum ibid apportato : v^{m}iij^{c}xxviij panes.

Decem libre samole [3], quolib. xiij s. iiij den.

Triginta libre zucari albi : xij sol.

Una libra cubebarum : c sol Vien.

Decem rupi cum dimidio olei olive ; quolibet xxxij sol vienn.

Pro quaterviginti sexdecim libris diversarum conficturarum pro die et instauro ; qualibet litra quatuordecim sol. Vienn.

Duobus ballonis clotorum cont. xviij^{m} empta Bartholomeo de Camagnia pro tanto xix lib iiij sol vienn.

1. Râpe.
2. Ancien couvent entre Rivoli et Avigliana.
3. Semouille.

Digitized by Google

Quinque libris diacitrini qualibet sexdecim sol. Vienn.

Quatuor quaternis papiri xxviij sol. Vienn.

Una libra cere rubee : viij sol. Vienn.

Pro triginta duobus rasis fustanei albi pro uno materacio pro Domino. Centum libris cotonni batuti pro materacio : xxvj lib xiij s. iiij d. Vienn.

Moulin Bellot.

[**117**] Die martis xv mensis julii fuit Dominus in campis prope Muninum Bellot in territorio Astensi tota die; presentibus pluribus magnatibus militibus, scutifferis, tam de hospicio Domini quam aliis, ac pluribus anbassatoribus extraneis. Fratribus et conventui fratrum minorum Montiscallerii in subsidium, eo quod eorum domus combusta fuit. Pro decem eyminis avene, qualibet sex sol imper.

Asti.

[**118**] Die mercurii, jovis, et veneris xvi, xvij et xviij ejusdem, fuit Dominus in campis supre Taner [1], prope civitatem Astensem.

In campis prope Ast, loco dicto Cantarana [2] die xvj julii dono facto per Dominum menestreriis domini Henrici Armigner, Capitaneo gentium armorum comunitatis Ast.

Dicta die dono facto per Dominum cuidam nuncio qui Domino ex parte domini Reynaudi de Ursinis de Roma licteras portavit.

Dicta die dono facto per Dominum cuidam trompete domini Jacobi de Vermo [3].

Johanni trompete Domini dono facto per Dominum pro ipsis mictendis uxori dicti Johannis xx franch auri.

Dicto Bisy (die xvij) pro precio unius equi empti in Montecalerio pro roba pagiorum Domini portando xvij franc.

Duobus sestariis cum uno tercio vini emptis in campo Astensi lxxix s. iij den.

Centum triginta libr. olei olive, incl duodecim sol imp. pro una pelle capre pro dicto oleo portando et septem sol. pro una botoillia vitri xix libr. x s. Imp. factura quinquaginta pastillorum dactorum per Johannem patisserium vij lib. x s. imp.

Felizzano.

[**119**] Die sabati xix julii fuit Dominus in campis prope Felliczanum tota die.

Nautis cujusdam portus prope Felliczanum, die xviij [4] quo per supra Taner robam Domini transiverunt.

Alessandria.

[**120**] Die dominico xx julii fuit Dominus in campis prope Alexandriam. Stephano marescallo domini Alexandrie infirmum remanenti.

Tortona.

[**121**] Die lune xxi julii fuit Dominus in campis prope Tortonam. Brauchasello de Puteo guide Domini pro suis expensis cum duobus equis.

1. Tanaro.
2. Sur la droite du Tanaro.
3. Dalverme.
4. Entre Felizzano et le château de Redabue.

Digitized by Google

Vino in campis prope Tortonam et prope Vogueram, qualibet esmina viij sol imper.

Voghera.

[122] Die martis xxij julii fuit Dominus in campis prope Vogueram.

Dono facto per Dominum trompete domini Bernardi de Sale.

Stradella.

[122] Diebus mercurii. jovis, veneris, sabati et dominico xxiij, xxiiij, xxv, xxvj, xxvij julii fuit Dominus in campis prope Stradellam super Padum prope Papiam.

Menestreriis et trompetis domini Barnabonis et domini Rod ejus filii : xxx fl. pp.

Menestreriis et trompetis domini Comitis Virtutum, qui venerant cum domina Valentina ejus nata xxij fl. pp.

Cuidam tragitatori extraneo ij duc auri.

[123] Die xxiiij locagio unius navis, que portavit magnum pavaillonum Domini a loco camporum Stradelle usque Placentiam, pro ipso tendendo : inclusis duobus solidis pro locagio unius currus, qui dictum pavaillonum portavit a rippa Padi Placentiam, inclusis quatuor solidis pro dicto pavaillono erigi faciendo supra Placentiam in domo Fratrum minorum cj sol imp. Pro duodecim duodenis bocliarum ferri pro dicto pavaillono et tenta Domini claudendis et serrandis xlviij imp. Pro duabus magnis pellibus corei Ungarie pro dictis bocliis serrandis in dicto pavaillono et tenta, et pro correando dictum pavaillonum vij lib, iiij sol imp: Pro una pelle vituli pro faciendo contrefort in dicto pavaillono xx sol imp pro quinque brachiis tele positis in dicto pavaillono ; pro una ventaillia botunata et olliatata subtus dictis bocliis et pro filo et botonis xxiij sol ij den imp. Tribus brachiis panni viridis pro faciendo unum mantelletum supra dictum pavaillonum pro ipso coperiendo, et faczonando ventallios liiij s. imp. Pro dimidio brachio panni rubri et dimidio brachio panni viridis pro faciendo duodecim parvos escutellos armorum Domini super dictum pavaillonum, inclusa tonssura dicti panni et factura dictorum escutellorum xxix s. vj den. imp. Pro centum bachiis et pro ferrando dictum mantelletum, et qui fuerunt dati cuidam qui certas bachias serravit xvj sol imp. Pro faciendo fieri fendurias dicti pavaillonis et pro olliatando dictam vantailliam et pro botonis estachiandis et pro faciendo jungi dictas vantaillias viij s. imp. Pro quinque brachiis tele pro vantaillia tente Domini xvj s. imp.

Cuidam messagerio domini comitis de Namour, qui literas Domino apportavit.

Castel S. Giovanni.

[124] Die lune xxviij jullii tota die fuit Dominus in campis prope castrum Sancti Johannis Placentie.

Dono facto per Dominum cuidam familiari domine Amasie domini Barnabonis, qui Domino portavit unum capellum palearum copertum perliis iiij ducat auri.

Locagio unius navis, que portavit magnum pavaillonum Domini a loco Stradelle in campum prope Castrum Sancti Johannis Placentie, inclusis duodecim solidis pro locagio unius currus, qui dictum pavaillonum portavit a rippa Padi Placentiam, inclusis quatuor solidis pro dicto pavaillono erigi faciendo infra Placentiam in domo Fratrum minorum.

Digitized by Google

Piacenza.

[**125** à **127**] Diebus martis et mercurii xxix et penultima ejusdem fuit Dominus in campis prope Placentiam presentibus pluribus magnatibus, militibus, scutifferis, tam de hospicio Domini, quam aliis et pluribus ambassatoribus extraneis.

Expenduntur sexaginta sachate panis Domino dati per dominum Comitem Virtutum in locis supercriptis.

Pro octo bocalibus Marvasie emptis Papie : xxxvj sol vj den imp [1].

Pro octo bocalibus Marvasie emptis in campi Placentie : xxxvj sol imp.

Expenduntur xlv charrate vini Domino date per dominum Comitem Virtutum.

Cavulis cabuciis : xxj s.

Carnes quatuor muthonum Domino datorum per dominum Comitem Virtutum.

Triginta sex colombis : xlv s. vj d. imp.

Polagis curdis : ix s. imp.

De feno nihil computat, quia capitur in campis in foragio.

Bastardo domini Principis Achaie quondam misso (die xxix juli) Placentiam cum literis Domini directis Ambassiatoribus Janue.

Eodem die Godareo de Linat scutiffero domini ducis Bronsvycensis dono sibi facto per Dominum pro uno auberiono emendo : xxv duc.

Dono facto per Dominum Peronete Pasqualote meretrici pro uno equo emendo pro eadem : vj ducat auri.

Die penultima julii dono facto per Dominum duobus fratribus de Placentia portantibus virtutes Sancti Anthonii : j ducat.

Qui dati sunt Fratribus minoribus Placentie in helemosinam, eo quod operatum fuerat in Pavailliono Domini die festi sanctorum Philippi et Jude : xxxj sol imp.

Pro quinque brachiis fustanei albi et octo librarum cum dimid. cotoni pro faciendo unum pulvinal pro Domino et pro factura dicti pulvinalis : lx s. imp.

Borgo S. Donnino.

[**128**] Die Jovis ultima mensis julii fuit Dominus in campis prope Sanctum Doninum.

Qui dati fuerunt curato de Sorey [2], in cujus cura, in dicto logiamento Dominus fuit logiatus.

Johanni de Cresto quos Dominus obtulit in ecclesia Sancti Anthoni de Placentia, et in Sancto Donino : ij duc. auri.

Ponte Taro.

[**129**] Die veneris, prima mensis augusti fuit Dominus in campis Pontis Tari prope Palmam tota die.

Francisco Ruffino redeunti Bononiam ad dominum Bonifacium de Chalant [3].

1. Triginta quatuor solidi imperialis valent unum ducatum auri.
2. Soragna.
3. ... Boniface de Chaland, que le Conte avoit envoyé en Campaigne de Rome et de Puille pour retenir les gens darmes qui rapporta au Duc et au Compte, qui avoit saudoye en leur nom tous les gens darmes de celles contrées. (*Chron. de Savoie*, in *Monum. hist. Patr. Scriptorum*, vol. I, col. 360.)

Digitized by Google

Parma.

[**130**] Diebus Sabbati et dominico ij et iij ejusdem fuit Dominus in campis [1] Dalenche pantis prope Palmam.

Dicto Tharentayso misse per Dominum Riminum ad dominum Galeotum Malatesta [2] cum literis Domini.

Die tercia augusti magistro Graciolo de Grapallis de Palma silurgico dono sibi facto per Dominum relacione domini de Turre, eo quia Domino servivit de vino et de aliis pluribus.

Dicta die Martino familiari domini de Bassaruch potestatis Palmeco quod ipsa die pergentes anne Domini differentes fuerat depredatus.

Una lancea ferrata pro portando banderiam pro Domino : xxxiiij sol imp.

Francisco Ruffini redeunti Bononiam, domino Boniffacio de Chalant.

Pro duodecim torchiis cere ponderantibus insimul quinquaginta sex libris, emptis Palme die iij augusti anno quo supra, de mandato Domini pro anniversario pro domino de Venton, qui ibidem obiit et sepultus fuit; inclusis sexaginta quatuor solidis imp. datis fratribus minoribus Palme in helemosinam, inclusis octo solidis imp. pro duodecim escutelis positis in dictis torchiis et xij sol tam pro helemosinis minutis quam oblationibus factis pro dicto domino de Venton.

Dicta die Johanni de Cresto, quam Dominus dedit pauperibus hospitalis Palme.

Bertrando Bertrandi militi, Palme infirmo remanenti.

De mandato Domini magistro Cristoforo de Batignolis de Trovesio habitatori Palme Silurgico Domini pro duabus anseribus in campis Pontis Dalenche.

Octo libris citronati et chucare emptis Palme : qualibet libra xvj sol imp.

Rubiera.

[**131**] Die lune quarta mensis augusti fuit Dominus in campis Robeiei prope Mutinam.

Dono facto per Dominum cuidam valleto domini Marchionis Ferrarie, qui Domino presentavit quemdam corserium, die quarta augusti.

Dicta die dono facto per Dominum cuidam familiari domini Verone, qui Domino presentavit tres corserios.

Modena.

[**132**] Die martis, quinta mensis Augusti fuit Dominus in campis pontis Bastite prope Mutinam.

Qui dati fuerunt pluribus pauperibus : v ducat auri.

Quos Guillelmus de Serravalle obtulit in cappella Beati Marie de Colona Mutine; v ducat auri.

Quos Dominus donavit custodi lampadis Domini ante effigiem B. Marie ibidem existentem duc. auri.

Quem Dominus obtulit pro domino Johanne de Grolea : j ducat.

Bologna [3].

[**133**] Diebus mercurii, jovis, veneris et sabati vj, vij, viij et ix august

1. Enza, fleuve qui passe entre Parme et Reggio.
2. Seigneur de Rimini.
3. Cfr. Carlo Malagola : *Il Comte Verde nel Bolognese con Ludovico di Angio*, Bologna, 1893.

Digitized by Google

fuit Dominus in campis prope Bononiam, tam citra quam ultra Bononiam.

Die ij augusti cuidam brigando, qui Domino donaverat pollaliam j duc. auri.

Die ix augusti in campis pontis Lisame [1] prope Bononiam Hugonino archerio pro uno equo emendo xx fr.

Dono facto sex menestreriis Richardi Ramuset Henglici : vj ducat.

Sex menestreriis et trompetis comunitatis Bononie.

Una sella ad cortesiam ferrata, cooperta coreo per Domino : xvj s. imp.

Duabus bocliis argenti deaurati ponderantibus duas uncias pro empse cingendo pro Domino lxviii sol imp.

Pari mangiarum [2] mallie empto ibidem per Domino : vij liv. xiiij s.

Uno mantile lini continente duodecim brachios empto Bononie pro Domino vj lib.

Imola.

[**134**] Die dominica x augusti fuit Dominus in campis prope Ymolam.

Cuidam homini de Ymola, qui depredatus fuerat de pane, per ipsum apportato in campis ad vendendum.

Cuidam meretrici, eo quod unum suum chauderonum perdiderat : j ducat auri.

Petro messagerio, misso per Dominum Riminam ad dominum Galeotum Malatesta cum literis Domini.

Faenza.

[**135**] Die lune xj Augusti fuit Dominus in castris prope Faventiam.

Expenduntur septem sachate panis Domino date per dominum Barnabonem, unum dolium plenum pane, Domino datum per dominam Reginam consortem domini Barnabonis; quinque sachate panis Domino date per Karolum de Folliano [3] viginti sachate panis Domino dati per dominum Nicolaum marchionem Ferrarie, novem sachate panis Domino dati per commune Bononie, quinque sachati panis Domino dati per dominum Ymole in Romandiola.

Una charrata vini, Domino data per dominum Barnabonem, una charrata vini Domino data per dominam Reginam consortem domini Barnabonis; duo charrate vini Domino date per dominum Karolum de Folliano; quatuor charrate vini dati per communitatem Bononie, una charrate vini dati per dominum Ymole. Donati fuerunt per dominum Marchionem Ferrarie xx mutones. Novem vituli, ducenti tam oyoni quam pecie pollerie per dominam Reginam, consortem domini Barnabonis, quinque vituli et quaterviginti oyoni quam pecie pollerie : et per dominum Ymole unus vitulus, quinque mutones, viginti duo tam pugini quam oyoni.

Una anguilla xxv sol imp ; quinque chauderiis parvis pro coquina lxvj s. x d. imp.

Octo sest. avene Domino donatis per dominam Reginam consortem domini Barnabonis : septuaginta duobus sest avene Domino donatis per dominum marchionem Ferrarie; sexcies viginti sest avene ad mensuram Bononie Domino donatis per comune Bononie; decem octi sest avene

1. Ponte di Lienza.
2. Manches.
3. Les Fogliani étaient de Reggio Emilia.

Digitized by Google

Domino donatis per dominum Karolum de Folliano : quinquaginta quatuor sestariis avene Domino datis per dominum Ymole.

Aniquino Salf Theotonico capitaneo triginti lancearum, pro eo quia Dominus ad ejus stipendia dictum Aniquinum cum dictis triginta lanceis retinuit, et ad dicta stipendia stetit a die xv inclusive mai anno quo supra, usque ad diem presentem cum dictis triginta lanceis, sub stipendiis quindecim franchorum pro qualibet lancea, et unius franchi pro qualibet dictarum lancearum proutati dicti capitanei per mensem : qui Aniquinus Dominum suis expensis Bononie expectavit, et dicta die xj augusti fuit per Dominum cassatus omnimode. Manu Johannis de Cresti duobus trompetis Hettoris de Bagniacaval [1].

Cuidam nuncio Prefecti Viterbi, qui literas Domino apportavit.

Forli.

[**136**] Diebus martis xij mens. augusti mercuri et jovis iij et xiiij ejusdem fuit Dominus in campis prope Furblivium.

Expenduntur duo dolia pane plena Domino donata per dominum Forumlivii [2].

Duo dolia vini data per dominum Forumlivii et duo dolia vini Domino data per dominum Ravenne [3].

Tribus sestariis bles xj lib iiij s. imp.

Tresdecim bocalibus Marvasie : quolibet quimque sol. imp.

Uno lepore iiij s. imp.

Ten empti furlivi : quolibet libra vj sol imp.

Ravenna.

[**137**] Die veneris xv et sabati xvj mensis augusti fuit Dominus in campis prope Ravennam.

Sex bastis novis pro mulis coquine xv lib. vj sol. imp.

xxxvij libris cere operate in triginta tribus libris candelarum minutarum quinque grossis dobletis pro mensa Domini et quinque grossis candelis pro capella Domini qualibet libra vj sol imp.

Domino de Cossonay, quos Domino prestiterat in campis prope Ravennam de mense augusti, qui dati fuerunt Guichardo de Montboyron, Ravenne infirmo remanenti.

(Ibidem) Domino Johanni de Verduno filio domini Verduneti (pro eodem).

Malineto de Lage (pro eodem).

Castiglione.

[**138**] Die Dominico xvij augusti fuit Dominus in campis prope Castellionem in territorio Ravenne.

Bell'aria.

[**139**] Die lune xviij augusti fuit Dominus in campis castri Baverii [4] in territorio Reymine.

Rimini.

[**140**] Die martis xix augusti fuit Dominus in campis prope Reyminam.

1. Bagracavallo.
2. De la famille des Ordelaffi.
3. Des Polenta.
4. Cfr Valois : *La France et le Grand schisme d'Occident*, vol. II, p. 45,

Digitized by Google

Datum pauperibus hospitalis prope Reyminam. j ducat auri.

Pauperibus hospitalis Sancti Anthoni prope Reyminam. j ducat auri.

Cattolica.

[141] Die mercurii xx augusti fuit Dominus in campis de la Catolica.

Pesaro.

[142] Die jovis xxj augusti fuit Dominus in campis prope Pesurum.

Dicto Pellerin cavalcatori domino Galeoti Malaleste in subsidium pro redempcione sua solvenda qui captus fuit per gentes Domini.

Fano.

[143] Diebus veneris xxij ejusdem fuit Dominus in campis prope Fanum; presentibus quibus supra et pluribus aliis nobilibus quam militibus et personis extraneis.

Diebus vero xix, xx, xxi et xxij, augusti equi minime fuerunt librati, quia avena seu espealta minime reperiebatur ad vendendum.

Duo dolia plena Domino donate per dominum Forumlivii; duo dolia vini data (per eumdem) et duo dolia vini data per dominum Ravenne Tribus sestariis oley xj lib iiij sol imp. Tresdecim bocalibus Marvasie, quolibet quinque sol. Uno lepore iiij s imp.

Flumesino près d'Ancona.

[144] Diebus sabati, dominico, lune, martis, mercuris, jovis, veneris et sabati xxiij, xxiiij, xxv, xxvi, xxvij, xxviij xxix et xxx mensis augusti fuit Dominus in campis Flumesini [1] prope Anconam.

Die xxv dono facto per Dominum quatuor menestreriis viole de Ancona, qui Dominum ibidem visitaverunt.

Cuidam messagerio domini Reynaudi de Ursinis, qui literas Domino apportavit. xxxiiij s. imp.

Una charrata vini Domini data per castellanum Ancone, et duo charrate vini Domino date per comunitatem Ancone.

Quatuor bobus emptis Ancone pro die et instauro iiij, xxvj lb. iij s, vi den. imp.

Sexcies centum panes Domino donati per castellanum Ancone.

Carnes decem mutonum Domino donatorum per castellanum Ancone.

Qui dati sunt certis nautis prope Anconam, eo quia vinum gentium armorum Domini portaverunt in campum prope Anconam xxxiiij sol.

Johanni de Atignia bastardo porterii Domini Ancone infirmo remanenti. xxv duc. auri.

Percevallo Ferga de Friburgo pro uno auberiono emendo, eo quia captus fuerat per inimicos prope Fanum xxv duc. auri.

Die xxvij augusto Villelmo de Cory [2] de Canapicio, Ancone remanenti infirmo iiij duc. auri.

Brunerio mulaterio panaterie Domini remanenti infirmo Ancone v duc auri.

Osimo.

[145] Die Dominico, ultimo die dicti mensis augusti et die lune prima mensis septembris fuit Dominus in campis prope Osimum in territorio Ancone.

1. Flumesino.
2. Corio.

Digitized by Google

Vino empto in castro Ficardi prope Osimum.

Vino pro trompeta Nycolini de Ptoczasco.

Jacobo de Cramona trompete Domini pro uno equo sibi emendo xiiij franch.

Trompete Marchionis ferraree Domino trad.

Quatuor bobus emptis Ancone pro die et instauro iiij, xxvj lib. iij s. vj d. imp.

De duodenis parvorum caseorum, incluso portagio xij lib. iiij s. imp.

Una laniola salata v sol imp.

xxxj equis pro artilieria per dominum Ducem Domino traditis de bestiis ad bastum dicti domini Ducis.

Expensis. Ludovici de Sabaudie, trium ejus familiarium et Petremandi Ravaisii factis Ancone, ubi dictus Ludovicus stetit infirmus septem diebus, inceptis die xxvj augusti; incluso locagio unius navis, que dictum Ludovicum a campo Humisini, Anconam portavit, dato tribus ducatis datis cuidam phisico, qui dictum Ludovicum visitavit, et uno ducato per dictum Ludovicum porterio castri Ancone.

Macerata.

[**146**] Die Martis secunda et die tercia septembris fuit Dominus in campis prope Macheram in territorio Ancone.

Die tercia sept. dono facto per Dominum trompete domini Rodulphi de Camerino iij duc. auri.

Die iiij Jacobo de Termeignono mulaterio Domini et Ruberto Fareta de Melduno pillardo remanent(ibus) infirmis.

San Severino (Marche).

[**147**] Diebus Jovis et veneris quarta et quinta septembris fuit Dominus in campis prope Sanctum Severinum in territorio Ancone.

Die quarta sept. cuidam nuncio prefecti Viterbi qui literas Domino apportavit.

Belforte.

[**148**] Die sabati vj sept fuit Dominus in villa Vallis Chamati [1] prope Bellumfortem in territorio Aquile.

Hominibus de valle Cherino prope Belloforti, eo quia gentes armorum Domini vinum sine solvendo ibidem potaverunt.

Moscano (Marche).

[**149**] Die dominico vij sept. fuit Dominus apud Mochiani in territorio predicto.

Die vij sept Nichole de Camerino pro emenda unius mantelli sibi remoti: duobus scutifferis domini Johannis de Bueil, qui sunt in societate Johannis de Pley j duc. cum dimidio. Apud Mucha die septima septembris cuidam, qui de espealta sua per gentes Domini fuerat depredatus. j duc

Cuidam nuncio comitis de Fondis, qui literas Domino apportavit.

Popoli.

[**150**] Die lune viij septembris fuit Dominus apud Populam in territorio Norse [2] ducatus Espoleti [3].

1. Val Chienti.
2. Norcia.
3. Spoleto.

Digitized by Google

Monte San Martino.

[151] Die martis et mercurii ix et x septembris fuit Dominus in campis prope Montem Sancti Martini in territorio ducatus.

Libravit in campis prope Montem Sancti Martini die decima septembris, anno quo supra, dono facto per Dominum fratribus conventus Sancti Lazari pro paleis per Dominum consumptis pro equis Domini, eo quia dicti equi in dicto conventu logiaverunt.

Die x septembris cuidam pauperi homini çujus domus combusta fuerat i duc. auri.

Johanni bastado de Fillens pro uno equo emendo, eo quia pedester cum armis Dominum sequebatur xx duc. auri.

Duobus fratribus minoribus in Helemosinam ii duc. auri.

San Marco.

[152] Diebus jovis, et veneris et sabati xj, xij, xiij septembris fuit Dominus in campis castri Sancti Marchi prope Norsam.

Die xj sept. Girardo barberio Domini apud montem Sanctum Martinum ibidem infirmo remanenti, qui ibidem postmodum.

Die mandati Domini in campis prope Sanctum Marchum Norse die xij mensis septembris anno Domini mccclxxxij magistro Aczolino de Camerino phisico et silurgo domini Rodulphi de Camerino retento pro phisico Domini pro stipendiis suis unius mensis xxv ducat auri.

Duobus guidis montis sancti Martini qui iverunt ad burgenses dicti loci pro infirmitate domini de Turre.

Citta Reale.

[153] Die dominico xiiij septembris fuit Dominus in campis prope Civitatem Regalem in territorio Aquille.

Cuidam nuncio misso de Mantua per castellanum de Caours nomine domini Principis Achaye ad Dominum cum literis domini Principis.

Cuidam nuncio comunis Veneciarum, qui literas Domino portavit.

Mœrano.

[154] Die lune xv septembris fuit Dominus in campis Merani prope montem Regalem [1].

Undecim galinis xxxij sol. imper.

Tribus colombis viij solidos imper.

Quatuor trossis feni emptis in Civitate Regali pro equis Domini xiij sol. imper.

Cuidam guide de posta, qui Dominum guidavit a Civitati Regali Meranum.

Preturo.

[155] Diebus martis, mercurii, jovis, veneris, sabati, dominice et lune xvj, xvij, xviij, xix, xx, xxi, xxii mensis septembris fuit Dominus apud Prestorium prope Aquilam; et tribus prandibus infra dictum tempus fuit Dominus Aquille cum domino duce Calabrie et Andegaviensi et eciam sumptibus Domini. Libravit Aquille die xvij mensis septembris anno quo supra, qua die dominus dux Calabrie intravit Aquillam dono facto per Dominum trompetis et menestreriis Prefecti Viterbe.

1. Montercale.

Digitized by Google

Die xxij sept tribus valletis artillierie domini Ducis Calabrie pro caligis et sotularibus pro eisdem, quo cum Domino ducebant artilleriam.

In campis castri Roure [1] die xvj septembris libravit dicto Guerroy de Ast, alias dicto Noset capitaneo triginta sex ballisteriorum in quibus debent esse xlvij pagere, qui capiunt per mensem pro quolibet vij ducatos.

Sex libris lazagniarum : vj sol imperiales.

Luco.

[**156**] Die martis xxiij septembris fuit Dominus apud Loca prope Aquilam.

Rovere.

[**157**] Die mercuri et jovis xxiiij et xxv septembris fuit Dominus apud Roure in comitatis Celani.

Die xxv septembris pro duobus cavallis a Nicholino de Plossascho uno pro artillieria portanda et alio pro camera Domini.

Magliano.

[**158**] Die veneris, sabati, dominico et lune xxvj, xxvij, xxviij et xxix septembris fuit Dominus apud Marlianum in comitatu de Arby [2] in territorio domini Roberti de Artois.

In campis propre Mallianum die penultimo mensis septembris anno quo supra dono facto per Dominum fratribus Beati Marie dicti loci : j duc. auri.

Ortucchio.

[**159**] Die martis ultima septembris fuit Dominus apud Urcary supra lacum in comitatu Celani.

Opi.

[**160**] Die mercuri prima mensis octobris fuit Dominus in campis subtus Opy propre Pistulum de Cerna [3], tota die.

Cajazzo.

[**161**] Diebus jovis, veneris, sabati ij, iij et quarto ejusdem fuit Dominus apud Jais in territorio Terre de Labours.

Cancello.

[**162**] Die dominica quinta ejusdem fuit Dominus apud Canceil.

Sant'Elia.

[**163**] Die lune vj ejusdem fuit Dominus in campis prope Sanctum Eyliam.

San Vittorio.

[**164**] Diebus martis, mercuri, jovis, veneris, Sabati, dominico, lune vij, viij, ix, x, xj, xij et xiij mensis ejusdem fuit Dominus apud Sanctum Victorem in territorio predicto.

Cuidam de Vaudo qui apportaverat de campis unam queissiam virotonorum perditam per gentes domini Ducis Calabrie : ij ducat.

[**165**] Die martis xiiij octobris fuit Dominus in campis subtus castrum Perseutorii domini Ludovici de Jemula.

1. Rovere.
2. Abruzzoulteriore, l'ancienne *Alba Marsorum* des Romains, près de Tagliacozzo.
3. Pesco Assergio.

Digitized by Google

Sant'Angelo.

[166] Diebus mercuri et jovis xv, xvj ejusdem fuit Dominus in campis subtus castrum Sancti Angelii in territorio predicto.

San Salvatore.

[167] Die veneris xvij ejusdem fuit Dominus apud Sanctum Salvatorium.

Cerreto Sannita.

[168] Diebus sabati et dominico xviij et xix octobris fuit Dominus in Casali de Cerrito apud Sanctum Laurencium.

Dicto Greto balisterio pro una balicto emendo : v duc. auri.

Morrone.

[169] Die lune xx octobris fuit Dominus apud Lamoyroux.

Cuidam valleto domini Sancti Saverii, qui Domino presentavit unum corserium : iiij ducat.

Pozzillo.

[170] Die martis xxj ejusdem fuit Dominus in campis prope Thalays in loco colone la bella.

Avellino.

[171] Die mercuri et jovis xxij et xxiij ejusdem apud Languinellinum.

Sant'Agata.

[172] Die veneris xxviij ejusdem fuit Dominus in campis prope Sanctam Aguettam.

Caserta.

[173] Diebus sabati, dominico, lune, marti et mercuri xxv, xxvj, xxvij, xxiij et xxix octobris fuit Dominus in castris subtus Casertam.

Bartholomeo Emerici capitaneo balisteriorum equitum Domino traditorum per dictum dom Ducem.

In campis prope Casertam die xxviij octobris unum Guiltelmi de Serravalle de dono facto apud domini,

Cuidam barberio domini Andegaviensis, qui Dominum ibidem sanguinavit.

Dicta die Petro de Balma quos Domino mutuo tradidit Oquille qui de mandato Domini dati fuerunt trompetis domini Comitis de Montorium [1]. ij francs.

Cuidam mercatori de Sancta Agusta qui per gentes Domini de pane suo fuerat depredatus.

Maddaloni.

[174] Diebus jovis et veneris penultima et ultima octobris et a die sabati prima mensis novembris, usque ad diem jovis xiij ejusdem mensis exclusive fuit Dominus apud Matellonem in territorio Napolitano, presentibus pluribus magnatibus, militibus, scutifferis et aliis notabilibus et personis extraneis.

Paliis emptis apud Matellonum pro lectis Domini, qui ibidem infirmabatur.

Die prima novembris cuidam scutiffero domini Ducis Calabrie, qui certam quantitatem pollie ex parte domini Ducis presentavit.

1. Montorio.

Digitized by Google

Die xij novembris dono facto per Dominum trompete domini comitis Sancto Agathe, qui ad Dominum venerat.

Fratribus Beate Marie dicti loci : j duc. auri,

Cervinara.

[175] A die jovis xiij inclusive mensis novembris usque ad diem veneris xxj ejusdem exclusive fuit Dominus in casalibus prope Cervinariam in valle Gaudiosa [1].

Dicto Bias misso de nocte (xv novembris) Eyrolam [2] cum literis Domini directis domino Duci Calabrie.

Montesarchio.

[176] Apud Montemsarculum in valle Gaudiosa Beneventane dyocesis. A die veneris vicesima prima mensis novembris anno Domini millesimo octuagesimo secundo usque ad diem primam exclusive mensis februarii anno Domini millesimo octuagesimo tercio fuit Dominus in castro Montissarculi Beneventane Dyocesis in valle Gaudiosa, quod ejusdem castrum est domini de Lagonessa [3] militis : presentibus pluribus magnatibus, comitibus, nobilibus, militibus tam de societate Domini, quam domini Ducis Calabrie et Andegavie et aliis pluribus personis extraneis.

Viginti octo tomulis ordei datis domino comiti Gebennarum. — Quindecim tomulis datis domino Johanni de Bullio. — Quinque datis domino Theme de Gebennesio — et decem datis marescallo Pape.

[177] Die xxij novembris cuidam guide de Sancto Salvario vocato Bias, qui Dominum multo tempore guidavit.

In Montesarculo die x decembris dono facto per Dominum dicto Acud eyraudo domini Johannis Acud [4], qui ad Dominum venerat ex parte ipsius domini Johannis.

Die xiij dec. cuidam pauperi scutiffero de Gentibus domini ducis Calabrie, qui scutiffer ibidem infirmabatur.

[178] Pro novem paribus caligarum et sotularum pro novem valletis ipsius domini Ludovici ix duc.

Cuidam valleto misso ad partes Beneventi cum literis Domini directis domino Johanni Acud.

[179] Die xxij decembris, qui de mandato Domini traditi sunt Petremando Ravaysii pro ipsis dandis hominibus missis apud Beneventum ad sciendum statum inimicorum.

Die xv cuidam valleto domini Johannis Acudi, qui venit ad Dominum ex parte dicti domini Johannis.

Die xvij de mandato Domini in helemosinam cuidam pauperi homini manu domini Johannis monachi, quod Dominum tempora sancte Lucie non jejunaverat.

[180] Apud Pilosam die quarto januarii anno Domini mccclxxx tercio de mandato Domini dono facto menestreriis et trompetis dominorum comitis Albrici majoris conestabilis Regis Sicilie, Johannis Acudi, et comitis Campagne [5] qui ibidem cum Domino tractabant super facto pacis inter dominum Ducem Andegavie et dominum Carolum de Duraz.

1. Vallée du Gando.
2. Airola.
3. Leonessa.
4. Hakwood.
5. Campagna.

Digitized by Google

Die xiiij januarii Cipriano de Justinel capitaneo Pilose pro dicto domino Duce qui infirmabatur.

[**181**] Die xv januarii dono facto per Dominum in campis prope Ayrolam menestreriis et trompetis dominorum ducie Andrie [1] et comitis Loreti et dicti Villanich, qui ibidem venerant pro parte domini Caroli de Duracio, causa eligendi locum duelli inter dictos dominos Ducem Andegavie et Karolum.

[**182**] Die xvij januarii cuidam trompete magni conestabilis regni Sicilie, qui venerat ad Dominum.

Die xxiij qui de proprio mandato Domini traditi sunt Jocerando de Saxo militi de redemcione facta per dominum Nycolaum de Sanframont cum domino Petro de Fernay.

Die xxiiij apud Montemsarculum Oddeto Preposito pro redemcione unius corrigii argento deaurati, quam a Domino certis de causis habebat in pignore idem Odetus, et quam ibidem incontinenti restituit.

Qui de proprio mandato Domini traditi fuerunt domino de Vemines militi manu domino Gaspardi de Montemajori pro parte domini Ducis Calabrie et Andegavie : videlicet in exoneracionem sexcentum franchorum auri, de quibus Dominus de mutuo sibi facto per dominum Johannem de Buellio tenetur eidem domino Johanni de Bueillio, ultra quatuor viginti ducatos auri dicto de Vinay per Dominum finatos erga dominum de Fontana, capellanum Domini in precium unius mule empte a dicto domino Johanne de Fontana, etiam in exoneracionem dictorum tercentum franchorum.

Et est sciendum quod pro predictis dictus dominus Johannes de Bueillio pro parte dicti domini Ducis tradidit in pignore unum dyamantum dicti domino Gaspardo de Montemajori, in xvij marchias unacia argenti de argento empto per Dominum a dicto Meysson iiijxxvj duc auri x den gross ji.

In Montesarculo die xxv mensis januarii Trelliardo de Lisignay redeunti a Montesarculo in una scutella et uno cipho argenti veisselle Domino ponderantis tres marchas.

Eadem die Johanni de Lomby in quatuor scutellis argenti dicte veysselle (Domini) ponderantibus octo marchas.

Domino Vauterio de Cusances domino de Bellovidere in quatuor scutellis de veissella Domini, ponderantibus octo marchas argenti.

Dicto Meysson in precio duarum scutellarum de veyssella Domini, et quia non erant de puro argento et que tradite fuerunt pro parte Domini certis gentibus armorum pro quatuor marchis argenti.

[**183**] Cuidam pagio domini Johannis Philippi de Montebelliardo quondam redeunti ad partes Sabaudie : ij duc. auri.

Die xxv januarii cuidam messagerio qui ex parti comunitatis Bugelle [2] literas apportavit.

Die xxix Anthonio de Chignino, quo de mandato Domini solverat fratribus conventus Montissarculi pro emenda unius calicis argenti eisdem furati a gentibus comitive Domini, incluso uno ducato, quem idem Anthonius Domino persolverat ibidem pro ludendo iiij duc.

Dionisio de Strata pro duodecim cannis panni viridis emptis Beneventi, qualibet canna xiiij querlinis ad ix den.; septem cannis panni nigri, qualibet

1. **Andria.**
2. **Biella.**

Digitized by Google

octo querlinis : septem cannis panni nigri, qualibet xij den querlinis pro tabardis, caligis et capuciis pro pagiis.

Ultima die januarii domino Johanni de Fontana capellano Domini pro oblacionibus Domini per ipsum administratis Domino, audiendo missas, ut moris est Domini spacio septem mensium et quatuordecim dierum finitorum die ultima januarii mccclxxxiij-xxiij s iiij den gross.

Pluribus nunciis minutis missis per Dominum a Montesarculo in pluribus vicibus diversisque diebus apud Eyrolam, et Charritum [1] ad dominum Ducem Calabrie apud Pilosam et Castrum Roch et ad dominum Johannem Acud apud Montemfossum [2] et ad dominum Othonem de Vilanos apud hospitali, et ad plures alios capitaneos a die xxj inclusive novembris usque ad diem ultima januarii ultra aliquos alios nuncios provisos per castellanum Montissarculi.

[**184**] Frumento domini Guillelmi de Lagonessa militis, domini Montissarculi empti ab eodem domino Guillelmo et recepto a Colella, de Quintavalle castellano dicti loci. Quadraginta tribus tomulis frumenti ad mensuram dicti loci : quolibet tomulo farine et frumenti duodecim denariis querlinis, quorum singuli denarii valent unum ducatum auri.

Duodecim galine : xij den querl.

Octo tomulis fabarum quol. : xij den querlin.

Viginti uno capriolis : ij s. vj den querlin.

Novem porcellis : ij sol querlin. Uno bore vj sol querl.

Expenduntur eciam septuaginta octo pecie pollalie Domini date per comunitates Cervinarie et Montissarculi et per dominum Archipretrem dicti loci et per capitaneum de Rocha.

Tormulo ordei : v den querl.

Cera empta apud Beneventuam. — Six tochiis, viginti libris candelarum minutarum.

Cerreto, Supino et Campobasso.

[**185**] A die dominica prima inclusive mensis februarii usque ad diem xv exclusive ejusdem fuit Dominus Cherati, Supine et in Campobasso.

Mercurino marescallo Domini pro expensis corseriorum Domini, duorum pagiorum suorum et ipsius mercurini factis Cherriti sese diebus dicti temporis domino ibidem cum domino duce Calabrie existente.

Santo Stefano di Molise.

MORT DU COMTE VERT.

[**186**] Et a die xv inclusive dicti mensis usque ad diem primam eciam inclusive marcii anno predicto fuit Dominus in Sancto Stephano in comitatu de Molins prope Campumbassum, presentibus Ludovico de Sabaudia, domino Amedeo domino Urteriarum, domino Gaspardo de Montemajori, domino Villarii Salletti, domino Johanne de Vernesio, Johanne de Varas, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi militibus et aliis pluribus. Qua die prima mensis marcii anno Domini mccclxxx tercio circa mediam noctem, presentibus dominis Ludovico [filio regis] Franchorum duce Calabrie Calabrie et Andegavie, domino Petro comite Gebennarum, domino Johanne de Bullio, et pluribus nobilibus. militibus, et scutifferis Domini et aliis extraneis, prefatus dominus noster dominus Amedeus comes Sabaudie,

1. Carreto.
2. Montefusco.

Digitized by Google

qui feliciter cum honoribus maximis in mundo pervixit et a Xristicolis inter omnes dominatores audax, prudens, denominabatur, atque benignus, sicut facti experientia, teste Deo atque mundo hec clara sunt omnibus, in dicto loco Sancti Stephani ab hoc seculo cum veris confessionibus, satisfactionibus et devocionibus transmigravit, cujus anima requiescat in pace per omnia secula seculorum. Amen.

Die xvij dicti mensis februarii dono facto per Dominum pro uno gipono Johanni Ungaro famulo ipsius Petri Vicini, eo quia in quadam fortaricio prope Sanctum Stephanum in comitatu de Molin, de mandato Domini, quamdam fossam descoperierat, in qua erat copia frumenti : ij ducat auri.

[**187**] Apud Campumbassum die xix februari domino Philippe de Collegio militi ibidem infirmo existente, in uno cipho argenti, ponderante unam marcham argenti cum dimidia.

[**188**] Die xxj mensis februari domino Johanni de Vernesio apud Sanctum Stephanum in comitatu Molini ex dono facto per Dominum cuidam pagio ipsius domini Johannis pro uno gipono, eo quia idem dominus dicto pagio de quodam baculo suo fregerat dentis.

Viginti novem Galinis : v sol. iiij den querlinis.

Duobus tumulis ordei donatis per communitatem Supine (?) decem tumulis per comunitatem Campibassi. Eidem Petro Vicini pro expensis Hugoneti de Contamineta factis in quadam villa Rostani de Gauterino existente prope Sanctum Stephanum, ubi fuit missus per Dominum, quia ibidem Dominus logiari volebat et a Sancto Stephano se parare, licet non potuit propter ejus infirmitatem.

Pro faciendo sepelliri Jaquemetum de Burgeto defunctum in Montesarculo et dictum Poncet apud sanctum Stephanum xij denariis querlin.

[**189**] Francisco Ruffini pro duobus barralibus vini pro decoquendo seu bulliendo corpus prefati illustrissimi Principis domini nostri et pro septem libris cuminori emptis ibidem eadem causa.

Eidem Petro Vicini pro decem tumulis ordei emptis apud Caninam [1] pro someriis aportantibus corpus Domini.

Cera empta apud Campumbassum pro vigilando corpus Domini die dominico primi marcji sero ; qualibet libra tribus denariis querlinis predictorum.

III. — LE RETOUR.

A) LA MALADIE DU TRÉSORIER.

[**190**] Pro expensis sui ipsius Petri Vicini, Jaquemeti de Contamineta ejus clerici et septem famulorum dicti Petri et novem equorum suorum, qui nulla stipendia a Domino recipiebat factis veniendo de Sancto Stephano, ubi Dominus noster decessit ab humanis die prima mensis marcii anno Domini mccclxxxiij, apud Aversam prope Neapolim, ubi dictus Petrus, febri continuo et aliis pluribus extitit infirmitatibus detentus cum corpore Domini veniendo et inde de Aversa apud Neapolim, ad que vacavit uno mense et quinque diebus cum dimidio, inceptis die secunda inclusive mensis marcii anno eodem et finitis die quinto sero exclusive aprilis anno predicto : quo tempore dominus Petrus Vicini minime fuit libratus in hospicio Domini ; et pro expensis sui ipsius Petri Vicini et septem famulorum, quinque

1 Près de Campobasso.

Digitized by Google

equorum factis eundo a loco Neapoli, Januam per mare et a Janua Chamberiacum ad dominum nostrum Comitem Sabaudie modernum.

[**191-192**] Magistro Petro Boni de Aversa phisico et doctori in medicina tam pro salario suo, quam labore, eo quod dominum Petrum Vicini longo tempore Averse et Neapoli visitavit et sanavit de infirmitatibus antedictis, quam pro pluribus electuariis, unguentis, et diversis medicinis emptis pro persona dicti Petri Vicini per Jaquemetum de Contamineta, ejus clericum, tempore quo idem Petrus stetit Averse et Napoli infirmus; in cujus magistri Petri manibus et potestate dominus Gaspardus de Montemajori quondam Mermetus Rougeti secretarius Domini ipsum Petrum Vicinum libraverunt absque alicuius salviconducti a Rege Sicilia seu domino Karolo de Duracio habendo sed tamquam personnium ipsum Petrum ut supra infirmum existentem ejusque familiam equos et bona in dicto loco de Aversa dimiserunt, reliquerunt; ultra unum mulum ipsius Petri Vicini prefato magistro Petro phisico et patri suo per eundem Petrum donatum, et ultra eciam unum bacignetum garnitum per ipsum Petrum Vicini donatum Crivello Estandart capitaneo dicti loci, eo quia dictus Petrus Vicini nullum salvum conductum habebat; clv ducatos cum dimidio auri.

B) DE SANTO STEFANO A SAVONA.

[**193**] Computus Mermeti Rougeti secretarii Domini de receptis et libratis factis per eum, prout infra, per gentes et pro apportando corpus pie memorie recolende illustris et magnifici principis et domini nostri Comitis Sabaudie condam genitoris illustris et magnifici Principis et domini nostri Amedei Comitis Sabaudie moderni, a die festo Pasche, que fuit dies xxij mensis marcii anno superscripto a Nativitate Domini millesimo ccclxxxiij, qua die et vel circa fuit apportatum corpus dicti Domini nostri quondam apud Triperguli [1] citra Neapolim, per octo milliaria vel circa, quod corpus fuerat aportatum a loco Sancti Stephani in Puillia, sen inter Puilliam et Labrouch [2] ultra Neapolim quatuor diebus vel circa; in quo loco Sancti Stephani dictus condam Dominus noster die dominica prima dicti mensis marcii diem clausit extremum, usque ad diem jovis ultimam mensis aprilis sequentis, qua die sero dictum corpus Domini fuit aportatum apud Rippolas et subsequenti ad partes Sabaudie apud Altamcombam; et de expensis factis occasione predictorum per gentes cum corpore dicti condam domini nostri Sabaudie Comitis venientes a loco predicto Sancti Stephani usque ad dictum locum de Tripergulis seu usque ad locum de Versa, qui dictus locus distat a dicto loco de Tripergulis duodecim milliaria vel circa, nichil computat, quia Petrus Vicini secretarius et clericus expensarum dicti condam Domini nostri de dictis expensis quas traxit cum certis necessariis ministratis per eum usque ad dictum locum de Versa, in quo remansit infirmus, idem Petrus computa redebebat. De certis autem expensis factis a dicto loco Ripollarum usque ad locum Altecombe ubi fuit tumulatum dictum corpus dicti condam Domini nostri die veneris viij may dicto anno mccclxxxiij idem Mermetus nichil computat.

[**194**] Reddit computum quod recepit apud Triperguli dicta die dominica

1. Tripergolé dans la baie de Pozzuoli... et qua fo morte lo conte de Savoya et questo or venne lo corpo morto con lo salvacondotto de re Carlo a Trepergule sende ando per mare ad suo paese con lo nepote. (*Diurn del Duca d'Monteleone*, Naples, 1895.)

2. Abruzzo.

Digitized by Google

festo Pasche xxij marcii millesimo ccclxxxiij a Johanne de Villata de et pro precio trium parvarum muletarum Domini portancium bastum venditarum ibidem, necessario pro tanto tam manu dicti Johannis, quam Marculini Marescalli Domini, videlicet una duodecim ducatos auri, et aliis duabus simul duodecim ducatos auri,

A domino Petro Sanson de Saona patrono pansilli seu magne navis, in qua fuit apportatum corpus Domini cum gentibus ejus e loco de Tripergulis usque apud Saonam ex mutuo per ipsum dominum Petrum Sanson patronum Ludovico de Sabaudie et aliis gentibus Domini solvendis subsequenti apud Jamum dicto domino Petis : vj flor auri b. p. A domino Johanne dou Verney militi die xvj aprilis, qui mutuo recepti fuerunt apud Jannam ab Anthonis Leysardi de Janna super certis jocalibus et pignoribus dicti Domini nostri condam, que sunt hec.

Un fermail d'or ou il y a quatre saffirs, un balay au millieu, neuf dyamans et viij grosses perlies et deux autres perles plus grosses. Item un autre fermail dor ou il a viij balais quarres et quatre saffirs a huict quarres et un saffir quarre a millieu et viij gross perlies et a xij dyamans. — Item un anel a un dyamant. — Item une corroye dor a eigles et lions esmaillies de blanc et de roge. — Jtem un collier dor dycelle meisme devise : vij iij^xx fl. bon. den iij den gros quart xij den ob.

A domino Gaspardo de Montemajori die jovis post festum Pasche vicesima sexta marcii anno Dom mccclxxxiij apud Triperguli, mutuo facto propter hoc per ipsum dominum Gaspardum in duabus particulis ; scilicet tam manu dicti domini Gaspardi, quam Andree de Allegra de Portu Veneris : liiij fl. auri bon duc.

A dicto domino Petro Sanson de Saona mutuo facto per eum causa et modo predictis : c. fl. auri b. p.

A dicto domino Petro Sanson die dominica xij aprilis anno mccclxxxiij apud Saonam mutuo facto per eum pro solvendo domino Petro Maczarino patrono navis equorum : lxxij fl. bon duc.

A domino Petro Sanson die lune xxiij aprilis mccclxxxiij apud Saonam mutuo facte per eum causa et modis predictis : xxxij fl. et dun auri bon duc.

[195] Apud Saonam de et pro duabus scutellis argenti, que fuerunt domini Richardi Musardi venditarum necessarie pro tanto manu dicti Petri Goyon et Petri Besson de Saona.

A Dominico Richardini de Savillano apud Saonam, mutuo facto per eum causa et modo predictis seu quos traxit et finavit ad expensas necessarias cv fl auri bon duc.

A Petremando Ravaysii mutuo facto per eum tam apud Saonam quam Fossanum : x fl. et dim b. duc.

Qui reperti sunt in bursa domini Richardi Musardi apud Saonam v fl. bon duc, A domino Bartholomeo de Chignino die Sabati secunda Maij x lv flor b. duc.

Libravit ad expensas gentium Domini speciffice nominatarum inferius quam alias pro necessitatibus corporis Domini, prout in particulis scriptis et speciffice pleneque declaratis in quodam quaterno papiri, tenor qualium sequitur in hunc modum : Librate facte de mandato Ludovici de Sabaudie, domini Gaspardi, Francisci de Aranthone et Richardi Musardi.

[196] Expensis personarum infrascriptarum familie Domini trium dierum continuorum, incohandorum die presenti inclusive et finiendis die mercuri

Digitized by Google

proxime exclusive, videlicet cuilibet iij querlinos, pro quolibet die unum querlinum, qui sunt in summa xxx una persone sunt hec : Primo P. Monton; Coginus Morax. Johannes Boviniars, P. de Montefalcone, Janinus de Paris, Johannes de Druyn. Brullafers, Andreas, ejus valetus, Guillelmus barbitonsor, parvus Janinus, Franciscus de Coquina, Steris de Concisa, Petrus de Villeta, Johannes de Bellavilla, Anthonius de Cormus, Grans Johans, Benedicas, Jaco de Corona, Trimalaz, Mermetus de Secusia, Garda de Sancto Anthonino. P. Trameis, Johannes de Prati, Johannes de Pero de Beczano, Matheus de Alladio [1] Johannes Dast Johannes Vala, Bettay, Michaux, Johannes Ligez.

[**197**] Die lune pache xxiij marcii Dominico Bisi pro uno barrilio pleno vini empto pro luendo corpus Domini apud Triperguli.

[**198**] Die marti pasche xxiiij marcii, qua Dominus Gaspardus ire mandatus ad Regem Neapolis fuit ibidem cum quatuor equis ad expensas factas in albergaria in prandio et repeissura equorum.

Eadem die mercuri sequenti xxv marcii in dicto loco de Tripergulis dicto Mercurino marescallo pro expensis ipsius et unius famuli a die presenti et a loco isto usque Januam.

Eadem die Hugoni Darlo pro provisione panis recentis et biscotti facienda et ponenda super pausilium pro dominis Ludovico de Sabaudia, Gaspardo, Francisco de Aranthono, Richardo Musardi, Johanni de Vernesio, Amedeo Chalant et aliis de hospicio Domini xxxiij ducat.

[**199**] Die xxvj marcii manu Francisci Ruffini et Francisci Danielis in empcione sex doliorum plenorum vino emptorum apud Pichnel a dompno Anthonio de Pichnel, quolibet precio sex ducatorum cum dimidio repositorum in para rafilo pro pruvisione super mare fienda die xxvij ejusdem mensis, quorum quatuor dolie plena expensa fuerunt in spacio xv dierum quibus stetit Ludovicus de Sabaudia et alie gentes Domini super mare, et restancia duo dolia remanserunt plena patrono apud Saonam, cum illa exire non permitteret, diceretque suum esse secundum morem solitum in talibus provisionibus fiendis, incluso uno ducato pro doliis.

[**200**] Die veneris xxvij domino Francisco de Arenthone recipienti nomine Mermeti de Sancto Georio, cui debebatur pro una corrigia argenti ponderante decem marchas data Anthonio balisterio uni ex capitaneis sancti Georgi.

[**201**] Francisco Danieli recipienti nomine Angeloni de Porta, cui debebantur pro una corrigia argenti ponderante sex marchas, data dicto Cavalcabo uni capitaneo societatis sancti Georgi.

Amedeo de Challant, presente domino Francisco de Arenthone, quos mutuaverat apud Neapolim in empcione provisionum necessariarum pro corpore Domini sanius deportando, velut una chassa cipressus et specierum.

Dicto Alabisi de Melduno pro expensis domini Johannis de Vernesio, domini Francisci de Arentone, Petremandi Ravaysii, Johannis Chayno et dicti Bysy valletorumque suorum factis Neapoli, ut fuerunt ad Regem et causa preparandi corpus Domini pro ipso portando et ibi steterunt per unam diem cum dimidia in diebus veneris et sabati.

Petremando Ravaysii recipienti pro Bastardo de Sabaudia, qui remansit infirmus apud Versa xl duc.

[**202**] Cuidam monacho Cisterciensi, qui interfuit quum Dominus noster

1. Agliè.

Digitized by Google

Comes diem suum clausit extremum, salteriumque dixit et missam suam celebravit : ij duc.

Die veneris supra mare eundo Januam de mandato magistrorum hospicii dicto Bisy pro quodam pisce salsato vocato esquart empto a patrone navis seu pausili.

(Die xxviij) cuidam Nautoni, qui de pausilo usque ad navem defferentem equos portavit Petremandum Ravaysii, Anthonium de Chignino et me, deinde ad terram; postea ad dictum pausilum nos rediit.

[**203**] Die mercuri prima aprilis Ludovico de Sabaudia, quos dedit ex voto per eum facto supra mare cum fortuna nos surripuit pro missis celebrandis.

[**204**] Die sabati quarta aprilis super mare iuxta insulam Montis Christi Symondo canava; erio navis seu pausli pro j squinali salsato.

[**205**] Die martis vij aprilis manu Francisci Ruffini cuidam nautoni qui de insula portus Albengue [1] de supra pausilum descendit super quadam navicula et portavit super terram dominum Johannem de Vernesio et dominum Franciscum Ruffini, ut irent logiatum dominum Ludovicum apud Albenguam.

[**206**] Die martis sero vij aprilis apud Albengam desuper mare descendit Ludovicus et venit in hostelleriam de Campana, presentibus cum eo dominis Johanne de Vernesio, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi, Johanne de Varax milite, Chaboux, Johanne Ravaysii, Petro Ravaysii, Francisco Ruffino, Johanne de Vallata, Aniquino et pluribus aliis in pane, vino, carnibus, lignis, herbis, sale.

Corpus Domini et familia de tinello remansit super mare in pausilo.

Empcione panis recentis apud Albenguam missi fratri Deifilie et aliis existentibus supra mare in pausilo cum corpore Domini.

Dicte die (viij) cuidam nautoni qui dictum Bisi deversus Albengam portavit ad pausilum ad loquendum cum domino Gaspardo ibidem infirmante.

Duobus hominibus qui robam domini Gaspardi de litore maris usque Albengam aportaverunt cum masineto.

Die jovis ix aprilis in dicto loco de Albengua pro familia Domini que hospitata fuerat in hostelaria Mutonis.

Eadem die Jovis ix aprilis cuidam nautoni, qui de Albenga super unam seytiam armatam de xx ramis usque ad Saonam portavit ad evitandum periculum Carretinorum iniuriantium Ludovico de Sabaudia et aliis predictis.

C) SÉJOUR A SAVONA.

[**207**] Die Jovis sero ix aprilis, qua apulit Saonam Ludovicus cum predictis militibus, excepto domino Gaspardo (de Montimajori) qui remansit Albengue in cena, facto computo in hostelaria Valentini Bonardi ad signum Capelli, pro pane, vino, carnibus recentibus et salsatis, pollalia, herbis, igne et aliis omnibus, quia cum eo pactum factum fuit de hospicio suo, videlicet ad ii ducatos pro singulis diebus, inchoandis die veneris (x aprilis) in crastinum et ipse debet ministrare x lectos munitos, aqua, sal, acetum et aysiamenta coquine et aule.

[**208**] Die veneris sequenti x aprilis, qua dominus Gaspardus obiit de mane in aurora apud Albengnam, nuncio qui mortem dicti domini Gaspardi venit de Albengua apud Saonam nunciatum.

1. L'île Gallinaria près d'Albenga.

Digitized by Google

Qui portati fuerunt de Saona supra man fratri Deifilo et ejus socio et aliis de familia Domini cum dictis fratribus manentibus in pauslo cum corpore Domini.

Eadem die, manu Francisci Ruffini, lxx pintas vini, quolibet pinta vj den.

Viginti sex libris cum dimidia parvorum piscium, qualibet libra vj den.

Decem libris casei qualibet libra xij die.

[**209**] Die sabati xj presentibus etc. ultra domino Roberto de Chasserono milite et domino Reynum de Germondo.

Dicta die sero manu Francisci Ruffini cuidam nautoni qui corpus Domini de super pausilum descendit, et super quamdam naviculam per super mare portavit ad terram.

[**210**] Die xij aprilis decem novem personis infrascriptis de familia Domini, quibus data fuit licencia recedendi, videlicet dicti Benedica, Girardo de Sancto Anthonio, Matheo Dalliay, Johanni d'Ast, Jaco de Cocona [1], P. Follet, dicto Addam, Janino de Porta, Jaqueto de Romonte, Thome Cassati, Roleto Lombardi, Henrico Nycolier, Aymoni la Vecza, Henrico Le Viege, P. de Velata et Vuillelmo de Vuando marescallo.

[**211**] Die lune xiij aprilis apud Saonam Francisco Ruffini recipienti pro expensis dominorum Johannis de Vernesio, Francisci de Arenthone, dicti Francisci Ruffini et cujusdam mercatoris de Saona untis ecum eis versus Jamaam de Saona, in Janua vacando ibidem ad habendum mutuum super pignoribus Domini. In loco Saone in prandio et cena fuit dominus Ludovicus (de Sabaudia) et alii consueti domestici ultra dominus Johannes de Varas.

Die xiij potagio in pisis albis : v solidii.

Quatuor pollaillis quat. : octo solidis.

Pomis citrinis dimid centen. : xviij den.

Zucaro et amidone pro famulo domini Richardi Musardi infirmantis.

[**212**] Die martis sequenti xiiij fuit dictus dominus Ludovicus Saone tota die cum militibus de hospicio. Pomis citrinis dim centen xviij den. Pomis domesticis xij den. Pilulis pro domino Richardo Musardi vij den.

Die mercuri xv aprilis fuit Ludovicus Saone tota die, presente domino Johanne de Claromonte et fratre Deifilio; aliis militibus absentibus et existentibus Janue, decem libris casei de Sardaignia qualibet libra ix den. Vigenti libr. parvorum piscium, qualibet sex den, Oleo camamille pro Petremando Ravaysii xviij den.

[**213**] Die jovis xvj, qua fuit dictus dominus Ludovicus in Saona presente domino Johanne de Varas, in cena fratre Deifilio : absentibus dominis Francisco de Arenthone et Johanne de Vernesio, existentibus Janue. Uno barrilio tenente l pintas empto a domino Johanne de Caramarin qualibet pinta v den. Postibus emptis pro factura cujusdam armarii ad conservandum vinum viij s.

Francisco Ruffini manu domini Johannis de Venesio pro expensis per eos et dominum Franciscum de Arenthone et Johannem Ravaysii factis Janue, ultra sex ducatos Francisco traditas ab alia parte pro recipiendo mutuo super jocalibus Domini : s duc.

Torreano, qui se intromisit ad inveniendum mutuum viij duc auri.

Usurario pro usuris de centum trigintia libris vj mensium ix duc.

Patrono, qui predictos de Janua apud Saonam adduxit iij duc iij gros.

1. Cocconato.

Digitized by Google

[**214**] Die veneris xvij qui die fuit Saone dictus dominus Ludovicus, tota die, presente cum eo dominis Johanne de Varas et Johanne de Claromonte, domini Richardo Musardi egrotante et dominis Francisco de Arenthone et Johanne de Vernesio, existentibus Janue: xxxij libris casei salsati, qualibet litra ix den.

[**215**] Die sabati xviij aprilis, qua die fuit dictus Ludovicus Saone, absentibus dominis Francisco de Arenthone et Johanne de Vernesio existentibus Janue pro facto Domini : totus eciam.

[**216**] Die dominica sequenti xix aprilis. Est sciendum quod a die presenti inclusive in antea cassati fuerunt de stipendiis omnes infrascripti et reducti more solito ad expensas Domini, ita equi quam muli Domini, vj domini Ludovici, i Petremandi Ravaysii, j domini Richardi Musardi, ij Hugonis Darlo, j Francisci coci. Librati tota die in hostelaria Valentini ad Capellum.

[**217**] Die lune sequenti xx aprilis, qua fuit Saone dictus Ludovicus et tinellus, presentibus cum eo domino Johanne de Varas et Richardo Musardi. Quatuor peciis pollaillit qualibet vij s. vj den.

[**218**] Die martis xxj, qua fuit Dominus Ludovicus tota die Saone cum tinello, presentibus (ut supra).

[**219**] Die mercuri xxij (ibidem, presentibus ut supra).

[**220**] Die jovis sequenti (xxiij aprilis) obiit dominus Richardus Musardi. Eadem die venerunt de Janua Saone ad dictum dominum Ludovicum domini Franciscus de Arenthone et Johannes de Vernesio et cum dicto Domino Ludovico erat et fuit continue dominus Johannes de Varas et frater Deifilius.

[**221**] Die veneris sequenti xxiij aprilis, qua die fuit tota die dictus dominus Ludovicus, cum eo presentibus dominis Johanne de Varas et Francisco de Arenthon cum familia; uno equo hodie empto ad portandum corpus Domini.

[**222**] Die Sabati sequenti xxv ut supra, quindecim libris casei Sardaignie qualibet ix den.

Hospiti Ensis pro expensis factis in domo sua pro xxii mulateriis et valletis per terminum duorum dierum, in quibus steterunt et comederunt, qui de supra mare descenderunt in Saona et quibus postea data fuit licentia.

Hospiti Ensis pro expensis factis per Oddoninum messagerium domini Principis, qui ad dominum Ludovicum mandatus fuit cum uno equo duabus vicibus.

[**223**] Die dominico de mane apud Saonam fuit in prandio dictus dominus Ludovicus et post prandium recessit cum toto tinello; xvj pinctis vini emptis in taberna, qualibet pinta vj den.

In hostelleria Ensis pro expensis factis per Matheum Beniamini castellanum Villefranche, qui ad dominum Ludovicum mandatus fuit per dominum Principem (Achaye) et ibidem stetit per octo dies continuos.

Libravit Valentino hospiti Capelli et Manuelli hospiti Ensis et hospiti Campane, ubi corpus Domini et dominus Ludovicus cum tinello et familia, steterunt Saone a die Jovis sero inclusa ix aprilis, usque ad hanc diem dominica post prandium excluso xxvi aprilis tam uno hospiti magis, quam alteri minus; videlicet hospiti Capelli per diem j florenum cum dimidio, et hospiti Ensis per diem xx gross. de Pape, et alteri hospiti residuum, quia in ipso steterunt infirmi dominus Richardus Musardi, Franciscus de Arenthone, Anthonius de Chignino, trompete et Berardus.

Digitized by Google

Johanni Vaca tenturerio Saone pro tentura iiij tabars Petri Montou, Petri de Montefalcone, Johannis Bonivardi et Johannis Cognin pagiorum Domini ix gross. de Janua.

Medico Saone, qui visitavit dominum Richardum Musardi, inclusis duobus ducatis eadem causa traditis per Petremandum Ravaysii.

Duobus sartoribus Saone pro factura robarum nigrarum Johannis Ligeti, parvi Janini de Camera et octo mulateriorum pro quolibet cum caligis et capucio : v den., x den. gross de Janua.

Magistris Oberto et Dominico de Saona tonsoribus per cimatura xxj cannarum panni pro copertura licterie et equorum portancium corpus Domini : trium cannarum pro domino Ludovico et xviij cannarum pro mulateriis pro quolibet : 1 gross. de pape.

[**224**] Petro Sansono de Saona patrono navis seu pausili supra quam aportavit supra mare corpus Domini, dominum Ludovicum et ceteras de gentibus Domini qui cum eo erant videlicet pro corpore Domini ij[c] duc. pro nolo lxxv pauperum et cameris et pro nolo dicti domini Ludovici et centum duarum personarum cum eo, videlicet in exoneracionem majoris debiti, in quo nomine domini nostri Comitis dictus dominus Ludovicus et ceteri de gentibus Domini tenentur eidem vij[c] fl. auri et januen.

Petro Mazarino de Saone patrono navis equorum, pro nolo duodecim equorum et sex valletorum cum eis, videlicet medietate Domini quondam et alia medietate domini Ludovici et pro duodecim scutifferis, positis dictis equis super mari, ordeo et feno necessariis dictis equis et pro nolo decem personarum, que transierunt ultra predictos cxiiij den.

[**225**] Amedeo de Chalant, videlicet domino Johanni de Vernesio recipienti pro dicto Amedeo, pro precio unius corrigie argenti ponderantis vj marchas date Ventre uni ex capitaneis societatis sancti Georgii, qui nos conduxit, a loco, ubi Dominus obiit. usque prope Capuam xlv duc.

Anthonio de Chignino pro preciis unius auberionis dati predicto Ventre cum corrigia predicta xlv duc, quam unius corserii favelli dati dicto Ala franc de Mondona cuidam alteri ex capitaneis societatis predicte.

Domino Johanni de Vernesio pro precio unius iaseran dati Archo de Castello uno alteri ex capitaneis societatis predicte et causa predicta xlv duc.

Domino Johanni de Varas pro precio unius corserii albi dati causa predicta Marquisio de Cavalcabo alteri ex capitaneis predicto societatis lx duc.

Domino Francisco de Arenthone pro precio unius roncini favelli dat causa predicta scriptori societatis predicte xxx duc.

[**226**] Domino Petro Sansono de Saona recipienti nomine presbiteri Sancti Johannis de Jerusalem de Saona, quibus dati fuerunt ut corpus domini Richardi Musardi in eorum ecclesia seppeliretur et in deductionem cujusdam debiti lx ducatorum auri in quibus tenetur eidem pro precio unius corrigie argenti deaurate ponderantis vij marchas date domino Anthonio de Molisio, qui una cum capitaneis predictis nos conduxit.

Notario Saone, qui recepit instrumentum obligacionis et debiti, videlicet pro copia dicte obligacionis.

Eadem die de mandato predicto in empcione tresdecim parium sotularium pro Johanne de Rivauta [1], Jaquemino Ternini, Anthonio de Corunis, dicto Gran Johan, dicto Ternel, Petro Terneis de Sancto Anthonino, Matheo Dal-

1. Rivalta.

Digitized by Google

liay, Johanni de Valle de Lix euntibus et stantibus prope literiam corporis Domini.

Dicti Bisy de Melduno pro factura licterie et pro duabus sellis emptis pro duobus equis portantibus corpus Domini et pro bastis mulorum Domini preparatis in Saona et pro faissiis corei et fili necessariis in dicta lieycteria.

Quos de mandato tradidi Fratribus minoribus de Ceva, in quorum ecclesia convenit die dominica corpus Domini.

[**227**] Die lune vicesima septima mensis aprilis apud Cevam ad expensas factas per familiam, mulaterios et valectos in alberganis Ceve et pro xxxviij equis.

Libravit die lune vicesima septima apud Fossanum cuidam charratono qui cum curru suo de dicto loco usque ad Savillanum portavit cassias torchiarum.

Et est sciendum quod a Fossano inclus usque ad Rippolas excluso dominus Princeps Achaye supra dictis gentibus Domini ministravit expensis suis propriis sumptibus; et a dicto loco Ripolarum excluso usque ad montem Sinicii ministravit expensis dictarum gentium dominus Bartholomeus de Chignino et exinde usque apud Altamcombam utrobique inclusis ministravit dictis expensis Andreas Belletruch et thesaurarius generalis Domini.

D) A LA COUR DU PRINCE D'ACHAYE [1].

(Compte du Trésorier général du Prince n° 2.)

[**228**] Die xx januarii (anno mccclxiij) ad expensas Perroti menestrerii Domini per Dominum missi Papiam et Mediolanum cum suis licteris domino Barnabonis et domino Comiti Virtutum continentibus de bono statu dominorum ducis de Anio et comitis Sabaudie.

[**229**] Die xx februarii ad expensas Anthonii menestrerii Domini per Dominum missi versus Savonam causa sciendi nova cujusdam galee, que venisse dicebatur a partibus Neapolitanis, et cum fuit Foxanum nova dicte galee habuit et reversus fuit retro.

[**230**] Que Dominus dati precepit Petremano, Priori et Conchelino

1. Extrait du même compte.

(*Thesaurarius.*)

Recepit ab hominibus et comunitatibus hominum villarum et locorum Domini infra specifficatis, declaratis et quos Domino graciose concesserunt in auxilium expensarum et sumptum per Dominum sustentorum de mensibus may et junii anno Domini mccc octuagesimo secundo, ocasione adventus domini Regis Sicilie et Jerusalem, Ducisque d'Anio tunc euntis cum armnis ad partes Neapolis et inferioris Lombardie.

Et primo ab hominibus comunitatis Gaxeni xvj fl. b. p. ab hominibus et comunitate hominum civitatis Taurini ijc fl. b. p. Ab hominibus et comunitate hominum Montis calerii ij c. fl. b. p. Ab hominibus et comunitate hominum cargniani liij fl. viij d. gross. ab hominibus et communitate hominum Bargiarum xxx fl. Ab hominibus et comunitate hominum de Bagnolio. xij fl. Ab homibus et comunitate hominum Miradolii. Ab hominibus et comunii tate hominum Pinerolii ij c. fl. Ab hominibus et comunitate hominum Vallis Sancti Martin- xxvj fl. Ad hominibus et comunitate Busche xx fl. Ab hominibus et comunitate hominum Foxani lvi fl. Ab hominibus et comunitate loci Savilliani cl fl. Ab hominibus et comunitate Hevia- rum xij fl. iiij d. g. b. p.

Ab Adynaudo condomino Montisbremi, quia inculpabatur gentibus domini Regis Calabrie et Ducis Danio certos equos admovisse, dum erant in partibus Pedemontis l fl. auri b. p.

Digitized by Google

Menestreriis Domini nostri Sabaudie Comitis venientibus a partibus Neapolitanis die xxviij marcii.

Ad expensas Ruffini de Marchoandis missi die sexta marcii per Dominum Foxanum, causa sciendi, si aliqui ex gentibus domini Ducis de Anio fuissent venturi.

[231] Die ij aprilis Bartholomeo de Ast et Anthonio Folco nunciis de nocte missis Cercenaschum [1] Oberto de Ploczascho, quod de presenti veniat Vigonum occasione decessus domini nostri Sabaudie Comitis.

Galvagno de Violant et Petro Pucii dicta hora (missis versus Villamfrancham) domino Aymoni dicta occasione.

Hospicio filio Franqueti et Peroneto Gamba missis occaxione predicta Campillonum [2] Henrieto de Lucerna.

Die vj aprilis Oddonino nuncio Domini misso Yporigiam domino Bartholomeo de Chignino cum literis consilii Domini notifficando predicta.

Die vij aprilis Johanni de Vigono misso Taurinum Georgio Borgesio cum literis Domini, quod veniat ad Dominum, visis presentibus.

[232] Ad expensas Berthini de Bosco et unius equi cum uno famulo pede misso dicta die per Dominum Papiam, causa sciendi quid dicitur in curia domini Comite Virtutum de domino Comite et si alia scire poterit nova.

[233] Ad expensas Mathei Bejami Castellani Villefranche dicta die viij aprilis misso per Dominum Savonam domino Ludovico de Sabaudia, ibidem existenti, venienti a partibus Neapolis, ducendo corpus domini nostri Comitis Sabaudie, Domino aliqua expposituro.

[234] Die xj aprilis Johanni Gay cum uno famulo et duobus equis misso cum literis credencie domino vicario, castellano et sapientibus Cherii et Cariniano expposituro, quod se preparent veniri corpus domini Comitis Sabaudie associandum cum religiosis dictorum locorum et torchiis, ut decet.

Ad expensas dicti Rub dicto die misso per Dominum vicario Savillani, Foxani et Buscha cum similibus literis credencie.

[235] Ad expensas Perroti menestrerii Domini misso Chanberiacum cum literis Domini nostri domino Girardo Destres continentibus sicut corpus Domino Comitis ductum fuit per dominum Ludovicum de Sabaudie Arbengam.

[236] Oddonino nuncio Domini misso Savone ad dominum Ludovicum de Sabaudia, cum literis Domini nostri, continentibus quod Domino notifficet, qua die ire debet versus corpus domini Comitis associando.

[237] Die xiiij aprilis Jacobo de Johannis nuncio, misso cum literis Domini domino Episcopo Taurin, quod sibi placeat associanre venire corpus Domini Sabaudie Comitis.

[238] Ad expensas Mathei Bejami (castellani Villefranche) missi Savonam domino Ludovico de Sabaudia parte Domini ad dicendum cum adventu suo in Pedemonte veniendo secure.

[239] Die xxvj aprilis Garino Vacheri nuncio misso cum literis Domini dominis Fabularum [3] Casalis Grassi [4] Raconix [5] Murelli [6] quod de pre-

1. Cercenasco.
2. Campiglione.
3. Faule.
4. Casatgrasso.
5. Raccomigi.
6. Murello.

Digitized by Google

senti Savillanum [1] accedant causa cum ipso associando corpus domini Sabaudie Comitis.

[**240**] Perroto menestrerio Domini misso cum similibus literis predictis dominis Cardinali Pedemontis in Reviglasco existenti, vicario et sapientibus, clericis, castellano et sapientibus Montiscalerii, domini Vernonis [2] et castellano et sapientibus Carignani.

[**241**] Nicolas de Tiborc misso crastino Georgio Rabi et adherentibus cum literis Domini mentionem facientibus de adventu corporis domini Comitis Sabaudie.

LES OBSÈQUES A VIGONE.

[**242**] Die xxvj aprilis Anthonio Marmelno nuncio misso Peruzie [3] cum literis Domine Nichola Mahonerii, quod de presenti emat caprotos et pisces in quantitate, que reperire poterit ed Vigonem mittat de presenti pro aventu corporis Domini.

Recepit (idem Thesaurarius) pro precio certorum mochanorum torchiarum cere ponderancium quaterviginti quinque libras, quj remanserunt de torchiis consvmptis in honorem corporis felicis et recordabilis memorie domini nostri Sabaudie Comitis deffuncti in partibus Neopolis de anno Domini mccclxxx tercio, donatis per comunitates Domini, vendita qualibet libra tribus solidis, ultra alios mochonos, qui remanserunt Ribaido de Rippalta et Johannardo Rascherio.

[**243**] Die xxvij Jacometi sartori Domini pro clavellis emendis causa tendendi cameram ordinatam corpus Domini ponere.

[**244**] Die ultima aprilis Domini pro oblacionibus in ecclesia Vigoni, corpore Domini ibidem existente.

[**245**] Die vj junii Oddonino nuncio Domini misso Cisterani Georgi Raby et ejus adherentibus intimando eos per literas Domini sicut sepultura Domini Comitis fieri debet die xv junïi.

E) A HAUTECOMBE.

L'ENTERREMENT.

(Trés. Gen. de Savoie. Compte-rendu d'André Belletruch, V. 35.)

[**246**] Libravit de mandato domine Bone de Borbonio Sabaudie comitisse domino Egidio Drueti curato Rotundimontis pro ipsis per dictum dominum Egidium tradendis et librandis certis conventibus mendicantibus religiosorum et religiosarum, et quos ipsis conventibus Domino in helemosinam donavit pro pluribus missis et salteriis per eos dicendis pro remedio anime inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitis quondam per litt. da Chamberiaci viij mai.

[**247**] Baillia contans le xvj jour die moys davril a Johan Rosset dit Gota tramis de Savoye a lencontre du corps de Monseigneur, pour venir encontinent repourter tout estre et quand le corps de Monseigneur partiroit de Savone.

1. A 28 dy aprile veneno domino a Saviglano e fu prosata la cassia ne la giesa de fraty predicatory sin al giorno apresso. poy se partireno. (*Chron. de Saluzzo Mon. Hist. Pat. Scriptor*, vol. III, col. 1029.)
2. Vernone.
3. Perosa.

Digitized by Google

[248] A Pierre Balaam apothecaire pour le pris de vj xx torches de cire, qui poysent quatre quintaulx lxx livres, achettez de luy et pourtes alencontre du corps Monseigneur; les xl Aiguebelle, les xl a Saint Michel de Maurienne, les xl a Lancs le Bourg le dit jour : chascun quintal xxj flor. b. p.

(Au même) pour le pris de iiij aunes iij quars de veluet iij fl l'aune achettez pour fere les losenges et excuceaulx au drap d'or que lon doit mettre sur la chasse du corps de Monseigneur.

[249] A Guigo Vionnet pour une piece de setenin nor pour le garniment de l'autel de la Chapelle.

[250] Pour le pris de iij copes et i gobelet d'argent a pie et couvercles dorez, esmailliez et achies, qui poysent xiiij mars vj onces du marc de Troyes achettes à Bonin le juif le marc xij frans et donnes par la main du Jaspio du commandement mons Guillaume de Gransson a un frere mineur mestre en Divinité, mons Tadde dy Popul de Bologne. Mons Johan Angossori et messire Johan Damade et les ordinayres ambasseurs du Comte de Vertuz le xxviij jour du moys d'avril l'an mccclxxxiij et lesquelx ambaisseurs le dit Moss de Vertuz ha tramis par devers Monseigneur et Madame.

[251] A Passarit escuyer de Monsieur pour ses despens faire aler à Saone et en Piemont a lencontre du corps de Monseigneur pour raporter incontinent tout estre.

Anthoine Curtet pour ses despens faire aler en Piemont a l'encontre du corps de Monseigneur et de ses gens, du comandement Monseigneur le derrier jour d'avril.

Pierre de Dorche pour les despens Mess Hugue de Villete et de luy faicts jusque a Saint Michel de Maurienne alant à lencontre du corps Monseigneur le xxvj jour du moys d'avril.

[252] Pour le pris de troys auberions et troys cameaulx d'acier achettes de Guigo Vionet chascun auberion j frans et chascun camail x frans par la main dudit Mons le capitayne Ayme d'Apremont et Pierre Marmontes que Monseigneur ha donne a Mess Charle d'Angira mess Guille Galienat chevalliers du Roy de France et Mons Reynaud de Roge chevalier du Duc de Bourbon.

[253] Premierement pour les despens de mess Loys de Savoye, mess Johan du Verney et les aultres gens Monseigneur qui hant appourte le corps Monseigneur devant dit par Maurienne et Ayguebelle; par les mains de Mermet Rouget secretayre de Monseigneur deys le iij jour de May le soyr exclus.

A mestre Luquin phisicien tramis en Maurienne par devers le dit Moss Loys de Savoye, lequel estoit malade.

Pour les despens dudit Loys de Savoye et de ses gens et de Perret Revoyre faictz le vij jour de may au soir et lendemain viij jour de may a matin.

[254] A Montmelian le dit jour (vij) au soir par la main de Petremand Ravays, inclus le salayre et les despeyns de un chapuys qui ha fait une lietiere pour aporte le dit Loys et le salayre et despeins de plusieurs hommes qui hont apporte le dit Loys de Ayguibelle a Chamberi.

[255] Pour les despeins du seigneur Chivron, mess Aymo Bonivard, mess Hugue de Villete et Guigo Layol, procureur de Maurienne faictz en Ayguibelle et par Maurienne ou Monseigneur les havoit tramis puor aler a l'encontre du corps de Monseigneur et les accompaignier; deys le ij jour de may jusques le vij jour du dit moys.

Digitized by Google

[256] Pour les despeins de Moss Johan de Verney et les autres gens qui apporte le corps de Monseigneur faicts à S. Joyre le vij jour de may ou sont inclus les despeins des religieuz et autres gens qui hont veillie le corps du dit Monseigneur.

[257] Pour les despeins mess Guille de Grantson, mess le capitain de Piemont, mess Loys de Cossonay, mess Girard d'Estres, mess Roul le Roge, mess Anthonio d'Escalinge, mess Franceys Bouczan baillif de Savoye et pluyseurs autres gens de Monsieur faicz en Aicz le vij jour de may ou soir et pour les despens de pluyseurs des gens de Mons faicz ou dies leuefs des le iiij jour ou soir au revenir d'Autecombe ont ils estoient remas.

[258] Pour les despeins faicz en Autecombe le vandredi viij jour de may l'an mccclxxxiij le quel jour le corps de Monseigneur ha este enterrés en son monument en la dite abbaye d'Autecombe. Presens mons larcevesque de Tharentayse, le abbé de Saint Michiel, le abbé d'Autecombe, le abbé des sains Surpris, les prieurs de Lemeyns, de Thalussie, de Saint Innocent, de Megeve, de Bussie et monsieur le commandeur de Saint Anthoine de Chamberi et pluyseurs autres religieux. Presens moss Guille de Granczon, mons le capitaine de Piemont, le seigneur d'Ays, moss Loys de Cossonay, les seigneurs de Menthon, le seigneur de Chastellion, moss. Roul de la Roge, moss Girard d'Estres, moss Johan de Verney, moss Anthoyne de Scalingues, moss Jacomo Berard, moss Ayme Dameysin, mess Pierre Damesyin, mess Lancel de Scuryou et mess Berlion de Chevelu, mess Johan du Vergier, mess Franceys Bouczan. mess Franceys Vandia, mess le Borno de Chignins chevaliers, moss Savin de floran, moss Johan Mestral doctour en loys et pluseurs autres gentilx hommes et gens estrenges, lesquelx gens hont eté disner le dit jour au dit lieu d'Autecombe.

[259] Ou priour de Saint Innocent qu'il ha fine et trahyst pour les ditz despeyns de poysson, cher, escuelles de fuste vin pour faire cuyre le pain, porc et autres menues choses desquelx il ha montre les parcelles, ultres xxviij vaisseaux et demi de froment a la mesure d'Ays, qu'il ha baillie pour cestuy fait et desquellx il ha lettre de Monseigneur.

[260] A Guigonet le chapuis ou Bourget pour le salayre de xxvij chapuys qui hont fait le tabernacle pour tenir les torches ou dit enterrement.

A Boylet mazcon pour le pris d'une pierre quil ha mis ou vas de Monseigneur.

A Pinet et au cousiner d'Autecombe pour leur peyne xxiiij den.

[261] A Aymonet de Syons pour ses despens faictz aler a Seysel pour fayre venir les nefs.

Es navotans de Channaz qui hont passe les officiers Monseigneur.

A Pierre Garniot qui ha paie es navoters, qui hont passe les vivres de Saint Innocent Autecombe.

Au dit Pierre quil ha paie es navoters qui hont apporte d'Autecombe au Bourget les choses qui estoyent remasses Autecombe.

[262] Baillia contans ou dit enterrement par la main mess Johan de la Fontaine chapellain de Monseigneur a mons l'Arcevesque, les troys abbes et v prieurs dessus nommez xxxix fl.

Es moynes, curez, chapeleyns, peres de Saint Anthoyne, freres meneurs et autres religieus, qui hont este present ou dit enterrement par la main de mon Johan.

[263] Pour amour de Dieu à Montmelian, et Montmelian pour le chemin

Digitized by Google

jusque Autecombe, en apportant le corps de Monseigneur, come qui se sont offerts par les gens estranges et seigneurs es messes dictes Autecombe et les quelx offrandes ont este prises en quatre plateaux d'argent par l'eglise d'Autecombe, et offressoit qui voloit par la main du dit mons Johan Niholet parcheminier, Johan Malingre, Johan Valard et Jaquinet de Contaminete.

[264] A Pierre Beleign apothecaire pour le pris de ijc vl torches de cire qui poysent ix quintaulx xliij livres le quintal, et des quelles lon ha pourte vjxx de Chamberi a Montmelian et les autres vjxx Autecombe quand lon enterra le corps du dit Monseigneur.

[265] A Guigo Marchand secretayre de Monseigneur pour les despeynces faictz a deux chevaulx alant a lencontre des gens qui hont aporte le corps de Monseigneur, quelx ils portavet ijm francs pour les envoyer a Jaque, et a Saone ont il les havoit emprunte ; et quand il encontra Anthoine Curtet a Saint Michel de Mauriennequi les fit torner arrieres, et non alla plus avant.

[266] A Johan Peillu clerc pour ses despeyns faicz alant a Suyse ont il ha pourte iijlvjc ducats et dem et les ha deslivre a Guigo Ravays pour les porte a Savone et les deslivre a Pierre Sanson de Savone ; ex quel Monseigneur li est entenus pour cause de prest quel ha fait a Loys de Savoye sur certains gages de Monseigneur.

A messire Johan de Varas tramis en Breisse par devers le seigneur de Fromentes et a Lion par devers certains capitaynes des gens armes de rottes des compaignes pour leur dire de part Monsieur aucunes choses a luy enchargées.

[267] Bailliez contans pour le pris de duoz gobelets dargent dorez achettez de Guigo Vionnet de Chambéry mercier et donne du comandement Monseigneur de Savoye par mons le capitayne de Piemont a Rogier Can escuyer de mons Barnabo Visconte de Milan le xxij jour de may ; chascon marc pour le prix de x francs.

[268] A Estiennent de Lompnes quil havoit paye a xv hommes qui havoient porte xv torches prises a Lens avecques le corps de Monseigneur dees Montmelian jusque Autecombe.

LES OBSÈQUES.

[269] A Bret messagier tramis es religieux et bannerets du bailliage de Savoie, a Monseigneur l'archeveque de Tharantaise et le seigneur de la Chambre ex quels il ha pourte lettres de part Monseigneur, come il soyent en Autecombe le xv jour de juin l'an present que la sepulture de Monseigneur, cuy Diex absoillet, se fera le jour que dessus.

A Tharentaise messagier de Monseigneur tramis es religieux et banderetz de Foucignie et Chablays pour la cause que dessus.

A Perrin messagier de Monseigneur tramis es religieuse et banneretz de Vienne le dit jour pour cause que dessus.

A Mignon messagier de Monseigneur tramis es banneretz es religieux de Breysse et en Bergoignie es seigneurs de Sainte Croys et de Vienne.

[270] A Pierre Balein apothecaire pour le pris de xv torches de cire qui poysent lxvij livres achettes de luy, les quelx Monseigneur a donne au sevelement Johan de Chally.

[271] A maistre Pierre le dorier pour l'argent, faczon et doreure des lacz

Digitized by Google

et devise du collier de Monseigneur que lon offrit a la sepulture Monseigneur, cuy Diex absolvit, et lequel lacs estoit hostez du dit collier par les gens de Iarcevesque de Tharentayse, qui en havoient pourte le dit collier.

[272] A Philippe Moyrein dorier, qui faillion pour arengier de dorer une espee qui se devoit offrir au sevelement de Monseigneur, cuy Diex absolvet.

[273] Allocantur thesaurario quos pro Dominos eiusque nomine et mandato libravit pro expensis factis pro et in sepultura recordacionis inclite principis illustris domini nostri domini Amedei comitis Sabaudie quondam, genitoris Domino factis in Altacomba die quindecima mensis junii anno subcripto, inclusis expensis Domini et aliorum multarum gentium factis ibidem die dominica precedenti sero inclusive, et expensis factis ibidem per multos officiarios Domini.

[274] Bastardo Bonivardi et Anthoni Vogne de Thoysiaco pro eorum expensis associando corpus inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitis quondam a partibus Ytalie et Neapoli usque ad partes Sabaudie.

Hôtel des Princes d'Achaye, compte de Philippe Simeoni (n° 38).

[275] Ad expensas ordinarias Domini (Amedei, Principis Achaye) et ejus comitisse factas eundo ad partes Sabaudie ad illustres dominam Bonam de Borbonio comitissam, dominum nostrum Amedeum Sabaudie comitem et Bonam de Bictorio [1] comitissam Sabaudie et eciam ad sepulturam illustris bone memorie domini Amedei Sabaudie comitis deffuncti die primo marcii anno Domini Mccc octuagesimo tercio necnon in Gebennesium ad illustres dominas comitissas Gebenarum et inde redeundo ad partes Pedemontium a die x mensis junii anno predicto, qui die post prandium suum iter arpriuit supradictum, usque ad diem nonam julii, quo die in Montecalerio appulit [2], infra quod et ipso durante tempus Dominus fuit et stetit a die xiiij junii usque ad diem secundam julii Chamberiari et circa. Item in Anissiaco quasi duobus diebus, sumptibus dominarum Comitissarum Gebennarum. Item in Sancta Helena uno sero, qui de ejusdem Domini comitissa et cum ipso fuerunt eundo ultra montis illustris dominus Aymo de Sabaudia avunculus Domini cum uno scutiffero et duobus valletis, Amedeus Simeonis cum uno scutiffero et uno valleto et Jacotus Provana milites cum uno scutiffero et uno valleto, Ribaldus de Rippalta, cum uno valleto, Georgius condominus Ferruczaschi cum duobus valletis, Johannes Gay cum uno valleto, Franciscus de Chignino cum uno valleto, dominus Petrus capellanus Domini cum uno valleto, dictus Rup, Andreuetus marescallus, Johannes Alamandi, Petrus coquus, dictus Garracza, Simonetus, marescal-

1. Berry.

2. Dépenses faites par le Prince pendant ce voyage:

Chamberiaci Petro Beligni pro precio unius torchie cere oblate cum Domini altari Beati Allodii in die ejus festo.

Oblationibus domini factis a die xj junii usque ad diem julli anno mccclxxx tercio et cuam ad videndum reliquias tam in Anissiaco, quam Sancta Catherina de Aquabella v s. iiij d. fort.

Burgeti die xv junii Domihi pro ludendo et spaciando cum illustri Domini nostris Sabaudie comit ij fl pp. it die xx junii pro eodem j fl pp.

Pro precio sex candeatrorum stagni emptorum Anissiaco pro mensa Domini et Domine, incluso precio lapidis pro ipsis clavis faciendis et tela pro ipsis involvendis xv s. ij d. fcrt.

Die vj julii pro helemosina data per Dominum conventui fratrum minorum loci Carmere iiij sols fort.

Digitized by Google

lus illustris Ludovici de Sabaudie fratris Domini, dictus Gemtot ejus pagius, Johannis d'Antiochi ducens somerium Domini, bastardus de Sabaudia cum uno valleto, Cathelanus Gribaudi, Ludovicus Cartagnii et plures ali cum quadraginta quatuor equis.

Placita recuperata [1] ob mortem inclite recordacionis principis Domini nostri domini Amedei Comitis Sabaudie.

Très. Gen. de Savoie, V. 35, p. 26 et suiv.

[**276**] Ab Hugoneto Garnerii alias Rose castellano Quarti manu Thome Peilluti comissarii Domini de placitis per ipsum castellanum in sua castellania recuperatis et Domino debitis ob mortem inclite recordacionis principis illustris domini nostri domini Amedei Comitis Sabaudie, quondam genitoris Domini : de quibus idem castellanus habet ¦a dicto thesaurario literam de recepta datam die xxj mensis octobris anno Domini mccclxxx terc.o iij^c fl. b. p. vet.

Ab eodem : lx fl.

Ab (eodem) xv fl.

[**277**] A domino Aymone de Chalant castellano Bardi lxviij fl. b. p. v.

Ad eodem ij fl. p. v.

[**278**] A Petro de Muxio [2] castellano de Cly ij^cl fi. b. p.

Ab eodem viij^xx x fl. b. p.

Et xxitj fl. b. p. v.

[**279**] Ad Anthonio de Septimo castellano Bressoignie et de Sarro xl fl. b. p. vet.

[**280**] Ab Alerino Provane baillivo Auguste et castellano Castri Argenti [3] pro eodem xliii fl. b. p.

Et ij fl. b. p.

[**281**] A Petro de Mota tradente ejus nomine et Bartholomei ejus fratris pro jure eisdem competente in sex libris Vienn, qui per dominum ¦Petrum de Montemeliori [4] et ejus parerios debentur pro placito de feudo de Avisio [5] ob mortem vassalli, scilicet dicti domini Petri vij sol vj den viann escut

Item ab eodem Petro, nomine ejusdem ob mortem Johannete ejus uxoris. filie quondam dicti domini Petri iij sol ix den. vien esp.

It ab eodem Antonio de Montemeliori, manu dicti Thome, in exoneracione sex librarum Vienn debitarum per Johannem de Avisio, filium quondam Roleti de Avisio xj sol vienn esper. It ab eodem Anthonio, causa predicta, nomine Johannis Darlie et Guigonete ejus uxoris filie quondam dicti domini Petri vij sol. vj den esper. Item a Petro de Avisio filio quondam. Roleti de Avisio nomine suo et Anthonii ejus fratris, necnon Anthonii eorum nepotis filii quondam Johannis de Avisio ob mortem dicti Johannis lxvj sol vienn. Esper. Item ab eodem Petro, quo supra nominato, pro uno ferro xvj den esperon. Ab eodem Petro nomine ejus et Johannis Teburdini causa predicta vj sol Vienn, cvij s j d. vien espr. ad xvj sol pro flor pp.

[**282**] Ad Amedeo Cullery clerico Guillelmi de Maillotis procuratoris

1. Cet impôt se trouve aussi désigné sous le nom de *Compleynta*.
2. Mux (près de Sarre dans la vallée d'Aoste).
3. Chatelargent.
4. Montmeilleur.
5. Avises.

Digitized by Google

quondam Chablasii, ob mortem inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitis xlix fl auri pp.

[283] A Petro et Amedeo Boveti fratribus, filiis quondam Johannis Boveti de Ayma pro placito per eos debito ob mortem Anthonii Boveti ipsorum fratris quondam et domine Beatrisie filie Johannis Bruysonis coniugum quondam pro certis rebus et bonis dicti Anthonii quondam, que fuerunt dictorum Johannis Boveti et domine Beatrisie quondam, existentibus in terra Vallis Ysare in sancto Mauricio et in parrochia Longe fidei mistralie Ayme; valencium circa sexaginta duas libras, decem solidos forc, tam in blado, cera, quam in pecunia per annum de feudo Domini existente. Et pro placito debebant viginti franchos auri, ultra quantitatem quinquaginta duarum librarum, decem solidorum forc. infrascriptorum; quos viginti franchos Dominus dicto Petro donavit per aliam literam Domini, quam habet de ipsa donacione datam die xj mensis januarii mccclxxxiiij' et de dicto placito; et per lit Domini dat Morgie die quinta mensis decembris anno Domini mccclxxxiij et fuerunt investiti etc lij lib x sol forc.

[284] Ab Aymoneto de Cognino domicello pro placito per ipsum debito ob mortem felicis recordacionis Domini, pro certis rebus et redditibus, quas tenet in masso de Cognino sub placito infrascripto in mutagio Domini, et de quibus fuit investitus idem Symonetus xiiij sol forc.

[285] A domino Priore Saillonis pro se et conventu domus Saillonis predicte pro placito per eos debito ob mortem domini nostri Comitis quondam, pro morte de Billant et de Ravaseti et prato de Eschaillone, sito in monte de Obla, quem tenet de feudo Domini sub placito unius floreni Florentie ad mutagium comitis Sabaudie.

[286] A Johanne filio Deifilii Bonivardi de Chamberiaco quondam pro placito per eum Domino debito ob mortem supradicti Domini nostri et pro certis rebus, serviciis, tributis de usagiis, quos de feudo Domini tenet tam ad causam ipsius Johannis dicti patris sui, Petri Bonivardi fratris ejus, quam etiam Johannis filii Humberti Bonivardi quondam; de quibus dictus Johannis fuit investitus; duc ob auri.

[287] Ab Anthonio Chabodi de Jacob pro placito per eum debito ob mortem predictam pro certis rebus et redditibus de feudo Domini existentibus, de quibus fuit investitus v sol Vienn escut.

[288] A Guillelmeto de Cognino domicello pro eodem, pro quibusdam rebus et redditibus quas tenet de feudo Domini in masso de Cognino, pro tanto de placito ad mutagium Domini, de quibus fuit investitus xv sol fore.

[289] A Jaquemeto de Belloforti domino Vallis d'Ysare de quibus habet a dicto thesaurario literam de recepta pro placito per eum debito ob mortem Nicodi ejus fratris ix fl auri bp.

[290] Ab Hugoneto abarestrerio de Cognino pro eodem pro certis rebus, quas tenet de feudo Domini pro tanto de placito in mutacione Domini tantum xij duc. forc.

[291] A se ipso Andrea Bellatruch thesaurario predicto, pro placito per eum debito ob mortem inclite recordacionis illustris principis domini nostri Sabaudie Comitis pro certis rebus, serviciis, redditibus, homagiis ac tributis qui quondam fuerunt Petri Bonivardi de Chamberiaco quondam et Johannis ejus filii; dimid ob auri.

[292] A Johanne Candia de Chamberiaco pro placito per eumdem Domino debito ob mortem dicti domini nostri Sabaudie Comitis pro certis

Digitized by Google

rebus, serviciis et tutelis de feudo Domini moventibus iiij s. vj den fort.

[293] A Johanne filio et herede Anthonii Barini pro eodem et eadem causa x sol forc,

[294] A Catherina filia quondam mistralis relicta Vincentii Ponterii, nunc uxore Jaquemeti Donguys de Montemeliano pro eodem et eadem causa, manu Hugoneti mistralis xv sol forc.

[295] A liberis et heredibus domini Gaspardi de Montemajori, manu domine Marie eorum matris pro placito per ipsos debito pro terra, quam tenet a Domino apud Villarfaleti in Tharentasia, et residuum placiti, per ipsos ob causam predictam debiti, Dominus eisdem quictavit, attentis laboribus et expensis per ipsum dominum Gaspardum quondam, in servicio illustris recordacionis illustris principis domini nostri Sabaudie Comitis l lib forc.

[296] A Jacometo filio quondam Morardi de Chintrone pro placito per eum Domino debito ob mortem dicti ejus patris, Jaquemeti et Johannis de Chintrone fratrum dicti Morardi, et pro placito per eum Domino debito ob mortem inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitir, de quibus habet liv : xxxvj sol viij den fore.

[297] A Rosa relicta Johannis de Berthelino de Confleto tutorio nomine liberorum suorum pro placito per eos Domino debito ob mortem Johannis de Berthelino viij s. gros.

V. — LES NÉGOCIATIONS POUR LE RÉGLEMENT DES COMPTES.

(Compte de Mermet Rouget, trés. de l'hôtel, n° 20.)

[298] Pro expensis domini Bonifacii de Chalant militis cum sex equis et famulis suis et ipsius Petri Vicini cum duobus equis et famulis suis factis de mandato domini nostro domini Amedei comitis Sabaudie, eundo de Advinione apud Hafat in Provincia prope Aquas ad requirendum illustrem dominam dominam Mariam reginem Secilie et Jehrusalem ejus genitricem, ut velint ipsi domino nostro domino Comiti Sabaudie facere computum, satisfacionem et legitimam racionem de hiis, in quibus prefatus bone memorie dominus Ludovicus rex tenebat tempore mortis sue ipsi domino nostro domino Comiti Sabaudie pro servicio sibi facto per illustrem et magnifficum dominum bone memorie dominum nostrum dominum Amedeum comitem Sabaudie, Genitorem Domini in partibus Ytalie et Neapolis, in guerra ipsius Regis facta in annis Domini millesimo ccclxxxij et lxxxiij contra dominum Karolum de Duracio occupantem regnum Sicilie et Jherusalem ; quod minime facere voluerunt, sed assignaverunt dominum nostrum Comitem debere esse Parisiis pro predictis coram Rege Franchorum et dominis Ducis Bituricencis et Burgundie, sed ipsum Dominum per longas dilaciones tractando. Ad que vacaverunt prefatus dominus Bonifacius de Chalant et Petrus Vicini cum dictis octo equis et familis tam in dicto loco de Hafat eundo de Advinione, ibidemque stando, quam inde ad partes Sabaudie reddeundo ad Dominum, viginti tribus diebus inceptis die veneris quarta mensis may anno Domini mccclxxxvj et finitis die xxvij exclusive mensis jusdem, quo die fuerunt Chamberiaci.

Digitized by Google

[299] Pro expensis domini Petri de Muris doctoris legum et militis, domini Johannis de Vernesio marescalli Sabaudie militis et ipsius Petri Vicini factis cum quatuordecim equis et eorum famulis tam eundo de Chamberiaco Advinionem ibidemque stando, quam inde Chamberiacum ad Dominum redendo. In quo loco Avinionis missi fuerunt per dominum nostrum dominum Amedeum comitem Sabaudie, pro negociis Domini tangentis facta Domini et Regis et Regine Sicilie et Jherusalem, coram sanctissimo domino nostro Papa Clemente ventillatis pro servicio facto per illustrem bone memorie magnifficum dominum nostrum dominum Amedeum comitem Sabaudie genitorem Domini, illustri bene memorie Ludovico Regi Sicilie et de Jherusalem in partibus Ytalie et Neapolis in annis Domini mccclxxxij et lxxxiij. Ad que vacaverunt cum dictis quatuordecim equestris quinquaginta sex diebus, inceptis die xxviij inclusive mensis octobris anno Domini mccclxxxvij et finitis die lune xxiij exclusive mensis decembris anno eodem, quo sero applicuerunt in Chamberiaco in hospicio Domini. Infra quod tempus steterunt in civitate Advinionis quadraginta octo dierum... (inclusis) expensis dicti domini Petri de Muris factis veniendo de Rippalia Chamberiacum... cum sex equis, et Petri Vicini veniendo de Rippalia Confletum pro scripturis et libris Domini capiendis et de Confleto Chamberiacum... et pro tribus florenis traditis cuidam Garin cavalcatori Domini pro expensis suis faciendis cum uno equo misso de Avinione Ripailliam die xviij mensis novembris pro dicto negocio.

[300] Pro expensis domini Guichardi Marchandi legum doctoris et militis et ipsius Petri Vicini factis tam eundo de Chamberiaco Advinionem ibidemque stando cum septem equis et totidem personis pro dieta ordinata inter dominum dominum Amedeum de Sabaudie comitem Sabaudie ex una parte et dominam Mariam Reginam Secilie et de Jherusalem ex altera, coram sanctissimo domino nostro Papa Clemente et aliis cardinalibus pro hiis, in quibus rex Ludovicus ejus filius prefato Domino nostro tenebatur pro servicio facto per illustrem bone memorie Dominum Amedeum comitem Sabaudie genitorem Domini illustri bone memorie domino Ludovico regi Sicilie et de Jherusalem, genitori ipsius regis Ludovici moderni in partibus Ytalie et Napolitano etc.; ad que vacaverunt vigenti duobus diebus inceptis die veneris xviij inclusive mensis may anno Domini mccclxxxviij.

[301] Nos Jacobus Destres legum doctor. Officialis curie Camberiaci pro Rev[do] in Kristo patre et domino domino Aymone Deyet, Appostolice Sedis gratia Gracinopolitano Episcopo, notum facimus tenore presencium universis, quod nos pro parte illustris et magniffici principis domini domini Amedei Comitis Sabaudie instancius requisiti vidimus, palpavimus et de verbo ad verbum legi fecimus et inspicimus quasdam literas ab illustrissimo domino domino Ludovico filio Regis Francie, ducis Calabrie Daniou et Touraine et comite dou Maine emanatas, ejusque sigillo in pendente cera rubea veris caracteribus apparentibus sigillatas, sanas, integras, non viciatas, non cancellatas, non abolitas, non abrasas, nec in aliqua suarum parcium suspectas, sed omni prorsus vicio, et suspicione machinationis et fraudis carentes; quas exemplari jubsimus, et ipsarum tenor sequitur, et est talis : « Nous Loys fils de Roy de France, duc de Calabre, Daniou et de Touraine, conte du Maine savoir faisons a tous ceaulx, que ces presentes lettres verront, que comme tres honore et puissant prince, nostre tres cher et tres ame cousin le comte de Savoye, que Dieu absoile, nous ait serviz en nos guerres

Digitized by Google

Ditailie au nombre de unze cent lances et cens et dix chevaux des le premier jour enclus de decembre mil ccciiij^{xx} et deux jusques au second jour du moys de mars mil ccciiij^{xx} et trois, et en descharge de leurs gaiges nous avons fait compter et arreste avec nostre dit cousin de quatre moys et demi complis et finis le premier jour exclus de decembre mil ccciiij^{xx} et deux, a quinze francs pour chascun homme darmes et trente frans pour cheval pour chascun moys, et un franc pour chascun pour le droyt du capitaine, et des gages de quinze arbalestriers a pie pour les dits trois moys a sept ducats pour moys. Ainsi est, que nous promectons par nostre serment et sur la foy de notre corps de faire bon, entier et loyal compte de tout le temps dessus nommé et jusque au ij de mars et d'un moys pour le retourner aux hommes de notredit cousin ; toutefois que par eulx ou par leur certain message en serons requis ; et diceulx gaiges leur faire plaine satisfaction et plain payement sur l'obligation de tous nos biens. Donne en notre ost a Campebas soubs nostre seel de secret le second jour de mars, l'an de grace mil ccc quatre vins et trois. Loys : pour monseigneur le Duc G, Galtey. »

Deinde, quia facta diligente colacione de presenti transcriptu vidimus et exemplo cum literarum predictarum tenore, que omnia nil addicto ve mutato, per quod facti substancia in aliquo varietur, concordare invenimus ; idcirco nos officialis predictus pro tribunali more majorum sedentes, hiis scriptis, pronunciamus et declaramus hoc presens transcriptum vidimus et exemplum tantam fidem, robur et auctoritatem obtinere et obtinere debere et fore, eidem ubique locorum adhibere deinc, quantum originali literarum predictarum. In quorum testimonium sigillum majus curie nostre cum signis et subscriptionibus notariorum subscriptorum presentibus du scimus apponendum, Datum Chamberiaci die xiij mensis octobris, anno Domini millesimo quatercentesimo undecimo.

Ja(cobus) Destres officialis Chamberiaci

Ego vero Franciscus Montyonis de Gebennis clericus, auctoritate Imperiali notarius publicus, hoc presens transcriptum vidimus et exemplum scripsi, et quia, facta collacione diligente de eodem ad originales literas predictas, una mecum notario subscripto utriusque concordare inveni, nihil addito, detracto vel mutato etc. [1].

VI. — L'ÉTAT DE SERVICE DES CAPITAINES.

(Compte de Pierre Voisin, trésorier des guerres, n° 20.)

[**302**] Apud Confletum xij oct. (1384) computus Johannis Philippi de Montebelliardo domini de Orba sex mensium et duorum dierum inceptorum die quindecima inclusive mensis may anno Domini mccclxxxij et finitorum die quindecima eciam inclusive mensis novembris, anno eodem, quo die migravit a seculo apud Sanctam Agatham prope Neapolim.

[**303**] (Ibidem). Computus domini Henrici de Saivigniaco tempore... finitos xvj die exclusive mensis novembris, et nullo computato sibi regressu, eo quod sine licentia Domini recessit a patria.

[**304**] Apud Montemsarculum die xxj Januari (1383) comp. Vauterii de Cusances domini de Bellovidere et sociorum, computato uno mense pro regressu cuiuslibet eorumdem a loco Montissarculi ad partes Burgundie, a quo loco recesserunt.

1. Archives de la Cour : Materie militari, mazzo I.

Digitized by Google

[805] Apud Montemsarculum xxj Januarii mccclxxxiij. Comp. Johannis de Lonby, filii domini de Raon capitanei xviij lancearum pro regressu eorum Montesarculo ad partes Burgundie, a quo loco venerunt cum licentia Domini.

[806] Apud Lausannam die xij mensis augusti comp. dom. Girardi bastardi de Novo castro capit. xxxiiij lancearum finitos die ultima exclusive mensis novembris anno eodem, quo die recesserunt a Domino a Montesarculo et iverunt in Pulliam.

[807] Apud Chamberiacum die xviij julii (1383) computus domini Amedei de Challant domini de Challant et Montisioveti et sociorum, finitos die ultima eciam inclusive mensis februarii, quo die migravit a seculo idem dominus Amedeus apud Montemsarculum in valle Gaudiosa, et alii iverunt in Pulliam.

[808] Apud Montemsarculum in valle Gaudiosa prope Neapolim ; comp. domini Stephani de Balma militis marescalli Sabaudie, qui cum equis et annis pro una lancea et exercendo officium marescalcie Domino servivit... finitos die nona exclusive mensis marcii anno Domini mccclxxxiij, computato uno mense cum dimidio, de mandato Domini, tam pro regressu suo a Montesarculo ad partes Sabaudie, quam pro se visitari faciendo Neapoli' eo quia infirmabatur.

[809] Apud Rippolas die x mensis septembris (1387) comp. domini Richardi de Laugino et trium sociorum... pro regressu eorumdem ab Aquilla comitatus de Labrouch, in quo loco remanserunt infirmi, et non potuerunt sequi Dominum ; ex quo loco venerunt ad partes Sabaudie post decessum domini Comitis.

[810] Taurini die xxvj aprilis mccclxxxiiij. Comp. domini Johannis de Vernesio militis capitanei quadraginta unius lancearum... computato eorum regressu a loco Sancti Stephani de Molins ad partes Sabaudie ; qui venerunt cum corpore Domini.

[811] Apud Civitellam in comitatu de Charritoz die v februarii (1383). Computus Vuillelmi de Noyseto conestabilis centum duarum lancearum. Et est sciendum quod in dicto loco Civitelle die quinta februarii anno mccclxxxiij fuit traditus de mandato prefati Domini nostri unus floronus auri garnitus de grossis perliis et lapidibus pretiosis ex floronis corone domini Ducis, receptorum ab eodem domino Duce per Dominum pro ipso impignorando apud Pisas et quem floronum idem Villelmus impignoravit in dicto loco Pisarum pro mv^c ducatis auri.

[812] Apud Ripaillam die decima mensis marcii anno Domini mccclxxxv. Computus domini Gaspardi de Montemajori militis marescalli Sabaudie et capitanei xxxiiij lancearum... finitos die prima exclusive mensis aprilis mccclxxxiij, computato uno mense pro regressu suo a loco Sancti Stephani comitatus de Molins, a quo loco venit cum corpore Domini apud Albengam in Riveria Januensi, in quo loco migravit a seculo die decima dicti mensis aprilis.

[813] Apud Ripolas die ix aprilis mccclxxxiiij. Computus Guillelmi de Corgerone domini de Chamont capitanei viginti trium lancearum... finitos die prima exclusive mensis marcii anno mccclxxxiij computato uno mense pro regressu eorum ad partes Sabaudie.

[814] Confletum die xxv aug. mccclxxxviij. Comp Guillelmi de Luyriaco militis... fin die viij excl mensis novembris (1382), qua die migravit a seculo apud Matallonem.

Digitized by Google

[315] Apud Montemsarculum Comp. dom Humberti de Salamard militis... fin die xxj excl mensis februarii.

[316] Rippolis die j aprilis mccclxxxiiij. Comp. Archimandi de Grolea militis... die prima exclusive februarii, quo die migravit a seculo apud Neapolim.

[317] Chamberiaci die xvj junii mccclxxxvj. Comp. dom Johannis de Rossillione domini de Anso militis quondam... ad diem xxviij exclusive januarii (1383); qua die migravit a seculo apud Cervinariam.

[318] Rippolis die j apr mccclxxxiiij. Comp. domini Johannis de Grolea domini de Eveyron militis... finito die xxix januarii (1383) quo die migravit ab hoc seculo apud Montemsarculum.

[319] Rippolis die j augusti mccclxxxiiij. Comp. Girardi Ravoyri domini de Perysien... fin die xxvj februarii (1383) comp uno mense pro reditu.

[320] Ap Chamberiacum die quarto junii mccclxxxv. Comp Petremandi Cutillingard habitatoris Morgie, Auberti dicti Priour habitatoris Gebennarum, Conchellini menestreriorum Domini... fin. die xxvj incl februarii (1383) computato uno mense pro regressu cujuslibet eorumdem, a Montesarculo, a quo loco venerunt cum literis Domini, ad partes Sabaudie.

[321] Ap Ripolas die quarta mensis aprilis mccdlxxxiiij. Computus Guillelmi de Rossillione domini Bochagii capit xxvj lancearum tempore... finito die prima exclusive mensis marcii, computato uno mense pro regressu cujuslibet eorumdem a Montesarculo ad partes Viennesii.

[322] Rippolis die prima aprilis (1384.) Comp Johannis de Miolano et Humberti de Sabaudia domini de Altivillarii tempore... finito die sexta februarii et pro eorum regressu a Montesarculo ad partes Sabaudie.

[323] (*Ibid* dicta die et anno) Comp. Johannis de Claromonte militis..... finit die aprilis incluso reditu a Sancto Stephano comitatu de Molins, a quo loco venit cum corpore Domini ad partes Sabaudie.

[324] Chamberiaci die sexta augusti 1384 — Comp. domini Johannis de Montebello domini Intramoncium, quondam capitanei duodecim lancearum... finito die xxv exclusive mensis februarii, quo die migravit a seculo apud Campumbassum.

[325] Confleti die xxiiij Julii. Comp Georgi de Montebello domini de Ferruczcasci... et computat, non obstante quod toto tempore non stetit ipse Georgius cum Domino propter infirmitatem, quam passus fuit; et remansit de mandato Domini in Camerino, nec postea potuit aliqualiter ad Dominum accedere.

[326] Pro capitaneatu fratris Johannis de Scalengis militis et sociorum... die xiiij augusti (1382), quo die recesserunt.

Capitaneatu Villani Provane... fin die xxv augusti (1382) qui die recesserunt ab Ancona.

[327] Chamberiaci die xxij Januarii (1384). Comp Guillelmi bastardi de Vienna alias de Sancta Cruce, domini de Savigniaco... fin. die prima aprilis computato uno mense pro regressu cujuslibet eorumdem (xv lancearum) a Sancto Stephano ad partes Burgundie, a quo loco venerunt cum domino comite Gebennarum.

[328] Ap Montemsarculum die xvj Januarii (1383) comp dom Joffredi de Saissello militis, fin die xvj februari, computato regressu ad partes Sabaudie.

[329] Apud Herolam propre Montemsarculum die xv Januarii (1383)

Digitized by Google

comp Rodulphi dom de Laugino... finit die xvj excl februarii computato regressu ad partes Sabaudie a loco Heyrole.

[**330**] Ripolis die xv aprilis (1384) — Comp domini Johannis de Serravalle alias Panterot (et ejus fratris et socii)... pro regressu ab Aquilla in patria de Labrouch, ubi remanserunt infirmi et steterunt in servicio Regis, et a quo loco post decessum Domini venerunt ad partes Sabaudie.

[**331**] Querii die sexta may (1384), Comp domini Amedei de Miolano domini Urteriarum militis quondam... usque ad diem ij exclusivam mensis marcii (1383), quo die migravit a seculo apud Caninam in comitatu de Molins.

[**332**] Taurini die secunda junii mccclxxxiiij. Comp domini Johannis de Annilliaco militis... usque ad diem xviij exclusive mensis novembris, quo die migravit a seculo apud Sanctam Agatham prope Heyrolam.

[**333**] Taurini die tercia junii mccclxxxiiij. Computus domini Philippi de Colegio militis... finito die prima mensis aprilis; computato uno mense pro regressu suo, quum venit cum corpore Domini ad partes Pedemoncium.

[**334**] Chamberiaci die vicesima januarii mccclxxxv. Comp. domini Johannis de Varas militis... finito die prima mensis aprilis mccclxxxiij; computato uno mense pro regressu suo de Sancto Stephano predicto, a quo loco venit cum corpore Domini ad partes Sabaudie.

[**335**] Chamberiaci die xxvj januarii mccclxxxv. Comp. domini Henrici domini de Varas quondam... computato suo adventu a Breyssia Secusiam (usque ad) diem ultimam inclusive januarii, quo die migravit a seculo apud Montemsarculum.

[**336**] Apud Confletum die xj may mccclxxxv. Comp. domini Raymundi Dandello militis... finito die ultima februarii computato tempore recessus sui a Montesarculo, a quo loco venit cum literis Domini ad partes Sabaudie.

[**337**] Apud Confletum die xj junii mccclxxxvj. Comp. Amedei filii domini Humberti de Villeta, domini Chivronis... finito die xiij excl. novembris, quo die migravit a seculo apud Montemsarculum.

[**338**] Ripallie die xiij marcii mccclxxxvij comp dom Petri de Ferney quondam... quo die (j marcii) recessit a Montesarculo.

[**339**] Ripaillie die x marcii mccclxxxvij. Comp domini Johannis de Blonay. domini Sancto Pauli militis quondam... finito die ultima aprilis, quo die migravit a seculo prope Montemsarculum.

[**340**] Chamberiaci die xix januarii mccclxxxv comp. domini Boniffacii de Chalant militis.., finito die ultima januari, quo die remansit capitaneus in castro Montissarculi (et) servivit in garnisione predicta quatuor menses computato uno mense pro regressu suo a dicto castro Montissarculi.

[**341**] Apud Burgum in Breyssia die xj septembris. Computus domini Johannis de Corgenone militis... finito die prima aprilis, anno mccclxxxiij, computato uno mense.

[**342**] Ibid die xxij Januarii mccclxxxvj compt. domini Johanni de Balma domini Albergamenti militis... comput. regressu suo ab Aquilla in partibus Italie ad partes Sabaudie.

[**343**] Thonon die xj mensis marcii mccclxxxv. Comp. domini Jocerandi de Saxo militis... fin die vj februarii, quo die migravit a seculo apud Campumbassum Bagianensis diocesis.

[**344**] Chamberiaci die xv may mccclxxxv comp dom Anthonii Destres

Digitized by Google

militis quondam... fin. die ultima mensis decembris, quo die obiit in Montesarculo.

[345] Rippolis die vj aprilis mccclxxxiiij. Comp. dom Johannis de Grangia militis... novem mens. etc. incl. reditu a Montesarculo, a quo loco recessit licentiatus die xxv februarii.



ERRATUM.

Page 104, ligne 34, castrinovi, *lire* Castrinovi.

P. 105, l. 13, domini, *lire* Domini; l. 37, dicta domina, *lire* dicto Domino; l. 48, Pertugio, *lire* Pertuys-Rotain.

P. 106, l. 8, pouderate, *lire* ponderati; l. 15, Medilani, *lire* Mediolani; l. 22, Domine, *lire* Domine 3; l. 28, Dominum, *lire* Dominam; l. 38, Calays 3, *lire* Calays.

P. 107, l. 5, Sondin *lire* Siondini; l. 6, Montemayori, *lire* Montemajori; ib, turno, *lire* turnis; l 7, sili, *lire* sibi; note 10 ligne, quia *lire* qui.

P. 108, l. 5, captorum, *lire* captarum; l. 14, portales, *lire* portantes.

P. 109, l. 40, datis, *lire* datos.

P. 110, i. 13, missi, *lire* misso; l. 17, laboravitet, *lire* laboravit et; l. 40, resmuit, *lire* retinuit.

P. 111, l. 2, auri Dono, *lire* auri. Dono; l. 8, Pedemoutuum, *lire* Pedemontium; l. 9, dn *lire* die; l. 14, de *lire* die; l. 31, datum, *lire* dicta; l. 46, mandats *lire* mandato.

P. 112, l. 31, litris, *lire* literis; l. 39, Chally, *lire* Challes; l. 43, curidam, *lire* cuidam.

P. 113, l. 10, expectando,, *lire* expectando.

P. 114, l. 9, prepositum 2 Ulciensem, *lire* prepositum Ulciensem 2; l. 32, plurabus, *lire* pluribus; l. 45, vim, *lire* vino.

P. 147, l. 10, Saneti, *lire* Sancti.

P. 148, l. 8, Vando, *lire* Vaudo.; l. 23, eyrandorum, *lire* eyrandorum.

P. 149, l. 48, Nono castro, *lire* Novo castro.

P. 150, l. 9, lunc, *lire* lune; l. 19, parti, *lire* parte; l. 29, panperibus, *lire* pauperibus.

P. 152, l. 9, una a safrani, *lire* una libra safrani.

P. 153, l. 8 sili, *lire* sibi; l. 24, coréo, *lire* coreo; l. 36, Inardino, *lire* Isnardino.

P. 154, l. 9, unlis, *lire* ulnis; l. 11, corci, *lire* corei; l. 23, equibay, *lire* equi bay; l. 36, serenissimi Principis Principis, *lire* serenissimi Principis; l. 56, capitanco, *lire* capitaneo.

P. 155. l. 25, Plooczaseo, *lire* Ploczasco; l. 39, Balme, *lire* Palma; l. 43, Serrino, *lire* Perrino.

P. 156, l. 3, Daneyre, *lire* Baneyre; l. 16, *après* Henri de Nuribert, *ajouter* Petri de Montejoveto, Guigonis de Asperomonte; l, 26, Ireis, *lire* Freis; l. 29, Englocis, *lire* Engloys; l. 37, Vedri, *lire* Pedri; l. 39, Bevent, *lire* Ovent; sili, *lire* sibi; l. 46, après Couchi de Bujat, *ajouter* Henrici de Franquefort, Petri de Freyquent; l. 48, Morigueten, *lire* Masgueten.

P. 157, l. 1, Luquin, *lire* Luquini; l. 3, Camu, *lire* Camux; ib, Malbis, *lire* Malby; l. 13, Juillelmi, *lire* Guillelmi; l. 19, Duryel, *lire* Durgel; l. 23, Sornio, *lire* Bornio; l. 28, Mongerbe, *lire* Mongerber; l. 33, Fristandi, *lire* Tristandi; l. 37, Salomay, *lire* Salornay; l. 45, Archardi, *ltre* Arthaudi; l. 46, Ganbart, *lire* Garbart.

P. 158, l. 4, Sillingie, *lire* Sillingio; l. 7, Reinasco, *lire* Beinasco; l. 10, sus, *lire* suis; l. 14, Quindalibus, *lire* Quintalibus; l. 15, Baches, *lire* Raches; l. 20, Lusernaejus, *lire* Lucerna ejus; ib, Conchellinis, *lire* Conchellini; l. 33, *après*

Digitized by Google

Guillelmo de Saxo, *ajouter* Henrico de Matafellon, Eduardo domini de Mornay, bastardo Dulphie, Johanni de Chaumont; l. 3., Johanne, *lire* Johanni; Dencieu, De Oncieu, *ajouter* Johanni Genton de Dalphinatu.

P. 159, l. 14, Saxe, *lire* Saxo; l. 17, Chaudien, *lire* Chaudieu; l. 26, deles, *lire* de Les.

P. 160, l. 1, Bartholomee, *lire* Bartholomeo; l. 2, Rosarii, *lire* Rotarii; l. 6, Cassaveys, *lire* Canaveys; l. 7, Roberto, *lire* Auberto; l. 12, Vulliconti, *lire* Vullicoti; l. 15, Avis, *lire* Ans; l. 23, Vigiez, *lire* Vergiez; l. 28, Orney, *lire* Ormey; l. 29-30 Hugoni eius filio, Augusto de Chauvent Guioto de Ruppeforti, *lire* Hugonis ejus filii. Augusti de Chauvent, Guioti de Ruppeforte; l. 31, Perrino de Goez, Girardo de Lu Gay, *lire* Perrini de Goez, Girardi de Lu Gay; l. 38, Montcevel, *lire* Montruel; l. 49, Veterba, *lire* de Viterbo.

P. 161, l. 1, Levillas, *lire* Revillas: l. 7, *après* Brocardi de Scalengis, *ajouter* Bartholomei de Scalengis; l. 9, Georii, *lire* Georcini; l. 12, xxiij, *lire* xxiiij; l. 15, Chaudepteriot, *lire* Chaudepniot; l. 37, Philipp. Guiriaco, *lire* Philippo de Guiriaco; l. 39, Ayz, *lire* Vyz; l. 41, Domlens, *lire* Domens.

. P. 162, l. 14, Arcontier, *lire* Arconcier; l. 23. Manscalli, *lire* Marescalli; l. 27, Bloynay, *lire* Blonay.

P. 248, l. 18, *après* Henrico de Challes, *ajouter* domino Johanni de Grolea militi; l. 19, Curtillone, *lire* Curnillone; l. 29, Valangin, *lire* Vaulangin; l. 39, Green, *lire* Grecu; l. 45, pater Deifilio, *lire* fratri Deifilio.

P. 249, l. 4, *après* Johanni de Challes, *rlouter* Anthonio de Chignino magistro coquine Domini; l. 11, dm, *lire* duc (atos); l. 31, *ajouter* duobus ouris pellium caprinarum pro oleo portando xxxvj sol Vienn.

P. 250, l. 11, *après* combusta fuit, *ajouter* traditos fratri Bartholomeo rectori Querii x franchos auri; l. 15, supre, *lire* supra; l. 17, capitaneo, *lire* capitanei; l. 26, portando, *lire* portanda; l. 31, dactorum, *liro* factorum; l. 36, Felliezanum die xviij 4, *lire* Felliczanum 4 die xviij; ib, quo, *lire* qui; l. 40, domini, *lire* Domini.

P. 251. l. 1, Vino, *lire* Avena; l. 7, [**122**], *lire* [**128**]; l. 15, [**129**], *lire* [**124**]; l. 19, supra, *lire* infra; l. 32, bachiis, *lire* tachiis; l. 33, bachias, *lire* tachias; l. 39, [**124**], *lire* [**125**]; l. 41, Amasie, *lire* amasie.

P. 252, l. 1, [**125-127**], *lire* [**126**]: l. 5, dati, *lire* date; l. 17, Bastardo, *lire* [**127**] Bastardo; l. 18, Ambajsiatoribus, *lire* ambassiatoribus; l. 19, Godareo, *lire* Godardo; l. 26, Pavaillono, *lire* pavaillono.

P. 253, l. 3, campis i Dalenche pantis, *lire* campis pontis Dalenche i; l. 4, Tharenthayso, *lire* Tharentayse; l. 9, Palmeco, *lire* Palme, eo; l. 10, per gentes anne, *lire* per gentes arme; l. 28, Roberei, *lire* Roberie; l. 44. august, *lire* augusti.

P. 254, l. 7. Ramuset, *lire* Ramusel; l. 28, 29, 30, 33, dati, *lire* date.

P. 255, l. 8, proutati, *lire* pro statu; l. 10, Cresti, *lire* Cresto; l. Furblivium, *lire* Furlivium; l. 20, bles, *lire* bley; l. 23, Ten empti furlivi, *lire* Cera empta Furlivi.

P. 256, l. 27, Domini, *lire* Domino; l. 44, Bagracavallo, *lire* Bagnacavallo.

P. 257, l. 5, ferraree, *lire* Ferrarie; l. 9, laniola, *lire* lamiola; l. 15, Humisini, *lire* Flumisini; l. 16, dato, *lire* datis; l. 40, remoti : duobus scutifferis, *lire* remoti per duos scutifferos.

P. 258, l. 10, bastado, *lire* bastardo; l. 12, Helemosinam, *lire* helemosinam; l. 16, Girardo, *lire* Girardino; l. 17, postmodum. *lire* postea obiit; l. 18, Die mandati, *lire* De mandato; l. 30, Moerano, *lire* Marano; l. 31, montem, *lire* Montem; l. 37, civitati, *lire* Civitati.

P. 259, l. 2, quo, *lire* qui; l. 13, cavallis a Nicholino de Plossascho, *lire* cavallis emptis a Nicholino de Plossascho; l. 29, Jais, *lire* Jaiz; l. 41, *mettre en vedette*, **Presenzano**; l. 44, Abruzzoulteriore, *lire* Abruzzo Ulteriore.

P. 260, l. 3, Angelii, *lire* Angeli; l. 8, balicto, *lire* balista; l. 15, colone, *lire* Colone; l. 30, Oquille, *lire* Aquille; l. 33, Agusta, *lire* Agatha.

Digitized by Google

P. 261, l. 27, Gentibus, *lire* gentibus; l. 39, Dominum, *lire* Dominus; l. 41, Pilosam, *lire* Pilosam 5; l. 44, Campagne 5, *lire* Campagne 6; l. 50, 5 Campagna, *lire* 5 Pellizzano; l. 51, *ajouter* 6 Campagna.

P. 262, l. 26, dicti, *lire* dicto; l. 27, unacia, *lire* una uncia: l. 36, et, *lire* eo; l. 41, parti, *lire* parte.

P. 263, l. 10, Vilanos, *lire* Vilario; l. 15, Colella, de Quintavalle, *lire* Colella de Quintavalle; l. 22, bore, *lire* bove; l. 27, Beneventuam, *lire* Beneventum; ib., six tochiis, *lire* sex torchiis; l. 33, mercurini, *lire* Mercurini; ib., sese, *lire* sex; l. 34, domino, *lire* Domino; l. 41, Salleti, *lire* Falleti; 44-45, duce Calabrie Calabrie, *lire* duce Calabrie; l. 49, hospitali, *lire* Hospitali.

P. 264, l. 11, Philippe, *lire* Philippo; l. 17, dentis, *lire* dentes; l. 29, cuminori, *lire* cinnumi; l. 32, Cera empta, *lire* [190] Cera empta; l. 37, [190], *lire* [191]; l. 42, continuo, *lire* continua.

P. 265, l. 3, [191-192, *lire* [192]; l. 12, personnium, *lire* presonerium; l. 15, patri, *lire* fratri; l. 25, et vel circa, *lire* vel circa; Tripergolé, *lire* Trîpergole.

P. 266, l. 3, Marescalli; *lire* marescalli; l. 9, Janum, *lire* Januam; ib, Petis, *lire* Petro; l. 10-11, Jannam, *lire* Januam; l. 17, a uu dyaman, *lire* ou il a un dyaman; l. 31, dun, *lire* dim.

P. 267, l. 2, una persone, *lire* una Persone; l. 8, Prati, *lire* Prato; l. 13, Dominus, *lire* dominus; l. 21, Johanni, *lire* Johanne; l. 26, para filo, *lire* parasilo; l. 27, dolie, *lire* dolie. dolie; l. 41, et pecierum, *ajouter* xl duc; l. 44, ut, *lire* ubi.

P. 268, l. 4, patrone, *lire* patrono; l. 6, Nautoni, *lire* nautono; l. 13, canava: erio, *lire* canavaterio; ib, pausli, *lire* pausili; l. 26, Deifilie, *lire* Deifilio; l. 31, masineto, *lire* Masineto; l. 46, Albegnam, *lire* Albengam.

P. 269, l. 1, man, *lire* mare; l. 2, pausli, *lire* pausilo; l. 8, Regnum, *lire* Reynerio; l. 20, untis ecum, *lire* euntis secum; l. 21, Jamaam, *lire* Januam; l. 48, Triginta, *lire* triginta.

P. 270, l. 1, qui, *lire* quo; l. 8, totus eciam, *ajouter* tinellus ibi fuit; l. 9, xix aprilis, *ajouter* ibidem; l. 16, pollaillit, *lire* pollaillie; l. 45, Jovis, *lire* jovis; l. 46, Dominicam post prandium excluso, *lire* dominicam post prandium exclusive.

P. 271, l. 17, pre nolo lxxv pauperum et cameris, *lire* pro nolo — lxxv pauperum (?) et campsis; l. 36, predicto, *lire* predicte; l. 37, dat, *lire* dati.

P. 272, l. 15, excluso, *lire* exclusive; l. 16, supra dictis, *lire* supradictis; l. 39, armnis, *lire* armis; l. 42, cargnani, *lire* Carignani; l. 44, comunutate, *lire* comunitate; l. 45, Martin, *lire* Martini; l. 48, Hevia-rum, *lire* Henviarum; Adynaudo condomino Montisbreni, *lire* Aynaudo condomino Montisbreoni.

P. 273, l. 22, misso, *lire* missi; l. 24, expondituro, *lire* expondituri; l. 27, Cariniano, *lire* Carniniani; l. 30, Buscha, *lire* Busche; l. 39, associanre. *lire* associare; l. 41, advidendum cum adventu, *lire* advidendum eum de adventu.

P. 274, l. 5, domini, *lire* dominis; l. 7, Nicolas, *lire* Nichalao; l. 11, marmeluo, *lire* Marmelini; l. 12, Nichola, *lire* Nicholao; l. 15, mochanorum, *lire* mochonorum.; l. 17, consvmptis, *lire* consumptis; l. 20, Ribardo, *lire* Ribaldo; l. 22, Jacometi, *lire* Jacometo; l. 26, Cisterani, *lire* Cisternam.; l. 49, prosata, *lire* posata.

P. 275, l. 8, nor, *lire* noir; l. 13, Gransson, *lire* Grantson; l. 14, Angossori, *lire*, Angossoir; l. 29, Pierre Marmontes, *lire* Pierre de Marmont; l. 44, lietiere, *lire* luytiere.

P. 276, l. 24, floran, *lire* Floran; l. 45, mon, *lire* mess.

P. 277, l. 7, ijcvl, *lire* ij^exl; l. 13, Jaque, *lire* Jeyne; l. 42, religieuse, *lire* religieux.

P. 278, l. 7, Dominos, *lire* Domino; l. 11, aliorum, *lire* aliarum; l. 24, qui, *lire* quo; l. 25, arprivit, *lire* arripuit; l. 27, Chamberiari, *lire* Chamberiaci; l. 47, candeatrorum, *lire* candelabrorum.

S. CORDERO DE PAMPARATO.

(Le prochain fascicule contiendra la table des noms propres.)

Digitized by Google

GLOSSAIRE DU LIVRE DE JEANNE DE JUSSY

Le couvent des Clarisses de Genève fut fondé en cette ville vers 1476 par Yolande de France, fille de Charles VII et sœur de Louis XI, régente des Etats de Savoie depuis la maladie (1469) et la mort (1472) de son mari le duc Amédée IX.

Le 14 mai 1477 qüinze religieuses arrivèrent à Genève et furent installées dans leur couvent par la duchesse Yolande elle-même. Çe couvent était situé au bourg de Four, sur l'emplacement ou s'élève de nos jours le Palais de Justice. Au moment où Jeanne de Jussy commença à rédiger son livre, soit en 1535, le monastère renfermait 18 religieuses toutes nobles sauf une.

Jeanne de Jussy était de la famille des seigneurs de Jussy l'Evêque, enclave genevoise située entre Douvaine et Annemasse. En 1415, un Jean de Jussie, damoiseau, est syndic de Genève ; il était fils d'un Nantermet de Jussie qui de 1365 à 1375 fit partie du conseil des syndics. Sœur Jeanne avait encore dans la ville en 1535 sa mère et ses frères. Son oncle était « le seigneur Pélissier » ; elle était nièce de la mère portière, Guillaume de Villette.

Appartenant à une des familles les plus notables de la région, Jeanne de Jussy fit toutes ses études aux écoles de la Genève épiscopale; aussi, quoique à peine âgée de 20 ans, devint-elle bientôt *« l'écrivaine du couvent »*.

En parcourant l'émouvant récit de Jeanne, on peut se rendre compte combien l'âme de la sœur était révoltée par la destruction acharnée des tableaux et des œuvres d'art qui décoraient les églises, monastères, châteaux, édifices, carrefours et places publiques de la région.

Le manuscrit de Jeanne de Jussy intitulé : *Commencement de l'hérésie à Genève*, a été rédigé en grande partie du moins en 1535 et achevé en 1546.

Sœur Jeanne de Jussy termina ses jours [1] au couvent d'Annecy où les sœurs Clarisses s'étaient réfugiées. Son livre fut imprimé pour la première fois par les frères Dufour, à Chambéry, en 1611, sous le titre : *Le Levain du Calvinisme*.

L'avis au lecteur dit positivement : « que l'imprimeur vient « de donner la lumière et pleine liberté parmi le monde à

1. Sœur Jeanne de Jussie mourut le 7 nov. 1561, à l'âge de 58 ans. (MERCIER : *Notice sur les Clarisses, Acad. sal.*, t. III.) [Note de M. l'abbé J.-F. Gonthier.]

Digitized by Google

« l'écrit posthume dont un père capucin a ésté le fidèlle déposi- « taire jusques à présent [1] ».

Le changement du titre nous donne à penser que le texte même de Jeanne de Jussy pourrait bien avoir été corrigé ou tout au moins rajeuni en 1611. Ceci nous expliquerait peut-être la rareté des expressions archaïques ou locales du *Levain du Calvinisme* comparativement aux œuvres littéraires de la même époque, telles que celles de Rabelais par exemple. Mais si par hasard l'édition de 1611 a été la reproduction exacte du manuscrit original, il faudrait convenir que la langue de Jeanne de Jussy fut d'une remarquable pureté pour l'époque.

GLOSSAIRE DE JEANNE DE JUSSY

D'après l'édition Fick, Genève 1865. Reproduction exacte de l'édition de 1611.

Accaré. «... il fut accaré traistreusement, tellement qu'il ne se pouvait défendre... » (page 4). On trouve dans le Glossaire de Bridel : *akarra*, mettre à l'écart, dans un coin *(carro)*.

Achons. Dans le glossaire du patois chablaisien [2], on trouve *haçhson* (prononcez *hasson*), s. m., hache, cognée ; germanique *hapja;* dauphinois moderne : *achon, asson, hatçhon, atson ;* Suisse romande : *atson, Hatson, atschon ;* patois d'Alberville : *aston*.

Caignes? «... mais ces caignes s'enflaient de grand ire » (page 79). Ce mot est inconnu en patois, il pourrait avoir été mal lu, l'original pourrait être : *cayions* = cochons, *cayes* = truie [3].

Campané. «... que trop était campané et qu'elles se gardassent de plus sonner sans licence » (page 120). Dans le glossaire du patois chablaisien on trouve : *Campan-na* (s. f.) : clochette pendue au cou des vaches qui paturent; *campâna* en Suisse romande ; *campan-na* à Albertville; espagnol *campanero*.

Celles. «... les exempter de celles gens » (page 16), pronom démonstratif féminin pluriel, patois chablaisien *celés* = ces.

Celle. «... en celle maison » (page 17), patois chablaisien *cela* = cette.

Chaplèrent. « chaplèrent toutes les images » (page 17). Dans le glossaire du patois chablaisien on trouve : *chsapliâ, chsaplâ* = taillader, couper en lanières ; français *chapeler*; ancien allemand *Kappen*, hâcher ; latin *capelare ;* Suisse romande *tsaplla ;* pat. d'Albertville : *stapla*.

Charreton. (cité page 211), patois chablaisien *çhsarroton* = charretier, conducteur de char; patois de la Suisse romande *tserroton*.

Conculquèrent? «... et ains conculquèrent villainement le prix de notre rédemption » (page 9) ; «... ils prenaient les hosties sacrées et les conculquoient soubs leurs pieds » (page 23).

1. Ce père capucin pourrait être le père Fodéré, franciscain, qui a publié quelques extraits du livre de Jeanne de Jussy dans son ouvrage sur l'histoire des couvents de Saint-François et de Sainte-Claire de la Province de Bourgogne, commencé en 1585, imprimé en 1619.

2. *Glossaire du patois chablaisien comparé avec les patois voisins*, par E. Vuarnet — (sous presse). Au moment de la composition de cet article, l'auteur n'a pu utiliser le *Dictionnaire savoyard* de MM. Constantin et Désormaux qui n'était pas encore publié. [Note de la rédaction.]

3. Peut-être *cagne* est-il pris dans le sens de paresseux, acception usitée à Genève et dans quelques localités du Chablais. [Note de M. l'abbé J.-F. Gonthier.]

Digitized by Google

Confanon. «... avec la croix et le confanon et clochettes sonnant en grande dévotion processionnellement » (page 212). En patois chablaisien le *conforon, coforon* est la bannière de la confrérie des garçons aux processions.

Crotte. «... les thrésors des églises, paroisses, couvent sont portés en ladite église cathédrale et retirez en la crotte ». (page 12) Dans le glossaire du patois chablaisien, *crote* = creux, escavation ; vieux dauphinois *crota, krota ;* latin *crupta ;* Suisse rom. *crotta.*

Crotton. «... en un cruel crotton sur la terre nue » (page 80). *Crotton* diminutif de *crota.*

Déchapellerent. «... ils le déchapelerent tout après qu'il fut mort » (page 5). Ce mot est mis pour *chapelèrent.*

Desrocher. «... desrocher et abbattre tout le monastère » (page 31); «... ceux de la ville de Genève commencèrent à desrocher et abbatre les faubourgs » (page 103). On trouve dans le glossaire chablaisien *dérochsi* = faire tomber d'un lieu élevé ; renverser, démolir ; Suisse romande *dérotschi ;* patois d'Albertville *dérostier.*

Desplatèrent. «... subitement desplatèrent le pont d'Arve » (page 7). Dans le Glossaire du patois chablaisien : *platé, pliaté* = grosse planche épaisse de six centimètres ; francisé en plateau ; Suisse romande *pllathi;* déplatèrent veut donc dire : enlevèrent les grosses planches qui recouvraient le pont de l'Arve.

Dimanche. «... celle Dimanche » (page 66) mot à mot cette Dimanche: le mot Dimanche est féminin en patois : *cela Demanjze* = ce Dimanche.

Esclapes. «... faisant voler les esclapes par dessus elle » (page 154). Dans le Glossaire du patois chablaisien : *éclâpa* = gros copeau, éclat de bois produit par l'équarrissage d'une poutre ; idem à Albertville ; Suisse romande : *ehllampa.*

Faute. «... ny autre chose nécessaire, dont elles avaient grand faute ». (page 118). *Fauta* en patois veut dire besoin ; idem en Suisse romande.

Menterie. «... tout ce que cest homme a dict n'est que menterie » (page 74) ; en patois chablaisien *menterie* (s. fem.) = mensonge ; Suisse romande, *meintheri.*

Meseau. «... Les gouverneurs firent abbattre tous les bancs des bouchers et tout le grand meseau » (page 53). Le grand *meseau* devait être le local où l'on examinait et abattait la viande. En patois : la viande *mézée* est de la viande atteinte de maladie.

Poison. «... que vous avez beu de la poison de ce maudit » (page 92) ; poison est féminin en patois, ce qui explique le cas de Jeanne de Jussy.

Rière. «... et rière la terre de Monseigneur » (page 208). *Rière* est un ancien mot d'actes notariés signifiant : situé dans le territoire ; vieux dauphinois *rère,* Suisse rom. *rière.*

Ryble. «... jura Dieu que le jour de Paques elle ne mangerait point la ryble mais qu'elle se trouverait à leur Cène » (page 114). Ce mot est inconnu en patois chablaisien, mais dans le Glossaire du patois de la Suisse romande on trouve *ribla, riblla,* nom dérisoire que le paysan protestant des environs de Genève donne à l'hostie des catholiques. Du mot genevois *riba* = carotte.

Tillets. «... Le gardien de Rive, un samedi attacha des tillets par la ville publiant que tout le carême après disner precheroit l'évangile » (page 111).

Digitized by Google

Ce mot se trouve dans Ducange au vocable *tilesus* pour désigner une convocation.

Vesves. (page 21) = veuves. Dans le patois chablaisien *vèvo* = veuf; *vèva* = veuve; *vèves* = veuves; dauphinois *veva*; id. en Suisse rom.; *vève*, fém. *veva* à Albertville.

Vituperer. «... de louer Dieu en cachette et de le voir vituperer en public » (page 15); «... par grand vitupere et mocquerie » (page 5); «... car ce serait infamie trop vitupérable » (page 58). Ce mot est inconnu en Chablais, on trouve dans le Glossaire de Bridel (Suisse romande) *vitupere*, s. m., blâme; c'est un mot tombé en désuétude.

E. VUARNET.

UN AUTOGRAPHE DE JACQUES BALMAT

PREMIER ASCENSIONNISTE DU MONT-BLANC

Une circonstance assez fortuite m'a fait retrouver un curieux autographe de Jacques Balmat, que je transcris plus loin. Voici comment cette pièce m'est parvenue. J'avais acheté, il y a quelques années, dans une vente aux enchères, deux vieux ouvrages du XVIIIe siècle ayant appartenu au célèbre guide, puis ensuite à une de ses parentes qui avait quitté Chamonix pour venir habiter la commune des Houches.

Ces ouvrages, gros in-folio, formant une sorte d'encyclopédie des familles et contenant une foule de recettes diverses, ne me paraissaient pas offrir un grand intérêt; aussi les portai-je alors à mon chalet dans l'intention de les lire plus tard.

Ce ne fut que l'été dernier, lorsque la maladie m'eut procuré des loisirs forcés, que je songeai à les revoir. Je fus très surpris, en les feuilletant, d'y trouver une foule de notes manuscrites intercalées : fragments de lettres, recettes, consultations de médecins, dont une du docteur Paccard qui fut le compagnon de Balmat dans sa première ascension, et enfin l'autographe que je reproduis littéralement ci-après :

« Jacque Balmat a été au domme du Goûté pour la première
« fois le 28 juin 1786 tout seul, en dessandant vers le pied de la
« montagne de la Côte j'ai fait rencontre de 3 hommes qui
« alais aussis a la découverte et qui mon invité a remonte avec
« eux aprè avoir promis d'aller avec eux, je me rendis a ma
« maison pour prendre des vivre je repartis a 11 heures du
« soir du même jour pour les aller rejoindres au somme de la
« Cote ou j'arivas a 2 heure du matin du 4e jours et nous par-
« times dessuite nous arivame a midit sur le Domme du Gouté.

Digitized by Google

« ayant été pris par le Brouillard, et ayant vu 2 homme sur la « pointe du Gouté nous les avons appelé, il nous on fait enten- « dre qu'il voulais nous joindre dans cette atante je suis partis « tout seul en montant par l'ârête Blanches en cherchant le « chemins et j'ai parvenut jusque tout pré de la Somite et je « n'ai pas peu y parvenir a cose des brouillard qui couvrais la « Somite je redessandit pour rejoindres mais camarade sur la « Somite du Dome de Goute, nest les ayant pas trouve, il étais « déjà redessandu m'ayant laisses tous seul, alors je pris cou- « rage de remonter, mais par le côté Gauche, ayant parvenus « tout pré du Mont-Blanc ayant vu la valé d'Aoute et les mon- « tagne, le mont Blanc étais tout couvers de brouillard ayant « été forcée de redessandres aux Grand plataux ou j'ai rencon- « tre la nuit et une grausse crevasse que javais traversee le « matin sur un mauvais pont et que je n'ai peut découvrit a « cose de la nuit sombres ou j'ai éte oblige de remonter au- « dessus une craîte de crainte d'être écrasée par les glace pour « y passer la nuit à 1455 toise audessus du prieuré et de 1786 « toise sur les mers, ou j'ai passé la 4me nuit et il me j'êla mais « abillement et mon mouchoir a lantour de mon visage, ou je « me frapat les pied et les mains toute la nuit et le lendemains « aprè avoir vu que le soleille ne pouvais pas faire débarassée « le brouillard de la Somite du mont Blanc je redescendis à « Chamonix. Cest ne fut que quelque jour aprè que le Docteur « Paccard m'invitat a faire la tentative et nous partime le « 7 août 1786 et nous arrivâme qu'a 6 heure et demis du soirs « et nous restame 32 minute a la Somite et nous avons redes- « sandu a la montagne de la Cote arrive a 11 heure du soir le « 8 aoust 1786, et le 9 arrivé a Chamonix a 8 heure du matin, « je monte 2 fois a la Somite du mont Blanc le 8 aoust 1786, le « 3 fois le 5 juille par comission de Saussure 1787 avec 2 cama- « rade, le 4 fois le 3 aoust 1787 avec de Saussure 18 guide.

« 5me M. Baufois anglais le 10 aoust 1787 10 guide.

« 6e M. Willeame Woaidelet le 5 aoust 1788 22 guide.

« le 7e le 10 aoust 1802 M. le baron Dortezene courlandais « 8 guide et M. forneret de Lausanne suisse.

« le 8 le 14 juille 1808 avec mes 2 fils Ferdinand et jan « Gedeon âge de 14 ans et Victor et michel terra et pierre « marie frasserand et la marie paradis fille, et jacque Balmat, « directeur, dit mont-Blanc.

« le 25 juille 1811 au Nbre de 5 homme pour planter le « signal par ordre du gouvernement français de bonaparte

Digitized by Google

« le 9 le 4 aoust 1818 M. le comte Malezeski, polonais 11
« guide.

« 10 le 10 septembre 1812 M. Rodatz d'ombour.

« le 11 le 12 juille 1819, M. Messieur le docteur Renpalain
« et Ne hovard des Etats Unis d'Amérique.

« le 12 le 13 aoust 1819 mr Blondell capitaine de marine
« anglaise.

« le 13 le 20 aoust 1822, M. Frederic Clissods anglais.

« le 14 le 4 septembre 1823 M. Jackson Anglais.

« le 15 le 26 aoust 1825 mr le capitaine Marcan Serville de
« fontaine Blanc et M. le Docteur edwar jan Clare de londre.

« 16 le 3 aoust 1830 M. honorable E. B. Wilbraham anglais.

« le 17 le 25 juille 1827 M. Charle felows et M. Williaume
« heine.

« le 18 le 6 aoust 1827 mr Auldyo anglais.

« le 19 le 25 juillet 1811 au novembre de 5 pour planter le
« signal. »

La lecture de ce document démontre que Jacques Balmat n'a pas songé en l'écrivant à lui donner de la publicité. C'est une note qu'il a rédigée et écrite de sa main quelque temps avant sa disparition dans le massif du Buet, en 1834, afin de laisser à ses enfants un souvenir précis des circonstances dans lesquelles s'était effectuée sa première ascension au Mont-Blanc ainsi qu'une nomenclature exacte de celles qu'il avait faites ensuite sur la même montagne ; mais il n'y a chez lui aucun souci de les classer dans leur ordre chronologique : pourvu que le nombre y soit, c'est tout ce qu'il désire. J'ai donc comparé sa liste avec celle du Registre de la Compagnie des Guides de Chamonix et j'ai constaté que cette dernière est incomplète; il lui manque les deux ascensions de 1808 et de 1811 qui ne sont absolument pas mentionnées ; cependant toutes les deux ont été relatées, la première, à la date de 1809, par M. Stephen d'Arve *(Les Fastes du Mont-Blanc)*, la seconde par M. Charles Durier *(Le Mont-Blanc)*. Toutefois, M. Stephen d'Arve ignorait que Marie Paradis, la première femme qui ait escaladé le géant des Alpes, *fut accompagnée par Jacques Balmat* et fit partie d'une si nombreuse caravane. Il nous parle d'une poétique légende d'après laquelle cette jeune fille (elle avait alors 22 ans) était conduite et soutenue sur les pentes neigeuses et glacées par son fiancé, le fidèle et dévoué Victor Tairraz.

Eh bien ! encore une fois malheureusement, la légende a

Digitized by Google

tort. La vérité, il m'en coûte de le dire et de nuire aux légendes, est autrement prosaïque et banale.

Marie Paradis était une bonne fille, forte et bien constituée, originaire des Houches, hameau du Bourgeat; appartenant à une famille peu fortunée, elle s'était placée comme servante à Chamonix où elle a pu avoir des galants, mais non pas un fiancé, et c'est, dit-on, à la suite d'un pari qu'elle demanda à faire partie de la caravane qui montait au Mont-Blanc.

En résumé l'écrit de Jacques Balmat est très complet et élucide quelques points restés obscurs dans les récits de divers auteurs au sujet des premières ascensions sur le Géant des Alpes. Cependant, en vue de faciliter les comparaisons ultérieures et aussi afin de rétablir l'orthographe des noms, assez défectueuse dans la pièce reproduite, je dresse ci-après en consultant l'ouvrage de Stéphen d'Arve *(Les Fastes du Mont-Blanc)* la liste exacte des ascensions au Mont-Blanc jusqu'en 1830. Je ne mentionnerai pas d'ailleurs la tentative du Docteur Hamel (1820) qui se termina par une terrible catastrophe.

1786 Balmat et Dr Paccard, Chamonix, 7 et 8 août.
1787 Balmat et deux guides, Chamonix, 5 juillet.
1787 De Saussure Horace-Bénédict, Genevois, 3 août.
1787 Baufroy, colonel, Anglais, 18 août.
1788 Woldley William, Anglais, 5 août.
1802 Baron Dorthsen, Courlandais, et Forneret, Lausanne, 10 août.
1808 *Jacques Balmat conduisant : Marie Paradis, Victor et Michel Tairraz, Pierre-Marie Frasserand et ses deux fils Ferdinand et Jean-Gédéon Balmat,* Les Houches, Chamonix, 14 juillet.
1811 Balmat et ses compagnons par ordre du Gouvernement, Chamonix, 25 juillet.
1812 Rodaz, Hambourg, 10 septembre.
1818 Comte Matzewski, Polonais, 4 août.
1819 Raussler (Dr) et Howard, Américains, 12 juillet.
1819 Undretl, capitaine (peut-être Blondell), Anglais, 13 août.
1822 Clissold F., Anglais, 20 août.
1823 Jackson, Anglais, 4 septembre.
1825 Dr Clarck Edmond et capitaine Marckam-Sherreville, Anglais, 26 août.
1827 C. Fellowes et Hacœs, Anglais, 25 juillet.
1827 Auldjo, Ecossais, 6 août.
1830 Honorable E.-B. Wilbraham, Anglais, 3 août.

Digitized by Google

Je pense d'ailleurs que l'on doit accorder tout crédit aux dates indiquées par Jacques Balmat et, en l'absence d'autres documents de la même époque, il me paraît logique qu'elles soient désormais acceptées et tenues pour véritables.

A. Gex.

Les Houches, le 16 novembre 1902.

UNE VIEILLE COUTUME

LA *PESSE* DE MAI ou *LOU MAI* EN CHABLAIS

Dans la première moitié du xix[e] siècle les jeunes gens de nos villages allaient, le 1[er] mai, planter des sapins garnis de bouquets devant les maisons des jeunes filles à marier. Cette coutume est aujourd'hui tombée en désuétude, mais il est curieux de constater qu'elle existait vers la même époque en Provence comme le prouve la lettre suivante adressée par Roumanille le poëte provençal, à son ami Victor Duret, l'auteur de la *Grammaire Savoyarde*, alors professeur au collège royal d'Annecy.

« Avignon, le 30 mai 1858.

« ..... Vous savez ce qu'est *lou Mai*. C'est une fraîche habitude d'amour. Les amoureux et même ceux qui ne le sont pas, dans la nuit du dernier Avril au 1[er] Mai, ornent de branches de peuplier, quelquefois de fleurs en bouquet, les portes des maisons où demeurent des jeunes filles. On appelle cela en Provence, *planter le Mai*. Cet usage s'en va, comme tant d'autres ; il doit encore être en vigueur pourtant dans quelques villages éloignés des grands centres. Je me rappelle avoir planté le Mai dans les années de ma première jeunesse. Quelquefois au lieu d'un compliment nous faisions une critique. C'était par exemple quand nous fleurissions de thym la porte d'une jeune fille. Cela signifiait qu'elle n'était pas rangée, qu'elle n'était pas proprette.

« En effet dit un vieux proverbe :

La ferigoulo
Es per li groulo

« Le thym est pour les savates (mot à mot) pour celles qui ont les souliers éculés. *Groulo* à lui seul signifie une femme ou une fille sale, mal peignée, n'ayant nul soin de sa maison ni de

Digitized by Google

sa personne, mauvaise ménagère, etc..... *Es uno groulo,* c'est un soulier éculé. Vous voyez que la malice provençale est ingénieuse. La jeune fille ainsi maltraitée était portée à se surveiller et à se nettoyer. Il en résultait quelquefois une amélioration et c'était la morale de ces amusements de jeunesse. »

*
* *

Si maintenant nous ouvrons le *Glossaire du Patois de la Suisse Romande,* de BRIDEL, nous trouvons ceci :

« *Mai* — sapin que les garçons plantent le premier jour de Mai devant la porte des filles à marier, si elles sont d'une vertu non suspecte. Jamais on n'en plante devant la maison d'une fille déshonorée ; et c'est une honte publique que de n'en point avoir, quand les autres filles du voisinage en ont.

« Une ancienne chanson dit :

Per on deceindo né
Ie m'a prai fantasiâ
D'alla plianta on mai
A la pouert à ma miâ

« (Par un samedi soir, il m'a pris fantaisie d'aller planter un Mai à la porte de ma mie.)

« Les Arcadiens avaient le premier mai une fête pastorale appelée *maia.*

« De nos jours cette antique coutume se rencontre encore dans quelques villages du Haut-Chablais et du Faucigny, les jeunes gens choisissent un sapin élevé de plusieurs mètres et très mince, en enlèvent toutes les branches sauf à l'extrémité et le plantent devant la porte d'une jeune fille à marier belle et vertueuse; en d'autres villages le *mai* se plante devant la porte du maire de l'endroit, notamment à Lullin (Haut-Chablais). »

Emile VUARNET.

GLANES

Haute-Savoie.

Population en 1901 : 263,803; mariages, 1,779 ; divorces, 24 ; naissances, 6,151 ; décès, 5,637.

Savoie.

Population en 1901 : 254,781 ; mariages, 1,747 ; divorces, 13 ; naissances, 5,957 ; décès, 5,539.

Digitized by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

PERPÉCHON : *Catalogue méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Chambéry*. Chambéry 1902, VII-943 pages in-8°.

Quand on compare le catalogue que M. Bouchet fit paraître en 1846 et le gros volume que le bibliothécaire actuel de la ville de Chambéry vient de publier sur les collections confiées à ses soins, on constate une telle richesse d'acquisitions nouvelles que l'on doit exprimer des remerciements à la municipalité généreuse qui a provoqué le développement de ce beau dépôt. Le répertoire qui vient d'en être dressé ne compte pas moins de 18,238 articles (et encore certains de ces articles sont constitués par des recueils dont les nombreuses brochures ne portent pas de numéro distinct). Les Chambériens ne seront pas seuls à se réjouir de cette publication : elle renferme en effet une telle richesse d'ouvrages savoyards qu'elle sera considérée par tous ceux qui s'intéressent à l'étude de nos anciennes provinces comme un précieux outil bibliographique, représentant un travail considérable qu'il faut féliciter vivement son auteur d'avoir su terminer dans un délai assez court.

Ce que l'on doit trouver dans la Bibliothèque d'une ancienne capitale, semble-t-il, c'est l'ensemble des travaux concernant le pays de façon à permettre soit aux chercheurs locaux soit aux étrangers de savoir où trouver les matériaux nécessaires à l'étude d'une province. Les ouvrages pourraient donc, à notre avis du moins, être groupés en ouvrages savoyards et ouvrages non savoyards. De nombreuses sous-divisions dans le fonds savoyard permettraient d'y faciliter les recherches. Tout livre, œuvre de théologie, d'histoire, de science, etc., qui intéresserait la Savoie serait classé dans le fonds savoyard. Si l'on ouvre le catalogue qui vient d'être publié, on constate qu'à la rubrique Savoie il y a un nombre respectable d'articles cotés 15,058 à 15,549. Mais en parcourant les autres parties de ce répertoire, on s'aperçoit qu'il y a dans les fonds de théologie, de sciences, etc., beaucoup d'autres publications sur cette province. Le travailleur qui sait le nom de l'auteur du livre qui l'intéresse trouvera de suite son renseignement dans la table alphabétique; mais

Digitized by Google

sans cette indication, le chercheur sera parfois obligé de se reporter à diverses parties du catalogue. Il y a là une difficulté que nous ne reprochons pas à l'auteur, car nous sommes convaincu qu'il a dû être empêché de suivre ce plan rationnel par des raisons matérielles qui nous échappent, telles que des numérotations qu'il fallait respecter ou tout autre motif.

La table qui suit ce catalogue est plus riche qu'on ne pouvait le supposer, car elle renferme non seulement le nom de l'auteur et le mot principal du titre de l'ouvrage, mais encore le dépouillement partiel d'importantes publications de sociétés savantes. Il est regrettable que les travaux de la Société Florimontane et ceux de l'Académie salésienne d'Annecy, *si parva licet componere magnis,* n'aient pas été l'objet de cette faveur dont l'Académie de Savoie, la Société savoisienne d'histoire de Chambéry, la *Regia Deputazione* et l'Académie des sciences de Turin notamment ont heureusement bénéficié.

Le catalogue des manuscrits complète celui qui a été publié en 1893 chez Plon et qui ne comptait que 38 numéros.

Parmi les manuscrits nouvellement entrés à la Bibliothèque de Chambéry, nous citerons ceux qui présentent le plus d'intérêt pour notre département et pour l'histoire de Savoie.

Nos **43-44.** Extraits textuels des comptes des syndics de la ville de Chambéry 1348-1551, par Fr. Rabut. 2 vol.

N° **52.** Recueil concernant l'amiral Pacoret di S. Bon, ministre de la marine italienne 1892, compilé par Cotoloni-Locatelli.

N° **60.** Terrier du XVIIIe siècle concernant le fief de la Bastie de Seyssel appartenant à Guillaume d'Oncieu.

N° **61.** Terrier du XVIIIe siècle pour le fief de Sixt rière Scionzier appartenant à de Rochette.

N° **118.** Réflexions sur un mémoire contre les instructions de 1774 et le plan de répartition proposé par Thonon.

N° **123.** Terrier concernant le fief de Seyssel, 1507-1535 appartenant à la veuve de Jacques Morelle-Arthaud.

N° **145.** Vie de l'évêque Jean d'Aranthon par le père de Lucinge.

N° **149.** Pièce XXIX. Fragment d'une autre biographie de cet évêque.

M. Perpéchon s'est complu non seulement à rédiger ce catalogue de manuscrits, mais aussi à l'enrichir car nous voyons figurer sous les nos 151 à 153 *un Inventaire sommaire des archives antérieures à 1789 des hospices civils de Chambéry, un recueil des Documents extraits des archives de la Providence et de l'Orphelinat de filles de Chambéry et un autre volume de Documents concernant les couvents, confréries et hôpitaux de la Savoie extraits des Archives du Sénat de Savoie,* tous travaux importants dus à son heureuse activité.

Digitized by Google

Les érudits se plaisent à espérer qu'il pourra désormais la consacrer à la mise en valeur d'une autre partie des collections qu'il dirige, celle des riches Archives municipales de Chambéry. M. B.

*
* *

Calendrier héraldique vaudois.
Payot, éditeur à Lausanne, 1903. 2e année.

Quelques artistes, groupés autour de M. Fred.-Th. Dubois, attaché au service des monuments historiques du canton de Vaud, poursuivent une œuvre intéressante, la vulgarisation de l'aristocratique blason. Pour répandre le culte des couleurs et des émaux, ces fervents héraldistes ont confié au calendrier le soin de faire la propagande et vraiment avec succès, car le calendrier héraldique vaudois, publié en 1903, retient les regards avec son frontispice moyen âgeux où le maître ymagier lausannois, M. R. Lugeon nous a donné un coin fleuri de sa chère cathédrale : Otton de Grandson, le chevalier aux mains coupées, semble dormir en paix sous la protection de Nostre-Dame, insensible aux anachronismes des visiteurs s'apitoyant sur la victime du dernier duel judiciaire de Savoie. A travers les feuillets de cette élégante plaquette, l'œil s'arrête sans trop de terreur sur les lions ailés, les griffons menaçants et les grues hérissées qui semblent défendre encore les blasons des princes de Savoie, des dynastes de Mont ou des comtes de Gruyère. Des silhouettes pittoresques, le robuste éperon de Chillon, les toits dentelés d'Aigle viennent évoquer des monuments chers aux archéologues. Les deux *bars* de la ville d'Orbe forment un élégant rinceau encadrant ingénieusement la vignette où M. J. Morax a symbolisé les vicissitudes de la vieille cité avec les écus des sires de Montfaucon, des princes de Chalon-Orange, et de Leurs Excellences de Berne et de Fribourg. Quelques notes résument les évènements principaux mais discrètement, laissant triompher l'image qui sollicite et retient la curiosité, fixant dans la mémoire les armoiries les plus rebelles, notamment avec celles que l'on vient de citer, celles de Moudon, d'Yverdon, de Morges, de Nyon, de Rolle, d'Echalens, des comtes de Romont et des évêques de Lausanne. Cette belle série complète celle de l'an dernier qui avait popularisé les couleurs de la baronnie de Vaud, des quatre paroisses de Lavaux, des trois communes du pays d'En haut, d'Avenches, de Grandcour et des dynastes de Grandson.

Digitized by Google

On ne peut que souhaiter au calendrier héraldique vaudois de nombreuses années de vie. La tentative originale de M. Dubois mérite toutes les sympathies de ceux qui ont le culte du passé et le souci de l'illustration documentaire. Il serait à souhaiter vivement que cet exemple fût imité en Savoie. M. B.

* * *

La Savoie avant le Christianisme, par l'abbé J. Burlet, Chambéry, 1901, VI-407 pages.

Il manquait jusqu'ici un ouvrage d'ensemble faisant l'historique de la Savoie aux époques préhistorique, gauloise et romaine : c'est cette lacune qu'a voulu combler l'auteur et l'on peut dire qu'il a généralement atteint ce but. En effet tout ce qui a été publié en Savoie pouvant intéresser cette longue période a été mis à contribution par lui ainsi qu'en témoigne une copieuse bibliographie placée à la fin du volume ; trop copieuse même, car quelques-uns des auteurs cités ne méritent guère maintenant qu'on y ait recours. C'est à ce dernier titre, bien que certaines sources aient été peut-être un peu négligées, que cet ouvrage sera utile aux érudits, en même temps que le public en lira avec plaisir la narration écrite dans un style clair et précis.

Dirons-nous qu'une tâche aussi longue et aussi pénible échappe à la critique. Assurément non, et l'auteur sait sans doute mieux que personne combien il y a loin parfois entre le but poursuivi et le travail réalisé. C'est ainsi que de ces trois divisions, la Savoie *préhistorique* paraîtra à plusieurs écourtée. Les conclusions chronologiques de Mortillet ne dispensaient pas de reproduire sa classification dont l'auteur délaisse les termes usuels pour s'en tenir aux vagues rubriques de troglodytes et de lacustres. C'était bon assurément de mettre à contribution Alex. Bertrand et A. Perrin, mais il aurait été meilleur encore de citer de Mortillet, Cartailhac, etc. et les auteurs suisses autres que Desor. Dans la Savoie *gauloise* l'auteur a dit ce qu'on pouvait savoir des Allobroges d'après les auteurs classiques, et en cela il n'arrive pas à des résultats nouveaux ; mais il n'insiste pas assez sur la question de l'âge du fer, ni sur celle des sépultures qu'il attribue en bloc à la période gauloise, avec les dolmens néolithiques ; et il paraît avoir oublié que les Allobroges n'ont occupé nos régions qu'après le IVe siècle. Au point de vue de la langue, il aurait pu citer quelques noms celtiques d'après Holder et d'Arbois de Jubainville et repousser absolu-

Digitized by Google

ment certaines étymologies hasardées. M. l'abbé Burlet est plus à l'aise, parce que sur un terrain plus solide, quand il aborde l'époque *romaine* et qu'il s'appuie sur les inscriptions. Il a su mettre à profit le recueil de nos épigraphistes et cette partie de son livre donnera aux lecteurs une idée assez exacte de la vie provinciale sous les empereurs. Un tel livre, avec ses qualités et ses défauts, montre qu'il y a toujours place pour les monographies plus spéciales et l'on ne saurait trop encourager ces sortes de travaux, car ils préparent ces résumés historiques du genre de celui de M. Burlet où l'on peut voir, d'année en année, les progrès plus ou moins constatés de la science contemporaine. C. M.

* * *

DICTIONNAIRE SAVOYARD, publié sous les auspices de la Société Florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX, 1 vol. g[d] in-8° de LXII-448 pages ; Paris, Bouillon, libraire, 67, rue Richelieu ; Annecy, Abry, imprimeur. Prix : 10 fr. ; franco gare, 10 fr. 80 ; par la poste, 11 fr. 10.

« Quelle langue parle-t-on en Savoie ? — En Savoie, Monsieur, on ne parle pas ! » M. Marc Le Roux rappelait, dans son récent *Guide de la Haute-Savoie* 1, cette plaisante réponse d'un Savoyard agacé par les absurdes questions d'un de ces ignorants pour qui l'italien seul devait être parlé chez nous. Après avoir lu le *Dictionnaire savoyard* qui vient de paraître à l'imprimerie Abry, en une édition qui fait honneur aux traditions de cette maison, sous les auspices de la Société Florimontane et sous la signature de MM. A. Constantin, ancien vice-président de cette belle Société, et J. Désormaux, professeur au Lycée Berthollet, chacun conviendra que si... les Savoyards ne parlaient pas en effet, ce serait vraiment dommage ; car où trouver un langage plus pittoresque que ce patois savoyard et ce français local de la Savoie dont cet ouvrage nous apporte l'inventaire ?

Le public aurait tort de se laisser rebuter par ce titre sévère de *Dictionnaire savoyard,* qui donne au volume une apparence de lexique aride ou de glossaire fastidieux. C'est incontestablement un livre de science, dont il faut admirer l'érudition, mais c'est aussi, pour nous, un livre de lecture, et les Savoyards qui l'ouvriront iront certainement jusqu'aux dernières pages, charmés de voir enfin classés, étiquetés, mis en relief et comme pourvus d'un état civil tous ces mots expressifs, savoureux et fantaisistes que nous entendons tous les jours sans en apprécier l'originalité, nobles gueux que la langue française repousserait, qui enrichissent notre parler local et qui semblent eux-mêmes tout surpris d'être ainsi notés et sérieusement inscrits dans les colonnes d'un dictionnaire par les soins d'un agrégé de l'Université. On conçoit que la publication de cet inventaire ait tenté un érudit tel que M. Constantin, qui a consacré la plus grande partie de son temps et de sa peine à l'étude de notre patois. Il avait le projet de lui donner une graphie, une grammaire, un dictionnaire. La mort a arrêté ses travaux.

1. Le petit chapitre relatif au langage est dû à M. J. Désormaux.

Digitized by Google

C'est pour Mme Constantin et pour la Société Florimontane un grand honneur que de les avoir repris. Elles reconnurent que l'ouvrage gagnerait encore à être publié sans retard et non point par fractions dans la *Revue savoisienne* comme on l'avait projeté : cette publication fut rendue possible par la générosité de Mme Constantin qui, pour honorer la mémoire de son mari et satisfaire à ses dernières volontés, prit à sa charge les frais de l'édition. M. J. Désormaux fut chargé de cette tâche délicate : recueillir les manuscrits laissés par M. Constantin, reviser, classer, compléter et rectifier ces notes et donner au *Dictionnaire* projeté par lui sa forme définitive. En réalité, le travail, à la mort de M. Constantin, n'était rien moins qu'achevé. Les notes qu'il laissait étaient une foule considérable de petites fiches assez différentes, les unes réunissant un certain nombre de mots patois pour la même origine, les autres donnant pour des mots français les mots patois correspondants ou réciproquement, d'autres encore comprenant un essai de grammaire, les dernières enfin groupant les mots non d'après l'ordre alphabétique, mais d'après le sens. Le système graphique adopté par M. Constantin n'était pas le même pour tous ces documents, difficulté nouvelle. Cependant un projet de préface, trouvé dans ces papiers, expliquait que l'auteur avait eu l'intention de publier un double lexique, français-savoyard et savoyard-français.

M. Désormaux dut se résoudre à ne continuer qu'une partie du projet, le dictionnaire savoyard-français : les deux lexiques étaient en effet d'importance inégale et l'impression en eût été singulièrement difficile. Le glossaire savoyard-français est d'ailleurs celui qui nous intéresse le plus. Et nous y gagnons encore, puisque, modifiant le projet de M. Constantin, qui prenait comme base le patois de Thônes et y rapportait les formes en usage dans les autres localités, M. Désormaux a ajouté au travail un grand nombre de termes annéciens et des environs d'Annecy et d'autres empruntés non seulement à Genève, mais au Dauphiné et à la région lyonnaise. De la sorte ce n'est pas un Glossaire du Patois savoyard qu'il a mis en œuvre, mais, dans toute l'acception du terme, un Dictionnaire savoyard.

C'est une œuvre considérable et dont nous le félicitons d'autant plus que, n'étant pas lui-même enfant de la Savoie, mais originaire du Lyonnais, auquel nous tenons d'ailleurs par tant d'affinités et de sympathies, son labeur a dû être particulièrement difficile. Le succès a couronné son effort. Il n'existe certainement pas dans la bibliographie savoisienne une œuvre philologique de l'importance de celle-ci. Ajoutons qu'elle comprend, avec une carte des principaux centres du patois savoyard et une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards, un exposé de la graphie adoptée par les auteurs et des principes de lecture fort clairs. Ainsi, chacun de nous peut suivre le travail de M. Désormaux.

Et pour chacun ce sera une révélation. On ne soupçonne pas assez, — surtout dans le public qui ne suit point les publications de la Société Florimontane, — l'intérêt, l'originalité et la richesse de notre patois et de ces expressions françaises adaptées au pays que M. Désormaux a enregistrées sous le nom de français local.

Notre patois a conservé, non seulement dans la phonétique et la morphologie, mais dans le vocabulaire, de curieux archaïsmes que le français a laissé tomber en désuétude et qu'il pourrait regretter : tels les mots *acomparer*, *agripâ* (saisir), *contyi* (salir), *grafigner* ; il a gardé *wé* (aujourd'hui) du *hodie* latin, sans y ajouter la redondance *au jour de*.

Digitized by Google

Du français, il a pris des mots qu'il a modifiés à sa guise et dont il a tiré de surprenants effets. Ainsi *sonner* est devenu *zonnâ*, dont le sens, différent du français, apparaît bien dans l'expression annécienne : *D'é la tétă q' mĕ zonnĕ*. Le mot français *gonflé* nous a donné *gonflŏ*, qui s'emploie non seulement pour dire : *D'ĕn-n é l'keur gonflŏ*, mais, plus pittoresquement, pour dire d'un homme qu'il a le cœur gros, sous cette forme absolue que M. Désormaux n'a pas citée : *Al ĕ gonflŏ* (il est *gonflé*, ou mieux, dans le français d'Annecy, il est *gonfle*). *Drôle* est devenù *drôlŏ* et n'a presque plus d'autre acception que celle de *joli : onnă drôlă flyĕ*. Le mot français *apparence* prend une valeur d'une délicatesse surprenante, par exemple dans la phrase locale : « Votre eau-de-vie est trop forte, ne lui en donnez qu'une *apparence*. » *Se briser la colonne vertébrale* est sans couleur auprès de *sĕ cassâ l' fi dé rĕn*. Et tant d'autres que citent MM. C. et D. ! L'un des plus curieux parmi ces mots français déformés est certainement *synagogue*, devenu *sinnagògă* et même *sandgògă* et qui dans nos campagnes sert à désigner le sabbat.

A côté des mots importés du français, voici, au hasard de la lecture, les produits du crû, les mots du vrai patois, intraduisibles dans leur valeur réelle et que les gens du pays seuls peuvent complètement goûter : *abadâ*, donner la liberté, dans le sens de la mère d'un jeune homme qui prévient charitablement les parents des jeunes filles : *D'é abadâ mon polé, gardâ vtré polaĭĕ ; barjàcă*, bavard ; *acapâ*, saisir brusquement ; *acocâ*, saisir au vol, et *arcocâ*, même sens ; *armasse*, balai ; *vĭourgă*, vielle ; *férĕ la pòtă*, bouder, et *potarlu* ; *l' vêtre mĕ baròtĕ*, le ventre me grouille ; *bôcher*, frapper quelqu'un en lui lançant une pierre, un bâton ; *borlâ*, pleurer à grands cris ; *cacanĭolĕ*, tâtillon ; *cârâ*, pleuvoir en averse ; *carcùlă*, purée, marmelade ; *matòlă*, boule de neige ; *sizlin*, seau d'eau ; *canbâ*, enjamber ; *postâ*, poursuivre quelqu'un ; *gaĭĭafan*, goinfre ; *ĕnfatâ*, introduire, cacher un objet dans un autre ; *fléron*, câlin ; *tartiflă*, pomme de terre ; *gobiĭĭĕ*, bille ; *goniĕ*, embarras, cérémonies ; *trĕpâ*, fouler aux pieds ; *crwêsu*, petite lampe, etc. Le mot français *imbécile* trouve en patois un choix de traductions : *bâblĕe, badĭan, bâré, nénŏ, dâdé, nicodémŏ*, etc. *Eclair* se dit *élĭeude*, et un ivrogne a *l' nâ brulâ dé-z élĭeude*. Les noms d'animaux sont pittoresques et souvent très doux : *lârdèră* (mésange), *rapatin* (roitelet), *ransinĭolĕ* (rossignol), *larmwisă* (lézard gris), *vardĭafĕ* (écureuil), *ratoulivă* (chauve-souris). Voici d'autres mots gentillets : *prin*, fin ; *corati*, coureur, musard ; et, un chef-d'œuvre, *apinjhnâ*, mot-à-mot *apigeonner*, que le français traduit insuffisamment par *amadouer*. Le français ne peut non plus fournir l'équivalent exact des mots *aboçhon*, la face contre terre, et *dĕnpi*, droit sur ses pieds, si souvent employés dans la locution *tonbâ d'aboçhon* ou *tonbâ dĕnpi*. Un mot bien spécial aussi, c'est *boĭandirĕ*, lessiveuse, qui a donné au français local non pas le *buandière* du français correct, mais la forme particulière *boiandière*, que certains gamins d'Annecy adaptaient autrefois à la chanson des bayadères du *Grand Mogol* : « Voici les boiandières aux grands yeux de velours !... » etc. Autre mot local, *émŏ*, intelligence, bon sens, jugement : *é n'a pwé d'émŏ*, il n'a pas de cœur, ou même, plus simplement, il manque de tact. Citons aussi le verbe *modâ*, partir, si usité en Savoie et dont M. Désormaux pourrait donner comme pittoresque exemple, l'exclamation du franc-tireur Carrier, enregistrée dans la dernière *Revue savoisienne*, au moment où la compagnie du Mont-Blanc devait abandonner Dijon aux

Digitized by Google

Prussiens : « *Ah ! si de povou en étranglia dou u trê devant que modâ !* » Un dernier mot caractéristique : *cên* dans les expressions patoises *cên minnŏ, cên noutrŏ, cên leu*, devenues dans le français local *çan mien, çan nôtre*, etc.

Le *Dictionnaire savoyard* donne avec raison pour ces mots non seulement la traduction, mais aussi les expressions les plus usitées. C'est un plaisir toujours nouveau que de trouver à chaque page ces proverbes, ces locutions si familières et si pleines de bon sens. Glanons-en quelques-unes : *p'alâ lüên, fô alâ plan* ; *fâ mâ fèrĕ bèrĕ lou-ʒ ânŏ, s'é n'an pâ sê* (il est difficile de faire boire les ânes, s'ils n'ont pas soif) ; *n'î a pâ l' fwa à l'égă* (il n'y a pas le feu à l'eau) ; *léstŏ cm' on pâ d' bu su na nüirĕ* (leste comme une paire de bœufs sur un noyer), etc. M. Désormaux a recueilli aussi certaines locutions et formulettes en usage en Savoie, ce qu'on appelle à Genève des *emprô*, qui servent aux enfants dans leurs jeux, par exemple celle-ci employée à Annecy pour désigner celui qui commence le jeu : *Unique, bénique, trente pains, trifle, trèfle, cornemain, pôste, pôste, sentinelle, fine, fin, tous*. Il a décrit aussi les jeux les plus communs en Savoie et notamment à Annecy, et nous laissons aux lecteurs toute la saveur des descriptions de la *fîârgă*, de *Tiens-toi bien !*, de la *tô*, etc. Leur curiosité sera largement satisfaite : bornons-nous à l'aviver en signalant l'amusant quatrain du vendeur d'almanachs relatif à *lo-ʒ Anglié*, que le lecteur français ne nous pardonnerait pas de reproduire ici, même en patois.

Nous déflorerions l'intérêt du livre de MM. Constantin et Désormaux en lui faisant des emprunts plus étendus et auxquels nous désespérons de donner leur véritable valeur en les isolant des phrases qui dans la conversation courante les encadrent et les font ressortir. Tous ceux qui s'intéressent à notre patois doivent lire cet ouvrage. Nous sommes heureux d'ajouter qu'il est le premier de toute une série d'études philologiques savoisiennes qui vont être publiées sous le patronage de la Société Florimontane et qui comprendront une anthologie de textes anciens et de textes modernes, un essai de grammaire, une phonétique et un glossaire des termes anciens. C'est au public savoyard à encourager ces intéressantes publications. Il peut y collaborer non seulement en lisant et en faisant lire le *Dictionnaire savoyard*, qui instruira et amusera, mais en adressant à M. Désormaux ou à la Société Florimontane les critiques et les conseils qui peuvent améliorer cette œuvre, ou servir à celles qui suivront. « Nous serons profondément reconnaissant, écrit M. Désormaux, envers tous ceux de nos souscripteurs ou de nos lecteurs qui voudront bien, par leurs critiques comme par leurs conseils, nous aider à rendre moins imparfaite l'œuvre que nous leur présentons aujourd'hui. Nous souhaiterions vivement que, dans chaque agglomération, un nouveau « travailleur de bonne volonté », prenant le *Dictionnaire savoyard* comme guide ou comme moyen de contrôle, rédigeât une étude locale. »

Souhaitons que son appel soit entendu. La reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à notre patois ira à des hommes tels que MM. Constantin et Désormaux et à la Société Florimontane, qui dressent avec un soin si minutieux l'inventaire de notre parler local. Ce langage qui a tant d'originalité et de charme, c'est une des plus chères traditions de notre Savoie, et nos remerciements sont bien dus à ceux qui travaillent à en préciser la richesse et l'éclat.

Auguste Terrier.

Paris, le 19 novembre 1902.

Digitized by Google

* * *

Ecole d'Anthropologie de Paris. — 1898, X, p. 297 : Nécrologie et portrait de G. de Mortillet; disc. du DCapitan. — 1901, p. 12 : D Eug. Pittard : Résumé de cinq études de crânes anciens de la vallée du Rhône (voir la même *Revue*, 1898 et 1899). Il en résulte que le Valais a été peuplé à Naters, Viége, Rarogne et Saxon par une ancienne population en très grande majorité brachycéphale, à face allongée, mégasème, mésorrhinienne et leptoprosope ; les dolichocéphales, rares dans ces localités, dominent à Sierre. — P. 33. A. de Mortillet : *Distribution géographique des dolmens et des menhirs en France* avec cartes. La Haute-Savoie est citée comme ayant six dolmens et neuf menhirs ; la Savoie, un dolmen et deux menhirs. Pour le premier département, voir L. Revon (*La Haute-Savoie avant les Romains*). — P. 395, L. Capitan : *L'Homme quaternaire dans le bassin du Rhône*, d'après le livre d'E. Chantre.

Histoire ecclésiastique et d'archéol. religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. — Bull. 1894 et suivant ; abbé Perrin : *Hist. du Pont-de-Beauvoisin ;* (intéresse la Savoie *passim*). — 1900, p. 113 : chan. Ulysse Chevallier : *Etude critique sur l'origine du St-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, suivie d'un appendice contenant les textes à l'appui.

Indicateur d'antiquités suisse. — 1899, p. 98, J. M(ayor) : Acquisition par la Société auxiliaire du musée de Genève de vitraux anciens, parmi lesquels deux donnés, l'un par Gaspard de Genève-Lullin en 1584, l'autre par François d'Alinge en 1561 ; ils paraissent avoir été exécutés en Suisse. — 1900, p. 188, A Naef : *Rapport sur le Château de la Batia*, près Martigny (pris par Pierre de Savoie en 1259, qui y ajoute un donjon remarquable). — 1901, p. 1, D O. Schœtensack : *Sur les fibules paléolithiques et spécialement sur celles de Veyrier* (Haute-Savoie) ; c'est ainsi qu'il identifie ces problématiques bâtons de commandement dans lesquels M. Pigorini avait cru voir finalement des chevêtres ; certaines fusaïoles auraient eu la même situation.

Journal des Savants, 1900, p. 708. — [Wallon] : *Œuvres de saint François de Sales*, Annecy. C. M.

Office social de renseignements et d'études de Lyon. — *Mouvement économique et social dans la région lyonnaise* (Paul Kovnic : *L'Industrie horlogère dans la Haute-Savoie*).

La Quinzaine, oct. 1902. — On trouvera quelques pages ayant trait à J.-P. Veyrat. J. D.

☛ **La Table des cinquante premières années de la *Revue savoisienne* paraîtra en 1903 en un tirage spécial.**



Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1902

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

GLANES.

Digitized by Google

GRAVURES.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

Digitized by Google

POÉSIE.

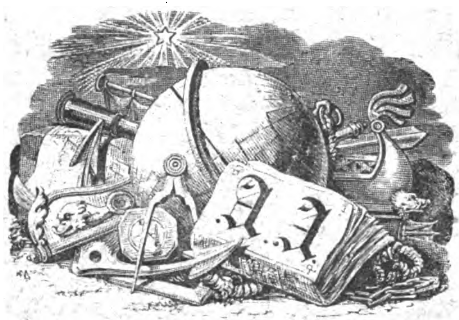
SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7676. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

Digitized by Google

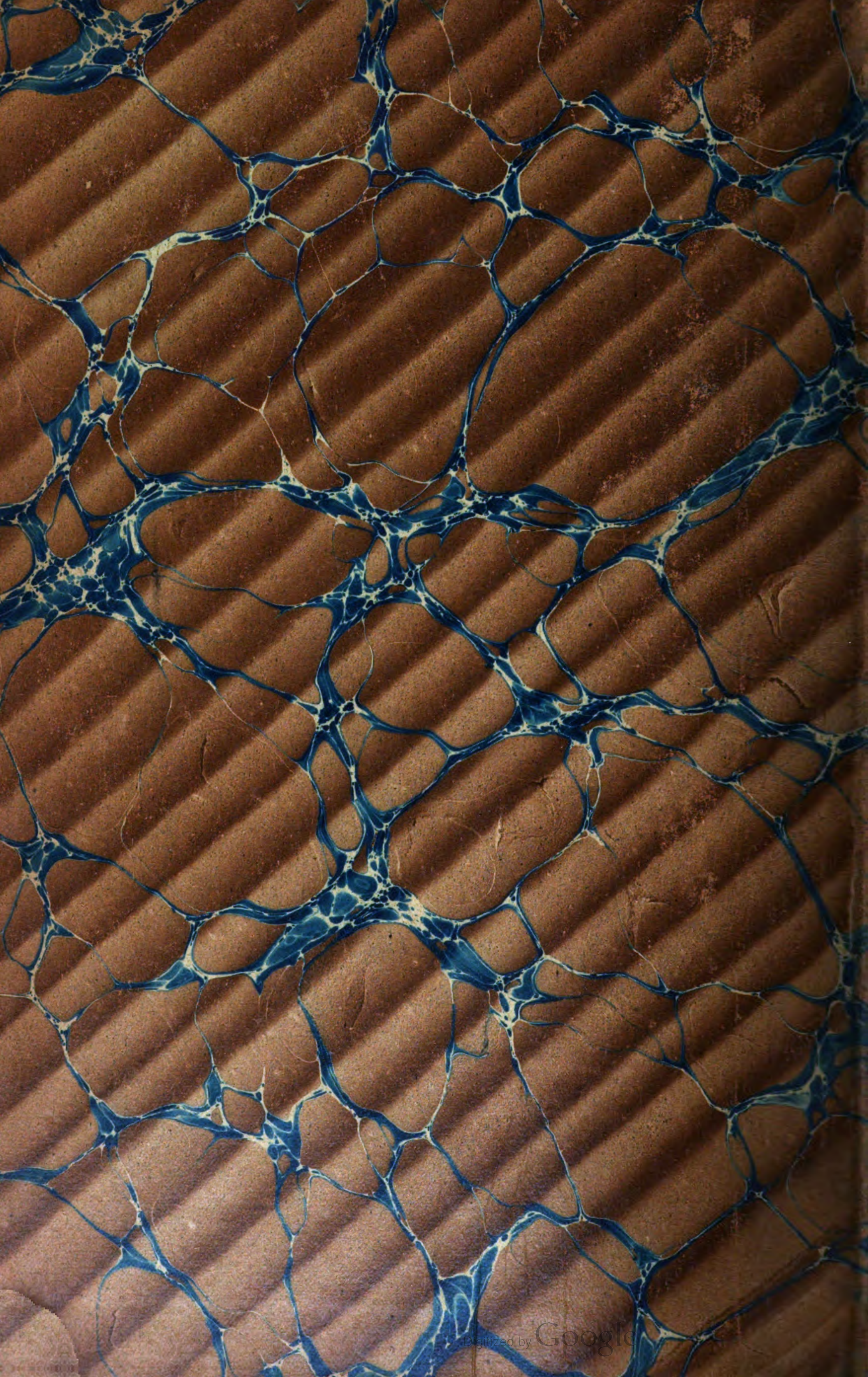


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

FEB 9'63 H

Digitized by Google


Widener Library
3 2044 105 522 361